BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750620

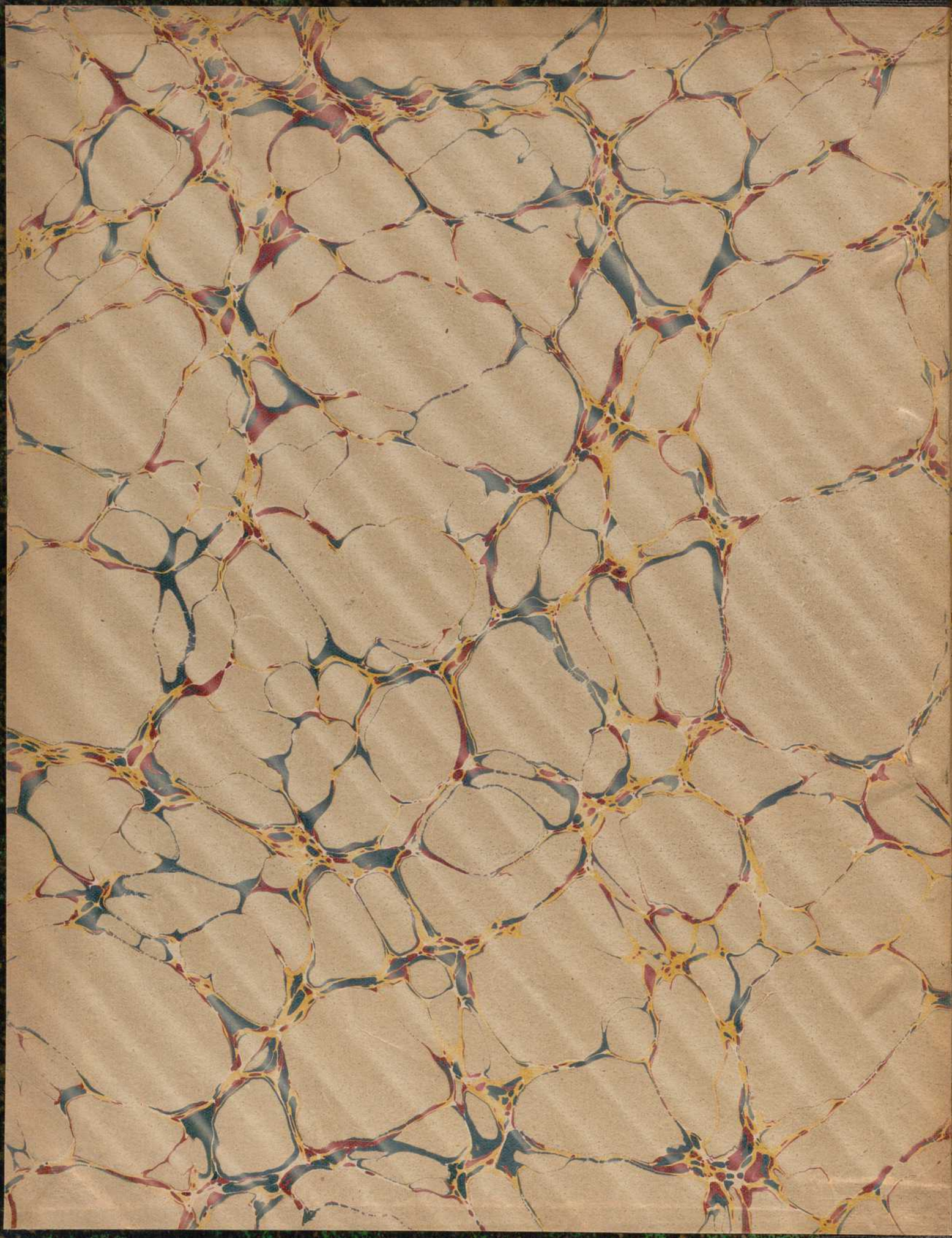

dos toile. titre bas. verte

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1872

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

~~F. 26~~
Coll folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

1876.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX	Compte des opérations de l'année 1872		17 à 65
	——— des contributions et revenus publics		67 à 130
	——— des dépenses publiques		131 à 204
	——— du service de trésorerie		207 à 251
	Comptes des budgets.	Note sur les comptes des budgets	254 à 256
		Compte définitif de l'exercice 1871	259 à 407
		Compte provisoire de l'exercice 1872	411 à 491
		État des opérations relatives à l'exercice 1873	494 à 496
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1871	499 à 540
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		543 à 594
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1841 au 1er janvier 1873		597 à 606
COMPTES SPÉCIAUX	Compte de liquidation des charges de la guerre		609 à 613
	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	616 à 701
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	704 à 713
		Cautionnements en numéraire	716 à 721
		Rentes viagères	724 à 729
		Pensions inscrites au Trésor	733 à 741
		Compte spécial des pensions civiles sur fonds de retenues	744 à 749
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	753 à 765
		Services financiers en Algérie	768 à 817
		Service des monnaies	821 à 839
		Ancien domaine extraordinaire	842 à 846
		Débets et créances litigieuses	848 à 863
Répertoire alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes des finances antérieurs à 1872			867 à 881
Table détaillée des matières			883 à 894

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
Note préliminaire			5 à 11
Comptes généraux	Compte des opérations de l'année 1872		17 à 65
	—— des contributions et revenus publics		67 à 130
	—— des dépenses publiques		131 à 204
	—— du service de trésorerie		207 à 251
	Comptes des budgets.	Note sur les comptes des budgets	255 à 256
		Compte définitif de l'exercice 1871	259 à 497
		Compte provisoire de l'exercice 1872	411 à 491
		État des opérations relatives à l'exercice 1873	494 à 495
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1871	499 à 540
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		543 à 594
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1841 au 1er janvier 1873		597 à 606
Comptes spéciaux	Compte de liquidation des charges de la guerre		609 à 613
	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	616 à 701
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	704 à 713
		Cautionnements en numéraire	716 à 721
		Rentes viagères	724 à 729
		Pensions inscrites au Trésor	733 à 741
		Compte spécial des pensions civiles sur fonds de retenues	744 à 749
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	753 à 765
		Services financiers en Algérie	768 à 817
		Service des monnaies	821 à 839
		Ancien domaine extraordinaire	842 à 846
		Débets et créances litigieuses	848 à 863
Répertoire alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes des finances antérieurs à 1872			867 à 881
Table détaillée des matières			883 à 894

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838 et par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Dispositions qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-Livre tenus à la Direction générale de la Comptabilité publique, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux de la Chambre des députés et du Sénat.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une Commission spéciale, nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette Commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-Livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Division du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées

surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, en séparant distinctement leurs différentes séries.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets, le service de trésorerie et l'ensemble de la situation des finances. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations, et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

Compte des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie et les services spéciaux du Trésor, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

Compte des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les restes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément à l'appui de la loi proposée pour le règlement définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font

connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Compte des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par nature de budget et par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne, par conséquent, la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

Compte du service de trésorerie

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, à les comparer aux prévisions ou autorisations législatives, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

Comptes des budgets.

Les *Comptes des budgets* contiennent d'abord la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier exercice qui a atteint l'époque de sa clôture et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer et les sommes restant à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant. Bien que le principe de l'unité budgétaire ait été maintenu dans les écritures centrales de l'administration des finances, ces tableaux sont dressés, suivant les nouvelles divisions législatives adoptées dans les lois de finances, c'est-à-dire qu'ils présentent distinctement les opérations du *Budget ordinaire* et celles du *Budget des dépenses sur ressources spéciales.* Les opération effectuées pour les services urgents dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant sont également retracées dans le présent compte.

Enfin cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1814, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée, et font ressortir, par la comparaison des budgets *votés* avec les budgets *réglés définitivement*, les résultats de l'exécution des services, tant en recette qu'en dépense.

Situation générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le Grand-Livre de la Direction générale de la Comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets courants et des fonds spéciaux, et enfin les déficits que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels sont couverts par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif réel.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume

d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la Situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment trois séries. La première série comprend le compte de liquidation des charges de la guerre. La deuxième série embrasse les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères et enfin des pensions inscrites au Trésor.

La troisième série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830 et à l'industrie en 1860. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

Compte de liquidation des charges de la guerre.

Le *Compte de liquidation des charges de la guerre* dont les résultats sommaires, en recettes et en dépenses, font l'objet d'un compte classé parmi les services spéciaux du Trésor, contient une série de tableaux destinés à présenter, conformément aux prescriptions de la loi du 23 mars 1874, l'emploi, par exercice et par chapitre, des crédits alloués aux différents ministères. Ces tableaux sont établis dans la même forme que ceux des comptes des budgets.

Compte de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître : l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics ou annulées en vertu d'actes législatifs; leurs mouvements par périodes politiques depuis 1814, et leur classement actuel par catégories de propriétaires. Il comprend aussi, depuis 1862, le résultat de la conversion des rentes, en vertu du décret du 12 février 1862. Enfin on y a joint, pour 1872, le compte de la conversion des titres mexicains, opérée en conformité de la loi du 2 août 1868, ainsi que les comptes des emprunts de 429, 750, 250 millions, 2 milliards et 3 milliards autorisés par les lois des 1er août 1868, 12 août, 25 octobre 1870, 20 juin 1871 et 15 juillet 1872.

Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

Compte des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année, et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

Compte des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

Compte des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions* énonce d'abord les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés, et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et enfin la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

Compte d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé dans les formes déterminées par la loi sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

Compte des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Compte du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de bronze et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

Compte de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

Enfin le *Compte des débets et créances litigieuses* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830 et en 1861, au commerce et à l'industrie.

Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce.

Le *Compte général des finances*, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantit l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Documents de finances qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;

Compte général de l'administration des finances;

Rapport et Déclaration générale de la Cour des comptes; Éclaircissements fournis par les ministres en réponse aux observations de la Cour;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

On place à la suite du Compte général de l'administration des finances, à titre de renseignements, un *Répertoire alphabétique et chronologique* destiné à faciliter la recherche des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs et qui ne se trouvent pas reproduits dans celui de la présente année.

Répertoire des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs.

Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce.

Enfin le Compte des débets et créances litigieuses présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830 et en 1861, au commerce et à l'industrie.

Documents de finances qui servent de base au contrôle législatif.

Le Compte général des finances, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le réglement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantit l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré ;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs ;

Compte général de l'administration des finances ;

Rapport et Déclaration générale de la Cour des comptes ; Réclarissements fournis par les ministres en réponse aux observations de la Cour ;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

Répertoire des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs.

On place à la suite du Compte général de l'administration des finances, à titre de renseignements, un répertoire alphabétique et chronologique destiné à faciliter la recherche des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs et qui ne se trouvent pas reproduits dans celui de la présente année.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1872.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1872.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

NOTE

SUR

LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

La première section du Compte général de l'administration des finances est consacrée au *Compte des opérations de l'année.* On y récapitule les liquidations de droits au profit ou à la charge des budgets, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, dans la période annuelle, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1872 sont ceux que l'on va exposer.

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1872.

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte de l'année précédente montaient à..... 853,648,897f 75c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1872, se sont élevées à 39,699,631,556 fr. 03 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets.....	3,225,027,804f 67c	
Recettes sur les services spéciaux.....	3,374,473,054 07	
Recettes en atténuation des découverts du Trésor (à déduire)....	171,703,560 67	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	27,023,389,624 82	
Idem de ses créances actives.....	37,242,196 59	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	6,211,202,436 55	
TOTAL de la recette.....	39,699,631,556 03	39,699,631,556 03

Le Compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de..... 40,553,280,453 78

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite du Résumé des recettes et des payements de l'année 1872.

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 39,220,370,307 fr. 92 cent., savoir :

Dépenses des budgets	3,041,795,785f 17.	
Dépenses sur les services spéciaux	2,118,879,261 53	
Dépenses en augmentation des découvertes du Trésor	"	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	27,802,021,810 34	
Idem de ses créances actives	39,661,968 77	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	6,218,011,482 11	
Total de la dépense	39,220,370,307 92	39,220,370,307f 92c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1871, à la caisse centrale du Trésor à Paris et chez les agents extérieurs 1,332,910,145 86

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 40,553,280,453 78

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recettes.

EXERCICE 1871.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET de l'emprunt de 429 millions.	TOTAL.
Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1872 s'élevaient à	303,919,611f 69c	29,370,174f 39c	430,098,525f 97c	1,454,844f 04c	764,843,156f 09c
Pendant l'année 1872, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour	"	"	"	"	"
Mais les non-valeurs constatées, les décharges et les annulations de droits s'étant élevées à	33,531,020 67	1,531,149 74	44,694,523 38	4,093 21	79,760,787 00
Il en résulte que le solde au commencement de l'année s'est trouvé ainsi modifié	270,388,591 02	27,839,024 65	385,404,002 59	1,450,750 83	685,082,369 09
Les recouvrements effectués pendant l'année 1872 ayant été de	256,284,647 96	27,839,024 65	385,404,002 59	1,450,750 83	670,978,426 03
Le budget de 1871 a présenté à l'époque de sa clôture un reste à recouvrer de	14,103,943 06	"	"	"	14,103,943 06

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

EXERCICE 1872.

D'après les documents adressés périodiquement à la Direction générale de la comptabilité publique par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1872 et les recettes effectuées pendant l'année 1872 ont été inscrits dans les écritures, ainsi qu'il suit :

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER au 31 décembre 1872.
1° Budget ordinaire	2,455,731,072f 31c	2,198,501,406f 15c	257,229,666f 16c
2° —— des ressources spéciales	369,614,868 99	350,948,798 59	18,666,070 40
3° —— spécial de l'emprunt de 429 millions	10,209,888 77	2,449,778 01	7,760,110 76
	2,835,555,830 07	2,551,899,982 75	283,655,847 32

EXERCICE 1873.

Quelques recettes ont été faites, en 1872, sur les produits du budget général de l'exercice 1873, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes s'élèvent à 2,149,395 fr. 89 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits recouvrés pendant l'année 1872 s'élèvent ensemble à une somme de 3,225,027,804 fr. 67 cent., savoir :

Exercice 1871	670,978,426f 03c
—— 1872	2,551,899,982 75
—— 1873	2,149,395 89
Total des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1872. (Voir p. 46 et 130.)	3,225,027,804 67

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

Dépenses.

EXERCICE 1871.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET de l'emprunt de 429 millions.	TOTAL.
Sur les droits précédemment liquidés ou présumés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1871, il restait à payer au 1er janvier 1872, d'après le compte de l'année précédente.....	392,262,311f 77c	154,950,788f 97c	386,400,287f 58c	1,454,844f 04c	935,068,232f 36c
Ces liquidations et prévisions de dépenses ont éprouvé, en 1872, des réductions s'élevant ensemble à 441,744,949 fr. 34 cent. dont les restes à payer ci-dessus se sont trouvés atténués, ci.....	A ajouter : 441,744,949 34	A déduire : 49,865,648 60	A déduire : 388,761,823 68	A déduire : 4,093 17	A ajouter : 3,113,383 89
Les dépenses de l'exercice 1871 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1872 ne s'élevaient, en conséquence, qu'à la somme de.....	834,007,261 11	105,085,140 37	A déduire : 2,361,536 10	1,450,750 87	938,181,616 25
Les payements ont eu lieu pour.....	788,562,990 99	105,085,140 37	A déduire : 47,693,665 56	1,450,750 83	847,405,216 63
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1871 montaient à.	45,444,270 12	"	45,332,129 46	0 04	90,776,399 62

EXERCICE 1872.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1872, celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1872, et les payements faits par les comptables des finances pendant ladite année, ont été constatés, ainsi qu'il suit, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses :

	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À PAYER au 31 décembre 1872.
1° Budget ordinaire.....	2,613,230,641f 79c	1,915,094,813f 78c	698,135,828f 01c
2° —— des dépenses sur ressources spéciales.....	417,315,094 67	273,769,923 31	143,545,171 36
3° —— spécial de l'emprunt de 429 millions.....	10,209,888 77	2,449,778 01	7,760,110 76
	3,040,755,625 23	2,191,314,515 10	849,441,110 13

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

EXERCICE 1873.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, les dépenses de la marine et des colonies à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et enfin les non-valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1872, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1873; ces payements s'élèvent à 3,076,053 fr. 44 cent.

SAVOIR :

1° Budget général	2,182,694f 05c
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	893,359 39
4° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	"
Ensemble	3,076,053 44

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1872, un total de 3,041,795,785 fr. 17 cent., savoir :

Exercice 1871	847,405,216f 63c
——— 1872	2,191,314,515 10
——— 1873	3,076,053 44
Total des payements effectués pendant l'année 1872. (Voir pages 47 et 204.)	3,041,795,785 17

Résultat du service des budgets pour l'année 1872.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1872, un excédant de recette qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recette	3,225,027,804f 67c
Dépense	3,041,795,785 17
Excédant de recettes	183,232,019 50

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations dont il s'agit sont celles de différents services dont les recettes et les dépenses ne sont pas comprises dans les budgets, soit qu'elles ne doivent y être rattachées qu'ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être soumises à la limite des exercices. Les indications suivantes font connaître la nature de chacun de ces *services spéciaux* et le montant des opérations qui en ont modifié la situation pendant l'année.

Capitaux de cautionnements en numéraire.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 20,903,825 fr. 75 cent. et les remboursements à 22,973,830 fr. 69 cent.

Services locaux et provinciaux en Algérie.

Les mouvements des *services locaux et provinciaux en Algérie* se résument en une recette de 14,029,116 fr. 35 cent. et en une dépense de 9,550,153 fr. 35 cent.

Service local des colonies.

Ce compte, classé parmi les services spéciaux, conformément aux dispositions du décret du 26 septembre 1855, contient les recettes et les dépenses d'intérêt local effectuées par les trésoriers payeurs, et applicables au budget local de chaque exercice et de chaque colonie. On y trouve, pour l'année 1872, une recette de 32,071,320 fr. 42 cent. et une dépense de 30,271,358 fr. 54 cent.

Emprunt grec.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce gouvernement qui a été garantie par la France*, s'est élevée, pour l'année 1872, à la somme de 461,875 fr. 20 cent. Une recette de 200,000 francs provenant du versement effectué, en 1872, par le Gouvernement hellénique, en remboursement de cette avance, a été constatée au crédit de ce compte.

Avance à la compagnie des services maritimes des messageries nationales.

Une loi du 3 juillet 1861 a approuvé les stipulations financières contenues aux articles 1, 2 et 4 de la convention passée, le 22 avril 1861, entre le ministre des finances et la compagnie des services maritimes des messageries nationales, pour l'exploitation d'un service postal entre Suez et la Chine, avec un embranchement sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles.

L'article 1er de ladite convention garantit à la compagnie des services maritimes, moyennant l'engagement pris par elle de desservir pendant vingt-quatre années les lignes postales précitées, une subvention totale de 144 millions de francs, payable par annuités fixées par l'article 2 de cette convention.

En outre, aux termes de l'article 4, le ministre des finances s'est engagé, au nom de l'État, à avancer à la compagnie des services maritimes une somme de 12 millions de francs, payable par

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

tiers, à la fin de chacune des trois années qui précéderont la date fixée par le cahier des charges pour l'ouverture des services complets. Cette avance, augmentée des intérêts à 5 p. o/o l'an, afférents aux sommes versées pendant ladite période préliminaire, formera la dette de la compagnie envers l'État. Mais cette dette, non productive d'intérêts, sera remboursée par la compagnie en douze annuités de 1,050,833 fr. 33 cent. chacune, dont la première sera exigible un an après l'ouverture des services complets.

D'après ces conventions, les avances faites à la compagnie des services maritimes des Messageries nationales s'élevaient, au 1er janvier 1872, à 6,944,916f 78c

Mais, cette compagnie ayant fait au Trésor pendant l'année 1872 un versement de 949,166 fr. 67 cent., qui représente l'annuité qu'elle s'est engagée à rembourser, aux termes de l'article 4 de la convention précitée, ci 949,166 67

Le montant des avances constatées au débit du compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Avances faites à la compagnie des services maritimes des Messageries nationales*, s'élève actuellement à 5,995,750 11

Avance à la compagnie générale des paquebots transatlantiques.

Une autre loi du 3 juillet 1861 a sanctionné les stipulations financières contenues dans la convention passée, le 20 octobre 1860, entre le ministre des finances, la compagnie générale maritime et la société du Crédit mobilier, pour l'exploitation du service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles.

Aux termes de l'article 7 de ladite convention, le ministre des finances a été autorisé à s'engager, au nom de l'État, à payer à titre d'avance, indépendamment d'une subvention annuelle de 9,300,000 fr. à la compagnie intéressée, une somme de 18,600,000 francs, égale au montant des deux premières annuités de la subvention précitée.

Nonobstant ce payement anticipé, la subvention due à la compagnie susdénommée lui sera payée pendant vingt ans; mais le montant de chaque annuité supportera une retenue de 930,000 francs, destinée à amortir l'avance de 18,600,000 francs ci-dessus mentionnée.

En outre, une nouvelle convention du 18 février 1868, ratifiée par la loi du 26 juillet suivant, a autorisé l'avance à cette compagnie d'une somme de 4 millions, remboursable en 15 annuités. Sur cette avance, une somme de 1,150,000 francs, payée en 1870 et 1871, ayant été imputée au chapitre des subventions, le remboursement de ladite somme sera porté en recette au budget de l'État, qui a supporté la dépense; de sorte que le compte spécial n'ayant à avancer que la différence, soit 2,850,000 francs, ne profitera que d'une somme de remboursement égale.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

En conséquence, les avances faites à cette compagnie à l'époque du 1er janvier 1872 s'élevaient du chef des anciennes conventions à..... 13,485,000f 00c
auxquels il y a lieu d'ajouter la nouvelle avance de..... 2,850,000 00

Ensemble..... 16,335,000 00

Mais, la compagnie ayant fait au Trésor, pendant l'année 1872, un versement de 1,982,500 00

Les sommes figurant au débit du compte *Avances à la compagnie générale des paquebots transatlantiques* sont aujourd'hui de..... 14,352,500 00

Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)

Les prêts faits à l'industrie, en exécution de la loi du 1er août 1860, ont été constatés au débit d'un compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, et seront, jusqu'à leur entière liquidation, imputés sur les ressources de la dette flottante. Quant aux intérêts qui en proviennent, ils sont portés en recette aux *Produits divers* du budget de l'exercice courant.

Les remboursements sur ces prêts se sont élevés pendant l'année 1872 à la somme de 1,280,086 fr. 83 cent.

Rachat des offices de courtiers de marchandises.

Aux termes de la loi du 18 juillet 1866, une indemnité a été accordée aux courtiers de marchandises, en compensation de la perte du droit de présenter leur successeur; cette indemnité a été fixée par les commissions de liquidation à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. payable un quart comptant en numéraire et les trois autres quarts en dix annuités négociables.

D'un autre côté, des ressources ont été déterminées par l'article 18 de la susdite loi pour faire face aux avances du Trésor, et un compte a été ouvert parmi les *services spéciaux*, au débit duquel on a inscrit le payement du premier quart en numéraire, les intérêts provenant du retard apporté dans certaines liquidations par les commissions départementales, le montant des effets remis à titre d'indemnités négociables pour le payement des trois derniers quarts de l'indemnité et comprenant les intérêts y afférents; la totalité de ces avances s'élève à la somme de 52,829,562 fr. 85 cent.; c'est au crédit de ce compte que sont inscrites les recettes destinées à amortir l'avance résultant du rachat des offices.

Ces recettes s'élevaient, au 1er janvier 1872, à..... 2,623,246f 07c
Les recouvrements de l'année 1872 ayant été de..... 359,999 81

Les recettes constatées jusqu'ici au compte spécial *Avances du Trésor pour indemnités allouées aux courtiers de marchandises* sont de..... 2,983,245 88

Fonds de concours.

Le ministre des finances, afin d'éviter que l'équilibre des budgets fût altéré par le défaut de concordance entre l'époque des versements au Trésor des fonds de concours pour l'exécution de travaux publics et celle de l'allocation successive des crédits affectés à l'emploi de ces fonds, a réglé, par un arrêté spécial, que les fonds de concours seraient centralisés parmi les *services spéciaux*, et que, chaque trimestre, la direction générale de la comptabilité publique, après avoir établi le relevé des crédits

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

ouverts par décrets pour l'emploi de ces fonds, transporterait de ce compte aux budgets des recettes ordinaires et extraordinaires une ressource égale au montant des crédits.

Le solde créditeur de ce compte s'élevait, au 1er janvier 1872, à.....	29,411,576f 05c
Les recettes de l'espèce, effectuées pendant l'année 1872, montent à.....	23,957,690 47
Ensemble.....	53,369,266 52

Le montant des sommes transportées, pendant ladite année, aux budgets, par le débit du présent compte, afin de pourvoir aux crédits ouverts sur fonds de concours versés par divers, s'élève à 23,916,341 fr. 01 cent., savoir :

Au budget de 1871 :		
Budget ordinaire.....	200,000f 00c	
Au budget de 1872 :		
Budget général.....	23,709,341 01	
Au compte de liquidation.....	7,000 00	
		23,916,341 01
Il reste donc disponible au 31 décembre 1871.....		29,452,925 51

Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations.

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses *dotations en faveur d'institutions d'intérêt public.*

Aux termes du décret précité du 27 mars, ces dotations ont d'abord été imputées sur le produit des aliénations de bois de l'État autorisées par la loi du 7 août 1850. Mais, ces aliénations ayant été suspendues, on a dû, suivant l'autorisation écrite dans le décret du 22 janvier 1852, affecter aux dotations dont il s'agit le produit de la vente de divers immeubles pris parmi ceux qui ont fait retour à l'Etat, tels que les forêts de Bondy, de Vizy, de Vernon, etc. Ces ventes, qui ont été continuées pendant les années suivantes, afin de couvrir le Trésor des avances qu'il a faites au compte des dotations, ont produit, en 1872, une somme de 89,283 fr. 65 cent. portée en recette audit compte. Aucune somme n'a été payée pendant la même année pour l'amélioration des logements d'ouvriers, et n'a été par conséquent inscrite en dépense au compte des dotations dont il s'agit.

Fonds pour travaux de défense contre les inondations.

La loi du 28 mai 1858, article 8, a affecté aux *Travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations* une somme de 20 millions à prélever sur le restant de l'Emprunt de 750 millions, dont les derniers termes ont été recouvrés en 1857.

Pour l'exécution de cette loi, une décision du ministre des finances a prescrit de constater à un

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

compte classé parmi les *Services spéciaux* la somme susmentionnée de 20 millions, et de transporter aux ressources extraordinaires, par le débit du même compte, à la clôture de chaque exercice, une somme égale aux payements de l'espèce qui auront été inscrits dans le budget du ministère des travaux publics. En outre, et pour établir une corrélation exacte, par exercice, entre les ressources affectées à cette nature de travaux et les dépenses effectuées pour le même objet, le ministre des finances a décidé que les fonds versés par divers au Trésor, pour concourir avec ceux de l'État aux travaux dont il s'agit, seraient appliqués chaque année au crédit du compte spécial ouvert pour ce service, et viendraient ainsi en augmentation de l'allocation ci-dessus de 20 millions. Aucune opération n'a été effectuée en 1872 sur ce compte spécial.

Canal des houillères de la Sarre.

En exécution de la loi du 20 mai 1860, le ministre des travaux publics a été autorisé à accepter au nom de l'État les offres faites tant par la ville de Colmar, divers industriels et propriétaires des départements de l'Est, que par la compagnie propriétaire des anciennes salines de l'Est, d'avancer à l'État les sommes nécessaires pour assurer l'exécution immédiate du canal dit des *houillères de la Sarre*, d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar, ainsi que l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines de la ville de Dieuze audit canal des houillères de la Sarre. Les avances à faire à l'État en vertu des articles 1er et 2 de la loi précitée doivent s'élever ensemble à la somme de 13,800,000 francs.

Aucun versement n'a été effectué pendant l'année 1872 sur l'avance ci-dessus mentionnée; les dépenses ordonnancées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics se sont élevées à 38,480 fr. 93 cent., qui ont été portés au compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, sous le titre de *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.*

Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires.

Aucun versement n'a été effectué en 1872 par les *souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires.*

Par suite, aucune dépense n'a été constatée au même compte, pour l'application des ressources de cette nature au budget de l'exercice 1872, auquel doit être affecté le reliquat du produit des obligations trentenaires.

Obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer.

La recette de 1,094,000 francs portée à ce compte représente le montant d'une ordonnance délivrée par le ministre des finances pour le remboursement de 2,188 obligations du Trésor, sorties au tirage du 20 janvier 1872, et annulées au fur et à mesure de leur payement constaté au compte des *effets à payer*, où leur émission avait été inscrite dans l'origine.

Produit de la soulte résultant de la conversion des rentes

La loi et le décret du 12 février 1862 ayant stipulé que les porteurs de rentes 4 et 4 1/2 p. o/o qui en accepteraient la conversion en rentes 3 p. o/o nouvelles auraient à payer au Trésor une soulte de 1 fr. 20 cent pour 4 francs de rentes 4 p. o/o, et de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rentes

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

4 1/2 p. o/o, il a été créé parmi les services spéciaux un compte où ont été inscrits les versements de cette nature, lesquels montaient, au 1er janvier 1872, à..... 157,719,598f 20c

Les versements effectués pendant l'année 1872 se sont élevés à..... 60 00

Le produit net de la soulte, au 1er janvier 1873, ressort en conséquence pour..... 157,719,658 20

4 et 4 1/2 p. o/o en rentes 3 p. o/o.

La somme de 60 francs a reçu dans les écritures, en 1872, l'affectation déterminée par l'article 11 de la loi précitée du 12 février 1862, c'est-à-dire qu'elle a été appliquée en atténuation des *Découverts et Avances du Trésor*. Il reste encore à recouvrer sur le produit de la soulte une somme de 104,594 fr. 41 cent. qui recevra ultérieurement la même imputation.

Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)

Les versements effectués dans les caisses du Trésor public par les souscripteurs de l'emprunt de 300 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1863 ont été portés à un compte spécial, auquel on a imputé successivement les remboursements aux souscripteurs et l'application aux *découverts du Trésor*, suivant les prescriptions de ladite loi, des sommes réalisées sur le produit de cet emprunt; aucune opération n'a été constatée audit compte pendant l'année 1872.

Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)

La loi du 1er août 1868, qui a autorisé l'emprunt de 429 millions, a prescrit d'en affecter le montant aux exercices 1867, 1868, 1869 et suivants, dans la proportion des crédits ouverts à ces exercices. Les recettes et les dépenses effectuées pendant l'année 1872 ont été portées à un compte spécial, qui présente les résultats suivants :

Recette.	Solde créditeur de ce compte au 31 décembre 1871.....	17,371,473f 75c	17,377,517f 01c
	Recettes de l'année 1872.....	6,043 26	
Dépense.	Application au budget de l'exercice 1871....	1,450,750 83	3,900,528 84
	Idem..... 1872....	2,449,778 01	
	Reste disponible au 31 décembre 1872.....		13,476,988 17

Emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.

Le montant des ressources provenant de l'emprunt de 750 millions, autorisé par la loi du 12 août 1870 et le décret du 19 août suivant, doit être affecté aux dépenses des exercices 1870 et 1871. Il a été créé parmi les services spéciaux un compte destiné à retracer les recettes faites sur ledit emprunt, ainsi que les prélèvements opérés au profit des budgets; ce compte présente, pour l'année 1872, les résultats suivants :

Recette..—Produit de l'emprunt de 750 millions.....	27,633,175f 80c
Dépense.—Application au budget de l'exercice 1871.....	27,633,175 80

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

Emprunt de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.)

Le décret du 25 octobre 1870, qui a autorisé l'émission d'un emprunt de 250 millions destinés aux besoins de la défense nationale, a nécessité la création parmi les services spéciaux d'un compte nouveau destiné à retracer les opérations relatives à cet emprunt.

Les versements effectués par les souscripteurs pendant l'année 1872 se sont élevés à la somme de 279,100 francs qui ont été appliqués au budget de l'exercice 1871.

Emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)

La loi du 16 septembre 1871 a prescrit d'attribuer sur le montant de l'emprunt de 2 milliards, autorisé par la loi du 20 juin 1871, une somme de 1,550 millions au payement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne et le surplus aux budgets.

Le solde disponible au 31 décembre 1871 s'élevait à		189,683,936f 19c
Les recettes effectuées en 1872 ont été de		475,315,134 79
Ensemble		664,999,070 98
qui ont été transportés, savoir :		
A l'exercice 1871 pour	552,353,662f 87c	664,999,070 98
A l'exercice 1872 pour	112,645,408 11	
Balance		"

Rentes 5 p. 0/0 à remettre aux déposants des caisses d'épargne. (Loi du 20 juin 1871.)

L'article 2 de la loi du 20 juin 1871 susindiquée a autorisé le ministre des finances à remettre aux déposants des caisses d'épargne des titres de rentes à créer en sus de la somme de 2 milliards, en échange de leurs livrets et aux conditions stipulées pour la souscription de l'emprunt. Les recettes de cette origine constatées pendant l'année 1871 se sont élevées à 65,817,015 francs; aucune recette n'a été effectuée en 1872.

Emprunt de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)

La loi du 15 juillet 1872, qui a autorisé l'emprunt de 3 milliards, et plusieurs lois postérieures ont affecté le produit de cet emprunt à l'indemnité de guerre, aux budgets des exercices 1872 et 1873, et au compte de liquidation.

Les recettes effectuées en 1872 se sont élevées à la somme de 1,568,824,344 francs.

Aucune affectation n'a été opérée dans les écritures de l'année 1872.

Avances faites au Trésor par la Banque de France.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 20 juin 1871, le chiffre des avances à demander à la Banque de France a été porté à 1,530 millions pour les besoins du Trésor, et un traité a été passé, le 3 juillet suivant, pour l'exécution de la loi précitée.

Au 31 décembre de l'année 1871, il restait disponible sur ces avances une somme de	30,989,289f 26c
Les recettes de l'année 1872 se sont élevées à	309,000,000 00
Ensemble	339,989,289 26

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

Cette somme a été imputée au compte de liquidation des charges de la guerre.

En outre, on a appliqué au même compte une somme de 45 millions dont on avait doté en trop l'exercice 1871 pendant l'année 1871.

Indemnité de guerre.

La France s'est engagée, par le traité du 26 février 1871, ratifié par la loi du 2 mars suivant, à payer à l'Allemagne, à titre d'indemnité de guerre, une somme de 5 milliards.

Les ressources destinées à ces dépenses et restant disponibles au 31 décembre 1871, s'élevaient à la somme de	1,337,158,409f 26c
Les payements régularisés et constatés dans les écritures des comptables, pendant l'année 1872, montaient à	831,906,961 61
Ressources disponibles	505,251,447 65

Indemnité de guerre versée par la Cochinchine.

Aux termes de l'article 5 du traité de paix conclu le 5 juin 1862 entre la France et l'Espagne, d'une part, et le royaume d'Annam, d'autre part, le Gouvernement annamite s'est engagé à payer en dix années au représentant de l'État français à Saïgon la somme de 4 millions de dollars, qui peut être évaluée, à raison de 5 fr. 40 cent. par dollar, à 21,600,000 francs, destinés à indemniser la France et l'Espagne des dépenses de l'expédition de Cochinchine.

Le solde créditeur revenant à l'Espagne et s'élevant à la somme de 8,244 fr. 73 cent. lui a été payé pendant l'année 1872.

Produits des prises faites sur l'ennemi en Algérie.

Les produits de cette nature sont imputés provisoirement, dans les écritures de la Direction générale de la comptabilité publique, à un compte intermédiaire ouvert parmi les *services spéciaux*. Ce compte est ensuite débité de la portion de ces prises applicable au budget de l'État, et du montant des sommes réparties entre les ayants droit d'après les liquidations établies par les agents administratifs. Il a été constaté à ce titre audit compte, pendant l'année 1872, une recette

de	179,310f 06c
et une dépense de	512,768 15

Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains.

Pour l'exécution de l'article 29 de la loi de finances du 2 août 1868, qui attribue une somme de *quatre millions* de rentes 3 p. 0/0 aux porteurs des titres libérés des emprunts mexicains, un décret du 10 décembre de la même année a institué un agent comptable de la conversion des titres mexicains. Les relations de cet agent avec le Trésor ont donné lieu à l'ouverture d'un nouveau compte classé parmi les services spéciaux du Trésor sous le titre de *Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains*.

Le solde créditeur dudit compte, au 1er janvier 1872, était de	95,118f 47c	95,118f 47c
Il a été constaté, en 1871, une recette de	"	
et une dépense de		10,400 00
Reste au 1er janvier 1872		84,718 47

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

Avances à la Caisse des chemins vicinaux. (Loi du 11 juillet 1868.)

Pour retracer dans les écritures du Trésor les opérations de la Caisse des chemins vicinaux, il a été inscrit parmi les services spéciaux un compte intitulé *Avances à la Caisse des chemins vicinaux*, au débit duquel doivent être constatées les sommes mises à la disposition des communes par la Caisse des dépôts et consignations, chargée par la loi du 11 juillet 1868 de gérer la Caisse des chemins vicinaux, et au crédit le montant des remboursements faits par les communes.

La dette des communes était, au 31 décembre 1871, de.	24,470,310f 36c	41,708,860f 36c
Les prêts effectués pendant l'année 1872 se sont élevés à.	17,238,550 00	
Les remboursements faits par les communes ont été de.....		852,412 47
Au 31 décembre 1872, les communes étaient donc débitrices envers le Trésor de.....		40,856,447 89

Liquidation de la dernière liste civile.

Une décision ministérielle en date du 30 novembre 1870 a prescrit la création, parmi les services spéciaux, d'un compte destiné à retracer toutes les opérations faites par les comptables des finances pour le compte de la liquidation de la dernière liste civile.

Pendant l'année 1872, les recettes ont été de.....	148,069f 37c
et les dépenses de.....	80,193 81

Avances du Trésor à régler avec la Ville de Paris.

A la suite de l'insurrection de 1871, le Trésor a été autorisé, par trois arrêtés du Pouvoir exécutif pris sur des rapports des ministres de l'intérieur et des finances, à faire à la Ville de Paris des avances qui se sont élevées à la somme de 12 millions de francs, savoir : 2,600,000 francs destinés au déblayement des portes d'entrée et des rues, etc., et 9,400,000 francs pour faire face aux dépenses municipales courantes. Cette avance a été constatée au débit du présent compte.

Compte de liquidation des charges de la guerre.

Il a été créé, parmi les services spéciaux, un compte intitulé *Compte de liquidation des charges de la guerre*, destiné à retracer l'ensemble des dépenses résultant d'indemnités aux victimes de la guerre de 1870-1871 et du 2e siége de Paris, du remboursement des avances faites par les communes et les départements pour la garde nationale mobilisée, de la réorganisation de notre armée et de la reconstitution de notre matériel de guerre, ainsi que les ressources qui leur sont affectées.

Ce compte spécial, dont les opérations sont détaillées dans une autre partie du compte général des finances, présente, pour l'année 1872, les résultats suivants :

Recettes.....	562,205,268f 68c
Dépenses.....	141,018,682 17
Reste disponible au 31 décembre 1872.....	421,186,586 51

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire.

Les sommes versées à titre de donations patriotiques ont été imputées au crédit d'un compte classé parmi les services spéciaux sous le titre de *Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire*. Le débit de ce compte doit retracer les restitutions faites aux donateurs qui ont demandé à être remboursés, ainsi que l'affectation du surplus au payement de l'indemnité de guerre.

Pendant l'année 1872 il a été fait recette à ce compte d'une somme de...	8,113,145f 69c
et dépense de.....	1,240,196 46
de sorte qu'au 31 décembre 1872 il restait disponible une somme de.....	6,872,949 23

Chemin de fer de l'Est son compte d'avances à l'État pour la portion de son réseau cédée à l'Allemagne.

Lors du traité de paix avec l'Allemagne, en date du 10 mai 1871 (§ 4, article additionnel), la partie du réseau des chemins de fer de l'Est, cédée à cette puissance, a été évaluée à 325 millions, dont l'État doit tenir compte à la compagnie desdits chemins de fer. A cet effet, un compte spécial intitulé *Chemin de fer de l'Est S/C d'avances à l'État pour la portion de son réseau cédée à l'Allemagne* a été créé et la somme de 325 millions a été portée au crédit dudit compte, pendant l'année 1872, par le débit du compte *Indemnité de guerre*.

Résumé des services spéciaux.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été, pour l'année 1872, les mouvements des différents *services spéciaux* que l'on vient d'analyser :

Recette.....	3,374,473,054f 07c
Dépense.....	2,118,879,261 53
Il en est par conséquent résulté (voir le tableau, p. 240) un excédant de recette de.....	1,255,593,792 54

Opérations relatives aux découverts et avances du trésor.

Ainsi que cela a été expliqué plus haut, les opérations suivantes ont été constatées, pendant l'année 1872, en diminution des découverts et avances du Trésor, savoir :

Recette sur le produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.).....	60f 00c

En outre, afin de transporter au compte de liquidation l'excédant de recette de l'exercice 1869 et une portion de celui de l'exercice 1871, on a dû, pour rendre possible cette opération, prendre comme intermédiaire le compte des découverts du trésor et y porter en recette et en annulation de recette la somme de 171,703,620 fr. 67 cent.; ce qui, en définitive, n'a pas modifié sa situation.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1872, les mouvements et le résultat ci-après :

1° *Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor ont été de..... 37,242,196f 59c

Et les payements faits en accroissement de ces créances s'étant élevés à.... 39,661,968 77

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 2,419,772 18

2° *Créances passives.*

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à..... 27,023,389,624f 82c

Elles ont été atténuées de remboursements montant à la somme de..... 27,802,021,810 34

Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de..... 778,632,185 52

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor remis à divers comparativement à ceux qui ont été remboursés..... 80,650,816f 48c

Atténuation des autres créances passives de l'administration des finances (à déduire)..... 859,283,002 00

Reste en diminution, comme ci-dessus, pour l'année 1872.. 778,632,185 52

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1872, à..... 853,648,897f 75c

Pendant l'année 1873, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues..... 6,211,202,436 55

Ensemble..... 7,064,851,334 30

Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à..... 6,218,011,482f 11c

Le solde en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1873, est de..... 1,332,910,145 86

7,550,921,627 97

L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1872, une augmentation (voir le tableau, page 245) de..... 486,070,293 67

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1872.

RESULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES
PENDANT L'ANNÉE 1872.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances pendant l'année 1872, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recettes sur le service des budgets. (Voir pages 21 et 244.).....	183,232,019f 50c	"
Recettes en atténuation des découverts du Trésor (Voir page 244). (A déduire).	171,703,560 67	"
Excédant de recette sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets. (Voir page 244.).....	1,255,593,792 54	"
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons émis sur ceux remboursés.) (Voir page 216.).....	80,650,816 48	"
Diminution des créances passives de l'administration des finances (V. p. 212 et 213.)	"	859,283,002f 00c
Augmentation des créances actives. (Voir pages 212 et 213.).....	"	2,419,772 18
Augmentation de l'encaisse des comptables. (Voir page 245.).....	"	486,070,293 67
	1,347,773,067 85	1,347,773,067 85

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1872. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classes de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1872. Ce développement est de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1840, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE

DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1872.

Numéraire	277,440,478f 93c	853,594,367f 16c	853,648,807f 75c
Effets à recevoir	576,153,888 23		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		54,530 59	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1871.	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1872.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1872.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurem^t à 1872.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Contributions directes. (Fonds généraux.)	37,553,830f02c	"	714,751f31c	36,839,078f71c	"
Produit des domaines	7,392,908 94	"	5,139,701 09	A d. 3,733,738 04	5,986,945f89c
Produits des forêts	5,256,399 83	"	1,463,532 72	3,069,810 56	723,056 55
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	6,593,999 36	"	4,498,810 28	839,493 61	1,255,695 47
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	892,173 99	"	4,704 80	887,469 19	"
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	40,321,550 90	1,416,657f09c	"	37,273,098 16	4,465,109 83
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	3,394,244 61	"	1,357,054 32	2,036,975 29	215 00
Produits universitaires	1,400,772 50	5,380 00	"	1,400,772 50	5,380 00
Produits et revenus de l'Algérie	3,147,998 55	"	52,854 59	1,427,603 64	1,667,540 32
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	2,311,802 00	18,104 62	"	2,329,906 62	"
Produits divers	18,359,921 35	"	21,739,753 27	A d. 3,379,831 92	"
	126,625,602 05	1,440,141 71	34,971,162 38	78,990,638 32	14,103,943 06
Produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	27,508,888 47	"	"	27,508,888 47	"
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	21,342 59	"	"	21,342 59	"
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	149,763,778 58	"	"	149,763,778 58	"
	303,919,611 69	1,440,141 71	34,971,162 38	256,284,647 96	14,103,943 06
		33,531,020f 67c			
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.					
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	27,182,711 77	714,751 31	"	27,897,463 08	"
Produits éventuels départementaux	"	"	1,961,413 66	A d. 1,961,413 66	"
Produits divers spéciaux	2,187,462 62	"	284,487 39	1,902,975 23	"
	29,370,174 39	714,751 31	2,245 901 05	27,839,024 65	"
		1,531,149f 74c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	"	"	82,748 20	A d. 82,748 20	"
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	125,000 00	"	"	125,000 00	"
Versement à faire par la Société générale algérienne, 8e annuité	"	"	"	"	"
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	5,626,221 70	"	"	5,626,221 70	"
Complément de la vente des rentes provenant de la dotation de l'armée	11,977,197 50	"	"	11,977,197 50	"
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt fait à la Banque de France	"	"	45,000,000 00	Ad. 45,000,000 00	"
Nouveau prêt à la Banque de France	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt de 750 millions	"	"	"	"	"
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt de 2 milliards	402,589,884 29	"	"	402,589,884 29	"
Produit de la vente des approvisionnements de Paris	9,780,222 48	0 40	"	9,780,222 88	"
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"
Recettes applicables aux travaux de la manufacture d'armes de St-Étienne	"	6,179 68	"	6,179 68	"
Portion du reste disponible des emprunts de 750 et 250 millions	"	382,044 74	"	382,044 74	"
	430,098,525 97	388,224 82	45,082,748 20	385,404,002 59	"
		44,694,523f 38c			
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.					
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1871	1,454,844 04	"	4,093 21	1,450,750 83	"
		4,093f 21c			
TOTAL de l'exercice 1871	764,843,156 09	2,543,117 84	82,303,904 84	670,978,426 03	14,103,943 06
		79,760,787f 00c			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1871.	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1872.	DROITS constatés pendant l'année 1872.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1872.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Dette consolidée	37,239,374f51c	7,262,887f 69c	"	34,834,268f25c	9,667,993f 95c
Capitaux remboursables à divers titres	80,971,080 70	234,798 17	"	79,156,357 95	2,049,520 92
Dette viagère	28,403,304 75	"	985,982f 33c	27,417,322 42	"
Dotations et dépenses de l'Assemblée nationale	1,138,517 78	"	"	1,138,517 78	"
Ministère de la justice	2,831,382 41	"	270,893 75	2,493,539 80	66,948 86
——— des affaires étrangères	3,445,361 36	"	209,448 54	3,096,968 02	138,944 80
——— de l'intérieur	10,653,979 93	"	482,402 13	9,555,057 74	616,520 06
Gouvernement général civil de l'Algérie	3,546,747 76	1,235 65	"	3,416,435 88	131,547 53
Ministère des finances	28,035,595 17	"	71,378 93	27,887,174 84	77,041 40
——— de la guerre	25,130,329 55	440,862,624 07	"	436,801,279 61	29,191,674 01
——— de la marine et des colonies	37,957,119 21	546,456 61	"	37,552,090 50	951,485 32
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	11,659,003 94	"	668,957 17	10,582,713 15	407,333 62
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — des beaux-arts	2,536,999 41	"	961 23	2,507,585 15	28,453 03
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — des cultes	15,786,547 35	"	1,599,909 39	14,064,430 37	122,207 59
——— de l'agriculture et du commerce	8,864,931 42	"	22,995 41	8,274,951 77	566,984 24
——— des travaux publics	32,906,290 08	"	75,591 37	31,553,051 96	1,277,646 75
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	35,985,411 01	"	2,529,553 76	33,306,989 21	148,868 04
Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	25,170,335 43	"	244,978 84	24,924,256 59	1,100 00
TOTAL du budget ordinaire	392,262,311 77	448,908,002 19	7,163,052 85	788,562,990 99	45,444,270 12
		441,744,949f 34c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
Ministère de l'intérieur	118,212,691 23	"	42,357,885 35	75,854,805 88	"
Gouvernement général civil de l'Algérie	389,728 21	"	387,871 28	1,856 93	"
Ministère des finances	25,724,797 04	"	2,849,633 11	22,875,163 93	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	7,532,314 38	"	2,492,436 02	5,039,878 36	"
——— de l'agriculture et du commerce	2,389,347 51	"	1,345.266 07	1,044,081 44	"
——— des travaux publics	701,910 60	"	432,556 77	269,353 83	"
TOTAL du budget des ressources spéciales	154,950,788 97	"	49,865,648 60	105,085,140 37	"
		49,865,648f 60c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"
——— de l'intérieur	15,225,267 99	"	3,108,095 58	10,463,845 35	1,653,327 06
Gouvernement général civil de l'Algérie	3,552,478 92	"	"	3,548,862 90	3,616 02
Ministère des finances	668,588 28	"	82,188 38	584,740 85	1,659 05
——— de la guerre	308,845,993 48	"	382,079,068 56	A d. 111.339,005 73	38,105,930 65
——— de la marine et des colonies	1,195,854 41	"	48,776 18	1,145,376 63	1,701 60
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	3,122,328 41	"	113,635 04	2,548,315 21	460,378 16
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — des beaux-arts	"	"	"	"	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — des cultes	2,029,361 87	90,266 37	"	1,683,447 78	436,180 46
——— de l'agriculture et du commerce	14,169,140 35	"	3,085,945 77	6,601,818 78	4,481,375 80
——— des travaux publics	37,591,273 87	"	334,380 54	37,068,932 67	187,960 66
TOTAL du budget extraordinaire	386,400,287 58	90,266 37	388,852,090 05	A d. 47,693,665 56	45,332,129 46
		388,761,823f 68c			
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.					
Ministère de la guerre	1,347,514 78	"	"	1,347,514 74	0 04
——— des travaux publics	107,329 26	"	4,093 17	103,236 09	"
TOTAL du budget de l'emprunt de 429 millions	1,454,844 04	"	4,093 17	1,450,750 83	0 04
		4,093f 17c			
TOTAL des dépenses de l'exercice 1871	935,068,232 36	448,998,268 56	445,884,884 67	847,405,216 63	90,776,399 62
		3,113383f 89c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1872. 1° BUDGET GÉNÉRAL.	DROITS constatés pendant l'année 1872.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.
Ressources ordinaires.			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	333,485,950f 97c	309,920,642f 88c	23,565,308f 09c
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	11,205,096 56	8,870,305 38	2,334,791 18
Produits des domaines	25,730,722 02	17,421,582 71	8,309,139 31
Produits des forêts	46,990,986 99	43,501,390 96	3,489,596 03
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	578,173,032 80	570,314,403 58	7,858,629 22
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	182,768,665 49	180,816,235 82	1,952,429 67
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	778,243,095 04	740,349,278 50	37,893,816 54
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	109,336,022 02	106,522,994 53	2,813,027 49
Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	6,075,629 35	6,074,543 10	1,086 25
Produits des taxes de la télégraphie privée française et internationale	14,065,660 06	12,369,632 90	1,696,027 16
Produits universitaires	4,149,935 00	2,890,835 00	1,259,100 00
Produits et revenus de l'Algérie	20,836,766 27	18,243,308 43	2,593,457 84
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	17,014,947 19	14,830,610 68	2,184,336 51
Produits divers	53,848,480 31	44,615,575 42	9,232,904 89
	2,181,924,990 07	2,076,741,339 89	105,183,650 18
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	12,585,903 83	11,223,166 97	1,362,736 86
——— de 3 milliards	149,695,404 55	"	149,695,404 55
	2,344,206,298 45	2,087,964,506 86	256,241,791 59
Ressources extraordinaires	111,524,773 86	110,536,899 29	987,874 57
A reporter	2,455,731,072 31	2,198,501,406 15	257,229,666 16

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1872. 1° BUDGET ORDINAIRE.	DROITS constatés pendant l'année 1872.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.
Dette publique et dotations. — Dette consolidée	587,225,505f 43c	551,808,161f 42c	35,417,344f 01c
Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres	421,159,537 83	61,826,947 55	359,332,590 28
Dette publique et dotations. — Dette viagère	101,467,406 56	70,171,070 86	31,296,335 70
Dette publique et dotations. — Dotations et dépenses de l'Assemblée nationale	30,131,399 05	27,075,223 76	3,056 175 29
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	34,285,498 90	31,196,323 74	3,089,175 16
Services généraux des ministères. — ——— des affaires étrangères	11,619,312 64	8,644,054 69	2,975,257 95
Services généraux des ministères. — ——— de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	84,901,819 27	71,753,877 91	13,147,941 36
Services généraux des ministères. — ——— de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Gouvernement général de l'Algérie	26,398,275 14	19,638,045 99	6,760,229 15
Services généraux des ministères. — ——— des finances. (Service général.)	144,693,335 56	138,194,355 61	6,498,979 95
Services généraux des ministères. — ——— de la guerre	497,207,987 73	406,789,290 01	90,418,697 72
Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies	142,785,363 89	104,832,820 29	37,952,543 60
Services généraux des ministères. — ——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	33,842,093 71	21,250,588 52	12,591,505 19
Services généraux des ministères. — ——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des beaux-arts	6,843,188 98	5,148,630 33	1,694,558 65
Services généraux des ministères. — ——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des cultes	54,281,817 74	37,438,434 48	16,843,383 26
Services généraux des ministères. — ——— de l'agriculture et du commerce	16,918,890 31	12,779,530 55	4,139,359 76
Services généraux des ministères. — ——— des travaux publics — Service ordinaire	86,151,618 58	69,905,854 36	16,245,764 22
Services généraux des ministères. — ——— des travaux publics — Travaux extraordinaires	53,095,456 70	36,073,945 52	17,021,511 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	228,759,577 92	201,036,185 83	27,723,392 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	51,462,555 85	39,531,472 36	11,931,083 49
TOTAL du budget ordinaire	2,613,230,641 79	1,915,094,813 78	698,135,828 01
A reporter	2,613,230,641 79	1,915,094,813 78	698,135,828 01

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1872.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.
Report	2,455,731,072f 31c	2,198,501,406f 15c	257,229,666f 16c
Suite de l'EXERCICE 1872.			
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.			
Contributions directes (fonds spéciaux)	269,824,769 28	251,554,902 20	18,269,867 08
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	451,414 59	371,096 86	80,317 73
Produits éventuels départementaux	94,397,122 61	94,397,122 61	"
Produits divers spéciaux	4,941,562 51	4,625,676 92	315,885 59
TOTAL du budget des ressources spéciales	369,614,868 99	350,948,798 59	18,666,070 40
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872	10,209,888 77	2,449,778 01	7,760,110 76
TOTAL de l'exercice 1872	2,835,555,830 07	2,551,899,982 75	283,655,847 32
EXERCICE 1873.			
BUDGET GÉNÉRAL.			
Ressources ordinaires.			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	7,986 16	7,986 16	"
Produits divers	3,387 50	3,387 50	"
	11,373 66	11,373 66	"
Ressources extraordinaires	2,138,022 23	2,138,022 23	"
TOTAL de l'exercice 1873	2,149,395 89	2,149,395 89	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1872.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.
Report	2,613,230,641f 79c	1,915,094,813f 78c	698,135,828f 01c
Suite de l'EXERCICE 1872.			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère de l'intérieur	261,758,492 24	151,742,692 83	110,015,799 41
Gouvernement général civil de l'Algérie	425,261 26	51,519 57	373,741 69
Ministère des finances	135,465,030 61	112,402,311 02	23,062,719 59
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. (Service de l'instruction publique).	13,422,252 96	7,139,048 08	6,283,204 88
——— de l'agriculture et du commerce	3,572,554 83	441,396 37	3,131,158 46
——— des travaux publics	2,671,502 77	1,992,955 44	678,547 33
TOTAL du budget de ressources spéciales	417,315,094 67	273,769,923 31	143,545,171 36
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
Ministère de la guerre	1,575,000 00	1,360,957 15	214,042 85
——— de la marine et des colonies	7,642,443 00	1,051,640 86	6,590,802 14
——— des travaux publics	992,445 77	37,180 00	955,265 77
TOTAL du budget de l'emprunt	10,209,888 77	2,449,778 01	7,760,110 76
TOTAL de l'exercice 1872	3,040,755,625 23	2,191,314,515 10	849,441,110 13
EXERCICE 1873.			
BUDGET GÉNÉRAL.			
Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres	1,770,771 59	1,770,771 59	"
Dette publique et dotations. — Ministère de l'intérieur	2,500 00	2,500 00	"
Services généraux des ministères. — ——— de la guerre	392,129 81	392,129 81	"
Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies	17,292 65	17,292 65	"
TOTAL du bugdet général	2,182,694 05	2,182,694 05	"
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère des finances	893,359 39	893,359 39	"
TOTAL de l'exercice 1873	3,076,053 44	3,076,053 44	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

Suite de la RECETTE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	20,903,825f 75c
——— effectuées pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	14,029,116 35
Service local des colonies	32,071,320 42
Remboursement sur les avances faites pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 00
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries nationales	949,166 67
——— générale des paquebots transatlantiques	1,982,500 00
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,280,086 83
Produits affectés au rachat des offices de courtiers de marchandises	359,999 81
Recette de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	23,957,690 47
Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations	89,283 65
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	"
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, t/c de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	"
Trésor public, s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer	1,094,000 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	60 00
Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	6,043 26
Produit de l'emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870 et décret du 23 du même mois.)	27,633,175 80
Produit de l'emprunt de 250 millions. (Décret-loi du 25 octobre 1870.)	279,100 00
Produit de l'emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871 et décret du 23 du même mois.)	475,315,134 79
Produit de l'emprunt de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)	1,568,824,344 00
Avances faites au Trésor par la Banque de France	309,000,000 00
Indemnité de guerre	"
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	179,310 06
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	852,412 47
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé, s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 novembre 1870.)	148,069 37
Compte de liquidation	562,205,268 68
Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire	8,113,145 69
Chemin de fer de l'Est, s/c d'avances à l'État pour la portion de son réseau cédée à l'Allemagne	325,000,000 00
	3,374,473,054 07

Suite de la DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	22,973,830f 69c
Payements effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	9,550,153 35
Service local des colonies	30,271,358 54
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	461,875 20
Avances à la compagnie générale des paquebots transatlantiques. (Loi du 3 juillet 1861.)	2,850,000 00
Application aux budgets de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	23,916,341 01
Payements sur le fonds spécial de dotations accordées sur le produit d'aliénations de bois de l'État	"
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	"
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.)	38,480 93
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. Remboursements et prélèvements	"
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	60 00
Application aux budgets du produit de l'emprunt de 429 millions (Loi du 1er août 1868.)	3,900,528 84
——— de 750 millions. (Loi du 12 août 1870 et décret du 23 du même mois.)	27,633,175 80
——— de 250 millions. (Décret-loi du 25 octobre 1870.)	279,100 00
Application aux budgets et au payement de l'indemnité de guerre du produit de l'emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871 et décret du 23 du même mois.)	664,999,070 98
Avances faites au Trésor par la Banque de France	339,989,289 26
Indemnité de guerre. (Remboursements.)	831,906,961 61
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	512,768 15
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	10,400 00
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	17,238,550 00
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé, s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 novembre 1870.)	80,193 81
Compte de liquidation	141,018,682 17
Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire	1,240,196 46
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine. (Remboursement à l'Espagne.)	8,244 73
	2,118,879,261 53

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

Suite de la RECETTE.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Produit de la soulte de la conversion des rentes		60f 00c
Transport au compte de liquidation de l'excédant de recette de l'exercice 1869 et d'une portion de celui de l'exercice 1871. (*A déduire.*)		171,703,620 67
A DÉDUIRE		171,703,560 67

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la Banque de France	5,587,035,000f 00c		
	——— à la Banque d'Algérie	16,492,500 00		
	——— aux caisses d'épargne	"	6,217,579,510f 52c	
	——— à divers	613,524,260 52		
	——— de 2-10, 3-10, 5-10 ans	527,750 00		
	Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	"		
	Émission de traites et mandats	419,994,614 78	27,023,389,624f 82c	
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	915,498,079 19		
	——— pour le compte des correspondants du Trésor	13,153,463,318 67		27,060,631,821f 41c
	——— des comptables des finances	6,316,854,101 66		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			37,242,196 59	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				6,211,202,436 55
				33,271,834,257 96

Suite de la DÉPENSE.

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Néant.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du Trésor	remis à la Banque de France	5,543,110,000f 00c		
		——— à la Banque d'Algérie	24,492,500 00		
		——— aux caisses d'épargne	244,680 10	6,136,928,694f 04c	
		——— à divers	569,081,513 94		
		de 2-10, 3-10, 5-10 ans	"		
	Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre			7,565 05	
	Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)		4,212,940 71	27,802,021,810f 34c	
	Remboursement d'obligations du Trésor remboursables en 30 ans		1,520,500 00		
	Remboursements de traites et mandats		464,715,056 34		
	——— de fonds particuliers des comptables des finances		914,651,302 52		27,841,683,779f 11c
	Dépenses pour le compte des correspondts du Trésor		14,147,131,263 60		
	——— des correspondts des comptables des finances		6,132,854,488 08		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				39,661,968 77	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					6,218,011,482 11
					34,059,695,261 22

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1873.

Numéraire	365,892,446f 65c	1,332,486,004f 63c	
Effets à recevoir	966,593,557 98		1,332,910,145f 86c
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		424,141 23	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1872.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1871	Budget ordinaire	256,284,647f 36c	670,978,426f 03c	3,225,027,804f 67
		—— des ressources spéciales	27,839,024 65		
		—— extraordinaire	385,404,002 59		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	1,450,750 83		
	—— 1872	Budget ordinaire	2,198,501,406 15	2,551,899,982 75	
		—— des ressources spéciales	350,948,798 59		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	2,449,778 01		
	—— 1873	Budget général	2,149,395 89	2,149,395 89	
		—— des ressources spéciales	"		
Services spéciaux					3,374,473,054 07
Recettes en atténuation des découverts du Trésor					Ad. 171,703,560 07
Opérations de trésorerie.	Recettes en augmentation des créances passives		27,023,389,624f 82c	27,060,631,821 41	33,271,834,257 96
	—— en atténuation des créances actives		37,242,196 59		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)			6,211,202,436 55	
			TOTAL de la recette		39,699,631,556 03
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1872					853,648,897 75
			TOTAL GÉNÉRAL		40,553,280,453 78

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1871	Budget ordinaire	788,562,990f 99c	847,405,216f 63c	3,041,795,785f 17c
		—— des dépenses sur ressources spéciales	105,085,140 37		
		—— extraordinaire (à déduire)	47,693,665 56		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	1,450,750 83		
	—— 1872	Budget ordinaire	1,915,094,813 78	2,191,314,515 10	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	273,769,923 31		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	2,449,778 01		
	—— 1873	—— général	2,182,694 05	3,076,053 44	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	893,359 39		
		—— spécial de l'emprunt de 429 millions	"		
Services spéciaux					2,118,879,261 53
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor					"
Opérations de trésorerie.	Payements en atténuation des créances passives		27,802,021,810f 34c	27,841,683,779f 11c	34,059,695,261 22
	—— en augmentation des créances actives		39,661,968 77		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			6,218,011,482 11	
			TOTAL de la dépense		39,220,370,307 92
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1873					1,332,910,145 86
			TOTAL GÉNÉRAL		40,553,280,453 78

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS des postes aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.														
EXERCICE 1871.														
BUDGET ORDINAIRE.														
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	37,553,816 04	"	"	"	"	"	4,507 94	719,245 27	36,839,078 71
Enregistrement, timbre et domaines	1,966,520 80	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	101 68	4,860,866 91	A déd. 2,894,244 43
Produits des forêts	1,938,976 78	"	"	"	"	1,131,111 00	"	"	"	"	"	51,746 78	52,024 00	3,069,810 56
Douanes et sels	"	887,469 19	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	887,469 19
Contributions indirectes	"	"	37,272,814 16	"	"	"	"	"	"	"	"	284 00	"	37,273,098 16
Produits des postes	"	"	"	2,033,653 73	"	"	"	"	"	"	3,321 56	"	"	2,036,975 29
Produits universitaires	"	"	"	"	"	1,310,737 50	"	"	"	1,075 00	"	88,965 00	5 00	1,400,772 50
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,436,018 79	"	84 85	8,500 00	1,427,603 64
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	227 23	"	33 74	61,885 28	"	2,040,964 84	173,047 37	137 33	"	41,460 49	18,147 73	299 18	6,296 57	2,329,906 62
Produits divers	"	"	"	"	"	6,596,670 24	4,687,445 46	2 00	"	44,509 30	3,481,935 70	7,241,021 96	25,431,416 58	A déd. 3,379,831 92
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	27,508,888 47	"	27,508,888 47
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,342 59	"	21,342 59
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	149,763,778 58	"	149,763,778 58
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.														
Contributions directes	"	"	"	"	"	27,182,711 77	"	"	"	"	"	1,635,497 69	920,746 38	27,897,463 08
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	441,095 38	2,402,509 04	A déd. 1,961,413 66
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	1,289,790 62	"	"	"	61,985 00	"	771,137 29	219,937 68	1,902,975 23
BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnements	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	82,748 20	A déd. 82,748 20
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	"	"	"	"	"	125,000 00	"	"	"	"	"	"	125,000 00
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,626,221 70	"	5,626,221 70
Complément de la vente des routes provenant de la dotation de l'armée	"	"	"	"	"	"	11,977,197 50	"	"	"	"	"	"	11,977,197 50
Portion disponible, pour 1871, de l'emprunt de 2 milliards	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	402,589,884 29	"	402,589,884 29
Produit de la vente des approvisionnements de Paris	"	"	"	"	"	"	9,539,708 93	"	"	"	"	240,513 95	"	9,780,222 88
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	6,179 68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,179 68
Portion disponible, pour 1871, de l'emprunt fait à la Banque de France	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	45,000,000 00	A déd. 45,000,000 00
Portion de la rente disponible des emprunts de 750 et 250 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	382,044 74	"	382,044 74
BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.														
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1871	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,450,750 83	"	1,450,750 83
TOTAL des recettes de l'exercice 1871. (A reporter.)	3,911,904 49	887,469 19	37,272,847 90	2,095,539 01	"	77,105,802 01	26,502,399 26	139 33	"	1,585,048 58	3,503,404 99	597,818,166 90	79,704,295 63	670,978,426 03

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS des postes aux armées.	COMPTABLE DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIER PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	3,911,904 49	887,469 19	37,272,847 90	2,095,539 01	"	77,105,802 01	26,502,399 26	139 33	"	1,585,048 58	3,503,404 99	597,818,166 90	79,704,295 63	670,978,426 03
Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.														
EXERCICE 1872.														
BUDGET GÉNÉRAL.														
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	310,629,473 00	"	"	"	"	"	"	708,830 12	309,920,642 88
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	"	"	"	"	"	8,870,305 38	"	"	"	"	"	"	"	8,870,305 38
Enregistrement, timbre et domaines	587,736,087 97	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	101 68	587,735,986 29
Produit des forêts	8,058,089 87	"	"	"	"	31,560,604 25	"	"	"	"	"	5,445,096 84	1,563,000 00	43,501,390 96
Douanes et sels	"	180,816,235 82	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	180,816,235 82
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	740,349,596 50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	318 00	740,349,278 50
Produit des postes	"	"	"	106,519,096 81	"	"	"	"	"	"	3,897 72	"	"	106,522,994 53
Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	6,074,543 10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,074,543 10
Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale	"	"	"	"	"	12,206,079 35	"	"	"	"	"	163,924 95	371 40	12,369,632 90
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,889,510 00	"	"	"	1,460 00	"	"	135 00	2,890,835 00
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	29,651,675 12	"	"	11,408,366 69	18,243,308 43
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	809,001 68	1,921,217 42	2,258,236 60	1,584,221 58	"	6,026,536 88	1,791,974 02	3,155 69	"	418,883 53	12,519 88	5,935 04	1,071 64	14,830,610 68
Produits divers	"	677,656 68	"	"	725,538 04	37,511,468 80	23,746,669 14	17,556 99	"	6,916,634 31	689,683 08	27,609,208 43	53,278,840 05	44,615,575 42
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,223,166 97	"	11,223,166 97
3 milliards	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.														
Versements à faire par la Société générale algérienne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,877 91	A déd. 16,877 91
Reliquat disponible sur le produit de l'emprunt de 2 milliards	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	101,422,241 14	"	101,422,241 14
Prélèvements sur les contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,253,255 89	2,121,719 83	9,131,536 06
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.														
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	"	"	"	"	250,846,072 08	"	"	"	"	"	708,830 12	"	251,554,902 20
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	"	"	"	"	"	371,096 86	"	"	"	"	"	"	"	371,096 86
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	94,836,444 89	"	"	"	"	"	453 10	439,775 38	94,397,122 61
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	5,316,824 63	"	"	"	10,083 97	"	102,905 61	804,137 29	4,625,676 92
BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.														
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,449,778 01	"	2,449,778 01
TOTAL des recettes des exercices 1871 et 1872. (A reporter.)	606,590,227 11	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	838,170,218 13	52,041,042 42	20,852 01	"	38,583,785 51	4,209,505 67	758,202,963 00	150,047,840 62	3,222,878,408 78

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	606,590,227 11	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	838,170,218 13	52.041,042 42	20,582 01	"	38,583,785 51	4,209,505 67	758,202,963 00	150,047,840 62	3,222,878,408 78
Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.														
EXERCICE 1873.														
BUDGET GÉNÉRAL.														
Contributions directes.....	"	"	"	"	"	7,986 16	"	"	"	"	"	"	"	7,986 16
Produits divers.....	"	"	"	"	"	3,387 50	"	"	"	"	"	"	"	3,387 50
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.														
Versement à faire par la Société générale algérienne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,877 91	"	16,877 91
Prélèvement sur les contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,121,144 32	"	2,121,144 32
SERVICES SPÉCIAUX.														
Recettes de cautionnements en numéraire...	"	"	"	"	"	15,311,081 14	5,327,100 00	"	"	164,800 00	99,500 00	2,027 70	683 09	20,903,825 75
Recettes effectuées pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,029,116 35	"	"	"	14,029,116 35
Service local des colonies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31,988,304 19	83,016 23	"	32,071,320 42
Remboursement sur les avances faites pour la portion de l'emprunt grec garanti par la France.....	"	"	"	"	"	"	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries nationales.....	"	"	"	"	"	"	999,999 99	"	"	"	"	0 01	50,833 33	949,166 67
Versement fait par la compagnie générale des paquebots transatlantiques.....	"	"	"	"	"	"	1,982,500 00	"	"	"	"	"	"	1,982,500 00
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,280,086 83	"	1,280,086 83
Produits affectés au rachat des offices des courtiers de marchandises.....	"	"	"	"	"	34,000 00	"	"	"	"	"	325,999 81	"	359,999 81
Recettes de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics.....	"	"	"	"	"	11,815,605 84	"	"	"	11,120 00	"	12,157,264 63	26,300 00	23,957,690 47
Produit d'aliénations de bois applicable au fonds spécial des dotations.....	89,283 65	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,283 65
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics.....	39,940 54	"	"	"	"	3,525,040 00	"	"	"	"	"	"	3,564,980 54	"
A reporter.....	606,719,451 30	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	868,867,318 77	60,550,642 41	20,852 01	"	52,788,821 86	36,297,309 86	774,189,380 44	153,690,637 58	3,320,850,794 62

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	606,719,451 30	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	868,867,318 77	60,550,642 41	20,852 01	"	52,788,821 86	36,297,309 86	774,189,380 44	153,690,637 58	3,320,850,794 62
Suite des SERVICES SPÉCIAUX.														
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, l/c de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Trésor public, s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	1,094,000 00	"	"	"	"	"	"	1,094,000 00
Produit de la soulte de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. 0/0 en 3 p. 0/0. (Loi et décret du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60 00	"	60 00
Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	"	"	"	"	"	"	6,043 26	"	"	"	"	"	"	6,043 26
Produit de l'emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870 et décret du 19 du même mois.)	"	"	"	"	"	4,147,259 48	23,485,916 32	"	"	"	"	"	"	27,633,175 80
Produit de l'emprunt anglais de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870 de la délégation du Gouvernement de la défense nationale.)	"	"	"	"	"	"	279,100 00	"	"	"	"	"	"	279,100 00
Produit de l'emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871 et décret du 23 du même mois.)	"	"	"	"	"	109,596,424 99	365,715,423 00	"	"	3,286 80	"	"	"	475,315,134 79
Produit de l'emprunt de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)	"	"	"	"	"	"	1,568,824,344 00	"	"	"	"	"	"	1,568,824,344 00
Avances faites au Trésor par la Banque de France	"	"	"	"	"	"	309,000,000 00	"	"	"	"	"	"	309,000,000 00
Indemnités de guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	179,310 06	"	"	"	179,310 06
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	852,412 47	"	852,412 47
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé, s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 novembre 1870.)	"	"	"	"	"	148,069 37	"	"	"	"	"	"	"	148,069 37
Compte de liquidation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	562,205,268 68	"	562,205,268 68
Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire	"	"	"	"	"	"	8,113,145 69	"	"	"	"	"	"	8,113,145 69
Chemin de fer de l'Est, s/c d'avances à l'État pour la portion de son réseau cédée à l'Allemagne	"	"	"	"	"	"	325,000,000 00	"	"	"	"	"	"	325,000,000 00
TOTAL des budgets et des services spéciaux (à reporter)	606,719,451 30	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	982,759,072 61	2,662,068,614 68	20,852 01	"	52,971,418 72	36,297,309 86	1,337,247,121 59	153,690,637 58	6,599,500,858 74

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	606,719,451 30	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	725,538 04	982,759,072 61	2,662,068,614 68	20,852 01	"	52,971,418 72	36,297,309 86	1,337,247,121 59	153,690,637 58	6,599,500,858 74
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.														
Produit de la soulte de la conversion des rentes.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60 00	"	60 00
Transport au compte de liquidation de l'excédant de recettes de l'exercice 1869 et d'une portion de celui de l'exercice 1871.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	171,703,620 67	A déduire : 171,703,620 67
SERVICE DE TRÉSORERIE.														
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers...	"	"	"	"	"	"	613,524,260 52	"	"	"	"	"	"	613,524,260 52
Bons du Trésor de 2-10, 3-10, 5-10 ans.....	"	"	"	"	"	"	527,750 00	"	"	"	"	"	"	527,750 00
Bons du Trésor remis à la Banque de France.....	"	"	"	"	"	"	5,587,035,000 00	"	"	"	"	"	"	5,587,035,000 00
Bons du Trésor remis à la Banque d'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	16,492,500 00	"	"	"	"	"	"	16,492,500 00
Bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Émission de traites et mandats....	"	"	"	"	"	130,142,550 07	90,968,900 00	"	"	25,438,678 50	8,148,554 94	165,295,931 27	"	419,994,614 78
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances.....	18,274 02	7,410 00	147,577 08	"	"	915,172,952 35	"	"	"	5,178 22	46,877 30	99,410 22	"	915,498,079 19
Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.....	3,605,440 90	71,324,982 19	615,943,398 66	89,513,951 00	47,983,582 20	1,668,788,786 53	10,363,609,087 92	"	"	52,199,977 61	2,321,384 09	288,717,345 68	50,544,618 11	13,153,463,318 67
Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	6,205,415,859 79	"	768,394 26	"	35,519,670 39	73,984,744 41	1,165,932 81	500 00	6,316,854,101 66
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.).....	958,573 85	4,684,527 41	6,038,009 15	119,342 91	"	19,341,858 46	"	2,686,088 95	"	3,108,104 93	37,674 98	279,979 07	11,963 12	37,242,196 59
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.).....	2,130,258 23	9,157,334 47	9,858,206 23	32,634,618 77	"	2,841,781,894 19	3,077,567,761 60	20,519,031 11	"	177,221,454 24	40,250,381 51	90,066 94	8,570 74	6,211,202,436 55
TOTAL des recettes.....	613,431,998 30	269,476,833 18	1,411,867,872 12	232,466,770 08	48,709,120 24	12,763,402,974 00	22,411,793,874 72	23,994,366 33	"	346,464,882 61	161,086,927 09	1,792,895,847 58	375,959,910 22	39,699,631,556 03

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1871.														
BUDGET ORDINAIRE.														
Dette publique et dotations. — Dette consolidée	"	"	"	"	"	13,050,055 80	21,887,295 86	"	"	20,769 38	99,149 25	"	223,002 04	34,834,268 25
Capitaux remboursables à divers titres	"	"	"	"	"	7,497,635 90	59,404,307 63	"	"	57,767 64	948 02	12,536,660 84	340,962 08	79,156,357 95
Dette viagère	"	"	"	"	"	18,900,919 09	7,958,170 14	"	"	516,402 09	41,841 18	227,182 73	227,192 81	27,417,322 42
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	1,140,031 26	"	"	"	"	"	1,513 48	1,138,517 78
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	"	"	"	"	"	2,280,049 32	143,335 01	"	"	84,060 26	"	12,600 36	26,505 15	2,493,539 80
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	1,455 83	3,303,889 33	"	"	"	"	1,000 00	209,377 14	3,096,968 02
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	6,737,378 30	3,956,775 06	"	"	1,900 00	"	37,000 40	1,177,996 02	9,555,057 74
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	"	"	"	"	82,881 72	28,894 91	"	"	3,125,995 51	"	210,344 85	31,681 11	3,416,435 88
Ministère des finances. (Service général.)	"	"	"	"	"	2,352,807 67	30,431,179 51	4,176 47	"	12,338 06	5,656 65	836,126 82	5,755,110 34	27,887,174 84
——— de la guerre	"	"	"	"	"	17,620,631 52	8,728,148 12	"	"	5,462,640 15	150 00	466,085,089 22	61,095,379 40	436,801,279 61
——— de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	12,285,091 39	4,920,553 95	10,951,830 40	"	89,041 65	12,696,235 40	5,086,768 44	8,477,430 73	37,552,096 50
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	"	"	"	"	"	8,798,578 65	1,877,266 85	"	"	95,892 51	"	23,289 45	212,314 31	10,582,713 15
——— des beaux-arts	"	"	"	"	"	713,541 79	1,798,796 67	"	"	75 00	450 00	1,125 00	6,403 31	2,507,585 15
——— des cultes	"	"	"	"	"	13,278,613 82	448,112 57	"	"	325,464 52	"	12,997 76	758 30	14,064,430 37
Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	6,964,367 90	1,359,770 13	"	"	405 00	23,900 00	365,993 93	439,485 19	8,274,951 77
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	16,508,950 93	15,260,875 85	"	"	200 00	"	105,939 72	322,914 54	31,553,051 96
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	152,475 29	948,686 91	6,284,124 86	4,289,220 82	"	5,472,135 37	16,206,375 85	"	"	71,119 20	"	571,221 80	688,370 89	33,306,989 21
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	787,714 78	258,911 82	31,975 21	111 32	"	24,162,187 42	18,596 48	"	"	89,316 92	53 23	2,211 00	426,821 59	24,924,256 59
BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	67,898,008 65	7,976,769 74	"	"	"	"	395,841 04	415,813 55	75,854,805 88
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	269 37	"	"	7,066 22	"	"	5,478 66	1,856 93
Ministère des finances	"	"	"	"	"	22,560,725 89	2,626 80	"	"	"	"	327,524 39	15,713 15	22,875,163 93
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. (Service de l'instruction publique)	"	"	"	"	"	4,366,766 89	682,956 12	"	"	"	"	2,677 80	12,522 45	5,039,878 36
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	1,039,573 24	4,378 20	"	"	"	"	130 00	"	1,044,081 44
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	216,691 57	89,875 19	"	"	"	"	916 64	38,129 57	269,353 83
BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	11,527,251 15	1,352,408 44	"	"	"	"	1,840,782 56	4,256,596 80	10,463,845 35
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	"	"	"	"	925 45	593 00	"	"	3,699,301 73	"	"	151,957 28	3,548,862 90
Ministère des finances	"	"	162,929 24	"	"	417,463 67	5,564 98	"	"	"	"	"	1,217 04	584,740 85
——— de la guerre	"	"	"	"	"	51,787,625 69	257,575,635 97	492,818 51	"	2,403,636 48	"	45,148,510 06	468,807,232 44	Ad. 111,339,005 73
——— de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	801,354 84	344,021 79	"	"	"	"	"	"	1,145,376 63
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	"	"	"	"	"	2,018,399 55	517,015 66	"	"	"	"	15,225 00	2,325 00	2,548,315 21
——— des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— des cultes	"	"	"	"	"	1,648,414 40	35,033 38	"	"	"	"	"	"	1,683,447 78
Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	197,471 70	5,745,832 68	"	"	"	"	836,394 37	177,879 97	6,601,818 78
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	13,204,301 29	23,603,504 59	"	"	"	"	732,956 39	471,829 60	37,068,932 67
BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.														
Ministère de la guerre	"	"	"	"	"	1,337,514 74	"	"	"	"	"	10,000 00	"	1,347,514 74
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	78,000 00	25,236 09	"	"	"	"	"	"	103,236 09
TOTAL des dépenses du budget de 1871 (à reporter)	940,190 07	1,207,598 73	6,479,029 31	4,289,332 14	"	335,807,771 14	476,834,097 18	11,448,825 38	"	16,123,392 32	12,868,383 73	535,426,510 57	554,019,913 94	847,405,216 63

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	940,190 07	1,207,599 73	6,479,029 31	4,289,332 14	"	335,807,771 14	476,834,097 18	11,448,825 38	"	116,123,392 32	12,868,383 73	535,426,510 57	554,019,913 94	847,405,216 63
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1872.														
1° BUDGET GÉNÉRAL.														
Dette publique et dotations. — Dette consolidée	"	"	"	"	"	174,650,906 17	376,904,354 50	"	"	183,514 50	72,586 25	50 00	3,250 00	551,808,161 42
Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres	"	"	"	"	"	5,530,442 82	58,312,940 44	"	"	2,173 44	3 73	547,119 72	2,565,732 60	61,826,947 55
Dette publique et dotations. — Dette viagère	"	"	"	"	"	50,855,947 26	17,873,101 08	"	"	1,431,061 30	10,993 41	25 00	57 19	70,171,070 86
Dette publique et dotations. — Dotations et dépenses de l'Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	27,078,692 36	"	"	"	"	"	3,468 60	27,075,223 76
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	4,763,743 60	"	"	"	"	20,487,378 51	4,790,141 95	"	"	1,154,776 63	"	423 00	139 95	31,196,323 74
Services généraux des ministères. — ——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	74 97	8,659,266 65	"	"	"	"	"	15,286 93	8,644,054 69
Services généraux des ministères. — Ministère de l'intérieur et gouvernement général de l'Algérie. — Service de l'intérieur	"	"	"	"	"	50,733,783 87	21,714,432 04	"	"	"	"	267,461 88	961,799 88	71,753,877 91
Services généraux des ministères. — Ministère de l'intérieur et gouvernement général de l'Algérie. — Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	164,737 00	3,784,480 62	"	"	15,565,058 15	"	1,350,623 39	1,226,853 17	19,638,045 99
Services généraux des ministères. — Ministère des finances. (Service général.)	"	12,056 94	8,766 95	18,464 80	"	8,225,574 95	137,375,240 71	72,561 12	"	472,589 39	19,230 79	106,388 54	8,116,518 58	138,194,355 61
Services généraux des ministères. — ——— de la guerre	"	"	"	"	"	257,299,097 16	102,093,354 64	"	"	59,801,497 51	"	6,454,751 01	18,859,410 31	406,789,290 01
Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	77,795,662 40	10,776,491 02	9,005,659 39	"	688,300 08	7,478,586 50	477,872 08	1,389,751 18	104,832,820 29
Services généraux des ministères. — Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	"	"	"	"	"	14,431,401 73	6,650,499 70	"	"	166,909 51	"	40,263 60	38,486 02	21,250,588 52
Services généraux des ministères. — Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des beaux-arts	"	"	"	"	"	349,524 20	4,806,574 84	"	"	225 00	"	"	7,693 71	5,148,630 33
Services généraux des ministères. — Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des cultes	"	"	"	"	"	35,357,539 16	1,406,914 21	"	"	673,981 11	"	"	"	37,438,434 48
Services généraux des ministères. — Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	8,863,688 98	3,921,956 84	"	"	2,065 00	"	5,825 54	14,005 81	12,779,530 55
Services généraux des ministères. — ——— des travaux publics — Service ordinaire	"	"	"	"	"	41,361,910 50	28,588,274 18	"	"	"	"	8,332 93	52,663 25	69,905,854 36
Services généraux des ministères. — ——— des travaux publics — ——— extraordinaire	"	"	"	"	"	30,890,818 37	5,003,083 43	"	"	"	"	287,298 05	107,254 33	36,073,945 52
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	14,921,263 44	27,451,916 19	56,975,342 78	37,352,360 63	"	24,044,404 83	36,785,020 46	"	"	3,521,563 41	"	8,962 77	24,648 68	201,036,185 83
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,894,656 90	2,300,864 34	3,544,974 25	3,458 92	"	28,104,232 53	1,393,209 61	"	"	87,022 64	"	203,053 17	"	39,531,472 36
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	138,877,079 23	12,865,943 45	"	"	"	"	"	329 85	151,742,692 83
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	51,519 57	"	"	"	51,519 57
Ministère des finances	"	"	"	"	"	112,422,841 55	26,235 32	"	"	"	"	"	46,765 85	112,402,311 02
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. (Service de l'instruction publique.)	"	"	"	"	"	6,618,350 73	511,277 70	"	"	"	"	9,419 65	"	7,139,048 08
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	413,581 57	27,944 80	"	"	"	"	"	130 00	441,396 37
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	1,157,180 03	835,775 41	"	"	"	"	"	"	1,992,955 44
BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.														
Ministère de la guerre	"	"	"	"	"	1,360,957 15	"	"	"	"	"	"	"	1,360,957 15
——— de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	616,623 44	435,017 42	"	"	"	"	"	"	1,051,640 86
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	37,180 00	"	"	"	"	"	"	"	37,180 00
TOTAL des budgets de 1871 et 1872 (à reporter)	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	"	1,426,458,690 25	1,349,454,320 56	20,527,045 89	"	99,925,649 56	20,449,784 41	545,194,380 90	557,454,159 83	3,038,719,731 73

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS des postes aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	"	1,426,458,690 25	1,349,454,320 56	20,527,045 89	"	99,925,649 56	20,449,784 41	545,194,380 90	587,454,159 83	3,038,719,731 73
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1873.														
1° BUDGET GÉNÉRAL.														
Dette publique. — Dotations. — Capitaux rembours. à divers titres.	"	"	"	"	"	"	1,770,771 59	"	"	"	"	"	"	1,770,771 59
Services généraux des ministères. — Ministère de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	2,500 00	"	"	"	"	"	"	"	2,500 00
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	4,770 35	352,218 39	"	"	35,141 07	"	"	"	392,129 81
——— de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	17,292 65	"	"	"	"	"	"	"	17,292 65
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère des finances.....	"	"	"	"	"	893,359 39	"	"	"	"	"	"	"	893,359 39
TOTAL des dépenses publiques.....	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	"	1,427,376,612 64	1,351,577,310 54	20,527,045 89	"	99,960,790 63	20,449,784 41	545,194,380 90	587,454,159 83	3041,795,785 17
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.														
Frais de fabrication prélevés sur le produit brut des monnaies..... — Exercice 1871.	"	"	"	"	4,814 98	"	"	"	"	"	"	4,814 98	9,629 96	"
— Exercice 1872.	"	"	"	"	662,013 97	"	"	"	"	"	"	457 09	662,471 06	"
SERVICES SPÉCIAUX.														
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	18,716,256 02	4,044,824 67	"	"	187,450 00	26,500 00	"	1,200 00	22,973,830 69
Payem^ts effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9,550,153 35	"	"	"	9,550,153 35
Service local des colonies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,105,326 08	166,032 46	"	30,271,358 54
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	461,875 20	"	"	"	"	"	"	461,875 20
Avances à la comp. génér. des paq. transatl. (Loi du 3 juillet 1861.)	"	"	"	"	"	"	2,850,000 00	"	"	"	"	"	"	2,850,000 00
Application aux budgets de fonds de conc. pour l'exéc. de trav. pub.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,916,341 01	"	23,916,341 01
Payements sur le fonds spécial de dotations accordées sur le produit d'aliénations des bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Prod^ts extraord^ res des forêts de l'État affectés à divers services publics.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépense pour travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 30 mai 1860.).....	"	"	"	"	"	38,480 93	"	"	"	"	"	"	"	38,480 93
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. — Remboursements et prélèvements.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.).	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60 00	"	60 00
Produit de la soulte de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. 0/0. (Loi et décret du 12 février 1862.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Application aux découverts du Trésor du produit de l'emprunt de 300 millions.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,900,528 84	"	3,900,528 84
Application aux budgets du produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	27,633,175 80	"	27,633,175 80
Application aux budgets du produit de l'emprunt de 750 millions (Loi du 12 août 1870.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	279,100 00	"	279,100 00
Application aux budgets du produit de l'emprunt anglais de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	664,999,070 98	"	664,999,070 98
Application aux budgets et au payement de l'indemnité de la guerre du produit de l'emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871 et décret du 23 du même mois.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Application aux découverts du Trésor du produit des rentes 5 p. 0/0 remises aux déposants de la Caisse d'épargne. (Loi du 20 juin 1871.).	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avances faites au Trésor par la Banque de France.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	384,989,289 26	45,000,000 00	339,989,289 26
Indemnité de guerre.....	"	"	"	"	"	"	831,906,961 61	"	"	"	"	"	"	831,906,961 61
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine.....	"	"	"	"	"	"	8,244 73	"	"	"	"	"	"	8,244 73
Produits des prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	512,768 15	"	"	"	512,768 15
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains.	"	"	"	"	"	"	10,400 00	"	"	"	"	"	"	10,400 00
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	35,417,950 00	18,179,400 00	17,238,550 00
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé, *s/c* provisoire. (Décision ministérielle du 30 novembre 1870.).....	"	"	"	"	"	80,193 81	"	"	"	"	"	"	"	80,193 81
Compte de liquidation.....	"	"	"	"	"	114,858,573 70	21,453,623 29	"	"	204,245 18	"	4,937,183 92	434,943 92	141,018,682 17
Donations patriotiques affectées définitivement à la libér. du territ.	"	"	"	"	"	"	1,240,196 46	"	"	"	"	"	"	1,240,196 46
A reporter.....	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	666,828 95	1,561,070,117 10	2,213,553,436 50	20,527,045 89	"	110,415,407 31	50,581,610 49	1,691,438,385 24	651,741,804 77	5,160,675,046 70

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	RECEVEURS DES POSTES aux armées.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	666,828 95	1,561,070,117 10	2,213,553,436 50	20,527,045 89	"	110,415,407 31	50,581,610 49	1,691,438,385 24	651,741 804 77	5,160,675,046 70
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.														
Payements en atténuation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	569,081,513 94	"	"	"	"	"	"	569,081,513 94
——— de 2-10, 3-10, 5-10 ans	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— remis à la Banque de France	"	"	"	"	"	"	5,543,110,000 00	"	"	"	"	"	"	5,543,110,000 00
——— à la Banque d'Algérie	"	"	"	"	"	"	24,492,500 00	"	"	"	"	"	"	24,492,500 00
Bons du Trésor remis aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	244,680 10	"	"	"	"	"	"	244,680 10
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	"	"	"	"	"	"	7,565 05	"	"	"	"	"	"	7,565 05
Obligations du Trésor public créées pour travaux de chemin de fer	"	"	"	"	"	"	1,520,500 00	"	"	"	"	"	"	1,520,500 00
Annuités négociables à remettre aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	"	"	"	"	"	"	4,212,940 71	"	"	"	"	"	"	4,212,940 71
Remboursement de traites et mandats	"	"	"	"	"	2,251 33	437,691,090 29	265 92	"	22,923,595 84	4,097,852 96	"	"	464,715,056 34
——— de fonds particuliers des comptables des finances	21,791 15	9,510 00	134,801 70	"	2,124 44	913,589,586 22	"	"	"	7,743 63	83,866 98	802,396 86	518 46	914,651,302 52
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor	3,753,776 22	71,793,730 49	610,870,323 05	93,819,718 34	47,916,767 01	1,630,280,196 91	11,239,633,475 90	1,776 38	"	54,148,717 75	2,158,912 29	392,813,825 32	59,956 06	14,147,131,263 60
Dépenses pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	6,022,358,569 48	"	566,936 40	"	35,287,007 00	74,535,848 67	106,626 53	500 00	6,132,854,488 08
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)	775,877 41	4,639,077 67	4,302,780 81	162,289 74	"	12,819,992 48	"	"	"	14,062,787 89	211,673 36	2,687,807 41	318 00	39,661,968 77
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	584,758,940 41	158,978,495 18	741,573,993 33	100,515,452 84	96,939 18	2,614,281,894 58	1,886,456,636 43	3,087,591 10	"	111,313,086 84	36,058,458 93	23,649,683 06	42,759,689 77	6,218,011,482 11
TOTAL des payements	613,830,239 20	266,393,249 54	1,423,890,012 18	236,161,077 41	48,682,659 58	12,754,402,608 10	21,920,004,338 92	24,183,615 69	"	348,158,346 26	167,728,223 68	2,111,498,724 42	694,562,787 06	39,220,370,307 92

Résumé du développement, par classe de Comptables, *des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1872.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1872.	TOTAL au 31 décembre 1872. (Voir page 46.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1873.	TOTAL au 31 décembre 1872. (Voir page 47.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	1,259,942 40	613,431,998 30	614,691,940 70	613,830,239 20	861,701 50	614,691,940 70
——— des douanes et sels	5,007,073 68	269,476,833 18	274,483,906 86	266,393,249 54	8,090,657 32	274,483,906 86
——— des contributions indirectes	21,598,996 18	1,411,867,872 12	1,433,466,868 30	1,423,890,012 18	9,576,856 12	1,433,466,868 30
——— des postes	20,363,909 68	232,466,770 08	252,830,679 76	236,161,077 41	16,669,602 35	252,830,679 76
Directeurs de la fabrication des monnaies	728,085 13	48,709,120 24	49,437,205 37	48,682,659 58	754,545 79	49,437,205 37
Trésoriers payeurs généraux des finances	57,862,826 21	12,763,402,974 00	12,821,265,800 21	12,754,402,608 10	66,863,192 11	12,821,265,800 21
Caissier payeur central du Trésor public	663,448,766 86	22,411,793,874 72	23,075,242,641 58	21,920,004,338 92	1,155,238,302 66	23,075,242,641 58
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	189,249 36	23,994,366 33	24,183,615 69	24,183,615 69	"	24,183,615 69
Receveurs des postes aux armées	"	"	"	"	"	"
Comptables des finances en Algérie	51,492,277 94	346,464,882 61	397,957,160 55	348,158,346 26	49,798,814 29	397,957,160 55
Trésoriers payeurs des colonies	31,697,770 31	161,086,927 09	192,784,697 40	167,728,223 68	25,056,473 72	192,784,697 40
Agent responsable des virements de comptes	"	1,416,935,937 36	1,416,935,937 36	1,416,935,937 36	"	1,416,935,937 36
	853,648,897 75	39,699,631,556 03	553,280,453 78	39,220,370,307 92	1,332,910,145 86	40,553,280,453 78

TIONS DE L'ANNEE 1872.

...tions par l'Administration des Douanes pendant l'année 1872.

CAISSES du Trésor public.	PAYEURS des années et des exercices comptable des traites de la marine.	RECEVEURS des postes aux armées.	COMPTABLES des finances en Algérie.	TRÉSORIERS payeurs des colonies.	AGENT RESPONSABLE des transports de marine comptable directe par la direction générale de la comptabilité publique.		TOTAL des ressources.
					Dépenses.	Annulations de paiements.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2,117,895,156 50	70,277,085 40	»	110,615,007 31	30,321,019 45	1,091,278,385 21	631,787,984 77	3,160,075,040 70
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	509,081,513 94
5,885,110,000 00	»	»	»	»	»	»	5,885,110,000 00
24,492,500 00	»	»	»	»	»	»	24,492,500 00
944,080 10	»	»	»	»	»	»	944,080 10
»	»	»	»	»	»	»	»
7,205 05	»	»	»	»	»	»	7,205 05
1,320,500 00	»	»	»	»	»	»	1,320,500 00
»	»	»	»	»	»	»	»
4,212,040 71	»	»	»	»	»	»	4,212,040 71
427,021,000 20	205 02	»	32,083,205 84	4,027,505 76	»	»	464,731,056 82
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	7,745 05	803,399 86	318 60	816,031,303 52
11,720,034,470 00	1,170 85	»	36,168,715 76	2,158,815 20	303,813,885 30	39,950 00	14,127,131,265 00
»	»	»	»	»	»	»	»
309,030 40	»	»	35,857,007 00	74,535,885 07	100,030 53	300,00	0,134,854,085 03
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	16,005,787 59	211,075 36	2,087,807 41	318 00	30,081,308 72
1,860,056,050 45	1,087,801 10	»	111,313,050 81	36,036,456 95	53,640,085 08	12,759,085 77	6,818,011,182 12
21,020,008,255 02	72,171,415 60	»	305,135,340 30	167,752,325 06	3,111,495,721 45	664,365,787 06	30,220,870,307 02

...pérations de l'Administration des Douanes pendant l'année 1872.

VALEURS en caisse et de portefeuille au 1er janvier 1872.	RECETTES effectives pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1872.	VALEURS en caisse et de portefeuille au 31 décembre 1872.	TOTAL au 31 décembre 1872. (Voir page 67.)
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1,329,022 40	612,841,995 30	614,091,940 70	613,830,329 30	261,611 40	614,091,940 70
3,007,012 08	359,176,175 15	362,183,187 23	360,203,246 26	1,979,940 97	362,183,187 23
21,285,000 18	1,417,097,872 12	1,438,382,872 30	1,437,606,060 18	776,812 12	1,438,382,872 30
76,305,000 08	272,408,770 08	348,713,770 16	348,839,079 72	874,691 44	349,713,770 16
728,080 13	45,706,120 84	46,434,200 97	46,432,205 37	1,995 60	46,434,200 97
27,307,850 21	12,785,404,004 00	12,812,711,854 21	12,793,402,805 19	19,309,049 02	12,812,711,854 21
603,438,300 86	22,411,707,274 72	23,015,146,574 58	22,973,145,051 36	42,000,523 22	23,015,146,574 58
130,340 30	23,900,350 25	24,030,690 55	24,183,013 60	»	24,183,013 60
»	»	»	»	»	»
91,403,277 93	390,408,813 01	481,812,090 94	397,957,160 16	83,854,930 78	481,812,090 94
91,097,770 31	101,080,027 00	192,177,797 31	192,184,097 40	»	192,184,097 40
»	1,410,923,027 36	1,410,923,027 36	1,410,923,027 36	»	1,410,923,027 36
833,048,807 73	29,097,031,250 03	29,930,080,057 76	29,893,270,202 04	36,809,855 72	29,930,080,057 76

Comptes-rendus des finances de 1872.

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, ceux qui ont été recouvrés et ceux qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1871, parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1872, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1872, qui a accompli sa première année d'exécution, et enfin à l'exercice 1873, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Le compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique jusqu'au 31 décembre 1872, en distinguant les opérations de l'année 1872 de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Budget général..
- *Contributions directes;*
- *Taxes spéciales assimilées aux contributions directes;*
- *Enregistrement, timbre et domaines;*
- *Produits des forêts;*
- *Douanes et sels;*
- *Contributions indirectes;*
- *Produits des postes;*
- *Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières;*
- *Produits universitaires;*
- *Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale;*
- *Produits et revenus de l'Algérie;*
- *Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles;*
- *Produits divers;*
- *Portion du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions;*
- *Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions;*
- *Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards;*
- *Portion du produit du supplément de l'emprunt de 3 milliards.*

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Budget des ressources spéciales.

Budget extraordinaire.

Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.

3° De résumés pour les impôts et revenus indirects des exercices 1871 et 1872;

4° Et enfin d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1872.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1871, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1871 (pages 32 à 35). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1872, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du Compte général des finances se résument de la manière suivante :

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1871.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1871, se sont élevés à la somme de 3,592,374,804 fr. 36 cent., savoir :

1° Budget ordinaire.	Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,815,019f 97c	2,015,032,464f 08c
	Produit des domaines	28,079,968 53	
	Produits des forêts	52,484,914 42	
	Impôts et revenus indirects	1,335,796,024 90	
	Produits universitaires	3,153,448 30	
	Produits et revenus de l'Algérie	16,721,655 09	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	15,318,104 62	
	Produits divers	57,979,426 84	
	Portion du produit du suppl. de l'emp. de 750 millions.	31,898,780 24	
	Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions.	21,342 59	
	Portion du produit du suppl. de l'emp. de 2 milliards.	149,763,778 58	
2° Budget des ressources spéciales			357,808,340 15
3° —— extraordinaire			1,215,318,218 02
4° —— de l'emprunt de 429 millions			4,215,782 11
TOTAL			3,592,374,804 36

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Report.....3,592,374,804f 36c

Sur cette somme, il a été reçu par le Trésor public :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET de l'emprunt de 429 millions.	
Antérieurement au 1er janvier 1872.....	1,744,643.873f 06c	329,969,315f 50c	829,914,215f 43c	2,765,031f 28c	
Pendant l'année 1872...	256,284,647 96	27,839,024 65	385,404,002 59	1,450,750 83	
	2,000,928,521 02	357,808,340 15	1,215,318,218 02	4,215,782 11	3,578,270,861 30

Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1871, sur le budget ordinaire. 14,103,943 06

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1872.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1872, jusqu'au 31 décembre 1872, montent à 2,846,569,287 fr. 23 cent., savoir :

1° Budget général.	Contributions directes.....	334,686,322f 46c	2,466,744,529f 47c
	Taxes spéciales assimilées aux contributions directes...	11,205,096 56	
	Produits des domaines.....	25,730,722 02	
	Produits des forêts.....	46,990,986 99	
	Impôts et revenus indirects.....	1,648,520,815 35	
	Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.	6,075,629 35	
	Produit des taxes de la télégraphie privée, française et internationale.....	14,065,660 06	
	Produits universitaires.....	4,149,935 00	
	Produits et revenus de l'Algérie.....	20,836,766 27	
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.....	17,014,992 19	
	Produits divers.....	53,852,415 78	
	Portion du produit du suppl. de l'emp. de 2 milliards.	12,585,903 83	
	Portion du produit du suppl. de l'emp. de 3 milliards..	149,695,404 55	
	Ressources extraordinaires.....	121,333,879 06	
2° Budget des ressources spéciales.....			369,614,868 99
3° —— de l'emprunt de 429 millions.....			10,209,888 77
Total à reporter.....			2,846,569,287 23

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Report 2,846,569,287f 23c

Les recettes faites par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1873 sont les suivantes :

	BUDGET général.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET de l'emprunt de 429 millions.	
Recettes antérieures au 1er janvier 1872.	11,013,457f 16c	"	"	
Recettes de l'année 1872.....	2,198,501,406 15	350,948,798f 59c	2,449,778f 01c	
	2,209,514,863 31	350,948,798 59	2,449,778 01	2,562,913,439 91

Et, au 1er janvier 1873, il restait à recouvrer, savoir :

1° Budget général.....	257,229,666 16c	283,655,847 32
2° ——— des ressources spéciales	18,666,070 40	
4° ——— de l'emprunt de 429 millions.....	7,760,110 76	

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1873.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1873, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1873, ont été de 2,149,395 fr. 89 cent., savoir :

1° Budget général.....	2,149,395f 89
2° ——— sur ressources spéciales.....	"
3° ——— de l'emprunt de 429 millions.....	"
TOTAL.....	2,149,395 89

RÉCAPITULATION DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1872.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1872 se sont élevés à 3,225,027,804 fr. 67 cent. et se résument ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

		EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873. (Budget général.)
1° Budget général.	Contributions directes	36,839,078f 71c	309,920,642f 88c	7,986f 16c
	Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	"	8,870,305 38	"
	Produit des domaines	A déd. 3,733,738 04	17,421,582 71	"
	Produits des forêts	3,069,810 56	43,501,390 96	"
	Impôts et revenus indirects	41,037,036 25	1,598,002,912 43	"
	Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	"	6,074,543 10	"
	Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale	"	12,369,632 90	"
	Produits universitaires	1,400,772 50	2,890,835 00	"
	Produits et revenus de l'Algérie	1,427,603 64	18,243,308 43	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	2,329,906 62	14,830,610 68	"
	Produits divers	A déd. 3,379,831 92	44,615,575 42	3,387 50
		78,990,638 32	2,076,741,339 89	11,373 66
	Portion du produit du suppl. de l'emp. de 750 millions	27,508,888 47	"	"
	Prélèvement sur le produit de l'emp. de 250 millions	21,342 59	"	"
	Portion du produit du suppl. à l'emprunt de 2 milliards	149,763,778 58	11,223,166 97	"
		256,284,647 96	2,087,964,506 86	11,373 66
	Ressources extraordinaires	"	110,536,899 29	2,138,022 23
		256,284,647 96	2,198,501,406 15	2,149,395 89
2° Budget des ressources spéciales		27,839,024 65	350,948,798 59	"
3° —— extraordinaire		385,404,002 59	"	"
4° —— de l'emprunt de 429 millions		1,450,750 83	2,449,778 01	"
		670,978,426 03	2,551,899,982 75	2,149,395 89
	TOTAL		3,225,027,804f 67c	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1872 (page 46).

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1871.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
84 et 86	Contributions directes. (Fonds généraux.)	324,529,771f 28c	"	714,751f 31c	323,815,019f 97c	286,975,941f 26c	36,839,078f 71c	323,815,019f 97c	"	
96	Produits des domaines	33,219,669 62	"	5,139,701 09	28,079,968 53	25,826,760 68	A déd. 3,733,738 04	22,093,022 64	5,986,945f 89c	
98	Produits des forêts	53,948,447 14	"	1,463,532 72	52,484,914 42	48,692,047 31	3,069,810 56	51,761,857 87	723,056 55	
94	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	425,007,954 94	"	4,498,810 28	420,509,144 66	418,413,955 58	839,493 61	419,253,449 19	1,255,695 47	
100	Revenus indirects. — Douanes et sels	182,093,882 67	"	4,704 80	182,089,177 87	181,201,708 68	887,469 19	182,089,177 87	"	
102 et 104	Revenus indirects. — Contributions indirectes	640,161,416 64	1,416,657f 09c	"	641,578,073 73	599,839,865 74	37,273,098 16	637,112,963 90	"	
106	Revenus indirects. — Produit des postes	92,976,082 96	"	1,357,054 32	91,619,628 64	89,582,438 35	2,036,975 29	91,619,413 64	4,465,109 83	
108	Produits universitaires	3,148,068 30	5,380 00	"	3,153,448 30	1,747,295 80	1,400,772 50	3,148,068 30	215 00	
110, 112 et 114.	Produits et revenus de l'Algérie	16,774,509 68	"	52,854 59	16,721,655 09	13,626,511 13	1,427,603 64	15,054,114 77	5,380 00	
108	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,300,000 00	18,104 62	"	15,318,104 62	12,988,198 00	2,329,906 62	15,318,104 62	1,667,540 32	
116, 118 et 120.	Produits divers	79,719,180 11	"	21,739,753 27	57,979,426 84	61,359,258 76	A déd. 3,379,831 92	57,979,426 84	"	
		1,866,879,583 34	1,440,141 71	34,971,162 38	1,833,348,562 67	1,740 253,981 29	78,990,638 32	1,819,244,619 61	14,103,943 06	
120	Portion du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	31,898,780 24	"	"	31,898,780 24	4,389,891 77	27,508,888 47	31,898,780 24	"	
120	Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	21,342 59	"	"	21,342 59	"	21,342 59	21,342 59	"	
120	Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	149,763,778 58	"	"	149,763,778 58	"	149,763,778 58	149,763,778 58	"	
	TOTAUX	2,048,563,484 75	1,140,141 71	34,971,162 38	2,015,032,464 08	1,744,643,873 06	256,284,647 96	2,000,928,521 02	14,103,943 06	
	2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.									
84 à 88	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	256,786,801 78	714,751 31	"	257,501,553 09	229,604,090 01	27,897,463 08	257,501,553 09	"	
122	Produits éventuels départementaux	98,156,796 48	"	1,961,413 66	96,195,382 82	98,156,796 48	A déd. 1,961,413 66	96,195,382 82	"	
122	Produits divers spéciaux	4,395,891 63	"	284,487 39	4,111,404 24	2,208,429 01	1,902,975 23	4,111,404 24	"	
	TOTAUX	359,339,489 89	714,751 31	2,245,901 05	357,808,340 15	329,969,315 50	27,839,024 65	357,808,340 15	"	Suite de l'EXERCICE 1871.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
Suite de l'EXERCICE 1871.									
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnement...	1,168,891f 96c	"	82,748f 20c	1,086,143f 76c	1,168,891f 96c	A déd. 82,748f 20c	1,086,143f 76c	"	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	"	250,000 00	125,000 00	125,000 00	250,000 00	"	
Versement à faire par la Société générale algérienne	5,671,341 04	"	"	5,671,341 04	5,671,341 04	"	5,671,341 04	"	Voir page 124.
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	34,453,000 00	"	"	34,453,000 00	28,826,778 30	5,626,221 70	34,453,000 00	"	
Complément de la vente des rentes provenant de la dotation de l'armée	22,210,974 52	"	"	22,210,974 52	10,233,777 02	11,977,197 50	22,210,974 52	"	
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt fait à la Banque de France	572,051,375 00	"	45,000,000 00	527,051,375 00	572,051,375 00	A déd. 45,000,000 00	527,051,375 00	"	
Nouveau prêt de la Banque de France	200,000,000 00	"	"	200,000,000 00	200,000,000 00	"	200,000,000 00	"	
Produit de l'emprunt de 750 millions	6,000,000 00	"	"	6,000,000 00	6,000,000 00	"	6,000,000 00	"	
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt de 2 milliards	402,589,884 29	"	"	402,589,884 29	"	402,589,884 29	402,589,884 29	"	
Produit de la vente des approvisionnements de Paris	9,780,222 48	0f 40c	"	9,780,222 88	"	9,780,222 88	9,780,222 88	"	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	5,835,608 54	"	"	5,835,608 54	5,835,608 54	"	5,835,608 54	"	
Recettes applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,443 57	6,179 68	"	7,623 25	1,443 57	6,179 68	7,623 25	"	
Portion du reste disponible des emprunts de 750 et 250 millions	"	382,044 74	"	382,044 74	"	382,044 74	382,044 74	"	
	1,260,012,741 40	388,224 82	45,082,748 20	1,215,318,218 02	829,914,215 43	385,404,002 59	1,215,318,218 02	"	
		44,694,523f 38c							
4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1871	4,219,875 32	"	4,093 21	4,215,782 11	2,765,031 28	1,450,750 83	4,215,782 11	"	*Idem.*
RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1871.									
1e Budget ordinaire	2,048,563,484 75	1,440,141 71	34,971,162 38	2,015,032,464 08	1,744,643,873 06	256,284,647 96	2,000,928,521 02	14,103,943f 06c	
2e —— des ressources spéciales	359,339,489 89	714,751 31	2,245,901 05	357,808,340 15	329,969,315 50	27,839,024 65	357,808,340 15	"	
3e —— extraordinaire	1,260,012,741 40	388,224 82	45,082,748 20	1,215,318,218 02	829,914,215 43	385,404,002 59	1,215,318,218 02	"	
4e —— spécial de l'emprunt de 429 millions	4,219,875 32	"	4,093 21	4,215,782 11	2,765,031 28	1,450,750 83	4,215,782 11	"	
TOTAUX de l'exercice 1871	3,672,135,591 36	2,543,117 84	82,303,904 84	3,592,374,804 36	2,907,292,435 27	670,978,426 03	3,578,270,861 30	14,103,943 06	
		79,760,787 00							

EXERCICE 1872.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1872.									
	1° BUDGET GÉNÉRAL.									
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
85 et 87	Contributions directes. (Fonds généraux.)	1,200,371f 49c	333,485,950f 97c	"	334,686,322f 46c	1,200,371f 49c	309,920,642f 88c	311,121,014f 37c	23,565,308f 09c	
93	Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	"	11,205,096 56	"	11,205,096 56	"	8,870,305 38	8,870,305 38	2,334,791 18	
97	Produits des domaines	"	25,730,722 02	"	25,730,722 02	"	17,421,582 71	17,421,582 71	8,309,139 31	
99	Produits des forêts	"	46,990,986 99	"	46,990,986 99	"	43,501,390 96	43,501,390 96	3,489,596 03	
95	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	578,173,032 80	"	578,173,032 80	"	570,314,403 58	570,314,403 58	7,858,629 22	
101	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	182,768,665 49	"	182,768,665 49	"	180,816,235 82	180,816,235 82	1,952,429 67	
103 et 105	Revenus indirects. — Contributions indirectes	"	778,243,095 04	"	778,243,095 04	"	740,349,278 50	740,349,278 50	37,893,816 54	
107	Revenus indirects. — Produit des postes	"	109,336,022 02	"	109,336,022 02	"	106,522,994 53	106,522,994 53	2,813,027 49	
109	Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	"	6,075,629 35	"	6,075,629 35	"	6,074,543 10	6,074,543 10	1,086 25	
109	Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale	"	14,065,660 06	"	14,065,660 06	"	12,369,632 90	12,369,632 90	1,696,027 16	
109	Produits universitaires	"	4,149,935 00	"	4,149,935 00	"	2,890,835 00	2,890,835 00	1,259,100 00	
111, 113 et 115.	Produits et revenus de l'Algérie	"	20,836,766 27	"	20,836,766 27	"	18,243,308 43	18,243,308 43	2,593,457 84	
109	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	45 00	17,014,947 19	"	17,014,992 19	45 00	14,830,610 68	14,830,655 68	2,184,336 51	
117, 119 et 121.	Produits divers	3,935 47	53,848,480 31	"	53,852,415 78	3,935 47	44,615,575 42	44,619,510 89	9,232,904 89	
		1,204,351 96	2,181,924,990 07	"	2,183,129,342 03	1,204,351 96	2,076,741,339 89	2,077,945,691 85	105,183,650 18	
121	Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	"	12,585,903 83	"	12,585,903 83	"	11,223,166 97	11,223,166 97	1,362,736 86	
121	——— de 3 milliards	"	149,695,404 55	"	149,695,404 55	"	"	"	149,695,404 55	
		1,204,351 96	2,344,206,298 45	"	2,345,410,650 41	1,204,351 96	2,087,964,506 86	2,089,168,858 82	256,241,791 59	
121	Ressources extraordinaires	9,809,105 20	111,524,773 86	"	121,333,879 06	9,809,105 20	110,536,899 29	120,346,004 49	987,874 57	
	TOTAUX du budget général	11,013,457 16	2,455,731,072 31	"	2,466,744,529 47	11,013,457 16	2,198,501,406 15	2,209,514,863 31	257,229,666 16	

Suite de l'EXERCICE 1872.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1872.									
	2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.									
85 à 89	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	269,824,769f 28c	"	269,824,769f 28c	"	251,554,902f 20c	251,554,902f 20c	18,269,867f 08c	
123	Taxes assimilées aux contributions directes	"	451,414 59	"	451,414 59	"	371,096 86	371,096 86	80,317 73	
123	Produits éventuels départementaux	"	94,397,122 61	"	94,397,122 61	"	94,397,122 61	94,397,122 61	"	
123	Produits divers spéciaux	"	4,941,562 51	"	4,941,562 51	"	4,625,676 92	4,625,676 92	315,885 59	
		"	369,614,868 99	"	369,614,868 99	"	350,948,798 59	350,948,798 59	18,666,070 40	
	3° BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
125	Produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872	"	10,209,888 77	"	10,209,888 77	"	2,449,778 01	2,449,778 01	7,760,110 76	
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1872.									
	1° Budget général	11,013,457f 16c	2,455,731,072 31	"	2,466,744,529 47	11,013,457f 16c	2,198,501,406 15	2,209,514,863 31	257,229,666 16	
	2° ——— des ressources spéciales	"	369,614,868 99	"	369,614,868 99	"	350,948,798 59	350,948,798 59	18,666,070 40	
	4° ——— de l'emprunt de 429 millions	"	10,209,888 77	"	10,209,888 77	"	2,449,778 01	2,449,778 01	7,760,110 76	
	TOTAUX de l'exercice 1872	11,013,457 16	2,835,555,830 07	"	2,846,569,287 23	11,013,457 16	2,551,899,982 75	2,562,913,439 91	283,655,847 32	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
EXERCICE 1873.									
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	7,986f16c	"	7,986f16c	"	7,986f16c	7,986f16c	"	Voir page 128.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	"	"	"	"	"	"	
Produits divers	"	3,387 50	"	3,387 50	"	3,387 50	3,387 50	"	
	"	11,373 66	"	11,373 66	"	11,373 66	11,373 66	"	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
Versement de la Société générale algérienne	"	16,877 91	"	16,877 91	"	16,877 91	16,877 91	"	*Idem.*
Prélèvements sur les contributions extraordinaires frappées sur les tribus révoltées en Algérie	"	2,121,144 32	"	2,121,144 32	"	2,121,144 32	2,121,144 32	"	
	"	2,138,022 23	"	2,138,022 23	"	2,138,022 23	2,138,022 23	"	
Totaux de l'exercice 1873	"	2,149,395 89	"	2,149,395 89	"	2,149,395 89	2,149,395 89	"	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.									
Exercice 1871	3,672,135,591f36	2,543,117 84	82,303,904f84c	3,592,374,804 36	2,907,292,435 27	670,978,426 03	3,578,270,861 30	14,103,943f06c	
—— 1872	11,013,457 16	2,835,555,830 07	"	2,846,569,287 23	11,013,457 16	2,551,899,982 75	2,562,913,439 91	283,655,847 32	
—— 1873	"	2,149,395 89	"	2,149,395 89	"	2,149,395 89	2,149,395 89	"	
Totaux	3,683,149,048 52	2,840,248,343 80	82,303,904 84	6,441,093,487 48	2,918,305,892 43	3,225,027,804 67	6,143,333,697 10	297,759,790 38	
		2,757,944,438f96c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)					
Contribution foncière	167,972,107f 14c				
——— personnelle et mobilière	53,018,361 95				
——— des portes et fenêtres	38,036,074 28	286,975,941f 26c	(A) 36,839,078f 71c	323,815,019f 97c	"
——— des patentes	64,225,620 29				
Taxe de premier avertissement	562,856 31				
(A) Virements de compte. Augmentation.. 4,507f 94c; Diminution.... 719,245 27; 714,737 33 — TOTAL	323,815,019 97	286,975,941 26	36,839,078 71	323,815,019 97	"
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)					
Contribution foncière	153,425,705 98				
——— personnelle et mobilière	40,416,625 54				
——— des portes et fenêtres	19,379,895 99	229,604,090 01	(B) 27,897,463 08	257,501,553 09	"
——— des patentes	43,847,205 89				
Taxe de premier avertissement	432,119 69				
(B) Virements de comptes. Augmentation.. 1,635,497f 69c; Diminution.... 920,746 38; 714,751 31 — TOTAL	257,501,553 09	229,604,090 01	27,897,463 08	257,501,553 09	"
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.					
Contribution foncière	321,397,813 12				
——— personnelle et mobilière	93,434,987 49				
——— des portes et fenêtres	57,415,970 27	516,580,031 27	64,736,541 79	581,316,573 06	"
——— des patentes	108,072,826 18				
Taxe de premier avertissement	994,976 00				
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1871	581,316,573 06	516,580,031 27	64,736,541 79	581,316,573 06	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)					
Contribution foncière	169,023,761f 40c				
——— personnelle et mobilière	54,247,171 80				
——— des portes et fenêtres	38,405,485 70	1,200,371f 49c	(A) 309,920,642f 88c	311,121,014f 37c	23,565,308f 09c
——— des patentes	72,429,796 89				
Taxe de premier avertissement	580,106 67				
(A) Déduction faite de 708,830 fr. 12 cent. par virement de comptes. — TOTAL	334,686,322 46	1,200,371 49	309,920,642 88	311,121,014 37	23,565,308 09
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)					
Contribution foncière	158,008,936 82				
——— personnelle et mobilière	42,863,036 69				
——— des portes et fenêtres	20,830,784 09	"	(B) 251,554,902 20	251,554,902 20	18,269,867 08
——— des patentes	47,713,406 15				
Taxe de premier avertissement	408,605 53				
(B) Y compris 708,830 fr. 12 cent. par virement de comptes. — TOTAL	269,824,769 28	"	251,554,902 20	251,554,902 20	18,269,867 08
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.					
Contribution foncière	327,032,698 22				
——— personnelle et mobilière	97,110,208 49				
——— des portes et fenêtres	59,236,269 79	1,200,371 49	561,475,545 08	562,675,916 57	41,835,175 17
——— des patentes	120,143,203 04				
Taxe de premier avertissement	988,712 20				
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1872	604,511,091 74	1,200,371 49	561,475,545 08	562,675,916 57	41,835,175 17

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Contri*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	167,972,107f 14c	167,972,107f 14c
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	45,315,492 62	53,018,361 95
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,702,869 33	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	32,846,350 82	38,036,074 28
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,189,723 46	
Contribution des patentes.	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	57,694,369 82	64,551,620 10
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	6,857,250 28	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			562,856 31
Total des fonds généraux			324,141,019 78
A déduire de la contribution des patentes en principal et centimes additionnels généraux pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises			325,999 81
Reste pour fonds généraux			323,815,019 97

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière votés par les conseils généraux	42,454,643f 91c	87,001,761 85
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	2,197,743 33	
		——— pour dépenses du service vicinal	11,887,300 30	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	4,594,999 68	
		Centimes pour dépenses du cadastre	104,916 40	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1826 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses de l'instruction primaire	135,759 68	
		Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1826 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	25,626,398 55	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses ordinaires	8,491,161 95	62,110,463 32
		——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	38,305,961 21	
		——— des chemins vicinaux	7,768,581 00	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par la loi du 15 mars 1850	4,896,059 36	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par l'article 8 de la loi du 10 avril 1867	824,203 68	
		Centimes pour frais de perception des impositions communales	1,824,496 12	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				1,679,721 06
Fonds de non-valeurs.		Non-valeurs et dégrèvements	1,343,776 90	2,519,582 29
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	693,478 73	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	482,326 66	
Fonds de réimpositions				54,895 98
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires				59,281 48
Total de la contribution foncière				153,425,705 98

ET REVENUS PUBLICS.

butions directes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	169,023,761f 40c	169,023,761f 40c
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	46,365,102 34	54,247,171 80
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,882,069 46	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	33,165,359 00	38,405,485 70
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,240,126 70	
Contribution des patentes.	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	65,454,802 58	73,138,627 01
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,683,824 43	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			580,106 67
Total des fonds généraux			335,395,152 58
A déduire de la contribution des patentes en principal et centimes additionnels généraux pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises			708,830 12
Reste pour fonds généraux			334,686,322 46

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière votés par les conseils généraux	42,703,512 40	86,311,682 69
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	1,708,140 50	
		——— pour dépenses du service vicinal	11,956,983 48	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	5,124,421 48	
		Centimes pour dépenses du cadastre	93,563 21	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1826 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses de l'instruction primaire	69,181 47	
		Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1826 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	24,655,880 15	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses ordinaires	8,541,548 42	66,757,359 45
		——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	42,557,446 18	
		Centimes pour dépenses de chemins vicinaux	7,794,357 04	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire — autorisés par la loi du 15 mars 1850	4,932,314 08	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire — autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867	967,844 56	
		——— pour frais de perception des impositions communales	1,963,849 17	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				1,690,237 62
Fonds de non-valeurs.		Non-valeurs et dégrèvements	1,690,237 62	3,201,289 52
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	863,116 75	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	647,935 15	
Fonds de réimpositions				28,168 56
Frais de confection et d'impression des rôles spéciaux d'impositions extraordinaires				20,198 98
Total de la contribution foncière				158,008,936 82

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Contributions directes.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière votés par les conseils généraux	11,327,749f 02c	23,338,979f 94c
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	586,401 94	
		——— pour dépenses du service vicinal	3,171,769 73	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,226,037 91	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses de l'instruction primaire	34,850 20	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	6,992,171 14	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		2,267,290 31	15,004,424 00
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce		8,779,805 80	
	——— des chemins vicinaux		1,841,354 29	
	——— de l'instruction primaire	autorisés par la loi du 15 mars 1850	1,315,473 62	
		autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867..	449,844 78	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales		440,655 20	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				453,109 95
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements		362,488 00	665,826 54
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		186,101 77	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		117,236 77	
Fonds de réimpositions				851,775 77
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				12,509 34
Total de la contribution personnelle et mobilière				40,416,625 54

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	425,088f 05c	8,660,854 49
		——— pour dépense du service vicinal	2,299,244 56	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	888,765 98	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales. — pour dépenses de l'instruction primaire	20,318 06	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	5,027,437 84	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes		6,545,153 31	9,464,207 65
	——— des chemins vicinaux		1,346,031 25	
	——— de l'instruction primaire	autorisés par la loi du 15 mars 1850	956,052 08	
		autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867..	334,703 92	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales		282,267 09	
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs		788,312 42	1,215,511 18
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		206,836 21	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		220,362 55	
Fonds de réimpositions				31,079 38
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				8,243 29
Total de la contribution des portes et fenêtres				19,379,895 99

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière votés par les conseils généraux	11,591,278f 61c	23,601,636f 11c
		Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	463,651 14	
		——— pour dépenses du service vicinal	3,245,557 99	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,390,953 44	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses de l'instruction primaire	20,614 40	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	6,889,580 53	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		2,319,076 94	17,029,313 69
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce..		10,483,312 15	
	——— des chemins vicinaux		1,867,337 03	
	——— de l'instruction primaire	autorisés par la loi du 15 mars 1850	1,346,871 06	
		autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867.	523,792 92	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales		488,923 59	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits				463,651 14
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements		463,651 12	865,071 38
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		236,016 34	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		165,403 92	
Fonds de réimpositions				899,346 28
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				4,018 09
Total de la contribution personnelle et mobilière				42,863,036 69

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses des départements	331,653f 59c	8,515,261 47
		——— pour dépenses du service vicinal	2,321,575 13	
		——— pous dépenses de l'instruction primaire	994,960 77	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux, en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales.. — pour dépenses de l'instruction primaire	11,180 31	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	4,855,891 67	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes		7,699,154 55	10,725,892 59
	——— des chemins vicinaux		1,358,904 98	
	——— de l'instruction primaire	autorisés par la loi du 15 mars 1850	965,874 62	
		autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867...	380,384 74	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales		321,573 70	
Fonds de non-valeurs	Décharges et non-valeurs		994,960 76	1,562,547 52
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		255,457 86	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs		312,128 90	
Fonds de réimpositions				24,400 95
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				2,681 56
Total de la contribution des portes et fenêtres				20,830,784 09

Suite des **CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.**

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	821,708f 89c	17,032,268f 66c
		——— pour dépenses du service vicinal	4,444,514 13	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,718,013 34	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux, en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales... — pour dépenses de l'instruction primaire	37,894 51	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	10,010,137 79	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses extraordinaires des communes et pour frais de bourses et de chambres de commerce	10,348,839 72	20,993,768 72
		Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	2,173,934 40	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par la loi du 15 mars 1850	1,860,301 39	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867	1,045,833 47	
		Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	485,415 13	
		——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	5,672,444 61	
Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial et établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises				325,999 81
Fonds de non-valeurs.		Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	3,853,895f 26c	5,484,880 22
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	847,807 43	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	743,174 53	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				10,288 48
Total de la contribution des patentes				43,847,205 89
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution)				432,119 69
Total des fonds spéciaux				257,501,553 09

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	323,815,019 97
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	257,501,553 09
Total	581,316,573 06

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPECIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Budget départemental ordinaire.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	662,302f 20c	17,333,739f 35c
		——— pour dépenses du service vicinal	4,636,116 42	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,986,906 92	
	Budget départemental extraordinaire.	Centimes additionnels extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux, en vertu de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866 ou autorisés par des lois spéciales... — pour dépenses de l'instruction primaire	21,892 12	
		— pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	10,026,521 69	
Fonds pour dépenses communales.		Centimes pour dépenses extraordinaires des communes et pour frais de bourses et de chambres de commerce	12,718,418 30	24,365,219 15
		Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	2,259,767 88	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par la loi du 15 mars 1850	1,938,981 38	
		——— de l'instruction primaire — autorisés par l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867	1,186,764 15	
		Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	569,565 94	
		——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	5,691,721 50	
Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866, sur les courtiers de marchandises				708,830 12
Fonds de non-valeurs.		Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	3,557,326f 19c	5,302,354 25
		Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	866,686 89	
		Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	878,341 17	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales				3,263 28
Total de la contribution des patentes				47,713,406 15
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution)				408,605 53
Total des fonds spéciaux				269,824,769 28

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	334,686,322 46
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	269,824,769 28
Total	604,511,091 74

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Taxes spéciales assimilées aux contributions directes.

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET GÉNÉRAL.			
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,410,062f 24c	3,278,845f 66c	131,216f 58
Redevances des mines	1,612,208 32	504,652 40	1,107,555 92
Droit de vérification des poids et mesures	1,761,222 19	1,294,860 36	466,361 83
Taxes perçues à titre de droit de visite des pharmacies et magasins de drogueries	223,404 00	131,947 50	91,456 50
Contribution sur les chevaux et les voitures	2,622,731 41	2,258,491 22	364,240 19
Taxe sur les billards	1,213,072 50	1,068,806 60	144,265 90
Taxe sur les cercles, sociétés, etc.	362,395 90	332,701 64	29,694 26
TOTAL	11,205,096 56	8,870,305 38	2,334,791 18

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	11,928,771f 17c	11,928,771f 17c	"	11,928,771f 17c	"
Transmissions de titres de sociétés françaises	7,758,993 22	7,758,993 22	"	7,758,993 22	"
——— de titres de sociétés étrangères	3,113,412 18	3,113,412 18	"	3,113,412 18	"
Ventes d'immeubles	86,457,567 23	86,436,351 36	20,066f 39c	86,456,417 75	1,149f 48c
Donations — en ligne directe	10,295,204 39	10,295,158 74	45 65	10,295,204 39	"
Donations — entre époux	60,581 34	60,541 74	39 60	60,581 34	"
Donations — en ligne collatérale	1,831,243 56	1,830,996 72	32 34	1,831,029 06	214 50
Donations — entre personnes non parentes	1,176,400 32	1,176,364 57	35 75	1,176,400 32	"
Successions — en ligne directe	37,365,673 28	37,364,736 44	690 91	37,365,427 35	245 93
Successions — entre époux	15,493,500 23	15,492,735 95	562 98	15,493,298 93	201 30
Successions — en ligne collatérale	69,379,900 64	69,373,857 17	1,785 96	69,375,643 13	4,257 51
Successions — entre personnes non parentes	18,522,712 80	18,522,518 49	144 81	18,522,663 30	49 50
Actes divers. — Baux et antichrèses	11,377,262 17	11,377,132 44	129 73	11,377,262 17	"
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	1,112,271 44	1,112,271 44	"	1,112,271 44	"
Actes divers. — Obligations	8,633,463 75	8,633,463 75	"	8,633,463 75	"
Actes divers. — Cautionnements	1,102,311 75	1,102,311 75	"	1,102,311 75	"
Actes divers. — Libérations	3,686,856 20	3,686,856 20	"	3,686,856 20	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	1,782,154 79	1,782,154 79	"	1,782,154 79	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	6,783,580 54	6,783,580 54	"	6,783,580 54	"
Droits fixes. — ——— judiciaires	4,345,807 40	4,345,807 40	"	4,345,807 40	"
Droits fixes. — ——— extrajudiciaires	7,257,475 89	7,257,475 89	"	7,257,475 89	"
Droits fixes. — ——— de l'état civil	9,015 60	9,015 60	"	9,015 60	"
Droits et demi-droits en sus	1,458,693 63	1,451,736 14	3,383 48	1,455,119 62	3,574 01
TOTAL de l'enregistrement (*y compris le décime pour franc du 6 prairial an VII*)	310,932,853 52	310,896,243 69	26,917 60	310,923,161 29	9,692 23
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	3,494,777 67	3,494,777 67	"	3,494,777 67	"
Hypothèques (*idem*)	2,319,780 60	2,319,681 60	"	2,319,681 60	99 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	2,999,006 97	2,036,205 13	393,317 61	2,429,522 74	569,484 23
Décimes et demi-décimes pour franc	16,026,706 25	15,975,525 92	23,478 03	15,999,003 95	27,702 30
Assurances maritimes	448 85	448 85	"	448 85	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	13,221 00	13,221 00	"	13,221 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	90,248 39	90,248 39	"	90,248 39	"
Recouvrements de frais de justice	2,388,566 68	1,365,378 06	382,885 78	1,748,263 84	640,302 84
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'administration	49,260 67	32,694 08	8,151 72	40,845 80	8,414 87
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie (principal et décime)	12,581 90	12,581 90	"	12,581 90	"
	338,327,452 50	336,237,006 29	834,750 74	337,071,757 03	1,255,695 47
Droits de timbre	82,181,692 16	82,176,949 29	4,742 87	82,181,692 16	"
TOTAL	420,509,144 66	418,413,955 58	839,493 61	419,253,449 19	1,255,695 47

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	15,225,777f 60c	15,225,777f 60c	"
Transmissions de titres de sociétés françaises	12,985,288 85	12,985,288 85	"
——— de titres de sociétés étrangères	2,414,473 19	2,414,473 19	"
Ventes d'immeubles	141,474,024 93	141,455,779 86	18,245f 07c
Donations — en ligne directe	16,259,606 82	16,258,573 81	1,033 01
Donations — entre époux	89,024 32	88,973 28	51 04
Donations — en ligne collatérale	2,361,823 53	2,359,464 69	2,358 84
Donations — entre personnes non parentes	1,651,143 97	1,650,228 80	915 17
Successions — en ligne directe	29,881,791 23	29,876,932 47	4,858 76
Successions — entre époux	12,308,121 04	12,299,004 98	9,116 06
Successions — en ligne collatérale	53,356,176 15	53,343,228 85	12,947 30
Successions — entre personnes non parentes	13,269,616 86	13,267,324 02	2,292 84
Actes divers. — Baux et antichrèses	6,237,978 85	6,237,978 85	"
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	2,076,486 51	2,076,486 51	"
Actes divers. — Obligations	19,575,998 02	19,575,998 02	"
Actes divers. — Cautionnements	1,037,163 19	1,037,163 19	"
Actes divers. — Libérations	6,204,872 65	6,204,872 65	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	2,918,540 83	2,918,540 83	"
Droits fixes. — Ancien tarif. — Actes civils et administratifs	2,054,603 65	2,054,457 02	146 63
Droits fixes. — Ancien tarif. — ——— judiciaires	1,362,606 30	1,362,606 30	"
Droits fixes. — Ancien tarif. — ——— extrajudiciaires	9,678,814 97	9,678,814 97	"
Droits fixes. — Ancien tarif. — ——— de l'état civil	3,151 50	3,151 50	"
Droits fixes. — Nouveau tarif. — Actes civils et administratifs	6,657,837 78	6,657,837 78	"
Droits fixes. — Nouveau tarif. — ——— judiciaires	6,442,591 38	6,442,591 38	"
Droits fixes. — Nouveau tarif. — ——— de l'état civil	13,702 15	13,702 15	"
Droits fixes gradués	7,294,214 51	7,294,214 51	"
Droits et demi-droits en sus	3,593,988 93	3,533,896 67	60,092 26
TOTAL de l'enregistrement (*y compris le décime pour franc du 6 prairial an VII.*)	376,429,419 71	376,317,362 73	112,056 98
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	6,014,000 93	6,014,000 93	"
Hypothèques (*idem*)	3,848,876 43	3,848,777 43	99 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	6,323,923 36	3,568,049 32	2,755,874 04
Décimes et demi-décimes pour franc	34,663,625 36	34,437,120 73	226,504 63
Polices d'assurances maritimes	239,605 12	239,605 12	"
Transmissions des titres de sociétés françaises et étrangères	4,732,013 92	4,732,013 92	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	17,798 00	17,798 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	239,799 66	239,799 66	"
Recouvrements de frais de justice	7,777,814 80	3,105,826 18	4,671,988 62
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'administration	118,784 21	66,169 31	52,614 90
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie (principal et décime)	19,181 73	19,181 73	"
	440,424,843 23	432,605,705 06	7,819,138 17
Droits de timbre	137,748,189 57	137,708,698 52	39,491 05
	578,173,032 80	570,314,403 58	7,858,629 22

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*Enregistrement*, *Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	ANNULATIONS de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	652,649f 39c	356,238f 94c	20,042f 99c	"	376,281f 93c	276,367f 46c
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	422,461 75	377,779 67	30,211 39	"	407,991 06	14,470 69
	Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	5,061 66	851 66	"	"	851 66	4,210 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	7,808 13	6,184 83	346 40	"	6,531 23	1,276 90
	Rentes (arrérages et rachats)	9,567 86	8,742 13	371 23	"		454 50
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	295,044 46	248,022 46	2,635 13	"	9,113 36	44,386 87
	Épaves, déshérences et biens vacants	694,009 27	679,486 05	10,897 66	"	250,657 59	3,625 56
	Domaines et bois engagés ou échangés	"	"	"	"	690,383 71	"
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et des lois qui en ont autorisé l'aliénation	7,088,432 31	943,908 12	592,669 15	"	" 1,536,577 27	5,551,855 04
	Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	146,330 89	43,224 86	42,954 86	"	86,179 72	60,151 17
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"	"
	Produits de l'ancienne liste civile depuis le 5 septembre 1870	753,044 04	491,403 24	260,917 33	"	752,320 57	723 47
	Recettes accidentelles	81,012 85	78,553 86	684 52	"	79,238 38	1,774 47
		10,155,422 61	3,234,395 82	961,730 66	"	4,196,126 48	5,959,296 13
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice	3,209 74	3,106 24	"	"	3,106 24	103 50
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"
	——— de l'intérieur	501,913 51	492,563 78	200 00	"	492,563 78	9,349 73
	——— des finances	124,137 00	123,822 20	10 10	"	123,832 30	304 70
	——— de la guerre	15,367,352 69	20,156,828 24	56,666 16	4,860,866f91c	15,352,627 49	14,725 20
	——— de la marine et des colonies	459,257 09	455,143 21	3,805 56	"	458,948 77	308 32
	——— de l'instruction publique — Instruct. publique	35,763 99	32,863 99	2,900 00	"	35,763 99	"
	——— de l'instruction publique — Cultes	1,398 16	1,398 16	"	"	1,398 16	"
	——— de l'agriculture et du commerce	170,138 17	169,589 86	"	"	169,589 86	548 31
	——— des travaux publics	392,227 89	388,256 35	3,971 54	"	392,227 89	"
		17,055,398 24	21,823,372 03	67,553 36	4,860,866 91	17,030,058 48	25,339 76
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles nationales — vétérinaires	2,972 58	2,972 58	"	"	2,972 58	"
	Écoles nationales — des arts et métiers	132,599 52	63,240 89	69,358 63	"	132,599 52	"
	Écoles nationales — d'agriculture	28,498 20	28,498 20	"	"	28,498 20	"
	Écoles nationales — d'horlogerie de Cluses	38 75	38 75	"	"	38 75	"
	Bergeries	15,023 34	15,023 34	"	"	15,023 34	"
	Vacheries d'expérience	12,624 29	12,624 29	"	"	12,624 29	"
	Haras, dépôts d'étalons	358,765 52	328,809 30	(A) 28,486 22	"	357,295 52	1,470 00
	Établissements thermaux	318,625 48	317,785 48	"	"	317,785 48	840 00
		869,147 68	768,992 83	97,844 85	"	866,837 68	2,310 00
	TOTAL des produits des domaines	28,079,968 53	25,826,760 68	1,127,128 87	4,860,866 91	22,093,022 64	5,986,945 89
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 94)	420,509,144 66	418,413,955 58	839,493 61	"	419,253,449 19	1,255,695 47
	TOTAL GÉNÉRAL	448,589,113 19	444,240,716 26	1,966,622 48	4,860,866 91	441,346,471 83	7,242,641 36

(A) Y compris 101 fr. 68 cent. par virement de comptes.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872. — Recettes.	Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	834,810f 32c	537,714f 98c	"	537,714f 98c	297,095f 34c
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	515,746 35	462,963 52	"	462,963 52	52,782 83
	Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	7,547 46	4,152 20	"	4,152 20	3,395 26
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	40,798 65	21,293 22	"	21,293 22	19,505 43
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	13,423 22	11,835 18	"	11,835 18	1,588 04
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	524,349 30	279,398 23	"	279,398 23	244,951 07
	Épaves, déshérences et biens vacants	1,261,957 36	1,249,596 40	"	1,249,596 40	12,360 96
	Domaines et bois engagés ou échangés	108 40	108 40	"	108 40	"
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et des lois qui en ont autorisé l'aliénation	9,052,099 37	2,183,950 82	"	2,183,950 82	6,868,148 55
	Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	144,942 57	110,886 34	"	110,886 34	34,056 23
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	4,949 40	4,949 40	"	4,949 40	"
	Produit des biens de l'ancienne liste civile depuis le 5 septembre 1870	1,894,399 40	1,391,296 04	"	1,391,296 04	503,103 36
	Recettes accidentelles	301,725 95	159,743 59	"	159,743 59	141,982 36
	Ressources applicables à la manufacture de Saint-Etienne	12,100 86	2,276 54	"	2,276 54	9,824 32
		14,608,958 61	6,420,164 86	"	6,420,164 86	8,188,793 75
Prix d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice	4,172 44	4,068 94	"	4,068 94	103 50
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"
	——— de l'intérieur	151,779 32	142,422 09	"	142,422 09	9,357 23
	——— des finances	290,362 39	266,592 19	"	266,592 19	23,770 20
	——— de la guerre	8,350,152 71	8,278,359 61	"	8,278,359 61	71,793 10
	——— de la marine et des colonies	475,460 10	474,726 78	"	474,726 78	733 32
	——— de l'instruction publique — Instruction publique	239,875 86	239,875 86	"	239,875 86	"
	——— de l'instruction publique — Cultes	7,567 72	7,567 72	"	7,567 72	"
	——— de l'agriculture et du commerce	55,600 11	55,600 11	"	55,600 11	"
	——— des travaux publics	479,971 24	473,259 99	"	473,259 99	6,711 25
		10,054,941 89	9,942,473 29	"	9,942,473 29	112,468 60
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles nationales — vétérinaires	6,677 54	6,677 54	"	6,677 54	"
	Écoles nationales — des arts et métiers	72,033 84	72,033 84	"	72,033 84	"
	Écoles nationales — d'agriculture	22,448 36	22,448 36	"	22,448 36	"
	Écoles nationales — d'horlogerie de Cluses	420 70	420 70	"	420 70	"
	Bergeries	90,593 75	90,593 75	"	90,593 75	"
	Vacheries d'expérience	21,458 69	21,458 69	"	21,458 69	"
	Haras, dépôts d'étalons	478,489 49	471,554 21	101f68c	471,452 53	7,036 96
	Établissements thermaux	374,699 15	373,859 15	"	373,859 15	840 00
		1,066,821 52	1,059,046 24	101 68	1,058,944 56	7,876 96
	TOTAL des produits des domaines	25,730,722 02	17,421,684 39	101 68	17,421,582 71	8,309,139 31
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 95)	578,173,032 80	570,314,403 58	"	570,314,403 58	7,858,629 22
	TOTAL GÉNÉRAL	603,903,754 82	587,736,087 97	101 68	587,735,986 29	16,167,768 53

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	43,710,026f 21c	42,630,939f 21c	1,131,111f 00c	52,024f 00c	43,710,026f 21c	"
Recouvrement de frais d'adjudication des coupes de bois de l'État, à raison de 1 1/2 p. o/o du prix principal	711,222 15	704,803 17	5,614 57	"	710,417 74	804f 41c
Produits de coupes de bois vendues par unité de marchandises ou après façonnage	3,211,248 17	1,766,331 14	1,386,660 77	"	3,152,991 91	58,256 26
	47,632,496 53	45,102,073 52	2,523,386 34	52,024 00	47,573,435 86	59,060 67
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	51,746 78	"	51,746 78 (A)	"	51,746 78	"
Produits divers.						
Recouvrement de frais de toutes adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de coupes	52,519 84	47,650 45	4,696 92	"	52,347 37	172 47
Prix de vente de bois provenant des exploitations accidentelles	1,494,736 57	1,379,632 12	89,597 65	"	1,469,229 77	25,506 80
Menus produits des forêts — Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État.	356,607 23	188,552 16	105,888 11	"	294,440 27	62,166 96
Menus produits des forêts — Autres menus produits	1,035,423 89	875,786 69	120,149 97	"	995,936 66	39,487 23
Salaires des gardes recouvrés sur les acquéreurs de bois de l'État et sur les copropriétaires, les usagers, etc	51,570 88	11,799 18	571 40	"	12,370 58	39,200 30
Amendes de condamnations pour délits forestiers — En principal	551,781 94	246,047 17	52,443 09	"	298,490 26	253,291 68
Amendes de condamnations pour délits forestiers — Décimes et demi-décimes	87,194 46	39,207 71	8,600 32	"	47,808 03	39,386 43
Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois de l'État	358,981 81	197,479 27	42,175 40	"	239,654 67	119,327 14
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	310,255 77	211,760 39	33,937 69	"	245,698 08	64,557 69
	4,299,072 39	3,197,915 14	458,060 55	"	3,655,975 69	643,096 70
Contribution des communes et des établissements publics	501,598 72	392,058 65	88,640 89	"	480,699 54	20,899 18
TOTAL du produit des forêts	52,484,914 42	48,692,047 31	3,121,834 56	52,024 00	51,761,857 87	723,056 55

(A) Par virement de comptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872. — Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produits des coupes de bois.					
Prix principal	33,585,834f 00c	35,137,664f 25c (A)	1,563,000f 00c	33,574,664f 25c	11,169f 75c
Recouvrement de frais d'adjudication des coupes de bois de l'État, à raison de 1 1/2 p. o/o du prix principal	612,956 88	610,377 00	"	610,377 00	2,579 88
Produits de coupes de bois vendues par unité de marchandises ou après façonnage	4,621,369 14	3,320,435 66	"	3,320,435 66	1,300,933 48
	38,820,160 02	39,068,476 91	1,563,000 00	37,505,476 91	1,314,683 11
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	265,096 30	265,096 30 (B)	"	265,096 30	"
Produits divers.					
Recouvrements de frais de toutes adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de coupes	68,588 11	61,637 86	"	61,637 86	6,950 25
Prix de vente de bois provenant des exploitations accidentelles	955,610 88	754,136 34	"	754,136 34	201,474 54
Menus produits des forêts — Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	760,205 73	648,002 53	"	648,002 53	112,203 20
Menus produits des forêts — Autres menus produits	941,738 54	759,709 20	"	759,709 20	182,029 34
Salaires des gardes recouvrés sur les acquéreurs de bois de l'État et sur les copropriétaires, les usagers, etc	52,762 13	13,422 44	"	13,422 44	39,339 69
Amendes de condamnations pour délits forestiers — En principal	869,053 13	143,511 39	"	143,511 39	725,541 74
Amendes de condamnations pour délits forestiers — Décimes et demi-décimes	161,180 13	28,275 68	"	28,275 68	132,904 45
Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois de l'État	486,542 54	85,599 54	"	85,599 54	400,943 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	370,721 29	154,728 97	"	154,728 97	215,992 32
	4,666,402 48	2,649,023 95	"	2,649,023 95	2,017,378 53
Contribution des communes et des établissements publics	1,636,387 65	1,478,853 26	"	1,478,853 26	157,534 39
Ressources affectées aux travaux de routes forestières, de reboisement et de gazonnement	1,602,940 54	1,602,940 54 (B)	"	1,602,940 54	"
TOTAL du produit des forêts	46,990,986 99	45,064,390 96	1,563,000 00	43,501,390 96	3,489,596 03
		43,501,390f 96c			

(A) Y compris 3,577,060 francs par virement de comptes.
(B) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	104,219,525f 25c	104,219,525f 25c	"	104,219,525f 25c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	28,896,071 41	28,550,120 34	345,951f 07c	28,896,071 41	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	22,722,940 46	22,186,717 54	536,222 92	22,722,940 46	"
Droits de douanes — à l'exportation	380,463 86	380,463 86	"	380,463 86	"
	156,219,000 98	155,336,826 99	882,173 99	156,219,000 98	"
Droits de navigation — Francisation des navires	5,668 78	5,668 78	"	5,668 78	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	42,454 80	42,454 80	"	42,454 80	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	29,634 00	29,634 00	"	29,634 00	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	180,618 40	180,618 40	"	180,618 40	"
	156,477,376 96	155,595,202 97	882,173 99	156,477,376 96	"
Droits et produits divers des douanes — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	327 09	327 09	"	327 09	"
Droits et produits divers des douanes — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	825 00	825 00	"	825 00	"
Droits et produits divers des douanes — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	246,485 10	246,485 10	"	246,485 10	"
Droits et produits divers des douanes — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	7,700 04	7,700 04	"	7,700 04	"
Droits et produits divers des douanes — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	542 64	542 64	"	542 64	"
Droits et produits divers des douanes — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"	"	"
Droits et produits divers des douanes — Droits de magasinage et de dépôt	2,958 70	2,958 70	"	2,958 70	"
Droits et produits divers des douanes — Recettes accidentelles	134,756 23	134,756 23	"	134,756 23	"
Droits et produits divers des douanes — Produit des amendes et confiscations	681,700 60	676,405 40	5,295 20	681,700 60	"
Droits et produits divers des douanes — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	198,206 01	198,206 01	"	198,206 01	"
Droits et produits divers des douanes — Indemnités reçues des fabricants de soude	251,062 41	251,062 41	"	251,062 41	"
	158,001,940 78	157,114,471 59	887,469 19	158,001,940 78	"
Taxe de consommation des sels	24,087,237 09	24,087,237 09	"	24,087,237 09	"
	182,089,177 87	181,201,708 68	887,469 19	182,089,177 87	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	98,147,809f 55c	98,147,809f 55c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	31,402,671 90	31,115,076 00	287,595f 90c
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	16,219,736 70	15,775,302 69	444,434 01
Droits de douanes — à l'exportation	466,695 82	466,695 82	"
	146,236,913 97	145,504,884 06	732,029 91
Droits de navigation — Francisation des navires	8,035 43	8,035 43	"
Droits de navigation — Droit de quai	3,293,022 20	3,293,022 20	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	43,225 20	43,225 20	"
Droits de navigation — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	30,626 40	30,626 40	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	238,895 80	238,895 80	"
	149,850,719 00	149,118,089 09	732,029 91
Droits et produits divers des douanes — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	25 00	25 00	"
Droits et produits divers des douanes — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	1,725 00	1,725 00	"
Droits et produits divers des douanes — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	338,932 05	338,932 05	"
Droits et produits divers des douanes — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	7,700 04	7,700 04	"
Droits et produits divers des douanes — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	944 52	944 52	"
Droits et produits divers des douanes — Droit de magasinage et de dépôt	3,541 99	3,541 99	"
Droits et produits divers des douanes — Recettes accidentelles	213,352 97	213,352 97	"
Droits et produits divers des douanes — Produit des amendes et confiscations	2,559,078 07	1,338,678 31	1,220,399 76
Droits et produits divers des douanes — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	283,972 89	283,972 89	"
Droits et produits divers des douanes — Indemnités reçues des fabricants de soude	367,757 88	367,757 88	"
	153,627,749 41	151,675,319 74	1,952,429 67
Droit de statistique	5,672,124 62	5,672,124 62	"
	159,299,874 03	157,347,444 36	1,952,429 67
Taxe de consommation des sels	23,468,791 46	23,468,791 46	"
	182,768,665 49	180,816,235 82	1,952,429 67

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	20,297,071f 60c	20,243,454f 25c	41,010f 39c	"	20,284,464f 64c	12,606f 96c
—— de 15 centimes par expédition	1,085,214 00	1,085,203 95	7 70	"	1,085,211 65	2 35
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	86,227,925 34	79,082,471 84	5,561,977 92	"	84,644,449 76	1,583,475 58
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	50,846,641 97	50,846,474 06	52 60	"	50,846,526 66	115 31
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc	10,622,933 42	10,315,854 05	147,920 12	"	10,463,774 17	159,159 25
Taxe unique aux entrées — perçue à Paris	52,720,258 02	52,575,272 94	37,966 05	"	52,613,238 99	107,019 03
Taxe unique aux entrées — —— dans les départements	10,505,244 23	10,327,253 35	147,409 74	"	10,474,663 12	30,581 11
Droit de fabrication des bières	14,931,885 55	14,603,110 84	316,125 09	"	14,919,235 93	12,649 62
	247,237,174 13	239,079,095 31	6,252,469 61	"	245,331,564 92	1,905,609 21
Sels.						
Droit de consommation perçu hors du rayon des douanes	6,010,275 79	6,010,275 79	"	"	6,010,275 79	"
Sucre indigène.						
Droit de fabrication	87,787,639 35	80,410,122 53	7,315,841 34	"	87,725,963 87	61,675 48
Allumettes chimiques.						
Droit de fabrication	2,372 76	1,558 61	814 15	"	2,372 76	"
Chicorée.						
Droit de fabrication	32,133 49	5,090 81	27,042 68	"	32,133 49	"
Papier.						
Droit de fabrication	343,082 00	56,328 26	286,750 14	"	343,078 40	3 60
Huiles minérales.						
Droit de fabrication	"	"	"	"	"	"
Voitures publiques.						
Chemins de fer. (Voyageurs et marchandises)	37,261,040 18	13,208,489 67	21,931,791 75	"	35,140,281 42	2,120,758 76
Routes ordinaires	4,039,909 62	3,613,115 61	412,569 22	"	4,025,684 83	14,224 79
	41,300,949 80	16,821,605 28	22,344,360 97	"	39,165,966 25	2,134,983 55
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	6,553,406 87	6,391,727 71	145,923 34	"	6,537,651 05	15,755 82
Navigation	3,235,337 21	3,235,337 21	"	"	3,235,337 21	"
Droit de touage	48,141 39	48,141 39	"	"	48,141 39	"
Péage sur les ponts et ponts affermés	46 43	46 43	"	"	46 43	"
Bacs, passages d'eau et moins-values des agrès et ustensiles, pêche, chasse, francs-bords et recettes accessoires	2,227,027 03	1,806,069 86	325,526 69	"	2,131,596 55	95,430 48
Garantie des matières d'or et d'argent	2,328,636 65	2,328,636 65	"	"	2,328,636 65	"
Droit de dénaturation sur l'alcool	206,944 35	190,406 49	16,434 67	"	206,841 16	103 19
Timbres	5,169,400 00	5,166,755 00	171 70	"	5,166,926 70	2,473 30
Cartes à jouer	1,420,166 25	1,261,599 54	138,714 71	"	1,400,314 25	19,852 00
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,164,528 52	1,072,057 39	59,707 79	"	1,131,765 18	32,763 34
TOTAL à reporter	22,353,634 70	21,500,777 67	686,478 90	"	22,187,256 57	166,378 13

Tabacs et Poudres.

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — ANNULATIONS de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — MONTANT NET des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE					
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, et hydromels	33,774,968f 57c	33,734,248f 29c	"	33,734,248f 29c	40,720f 28c
—— de 15 centimes par expédition	1,169,508 10	1,169,507 20	"	1,169,507 20	0 90
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	101,677,872 08	95,455,029 03	"	95,455,029 03	6,222,843 05
—— général de consomm^on sur l'alcool et autres liquid^es spirit^x.	62,150,048 44	62,149,460 75	"	62,149,460 75	587 69
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc	10,912,394 80	10,601,191 87	"	10,601,191 87	311,202 93
Taxe unique aux entrées — perçue à Paris	50,045,861 01	49,947,159 50	"	49,947,159 50	98,701 51
Taxe unique aux entrées — —— dans les départements	12,495,036 65	12,312,505 51	"	12,312,505 51	182,531 14
Droit de fabrication des bières	19,600,484 17	19,401,980 57	"	19,401,980 57	198,503 60
	291,826,173 82	284,771,082 72	"	284,771,082 72	7,055,091 10
Sels.					
Droit de consommation perçu hors du rayon des douanes	8,753,747 47	8,753,747 47	"	8,753,747 47	"
Sucre indigène.					
Droit de fabrication	58,017,419 14	55,307,624 26	"	55,307,624 26	2,709,794 88
Allumettes chimiques.					
Droit de fabrication	6,290,707 25	5,800,861 24	"	5,800,861 24	489,846 01
Chicorée.					
Droit de fabrication	2,514,637 20	2,493,698 10	"	2,493,698 10	20,939 10
Papier.					
Droit de fabrication	10,563,614 92	9,553,637 43	"	9,553,637 43	1,009,977 49
Huiles minérales.					
Droit de fabrication	158,934 63	153,409 92	"	153,409 92	5,524 71
Voitures publiques.					
Chemins de fer (Voyageurs et marchandises)	74,823,703 31	50,196,111 69	"	50,196,111 69	24,627,591 62
Routes ordinaires	5,812,023 69	5,301,273 01	"	5,301,273 01	510,750 68
	80,635,727 00	55,497,384 70	"	55,497,384 70	25,138,342 30
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	10,532,391 42	10,371,308 10	"	10,371,308 10	161,083 32
Navigation	3,698,451 24	3,698,451 24	"	6,698,451 24	"
Droit de touage	78,773 27	78,773 27	"	78,773 27	"
Péage sur les ponts et ponts affermés	46 43	46 43	"	46 43	"
Bacs, passages d'eau et moins-values des agrès et ustensiles, pêche, chasse, francs-bords et recettes accessoires	2,744,478 30	2,326,951 55	"	2,326,951 55	417,526 75
Garantie des matières d'or et d'argent	5,253,575 35	5,253,558 07	"	5,253,558 07	17 28
Droit de dénaturation sur l'alcool	522,988 67	511,346 65	"	511,346 65	11,642 02
Timbres	6,014,511 50	6,011,453 15	"	6,011,453 15	3,058 35
Cartes à jouer	1,690,554 28	1,552,859 69	"	1,552,859 69	137,694 59
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,348,342 98	1,302,703 77	"	1,302,703 77	45,639 21
TOTAL à reporter	31,884,113 44	31,107,451 92	"	31,107,451 92	776,661 52

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions indirectes, Tabacs et Poudres.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Droits divers et recettes à différents titres. (Suite.)						
Report	22,353,634f 70c	21,500,777f 67c	686,478f 90c	"	22,187,256f 57c	166,378f 13c
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poud. saisis	25,750 34	25,750 34	"	"	25,750 34	"
Amendes et confiscations en matière de contrib. indirectes.	1,078,929 03	1,066,803 13	547 60	"	1,067,350 73	11,578 30
Simples, doubles et sextuples droits. (Acquits à-caution.)	430,306 15	399,179 44	2,029 09	"	401,208 53	29,097 62
Amendes et confisc. en matière de cult. de tabacs autorisée.	8,644 87	8,644 87	"	"	8,644 87	"
Indemnités pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.	519,580 77	406,437 03	109,900 31	"	516,337 34	3,243 43
Recouvrements d'avances — Sur les communes. — Abonnements pour traitements d'employés	761,680 65	740,163 62	20,642 03	"	760,805 65	875 00
Recouvrements d'avances — Sur les communes. — Pour frais d'impressions, transports, etc.	164,035 90	63,520 55	98,885 58	"	162,406 13	1,629 77
Recouvrements d'avances — sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	154,185 44	154,185 44	"	"	154,185 44	"
Recouvrements d'avances — sur les employés, pour prix d'instrum^ts.	10,348 75	10,348 75	"	"	10,348 75	"
Recouvrements d'avances — sur les cultivateurs de tabacs. (Retenue d'un centime par kilogramme.)	89,488 17	89,488 17	"	"	89,488 17	"
Prix des plombs apposés pour les sels, les sucres, les boissons et les poudres	311,768 80	311,735 30	33 50	"	311,768 80	"
Indemn. pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.	14,524 77	13,466 46	1,058 31	"	14,524 77	"
——— des fabriq. de soude	4,094 22	3,934 75	159 47	"	4,094 22	"
Recettes accidentelles	6,466,224 51	6,352,006 37	111,684 65	"	6,463,691 02	2,533 49
	32,393,197 07	31,146,441 89	1,031,419 44	"	32,177,861 33	215,335 74
Tabacs. Produit de la vente	217,531,214 01	217,374,031 33	13,953 73	"	217,387,985 06	143,228 95
Poudres. Produit de la vente	8,940,035 33	8,935,315 93	(A) 446 10	"	8,935,762 03	4,273 30
RÉCAPITULATION.						
Boissons et droit de fabrication des bières	247,237,174 13	239,079,095 31	6,252,469 61	"	245,331,564 92	1,905,609 21
Sels	6,010,275 79	6,010,275 79	"	"	6,010,275 79	"
Sucre indigène	87,787,639 35	80,410,122 53	7,315,841 34	"	87,725,963 87	61,675 48
Allumettes chimiques	2,372 76	1,558 61	814 15	"	2,372 76	"
Chicorée	32,133 49	5,090 81	27,042 68	"	32,133 49	"
Papier	343,082 00	56,328 26	286,750 14	"	343,078 40	3 60
Huiles minérales	"	"	"	"	"	"
Voitures publiques	41,300,949 80	16,821,605 28	22,344,360 97	"	39,165,966 25	2,134,983 55
Droits divers et recettes à différents titres	32,393,197 07	31,146,441 89	1,031,419 44	"	32,177,861 33	215,335 74
Tabacs	217,531,214 01	217,374,031 33	13,953 73	"	217,387,985 06	143,228 95
Poudres	8,940,035 33	8,935,315 93	446 10	"	8,935,762 03	4,273 30
TOTAL	641,578,073 73	599,839,865 74	37,273,098 16	"	637,112,963 90	4,465,109 83
			37,273,098 16			

(A) Y compris 284 francs par virement de comptes.

(Les développements, par nature de valeurs et par quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — ANNULATIONS de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — MONTANT NET des recettes.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Droits divers et recettes à différents titres. (Suite.)					
Report	31,884,113 44	31,107,451f 92c	"	31,107,451f 92c	776,661f 52c
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	11,742 12	11,715 65	"	11,715 65	26 47
Amendes et confiscations en matière de contrib. indirectes	3,806,127 33	3,735,579 24	"	3,735,579 24	70,548 09
Simples, doubles et sextuples droits. (Acquits-à-caution.)	1,074,430 45	949,441 61	"	949,441 61	124,988 84
Amendes et confisc. en matière de culture de tabac autorisée	27,278 95	27,278 95	"	27,278 95	"
Indemnités pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	578,567 16	460,778 72	"	460,778 72	117,788 44
Recouvrements d'avances — Sur les communes. — Abonnements pour traitements d'employés	718,687 34	699,383 20	"	699,383 20	19,304 14
Recouvrements d'avances — Sur les communes. — Pour frais d'impressions, transports, etc	294,901 69	223,847 71	"	223,847 71	71,053 98
Recouvrements d'avances — sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	125,614 21	125,614 21	"	125,614 21	"
Recouvrements d'avances — sur les employés, pour prix d'instruments	18,072 80	18,072 55	"	18,072 55	0 25
Recouvrements d'avances — sur les cultivateurs de tabacs. (Retenue d'un centime par kilogramme)	110,814 09	110,814 09	"	110,814 09	"
Prix des plombs apposés pour les sels, les sucres, les boissons et les poudres	332,077 80	332,055 40	"	332,055 40	22 40
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre	19,433 08	19,058 09	"	19,058 09	374 99
——— des fabriques de soude	4,666 45	4,666 45	"	4,666 45	"
Recettes accidentelles	2,569,104 05	2,374,319 13	318f 00c	2,374,001 13	195,102 92
	41,575,630 96	40,200,076 92	318 00	40,199,758 92	1,375,872 04
Tabacs. Produit de la vente	268,552,447 21	268,464,029 10	"	268,464,029 10	88,418 11
Poudres. Produit de la vente	9,354,055 44	9,354,044 64	"	9,354,044 64	10 80
RÉCAPITULATION.					
Boissons et droit de fabrication des bières	291,826,173 82	284,771,082 72	"	284,771,082 72	7,055,091 10
Sels	8,753,747 47	8,753,747 47	"	8,753,747 47	"
Sucre indigène	58,017,419 14	55,307,624 26	"	55,307,624 26	2,709,794 88
Allumettes chimiques	6,290,707 25	5,800,861 24	"	5,800,861 24	489,846 01
Chicorée	2,514,637 20	2,493,698 10	"	2,493,698 10	20,939 10
Papier	10,563,614 92	9,553,637 43	"	9,553,637 43	1,009,977 49
Huiles minérales	158,934 63	153,409 92	"	153,409 92	5,524 71
Voitures publiques	80,635,727 00	55,497,384 70	"	55,497,384 70	25,138,342 30
Droits divers et recettes à différents titres	41,575,630 96	40,200,076 92	318 00	40,199,758 92	1,375,872 04
Tabacs	268,552,447 21	268,464,029 10	"	268,464,029 10	88,418 11
Poudres	9,354,055 44	9,354,044 64	"	9,354,044 64	10 80
TOTAL	778,243,095 (A) 04	740,349,596 50	318 00	740,349,278 50	37,893,816 54

(A) Le montant des droits constatés pendant l'année 1872, dans les écritures des comptables, et par virement de comptes, est de 778,243,095f 04c
Les droits constatés, en 1873, sur les sucres livrés à la cons^on et provenant d'oblig. d'admiss. tempor. souscrites en 1872, qu'il y a lieu de rattacher à cet exercice, s'élèvent à.. 1,002,752 10
Ce qui porte le total des droits constatés de l'exercice à 779,245,847 14

Suite des CONTRIBUTIONS

EXERCICE 1871.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	87,603,362f 56c	87,603,362f 56c	"	"	87,603,362f 56c	"
Droits perçus sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,687,514 15	1,684,192 59	(A) 3,321f 56c	"	1,687,514 15	"
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	"	"	"	"	"	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'office français)	2,304,227 20	270,854 07	2,033,373 13	"	2,304,227 20	"
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	12,519 00	12,304 00	"	"	12,304 00	215f 00c
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents et d'imprimés relatifs au service des postes	194 15	194 15	"	"	194 15	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	11,811 58	11,530 98	280 60	"	11,811 58	"
	91,619,628 64	89,582,438 35	2,036,975 29	"	91,619,413 64	215 00
			2,036,975f 29c			

(A) Par les trésoriers coloniaux, 3,321 fr. 56 cent.

ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

EXERCICE 1872.

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	102,118,284f 15c	102,118,284f 15c	"	102,118,284f 15c	"
Droits perçus sur les envois d'argent	1,799,169 55	(A) 1,799,169 55	"	1,799,169 55	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'office français)	5,383,181 12	2,570,153 63	"	2,570,153 63	2,813,027f 49c
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	27,744 30	27,744 30	"	27,744 30	
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents et d'imprimés relatifs au service des postes	647 15	647 15	"	647 15	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	6,995 75	(B) 6,995 75	"	6,995 75	"
	109,336,022 02	106,522,994 53	"	106,522,994 53	2,813,027 49
		106,522,994f 53c			

(A) Y compris 3,777 fr. 72 cent. pour les trésoriers des colonies.
(B) Y compris 120 francs pour les trésoriers des colonies.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés.....	3,153,448f 30c	1,747,295f 80c	1,400,777f 50c (a)	5f 00c	3,148,068f 30c	5,380f 00c
(a) Y compris 88,965 francs par virement de compte.			1,400,772f 50c			
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.						
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.....	15,318,104f 62c	12,988,198f 00c	(b) 2,336,203f 19c	6,296f 57c	15,318,104f 62c	"
(b) Y compris 299 fr. 18 cent. par virement de compte.			2,329,906f 62c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET GÉNÉRAL.						
PRODUIT DE LA TAXE SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES.						
Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.....	6,075,629f 35c	"	6,074,543f 10c	"	6,074,543f 10c	1,086f 25c
			6,074,543f 10c			
PRODUITS DES TAXES DE LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE.						
Produits des taxes de la télégraphie privée française et internationale.....	14,065,660 06	"	(a) 12,370,004 30	371 40	12,369,632 90	1,696,027 16
(a) Y compris 163,924 fr. 95 cent. par virement de compte.			12,369,632 90			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés.....	4,149,935 00	"	2,890,970 00	135 00	2,890,835 00	1,259 100 00
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.						
Retenues et et autres produits affectés au service des pensions civiles.....	17,014,992 19	45f 00c	(b) 14,831,682 32	1,071 64	14,830,655 68	2,184,336 51
(b) Y compris 5,935 fr. 04 cent. par virement de compte.			14,830,610f 68c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1872.	Opérations de l'année 1872. Recettes.	Opérations de l'année 1872. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	BUDGET ORDINAIRE.						
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques	Enregistrement	913,998f 75c	913,998f 75c	"	"	913,998f 75c	"
	Greffe	62,890 71	62,890 71	"	"	62,890 71	"
	Hypothèques	14,832 27	14,832 27	"	"	14,832 27	"
	Amendes	42,758 24	21,915 54	2,558f 25c	"	24,473 79	18,284f 45c
	Passe-ports	35,084 00	35,084 00	"	"	35,084 00	"
	Permis de chasse	48,525 00	48,525 00	"	"	48,525 00	"
	Recouvrements de frais de justice	190,977 21	48,934 71	18,808 77	"	67,743 48	123,233 73
	Idem de poursuites et d'instances concernant l'Adinistrn.	3,547 31	1,704 35	422 35	"	2,126 70	1,420 61
	Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	"	"	"	"	"
Timbre	Débité	917,210 85	917,210 85	"	"	917,210 85	"
	Extraordinaire et visa	96,410 98	96,369 98	20 50	"	96,390 48	20 50
	Droit d'affichage	4 00	4	"	"	4 00	"
Produits des domaines.	Revenus des domaines de l'État	659,854 03	318,356 59	157,320 30	"	475,676 89	184,177 14
	Produits des terrains des fortificat. et bâtiments militaires.	77,727 96	49,273 98	21,934 58	"	71,208 56	6,519 40
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	285 00	133 00	127 00	"	260 00	25 00
	Rentes foncières	579,204 11	401,309 25	95,245 65	"	496,554 90	82,649 21
	Redevances pour concessions de chutes d'eau	22,780 18	13,987 70	3,992 61	"	17,980 31	4,799 87
	Prix de vente de domaines de l'État	813,439 20	437,293 94	79,066 67	"	516,360 61	297,078 59
	Créances de l'État autres que rentes	2,103 55	2,103 47	0 08	"	2,103 55	"
	Prix de vente de mobiliers	56,414 63	53,149 50	115 13	"	53,264 63	3,150 00
	Épaves, déshérences et biens vacants	91,713 00	91,188 00	83 50	"	91,271 50	441 50
	Biens militaires vendus. (Décret du 24 avril 1860.)	512 50	"	353 00	"	353 00	159 50
	Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"
	Résultats de vérification de régie	286 20	273 43	12 77	"	286 20	"
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	"	"	"	"	"	"
	Frais d'administration et de perception	21,126 98	21,126 98	"	"	21,126 98	"
	Autres recettes	28,097 96	27,087 97	300 00	"	27,387 97	709 99
Prix de vente d'objets mobiliers.	Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"
	——— des finances	554 05	554 05	"	"	554 05	"
	——— de la guerre	421,005 31	414,666 62	2,332 09	"	416,998 71	4,006 60
	Gouvernement général civil de l'Algérie	11,453 38	11,453 38	"	"	11,453 38	"
	Ministère de la marine et des colonies	309 75	309 75	"	"	309 75	"
Produits d'établts spéc.	Produit des pépinières et plantats faites par le Gouvernt.	1 00	1 00	"	"	1	"
	Redevance du jardin d'acclimatation	1,000 00	1,000 00	"	"	1,000 00	"
Produits des forêts.	Recouvrement et frais d'adjudication des coupes de bois de l'État à raison de 1 1/2 p. o/o	15 00	15 00	"	"	15	"
	Prix des bois vendus — aux enchères	32,505 52	10,391 63	6,646 30	"	17,037 93	15,467 59
	Prix des bois vendus — de gré à gré	202,848 77	15,343 21	35,633 93	"	50,977 14	151,871 63
	Recouvrements de frais de toutes adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de coupes	15 65	"	13 00	"	13	2 65
	Menus produits des forêts. — Fermage du droit de chasse	267 38	267 38	"	"	267 38	"
	Menus produits des forêts. — Autres menus produits	189,712 37	59,611 18	3,339 70	"	62,950 88	126,761 49
	Amendes de condamnations pour délits forestiers	16,606 17	14,159 97	599 70	"	14,759 67	1,846 50
	Dommages-int. et restitutions pour délits dans les bois, etc.	3,789 47	2,398 07	24 00	"	2,422 07	1,367 40
	Recouvrements de frais de poursuites concernant les forêts.	1,620 22	1,286 27	18 25	"	1,304 52	315 70
	Recouvrements de frais d'adjudications et de ventes de gré à gré.	337 09	337 09	"	"	337 09	"
	Recouvrements de frais d'administration des bois des communes et établissements publics	78 81	"	78 81	"	78 81	"
Produits divers.	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles.	2,244 81	1,234 87	13 42	"	1,248 29	996 52
	Recouvrements des plans délivrés	1,275 00	1,275 00	"	"	1,275 00	"
	Abonnements au Bulletin officiel	800 00	470 00	150 00	"	620 00	180 00
	Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"	"
	Autres recettes	44 37	"	6 78	"	6 78	37 59
	TOTAUX	5,566,268 74	4,111,528 44	429,217 14	"	4,540,745 58	1,025,523 16

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	BUDGET ORDINAIRE.					
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	1,451,888f 20c	1,451,888f 20c	"	1,451,888f 20c	"
	Greffe	75,315 93	75,315 93	"	75,315 93	"
	Hypothèques	26,497 66	26,497 66	"	26,497 66	"
	Amendes	76,811 56	38,885 96	"	38,885 96	37,925f 60c
	Recouvrements de frais de justice	410,712 70	81,692 37	"	81,692 37	329,020 33
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'administration	5,589 11	2,326 30	"	2,326 30	3,262 81
	Polices d'assurances maritimes à 0f 25c p. o/o	33 20	33 20	"	33 20	"
	Débité	1,430,239 65	1,430,239 65	"	1,430,239 65	"
Timbre	Extraordinaire et visa	268,521 46	268,451 31	"	268,451 31	70 15
	Passe-ports	54,494 00	54,494 00	"	54,494 00	"
	Permis de chasse	39,840 00	39,840 00	"	39,840 00	"
	Double décime	213,527 18	213,527 18	"	213,527 18	"
	Droit d'affichage	5 70	5 70	"	5 70	"
Produits des domaines.	Revenus des domaines de l'État	834,589 10	533,732 23	"	533,732 23	300,856 87
	Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires.	77,631 99	52,173 12	"	52,173 12	25,458 87
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	281 05	208 05	"	208 05	73 00
	Rentes foncières	635,466 05	456,413 58	"	456,413 58	179,052 47
	Redevances pour concessions de chutes d'eau	23,762 62	13,450 69	"	13,450 69	10,311 93
	Prix de ventes de domaines de l'État	687,797 06	340,960 57	"	340,960 57	346,836 49
	Créances de l'État autres que rentes	3,552 78	2,218 75	"	2,218 75	1,334 03
	Prix de vente de mobiliers	11,507 40	4,350 19	"	4,350 19	7,157 21
	Épaves, déshérences et biens vacants	224,592 69	213,114 73	"	213,114 73	11,477 96
	Biens militaires vendus. (Décret du 25 avril 1860.)	168 01	8 51	"	8 51	159 50
	Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
	Résultats de vérification de régie	596 39	204 25	"	204 25	392 14
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	2 75	2 75	"	2 75	"
	Frais d'administration et de perception	14,442 50	14,442 50	"	14,442 50	"
	Recettes diverses	163,711 18	162,076 19	"	162,076 19	1,634 99
Prix de vente d'objets mobiliers.	Ministère de la guerre	706,762 91	695,165 59	"	695,165 59	11,597 32
	——— de la marine	726 20	726 20	"	726 20	"
	——— des finances	3,614 45	3,614 45	"	3,614 45	"
	Gouvernement général civil de l'Algérie	17,597 45	17,597 45	"	17,597 45	"
Produits d'établts spéciaux.	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernemt	"	"	"	"	"
	Redevance du jardin d'acclimation	1,000 00	1,000 00	"	1,000 00	"
Produits des forêts et de la pêche.	Recouvrement de frais de toutes adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de coupes	857 43	814 08	"	814 08	43 35
	Prix des bois vendus — aux enchères	61,706 34	31,896 58	"	31,896 58	29,809 76
	Prix des bois vendus — de gré à gré	182,539 17	12,874 47	"	12,874 47	169,664 70
	Menus produits forestiers. — Fermage du droit de chasse	392 38	325 38	"	325 38	67 00
	Menus produits forestiers. — Autres menus produits	192,713 94	50,663 79	"	50,663 79	142,050 15
	Amendes de condamnations pour délits forestiers	33,435 99	23,902 44	"	23,902 44	9,533 55
	Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois, etc.	15,682 48	10,689 78	"	10,689 78	4,992 70
	Recouvrements de frais de poursuite concernant les forêts	3,765 55	2,702 44	"	2,702 44	1,063 11
	Recouvrements de frais d'adjudications et de ventes de gré à gré.	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais d'administration des bois des communes et établissements publics	21 50	"	"	"	21 50
Produits divers.	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	2,751 38	1,755 82	"	1,755 82	995 56
	Recouvrements des plans délivrés	2,575 00	2,575 00	"	2,575 00	"
	Abonnements au Bulletin officiel	1,160 00	710 00	"	710 00	450 00
	Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"
	Autres recettes	1,337 90	1,313 22	"	1,313 22	24 68
	Frais de nourriture et d'entretien des détenus dans la prison civile	"	"	"	"	"
	TOTAUX	7,960,217 99	6,334,880 26	"	6,334,880 25	1,625,337 73

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits et*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérat.ons de l'année 1872. Recettes.	Opérat.ons de l'année 1872. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.							
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	2,876,145f 69c	2,876,145f 69c	"	"	2,876,145f 69c	"
	à l'exportation	"	"	"	"	"	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. – Droits de tonnage	"	"	"	"	"	"
	Sortie des navires. – Passe-ports des bâtim.ts étrangers	1,193 00	1,193 00	"	"	1,193 00	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	"	"	"	"	"
	Droits de congé des bateaux français	562 00	562 00	"	"	562 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	5,230 00	5,230 00	"	"	5,230 00	"
	Droits de patente des bateaux corailleurs étrangers	24,400 00	22,400 00	2,000f 00c	"	24,400 00	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	15,941 70	15,941 70	"	"	15,941 70	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	8 84	8 84	"	"	8 84	"
	Droit de magasinage et de dépôt	1,059 55	1,059 55	"	"	1,059 55	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel	"	"	"	"	"	"
	8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	369,198 93	369,198 93	"	"	369,198 93	"
	Recettes accidentelles	43 35	43 35	"	"	43 35	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp.t saisis	4,561 13	4,561 13	"	"	4,561 13	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	2,968 21	2,468 21	500 00	"	2,968 21	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	1,435 00	1,435 00	"	"	1,435 00	"
	Produit de la vente des vieux plombs	"	"	"	"	"	"
Droits sanitaires		27,304 30	27,304 30	"	"	27,304 30	"
		3,330,051 70	3,327,551 70	2,500 00	"	3,330,051 70	"
Contributions diverses.							
Contributions directes.	Produit des mines	45,616 62	1,412 95	1,009 86	"	2,422 81	43,193 81
	Contribution des patentes	820,708 89	588,068 73	155,722 25	"	743,790 98	76,917 91
Contributions indirectes.	Droit de licence pour la fabrication et la vente des boissons	788,661 60	727,944 00	59,909 10	"	787,853 10	808 50
	Droit de licence pour la fabrication et la vente des tabacs	48,669 00	44,819 00	3,698 00	"	48,517 00	152 00
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	172,302 80	172,302 80	"	"	172,302 80	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	3,698 70	3,698 70	"	"	3,698 70	"
	Produit de la vente des poudres à feu	442,878 00	442,878 00	"	"	442,878 00	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	489 20	489 20	"	"	489 20	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	51,868 72	51,868 72	"	"	51,868 72	"
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	24 00	24 00	"	"	24 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	382,635 58	198,829 94	126,264 56	"	325,094 50	57,541 08
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,407,225 59	1,127,454 58	90,026 70	"	1,217,481 28	189,744 31
	Achour : impôt sur les grains	1,286,957 74	679,218 04	375,060 04	"	1,054,278 08	232,679 66
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	576,395 54	396,094 15	142,597 38	"	538,691 53	37,704 01
	A reporter	6,028,131 98	4,435,102 81	954,287 89	"	5,389,390 70	638,741 28

ET REVENUS PUBLICS.

Revenus de l'Algérie.

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	3,078,468f 74c	3,078,468f 74c	"	3,078,468f 74c	"
	à l'exportation	89 88	89 88	"	89 88	"
Droits de navigation.	Droit de quai	93,771 39	93,771 39	"	93,771 39	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	1,354 00	1,354 00	"	1,354 00	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	"	"	"	"
	—— de congé des bateaux français	532 00	532 00	"	532 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,795 00	4,795 00	"	4,795 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	20,800 00	19,200 00	"	19,200 00	1,600f 00c
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	17,872 25	17,872 25	"	17,872 25	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	18 36	18 36	"	18 36	"
	Droit de magasinage et de dépôt	1,281 10	1,281 10	"	1,281 10	"
	——— des marchandises en entrepôt réel	"	"	"	"	"
	5 et 8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	313,458 99	313,458 99	"	313,458 99	"
	Recettes accidentelles	19 25	19 25	"	19 25	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	8,992 43	8,992 43	"	8,992 43	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	9,156 88	9,056 88	"	9,056 88	100 00
Taxe de plombage et d'estampillage	Produit des taxes	2,470 55	2,470 55	"	2,470 55	"
	Produit de la vente des vieux plombs	"	"	"	"	"
Droits sanitaires		39,049 59	39,049 59	"	39,049 59	"
		3,592,130 41	3,590,430 41	"	3,590,430 41	1,700 00
Contributions diverses.						
Contributions directes.	Produit des mines	137,493 64	37,107 50	"	37,107 50	100,386 14
	Contribution des patentes	840,714 55	659,989 67	"	659,989 67	180,724 88
Contributions indirectes.	Droit de licence pour la fabrication et la vente des boissons	836,642 50	777,033 17	"	777,033 17	59,609 33
	Droit de licence pour la fabrication et la vente des tabacs	50,806 00	47,676 00	"	47,676 00	3,130 00
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	200,111 08	200,111 08	"	200,111 08	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	2,733 97	2,733 97	"	2,733 97	"
	Produit de la vente des poudres à feu	567,230 95	567,230 95	"	567,230 95	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	3,152 80	3,152 80	"	3,152 80	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	78,290 45	78,289 30	"	78,289 30	1 15
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs de voitures publiques	46 00	46 00	"	46 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	421,011 30	376,119 44	"	376,119 44	44,891 86
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,637,129 52	1,411,598 65	"	1,411,598 65	225,530 87
	Achour : impôt sur les grains	2,011,608 68	1,731,918 68	"	1,731,918 68	279,690 00
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	611,800 20	545,128 01	"	545,128 01	66,672 19
	A reporter	7,398,771 64	6,438,135 22	"	6,438,135 22	960,636 42

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Recettes.	Opérations de l'année 1872. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	6,028,131f 98c	4,435,102f 81c	954,287f 89c	"	5,389,390f 70c	638,741f 28
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	55,035 24	53,914 62	1,023 94	"	54,938 56	96 68
Timbre des expéditions et quittances	3,250 60	3,250 60	"	"	3,250 60	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	12,037 00	8,292 15	1,730 25	"	10,022 40	2,014 60
Prix des estampilles perdues	86 50	86 50	"	"	86 50	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	40,024 46	40,024 46	"	"	40,024 46	"
Produit des prises sur l'ennemi	99,230 75	99,230 75	"	"	99,230 75	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	"	8,500 00	8,500f 00c	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,069 85	304 11	"	"	304 11	765 74
Produit des matières manquant chez le comptable principal	0 90	0 90	"	"	0 90	"
Recettes accidentelles	6,812 80	6,413 94	"	"	6,413 94	398 86
Remboursement du prix d'imprimés fournis à d'autres services	28 01	28 01	"	"	28 01	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,750 07	2,750 07	"	"	2,750 07	"
	6,248,458 16	4,649,398 92	965,542 08	8,500 00	5,606,441 00	642,017 16
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit net de la taxe des lettres, journaux et imprimés	1,096,759 98	1,096,759 98	"	"	1,096,759 98	"
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent (mandats français)	73,149 10	73,149 10	"	"	73,149 10	"
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	7,450 96	7,450 96	"	"	7,450 96	"
Droit de 10 cent. p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	"	"	"	"	"	"
Recettes diverses	363 00	363 00	"	"	363 00	"
	1,177,723 04	1,177,723 04	"	"	1,177,723 04	"
Divers produits.						
Produit des taxes de la télégraphie privée	376,227 13	344,629 55	(A)31,597 58	"	376,227 13	"
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	6,472 66	5,039 48	1,433 18	"	6,472 66	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,640 00	1,640 00	"	"	1,640 00	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	14,813 66	9,000 00	5,813 66	"	14,813 66	"
	399,153 45	360,309 03	38,844 42	"	399,153 45	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines	5,566,268 74	4,111,528 44	429,217 14	"	4,540,745 58	1,025,523 16
Douanes	3,330,051 70	3,327,551 70	2,500 00	"	3,330,051 70	"
Contributions diverses	6,248,458 16	4,649,398 92	965,542 08	8,500 00	5,606,441 00	642,017 16
Postes et paquebots à vapeur	1,177,723 04	1,177,723 04	"	"	1,177,723 04	"
Divers produits	399,153 45	360,309 03	38,844 42	"	399,153 45	"
	16,721,655 09	13,626,511 13	1,436,103 64	8,500 00	15,054,114 77	1,667,540 32
			1,427,603f 64c			

(A) Y compris 84 fr. 85 cent. par virements de comptes.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Report	7,398,771f 64c	6,438,135f 22c	"	6,438,135f 22c	960,636f 42c
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	62,409 99	61,573 34	"	61,573 34	836 65
Timbre des expéditions et quittances	3,424 40	3,424 40	"	3,424 40	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	12,672 10	9,398 75	"	9,398 75	3,273 35
Prix des estampilles perdues	94 00	94 00	"	94 00	"
Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produit des prises sur l'ennemi	111,245 08	111,245 08	"	111,245 08	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	11,244,755 89	11,244,755f 89c	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,810 47	570 88	"	570 88	1,239 59
Produit des matières manquant chez le comptable principal	0 30	0 30	"	0 30	"
Recettes accidentelles	5,037 97	4,603 87	"	4,603 87	434 10
Remboursement du prix d'imprimés fournis à d'autres services	49 00	49 00	"	49 00	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	1,012 33	1,012 33	"	1,012 33	"
	7,596,527 28	17,874,863 06	11,244,755 89	6,630,107 17	966,420 11
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit net de la taxe des lettres, journaux et imprimés	1,125,960 93	1,125,960 93	"	1,125,960 93	"
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent (mandats français)	59,889 37	59,889 37	"	59,889 37	"
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	7,418 12	7,418 12	"	7,418 12	"
Droit de 10 cent. p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	"	"	"	"	"
Recettes diverses	545 06	545 06	"	545 06	"
	1,193,813 48	1,193,813 48	"	1,193,813 48	"
Divers produits.					
Produit des taxes de la télégraphie privée	481,489 55	645,100 35	163,610 80	481,489 55	"
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	10,147 56	10,147 56	"	10,147 56	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	2,440 00	2,440 00	"	2,440 00	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	"	"	"	"	"
	494,077 11	657,687 91	163,610 80	494,077 11	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	7,960,217 99	6,334,880 26	"	6,334,880 26	1,625,337 73
Douanes	3,592,130 41	3,590,430 41	"	3,590,430 41	1,700 00
Contributions diverses	7,596,527 28	17,874,863 06	11,244,755 89	6,630,107 17	966,420 11
Postes et paquebots à vapeur	1,193,813 48	1,193,813 48	"	1,193,813 48	"
Divers produits	494,077 11	657,687 91	163,610 80	494,077 11	"
	20,836,766 27	29,651,675 12	11,408,366 69	18,243,308 43	2,593,457 84
		18,243,308f 43c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,357,131f68c	3,076,510f09c	280,651f60c	30f01c	3,357,131f68c	"
Redevances des mines	1,425,778 13	786,093 28	639,684 85	"	1,425,778 13	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,680,969 40	1,012,270 00	668,699 40	"	1,680,969 40	"
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 830.)	57,765 12	57,765 12	4,814 98	4,814 98	57,765 12	"
Produit de la rente de l'Inde	1,032,249 66	191,325 66	840,924 00	"	1,032,249 66	"
Contingent à verser au Trésor — par les établissements français de l'Inde	222,000 00	"	222,000 00	"	222,000 00	"
Contingent à verser au Trésor — par la Cochinchine	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,034,570 00	1,033,730 00	840 00	"	1,034,570 00	"
Taxes perçues à titre de droits de visite des pharmacies, drogueries, etc	242,494 00	121,799 36	120,718 64	24 00	242,494 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1870	772,838 89	"	772,838 89	"	772,838 89	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École polytechnique	79,750 00	2,000 00	77,750 00	"	79,750 00	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École spéciale militaire de Saint-Cyr	"	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — Collége militaire de la Flèche	48,499 95	39,945 62	8,554 33	"	48,499 95	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École de santé militaire	"	"	"	"	"	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	"	"	"	"	"	"
Pensions des élèves de l'École navale de Brest	45,500 00	44,100 00	1,400 00	"	45,500 00	"
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	2,092,562 57	1,936,325 09	156,237 48	"	2,092,562 57	"
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	10,404 16	10,404 16	"	"	10,404 16	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	"	"	"	"	"	"
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	"	"	"	"	"	"
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée de ses frais d'administration	"	"	"	"	"	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	"	"	"	"	"	"
Remboursement, par les communes du département de la Seine, des dépenses faites pour leur police municipale	103,540 28	92,787 14	10,753 14	"	103,540 28	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	63,881 94	40,115 25	23,766 69	"	63,881 94	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	154,246 58	134,300 87	19,945 71	"	154,246 58	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales d'agriculture	9,437 50	3,093 75	6,343 75	"	9,437 50	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	649,897 61	649,897 61	"	"	649,897 61	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	209 37	8 31	201 06	"	209 37	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	20,608,635 98	34,553,929 29	5,838,890 75	19,784,184 06	20,608,635 98	"
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	95,501 25	27,656 50	67,845 75	1 00	95,501 25	"
A reporter	35,287,864 07	43,814,057 10	11,262,861 02	19,789,054 05	35,287,864 07	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 831.)	63,066f98c	"	725,538f04c	662,471f06c	63,066f98c	"
Produit de la rente de l'Inde	1,022,000 00	"	393,624 00	475 61	393,148 39	628,851f61c
Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	222,000 00	"	"	"	"	222,000 00
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,136,900 00	"	1,136,080 00	"	1,136,080 00	820 00
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1872	"	"	"	"	"	"
Pensions et trousseaux des élèves des écoles militaires — École polytechnique	174,625 00	"	94,875 75	"	94,875 75	79,749 25
Pensions et trousseaux des élèves des écoles militaires — École spéciale militaire de Saint-Cyr	333,341 02	"	152,822 01	"	152,822 01	180,519 01
Pensions et trousseaux des élèves des écoles militaires — Collége militaire de la Flèche	70,306 36	"	61,300 86	"	61,300 86	9,005 50
Pensions et trousseaux des élèves des écoles militaires — École de santé militaire	18 75	18f 75c	"	"	18 75	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	5,600 00	"	5,600 00	"	5,600 00	"
Pensions et trousseaux des élèves de l'École navale de Brest	42,350 00	1,225 00	40,162 50	"	41,387 50	962 50
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,714,452 26	22 73	1,595,778 37	"	1,595,801 10	118,651 16
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	39,523 63	"	39,523 63	"	39,523 63	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	482,421 13	"	482,421 13	"	482,421 13	"
Versements au Trésor, par la dotation de l'armée, de ses frais d'administration	"	"	"	"	"	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	"	139,058 31	"	139,058 31	12,641 69
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	146,480 50	"	137,611 05	"	137,611 05	8,869 45
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	234,992 47	853 95	180,798 23	"	181,652 18	53,340 29
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales d'agriculture	48,317 83	"	34,045 00	"	34,045 00	14,272 83
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	188,521 53	"	150,556 85	"	150,556 85	37,964 68
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	678,029 43	412 50	677,616 93	"	678,029 43	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838 et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	"	"	"	"	"	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838 et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	20,087,044 91	1,402 54	38,064,197 64	17,978,555 27	20,087,044 91	"
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	145,777 38	"	79,623 82	"	79,623 82	66,153 56
A reporter	26,987,469 18	3,935 47	44,191,234 12	18,641,501 94	25,553,667 65	1,433,801 53

Suite des CONTRIBUTIONS

Suite des *Produits*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	35,287,864f07c	43,814,057f10c	11,262,861f02c	19,789,054f05c	35,287,864f07c	"
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	132,493 98	88,960 52	43,493 46	"	132,453 98	"
Produits de la télégraphie privée française et internationale	11,097,632 42	8,246,265 36	2,852,342 69	975 63	11,097,632 42	"
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	160,688 49	"	160,688 49	"	160,688 49	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	2,744 00	2,744 00	"	"	2,744 00	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	16,198 82	16,198 82	"	"	16,198 82	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	641,528 09	602,484 12	39,043 97	"	641,528 09	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	38,328 84	38,328 84	"	"	38,328 84	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	412,893 29	212,893 29	200,000 00	"	412,893 29	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	36,296 95	"	36,296 95	"	36,296 95	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	2,785,662 43	1,341,959 08	1,443,703 35	"	2,785,662 43	"
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	61,396 69	34,355 43	27,041 26	"	61,396 69	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	12,937 05	12,937 05	"	"	12,937 05	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	"	"	325,512 05	325,512 05	"	"
Bénéfice sur la fabrication de la nouvelle monnaie de bronze. (Loi du 18 juillet 1860.)	207,182 38	"	207,182 38	"	207,182 38	"
Bénéfice sur la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent	33,739 32	"	33,739 32	"	33,739 32	"
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860	355,909 25	355,909 25	"	"	355,909 25	"
Versements par les communes du prix d'abonnement au *Moniteur des communes*	134,688 00	"	134,688 00	"	134,688 00	"
Prix du transport des vins par les bâtiments de l'État	75,750 56	75,750 56	"	"	75,750 56	"
Part revenant à l'État dans les bénéfices de l'Exposition universelle de 1867	800,000 00	"	800,000 00	"	800,000 00	"
Arrérages de rentes rachetées par la Caisse d'amortissement et solde des fonds non employés de cette Caisse	3,123,399 50	4,224,471 25	"	1,101,071 75	3,123,399 50	"
Recouvrements des compagnies de chemins de fer sur garantie d'intérêts (provenant de l'ancien budget de l'amortissement).	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"
Recettes sur exercices clos	813,715 90	813,715 90	"	"	813,715 90	"
A reporter	57,231,010 03	60,881,030 57	17,566,592 94	21,216,613 48	57,231,010 03	"

ET REVENUS PUBLICS.

divers du budget.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET GÉNÉRAL.						
Report	26,987,469f18c	3,935f 47c	44,191,234f12c	18,641,501f94c	25,553,667f65c	1,433,801f53c
Produit du travail des détenus dans les ateliers, pénitenciers et prisons militaires	428,763 31	"	353,725 32	6,092 00	347,633 32	81,129 99
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	1,098,512 67	"	611,151 86	"	611,151 86	487,360 81
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	"	"	"	"	"	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	11,196 95	"	11,196 95	"	11,196 95	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'admin.n des finances	303,216 40	"	1,221,983 65	919,411 22	302,572 43	643 97
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janv. 1833.)	39,078 56	"	39,078 56	"	39,078 56	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	11,552,076 38	"	23,709,341 01	12,157,264 63	11,552,076 38	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	"	"	"	"	"	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,088,756 68	"	2,254,602 97	"	2,254,602 97	1,834,153 71
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	23,494 53	"	8,520 00	"	8,520 00	14,974 53
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	14,411 01	"	14,411 01	"	14,411 01	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	69,905 61	69,905 61	"	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze. (Loi du 2 août 1872.)	360,340 05	"	270,000 00	"	270,000 00	90,340 05
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	592,280 21	"	1,158,497 03	675,419 42	483,077 61	109,202 60
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	881 80	"	881 80	"	881 80	"
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition annuelle des œuvres des artistes vivants	128,511 50	"	128,511 50	"	128,511 50	"
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries nationales	101,666 66	"	101,666 66	"	101,666 66	"
Bénéfices réalisés à la Caisse des dépôts et consignations pendant l'année	"	"	"	"	"	"
Bénéfices sur la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent. (Décision ministérielle du 5 octobre 1871.)	867,881 74	"	"	"	"	867,881 74
Bénéfices sur la fabrication des monnaies de bronze. (Décision ministérielle du 17 novembre 1871.)	368,771 56	"	"	"	"	368,771 56
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	125,000 00	"	125,000 00	125,000 00
Produits des plâtres, estampes et notices provenant des musées	"	"	"	"	"	"
Produit des porcelaines non décorées de la manufact.re de Sèvres	"	"	"	"	"	"
Reliquat disponible de la portion de l'indemnité de Chine affectée au payement de diverses indemnités	1,585,066 35	"	"	"	"	1,585,066 35
Remboursement par l'Allemagne d'annuités relatives au canal du Rhône au Rhin	2,060,197 83	"	"	"	"	2,060,197 83
Retenues pour pensions civiles afférentes aux émoluments ou taxations des trésoriers payeurs généraux	"	"	"	"	"	"
Approvisionnement et ravitaillement de Paris	"	"	"	"	"	"
Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de 5 ans	"	"	"	"	"	"
Produit du droit de poinçonnage. (Exportation.)	"	"	"	"	"	"
Contingent des départements et des communes pour les dépenses de la garde nationale mobilisée	"	"	5,626,221 70	5,626,221 70	"	"
Retenues pour cumul des fonctionnaires députés	"	"	"	"	"	"
Arrérages de rentes provenant de la Caisse d'amortissement	"	"	4,404,287 00	4,404,287 00		
Recettes sur exercices clos	1,945,984 99	"	1,945,984 99	"	1,945,984 99	"
A reporter	52,808,558 36	3,935 47	86,246,201 74	42,500,103 52	43,750,033 69	9,058,524 67

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	57,231,010f03c	60,881,030f57c	17,566,592f94c	21,216,613f48c	57,231,010f03c	"
Recettes accidentelles à divers titres. — Retenues sur traitements et pensions	1,125 79	1,093 92	31 87	"	1,125 79	"
Retenues pour cause de cumul de traitement des fonctionnaires députés	166,396 50	108,711 69	57,684 81	"	166,396 50	"
Retenues pour cause de cumul afférentes aux émoluments ou taxations des trésoriers payeurs généraux. (1870.)	60 10	60 10	"	"	60 10	"
Prêts faits sans intérêts à l'État	560 00	560 00	"	"	560 00	"
Reconstruction de la colonne Vendôme	200 00	200 00	"	"	200 00	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	21,871 21	21,871 21	"	"	21,871 21	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	1,920 00	"	"	1,920 00	"
Produit de prises sur l'ennemi	53,580 79	13,701 00	39,879 79	"	53,580 79	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	521 25	521 25	"	"	521 25	"
Restitutions par divers au Trésor	70,845 29	70,845 29	"	"	70,845 29	"
Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de cinq ans	43,310 76	43,310 76	"	"	43,310 76	"
Recettes à divers titres	388,025 12	215,432 97	172,592 15	"	388,025 12	"
	57,979,426 84	61,359,258 76	17,836,781 56	21,216,613 48	57,979,426 84	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	4,214,803 10	4,214,803 10	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	57,979,426 34	61,359,258 76	22,051,584 66	25,431,416 58	57,979,426 84	"
			3,379,831f92c			
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 750 MILLIONS.						
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 750 millions et les arrérages de 1871	31,898,780f24c	4,389,891f77c	27,508,888f47c	"	31,898,780f24c	"
PRÉLÈVEMENT SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT DE 250 MILLIONS.						
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions d'une ressource égale aux frais relatifs à cet emprunt mis à la charge de l'exercice 1871	21,342f59c	"	21,342f59c	"	21,342f59c	"
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.						
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 2 milliards et les arrérages de 1871	149,763 778f58	"	149,763,778f58	"	149,763,778 58	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET GÉNÉRAL.						
Report	52,808,558f36	3,935f47c	86,246,201f74c	42,500,103f52c	43,750,033f69	9,058,524f67
Recettes accidentelles à divers titres. — Retenues sur traitements et pensions	43,519 27	"	43,451 10	"	43,451 10	68 17
Retenues pour cause de cumul de traitements de fonctionnaires députés	395,660 97	"	361,180 81	"	361,180 81	34,480 16
Retenues pour cause de cumul afférentes aux émoluments ou taxations des trésoriers payeurs généraux (1870 et 1871)	"	"	5,935 04	5,935 04	"	"
Prêts faits sans intérêts à l'État	"	"	"	"	"	"
Reconstruction de la colonne Vendôme	"	"	"	"	"	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	38,408 43	"	38,408 43	"	38,408 43	"
Redevance de la vallée d'Andorre	"	"	"	"	"	"
Produits de prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	11,910 22	"	11,910 22	"	11,910 22	"
Approvisionnement de Paris et ravitaillement	"	"	16,742 88	16,742 88	"	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	"	"	"	"	"	"
Restitutions par divers au Trésor	116,177 59	"	108,544 09	"	108,544 09	7,633 50
Revenus ordinaires de l'Académie de France à Rome	"	"	"	"	"	"
Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de 5 ans	87,957 42	"	87,957 42	"	87,957 42	"
Produit du droit de poinçonnage	4 30	"	4 30	"	4 30	"
Recettes à divers titres	350,219 22	"	218,763 92	743 09	218,020 83	132,198 39
	53,852,415 78	3,935 47	87,139,099 95	42,523,524 53	44,619,510 89	9,232,904 89
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	10,660,559 29	10,660,559 29	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	94,756 23	94,756 23	"	"
	53,852,415 78	3,935 47	97,894,415 47	53,278,840 05	44,619,510 89	9,232,904 89
			44,615,575f42c			
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.						
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 2 milliards et les arrérages de 1872	12,585,903f83	"	11,223,166 97	"	11,223,166 97	1,362,736f86
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.						
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 3 milliards et les arrérages de 1872	149,695,404 55	"	"	"	"	149,695,404 55
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Versement à faire par la Société générale algérienne	2,300,272f78	2,317,150f69	"	16,877f91c	2,300,272f78	"
Reliquat disponible sur le produit de l'emprunt de 2 milliards	102,410,115 71	"	101,422,241f14	"	101,422,241 14	987,874f57
Prélèvement sur les contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie	16,623,490 57	7,491,954 51	11,253,255 89	2,121,719 83	16,623,490 57	"
	121,333,879 06	9,809,105 20	112,675,497 03	2,138,597 74	120,346,004 49	987,874 57
			110,536,899f29c			

Suite des **CONTRIBUTIONS**

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.						
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.						
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales ordinaires	51,246,785f37c	52,402,656f13c	(A) 114,699f59c	1,270,570f35c	51,246,785f37c	"
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales extraordinaires	44,948,597 45	45,754,140 35	(B) 326,395 79	1,131,938 69	44,948,597 45	"
	96,195,382 82	98,156,796 48	441,095 38	2,402,509 04	96,195,382 82	"
			1,961,413f 66c			
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.	655,640f23c	549,102f58c	(C) 120,123f28c	13,585f63c	655,640f23c	"
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	928,163 40	1,005,804 42	(D) 128,711 03	206,352 05	928,163 40	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	5,066 50	2,810 09	2,256 41	"	5,066 50	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement des redevances des mines	62 30	22 11	40 19	"	62 30	"
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,297,331 00	461,049 00	(E) 1,836,282 00	"	2,297,331 00	"
Remboursements de frais de surveillance des sociétés et établissements divers	56,300 00	31,600 00	24,700 00	"	56,300 00	"
Versement par l'adjudicataire imprimeur-gérant du *Journal officiel* des frais de rédaction et d'administration de ce journal	3,026 83	3,026 83	"	"	3,026 83	"
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	"	"	"	"	"	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	2,404 98	2,404 98	"	"	2,404 98	"
Remboursement par les budgets provinciaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	10,800 00	"	10,800 00	"	10,800 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,500 00	6,500 00	"	"	6,500 00	"
Centimes pour frais de confection des rôles et des avertissements relatifs au contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	146,109 00	146,109 00	"	"	146,109 00	"
	4,111,404 24	2,208,429 01	2,122,912 91	219,937 68	4,111,404 24	"
			1,902,975f 23c			

(A) Y compris 114,246 fr. 49 cent. par virement de comptes.
(B) Y compris 326,848 fr. 89 cent. par virement de comptes.
(C) Y compris 6,070 fr. 26 cent. par virement de comptes.
(D) Par virement de comptes.
(E) Y compris 636,356 francs par virement de comptes, et 51,185 francs par les trésoriers payeurs d'Algérie.

ET REVENUS PUBLICS.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.						
TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	5,094f10c	"	3,380f26c	"	3,380f26c	1,713f 84c
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de redevances des mines	59 45	"	13 62	"	13 62	45 83
Contributions sur les voitures et les chevaux. — Fonds de 10 centièmes attribué aux communes sur le principal de la contribution	290,963 94	"	242,561 85	"	242,561 85	48,402 09
Contributions sur les voitures et les chevaux. — Fonds de non-valeurs	145,481 98	"	118,605 12	"	118,605 12	26,876 86
Contributions sur les voitures et les chevaux. — Portion de la taxe du premier avertissement	2,703 92	"	1,735 62	"	1,735 62	968 30
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des billards	6,870 55	"	4,584 14	"	4,584 14	2,286 41
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe sur les cercles	240 65	"	216 25	"	216 25	24 40
	451,414 59	"	371,096 86	"	371,096 86	80,317 73
			371,096f 86c			
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.						
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales ordinaires	58,885,286f06c	"	(A) 58,998,212f55c	112 926f49c	58,885,286f06c	"
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales extraordinaires	35,511,836 55	"	35,838,685 44	326,848 89	35,511,836 55	"
	94,397,122 61	"	94,836,897 99	439,775 38	94,397,122 61	"
			94,397,122f 61c			
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.	725,678f13c	"	731,748f39c	6,070f26c	725,678f13c	"
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	1,482,858 77	"	1,611,569 80	128,711 03	1,482,858 77	"
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,454,800 00	"	(B) 2,928,710 61	669,356 00	2,259,354,61	195,445f 39c
Remboursement de frais de surveillance des sociétés et établissements divers	96,900 00	"	(C) 78,795f83c	"	78,795 83	18,104 17
Versement par l'adjudicataire imprimeur-gérant du *Journal officiel* des frais de rédaction et d'administration de ce journal	"	"	"	"	"	"
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	"	"	"	"	"	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	100,000 00	"	(D) 83 97	"	83 97	99,916 03
Remboursement du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger, à la charge des provinces algériennes et des particuliers	11,420 00	"	(D) 9,000 00	"	9,000 00	2,420 00
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	69,905 61	"	(E) 69,905 61	"	69,905 61	"
	4,941,562 51	"	5,429,814 21	804,137 29	4,625,676 92	315,885 59
			4,625,676f 92c			

(A) Y compris 453 fr. 10 cent. par virement de comptes.
(B) Y compris 1,000 francs par les trésoriers payeurs d'Algérie.
(C) Y compris 33,000 fr. 21 cent. par virement de comptes.
(D) Par les trésoriers payeurs en Algérie.
(E) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1871.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1871.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Recettes.	Opérations de l'année 1872. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Recettes du Budget extraordinaire.						
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnements	1,086,143f 76	1,168,891f 96	"	82,748f 20	1,086,143f 76	"
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	125,000 00	125,000f 00	"	250,000 00	"
Versement de la Société générale algérienne	5,671,341 04	5,671,341 04	"	"	5,671,341 04	"
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	34,453,000 00	28,826,778 30	5,626,221 70	"	34,453,000 00	"
Complément de la vente des rentes provenant de la dotation de l'armée	22,210,974 52	10,233,777 02	11,977,197 50	"	22,210,974 52	"
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt fait à la Banque de France	527,051,375 00	572,051,375 00	"	45,000,000 00	527,051,375 00	"
Nouveau prêt de la Banque de France	200,000,000 00	200,000,000 00	"	"	200,000,000 00	"
Produit de l'emprunt de 750 millions	6,000,000 00	6,000,000 00	"	"	6,000,000 00	"
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt de 2 milliards	402,589,884 29	"	402,589,884 29	"	402,589,884 29	"
Produit de la vente des approvisionnemts de Paris	9,780,222 88	"	9,780,222 88	"	9,780,222 88	"
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	5,835,608 54	5,835,608 54	"	"	5,835,608 54	"
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Etienne	7,623 25	1,443 57	6,179 68	"	7,623 25	"
Portion du reste disponible des emprunts de 750 et de 250 millions	382,044 74	"	382,044 74	"	382,044 74	"
	1,215,318,218 02	829,914,215 43	430,486,750 79	45,082,748 20	1,215,318,218 02	"
			385,404,002f 59c			
Recettes du Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.						
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions affectée à l'exercice 1871	4,215,782f 11	2,765,031f 28	1,450,750f 83	"	4,215,782f 11	"
	4,215,782 11	2,765,031 28	1,450,750 83	"	4,215,782 11	"
			1,450,750f 83c			

EXERCICE 1872.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1872.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Recettes.	Opérations de l'année 1872. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Recettes du Budget extraordinaire.						
Recettes du Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.						
Produit de l'emprunt de 429 millions affecté à l'exercice 1872	10,209,888f 77c	"	2,449,778f 01c	"	2,449,778f 01c	7,760,110f 76c
	10,209,888 77	"	2,449,778 01	"	2,449,778 01	7,760,110 76
			2,449,778f 0			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1871.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	336,237,006f 29c	834,750f 74c	337,071,757f 03c
Droit de timbre	82,176,949 29	4,742 87	82,181,692 16
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	104,219,525 25	"	104,219,525 25
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	28,550,120 34	345,951 07	28,896,071 41
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	22,186,717 54	536,222 92	22,722,940 46
Droits de douanes à l'exportation	380,463 86	"	380,463 86
Droits de navigation	258,375 98	"	258,375 98
Droits et produits divers de douanes	1,519,268 62	5,295 20	1,524,563 82
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	24,087,237 09	"	24,087,237 09
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	239,079,095 31	6,252,469 61	245,331,564 92
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,010,275 79	"	6,010,275 79
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	80,410,122 53	7,315,841 34	87,725,963 87
Droits sur les allumettes chimiques	1,558 61	814 15	2,372 76
Droit sur la chicorée	5,090 81	27,042 68	32,133 49
Droit sur le papier	56,328 26	286,750 14	343,078 40
Droit sur l'huile minérale	"	"	"
Droit sur les voitures publiques	16,821,605 28	22,344,360 97	39,165,966 25
Droits divers et recettes à différents titres	31,146,441 89	1,031,419 44	32,177,861 33
Produit de la vente des tabacs	217,374,031 33	13,953 73	217,387,985 06
Produit de la vente des poudres à feu	8,935,315 93	446 10	8,935,762 03
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	87,603,362 56	"	87,603,362 56
Droit perçu sur les envois d'argent	1,684,192 59	3,321 56	1,687,514 15
Produit net des offices étrangers	270,854 07	2,033,373 13	2,304,227 20
Recettes à différents titres	24,029 13	280 60	24,309 73
	1,289,037,968 35	41,037,036 25	1,330,075,004 60
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	418,413,955 58	839,493 61	419,253,449 19
Douanes et sels	181,201,708 68	887,469 19	182,089,177 87
Contributions indirectes	599,839,865 74	37,273,098 16	637,112,963 90
Produits des postes	89,582,438 35	2,036,975 29	91,619,413 64
	1,289,037,968 35	41,037,036 25	1,330,075,004 60

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1872.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1872.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	432,605,705f 06c	7,819,138f 17c	440,424,843f 23c
Droit de timbre	137,708,698 52	39,491 05	137,748,189 57
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	98,147,809 55	"	98,147,809 55
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	31,115,076 00	287,595 90	31,402,671 90
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	15,775,302 69	444,434 01	16,219,736 70
Droits de douanes à l'exportation	466,695 82	"	466,695 82
Droits de navigation	3,613,805 03	"	3,613,805 03
Droits et produits divers de douanes	2,556,630 65	1,220,399 76	3,777,030 41
Droit de statistique	5,672,124 62	"	5,672,124 62
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	23,468,791 46	"	23,468,791 46
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	284,771,082 72	7,055,091 10	291,826,173 82
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	8,753,747 47	"	8,753,747 47
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	55,307,624 26	2,709,794 88	58,017,419 14
Droits sur les allumettes chimiques	5,800,861 24	489,846 01	6,290,707 25
Droit sur la chicorée	2,493,698 10	20,939 10	2,514,637 20
Droit sur le papier	9,553,637 43	1,009,977 49	10,563,614 92
Droit sur l'huile minérale	153,409 92	5,524 71	158,934 63
Droit sur les voitures publiques	55,497,384 70	25,138,342 30	80,635,727 00
Droits divers et recettes à différents titres	40,199,758 92	1,375,872 04	41,575,630 96
Produit de la vente des tabacs	268,464,029 10	88,418 11	268,552,447 21
Produit de la vente des poudres à feu	9,354,044 64	10 80	9,354 055 44
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	102,118,284 15	"	102,118,284 15
Droit perçu sur les envois d'argent	1,799,169 55	"	1,799,169 55
Produit net des offices étrangers	2,570,153 63	2,813,027 49	5,383,181 12
Recettes à différents titres	35,387 20	"	35,387 20
	1,598,002,912 43	50,517,902 92	1,648,520,815 35
RESUMÉ.			
Enregistrement et timbre	570,314,403 58	7,858,629 22	578,173,032 80
Douanes et sels	180,816,235 82	1,952,429 67	182,768,665 49
Contributions indirectes	740,349,278 50	37,893,816 54	778,243,095 04
Produits des postes	106,522,994 53	2,813,027 49	109,336,022 02
	1,598,002,912 43	50,517,902 92	1,648,520,815 35

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1872, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1873.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1872.	RESTE À RECOUVRER.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BUDGET GÉNÉRAL.			
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	7,986 16	7,986 16	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	"
PRODUITS DIVERS.			
Pensions et trousseaux des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	531 25	531 25	"
Pensions et trousseaux des élèves de l'école navale de Brest	875 00	875 00	"
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	"	"	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	1,456 25	1,456 25	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	525 00	525 00	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	"	"	"
	3,387 50	3,387 50	"
TOTAL des ressources ordinaires	11,373 66	11,373 66	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Versements de la Société générale algérienne	16,877 91	16,877 91	"
Prélèvement sur les contributions extraordinaires frappées sur les tribus révoltées en Algérie	2,121,144 32	2,121,144 32	"
TOTAL des ressources extraordinaires	2,138,022 23	2,138,022 23	"
TOTAL de l'exercice 1873	2,149,395 89	2,149,395 89	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1872.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Ain	3,944,297f 95c	601,836f 67c	3,566,639f 75c	543,466f 11c	5,995,068f 28c	14,651,308f 76c
Aisne	9,599,378 36	"	16,528,774 60	1,522,509 89	15,797,340 75	43,448,003 60
Allier	4,605,340 30	"	4,298,040 39	777,357 61	6,462,802 00	16,143,540 30
Alpes (Basses-)	1,172,956 49	"	1,507,524 45	209,110 26	2,425,544 95	5,315,136 15
Alpes (Hautes-)	876,896 10	42,106 16	1,075,821 50	142,452 67	2,117,646 57	4,254,923 00
Alpes-Maritimes	3,120,169 91	729,823 98	3,536,987 04	841,132 23	4,164,087 53	12,392,200 69
Ardèche	2,515,529 30	"	3,423,228 84	517,989 13	5,263,447 24	11,720,194 51
Ardennes	4,877,845 35	1,891,015 50	6,130,923 12	902,358 23	8,202,526 14	22,004,668 34
Ariége	1,803,970 15	"	1,746,934 87	271,342 99	3,341,146 21	7,163,394 22
Aube	4,340,143 17	"	3,780,745 69	690,190 64	7,290,407 11	16,101,486 61
Aude	3,508,757 30	1,697,867 67	3,282,301 49	598,203 52	6,740,768 79	15,827,898 77
Aveyron	3,250,876 67	"	2,762,487 21	485,954 91	4,847,422 39	11,286,741 18
Bouches-du-Rhône	11,706,972 78	18,844,270 47	18,694,748 39	3,553,612 17	16,873,402 93	69,673,006 74
Calvados	9,184,186 77	1,627,658 00	9,394,406 21	1,507,657 71	15,720,632 46	37,434,541 15
Cantal	2,303,827 57	"	1,872,741 02	290,662 43	4,266,430 36	8,733,661 38
Charente	5,468,379 54	"	3,990,963 64	798,044 18	8,013,807 02	18,271,194 38
Charente-Inférieure	6,324,245 48	4,182,808 71	4,714,540 34	970,143 19	9,182,892 08	25,374,629 80
Cher	3,089,199 99	"	4,204,452 24	630,317 95	5,412,734 71	13,336,704 89
Corrèze	2,480,409 19	"	2,354,870 90	308,627 75	3,664,866 14	8,808,773 98
Corse	819,222 87	798,640 89	"	298,487 73	2,931,784 99	4,848,136 48
Côte-d'Or	5,983,606 02	"	6,524,045 12	1,160,595 83	9,187,104 48	22,855,351 45
Côtes-du-Nord	4,329,096 82	422,927 83	9,144,360 17	577,653 77	6,481,183 88	20,955,222 47
Creuse	2,014,861 19	"	2,433,899 98	287,008 63	3,052,955 18	7,788,724 98
Dordogne	5,092,808 87	"	3,606,327 93	672,954 03	7,824,921 74	17,197,012 57
Doubs	3,791,382 96	454,331 27	4,774,359 20	872,973 08	6,770,874 99	16,663,921 50
Drôme	3,007,862 00	"	3,600,320 70	662,950 59	5,750,642 10	13,021,775 39
Eure	7,441,570 87	"	7,823,547 81	1,037,940 20	14,563,418 58	30,866,477 46
Eure-et-Loir	4,964,064 88	"	5,883,547 47	633,435 02	8,900,738 18	20,381,785 55
Finistère	5,427,280 94	987,356 01	12,551,527 05	628,809 76	7,233,800 65	26,828,774 41
Gard	4,023,365 40	2,950,485 65	6,980,453 53	1,129,706 03	8,516,564 95	23,600,575 56
Garonne (Haute-)	7,725,551 66	552,885 70	6,482,686 59	1,358,652 52	9,774,111 73	25,893,888 20
Gers	3,493,221 70	"	2,071,018 66	427,763 95	4,807,779 54	10,799,783 85
Gironde	16,824,415 61	12,974,090 73	19,482,608 06	3,284,976 89	20,562,989 78	73,129,081 07
Hérault	7,137,049 73	1,855,101 82	8,493,521 84	1,555,551 67	15,096,288 08	34,137,513 14
Ille-et-Vilaine	6,472,665 63	625,644 38	10,184,621 11	895,299 03	8,138,648 25	26,316,878 40
Indre	2,825,196 60	"	2,510,016 77	432,163 61	5,167,905 80	10,935,282 78
Indre-et-Loire	4,890,490 96	"	4,748,152 70	825,098 29	6,796,475 71	17,260,217 66
Isère	6,268,229 07	"	7,516,124 49	1,091,199 40	10,109,059 41	24,984,612 37
Jura	3,142,476 13	45,073 62	4,676,772 70	633,401 19	7,041,982 98	15,539,706 62
Landes	2,251,647 56	"	2,601,298 06	362,316 27	3,267,553 09	8,482,814 98
Loir-et-Cher	3,512,619 04	"	3,504,384 76	530,598 89	5,467,581 93	13,015,184 62
Loire	4,949,567 66	"	9,330,818 91	1,158,395 20	8,740,410 50	24,179,192 27
Loire (Haute-)	2,421,831 71	"	2,293,712 05	306,810 11	4,234,817 47	9,257,171 34
Loire-Inférieure	6,663,235 60	32,897,350 88	11,614,890 07	1,348,924 85	10,261,693 64	62,786,095 04
Loiret	5,451,016 06	80,304 73	6,011,668 63	880,357 31	9,133,754 92	21,557,101 65
Lot	2,471,445 06	"	1,793,019 80	303,477 12	4,209,231 77	8,777,173 75
Lot-et-Garonne	4,577,557 85	"	3,038,046 15	635,553 88	6,866,900 63	15,118,058 51
Lozère	840,252 61	"	773,096 22	141,275 80	2,180,132 78	3,934,757 41
Maine-et-Loire	7,004,097 10	"	8,130,246 50	1,109,257 05	9,879,044 09	26,122,644 74
Manche	7,254,067 78	977,435 40	8,552,401 63	793,356 95	10,617,384 03	28,194,645 79
Marne	7,991,775 90	"	9,289,203 15	1,440,327 08	11,624,277 92	30,345,584 05
Marne (Haute-)	3,433,548 63	"	2,936,734 59	638,434 39	5,071,335 20	12,080,052 81
Mayenne	4,028,648 87	"	6,494,011 79	525,356 88	6,081,974 02	17,129,991 56
A reporter	252,699,113 71	85,239,016 07	302,658,575 88	44,202,196 57	402,128,296 65	1,086,927,198 88

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1872.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Report	252,699,113f 71c	85,239,016f 07c	302,658,575f 88c	44,202,196f 57c	402,128,296f 65c	1,086,927,198f 88c
Meurthe-et-Moselle	6,322,767 28	5,096,451 79	11,872,753 21	1,276,021 27	10,494,621 55	35,062,615 10
Meuse	4,121,323 56	"	3,720,465 67	676,086 29	7,417,147 00	15,935,022 52
Morbihan	3,228,186 19	1,507,343 84	7,372,437 92	486,300 35	5,766,492 83	18,360,761 13
Moselle	"	"	"	"	13,306 77	13,306 77
Nièvre	3,821,933 73	"	4,063,723 21	668,139 25	6,844,750 76	15,398,546 95
Nord	21,632,461 82	19,712,349 65	41,524,785 33	3,740,611 29	31,726,835 65	118,337,043 74
Oise	8,235,944 95	"	9,817,322 98	1,071,335 26	13,105,169 85	32,229,773 04
Orne	5,663,943 50	"	5,208,377 34	809,212 40	9,478,928 91	21,160,462 15
Pas-de-Calais	10,792,224 57	9,279,645 31	18,636,118 87	1,601,368 47	15,519,519 75	55,828,876 97
Puy-de-Dôme	5,875,201 51	"	4,859,221 90	832,840 20	9,690,560 46	21,257,824 07
Pyrénées (Basses-)	4,241,199 04	1,563,155 98	5,115,753 47	960,647 70	5,308,783 90	17,189,540 09
Pyrénées (Hautes-)	2,211,565 04	"	2,264,332 93	368,647 68	2,914,538 42	7,759,084 07
Pyrénées-Orientales	1,852,774 08	414,582 17	2,403,692 70	353,254 65	3,265,686 10	8,289,989 70
Rhin (Bas-)	"	"	"	"	16,628 92	16,628 92
Rhin (Haut-)	645,029 40	4,306,193 59	963,174 99	"	129,462 43	6,043,860 41
Rhône	14,133,786 46	3,119,500 50	18,044,559 19	3,574,922 38	19,843,740 71	58,716,509 24
Saône (Haute-)	3,465,945 05	"	3,564,360 19	738,303 60	5,196,930 13	12,905,538 97
Saône-et-Loire	6,517,048 31	"	9,398,490 94	1,165,021 12	9,757,995 23	26,838,555 60
Sarthe	6,118,523 26	"	7,487,887 43	858,937 56	11,884,000 11	26,349,348 36
Savoie	2,453,846 03	515,245 26	2,107,200 33	414,547 42	5,060,112 11	10,550,951 15
Savoie (Haute-)	2,192,647 23	110,300 34	1,297,134 41	320,309 67	4,431,013 62	8,351,405 27
Seine	156,501,990 66	29,503,946 16	211,710,571 08	32,462,780 23	117,695,679 38	547,874,967 51
Seine-Inférieure	17,173,582 00	21,949,500 46	29,348,814 15	3,165,729 91	26,310,439 39	97,948,065 91
Seine-et-Marne	6,471,774 08	"	8,142,197 71	1,012,552 07	13,902,028 48	29,528,552 34
Seine-et-Oise	14,502,823 95	"	17,655,531 80	2,136,293 89	24,163,542 45	58,458,192 09
Sèvres (Deux-)	3,468,908 12	"	2,963,192 08	447,691 75	5,745,007 18	12,624,799 13
Somme	8,463,996 03	470,265 89	13,534,795 50	1,417,683 27	15,975,183 69	39,861,924 38
Tarn	3,489,053 91	"	2,600,587 21	502,582 59	5,777,181 75	12,369,405 46
Tarn-et-Garonne	2,922,267 74	"	1,939,441 21	302,495 19	4,521,750 35	9,685,954 49
Var	3,554,056 28	495,155 48	5,933,879 60	748,508 02	5,925,805 23	16,657,404 61
Vaucluse	3,276,113 36	"	3,794,993 12	644,590 68	5,271,945 98	12,987,643 14
Vendée	3,761,443 45	544,886 10	3,606,825 44	442,287 51	5,471,810 10	13,827,252 60
Vienne	4,240,699 12	"	3,213,845 44	627,813 71	6,293,558 82	14,375,917 09
Vienne (Haute-)	2,982,147 27	"	4,048,136 88	555,350 63	4,843,003 25	12,428,638 03
Vosges	4,618,941 77	475,040 52	5,041,687 12	792,353 93	8,216,156 11	19,144,179 45
Yonne	4 936,964 65	"	4,025,813 77	821,440 89	8,073,977 77	17,858,197 08
Armées expéditionnaires	"	"	"	"	"	"
	606,590,227 11	184,302,579 11	779,880,681 00	110,198,857 40	838,181,591 79	2,519,153,936 41

Directeurs de la fabrication des monnaies	725,538 04
Caissier-payeur central du Trésor public	52,041,042 42
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	20,852 01
Comptables des finances en Algérie	38,583,785 51
Trésoriers-payeurs des colonies	4,209,505 67
Agent responsable des virements de comptes (à ajouter)	610,293,144 61
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1872	3,225,027,804 67

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de base au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées, dans le compte des dépenses publiques, par nature de budgets, par ministères et par chapitres.

Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque service, il est nécessaire de se reporter aux comptes particuliers que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatées pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la Cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1871.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 3,465,569,359 fr. 89 cent.

SAVOIR :

Budget ordinaire..	Dette publique et dotations.....	693,301,672f 50c	2,412,616,082f 57c
	Services généraux des ministères.....	1,472,370,289 44	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	215,073,464 32	
	Remboursements et restitutions, etc...	31,870,656 31	
Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			328,130,200 42
Budget extraordinaire.....			720,607,294 75
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....			4,215,782 15
TOTAL.....			3,465,569,359 89

Sur ces dépenses il a été payé par le Trésor public, jusqu'à l'époque de la clôture dudit exercice, une somme de 3,374,792,960 fr. 27 cent., appliquée ainsi qu'il suit aux divers budgets.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	BUDGET SPÉCIAL de l'emprunt de 429 millions.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1872.....	1,578,608,821f 46c	223,045,060 05	722,968,830 85	2,765,031 28	
Payements de l'année 1872.....	868,226,209 42	105,572,797 75	426,175,372 57	1,450,750 83	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	79,663,218 43	487,657 38	473,869,038 13	"	
NET des payements de l'année 1872.	788,562,990 99	105,085,140 37	A déduire : 47,693,665 56	1,450,750 83	
TOTAL des payements de l'exerce 1871.	2,367,171,812 45	328,130,200 42	675,275,165 29	4,215,782 11	3,374,792,960 27

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1871, et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial des exercices clos :

1° Budget ordinaire.....	45,444,270f 12c	90,776,399 62
2° Budget extraordinaire.....	45,332,129 46	
3° Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....	0 04	

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1872.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1873, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 3,042,839,575 fr. 04 cent.

SAVOIR :

1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	1,139,983,866f 37c	2,614,691,793f 48c
	Services généraux des ministères.....	1,194,485,793 34	
	Frais de régie, de perception, etc.....	228,759,577 92	
	Remboursements et restitutions, etc....	51,462,555 85	
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			417,937,892 79
3° Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....			10,209,888 77
A reporter.....			3,042,839,575 04

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

Report..... 3,042,839,575f 04c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1873 s'élèvent à la somme de 2,193,398,464 fr. 91 cent., savoir :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET SPÉCIAL de l'emprunt de 429 millions.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1872.....	1,461,151f 69c	622,798f 12c	//	
Payements de l'année 1872.....	1,948,481,833 97	273,817,149 01	2,449,778f 01c	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	33,387,020 19	47,225 70	//	
NET des payements de l'année 1872....	1,915,094,813 78	273,769,923 31	2,449,778 01	
TOTAL des payements de l'exercice 1872..	1,916,555,965 47	274,392,721 43	2,449,778 01	2,193,398,464 91

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1873, savoir :

1° Budget ordinaire..... 698,135,828f 01c
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales..... 143,545,171 36
3° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions..... 7,760,110 76
} 849,441,110 13

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1873.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses des dotations, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 3,076,053 fr. 44 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1872.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1872, s'élèvent à une somme totale de 3,041,795,785 fr. 17 cent.

SAVOIR :

		EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873.
1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	142,546,466f 40c	710,881,403f 59c	1,770,771f 59c
	Services généraux des ministères.....	587,785,278 79	963,645,752 00	411,922 46
	Frais de régie, de perception, etc.....	33,306,989 21	201,036,185 83	//
	Remboursements et restitutions, etc.....	24,924,256 59	39,531,472 36	//
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....		105,085,140 37	273,769,923 31	893,359 39
3° Budget extraordinaire..... (A déduire.).		47,693,665 56	//	//
4° Budget spécial de l'emprunt de 429 millions.....		1,450,750 83	2,449,778 01	//
		847,405,216 63	2,191,314,515 10	3,076,053 44
TOTAL.....		3,041,795,785f 17c		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1872. (Voir page 47.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.		Droits constatés au profit des créanciers de l'État — antérieurement au 1er janvier 1872.	Droits constatés — Opérations de l'année 1872. Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1872. Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1872.	Payements effectués — pendant l'année 1872.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
							EXERCICE 1871.				
						BUDGET ORDINAIRE.					
146	Dette publique et dotations.	Dette consolidée	454,818,747f 36c	7,262,887f 69c	"	462,081,635f 05c	417,579,372f 85c	34,834,268f 25c	452,413,641f 10c	9,667,993f 95c	
		Capitaux remboursables à divers titres	121,495,327 36	234,798 17	"	121,730,125 53	40,524,246 66	79,156,357 95	119,680,604 61	2,049,520 92	
		Dette viagère	88,237,918 87	"	985,982f 33c	87,251,936 54	59,834,614 12	27,417,322 42	87,251,936 54	"	
		Dotations	22,237,975 38	"	"	22,237,975 38	21,099,457 60	1,138,517 78	22,237,975 38	"	
148		Ministère de la justice	32,831,510 50	"	270,893 75	32,560,616 75	30,000,128 09	2,493,539 80	32,493,667 89	66,948 86	
150		——— des affaires étrangères	11,907,939 62	"	209,448 54	11,698,491 08	8,462,578 26	3,096,968 02	11,559,546 28	138,944 80	
152 et 154		Ministère de l'intérieur et gouv[t] général civil de l'Algérie — Service de l'intérieur	60,978,066 52	"	482,402 13	60,495,664 39	50,324,086 59	9,555,057 74	59,879,144 33	616,520 06	
158		Ministère de l'intérieur et gouv[t] général civil de l'Algérie — ——— du gouvernement général civil de l'Algérie	13,840,395 06	1,235 65	"	13,841,630 71	10,293,647 30	3,416,435 88	13,710,083 18	131,547 53	
160		Ministère des finances. (Service général.)	121,421,894 25	"	71,378 93	121,350,515 32	93,386,299 08	27,887,174 84	121,273,473 92	77,041 40	
162	Services généraux des ministères.	——— de la guerre	442,588,371 55	440,862,624 07	"	883,450,995 62	417,458,042 00	436,801,279 61	854,259,321 61	29,191,674 01	
166		——— de la marine et des colonies	167,448,727 94	546,456 61	"	167,995,184 55	129,491,608 73	37,552,090 50	167,043,699 23	951,485 32	
170		Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Service de l'instruction publique	29,203,607 09	"	668,957 17	28,534,649 92	17,544,603 15	10,582,713 15	28,127,316 30	407,333 62	
174		——— des beaux-arts	5,632,393 04	"	961 23	5,631,431 81	3,095,393 63	2,507,585 15	5,602,978 78	28,453 03	
176		——— des cultes	49,202,184 64	"	1,599,909 39	47,602,275 25	33,415,637 29	14,064,430 37	47,480,067 66	122,207 59	
178		Ministère de l'agriculture et du commerce	21,090,014 00	"	22,995 41	21,067,018 59	12,225,082 58	8,274,951 77	20,500,034 35	566,984 24	
180		——— des travaux publics	78,217,406 82	"	75,591 37	78,141,815 45	45,311,116 74	31,553,051 96	76,864,168 70	1,277,646 75	
184 et 186	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		217,603,018 08	"	2,529,553 76	215,073,464 32	181,617,607 07	33,306,989 21	214,924,596 28	148,868 04	
186	Remboursements et restitutions non-valeurs, etc		32,115,635 15	"	244,978 84	31,870,656 31	6,945,299 72	24,924,256 59	31,869,556 31	1,100 00	
			1,970,871,133 23	448,908,002 19	7,163,052 85	2,412,616,082 57	1,578,608,821 46	788,562,990 99	2,367,171,812 45	45,444,270 12	
				441,744,949f 34c							

Suite de l'EXERCICE 1871.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1872.	pendant l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1871.									
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
156	Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	236,226,163f 02c	"	42,357,885f 35c	193,868,277f 67c	118,013,471f 79c	75,854,805f 88c	193,868,277f 67c	"	
158	——— du gouvernement général civil de l'Algérie	437,825 12	"	387,871 28	49,953 84	48,096 91	1,856 93	49,953 84	"	
188	Ministère des finances	122,843,212 20	"	2,849 633 11	119,993,579 09	97,118,415 16	22,875,163 93	119,993,579 09	"	
172	——— de l'instruction publique	13,276,590 01	"	2,492,436 02	10,784,153 99	5,744,275 63	5,039,878 36	10,784,153 99	"	
178	——— de l'agriculture et du commerce	2,594,275 84	"	1,345,266 07	1,249,009 77	204,928 33	1,044,081 44	1.249,009 77	"	
182	——— des travaux publics	2,617,782 83	"	432,556 77	2,185,226 06	1,915,872 23	269,353 83	2,185,226 06	"	
	TOTAL	377,995,849 02	"	49,865,648 60	328,130,200 42	223,045,060 05	105,085,140 37	328,130,200 42	"	
			49,865,648f 60c							
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
	Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	
156	Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	100,121,763 87	"	3,108,095 58	106,013,668 29	93,896,495 88	10,463,845 35	104,360,341 23	1,653,327 06	
188	——— du gouvernement général civil de l'Algérie	14,112,900 38	"	"	14,112,900 38	10,560,421 46	3,548,862 90	14,109,284 36	3,616 02	
190	Ministère des des finances	2,454,752 57	"	82,188 38	2,372,564 19	1,786,164 29	584,740 85	2,370,905 14	1,659 05	
164	——— de la guerre	786,118,991 10	"	382,079,068 56	404,039,922 54	477,272,997 62	à déd. 111,339,005 73	365,933,991 89	38,105,930 65	
168	——— de la marine et des colonies	2,484,621 00	"	48,776 18	2,435,844 82	1,288,766 59	1,145,376 63	2,434,143 22	1,701 60	
172	Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Service de l'instruction publique	3,969,000 00	"	113,635 04	3,855,364 96	846,671 59	2,548,315 21	3,394,986 80	460,378 16	
176	——— Service des cultes	2,829,371 00	90,266 37	"	2,919,637 37	800,009 13	1,683,447 78	2,483,456 91	436,180 46	
178	Ministère de l'agriculture et du commerce	51,425,000 00	"	3,085,945 77	48,339,054 23	37,255,859 65	6,601,818 78	43,857,678 43	4,481,375 80	
182	——— des travaux publics	136,852,718 51	"	334,380 54	136,518,337 97	99,261,444 64	37,068,932 67	136,330,377 31	187,960 66	
	TOTAL	1,109,369,118 43	90,266 37	388,852,090 05	720,607,294 75	722,968,830 85	à déd. 47,693,665 56	675,275,165 29	45,332,129 46	
			388,761,823f 68c							
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
164	Ministère de la guerre	4,112,546 06	"	"	4,112,546 06	2,765,031 28	1,347,514 74	4,112,546 02	0 04	
182	——— des travaux publics	107,329 26	"	4,093 17	103,236 09	"	103,236 09	103,236 09	"	
	TOTAL	4,219,875 32	"	4,093 17	4,215,782 15	2,765,031 28	1,450,750 83	4,215,782 11	0 04	
			4,093f 17c							
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1871.									
	1° Budget ordinaire	1,970,871,133 23	448,908,002 19	7,163,052 85	2,412,616,082 57	1,578,608,821 46	788,562,990 99	2,367,171,812 45	45,444,270 12	
	2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	377,995,849 02	"	49,865,648 60	328,130,200 42	223,045,060 05	105,085,140 37	328,130,200 42	"	
	3° ——— extraordinaire	1,109,369,118 43	90,266 37	388,852,090 05	720,607,294 75	722,968,830 85	à déd. 47,693,665 56	675,275,165 29	45,332,129 46	
	4° ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	4,219,875 32	"	4,093 17	4,215,782 15	2,765,031 28	1,450,750 83	4,215,782 11	0 04	
	TOTAL	3,462,455,976 00	448,998,268 56	445,884,884 67	3,465,569,359 89	2,527,387,743 64	847,405,216 63	3,374,792,960 27	90,776,399 62	
			3,113,383,f 89c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.			DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
						EXERCICE 1872.						
						1e BUDGET GÉNÉRAL.						
147	Dette publique et dotations.	Dette consolidée		17f 50c	587,225,505f 43c	"	587,225,522f 93c	17f 50c	551,808,161f 42c	551,808,178f 92c	35,417,344f 01c	
		Capitaux remboursables à divers titres		"	421,159,537 83	"	421,159,537 83	"	61,826,947 55	61,826,947 55	359,332,590 28	
		Dette viagère		"	101,467,406 56	"	101,467,406 56	"	70,171,070 86	70,171,070 86	31,296,335 70	
		Dotations		"	30,131,399 05	"	30,131,399 05	"	27,075,223 76	27,075,223 76	3,056,175 29	
149	Services généraux des ministères.	Ministère de la justice		"	34,285,498 90	"	34,285,498 90	"	31,196,323 74	31,196,323 74	3,089,175 16	
151		——— des affaires étrangères		"	11,619,312 64	"	11,619,312 64	"	8,644,054 69	8,644,054 69	2,975,257 95	
153 et 155		Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie.	Service de l'intérieur	"	84,901,819 27	"	84,901,819 27	"	71,753,877 91	71,753,877 91	13,147,941 36	
159			——— du gouvernement général civil de l'Algérie	"	26,398,275 14	"	26,398,275 14	"	19,638,045 99	19,638,045 99	6,760,229 15	
161		Ministère des finances. (Service général.)		"	144,693,335 56	"	144,693,335 56	"	138,194,355 61	138,194,355 61	6,498,979 95	
163		——— de la guerre		1,217,473 92	497,207,987 73	"	498,425,461 65	1,217,473 92	406,789,290 01	408,006,763 93	90,418,697 72	
167		——— de la marine et des colonies		243,660 27	142,785,363 89	"	143,029,024 16	243,660 27	104,832,820 29	105,076,480 56	37,952,543 60	
171		Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.	Service de l'instruction publique	"	33,842,093 71	"	33,842,093 71	"	21,250,588 52	21,250,588 52	12,591,505 19	
175			——— des beaux-arts	"	6,843,188 98	"	6,843,188 98	"	5,148,630 33	5,148,630 33	1,694,558 65	
177			——— des cultes	"	54,281,817 74	"	54,281,817 74	"	37,438,434 48	37,438,434 48	16,843,383 26	
179		Ministère de l'agriculture et du commerce		"	16,918,890 31	"	16,918,890 31	"	12,779,530 55	12,779,530 55	4,139,359 76	
181		Ministère des travaux publics.	Travaux ordinaires	"	86,151,618 58	"	86,151,618 58	"	69,905,854 36	69,905,854 36	16,245,764 22	
			Travaux extraordinaires	"	53,095,456 70	"	53,095,456 70	"	36,073,945 52	36,073,945 52	17,021,511 18	
187	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			"	228,759,577 92	"	228,759,577 92	"	201,036,185 83	201,036,185 83	27,723,392 09	
187	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc			"	51,462,555 85	"	51,462,555 85	"	39,531,472 36	39,531,472 36	11,931,083 49	
				1,461,151 69	2,613,230,641 79	"	2,614,691,793 48	1,461,151 69	1,915,094,813 78	1,916,555,965 47	698,135,828 01	Suite de l'EXERCICE 1872.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1872.	PENDANT l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1872.									
	2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
157	Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	"	261,758,492f 24c	"	261,758,492f 24c	"	151,742,692f 83c	151,742,692f 83c	110,015,799f 41c	
159	Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — du gouvernement général civil de l'Algérie	"	425,261 26	"	425,261 26	"	51,519 57	51,519 57	373,741 69	
189	Ministère des finances	622,798f 12f	135,465,030 61	"	136,087,828 73	622,798f 12c	112,402,311 02	113,025,109 14	23,062,719 59	
173	— de l'instruction publique	"	13,422,252 96	"	13,422,252 96	"	7,139,048 08	7,139,048 08	6,283,204 88	
179	— de l'agriculture et du commerce	"	3,572,554 83	"	3,572,554 83	"	441,396 37	441,396 37	3,131,158 46	
183	— des travaux publics	"	2,671,502 77	"	2,671,502 77	"	1,992,955 44	1,992,955 44	678,547 33	
	TOTAL	622,798 12	417,315,094 67	"	417,937,892 79	622,798 12	273,769,923 31	274,392,721 43	143,545,171 36	
	3e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
165	Ministère de la guerre	"	1,575,000 00	"	1,575,000 00	"	1,360,957 15	1,360,957 15	214,042 85	
169	— de la marine et des colonies	"	7,642,443 00	"	7,642,443 00	"	1,051,640 86	1,051,640 86	6,590,802 14	
183	— des travaux publics	"	992,445 77	"	992,445 77	"	37,180 00	37,180 00	955,265 77	
	TOTAL	"	10,209,888 77	"	10,209,888 77	"	2,449,778 01	2,449,778 01	7,760,110 76	
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1872.									
	1° Budget général	1,461,151 69	2,613,230,641 79	"	2,614,691,793 48	1,461,151 69	1,915,094,813 78	1,916,555,965 47	698,135,828 01	
	2° — des dépenses sur ressources spéciales	622,798 12	417,315,094 67	"	417,937,892 79	622,798 12	273,769,923 31	274,392,721 43	143,545,171 36	
	3° — spécial de l'emprunt de 429 millions	"	10,209,888 77	"	10,209,888 77	"	2,449,778 01	2,449,778 01	7,760,110 76	
	TOTAL	2,083,949 81	3,040,755,625 23	"	3,042,839,575 04	2,083,949 81	2,191,314,515 10	2,193,398,464 91	849,441,110 13	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*Etat général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1872.	pendant l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1873.									
	1° BUDGET GÉNÉRAL.									
	Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres	"	1,770,771f 59c	"	1,770,771f 59c	"	1,770,771f 59c	1,770,771f 59c	"	
	Dette publique et dotations. — Ministère de l'intérieur	"	2,500 00	"	2,500 00	"	2,500 00	2,500 00	"	
	Services généraux des ministères. — Ministère de la guerre	"	392,129 81	"	392,129 81	"	392,129 81	392,129 81	"	
	Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies	"	17,292 65	"	17,292 65	"	17,292 65	17,292 65	"	
202	TOTAL du budget général	"	2,182,694 05	"	2,182,694 05	"	2,182,694 05	2,182,694 05	"	
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Ministère des finances	"	893,359 39	"	893,359 39	"	893,359 39	893,359 39	"	
	3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS. (NÉANT.)	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1872	"	3,076,053 44	"	3,076,053 44	"	3,076,053 44	3,076,053 44	"	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

EXERCICE 1871	3,462,455,976f00	448,998,268f56	445,884,884f 67c	3,465,569,359f89	2,527,387,743f 64c	847,405,216f 63c	3,374,792,960f 27c	90,776,399f62c
——— 1872	2,083,949 81	3,040,755,625 23	"	3,042,839,575 04	2,083,949 81	2,191,314,515 10	2,193,398,464 91	849,441,110 13
——— 1873	"	3,076,053 44	"	3,076,053 44	"	3,076,053 44	3,076,053 44	"
	3,464,539,925 81	3,492,829,947 23	445,884,884 67	6,511,484,988 37	2,529,471,693 45	3,041,795,785 17	5,571,267,478 62	940,217,509 75
		3,046,945,062f 56c						

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Payements effectués. Opérations de l'année 1872. Payements.	Payements effectués. Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	Payements effectués. Total des payements.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
DETTE CONSOLIDÉE.						
Rentes 4 1/2 p. o/o	37,450,523f 00c	30,188,675f 93c	6,226,244f 49c	26,919f 00c	36,388,001f 42c	1,062,521f 58c
—— 4 p. o/o	446,096 00	312,695 00	123,327 00	"	436,022 00	10,074 00
—— 3 p. o/o	365,471,434 25	344,139,173 98	13,902,179 13	172,739 57	357,868,613 54	7,602,820 71
—— 5 p. o/o	52,086,615 00	36,311,861 14	14,805,519 67	23,343 47	51,094,037 34	992,577 66
Achats de rentes par la Caisse d'amortissement	6,626,966 80	6,626,966 80	"	"	6,626,966 80	"
	462,081,635 05	417,579,372 85	35,057,270 29	223,002 04	452,413,641 10	9,667,993 95
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.						
Annuités diverses	5,262,612 87	5,123,163 89	93,691 60	"	5,216,855 49	45,757 38
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires.	2,373,840 00	2,324,390 00	31,330 00	"	2,355,720 00	18,120 00
Service des obligations de l'emprunt de 250 millions.	15,000,000 00	6,818,580 00	7,636,830 00	"	14,455,410 00	544,590 00
Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque de France	50,000,000 00	"	50,000,000 00	"	50,000,000 00	"
Intérêts aux chemins de fer de l'Est	10,000,000 00	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,900,000 00	318,913 06	7,766,977 47	2,131 57	8,083,758 96	816,241 04
Intérêts de la dette flottante du Trésor	29,929,937 05	15,690,367 93	13,953,587 13	338,830 51	29,305,124 55	624,812 50
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,831 78	248,831 78	"	"	248,831 78	"
Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	14,903 83	"	14,903 83	"	14,903 83	"
	121,730,125 53	40,524,246 66	79,497,320 03	340,962 08	119,680,604 61	2,049,520 92
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	144,292 94	120,019 84	26,384 20	2,111 10	144,292 94	"
Rentes viagères pour la vieillesse	5,561,336 57	3,899,675 21	1,686,541 95	24,880 59	5,561,336 57	"
Pensions des grands fonctionnaires de l'Etat	246,266 66	37,500 00	208,766 66	"	246,266 66	"
——— de la pairie et de l'ancien Sénat	116,000 00	78,000 00	38,000 00	"	116,000 00	"
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,361,022 57	829,939 98	531,874 02	791 43	1,361,022 57	"
——— à titre de récompense nationale	403,292 34	290,860 84	112,955 11	523 61	403,292 34	"
——— militaires	43,534,543 25	30,001,888 36	13,598,000 42	65,345 53	43,534,543 25	"
——— ecclésiastiques	33,278 65	22,399 18	11,372 85	493 38	33,278 65	"
——— de donataires dépossédés	765,853 45	509,715 97	265,266 91	9,129 43	765,853 45	"
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	31,432,859 72	21,491,416 78	10,060,275 47	118,832 53	31,432,859 72	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	98,914 00	94,040 00	4,874 00	"	98,914 00	"
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes list. civ. et du dom. privé du dern. règne	339,129 68	234,889 40	104,725 49	485 21	339,129 68	"
Dotataires du Mont-de-Milan	290,061 16	199,268 56	95,392 60	4,600 00	290,061 16	"
Annuités à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des pensions aux anc. milit. de la Répub. et de l'Emp.	2,700,000 00	2,025,000 00	675,000 00	"	2,700,000 00	"
Rappels d'arrér. de rentes viagères antérieures à 1871	26,705 45	"	26,705 45	"	26,705 45	"
——— de pensions antérieures à 1871	198,380 10	"	198,380 10	"	198,380 10	"
	87,251,936 54	59,834,614 12	27,644,515 23	227,192 81	87,251,936 54	"
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Traitement du Président de la République française.	523,333 33	373,333 33	150,000 00	"	523,333 33	"
Frais de maison du Président de la République	162,396 23	99,769 71	64,140 00	1,513 48	162,396 23	"
Dépenses administratives de l'ancien Sénat	62,375 82	36,484 56	25,891 26	"	62,375 82	"
Dépenses administratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés	7,990,000 00	7,090,000 00	900,000 00	"	7,990,000 00	"
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	13,499,870 00	13,499,870 00	"	"	13,499,870 00	"
	22,237,975 38	21,099,457 60	1,140,031 26	1,513 48	22,237,975 38	"
	693,301,672 50	539,037,691 23	143,339,136 81	792,670 41	681,584,157 63	11,717,514 87
			142,546,466f 40c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	Payements effectués. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Payements effectués. Opérations de l'année 1872. Payements.	Payements effectués. Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	Payements effectués. Total des payements.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
DETTE CONSOLIDÉE.						
Rentes 5 p. o/o	186,828,781f 00c	"	163,527,030f 47c	"	163,527,030f 47c	23,301,750f 53c
—— 4 1/2 p. o/o	36,864,205 86	"	35,561,423 50	"	35,561,423 50	1,302,782 36
—— 4 p. o/o	439,329 50	"	428,843 50	"	428,843 50	10,486 00
—— 3 p. o/o	363,093,206 57	17f 50c	352,294,113 95	3,250f 00c	352,290,881 45	10,802,325 12
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.	587,225,522 93	17 50	551,811,411 42	3,250 00	551,808,178 92	35,417,344 01
Annuités diverses	4,425,869 90	"	4,329,632 49	"	4,329,632 49	96,237 41
Annuité de la Société générale algérienne	4,532,510 24	"	4,532,510 24	"	4,532,510 24	"
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,176,340 00	"	2,154,160 00	"	2,154,160 00	22,180 00
Service des obligations de l'emprunt de 250 millions	14,926,710 00	"	9,548,940 00	"	9,548,940 00	5,377,770 00
Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque de France	193,399,370 90	"	8,389,370 90	25,000 00	8,364,370 90	185,035,000 00
Intérêts aux chemins de fer de l'Est	16,250,000 00	"	16,250,000 00	"	16,250,000 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,436,576 17	"	286,944 30	"	286,944 30	8,149,631 87
Intérêts de la dette flottante du Trésor	26,749,394 27	"	18,652,290 44	2,540,732 60	16,111,557 84	10,637,836 43
Intérêts des sommes dues à l'empire d'Allemagne	150,000,000 00	"	"	"	"	150,000,000 00
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,831 78	"	248,831 78	"	248,831 78	"
Redevances annuelles envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	13,934 57	"	"	"	"	13,934 57
	421,159,537 83	"	64,392,680 15	2,565,732 60	61,826,947 55	359,332,590 28
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	158,192 27	"	131,372 05	"	131,372 05	26,820 22
Rentes viagères pour la vieillesse	6,276,843 57	"	4,235,249 35	16 50	4,235,232 85	2,041,610 72
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	330,520 00	"	275,766 66	"	275,766 66	54,753 34
——— de la pairie et de l'ancien Sénat	110,550 00	"	76,116 66	"	76,116 66	34,433 34
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,923,881 51	"	1,267,470 78	"	1,267,470 78	656,410 73
——— à titre de récompense nationale	449,757 50	"	284,199 13	"	284,199 13	165,558 37
——— militaires	51,573,079 37	"	35,106,197 48	40 69	35,106,156 79	16,466,922 58
——— ecclésiastiques	36,280 00	"	20,933 75	"	20,933 75	15,346 25
——— de donataires dépossédés	846,685 50	"	533,467 59	"	533,467 59	313,217 91
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	36,249,095 19	"	24,983,916 73	"	24,983,916 73	11,265,178 46
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	94,994 00	"	93,134 00	"	93,134 00	1,860 00
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	406,027 65	"	242,050 29	"	242,050 29	163,977 36
Dotataires du Mont-de-Milan	311,500 00	"	221,253 58	"	221,253 58	90,246 42
Annuités à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des pensions aux anc. milit. de la Répub. et de l'Emp.	2,700,000 00	"	2,700,000 00	"	2,700,000 00	"
	101,467,406 56	"	70,171,128 05	57 19	70,171,070 86	31,296,335 70
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Traitement du Président de la République française	600,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	100,000 00
Frais de maison du Président de la République	162,399 05	"	154,000 00	3,468 60	150,531 40	11,867 65
Dépenses admininistratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés	8,570,000 00	"	8,545,000 00	"	8,545,000 00	25,000 00
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	13,799,000 00	"	12,629,692 36	"	12,629,692 36	1,169,307 64
Subvention à la Caisse des invalides de la marine	7,000,000 00	"	5,250,000 00	"	5,250,000 00	1,750,000 00
	30,131,399 05	"	27,078,692 36	3,468 60	27,075,223 76	3,056,175 29
	1,139,983,866 37	17 50	713,453,911 98	2,572,508 39	710,881,421 09	429,102,445 28
			710,881,403f 59c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
BUDGET ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	557,097f 47c	556,705f 80c	606f 67c	215f 00c	557,097f 47	"
——— (Matériel.)	98,386 07	67,677 48	32,458 59	1,860 00	98,276 07	110f 00c
Conseil d'Etat. (Personnel.)	454,080 54	432,584 23	21,196 31	"	453,780 54	300 00
——— (Matériel.)	94,037 03	77,896 50	16,103 03	"	93,999 53	37 50
Conseil du sceau des titres	"	"	"	"	"	"
Cour de cassation	1,160,433 66	1,160,317 01	"	633 35	1,159,683 66	750 00
Cours d'appel	6,823,794 11	6,319,380 59	481,142 26	1,167 71	6,799,355 14	24,438 97
Cours d'assises	141,044 99	111,884 32	29,160 67	"	141,044 99	"
Tribunaux de première instance	10,208,056 19	9,344,028 00	842,403 34	3,010 94	10,183,420 40	24,635 79
——— de commerce	176,471 03	157,143 07	18,752 43	"	175,895 50	575 53
——— de police	83,034 40	74,934 39	7,924 86	140 82	82,718 43	315 97
Justices de paix	7,905,913 78	6,968,368 13	926,421 76	4,185 81	7,890,604 08	15,309 70
Service de la justice française en Algérie	901,789 29	813,419 77	90,776 76	2,882 64	901,313 89	475 40
Frais de justice criminelle en France et en Algérie et frais des statistiques	3,876,683 19	3,870,268 80	18,823 27	12,408 88	3,876,683 19	"
Secours temporaires à d'anciens magistrats, commis greffiers et employés de l'administration centrale, à leurs veuves et orphelins — Dépenses extraordinaires et imprévues	79,725 00	45,450 00	34,275 00	"	79,725 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	32,560,546 75	30,000,058 09	2,520,044 95	20,505 15	32,493,597 89	66,948 86
Dépenses des exercices clos	70 00	70 00	"	"	70 00	"
	32,560,616 75	30,000,128 09	2,520,044 95	26,505 15	32,493,667 89	66,948 86
			2,493,539f 80c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
BUDGET GÉNÉRAL.						
Administration centrale. — Personnel	556,961f 46c	"	522,020f 92c	"	522,020f 92c	34,940f 54c
——— Matériel	88,000 00	"	47,222 86	139f 95c	47,082 91	40,917 09
Conseil d'État. (Personnel.)	508,013 07	"	440,925 06	"	440,925 06	67,088 01
——— (Matériel.)	74,995 78	"	50,067 23	"	50,067 23	24,928 55
Cour de cassation	1,166,641 15	"	1,159,131 15	"	1,159,131 15	7,510 00
Cours d'appel	6,718,983 64	"	6,187,675 05	"	6,187,675 05	531,308 59
——— d'assises	154,600 00	"	125 087 66	"	125,087 66	29,512 34
Tribunaux de première instance	10,141,383 49	"	9,329,385 76	"	9,329,385 76	811,997 73
——— de commerce	175,800 00	"	155,874 50	"	155,874 50	19,925 50
——— de police	88,104 00	"	79,807 11	"	79,807 11	8,296 89
Justices de paix	7,820,890 39	"	7,012,040 16	"	7,012,040 16	808,850 23
Service de la justice française en Algérie	937,450 22	"	826,144 00	"	826,144 00	111,306 22
Frais de justice criminelle (France et Algérie) et frais des statistiques	5,163,313 00	"	5,147,557 58	"	5,147,557 58	15,755 42
Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, etc. — Dépenses extraordinaires et imprévues	139,912 70	"	113,074 65	"	113,074 65	26,838 05
Reconstitution des actes de l'état civil de la ville de Paris	550,000 00	"	"	"	"	550,000 00
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	34,285,048 90	"	31,196,013 69	139 95	31,195,873 74	3,089,175 16
Dépenses des exercices clos	450 00	"	450 00	"	450 00	450 00
	34,285,498 90	"	31,196,463 69	139 95	31,196,323 74	3,089,625 16
			31,196,323f 74c			

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Administration centrale. — Personnel	675,118f 90c	655,493f 31c	19,625f 59c	"	675,118f 90c	"
——— Matériel	239,242 15	124,348 47	114,808 68	"	239,157 15	85f 00c
Traitements des agents politiques et consulaires	5,477,900 09	3,950,540 57	1,503,966 90	2,496f 37c	5,452,011 10	25,888 99
Traitements des agents en inactivité	204,893 64	142,418 21	62,557 75	82 32	204,893 64	"
Frais d'établissement	572,656 37	549,903 28	22,753 09	"	572,656 37	"
Frais de voyages et de courriers	562,376 12	272,779 35	251,431 88	"	524,211 23	38,164 89
Frais de service	1,951,003 37	850,277 89	1,042,162 22	1,979 16	1,890,460 95	60,542 42
Présents diplomatiques	28,887 49	9,678 80	19,208 69	"	28,887 49	"
Indemnités et secours	112,016 63	66,043 60	45,848 03	62 50	111,829 13	187 50
Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	"	550,000 00	"
Missions et dépenses extraordinaires; dépenses imprévues	907,002 85	679,767 80	218,005 84	4,746 79	893,026 85	13,976 00
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	51,997 60	45,931 11	5,976 49	10 00	51,897 60	100 00
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader et frais accessoires de son séjour à Damas	120,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	"
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	200,000 00	400,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	11,653,095 21	8,417,182 39	3,306,345 16	209,377 14	11,514,150 41	138,944 80
Dépenses des exercices clos	45,395 87	45,395 87	"	"	45,395 87	"
	11,698,491 08	8,462,578 26	3,306,345 16	209,377 14	11,559,546 28	138,944 80
			3,096,968f 02c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
BUDGET GÉNÉRAL.						
Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	657,599f 18c	"	648,828f 07c	"	648,828f 07c	8,771f 11c
Matériel de l'administration centrale	222,042 65	"	110,095 29	"	110,095 29	111,947 36
Traitements des agents politiques et consulaires	5,953,354 76	"	4,507,978 13	7,337f 63c	4,500,640 50	1,452,714 26
Traitements des agents en inactivité	136,320 77	"	111,362 45	1,425 00	109,937 45	26,383 32
Frais d'établissement	469,144 36	"	444,570 29	2,000 00	442,570 29	26,574 07
Frais de voyages et de courriers	669,997 59	"	433,962 13	689 60	433,272 53	236,725 06
Frais de service	1,769,616 04	"	953,486 62	"	953,486 62	816,129 42
Présents diplomatiques	26,811 29	"	18,428 59	"	18,428 59	8,382 70
Indemnités et secours	112,159 72	"	75,618 75	"	75,618 75	36,540 97
Dépenses secrètes	500,000 00	"	450,000 00	"	450,000 00	50,000 00
Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	681,425 89	"	529,826 35	3,758 32	526,068 03	155,357 86
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane	50,803 88	"	44,723 70	"	44,723 70	6,080 18
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader et frais accessoires de son séjour à Damas	120,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	"
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés	11,880 93	"	11,880 93	"	11,880 93	"
SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Frais de restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem	"	"	"	"	"	"
Frais de reconstruction de l'hôtel du consul de France à Tsien-Tsin et restauration de l'hôtel de la légation de France à Pékin	39,651 64	"	"	"	"	39,651 64
	11,420,808 70	"	8,460,761 30	15,210 55	8,445,550 75	2,975,257 95
Dépenses des exercices clos	198,503 94	"	198,580 32	76 38	198,503 94	"
	11,619,312 64	"	8,659,341 62	15,286 93	8,644,054 69	2,975,257 95
			8,644,054f 69c			

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,515,420f 01c	1,414,558f 56c	101,689f 16c	1,436f 87c	1,514,810f 85c	609f 16c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	345,681 50	210,520 68	144,617 12	9,456 30	345,681 50	"
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,145,013 86	4,593,418 62	550,282 21	1,023 34	5,142,677 49	2,336 37
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,865,961 17	5,263,643 76	601,053 44	589 25	5,864,107 95	1,853 22
Inspections générales administratives	228,929 61	200,639 42	28,290 19	"	228,929 61	"
Dépenses générales de la garde nationale	22,166 96	18,074 60	2,316 11	"	20,390 71	1,776 25
Personnel des lignes télégraphiques	9,607,512 41	8,819,140 89	790,407 04	18,114 50	9,591,433 43	16,078 98
Matériel des lignes télégraphiques	3,163,468 70	1,777,256 14	1,400,590 33	122,819 43	3,055,027 04	108,441 66
Dépenses des commissariats de l'émigration	38,204 15	25,512 70	12,691 45	"	38,204 15	"
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	888,972 71	704,873 95	180,835 89	495 45	885,214 39	3,758 32
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	5,802,497 50	4,700,188 03	1,102,309 47	"	5,802,497 50	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	416,024 03	286,615 38	129,350 32	"	415,965 70	58 33
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	"
A reporter	35,039,852 61	30,014,442 73	5,044,432 73	153,935 14	34,904,940 32	134,912 29

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,389,780f 82c	"	1,337,857f 13c	258f 32c	1,337,598f 81c	52,191f 01c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	275,489 02	"	201,625 27	5,550 10	196,075 17	79,413 85
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,102,210 47	"	4,662,594 26	2,000 00	4,660,594 26	441,616 21
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,829,450 06	"	5,346,421 97	"	5,346,421 97	483,028 09
Inspections générales administratives	196,995 53	"	167,175 16	"	167,175 16	29,820 37
Dépenses générales de la garde nationale	19,971 48	"	18,916 48	"	18,916 48	1,055 00
Personnel des lignes télégraphiques	9,419,325 83	"	8,511,368 49	"	8,511,368 49	907,957 34
Matériel des lignes télégraphiques	4,298,935 81	"	3,329,360 10	90,000 00	3,239,360 10	1,059,575 71
Dépenses des commissariats de l'émigration	40,772 43	"	28,305 89	"	28,305 89	12,466 54
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,214,601 38	"	1,020,914 19	"	1,020,914 19	193,687 19
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	6,929,425 00	"	6,352,384 50	"	6,352,384 50	577,040 50
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	766,747 96	"	677,763 30	"	677,763 30	88,984 66
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	"	1,850,000 00	"	1,850,000 00	150,000 00
A reporter	37,483,714 79	"	33,504,686 74	97,808 42	33,406,878 32	4,076,836 47

Suite des DÉPENSES

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVER

Suite des *Dépenses du*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE. (Suite.)						
Report	35,039,852f 61c	30,014,442f 73c	5,044,432f 73c	153,935f 14c	34,904,940f 32c	134,912f 29c
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	14,616,722 69	12,560,302 37	2,751,768 22	1,019,911 67	14,292,158 92	324,563 77
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	2,338,464 19	1,413,602 86	798,997 04	815 18	2,211,784 72	126,679 47
Subventions aux départements. (Loi du 18 juillet 1866.)	3,999,943 13	3,691,500 00	308,443 13	"	3,999,943 13	"
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	819,642 97	776,258 75	41,884 22	"	818,142 97	1,500 00
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	1,603,139 37	668,726 71	923,021 37	3,000 03	1,588,748 05	14,391 32
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	993,040 97	484,267 81	505,562 13	164 00	989,665 94	3,375 03
Secours aux réfugiés étrangers	444,528 97	329,477 37	114,629 92	150 00	443,957 29	571 68
Matériel des cours d'appel, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	438,507 58	211,785 77	224,195 31	"	435,981 08	2,526 50
Subventions pour construction de ponts sur des chemins vicinaux	200,000 00	171,900 31	20,099 69	"	192,000 00	8,000 00
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	60,493,842 48	50,322,264 68	10,733,033 76	1,177,976 02	59,877,322 42	616,520 06
Dépenses des exercices clos	1,821 91	1,821 91	20 00	20 00	1,821 91	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	60,495,664 39	50,324,086 59	10,733,053 76	1,177,996 02	59,879,144 33	616,520 06
			9,555,057f 74c			

PUBLIQUES.

NEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.

ministère de l'Intérieur.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL. (Suite.)						
Report	37,483,714f 79c	"	33,504,686f 74c	97,808f 42c	33,406,878f 32c	4,076,836f 47c
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	19,048,533 89	"	15,901,447 15	998 41	15,900,448 74	3,148,085 15
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	2,692,192 98	"	1,854,970 12	"	1,854,970 12	837,222 86
Subventions aux départements. (Loi du 18 juillet 1866.)	3,998,840 29	"	4,018,475 09	151,165 00	3,867,310 09	131,530 20
Subvention aux établissements généraux de bienfaisance	863,610 00	"	811,475 78	"	811,475 78	52,134 22
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	1,588,460 45	"	908,783 25	"	908,783 25	679,677 20
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	984,852 02	"	565,678 00	"	565,678 00	419,174 02
Secours aux réfugiés étrangers	380,071 25	"	282,935 02	"	282,935 02	97,136 23
Matériel des cours d'appel, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	499,634 91	"	230,251 41	"	230,251 41	269,383 50
Subventions pour constuction de ponts sur les chemins vicinaux	200,000 00	"	131,561 04	"	131,561 04	68,438 96
Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868	13,000 00	"	1,631 61	"	1,631 61	11,368 39
Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français	7,678 00	"	6,288 00	"	6,288 00	1,390 00
Reconstruction des palais de justice de Paris, d'Angers et d'Amiens	225,000 00	"	67,106 65	"	67,106 65	157,893 35
Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun	10,005,250 00	"	9,857,410 00	"	9,857,410 00	147,840 00
Dépenses du personnel de la délégation du ministère à Versailles	118,259 00	"	105,364 00	"	105,364 00	12,895 00
Frais de voyage; dépenses matérielles de la délégation.						
Liquidation des dépenses de guerre incombant au ministère de l'intérieur (1er à-compte)	9,998 73	"	8,756 23	"	8,756 23	1,242 50
Première annuité de la subvention accordée par la loi du 21 avril 1871 pour l'acquittement des loyers à Paris	1,466,286 14	"	565,314 88	410,877 85	154,437 03	1,311,849 11
Subvention à des travaux d'utilité communale et à la reconstruction des ponts détruits pendant la guerre.	750,000 00	"	750,000 00	"	750,000 00	"
Service des batteries de la garde nationale mobilisée	2,977,787 63	"	1,676,824 73	"	1,676,824 73	1,300,962 90
Moniteur des communes	31,812 10	"	318,199 65	300,950 20	17,249 45	14,562 65
Émigration des Alsaciens-Lorrains	177,276 35	"	177,276 35	"	177,276 35	"
Secours aux inondés	494,962 92	"	134,922 70	"	134,922 70	360,040 22
Impression des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale	43,375 00	"	"	"	"	43,375 00
Dépenses des exercices périmés	4,781 84	"	"	"	"	4,781 84
Dépenses des exercices clos	7,118 13	"	6,996 54	"	6,996 54	121 59
	84,072,496 42	"	71,886,354 94	961,799 88	70,924,555 06	13,147,941 36
	829,322 85	"	829,322 85	"	829,322 85	"
	84,901,819 27	"	72,715,677 79	961,799 88	71,753,877 91	13,147,941 36
			71,753,877f 91c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires	125,286,384f 02c	76,180,267f 76c	49,471,253f 65c	365,137f 39c	125,286,384f 02c	"
Dépenses extraordinaires	68,537,218 89	41,788,529 27	26,799,365 78	50,676 16	68,537,218 89	"
Frais de rédaction et d'administration du *Journal officiel.*	44,674 76	44,674 76	"	"	44,674 76	"
	193,868,277 67	118,013,471 79	76,270,619 43	415,813 55	193,868,277 67	"
			75,854,805f 88c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868	12,999f 15c	4,270f 00c	8,729f 15c	"	12,999f 15c	"
Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français	8,018 00	6,393 00	1,625 00	"	8,018 00	"
Lignes télégraphiques (travaux neufs)	"	"	"	"	"	"
Acquisitions et constructions pour le service des prisons	364,295 07	565 15	213,825 76	"	214,390 91	149,904f 16c
Reconstruction du palais de justice de Paris	23,568 00	"	23,568 00	"	23,568 00	"
——— d'Angers	69,999 83	"	69,999 83	"	69,999 83	"
——— d'Amiens	70,000 00	"	70,000 00	"	70,000 00	"
Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun	11,434,486 75	9,210,109 57	2,242,417 18	18,890f 00c	11,433,636 75	850 00
Routes consortiales de l'ancien comté de Nice	162,200 00	162,200 00	"	"	162,200 00	"
Subventions aux travaux d'utilité communale	2,555,827 99	2,312,781 43	235,727 92	367 90	2,548,141 45	7,686 54
Garde nationale sédentaire et mobilisée	44,371,318 25	44,524,078 94	699,346 04	1,482,796 75	43,740,628 23	630,690 02
Transport des correspondances par des modes spéciaux	347,806 68	299,492 01	2,320 57	"	301,812 58	45,994 10
Exécution des batteries d'artillerie par les départem^ts.	16,692,385 36	10,171,334 25	6,423,588 10	110,350 62	16,484,571 73	207,813 63
Service de la délégation chargée des batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée	37,822 12	35,726 45	365,093 39	362,997 72	37,822 12	"
Dépenses de la garde nationale mobilisée	28,510,121 51	26,696,650 95	3,735,386 11	2,280,913 81	28,151,123 25	358,998 26
Allocation en vertu de la loi du 6 septembre 1871, article 3	"	"	"	"	"	"
Appropriation du théâtre de Bordeaux aux séances de l'Assemblée nationale	30,732 93	"	30,732 93	"	30,732 93	"
Secours aux communes victimes de l'invasion	"	"	"	"	"	"
Allocation en vertu de la loi du 6 septembre 1871, article 4	"	"	"	"	"	"
Frais de séjour de la délégation du ministère hors Paris	289,332 00	279,233 00	10,379 00	280 00	289,332 00	"
Frais de transport de sujets allemands et d'indigents français; secours à des réfugiés français	4,514 26	161,056 13	4,264 66	"	4,264 66	249 60
Impression des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale à Bordeaux et du *Journal officiel* à Versailles	594,126 09	"	181,929 21	"	342,985 34	251,140 75
Funérailles de M. Lambrecht	4,344 75	"	4,344 75	"	4,344 75	"
Moniteur des communes	397,164 55	"	397,164 55	"	397,164 55	"
Bulletin officiel de la République française	32,605 00	32,605 00	"	"	32,605 00	"
	106,013,668 29	93,896,495 88	14,720,442 15	4,256,596 80	104,360,341 23	1,653,327 06
			10,463,845f 35c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires	155,248,923f 37c	"	93,263,161f 87c	"	93,263,161f 87c	61,985,761f 50c
Dépenses extraordinaires	106,509,568 87	"	58,479,860 81	329f 85c	58,479,530 96	48,030,037 91
Frais de rédaction et d'administration du *Journal officiel.*	"	"	"	"	"	"
	261,758,492 24	"	151,743,022 68	329 85	151,742,692 83	110,015,799 41
			151,742,692f 83c			

Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	412,890f 18c	363,691f 51c	49,198f 67c	"	412,890f 18c	"
——— (Matériel.)	70,049 29	45,356 92	35,480 32	10,843f 15c	69,994 09	55f 20c
Publications, expositions, missions, établissements scientifiques, secours et récompenses	49,858 67	37,195 01	12,197 41	"	49,392 42	466 25
Administration provinciale	1,017,252 82	779,969 19	240,692 78	3,454 15	1,017,207 82	45 00
Prisons	972,364 83	887,953 09	71,842 36	"	959,795 45	12,569 38
Service télégraphique	1,073,837 21	856,917 30	217,606 77	1,378 79	1,073,145 28	691 93
Commandement et administration des populations arabes.	1,618,787 10	1,413,405 71	207,812 13	9,139 08	1,612,078 76	6,708 34
Services financiers	2,845,424 35	2,361,947 99	482,439 15	777 00	2,843,610 14	1,814 21
Services maritime et sanitaire	449,395 22	320,425 01	128,395 54	415 83	448,404 72	990 50
Colonisation	889,239 40	190,084 41	596,136 83	1,395 71	784,825 53	104,413 87
Topographie	816,040 55	649,062 43	166,943 12	"	816,005 55	35 00
Travaux publics	3,543,488 80	2,349,636 44	1,194,371 91	4,277 40	3,539,730 95	3,757 85
Dépenses secrètes	80,000 00	35,000 00	45,000 00	"	80,000 00	"
——— des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	13,838,628 42	10,290,645 01	3,448,116 99	31,681 11	13,707,080 89	131,547 53
——— des exercices clos	3,002 29	3,002 29	"	"	3,002 29	"
	13,841,630 71	10,293,647 30	3,448,116 99	31,681 11	13,710,083 18	131,547 53
			3,416,435f 88c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Exposition permanente: prix et bourses	11,069 37	14,223 34	269 37	3,423 34	11,069 37	"
Topographie. (Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	"	1,030 82	1,024 50	2,055 32	"	"
Travaux publics. (Contrôle et surveillance des chemins de fer d'Algérie)	38,884 47	32,842 75	6,041 72	"	38,884 47	"
	49,953 84	48,096 91	7,335 59	5,478 66	49,953 84	"
			1,856f 93c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la société générale algérienne	5,671,341 04	2,591,273 46	3,229,732 26	149,857 28	5,671,148 44	192 60
Bâtiments civils	94,876 68	7,000 00	84,453 26	"	91,453 26	3,423 42
Annuité à la compagnie concessionnaire des chemins de fer d'Algérie	3,661,031 40	3,661,031 40	"	"	3,661,031 40	"
Annuité à la Société générale algérienne	4,286,964 50	4,286,964 50	"	"	4,286,964 50	"
Colonisation	398,686 76	14,152 10	386,634 66	2,100 00	398,686 76	"
	14,112,900 38	10,560,421 46	3,700,820 18	151,957 28	14,109,284 36	3,616 02
			3,548,852f 90c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Administration centrale. (Personnel.)	425,500f 00c	"	387,452f 96c	800f 00c	386,652f 96c	38,847f 04c
——— (Matériel.)	89,000 00	"	57,142 95	"	57,142 95	31,857 05
Publications, expositions, missions, établissements scientifiques, secours et récompenses	59,300 00	"	46,372 95	"	46,372 95	12,927 05
Administration provinciale	1,079,660 00	"	836,390 08	"	836,390 08	243,269 92
Prisons	1,283,304 00	"	1,072,333 27	"	1,072,333 27	210,970 73
Service télégraphique	1,545,856 74	"	908,603 65	"	908,603 65	637,253 09
Commandement et administration des populations arabes	1,586,390 00	"	1,293,654 36	"	1,293,654 36	292,735 64
Services financiers	3,122,762 00	"	2,508,113 83	30 00	2,508,083 83	614,678 17
Services maritime et sanitaire	500,000 00	"	354,305 69	"	354,305 69	145,694 31
Colonisation	1,925,600 00	"	697,093 98	"	697,093 98	1,228,506 02
Topographie et cadastre	1,035,500 00	"	746,626 04	"	746,626 04	288,873 96
Travaux publics. (Service ordinaire.)	3,525,297 00	"	3,949,376 83	1,226,023 17	2,723,353 66	801,943 34
——— (Service extraordinaire.)	10,097,630 13	"	7,885,143 99	"	7,885,143 99	2,212,486 14
Dépenses secrètes	80,000 00	"	80,000 00	"	80,000 00	"
Réparation de dommages causés par l'insurrection de 1871	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés	1,562 78	"	1,376 09	"	1,376 09	186 69
	26,357,362 65	"	20,823,986 67	1,226,853 17	19,597,133 50	6,760,229 15
Dépenses des exercices clos	40,912 49	"	40,912 49	"	40,912 49	"
	26,398,275 14	"	20,864,899 16	1,226,853 17	19,638,045 99	6,760,229 15
			19,638,045f 99c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Administration centrale	13,305 02	"	10,800 00	"	10,800 00	2,505 02
Topographie. (Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus.)	104,462 65	"	4,642 50	"	4,642 50	99,820 15
Travaux publics. (Contrôle et surveillance des chemins de fer de l'Algérie.)	307,493 59	"	36,077 07	"	36,077 07	271,416 52
	425,261 26	"	51,519 57	"	51,519 57	373,741 69
			51,519f 57c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances. (Service général.)

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,544,322f 72c	4,916,113f 60c	816,515f 15c	189,891f 00c	5,542,737f 75c	1,584f 97c
Matériel	3,198,847 31	1,214,465 57	1,930,577 02	217 30	3,144,825 29	54,022 02
Dépenses diverses	229,034 19	180,430 48	48,302 88	3,544 17	225,189 19	3,845 00
Remboursement des frais de la délégation à Tours et séjour à Versailles	901,209 17	18,750 00	882,459 17	"	901,209 17	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	65,879 26	57,590 97	13,871 56	5,583 27	65,879 26	"
Matériel	83,159 47	27,879 98	55,279 49	"	83,159 47	"
Dépenses diverses	28,834 19	1,000 00	27,439 19	"	28,439 19	395 00
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	53,917 07	23,673 18	30,331 39	87 50	53,917 07	"
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,451,053 13	1,011,430 72	425,750 21	2,916 66	1,434,264 27	16,788 86
Matériel et dépenses diverses	89,026 07	48,901 02	42,566 00	2,846 50	88,620 52	405 55
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	101,032,009 33	77,797,944 72	27,112,808 28	3,878,743 67	101,032,009 33	"
Traitements et émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais	661,000 00	492,250 00	168,750 00	"	661,000 00	"
Commissions sur les recettes	1,516,367 05	1,166,565 08	349,801 97	"	1,516,367 05	"
——— sur les dépenses	2,197,858 51	2,891,346 23	918,399 62	1,611,887 34	2,197,858 51	"
Remises s' les produits de bois de l'État.	146,370 83	55,184 51	91,186 32	"	146,370 83	"
Traitements et émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes	809,967 00	607,467 00	202,500 00	"	809,967 00	"
Commissions sur les recettes	2,394,436 61	1,967,082 61	480,992 53	53,638 53	2,394,436 61	"
Indemnités temporaires	39,000 00	"	39,000 00	"	39,000 00	"
	120,442,291 91	92,478,075 67	33,636,530 78	5,749,355 94	120,365,250 51	77,041 40
Dépenses des exercices clos	908,223 41	908,223 41	5,754 40	5,754 40	908,223 41	"
	121,350,515 32	93,386,299 08	33,642 285 18	5,755,110 34	121,273,473 92	77,041 40
			27,887,174f 84c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
Suite du BUDGET GÉNÉRAL.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,821,672f 77c	"	5,675,885f 25c	541f 66c	5,675,343f 59c	146,329f 18c
Matériel	4,857,347 07	"	3,023,601 07	1,062 91	3,022,538 16	1,834,808 91
Dépenses diverses	254,394 53	"	215,367 61	"	215,367 61	39,026 92
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	62,399 41	"	57,307 79	"	57,307 79	5,091 62
Matériel	81,339 44	"	40,258 21	"	40,258 21	41,081 23
Dépenses diverses	27,695 65	"	2,015 95	"	2,015 95	25,679 70
Frais de fabrication des monnaies de bronze	240,720 04	"	218,100 24	"	218,100 24	22,619 80
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	358,115 20	"	294,947 15	"	294,947 15	63,168 05
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,465,854 09	"	1,329,093 28	350 00	1,328,743 28	137,110 81
Matériel et dépenses diverses	61,007 99	"	46,662 95	3,517 40	43,145 55	17,862 44
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	111,654,908 55	"	116,960,489 54	8,094,817 78	108,865,671 76	2,789,236 79
Traitements et émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais		"		"		
Commissions sur les recettes		"		"		
——— sur les dépenses		"		"		
Remises s' les produits de bois de l'État.	7,170,000 00	"	5,793,035 50	"	5,793,035 50	1,376,964 50
Traitements et émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes		"		"		
Commissions sur les recettes		"		"		
Indemnités temporaires		"		"		
	132,055,454 74	"	133,656,764 54	8,100,289 75	125,556,474 79	6,498,979 95
Dépenses des exercices clos	12,637,880 82	"	12,654,109 65	16,228 83	12,637,880 82	"
	144,693,335 56	"	146,310,874 19	8,116,518 58	138,194,355 61	6,498,979 95
			138,194,355f 61c			

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,969,314f 29c	1,846,670f 21c	141,741f 78c	19,384f 92c	1,969,027f 07c	287f 22c
——— (Matériel.)	520,791 22	207,310 98	347,603 83	35,176 59	519,738 22	1,053 00
Dépôt général de la guerre	144,496 13	64,841 56	79,998 77	407 20	144,433 13	63 00
États-majors	27,392,145 01	21,676,088 00	7,923,767 27	2,218,151 24	27,381,704 03	10,440 98
Gendarmerie	34,921,502 67	30,987,673 45	9,789,868 84	5,867,158 31	34,910,383 98	11,118 69
Solde et prestations en nature. 1re partie. Solde et abonnement	229,889,291 39	178,552,722 60	66,874,200 42	21,057,234 67	224,369,688 35	5,519,603 04
2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	220,030,454 74	99,782,319 79	134,610,910 53	17,298,816 02	217,094,414 30	2,936,040 44
3e ——— Hôpitaux	35,883,406 17	20,305,105 09	16,248,322 48	1,444,692 91	35,108,734 66	774,671 51
4e ——— Service de marche	52,685,012 20	8,954,982 62	42,317,687 02	3,081,797 76	48,190,871 88	4,494,140 32
Habillement et campement	125,627,089 73	6,981,956 08	121,352,320 25	5,823,506 75	122,510,769 58	3,116,320 15
Lits militaires	6,664,384 33	3,345,756 67	2,430,970 75	5,355 48	5,771,371 94	893,012 39
Transports généraux	42,192,519 29	1,540,135 23	34,337,108 92	54,596 32	35,822,647 83	6,369,871 46
Recrutement et réserve	294,654 10	118,806 78	171,597 32	15 00	290,389 10	4,265 00
Garde nationale mobile	50,275,660 58	18,151,237 13	29,520,298 63	1,582,779 27	46,088,756 49	4,186,904 09
Justice militaire	1,288,825 73	1,193,010 88	249,043 85	154,283 83	1,287,770 90	1,054 83
Remonte générale et harnachement	27,793,317 80	9,136,682 61	19,919,138 42	1,579,305 34	27,476,515 69	316,802 11
Établissements et matériel de l'artillerie	3,954,586 47	2,911,768 45	728,663 59	125,985 24	3,514,446 80	440,139 67
——— du génie	9,428,848 46	5,891,445 15	3,842,403 08	399,369 76	9,334,478 47	94,369 99
Écoles militaires	2,651,277 92	1,933,548 72	704,871 39	6,345 52	2,632,074 59	19,203 33
Invalides de la guerre	1,152,246 86	1,130,266 56	195,509 99	173,747 76	1,152,028 79	218 07
Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	1,425,162 74	875,773 36	711,191 67	162,742 01	1,424,223 02	939 72
Secours	1,591,380 32	989,764 53	604,988 29	4,527 50	1,590,225 32	1,155 00
Dépenses secrètes	50,000 00	50,000 00	"	"	50,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	877,826,368 15	416,627,866 45	493,102,207 09	61,095,379 40	848,634,694 14	29,191,674 01
Dépenses des exercices clos	830,175 55	830,175 55	"	"	830,175 55	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc	4,794,451 92	"	4,794,451 92	"	4,794,451 92	"
TOTAL du budget ordinaire	883,450,995 62	417,458,042 00	497,896,659 01	61,095,379 40	854,259,321 61	29,191,674 01
			436,801,279f 61c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,937,350f 00c	"	1,840,173f 10c	316f 67c	1,839,856f 43c	97,493f 57c
——— (Matériel.)	646,000 00	"	260,381 35	"	260,381 35	385,618 65
Dépôt général de la guerre	174,500 00	"	98,062 95	"	98,062 95	76,437 05
États-majors	22,934,989 00	"	22,528,622 97	1,719,506 65	20,809,116 32	2,125,872 68
Gendarmerie	37,636,575 00	"	34,818,683 25	1,026,571 03	33 792,112 22	3,844,462 78
Solde et prestations en nature. 1re partie. Solde et abonnement	179,632,719 00	21,780f 90c	179,423,665 42	1,853,583 76	177,591,862 56	2,040,856 44
2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	98,595,936 00	1,193,658 58	72,082.790 03	775,235 62	72,501,212 99	26,094,723 01
3e ——— Hôpitaux	17,291,047 00	"	14,267,691 29	393,954 37	13,873,736 92	3,417,310 08
4e ——— Service de marche	8,285,600 00	2,034 44	6,311,008 89	2,516 63	6,310,526 70	1,975,073 30
5e ——— Habillement et campement	22,928,234 00	"	27,493,541 19	10,290,128 36	17,203,412 83	5,724,821 17
Lits militaires	5,091,323 00	"	3,565,117 67	"	3,565,117 67	1,526,205 33
Transports généraux	1,722,850 00	"	2,089,394 24	1,196,862 50	892,531 74	830,318 26
Recrutement et réserve	378,400 00	"	103,305 48	"	103,305 48	275,094 52
Justice militaire	5,336,004 00	"	2,713,278 63	4,031 68	2,709,246 95	2,626,757 05
Remonte générale et harnachement	8,915,175 00	"	8,992,581 95	1,185,769 86	7,806,812 09	1,108,362 91
Établissements et matériel de l'artillerie	5,992,365 00	"	3,984,490 13	75,983 32	3,908,506 81	2,083,858 19
——— du génie	9,384,200 90	"	6,517,425 98	151,226 40	6,366,199 58	3,018,001 32
Écoles militaires	5,470,816 00	"	3,487,784 14	18,395 39	3,469,388 75	2,001,427 25
Invalides de la guerre	1,145,612 00	"	992,558 83	605 40	991,953 43	153,658 57
Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	1,283,000 00	"	1,282,618 24	163,812 67	1,118,805 57	164,194 43
Secours	3,735,000 00	"	2,504,071 42	80 00	2,503,991 42	1,231,008 58
Secours aux familles des militaires, marins et gardes mobiles en campagne	30,343,000 00	"	829,843 65	830 00	829,013 65	29,513,986 35
Dépenses secrètes	100,000 00	"	100,000 00	"	100,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	351,834 84	"	248,678 61	"	248,678 61	103,156 23
	469,312,530 74	1,217,473 92	396,535,769 41	18,859,410 31	378,893,833 02	90,418,697 72
Dépenses des exercices clos	29,112,930 91	"	29,112,930 91	"	29,112,930 91	"
TOTAL du budget général	498,425,461 65	1,217,473 92	425,648,700 32	18,859,410 31	408,006,763 93	90,418,697 72
			406,789,290f 01c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépense à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Établissements et matériel de l'artillerie	55,028,619f 97c	43,219,105f 44c	10,284,007f 41c	53,953f 00c	53,449,159f 85c	1,579,460f 12c
——— du génie	20,290,543 93	13,038,020 45	7,134,971 01	309,364 70	19,863,626 76	426,917 17
États-majors	"	3,990,129 80	2,107,287 34	6,097,417 14	"	"
Gendarmerie	"	1,040,912 29	5,205,211 11	6,246,123 40	"	"
Solde et prestations en nature. — Solde et abonnements	"	40,489,601 38	19,019,031 25	59,508,632 63	"	"
Solde et prestations en nature. — Vivres, chauffage	"	124,533,607 07	15,497,607 93	140,031,215 00	"	"
Solde et prestations en nature. — Hôpitaux militaires	"	9,801,484 93	5,106,975 14	14,908,460 07	"	"
Solde et prestations en nature. — Service de marche	"	25,878,914 62	16,804,986 82	42,683,901 44	"	"
Habillement et campement	"	100,957,578 97	12,575,957 71	113,533,536 68	"	"
Personnel de l'administration centrale	337,913 47	234,564 21	103,349 26	"	337,913 47	"
Matériel de l'administration centrale	102,492 96	46,623 46	54,779 85	"	101,403 31	1,089 65
Lits militaires	"	16,063 00	1,159,601 13	1,175,664 13	"	"
Transports généraux	712,011 40	20,784,092 99	13,593,278 59	33,678,492 78	698,878 80	13,132 60
Remonte générale et harnachement	31,978 71	14,825,711 77	5,761,028 25	20,554,767 31	31,972 71	6 00
Justice militaire	6,120,256 39	239,992 40	4,846,934 32	"	5,086,926 72	1,033,329 67
Garde nationale mobile	1,215,073 60	26,613,857 10	1,569,629 14	26,968,690 55	1,214,795 69	277 91
Garde nationale mobilisée	38,230,644 05	33,010,671 98	5,038,304 14	2,287,633 84	35,761,342 28	2,469,301 77
Dépenses secrètes	222,160 00	85,730 00	160,205 00	23,775 00	222,160 00	"
Solde de captivité de prisonniers français	14,948,669 91	4,874,113 99	4,263,093 87	12,788 98	9,124,418 88	5,824,251 03
Génie civil des armées	424,770 47	339,586 44	176,962 51	92,210 48	424,338 47	432 00
Avances aux départements pour camps régionaux	4,961,368 88	4,180,997 88	722,098 08	1,741 36	4,901,354 60	60,014 28
Entretien des troupes allemandes	244,588,563 10	1,469,492 02	216,435,007 94	13,655 31	217,890,844 65	26,697,718 45
Secours aux familles des militaires et des gardes mobiles en campagne	10,224,108 72	7,239,901 85	2,984,456 87	250 00	10,224,108 72	"
Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	"	354,667 41	270,201 23	624,868 64	"	"
Secours	196,185 60	7,576 17	188,699 43	90 00	196,185 60	"
Règlement des contributions dues aux Allemands et indemnité pour l'enlèvement d'un convoi	6,404,561 38	"	6,404,561 38	"	6,404,561 38	"
TOTAL du budget extraordinaire	404,039,922 54	477,272,997 62	357,468,226 71	468,807,232 44	365,933,991 89	38,105,930 65
			A déd. 111,339,005f 73c			
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Transformation de l'armement	2,671,100f 00c	1,965,800f 00c	705,300f 00c	"	2,671,100f 00c	"
Matériel de l'artillerie	"	"	"	"	"	"
Amélioration des places de guerre	1,441,446 06	799,231 28	642,214 74	"	1,441,446 02	0f04c
Télégraphie militaire	"	"	"	"	"	"
TOTAL du budget de l'emprunt	4,112,546 06	2,765,031 28	1,347,514 74	"	4,112,546 02	0 04
			1,347,514f 74c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
2° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Transformation de l'armement	"	"	"	"	"	"
Matériel de l'artillerie	"	"	"	"	"	"
Amélioration des places de guerre	1,575,000f 00c	"	1,360,957f 15c	"	1,360,957f 15c	214,042f 85c
Télégraphie militaire	"	"	"	"	"	"
TOTAL du budget de l'emprunt	1,575,000 00	"	1,360,957 15	"	1,360,957 15	214,042 85
			1,360,957f 15c			

Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE MARINE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,160,811f 29c	1,126,883f 18c	35,255f 73c	1,327f 62c	1,160,811f 29c	"
——— (Matériel.)	338,974 66	103,167 43	223,767 29	2,170 00	324,764 72	14,209f 94c
Dépôt des cartes et plans de la marine	356,850 96	193,629 15	164,797 93	2,299 38	356,127 70	723 26
Équipages à terre et à la mer (personnel naviguant)	41,312,390 76	33,288,673 26	8,039,278 52	381,461 86	40,946,489 92	365,900 84
Troupes	12,758,403 67	10,083,867 32	2,779,033 00	189,061 78	12,673,838 54	84,565 13
Corps entretenus et agents divers (persnl non naviguant)	4,068,455 54	3 636,526 03	429,781 37	1,831 60	4,064,475 80	3,979 74
Maistrance, gardiennage et surveillance	3,383,877 87	3,002,265 66	385,406 32	3,794 11	3,383,877 87	"
Hôpitaux	3,133,851 75	3,457,690 77	1,060,185 44	1,545,791 91	2,972,084 30	161,767 45
Vivres	17,354,040 63	12,201,937 05	7,892,021 26	2,861,387 76	17,232,570 55	121,470 08
Salaires d'ouvriers	18,716,523 00	17,760,475 43	1,105,212 06	149,310 99	18,716,376 50	146 50
Approvisionnements généraux de la flotte	29,337,182 45	22,670,058 33	7,028,561 56	383,547 15	29,315,072 74	22,109 71
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,517,479 92	2,692,224 14	1,856,032 61	58,320 43	4,489,936 32	27,543 60
Poudres	717,724 74	673,919 86	57,096 88	13,292 00	717,724 74	"
Justice maritime	126,263 33	97,351 93	27,282 62	1,648 24	122,986 31	3,277 02
École navale et boursiers de la marine	182,206 74	163,580 53	18,626 21	"	182,206 74	"
Frais généraux d'impressions et achats de livres	345,587 21	136,555 61	208,779 20	406 19	344,928 62	658 59
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage et de voyage, dépenses diverses et ostréiculture	4,524,848 82	3,549,400 01	1,117,366 51	146,821 89	4,519,944 63	4,904 19
Traitements temporaires	69,058 63	50,677 30	19,199 72	818 39	69,058 63	"
Chiourmes	56,807 60	52,644 67	4,407 93	245 00	56,807 60	"
SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire	15,748,049 31	7,495,411 53	8,254,618 96	123,140 27	15,626,890 22	121,159 09
Matériel civil et militaire	3,259,669 02	794,838 99	2,449,515 31	1,466 62	3,242,887 68	16,781 34
Service pénitentiaire	4,849,239 16	2,344,437 32	2,558,757 45	56,244 45	4,846,950 32	2,288 84
Subvention au service local	1,143,050 00	924,200 00	218,850 00	"	1,143,050 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	167,461,347 06	126,500,415 50	45,933,833 88	5,924,387 64	166,509,861 74	951,485 32
Dépenses des exercices clos	438,377 94	438,377 94	227 80	227 80	438,377 94	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1871	95,459 55	"	95,459 55	"	95,459 55	"
	167,995,184 55	126,938,793 44	46,029,521 23	5,924,615 44	167,043,699 23	951,485 32
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1871	"	2,552,815 29	"	2,552,815 29	"	"
	167,995,184 55	129,491,608 73	46,029,521 23	8,477,430 73	167,043,699 23	951,485 32
			37,552,090f 50c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
SERVICE MARINE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,034,175f 00c	"	997,590f 99c	3,000f 00c	994,590f 99c	39,584f 01c
——— (Matériel.)	221,930 00	"	116,181 93	"	116,181 93	105,748 07
Dépôt des cartes et plans de la marine	407,141 00	"	304,301 53	"	304,301 53	102,839 47
États-majors et équipages à terre et à la mer (personnel naviguant)	31,816,692 00	90,547f 16c	25,113,611 34	19,858 78	25,184,299 72	6.632,392 28
Troupes	10,714,332 00	8,412 27	8,454,202 37	31,004 07	8,431,610 57	2,282,721 43
Corps entretenus et agents divers (personnel non naviguant)	3,942,340 00	77 08	3,633,722 90	"	3,633,799 98	308,540 02
Maistrance, gardiennage et surveillance	3,426,818 00	"	3,092,679 47	1,197 28	3,091,482 19	335,335 81
Hôpitaux	2,302,080 00	"	2,242,038 32	244,653 33	1,997,384 99	304,695 01
Vivres	14,234,848 00	"	10,417,776 60	625,384 37	9,792,392 23	4,442,455 77
Salaires d'ouvriers	16,731,100 00	"	16,054,600 71	56,206 01	15,998,394 70	732,705 30
Approvisionnements généraux de la flotte	26,686,258 00	"	17,698,768 19	231,553 98	17,467,214 21	9,219,043 79
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,251,000 00	"	2,138,927 77	10,676 54	2,128,251 23	1,122,748 77
Justice maritime	119,160 00	"	100,717 68	794 91	99,922 77	19,237 23
École navale et boursiers de la marine	182,750 00	"	167,639 97	"	167,639 97	15,110 03
Frais généraux d'impressions et achats de livres	325,200 00	"	196,332 61	4 40	196,328 21	128,871 79
——— de passage, de rapatriement, de pilotage et de voyage; dépenses diverses et ostréiculture	3,016,168 00	1,194 00	2,077,488 27	19,351 00	2,059,331 27	956,836 73
Traitements temporaires	81,620 00	"	71,329 52	"	71,329 52	10,290 48
Chiourmes	78,270 00	"	72,941 06	"	72,941 06	5,328 94
SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire (service colonial)	13,655,005 00	9,019 45	6,852,046 03	281 07	6,860,784 41	6,794,220 59
Matériel civil et militaire	2,060,200 00	"	834,484 32	51 25	834,433 07	1,225,766 93
Service pénitentiaire	5,909,513 00	1,136 65	3,348,153 67	12,460 53	3,336,829 79	2,572,683 21
Subvention au service local	863,650 00	"	270,250 00	"	270,250 00	593,400 00
Dépenses des exercices périmés	165,962 79	"	163,974 85	"	163,974 85	1,987 94
	141,226,212 79	110,386 61	104,419,760 10	1,256,477 52	103,273,669 19	37,952,543 60
Dépenses des exercices clos	1,802,811 37	"	1,802,811 37	"	1,802,811 37	"
	143,029,024 16	110,386 61	106,222,571 47	1,256,477 52	105,076,480 56	37,952,543 60
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser — au 31 décembre 1871	"	133,273 66	"	133,273 66	"	"
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser — au 31 décembre 1872	"	"	"	"	"	"
	143,029,024 16	243,660 27	106,222,571 47	1,389,751 18	105,076,480 56	37,952,543 60
			104,832,820f 29c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Approvisionnements généraux de la flotte.....	2,435,844f 82c	1,288,766f59c	1,145,376f63c	"	2,434,143f 22c	1,701f60c
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre.....	"	"	"	"	"	"
Travaux et approvisionnements de l'artillerie.....	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	2,435,844 82	1,288,766 59	1,145,376 63	"	2,434,143 22	1,701 60
			1,145,376f 63c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
2° BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Travaux et approvisionnements de l'artillerie.....	7,492,739f 00c	"	1,051,640f86c	"	1,051,640f 86c	6,441,098f 14c
Construction de bâtiments et d'ateliers à Ruelle, à Nevers. etc.....	149,704 00	"	"	"	"	149,704 00
TOTAUX.....	7,642,443 00	"	1,051,640 86	"	1,051,640 86	6,590,802 14
			1,051,640f 86c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	609,099f 45c	569,121f 12c	40,028f 33c	308f 33c	608,841f 12c	258f 33c
Matériel de l'administration centrale de l'instruction publique.	138,812 00	71,081 19	74,300 24	6,569 43	138,812 00	"
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	267,939 28	247,198 03	20,501 25	"	267,699 28	240 00
Services généraux de l'instruction publique	241,410 51	188,538 68	48,215 84	1,100 00	235,654 52	5,755 99
Administration académique	1,224,208 51	1,023,729 49	178,931 00	5,462 39	1,197,198 10	27,010 41
École normale supérieure	321,301 71	271,262 53	50,039 18	"	321,301 71	"
Facultés	4,391,614 75	3,065,580 66	1,204,277 79	14,694 96	4,255,163 49	136,451 26
Bibliothèque de l'Université	29,997 36	25,435 29	4,908 08	358 31	29,985 06	12 30
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	59,998 10	18,061 00	41,937 10	"	59,998 10	"
Institut national de France	647,875 97	515,087 26	132,572 06	"	647,659 32	216 65
Académie de médecine	44,499 68	29,544 65	14,955 03	"	44,499 68	"
Collége de France	289,998 98	258,488 99	33,666 14	2,156 25	289,998 88	"
Muséum d'histoire naturelle	678,107 87	544,684 82	134,839 47	4,185 95	675,338 34	2,769 53
Établissements astronomiques	372,616 81	216,833 57	140,197 11	884 41	356,146 27	16,470 54
École des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	97,164 82	67,962 91	31,035 22	2,283 31	96,714 82	450 00
École des chartes	46,594 15	29,821 26	16,472 89	"	46,294 15	300 00
École d'Athènes	59,623 36	39,574 78	15,972 13	"	55,546 91	4,076 45
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	493,562 50	359,356 41	145,891 86	11,745 77	493,502 50	60 00
——— (Confection des catalogues.)	50,000 00	38,827 53	11,997 47	825 00	50,000 00	"
Bibliothèques publiques	209,491 46	167,443 81	41,937 65	500 00	208,881 46	610 00
Sociétés savantes	68,468 68	47,795 00	22,673 68	2,000 00	68,468 68	"
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	7,500 00	7,500 00	"	15,000 00	"
Souscriptions scientifiques et littéraires	139,962 65	35,769 25	104,193 40	"	139,962 65	"
Encouragements aux savants et gens de lettres	199,833 32	132,945 82	68,162 50	1,375 00	199,733 32	100 00
Voyages et missions scientifiques	73,000 00	48,050 00	24,450 00	"	72,500 00	500 00
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France	118,738 72	66,045 95	52,449 77	"	118,495 72	243 00
Instruction secondaire. — Frais généraux	84,081 49	59,699 69	23,529 05	"	83,228 74	852 75
Instruction secondaire. — Lycées nationaux et colléges communaux	2,942,053 32	2,806,437 34	178,111 51	70,217 19	2,914,331 66	27,721 66
Instruction secondaire. — Bourses nationales et dégrèvements	911,286 30	547,271 75	361,666 55	9,520 00	899,418 30	11,868 00
Inspection des écoles primaires	1,232,403 73	1,024,948 07	204,389 53	1,991 00	1,227,346 60	5,057 13
Instruction primaire. — Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	12,442,026 63	4,987,228 39	7,365,025 63	75,937 01	12,276,317 01	166,309 62
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	28,501,372 01	17,511,325 24	10,794,827 46	212,114 31	28,094,038 39	407,333 62
Dépenses des exercices clos	33,277 91	33,277 91	200 00	200 00	33,277 91	"
	28,534,649 92	17,544,603 15	10,795,027 46	212,314 31	28,127,316 30	407,333 62
			10,582,713f 15c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Personnel de l'administration centrale	596,503f 86c	"	597,170f 52c	666f 66c	596,503f 86c	"
Matériel de l'administration centrale	127,162 29	"	87,862 67	"	87,862 67	39,299f 62c
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	287,312 46	"	261,225 11	"	261,225 11	26,087 35
Services généraux de l'instruction publique	249,026 05	"	193,947 85	"	193,947 85	55,078 20
Administration académique	1,140,086 65	"	1,011,701 29	3,450 00	1,008,251 29	131,835 36
École normale supérieure	321,308 14	"	280,307 33	"	280,307 33	41,000 81
Facultés	4,400,609 20	"	3,494,036 82	3,190 36	3,490,846 46	909,762 74
Bibliothèque de l'Université	29,913 10	"	26,037 57	"	26,037 57	3,875 53
Écoles des hautes études	299,835 59	"	139,019 13	"	139,019 13	160,816 46
Institut national de France	667,200 00	"	563,049 44	"	563,049 44	104,150 56
Académie de médecine	45,500 00	"	32,008 14	"	32,008 14	13,491 86
Collége de France	289,999 03	"	275,844 43	"	275,844 43	14,154 60
Muséum d'histoire naturelle	678,017 93	"	666,502 97	11,629 40	594,873 57	83,144 36
Établissements astronomiques	416,281 26	"	315,072 33	350 00	314,722 33	101,558 93
Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	117,799 36	"	96,798 01	"	96,798 01	21,001 35
École des chartes	46,594 28	"	36,800 33	"	36,800 33	9,793 95
École française d'Athènes	114,429 41	"	53,845 85	"	53,845 85	60,583 56
Bibliothèque nationale. — Dépenses ordinaires	495,749 99	"	400,332 88	974 98	399,357 90	96,392 09
Bibliothèque nationale. — Confection des catalogues	50,000 00	"	44,412 00	308 33	44,103 67	5,896 33
Bibliothèques publiques	209,469 30	"	176,724 94	"	176,724 94	32,744 36
Sociétés savantes	69,999 15	"	62,996 00	"	62,996 00	7,003 15
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Souscriptions scientifiques et littéraires	139,940 25	"	76,118 80	"	76,118 80	63,821 45
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	200,000 00	"	164,537 50	"	164,537 50	35,462 50
Voyages et missions scientifiques	99,591 27	"	57,755 93	"	57,755 93	41,835 34
Recueils et publications de documents inédits sur l'histoire de France	109,965 02	"	96,629 74	"	96,629 74	13,335 28
Préparation et publication de la carte des Gaules	19,993 00	"	15,643 80	"	15,643 80	4,349 20
Instruction secondaire. — Frais généraux	119,658 18	"	102,019 06	14,453 29	87,565 77	32,092 41
Instruction secondaire. — Lycées et colléges communaux	4,146,873 39	"	3,503,882 84	168 00	3,503,714 84	643,158 55
Instruction secondaire. — Bourses et dégrèvements	1,099,192 04	"	778,139 60	"	778,139 60	321,052 44
Inspection des écoles primaires	1,407,607 85	"	1,179,072 38	"	1,179,072 38	228,535 47
Instruction primaire. — Dépenses obligatoires	11,503,795 55	"	5,277,922 74	70 00	5,277,852 74	6,225,942 81
Instruction primaire. — Dépenses facultatives	3,929,413 20	"	917,363 43	"	917,363 43	3,012,049 77
Instruction primaire. — Dépenses spéciales à l'Algérie	61,414 27	"	9,215 47	"	9,215 47	52,198 80
Dépenses des exercices périmés	3,004 45	"	3,504 45	500 00	3,004 45	"
	33,508,245 52	"	20,952,501 35	35,761 02	20,916,740 33	12,591,505 19
Dépenses des exercices clos	333,848 19	"	336,573 19	2,725 00	333,848 19	"
	33,842,093 71	"	21,289,074 54	38,486 02	21,250,588 52	12,591,505 19
			21,250,588f 52c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	10,131,544f 80c	5,454,510f 01c	4,689,557f 24c	12,522f 45c	10,131,544f 80c	"
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	652,609 19	289,765 62	362,843 57	"	652,609 19	"
	10,784,153 99	5,744,275 63	5,052,400 81	12,522 45	10,784,153 99	"
			5,039,878f 36c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Observatoire national.....	11,395 75	8,740 80	2,654 95	"	11,395 75	"
Bureau des longitudes.....	5,634 50	3,399 50	2,235 00	"	5,634 50	"
Bibliothèque nationale.....	15,000 00	2,325 00	15,000 00	2,325 00	15,000 00	"
École pratique des hautes études, laboratoire de recherches et explorations scientifiques.....	299,997 81	86,164 49	180,805 16	"	266,969 65	33,028 16
Préparation et publication de la carte des Gaules.....	24,920 27	6,050 00	18,870 27	"	24,920 27	"
Publication de documents provenant de missions scientifiques et littéraires.....	23,872 78	5,000 00	18,872 78	"	23,872 78	"
Subventions extraordinaires aux lycées.....	987,854 65	525,204 65	448,650 00	"	973,854 65	14,000 00
Subventions pour construction de maisons d'école....	1,994,825 25	10,000 00	1,574,075 25	"	1,584,075 25	410,750 00
Construction d'aérostats.....	24,863 95	21,787 15	476 80	"	22,263 95	2,600 00
Reconstruction du lycée de Vanves.....	467,000 00	178,000 00	289,000 00	"	467,000 00	"
	3,855,364 96	846,671 59	2,550,640 21	2,325 00	3,394,986 80	460,378 16
			2,548,315f 21c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
Suite de la Ire PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	12,636,646f 72c	"	6,671,957f 90c	"	6,671,957f 90c	5,964,688f 82c
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	785,606 24	"	467,090 18	"	467,090 18	318,516 06
	13,422,252 96	"	7,139,048 08	"	7,139,048 08	6,283,204 88
			7,139,048f 08c			

Suite des **DÉPENSES**

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — SERVICE DES						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Administration centrale. Personnel	231,197f 96c	203,999f 63c	26,998f 33c	"	230,997f 96c	200f 00c
——— Matériel	53,960 99	49,412 67	4,855 07	306f 75c	53,960 99	"
Archives nationales. Personnel	146,999 49	134,320 93	12,678 56	"	146,999 49	"
——— Matériel	32,597 40	20,873 26	11,724 14	"	32,597 40	"
Établissements des beaux-arts	433,771 89	279,780 25	153,885 49	190 00	433,475 74	296 15
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	929,200 93	177,516 54	740,784 39	600 00	917,700 93	11,500 00
Exposition des œuvres des artistes vivants	5,181 55	4,662 00	519 55	"	5,181 55	"
Théâtres nationaux. (Subventions.)	857,999 99	704,032 29	153,967 70	"	857,999 99	"
Souscriptions	135,990 40	81,056 00	54,634 40	"	135,690 40	300 00
Encouragements et secours aux auteurs dramatiques	253,991 89	196,769 13	59,585 00	3,431 95	252,922 18	1,069 71
Monuments historiques	1,089,601 89	108,681 28	968,118 51	"	1,076,799 79	12,802 10
Musées nationaux	584,598 63	430,561 78	158,087 25	150 00	584,499 03	99 60
Bibliothèques des palais	50,973 60	44,417 85	6,555 75	"	50,973 60	"
Palais du Luxembourg	120,817 57	92,739 53	28,078 04	"	120,817 57	"
Manufactures nationales	704,547 63	566,570 49	137,516 28	1,724 61	702,362 16	2,185 47
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	5,631,431 81	3,095,393 63	2,513,988 46	6,403 31	5,602,978 78	28,453 03
Dépenses des exercices clos	"	"	"	"	"	"
	5,631,431 81	3,095,393 63	2,513,988 46	6,403 31	5,602,978 78	28,453 03
			2,507,585f 15c			

PUBLIQUES.

publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
BEAUX-ARTS.						
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Administration centrale. — Personnel	201,468f 68c	"	182,848f 68c	"	182,848f 68c	18,620f 00c
——— Matériel	41,997 27	"	32,750 83	127f 79c	32,623 04	9,374 23
Archives nationales. — Personnel	145,499 60	"	145,081 26	116 66	144,964 60	535 00
——— Matériel	32,595 67	"	22,342 96	"	22,342 96	10,252 71
Établissements des beaux-arts	434,263 09	"	332,046 50	"	332,046 50	102,216 59
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	914,861 51	"	681,180 26	375 00	680,805 26	234,056 25
Exposition des œuvres des artistes vivants	244,725 75	"	227,929 36	"	227,929 36	16,796 39
Théâtres nationaux et conservatoire de musique	1,647,599 64	"	1,477,469 07	"	1,477,469 07	170,130 57
Souscriptions	135,999 50	"	84,984 50	"	84,984 50	51,015 00
Encouragements et secours aux auteurs dramatiques, etc.	253,211 30	"	216,069 65	4,497 50	211,572 15	41,639 15
Monuments historiques	1,099,973 13	"	351,109 35	"	351,109 35	748,863 78
Musées nationaux	609,993 55	"	470,222 60	"	470,222 60	139,770 95
Bibliothèques des palais nationaux	36,624 85	"	35,633 17	1,341 65	34,291 52	2,333 33
Palais du Luxembourg	113,962 59	"	82,001 38	"	82,001 38	31,961 21
Manufactures nationales	809,446 04	"	693,687 66	1,235 11	692,452 55	116,993 49
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	6,722,222 17	"	5,035,357 23	7,693 71	5,027,663 52	1,694,558 65
Dépenses des exercices clos	120,966 81	"	120,966 81	"	120,966 81	"
	6,843 188 98	"	5,156,324 04	7,693 71	5,148,630 33	1,694,558 65
			5,148,630f 33c			

Suite des DÉPENSES

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par le ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIIe PARTIE. —						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Personnel des bureaux des cultes	239,395f 82c	236,775f 82c	2,620f 00c	"	239,395f 82c	"
Matériel des bureaux des cultes	40,613 89	14,804 97	25,808 92	"	40,613 89	"
Cardinaux, archevêques et évêques	1,574,863 85	1,186,602 75	388,261 10	"	1,574,863 85	"
Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	38,506,830 29	28,546,875 19	9,914,483 59	70f 00c	38,461,288 78	45.541f 51c
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	236,519 04	191,723 55	39,795 49	"	231,519 04	5,000 00
Bourses des séminaires catholiques	1,157,129 74	820,592 97	335,476 77	"	1,156,069 74	1,060 00
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	887,557 50	536,824 17	342,358 33	"	879,182 50	8,375 00
Secours à divers établissements religieux	104,250 00	71,675 00	32,575 00	"	104,250 00	"
Service intérieur des édifices diocésains	570,643 23	319,956 80	244,604 73	"	564,561 53	6,081 70
Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices en Algérie	1,001,647 84	123,265 35	857,211 70	"	980,477 05	21,170 79
Secours pour travaux concernant les églises et presbytères	1,400,000 00	"	1,366,400 00	"	1,366,400 00	33,600 00
Dépenses diverses et accidentelles. — Frais de passage.	41,731 26	27,248 75	14,482 51	"	41,731 26	"
Personnel des cultes protestants	1,307,372 70	942,723 10	363,406 27	"	1,306,129 37	1,243 33
Subvention au directoire général de la confession d'Augsbourg	6,900 00	"	6,900 00	"	6,900 00	"
Personnel du culte israélite	137,135 50	88,538 28	48,472 22	"	137,010 50	125 00
Édifices des cultes protestants et israélite	149,950 00	68,296 00	81,643 74	"	149,939 74	10 26
Funérailles des otages	19,551 45	19,551 45	"	"	19,551 45	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	47,382,092 11	33,195,454 15	14,064,500 37	70 00	47,259,884 52	122,207 59
Dépenses des exercices clos	220,183 14	220,183 14	688 30	688 30	220,183 14	"
	47,602,275 25	33,415,637 29	14,065,188 67	758 30	47,480,067 66	122,207 59
			14,064,430f 37c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	1,238,501 56	114,909 13	714,982 72	"	829,891 85	408,609 71
Travaux aux édifices diocésains et paroissiaux des départements annexés	90,054 47	17,100 00	72,954 47	"	90,054 47	"
Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères	999,600 00	600,900 00	389,500 00	"	990,400 00	9,200 00
Construction de la cathédrale de Gap	50,000 00	1,200 00	48,800 00	"	50,000 00	"
Construction de la cathédrale de Marseille	199,989 79	9,000 00	199,989 79	"	199,989 79	"
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	74,969 94	2,200 00	72,769 93	"	74,969 93	0 01
Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	70,000 00	14,350 00	44,750 00	"	59,100 00	10,900 00
Achèvement de la cathédrale de Clermont	134,996 46	40,350 00	94,646 46	"	134,996 46	"
Restauration des cathédrales de Séez et de Nevers	61,525 15	"	54,054 41	"	54,054 41	7,470 74
	2,919,637 37	800,009 13	1,683,447 78	"	2,483,456 91	436,180 46
			1,683,447f 78c			

PUBLIQUES.

publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
SERVICES DES CULTES.						
BUDGET GÉNÉRAL.						
Personnel des bureaux des cultes	243,400f 00c	"	239,875f 00c	"	239,875f 00c	3,525f 00c
Matériel des bureaux des cultes	40,000 00	"	17,708 96	"	17,708 96	22,291 04
Cardinaux, archevêques et évêques	1,626,992 64	"	1,229,538 67	"	1,229,538 67	397,453 97
Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	39,175,191 01	"	28,988,448 17	"	28,988,448 17	10,186,742 84
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	246,500 00	"	187,619 36	"	187,619 36	58,880 64
Bourses des séminaires catholiques	1,172,200 00	"	853,109 41	"	853,109 41	319,090 59
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	886,054 73	"	617,497 22	"	617,497 22	268,557 51
Secours annuels à divers établissements religieux	105,000 00	"	77,625 00	"	77,625 00	27,375 00
Service intérieur des édifices diocésains	591,300 00	"	358,258 53	"	358,258 53	232,941 47
Entretien des édifices diocésains, travaux aux édifices diocésains de l'Algérie	1,111,000 00	"	123,792 87	"	123,792 87	987,207 13
Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,409,000 00	"	724,895 12	"	724,895 12	1,684,104 88
Crédits spéciaux pour divers cathédrales	1,257,000 00	"	611,527 90	"	611,527 90	645,472 [illegible]
Secours pour travaux concernant les églises et presbytères	3,400,000 00	"	1,927,700 00	"	1,927,700 00	1,472,300 [illegible]
Travaux aux édifices diocésains et paroissiaux des départements annexés	"	"	"	"	"	"
Personnel des cultes protestants	1,339,532 69	"	972,388 05	"	972,388 05	367,144 64
Frais d'administration de l'église de la confession d'Augsbourg	10,000 00	"	6,300 00	"	6,300 00	3,700 00
Personnel du culte israélite	163,235 00	"	101,097 14	"	101,097 14	62,137,86
Secours pour les édifices des cultes protestants et israélite	100,000 00	"	40,606 90	"	40,606 90	59,393 10
Dépenses diverses accidentelles; frais de passage	33,000 00	"	16,402 70	"	16,402 70	16,597 30
Dépenses des exercices périmés	45,070 69	"	16,602 50	"	16,602 50	28,468 19
	53,954 376 76	"	37,110,993 50	"	37,110,993 50	16,843,383 26
Dépenses des exercices clos	327,440 98	"	327,440 98	"	327,440 98	"
	54,281,817 74	"	37,438,434 48	"	37,438,434 48	16,843,383 26
			37,438,434f 48c			

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Personnel de l'administration centrale	690,230f 26c	657,348f 51c	32,881f 75c	"	690,230f 26c	"
Matériel de l'administration centrale	139,476 20	97,466 01	41,209 31	117f 10c	138,558 22	917f 98c
Écoles vétérinaires	465,870 80	304,285 68	161,441 68	1 00	465,726 36	144 44
Encouragements à l'agriculture et au drainage; enseignement professionnel	2,880,633 70	2,669,260 99	578,624 05	376,161 75	2,871,723 29	8,910 41
Peste bovine	7,612,578 10	2,173,709 60	4,942,149 57	31,564 53	7,084,294 64	528,283 46
Haras et dépôts d'étalons	1,902,508 74	1,716,012 58	190,940 40	4,943 44	1,902,009 54	499 20
Remonte des haras et encouragements	1,406,825 76	592,779 80	823,432 51	15,338 05	1,400,874 26	5,951 50
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,181,563 33	973,942 09	205,761 28	508 32	1,179,195 05	2,368 28
Encouragements aux manufactures et au commerce	361,042 48	173,390 50	186,308 65	"	359,699 15	1,343 33
Subvention à la caisse d'assurances en cas d'accidents	100,000 00	100,000 00	"	"	100,000 00	"
Encouragements aux pêches maritimes	2,117,627 36	1,178,518 26	924,858 98	"	2,103,377 24	14,250 12
Poids et mesures	1,003,246 85	796,520 40	204,254 56	233 00	1,000,541 96	2,704 89
Entretien des établiss^ts thermaux appartenant à l'État; subventions aux établiss^ts particuliers d'eaux minér^les	187,429 07	134,680 93	52,501 89	"	187,182 82	246 25
Établissements et services sanitaires	333,623 56	253,884 68	79,528 43	"	333,413 11	210 45
Visite annuelle des pharmacies, drogueries, etc	244,101 18	59,081 23	184,899 95	"	243,981 18	120 00
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	440,011 20	343,951 32	105,643 95	10,618 00	438,977 27	1,033 93
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	21,066,768 59	12,224,832 58	8,714,436 96	439,485 19	20,499,784 35	566,984 24
Dépenses des exercices clos	250 00	250 00	"	"	250 00	"
TOTAL	21,067,018 59	12,225,082 58	8,714,436 96	439,485 19	20,500,034 35	566,984 24
			8,274,951f 77c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,211,209 99	168,711 89	1,042,498 10	"	1,211,209 99	"
Frais de sociétés et établissements divers	37,799 78	36,216 44	1,583 34	"	37,799 78	"
TOTAL	1,249,009 77	204,928 33	1,044,081 44	"	1,249,009 77	"
			1,044,081f 44c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Exposition de Londres	173,984 88	96,208 00	77,776 88	"	173,984 88	"
Approvisionnement de Paris	48,165,069 35	37,159,651 65	6,701,921 87	177,879 97	43,683,693 55	4,481,375 80
TOTAL	48,339,054 23	37,255,859 65	6,779,698 75	177,879 97	43,857,678 43	4,481,375 80
			6,601,818f 78c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. — Payements.	Opérations de l'année 1872. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	625,400f 00c	"	623,705f 45c	1,810f 63c	621,894f 82c	3,505f 18c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	89,500 00	"	63,732 92	"	63,732 92	25,767 08
Écoles vétérinaires	669,000 00	"	535,682 94	100 00	535,582 94	133,417 06
Encouragements à l'agriculture et au drainage; enseignement professionnel	2,850,200 00	"	2,194,868 22	6,272 85	2,188,595 37	661,604 63
Peste bovine	1,000,000 00	"	916,571 59	"	916,571 59	83,428 41
Haras et dépôts d'étalons	1,965,000 00	"	1,751,152 18	"	1,751,152 18	213,847 82
Remonte des haras et encouragements	2,088,000 00	"	1,103,694 84	"	1,103,694 84	984,305 16
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,308,600 00	"	1,104,001 96	"	1,104,001 96	204,598 04
Encouragements aux manufactures et au commerce	529,950 00	"	311,839 01	"	311,839 01	218,110 99
Encouragements aux pêches maritimes	2,110,000 00	"	1,396,641 57	"	1,396,641 57	713,358 43
Poids et mesures	1,030,000 00	"	808,972 74	413 33	808,559 41	221,440 59
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. — Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	224,600 00	"	209,735 26	"	209,735 26	14,864 74
Établissements et services sanitaires	364,300 00	"	263,885 39	"	263,885 39	100,414 61
Lazaret de Mindin	32,000 00	"	31,097 10	"	31,097 10	902 90
Visite annuelle de pharmacies, drogueries, etc	250,000 00	"	123,236 62	"	123,236 62	126,763 38
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	443,000 00	"	338,031 66	5,409 00	332,622 66	110,377 34
Expositions internationales	230,000 00	"	143,150 29	"	143,150 29	86,849 71
Exposition de Lyon	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Ravitaillement de Paris	60,000 00	"	24,196 31	"	24,196 31	35,803 69
Dépenses des exercices périmés	4,034 70	"	4,034 70	"	4,034 70	"
	16,073,584 70	"	11,948,230 75	14,005 81	11,934,224 94	4,139,359 76
Dépenses des exercices clos	845,305 61	"	845,305 61	"	845,305 61	"
TOTAL	16,918,890 31	"	12,793,536 36	14,005 81	12,779,530 55	4,139,359 76
			12,779,530f 55c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux	3,448,058 89	"	405,559 91	130 00	405,429 91	3,042,628 98
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	124,495 94	"	35,966 46	"	35,966 46	88,529 48
TOTAL	3,572,554 83	"	441,526 37	130 00	441,396 37	3,131,158 46
			441,396f 37c			

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Personnel de l'administration centrale	823,928f 10c	807,918f 73c	19,958f 32c	3,948f 95c	823,928f 10c	"
Matériel de l'administration centrale	130,819 88	90,155 09	73,729 18	33,064 40	130,819 87	0f 01c
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,815,721 16	3,507,352 45	318,494 36	11,177 91	3,814,668 90	1,052 26
——— des sous-ingénieurs et des conducteurs	4,233,096 73	3,695,664 01	546,577 32	11,646 26	4,230,595 07	2,501 66
——— du corps des mines, enseignement et écoles	804,266 30	624,286 34	181,218 18	1,617 38	803,887 14	379 16
——— des gardes-mines	188,947 60	160,307 74	28,815 42	175 56	188,947 60	"
——— des officiers et maîtres de port du service maritime	276,249 30	245,568 54	30,412 59	317 91	275,663 22	586 08
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	261,870 72	218,680 35	42,640 37	78 75	261,241 97	628 75
Frais généraux, secours, etc.	73,926 85	54,906 85	18 520 00	"	73,426 85	500 00
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	81,561 04	48,020 60	39,073 29	5,532 85	81,561 04	"
Routes et ponts (Travaux ordinaires)	29,571,888 30	16,067,736 23	13,389,687 57	1,262 07	29,456,161 73	115,726 57
Navigation intérieure. (Rivières. — Travaux ordinaires.)	5,253,994 56	3,680,603 21	1,630,479 49	61,838 18	5,249,244 52	4,750 04
——— (Canaux. — Travaux ordinaires.)	4,865,660 31	3,164,581 00	1,699,260 66	61 45	4,863,780 21	1,880 10
Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	5,043,703 08	3,476,195 78	1,589,099 42	31,868 98	5,033,426 22	10,276 86
Études et subventions pour travaux d'irrigation, de desséchement, de curage et de drainage	285,753 74	212,224 66	73,162 60	50	285,386 76	366 98
Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession, de péage, etc.	8,000 00	7,000 00	1,000 00	"	8,000 00	"
Matériel des mines	45,979 08	21,979 05	24,000 03	"	45,979 08	"
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	17,015,050 76	7,982,344 05	7,915,482 33	"	15,897,826 38	1,117,224 38
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
Exposition des œuvres des artistes vivants	"	"	"	"	"	"
Personnel des bâtiments civils	103,211 99	91,816 41	12,070 58	675 00	103,211 99	"
Entretien des bâtiments civils	849,830 20	102,171 71	772,648 02	34,362 18	840,457 55	9,372 65
Constructions et grosses réparations des bâtiments civils	1,399,819 45	154,001 56	1,264,543 62	22,156 65	1,396,388 53	3,430 92
Dépenses d'entretien et grosses réparations des palais nationaux	2,039,900 13	431 062 05	1,644,969 65	38,974 35	2,037,057 35	2,842 78
Service de la vigie et du mobilier des palais nationaux	468,537 21	205,508 93	271,482 25	11,417 02	465,574 16	2,963 05
Dépenses d'entretien et grosses réparations du service des eaux de Versailles et de Marly	349,734 48	110,666 92	288,641 25	52,738 19	346,569 98	3,164 50
	77,991,450 97	45,160,752 26	31,875,966 50	322,914 54	76,713,804 22	1,277,646 75
Dépenses des exercices clos	150,364 48	150,364 48	"	"	150,364 48	"
TOTAL	78,141,815 45	45,311,116 74	31,875,966 50	322,914 54	76,864,168 70	1,277,646 75
			31,553,051f 96c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL. — 1re SECTION.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	769,836f 16c	"	747,616f 74c	283f 35c	747,333f 30c	22,502f 77c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	134,146 56	"	170,059 47	50,521 01	119,538 46	14,608 10
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,865,394 03	"	3,556,928 79	183 33	3,556,745 46	308,648 57
——— des sous-ingénieurs et des conducteurs des ponts et chaussées	4,210,325 24	"	3,689,369 01	247 00	3,689,122 01	521,203 23
——— du corps des mines, enseignement et écoles	824,421 74	"	690,831 92	"	690,831 92	133,589 82
——— des gardes-mines	189,214 93	"	163,254 81	"	163,254 81	25,960 12
——— des officiers et maîtres de port du service maritime	279,360 87	"	246,586 33	"	246,586 33	32,774 54
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	287,782 27	"	235,117 91	"	235,117 91	52,664 36
Frais généraux, secours, etc.	74,755 20	"	70,298 00	"	70,298 00	4,457 20
Établissements thermaux appartenant à l'État	74,305 00	"	28,053 09	"	28,053 09	46,251 91
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	33,729,685 94	"	25,292,258 28	"	25,292,258 28	8,437,427 66
Navigation intérieure. (Rivières.) (Travaux ordinaires.)	4,934,615 71	"	3,713,301 15	"	3,713,301 15	1,221,314 56
——— (Canaux.) (Travaux ordinaires.)	4,821,987 15	"	3,933,112 44	"	3,933,112 44	888,874 71
Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires)	5,109,147 28	"	4,134,327 52	"	4,134,327 52	974,819 76
Études et subventions pour irrigations, desséchements et curage	299,781 80	"	212,182 99	"	212,182 99	87,598 81
Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession de péage et au rachat de concessions	47,312 40	"	26,150 00	"	26,150 00	21,162 40
Matériel des mines	48,902 96	"	23,572 11	"	23,572 11	25,330 85
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	18,650,719 32	"	18,293,367 15	"	18,293,367 15	357,352 17
Exposition des artistes vivants	69,777 97	"	26,410 75	"	26,410 75	43,367 22
Personnel des bâtiments civils	102,266 64	"	96,793 14	"	96,793 14	5,473 50
Entretien des bâtiments civils	887,846 74	"	120,082 76	71 25	120,011 51	767,835 23
Construction et grosses réparations des bâtiments civils	1,195,516 87	"	348,655 53	261 25	348,394 28	847,122 59
Dépenses d'entretien et grosses réparations des palais nationaux	1,718,347 05	"	756,410 26	505 10	755,905 16	962,441 89
Service de la régie et du mobilier des palais nationaux	1,042,310 98	"	806,617 37	590 96	806,026 41	236,284 57
Dépenses d'entretien et grosses réparations du service des eaux de Versailles et de Marly	349,527 36	"	143,573 41	"	143,573 41	205,953 95
Dépenses des exercices périmés	28,494 26	"	27,750 53	"	27,750 53	743 73
	83,745,782 43	"	67,552,681 46	52,663 25	67,500,018 21	16,245,764 22
Dépenses des exercices clos	2,405,836 15	"	2,405,836 15	"	2,405,836 15	"
TOTAL de la 1re section	86,151,618 58	"	69,958,517 61	52,663 25	69,905,854 36	16,245,764 22
			69,905,854f 36c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,182,426f 06c	1,889,442f 15c	297,402f 33c	4,418f 42c	2,182,426f 06c	"
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	2,800 00	26,430 08	10,081 07	33,711 15	2,800 00	"
TOTAL	2,185,226 06	1,915,872 23	307,483 40	38,129 57	2,185,226 06	"
			269,353f 83c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Établissement thermal d'Aix	35,700f 00c	25,550f 00c	10,250f 00c	100f 00c	35,700f 00c	"
Lacunes des routes nationales	1,284,882 77	495,606 50	785,742 34	"	1,281,348 84	3,533f 93c
Rectifications des routes nationales	1,049,845 74	408,608 31	641,073 33	"	1,049,681 64	164 10
Nouvelles routes nationales de la Corse	450,000 00	290,714 60	150,070 84	"	440,785 44	9,214 56
Routes forestières de la Corse	150,000 00	98,502 64	51,455 59	"	149,958 23	41 77
Construction de ponts	1,915,720 70	1,036,039 02	879,529 68	"	1,915,568 70	152 00
Amélioration des rivières	7,162,551 54	3,930,837 35	3,228,626 15	4,387 10	7,155,076 40	7,475 14
Établissement de canaux de navigation	2,539,043 04	1,463,294 22	1,081,760 31	6,611 67	2,538,442 86	600 18
Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	8,937,913 49	6,103,961 91	2,850,367 78	45,297 22	8,909,032 47	28,881 02
Travaux de défense contre les inondations	1,079,543 76	540,822 01	538,711 00	"	1,079,533 01	10 75
——— d'amélioration agricole	1,479,225 79	600,158 77	878,874 85	"	1,479,033 62	192 17
Assainissement des marais communaux	6,496 97	3,362 51	3,134 46	"	6,496 97	"
Prêts pour irrigations et desséchements	"	"	"	"	"	"
Exécution de la carte géologique détaillée de la France	39,703 89	15,399 54	24,304 25	"	39,703 79	0 10
Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	4,247,863 71	2,712,416 67	1,703,080 64	169,030 05	4,246,467 26	1,396 45
Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	6,839,901 47	3,393,295 67	3 446,881 80	276 00	6,839,901 47	"
Subventions pour chemins de fer d'intérêt local	4,500,000 00	2,622,986 68	1,877,013 32	"	4,500,000 00	"
Garanties d'intérêt aux compagnies de chemin de fer	51,678,461 80	38,000,000 00	13,656,402 53	"	51,656,402 53	22,059 27
Édifices publics	2,098,301 78	266,098 36	1,809,550 59	"	2,075,658 95	22,642 83
Construction du nouvel Opéra	599,817 70	14,928 65	584,516 05	"	599,444 70	373 00
Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	38,458,569 05	35,457,809 38	3,015,242 89	102,166 15	38,370,886 12	87,682 93
Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense, sous la direction du Ministère des travaux publics	1,964,794 77	1,781,051 85	324,163 87	143,961 41	1,961,254 31	3,540 46
TOTAL du budget extraordinaire	136,518,337 97	99,261,444 64	37,540,762 27	471,829 60	136,330,377 31	187,960 66
			37,068,932f 67c			
4° BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Rivières	25,236f 09c	"	25,236f 09c	"	25,236f 09c	"
Canaux	78,000 00	"	78,000 00	"	78,000 00	"
Ports	"	"	"	"	"	"
Inondations	"	"	"	"	"	"
Travaux d'amélioration agricole	"	"	"	"	"	"
TOTAL du budget de 429 millions	103,236 09	"	103,236 09	"	103,236 09	"
			103,236f 09c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL. (2e SECTION.)						
Établissement thermal d'Aix	51,016f 80c	"	26,400f 00c	"	26,400f 00c	24,616f 80c
Lacunes des routes nationales	1,777,106 53	"	1,173,280 79	"	1,173,280 79	603,825 74
Rectifications des routes nationales	1,335,842 35	"	874,182 15	"	874,182 15	461,660 20
Nouvelles routes nationales de la Corse	350,000 00	"	254,198 07	"	254,198 07	95,801 93
Routes forestières de la Corse	150,000 00	"	115,964 13	"	115,964 13	34,035 87
Construction de ponts	3,927,908 56	"	3,051,266 32	"	3,051,266 32	876,642 24
Amélioration des rivières	7,211,426 12	"	4,729,666 60	"	4,729,666 60	2,481,759 52
Établissement de canaux de navigation	2,739,323 96	"	1,926,870 77	"	1,926,870 77	812,453 19
Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	11,347,347 56	"	9,342,520 35	"	9,342,520 35	2,004,827 21
Travaux de défense contre les inondations	848,257 68	"	419,982 75	"	419,982 75	428,274 93
Travaux d'amélioration agricole	1,353,228 69	"	717,157 58	"	717,157 58	636,071 11
Assainissement des marais communaux	22,893 57	"	114,046 81	"	8,293 98	14,599 59
Prêts pour irrigations et desséchements	"	"	"	105,752f 83c	"	"
Acquisition des fossiles de M. Terquem	8,489 96	"	"	"	"	8,489 96
Exécution de la carte géologique de la France	39,250 03	"	29,446 59	"	29 446 59	9,803 44
Travaux de chemins de fer d'intérêt local	7,491,900 15	"	5,125,787 44	"	5,125,787 44	2,366,112 71
Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	4,176,882 45	"	1,758,971 50	"	1,758,971 50	2,417,910 95
Subventions pour chemins de fer d'intérêt local	4,464,119 66	"	4,189,119 66	"	4,189,119 66	275,000 00
Garantie d'intérêt aux compagnies de chemins de fer	1,008,438 74	"	"	"	"	1,008,438 74
Édifices publics	1,699,101 42	"	626,294 64	"	626,294 64	1,072,806 78
Construction du nouvel Opéra	999,750 81	"	693,984 85	"	693,984 85	305,765 96
Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	1,737,532 53	"	847,071 84	1,501 50	845,570 34	891,962 19
Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense, sous la direction du ministère des travaux publics	355,639 13	"	164,987 01	"	164,987 01	190,652 12
TOTAL de la 2e section	53,095,456 70	"	36,181,199 85	107,254 33	36,073,945 52	17,021,511 18
			36,073,945f 52c			
RÉCAPITULATION.						
1re section	86,151,618f 58c	"	69,958,517f 61c	52,663 25	69,905,854f 36c	16,245,764f 22c
2e section	53,095,456 70	"	36,181,199 85	107,254 33	36,073,945 52	17,021,511 18
TOTAL GÉNÉRAL	139,247,075 28	"	106,139,717 46	159,917 58	105,979,799 88	33,267,275 40
			105,979,799f 88c			
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,623,302 77	"	1,969,112 08	"	1,969,112 08	654,190 69
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	48,200 00	"	23,843 36	"	23,843 36	24,356 64
TOTAL	2,671,502 77	"	1,992,955 44	"	1,992,955 44	678,547 33
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.						
Rivières	2,051f 98c	"	"	"	"	2,051f 98c
Canaux	605,950 26	"	"	"	"	605,950 26
Ports	345,649 82	"	37,000 00	"	37,000 00	308,649 82
Inondations	38,793 71	"	180 00	"	180 00	38,613 71
Travaux d'amélioration agricole	"	"	"	"	"	"
TOTAL	992,445 77	"	37,180 00	"	37,180 00	955,265 77
			37,180 00			

DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,841,840f 05c	2,589,626f 46c	250,529f 47c	99f 75c	2,840,056f 18c	1,783f 87c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,093,631 30	1,144,885 69	948,607 79	229 04	2,093,264 44	366 86
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	130,291 67	112,827 74	17,463 93	"	130,291 67	"
Frais de mutations cadastrales	539,132 52	528,029 39	5,401 60	44 93	533,386 06	5,746 46
FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.						
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,272,298 15	10,082,803 56	2,194,490 77	5,325 05	12,271,969 28	328 87
Secours aux percepteurs réformés, à leurs veuves, etc.	186,200 00	113,900 00	72,300 00	"	186,200 00	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	12,761,291 99	12,743,226 78	18,635 16	2,016 97	12,759,844 97	1,447 02
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	813,098 33	658,426 89	161,490 58	8,060 66	811,856 81	1,241 52
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	1,206,474 91	1,074,102 52	130,137 65	"	1,204,240 17	2,234 74
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	4,832,780 92	4,283,926 28	538,893 02	1,867 02	4,820,952 28	11,828 64
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,588,289 61	773,682 86	803,446 12	472 00	1,576,656 98	11,632 63
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	1,804,780 20	1,268,067 62	539,778 75	16,568 50	1,791,277 87	13,502 33
DOUANES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	22,983,928 42	22,277,961 20	697,547 00	"	22,975,508 20	8,420 22
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	325,810 03	204,928 84	118,477 85	"	323,406 69	2,403 34
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	3,232,612 72	3,095,822 63	133,462 06	400 00	3,228,884 69	3,728 03
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,070,095 10	1,006,998 35	58,356 13	"	1,065,354 48	4,740 62
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	22,158,360 74	20,577,545 49	1,578,574 20	24 99	22,156,094 70	2,266 04
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	435,815 49	350,320 85	77,476 34	"	427,797 19	8,018 30
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	5,755,071 65	4,955,306 25	776,710 54	5,050 00	5,726,366 79	28,704 87
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	760,699 88	605,108 27	155,591 61	"	760,699 88	"
A reporter	97,792,503 69	88,447,497 67	9,277,370 57	40,758 91	97,684,109 33	108,394 36

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
1° BUDGET GÉNÉRAL.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,871,492f 05c	"	2,635,477f 88c	"	2,635,477f 88c	236,014f 17c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,200,207 87	"	1,443,036 29	393f 90c	1,442,642 39	757,565 48
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	203,334 74	"	145,436 14	"	145,436 14	57,898 60
Frais de mutations cadastrales	459,821 79	"	369,540 99	57 60	369,483 39	90,338 40
FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.						
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,222,933 55	"	10,307,232 32	"	10,307,232 32	1,915,701 23
Secours aux percepteurs réformés, aux veuves, etc.	189,400 00	"	154,400 00	"	154,400 00	35,000 00
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	13,631,973 39	"	13,630,631 78	3,097 27	13,627,534 51	4,438 88
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	1,012,318 61	"	865,263 85	18,873 87	846,389 98	165,928 63
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	1,572,967 18	"	1,484,510 53	"	1,484,510 53	88,456 65
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	5,035,811 36	"	4,474,989 94	540 00	4,474,449 94	561,361 42
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	2,668,838 92	"	1,417,267 02	972 25	1,416,294 77	1,252,544 15
Service administratif et de surveillance dans les départements... Construction, reboisement et gazonnement	1,399,803 14	"	996,458 25	70 25	996,388 00	403,415 14
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	1,914,226 84	"	1,525,254 40	"	1,525,254 40	388,972 44
DOUANES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	24,557,374 26	"	23,979,500 21	"	23,979,500 21	577,874 05
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	362,915 19	"	239,354 52	"	239,354 52	123,560 67
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	3,383,712 37	"	3,233,061 46	"	3,233,061 46	150,650 91
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,174,713 57	"	1,032,800 79	"	1,032,800 79	141,912 78
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	22,940,142 40	"	22,339,710 76	"	22,339,710 76	600,431 64
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	395,742 20	"	364,126 81	"	364,126 81	31,615 39
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	5,670,799 51	"	5,134,287 81	"	5,134,287 81	536,511 70
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	714,490 02	"	572,599 41	"	572,599 41	141,890 61
A reporter	104,583,018 96	"	96,344,941 16	24,005 14	96,320,936 02	8,262,082 94

Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Suite des *Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics, et Remboursements et Restitutions.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	97,792,503f 69c	88,447,497f 67c	9,277,370f 57c	40,758f 91c	97,684,109f 33c	108,394f 36c
TABACS.						
Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,175,128 50	2,047,669 77	125,930 96	"	2,173,600 73	1,527 77
Matériel	12,588,162 40	11,539,428 73	1,048,204 39	989 00	12,586,644 12	1,518 28
Dépenses diverses	334,971 98	247,037 23	86,947 70	"	333,984 93	987 05
Avances recouvrables	96,055 85	90,171 20	5,884 65	"	96,055 85	"
Achats et transports de tabacs	34,573,088 92	24,120,476 93	10,463,389 98	16,096 10	34,567,770 81	5,318 11
Dépenses du service des tabacs en Algérie	101,341 24	86,111 73	16,328 42	1,098 91	101,341 24	"
POSTES.						
Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	27,470,938 48	25,824,792 34	1,665,772 13	25,363 00	27,465,201 47	5,737 01
Matériel	12,993,534 85	9,412,240 82	3,579,023 81	6,617 97	12,984,646 66	8,888 19
Dépenses diverses	2,573,836 42	2,198,767 87	971,851 61	597,447 00	2,573,172 48	663 94
Subventions	24,373,901 99	17,603,412 78	6,754,655 88	"	24,358,068 66	15,833 33
	215,073,464 32	181,617,607 07	33,995,360 10	688,370 89	214,924,596 28	148,868 04
			33,306,989f 21c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
RESTITUTION ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Taxes spéciales	50,601 94	19,093 89	31,868 57	360 52	50,601 94	"
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	1,578,327 07	1,346,207 33	232,119 74	"	1,578,327 07	"
Forêts	18,829 46	15,133 91	3,695 55	"	18,829 46	"
Douanes	283,211 52	132,695 71	150,515 81	"	283,211 52	"
Contributions indirectes	152,586 42	123,423 53	29,162 89	"	152,586 42	"
Manufactures de l'État	1,193 00	1,193 00	"	"	1,193 00	"
Postes	16,143 71	16,093 71	50 00	"	16,143 71	"
Produits divers	2,290,814 87	2,386,740 74	330,535 20	426,461 07	2,290,814 87	"
RÉPARTITION DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS (B).						
Enregistrement	1,030,896 57	473,090 53	557,806 04	"	1,030,896 57	"
Douanes	371,375 40	360,809 45	10,565 95	"	371,375 40	"
Contributions indirectes	764,692 22	764,692 22	"	"	764,692 22	"
Manufactures de l'État	6,580 44	6,580 44	"	"	6,580 44	"
Postes	277 96	216 64	61 32	"	277 96	"
Primes à l'exportation des marchandises (B)	153,152 00	55,951 44	97,200 56	"	153,152 00	"
Escompte sur divers droits (B)	1,246,819 00	1,243,377 18	3,441 82	"	1,246,819 00	"
Remboursement aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands	23,905,154 73	"	23,904,054 73	"	23,904,054 73	1,100 00
	31,870,656 31	6,945,299 72	25,351,078 18	426,821 59	31,869,556 31	1,000 00
			24,924,256f 59c			

RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et dotations. (Voir p. 146 et 147.)	693,301,672 50	539,037,691 23	143,339,136 81	792,670 41	681,584,157 63	11,717,514 87
Service général. (Voir pages 160 et 161.)	121,350,515 32	93,386,299 08	33,642,285 18	5,755,110 34	121,273,473 92	77,041 40
Frais de régie et de perception. (Voir p. 184 à 187.)	215,073,464 32	181,617,607 07	33,995,360 10	688,370 89	214,924,596 28	148,868 04
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	31,870,656 31	6,945,299 72	25,351,078 18	426,821 59	31,869,556 31	1,100 00
TOTAL du budget ordinaire	1,061,596,308 45	820,986,897 10	236,327,860 27	7,662,973 23	1,049,651,784 14	11,944,524 31
			228,664,887f 04c			

(A) Voir les développements, pages 196 à 199.
(B) Voir les développements, pages 200 et 201.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1873.
Suite du BUDGET GÉNÉRAL.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	104,583,018f 96c	"	96,344,941f 16c	24,005f 14c	96,320,936f 02c	8,262,082f 94c
TABACS.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,117,331 93	"	2,104,043 74	"	2,104,043 74	13,288 19
Matériel	14,680,112 73	"	12,844,336 84	636 66	12,843,700 18	1,836,412 55
Dépenses diverses	281,027 80	"	213,683 76	"	213,683 76	67,344 04
Avances recouvrables	104,768 15	"	103,896 63	"	103,896 63	871 52
Achats et transports de tabacs	34,956,531 10	"	27,953,746 78	"	27,953,746 78	7,002,784 32
POSTES.						
Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	28,949,784 53	"	27,859,368 42	"	27,859,368 42	1,090,416 11
Matériel	12,635,175 27	"	9,716,032 99	6 88	9,716,026 11	2,919,149 16
Dépenses diverses	2,229,717 34	"	1,719,689 23	"	1,719,689 23	510,028 11
Subventions	28,222,110 11	"	22,201,094 96	"	22,201,094 96	6,021,015 15
	228,759,577 92	"	201,060,834 51	24,648 68	201,036,185 83	27,723,392 09
			201,036,185f 83c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Taxes spéciales	69,300f 00c	"	35,272f 43c	"	35,272f 43c	34,027f 57c
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,917,987 37	"	2,626,623 35	"	2,626,623 35	291,364 02
Forêts	130,000 00	"	119,005 05	"	119,005 05	10,994 95
Douanes	594,642 15	"	472,525 84	"	472,525 84	122,116 31
Contributions indirectes	487,641 65	"	380,103 32	"	380,103 32	107,538 33
Manufactures de l'État	32 00	"	32 00	"	32 00	"
Postes	3,096 36	"	2,825 60	"	2,825 60	270 76
Produits divers	2,843,769 00	"	2,766,839 97	"	2,766,839 97	76,929 03
RÉPARTITION DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS (B).						
Enregistrement	1,555,428 57	"	1,268,033 55	"	1,268,033 55	287,395 02
Douanes	955,060 68	"	907,097 38	"	907,097 38	47,963 30
Contributions indirectes	2,802,938 73	"	2,786,085 64	"	2,786,085 64	16,853 09
Manufactures de l'État	21,011 15	"	20,781 72	"	20,781 72	229 43
Postes	816 32	"	663 32	"	663 32	153 00
Primes à l'exportation des marchandises (B)	172,559 78	"	130,355 17	"	130,355 17	42,204 61
Escompte sur divers droits (B)	1,186,425 13	"	1,148,857 52	"	1,148,857 52	37,567 61
Remboursement aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands	37,721,846 96	"	26,866,370 50	"	26,866,370 50	10,855,476 46
	51,462,555 85	"	39,531,472 36	"	39,531,472 36	11,931,083 49
			39,531,472f 36c			

RÉCAPITULATION DU BUDGET GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et dotations. (Voir page 143.)	1,139,983,866f 37c	17f 50	713,453,911 98	2,572,508 39	710,881,421 09	429,102,445 28
Service général. (Voir page 157.)	144,693,335 56	"	146,310,874 19	8,116,518 58	138,194,355 61	6,498,979 95
Frais de régie et de perception. (Voir p. 181 et 183.)	228,759,577 92	"	201,060,834 51	24,648 68	201,036,185 83	27,723,392 09
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	51,462,555 85	"	39,531,472 36	"	39,531,472 36	11,931 083 49
TOTAL du budget ordinaire	1,564,899,335 70	17 50	1,100,357,093 04	10,713,675 65	1,089,643,434 89	475,255,900 81
			1,089,643,417f 39c			

(A) Voir les développements, pages 193 et 195.
(B) Voir les développements, page 197.

Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses sur ressources spéciales.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	234,683f 94c	83,936f 24c	151,383f 81c	636f 11c	234,683f 94c	"
Avertissements	37,146 08	35,347 75	2,998 39	1,200 06	37,146 08	"
Frais de distribution de 1er avertissement	399,827 86	369,337 78	30,855 79	365 71	399,827 86	"
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	130,847 44	70,678 62	60,168 82	"	130,847 44	"
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,758,392 01	9,201,727 14	1,556,775 37	110 50	10,758,392 01	"
Idem extraordinaires des communes	63,414,298 75	55,879,684 02	7,535,393 11	778 38	63,414,298 75	"
Idem pour frais de bourses et chambres de commce.	564,317 06	353,225 21	212,004 64	912 79	564,317 06	"
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,129,831 01	11,510,716 78	1,619,127 23	13 00	13,129,831 01	"
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire. (Loi du 15 mars 1850.)	9,027,886 35	7,801,070 79	1,226,815 79	0 23	9,027,886 35	"
Idem. (Loi du 10 avril 1867)	2,654,554 38	1,442,221 17	1,212,333 21	"	2,654,554 38	"
Idem pour frais de perception des impositions communales et des impositions pour bourses et chambres de commerce	3,032,533 25	2,396,601 96	636,025 64	94 35	3,032,533 25	"
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.	5,079,444 44	3,671,476 26	1,408,595 83	627 65	5,079,444 44	"
Restitution de l'augmentation du produit des patentes, attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	325,999 81	"	325,999 81	"	325,999 81	"
Dégrèvements sur les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres	4,781,185 36	930,015 40	3,853,170 74	2,000 78	4,781,185 36	"
Dégrèvement sur la contribution des patentes	5,484,880 22	2,424,642 66	3,060,237 62	0 06	5,484,880 22	"
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	937,751 13	947,733 38	A déd. 1,008 72	8,973 53	937,751 13	"
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	119,993,579 09	97,118,415 16	22,890,877 08	15,713 15	119,993,579 09	"
			22,875,163f 93c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1873.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	33,889f 17c	"	29,152f 49c	29f 63c	29,122f 86c	4,766f 31c
Avertissements	20,568 08	"	19,371 90	"	19,371 90	1,196 18
Frais de distribution de 1er avertissement	403,676 77	"	373,217 67	"	373,217 67	30,459 10
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	246,680 57	"	54,674 26	"	54,674 26	192,006 31
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,860,698 41	"	9,904,133 26	"	9,904,133 26	956,565 15
Idem extraordinaires des communes	72,721,228 66	"	66,790,355 55	"	66,790,355 55	5,930,873 11
Idem frais de bourses et chambres de commerce.	751,793 46	"	331,450 63	"	331,450 63	420,342 83
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,280,491 78	"	12,103,200 97	"	12,103,200 97	1,177,290 81
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire. (Loi du 15 mars 1850)	9,184,041 14	"	8,530,499 44	"	8,530,499 44	653,541 70
Idem. (Loi du 10 avril 1867)	3,058,825 50	"	2,301,545 35	"	2,301,545 35	757,280 15
Idem pour frais de perception des impositions communales et des impositions pour bourses et chambres de commerce	3,344,979 16	"	2,832,784 31	"	2,832,784 31	512,194 85
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.	5,693,080 61	"	4,576,896 40	"	4,576,896 40	1,116,184 21
Restitution de l'augmentation du produit des patentes, attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	708,830 12	"	"	"	"	708,830 12
Dégrèvements sur les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres	9,088,329 34	"	1,312,105 35	"	1,312,105 35	7,776,223 99
Dégrèvements sur la contribution des patentes	5,302,354 25	"	2,746,289 45	"	2,746,289 45	2,556,064 80
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	951,915 79	622,708f 12c	323,319 87	"	946,027 99	5,887 80
Taxes spéciales, contributions sur les chevaux et voitures. — § 1er. 10 centimes au principal attribués aux communes	290,963 94	"	27,951 77	"	27,951 77	263,012 17
Taxes spéciales, contributions sur les chevaux et voitures. — § 2. Dégrèvements sur fonds ordinaire de 5 centimes et sur le principal des rôles	145,481 98	"	192,218 20	46,736 22	145,481 98	"
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	136,087,828 73	622,708 12	112,449,166 87	46,765 85	113,025,109 14	23,062,719 59
			112,402,401f 02c			

Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses du Budget extraordinaire.

(Voir pour les développements le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1871.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
FORÊTS.						
Reboisement, routes forestières et gazonnement..	1,087,802f 81c	664,332f 15c	423,028f 65c	1,217f 04c	1,086,143f 76c	1,659f 05c
DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.						
Matériel. Constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures et magasins.....	206,761 38	43,832 14	162,929 24	"	206,761 38	"
Subventions aux compagnies d'assurances mutuelles sur la vie.....	25,000 00	25,000 00	"	"	25,000 00	"
Indemnité allouée à M. Thiers pour la reconstruction de son hôtel. (Loi du 3 juin 1871.).....	1,053,000 00	1,053,000 00	"	"	1,053,000 00	"
TOTAL du budget extraordinaire...	2,372,564 19	1,786,164 29	585,957 89	1,217 04	2,370,905 14	1,659 05
			584,740f 85c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1872.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1872.	Opérations de l'année 1872. Payements.	Opérations de l'année 1872. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1873.

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Développement des Annulations de payements constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1871.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1871.
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Dette publique et dotations	233,739f 86c	32,342f 78c	"	421,497f 67c	338,829f 96c	792,670f 41c	1,026,410f 27c
Justice	116 05	21,547 51	"	4,957 64	"	26,505 15	26,621 20
Affaires étrangères	20,300 41	209,377 14	"	"	"	209,377 14	229,677 55
Intérieur. — Fonds généraux	478 60	105,152 42	1,046,062f 40c	26,781 20	"	1,177,996 02	1,178,474 62
Gouvernement général civil de l'Algérie	4,867 26	12,172 03	4,527 82	14,981 26	"	31,681 11	36,548 37
Finances. — Service général	8,351,263 39	1,671,568 89	"	207,568 86	3,875,972 59	5,755,110 34	14,106,373 73
Guerre	7,636,571 25	14,382,935 84	823,797 76	45,888,645 80	"	61,095,379 40	68,731,950 65
Marine et colonies	1,199,531 78	1,725,673 06	3,940,893 33	2,810,864 34	"	8,477,430 73	9,676,962 51
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Instruction publique	67,720 88	110,343 82	51,967 19	50,003 30	"	212,314 31	280,035 19
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Beaux-arts	10,278 30	5,613 31	"	790 00	"	6,403 31	16,681 61
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Cultes	3,441 39	"	"	758 30	"	758 30	4,199 69
Agriculture et commerce	7,380 86	69,856 19	"	369,629 00	"	439,485 19	446,866 05
Travaux publics	18,196 91	52,719 75	66,201 26	203,993 53	"	322,914 54	341,111 45
Frais de régie, etc	16,287 95	36,992 89	3,740 36	647,637 64	"	688,370 89	704,658 84
Remboursements et restitutions	"	"	"	426,821 59	"	426,821 59	426,821 59
	17,570,174 89	18,436,295 63	5,937 190 12	51,074,930 13	4,214,802 55	79,663,218 43	97,233,393 32

EXERCICE 1872.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1872.
1° BUDGET GÉNÉRAL.							
Dette publique et dotations	"	28,468f 60c	"	3,307f 19c	2,540,732f 60c	2,572,508f 39c	2,572,508f 39c
Justice	"	139 95	"	"	"	139 95	139 95
Affaires étrangères	"	15,286 93	"	"	"	15,286 93	15,286 93
Intérieur. — Fonds généraux	"	5,808 42	90,998f 41c	864,993 05	"	961,799 88	961,799 88
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	800 00	30 00	1,226,023 17	"	1,226,853 17	1,226,853 17
Finances — Service général	"	4,570 90	1,062 91	16,066 99	8,094,817 78	8,116,518 58	8,116,518 58
Guerre	"	5,659,852 12	223,882 04	12,975,676 15	"	18,859,410 31	18,859,410 31
Marine et colonies	"	310,527 70	798,038 56	281,184 92	"	1,389,751 18	1,389,751 18
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Instruction publique	"	21,304 73	"	17,181 29	"	38,486 02	38,486 02
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Beaux-Arts	"	7,693 71	"	"	"	7,693 71	7,693 71
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Cultes	"	"	"	"	"	"	"
Agriculture et commerce	"	13,655 81	"	350 00	"	14,005 81	14,005 81
Travaux publics. — Service ordinaire	"	52,663 25	"	"	"	52,663 25	52,663 25
Travaux publics. — Travaux extraordres	"	1,501 50	"	105,752 83	"	107,254 33	107,254 33
Frais de régie, etc	"	1,714 54	22,934 14	"	"	24,648 68	24,648 68
Remboursements et restitutions	"	"	"	2	"	"	"
	"	6,123,988 16	1,136,946 06	15,490,535 59	10,635,550 38	33,387,020 19	33,387,020 19

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Suite du *Développement des Annulations de payements constatées sur les dépenses des Ministères.*

EXERCICE 1871.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total des annulations.	TOTAL des annulations sur l'exercice 1871.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	155,325f 24c	16,475f 48c	"	399,338f 07c	"	415,813f 55c	571,138f 79c
Gouvernement général civil de l'Algérie	1,366 60	"	"	5,478 66	"	5,478 66	6,845 32
Ministère des finances	11 34	1,512 79	"	14,200 36	"	15,713 15	15,724 49
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	12,522 45	"	12,522 45	12,522 45
Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des travaux publics	258 30	393 42	37,736f 15c	"	"	38,129 57	38,387 87
	156,961 54	18,381 69	37,736 15	431,539 54	"	487,657 38	644,618 92
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
Ministère de l'intérieur	935,919f 08c	1,177,241f 50c	1,470,957f 00c	1,608,398f 30c	"	4,256,596f 80c	5,192,515f 88c
Gouvernement général civil de l'Algérie	35 50	151,957 28	"	"	"	151,957 28	151,992 78
Ministère des finances	"	1,217 04	"	"	"	1,217 04	1,217 04
Ministère de la guerre	13,537,892 31	10,071,634 20	4,424,553 80	454,311,044 44	"	468,807,232 44	482,345,124 75
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Instruct^on publique	6,500 00	"	"	2,325 00	"	2,325 00	8,825 00
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Cultes	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture et du commerce	73,158 83	177,879 97	"	"	"	177,879 97	251,038 80
Ministère des travaux publics	7,773,116 40	7,249 58	188,297 50	276,282 52	"	471,829 60	8,244,946 00
	22,326,622 12	11,587,179 57	6,083,808 30	456,198,050 26	"	473,869,038 13	496,195,660 25
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.							
Ministère de la guerre	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"

EXERCICE 1872.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1872.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total des annulations.	TOTAL des annulations sur l'exercice 1872.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	"	"	"	329f 85c	"	329f 85c	329f 85c
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	46,765 85	"	46,765 85	46,765 85
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	130 00	"	130 00	130 00
Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	47,225 70	"	47,225 70	47,225 70
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.							
Ministère de la guerre	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"

Suite des **DÉPENSES PUBLIQUES.**

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1871. (Voir page 186.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.			
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.			
Taxes spéciales.	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		29,268f 00c	50,601f 94c
	——— sur la taxe des biens de main-morte		4,742 84	
	——— sur le droit de vérification des poids et mesures		14,130 43	
	——— sur le droit de visite chez les pharmaciens et les droguistes		2,460 67	
	TOTAL des restitutions et non-valeurs sur les taxes générales			50,601 94
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,442,566 53	1,578,327 07
	——— d'amendes consignées		35,972 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		65,048 15	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		34,739 89	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			18,829 46
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	281,689 99	283,211 52
		——— d'exportation	309 46	
		——— de navigation	"	
		——— de consommation de sels	275 85	
		——— de magasinage	"	
		Recettes accidentelles	"	
		Droits sanitaires	920 70	
		Recettes diverses	15 52	
		Traites non réalisées admises en non-valeurs	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	(A) 71,883 02	152,586 42
		sur les sels		
		sur les licences		
		sur les voitures publiques		
		sur les frais de casernement		
		sur la navigation et les passages d'eau		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes		
		sur les tabacs		
		sur les poudres		
		sur divers services		
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	(A) 80,703 40	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent		
Manufactures de l'État.	Remboursements des manquants aux planteurs			1,193 00
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			16,143 71
	A reporter			2,050,291 18

(A) Les développements ne peuvent être fournis par suite de la destruction des documents nécessaires dans l'incendie du ministère.

EXERCICE 1872. (Voir page 187.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET GÉNÉRAL.			
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.			
Taxes spéciales.	Dégrèvements sur les redevances des mines		16,161f 37c	35,272 43
	——— sur la taxe des biens de main morte		5,278 61	
	——— sur le droit de vérification des poids et mesures		10,403 03	
	——— sur droits de visite des pharmaciens		338 20	
	——— sur la taxe de billards		2,644 90	
	——— sur la taxe des cercles, sociétés, etc		446 32	
	TOTAL des restitutions et non-valeurs sur les taxes spéciales			35,272 43
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		2,379,248 18	2,626,623 35
	——— d'amendes consignées		57,280 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		107,950 69	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		82,143 98	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			119,005 05
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	442,082 11	472,525 84
		——— d'exportation	823 84	
		——— de statistique	20,337 73	
		——— de navigation	1,509 70	
		——— de consommation des sels	6,150 77	
		——— de magasinage	160 25	
		Recettes accidentelles	651 97	
		Droits sanitaires	809 47	
		Recettes diverses	"	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	26,479f 61c	158,812 56
		sur les sels	"	
		sur les sucres	57,457 18	
		sur les allumettes	3,480 96	
		sur la chicorée	393 60	
		sur le papier	14,961 89	
		sur les voitures publiques	4,051 40	
		sur les droits divers	9,168 13	
		sur les tabacs	17,913 93	
		sur les poudres	24,905 86	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation des boissons	45,514 31	221,290 76
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	175,776 45	
Manufactures de l'État.	Remboursements des manquants aux planteurs			32 00
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			2,825 60
	A reporter			3,001,115 16

Suite des **DÉPENSES**

Suite du *Développement sur les Remboursements*

EXERCICE 1871. (Voir page 186.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	2,050,291f 18c
Produits divers.	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres pour le service des pensions civiles	"	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention et droits de permis de chasse	"	
	Remboursements de sommes indûment reçues à différents titres	218,903f 36c	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	"	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	"	
	Remboursements aux offices étrangers sur le produit brut de la télégraphie privée	2,066,711 51	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales de l'Algérie	"	2,290,814 87
	Restitutions de versements effectués en trop pour prix de fournitures diverses effectuées par divers ministères	"	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	"	
	Restitutions pour excédants de versements ou remises de frais de passage sur les bâtiments de l'État	"	
	Restitutions à divers agents du montant d'avances faites pour le compte de l'État	"	
	Remboursements sur les produits du travail des transportés	5,200 00	
	Remboursement de sommes indûment versées à titre de produits divers du budget	"	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		4,341,706 05

PUBLIQUES.

et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1872. (Voir page 187.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET GÉNÉRAL.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	3,601,115f 16c
Produits divers	Restitutions de sommes provenant de retenues effectuées pour le service des pensions civiles	"	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédants de débets	"	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	"	
	Remboursements de sommes indûment reçues à différents titres	1,253,689f 79c	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	"	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales d'Algérie	"	2,766,839 97
	Remboursements aux offices étrangers sur le produit brut de la télégraphie privée	1,500,739 90	
	Restitutions pour application définitive de recouvrements provisoirement constatés	"	
	Restitutions pour excédants de versements ou remises de frais de passage à bord des bâtiments de l'État	"	
	Remboursements sur les produits du travail des transportés	12,410 28	
	Restitutions à divers agents du montant d'avances faites pour le compte de l'État	"	
	Remboursements de sommes indûment reçues à titre de produits divers du budget	"	
	Restitutions pour divers motifs	"	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		6,367,955 13

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

EXERCICE 1871. (Voir page 186.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	459,107f 12c	1,030,896f 57c
	——— aux communes et hospices	390,867 95	
	——— à divers	180,921 50	
Douanes	Répartition aux ayants droit	245,244 14	371,375 40
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	1,374 98	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	124,756 28	
Contributions indirectes.	Frais et taxe des lettres	98,625 52	764,692 22
	Portions attribuées au service des pensions civiles	254,847 24	
	Restitutions d'amendes et parts attribuées aux communes et à divers	411,219 46	
Manufactures de l'État.	Frais et taxe des lettres	868 30	6,580 44
	Portions attribuées au service des pensions civiles	1,904 05	
	Restitutions d'amendes et parts attribuées à divers	3,808 09	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		277 96
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		2,173,822 59
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Machines à vapeur	"	153,152 00
	Viandes salées	44,626f 78c	
	Beurre salé	108,525 22	
	Prime d'exportation à titre de remboursement de la taxe de consommation de sels	"	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	54,233f 05c	1,246,819 00
	——— (Douanes.)	236,455 69	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	706,668 04	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	155,803 88	
	——— sur le droit de fabrication des bières	92,729 13	
	——— sur les nouveaux droits	929 21	

EXERCICE 1872. (Voir page 187.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET GÉNÉRAL.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	591,060f 07c	1,268,033f 55c
	——— aux communes et hospices	410,961 94	
	——— à divers	266,011 54	
Douanes	Répartition aux ayants droit	566,728 97	907,097 38
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	5,880 32	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	334,488 09	
Contributions indirectes.	Frais et taxe des lettres	222,221 75	2,786,085 64
	Portions attribuées au service des pensions civiles	836,963 33	
	Restitutions d'amendes et parts attribuées aux communes et à divers	1,726,900 56	
Manufactures de l'État.	Frais et taxe des lettres	1,701 60	20,781 72
	Portions attribuées au service des pensions civiles	6,317 91	
	Restitutions d'amendes et parts attribuées à divers	12,762 21	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		663 32
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,982,661 61
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Machines à vapeur	"	130,355 17
	Viandes salées	36,184f 18c	
	Beurre salé	94,170 99	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	72,939 51	1,148,857 52
	——— (Douanes.)	233,319 75	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	557,566 20	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	67,963 68	
	——— sur le droit de fabrication des bières	136,082 38	
	——— sur les nouveaux droits	80,986 00	

Suite des **DÉPENSES**

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1872, sur l'Exercice 1873.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
1° BUDGET GÉNÉRAL.					
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.					
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.					
Intérêts des sommes dues à l'Empire d'Allemagne	1,770,771f 59c	1,770,771f 59c	"	1,770,771f 59c	"
SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.					
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.					
Dépenses du ministère de l'intérieur.					
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	2,500f 00c	2,500f 00c	"	2,500f 00c	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Administration centrale. — Personnel	"	"	"	"	"
Solde et prestations en nature — 1re partie. Solde et abonnement	353,048f 06c	353,048f 06c	"	353,048f 06c	"
Solde et prestations en nature — 2e partie. Vivres, chauffage et fourrages	25,000 00	25,000 00	"	25,000 00	"
Solde et prestations en nature — 4e partie. Service de marche	9,081 75	9,081 75	"	9,081 75	"
Transports généraux	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"
	392,129 81	392,129 81	"	392,129 81	"
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.					
Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	558f 33c	558f 33c	"	558f 33c	"
Troupes	13,840 37	13,840 37	"	13,840 37	"
Personnel civil et militaire des colonies	1,805 06	1,805 06	"	1,805 06	"
Service pénitencier à la Guyane	1,088 89	1,088 89	"	1,088 89	"
	17,292 65	17,292 65	"	17,292 65	"
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	"	"	"	"	"
	17,292 65	17,292 65	"	17,292 65	"
TOTAL du budget général	2,182,694f 05c	2,182,694f 05c	"	2,182,694f 05c	"
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	893,359f 39	893,359f 39c	"	893,359f 39c	"
TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1873	3,076,053f 44c	3,076,053f 44c	"	3,076,053f 44c	"

PUBLIQUES.

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1872.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des douanes.	RECEVEURS des contributions indirectes.	RECEVEURS des postes.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Ain	217,090f 17c	416,680f 03c	255,613f 17c	312,787f 99c	8,766,404f 82c	9,968,576f 18c
Aisne	423,740 39	"	1,183,595 42	580,575 67	26,640,229 71	28,828,141 19
Allier	205,437 99	"	241,378 06	370,353 24	9,555,374 77	10,372,544 06
Alpes (Basses-)	125,738 33	"	131,934 43	262,612 73	5,237,935 51	5,758,221 00
Alpes (Hautes-)	85,177 46	141,277 27	97,416 02	151,541 07	5,955,618 07	6,431,029 89
Alpes-Maritimes	178,543 95	523,110 24	843,102 66	254,155 03	8,355,174 41	10,154,176 29
Ardèche	160,249 12	"	201,719 95	315,200 88	7,558,448 26	8,235,618 21
Ardennes	256,335 01	907,256 91	551,712 44	333,480 00	17,206,440 33	19,255,224 69
Ariége	126,944 85	"	133,687 67	186,037 64	6,088,162 50	6,534,832 66
Aube	218,559 59	"	261,154 72	338,617 87	14,286,107 17	15,104,439 35
Aude	179,037 94	267,084 74	211,323 91	279,145 94	10,537,467 28	11,474,059 81
Aveyron	209,797 61	"	253,190 55	414,936 99	7,902,537 88	8,780,463 03
Bouches-du-Rhône	578,941 27	2,435,370 61	2,343,310 68	1,218,867 88	41,920,143 48	48,496,633 92
Calvados	381,394 94	592,912 63	501,956 92	515,534 26	21,557,745 50	23,549,544 25
Cantal	143,827 28	"	170,850 03	258,927 52	6,196,038 21	6,769,643 04
Charente	227,418 43	"	567,294 96	346,587 50	10,527,681 41	11,668,982 30
Charente-Inférieure	301,032 38	777,122 67	387,264 91	480,978 99	24,309,752 68	26,256,151 63
Cher	190,786 11	"	301,822 27	320,721 30	14,216,699 76	15,030,029 44
Corrèze	147,128 78	"	143,374 19	238,233 89	6,285,857 62	6,814,594 48
Corse	233,889 39	305,842 83	"	389,275 61	12,002,111 30	12,931,119 13
Côte-d'Or	275,162 93	"	1,064,775 09	428,024 20	15,318,341 54	17,086,303 76
Côtes-du-Nord	231,323 22	447,546 02	333,803 51	363,428 04	9,434,317 62	10,810,418 41
Creuse	141,416 86	"	151,537 99	239,491 31	4,499,155 59	5,031,601 75
Dordogne	296,350 98	"	2,380,625 76	475,796 66	10,844,394 63	13,997,168 03
Doubs	224,776 88	970,705 41	348,388 74	349,955 05	16,998,288 93	18,892,115 01
Drôme	178,856 69	"	214,554 63	365,105 96	9,508,482 00	10,266,999 28
Eure	346,714 54	"	347,873 52	451,463 34	21,324,654 66	22,470,706 06
Eure-et-Loir	216,652 05	"	255,868 85	328,395 31	12,940,824 03	13,741,740 24
Finistère	281,297 05	772,682 51	1,432,460 21	340,266 72	35,220,428 16	38,047,134 65
Gard	226,922 11	144,454 60	404,067 79	360,062 29	11,648,077 56	12,783,584 35
Garonne (Haute-)	310,221 57	281,032 35	1,391,277 45	466,814 78	21,201,115 17	23,650,461 32
Gers	188,137 94	"	182,241 05	330,193 20	7,768,402 00	8,468,974 19
Gironde	524,295 69	1,385,205 49	2,896,154 15	1,019,616 98	49,008,857 83	54,834,130 14
Hérault	291,526 76	393,259 49	551,439 55	379,533 22	23,680,940 61	25,296,699 63
Ille-et-Vilaine	287,689 31	451,533 26	1,243,063 87	402,306 22	19,131,820 66	21,516,413 32
Indre	161,364 39	"	1,148,729 47	287,399 75	7,588,695 68	9,186,189 29
Indre-et-Loire	208,149 60	"	275,292 70	365,111 19	14,307,117 94	15,155,671 43
Isère	322,667 50	"	427,802 16	477,701 48	18,601,030 32	19,829,201 46
Jura	176,159 51	251,659 21	305,790 83	327,280 67	7,592,892 33	8,653,782 55
Landes	138,551 99	"	202,586 83	299,591 45	7,014,722 49	7,655,452 76
Loir-et-Cher	166,229 29	"	183,631 92	314,631 68	10,405,062 11	11,069,555 00
Loire	263,279 66	"	405,034 01	377,448 00	14,239,838 77	15,285,600 44
Loire (Haute-)	146,035 19	"	128,600 48	234,579 95	6,028,353 00	6,537,568 62
Loire-Inférieure	285,557 98	1,561,524 55	1,282,607 63	544,421 54	20,679,684 82	24,353,796 52
Loiret	242,082 70	7,131 92	338,861 76	410,678 56	14,574,656 54	15,573,411 48
Lot	164,364 30	"	2,232,342 70	229,093 48	6,427,584 95	9,053,385 43
Lot-et-Garonne	247,897 14	"	3,591,285 08	331,813 92	8,751,785 13	12,922,781 27
Lozère	90,860 38	"	89,026 33	200,486 19	4,237,973 72	4,618,346 62
Maine-et Loire	268,075 73	"	475,553 33	422,231 98	16,477,831 01	17,643,692 05
Manche	330,304 68	878,695 22	390,967 70	498,154 42	27,497,076 79	29,595,198 81
Marne	300,933 61	"	492,291 79	531,565 81	28,451,499 43	29,776,290 64
A reporter	12,124,929 22	13,912,087 96	33,950,329 84	19,721,215 35	746,509,836 69	826,218,399 06

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1872.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS DES POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	TOTAL.
Report	12,124,929f 22c	13,912,087f 96c	33,950,329f 84c	19,721,215f 35c	746,509,836f 69c	826,218,399f 06c
Marne (Haute-)	208,882 76	"	252,117 45	323,157 65	13,390,518 80	14,174,676 66
Mayenne	193,893 91	"	224,685 29	245,226 75	8,523,029 48	9,186,835 43
Meurthe	286,725 12	1,817,963 84	3,015,232 98	501,263 19	25,181,852 13	30,803,037 26
Meuse	258,321 44	"	269,328 12	340,765 07	15,113,441 69	15,981,856 32
Morbihan	215,716 41	843,498 04	323,434 23	289,189 11	21,355,123 14	23,026,960 93
Moselle	"	"	"	"	992,976 32	992,976 32
Nièvre	192,686 59	"	311,763 38	342,441 68	12,494,765 59	13,341,657 24
Nord	783,245 45	4,483,472 75	6,324,318 53	820,313 58	56,760,863 60	69,172,213 91
Oise	320,727 98	"	587,233 75	463,427 13	20,711,072 31	22,082,461 17
Orne	277,280 49	"	249,890 93	412,190 73	13,567,252 74	14,506,614 89
Pas-de-Calais	444,155 45	781,086 51	2,460,265 85	528,393 78	24,317,505 76	28,531,407 35
Puy-de-Dôme	318,103 81	"	587,887 02	428,564 71	13,669,022 71	15,003,578 25
Pyrénées (Basses-)	213,856 63	816,852 61	364,563 73	408,889 36	17,075,985 61	18,880,147 94
Pyrénées (Hautes-)	126,970 20	"	323,586 33	208,232 66	8,835,503 65	9,494,292 84
Pyrénées-Orientales	118,453 69	482,246 95	123,691 12	198,323 51	11,725,049 62	12,647,764 89
Rhin (Bas-)	"	"	"	"	1,081,100 27	1,081,100 27
Rhin (Haut-)	27,504 88	620,222 34	229,068 95	"	196,166 81	1,072,962 98
Rhône	477,512 26	191,164 33	1,658,405 30	641,229 42	43,960,700 67	46,929,011 98
Saône (Haute-)	225,923 54	"	477,874 15	405,745 76	8,141,502 64	9,251,046 09
Saône-et-Loire	299,653 82	"	489,117 77	470,350 50	13,072,606 28	14,331,728 37
Sarthe	240,561 61	"	269,217 21	380,168 60	16,111,148 63	17,001,096 05
Savoie	172,299 02	413,009 73	355,148 07	257,601 67	10,071,114 79	11,269,173 28
Savoie (Haute-)	159,384 45	580,376 41	769,044 02	261,193 93	7,654,771 78	9,424,770 59
Seine	3,118,561 23	1,361,268 95	6,726,340 38	8,058,435 26	17,405,544 73	36,670,150 55
Seine-Inférieure	570,099 92	2,639,568 78	2,379,534 68	486,310 45	42,210,699 39	48,286,213 22
Seine-et-Marne	289,508 64	"	458,437 44	1,083,289 96	26,589,519 11	28,420,755 15
Seine-et-Oise	531,673 98	"	749,796 28	813,174 09	81,343,413 76	83,438,058 11
Sèvres (Deux-)	173,726 07	"	189,132 80	277,324 52	9,140,247 12	9,780,430 51
Somme	368,651 03	273,923 90	808,756 46	458,485 24	25,847,530 81	27,757,347 44
Tarn	222,241 07	"	181,023 01	294,156 40	8,442,046 20	9,139,466 68
Tarn-et-Garonne	159,115 63	"	126,122 13	195,796 42	6,121,406 62	6,602,440 80
Var	203,359 11	633,515 44	275,192 35	330,206 06	37,556,684 12	38,998,957 08
Vaucluse	165,280 44	"	163,082 14	282,845 94	10,029,258 30	10,640,466 82
Vendée	181,166 40	473,989 42	199,016 03	304,163 19	8,044,314 95	9,202,649 99
Vienne	197,309 54	"	207,272 27	309,324 44	11,230,055 66	11,943,961 91
Vienne (Haute-)	159,395 28	"	291,917 73	330,189 33	9,602,820 09	10,384,322 43
Vosges	241,883 51	648,188 24	345,997 86	361,008 49	9,361,713 24	10,958,791 34
Yonne	251,093 43	"	290,287 71	431,022 56	13,938,446 83	14,910,850 53
	24,519,854 01	30,972,436 20	67,008,113 29	41,663,616 49	1,427,376,612 64	1,591,540,632 63
Directeurs de la fabrication des monnaies						"
Caissier payeur central du Trésor public						1,351,577,310 54
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine						20,527,045 89
Comptables des finances en Algérie						99,960,790 63
Trésoriers payeurs des colonies						20,449,784 41
Agent responsable des virements de comptes à déduire)						42,259,778 93
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1872						3,041,795,785 17

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1872.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1872.*

DÉPARTEMENTS	RECEVEURS des contributions diverses, du Trésor et des douanes	RECEVEURS des douanes	RECEVEURS des contributions indirectes	RECEVEURS des postes	TRÉSORIERS payeurs généraux des finances	TOTAL
Report	18,151,959 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1872, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document pour être rapprochés par la Cour des comptes des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'Administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général placé après la présente note comprend la totalité des recettes et des payements du service de trésorerie et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1872.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	277,440,478f 93c	853,648,897f 75c
Valeurs de portefeuille	576,153,888 23	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	54,530 59	
A reporter		853,648,897 75

Note sur le Compte de Trésorerie.

Report..... 853,648,897f 75c

RECETTE.

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers.....	613,524,260f 52c			
Id. de 2-10, 3-10, 5-10 ans.	527,750 00			
Id. remis la à banque de France.....	5,587,035,000 00	6,217,579,510f 52c		
Id. remis à la banque de l'Algérie.....	16,492,500 00		6,637,574,125f 30c	
Traites et mandats émis.....		419,994,614 78		
Recettes de fonds particuliers				
des trésoriers payeurs généraux des finances.		915,272,229 24	915,498,079 19	27,023,389,624 82
d'autres comptables.....		225,849 95		
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		13,153,463,318 67		
des trésoriers-payeurs généraux.....		6,206,392,149 84		
des payeurs des armées.....		768,394 26	19,470,317,420 33	
des comptables en Algérie.....		35,519,170 39		
des trésoriers-payeurs coloniaux.....		74,174,387 17		

Recettes en atténuation des créances actives.

Recouvrements d'avances pour divers services.....	32,468,045f 94c	37,242,196 59
——— de débets de comptables.....	267,900 65	
——— de créances administratives.....	4,506,250 00	

Mouvements de fonds.

Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances. 6,211,202,436 55

Budgets, services spéciaux, avances et découverts du Trésor.

Excédant des recettes sur les payements effectués pendant l'année 1872..... 1,267,122,251 37

TOTAL..... 35,392,605,407 08

Note sur le Compte de Trésorerie.

DÉPENSE.

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du Trésor remboursés à divers.....	569,081,513f 94			
Idem remboursés à la banque de France....	5,543,110,000 00			
Idem à la banque de l'Algérie.....	24,492,500 00	6,136,928,694f 04c		
Idem remboursés pour le service des caisses d'épargne.....	244,680 10			
Annuités négociables remboursées aux courtiers de marchandises.....		4,212,940 71		
Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre.....		7,565 05	6,607,384,756f 14c	
Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer.....		1,520,500 00		
Traites et mandats remboursés.....		464,715,056 34		
Remboursements de fonds particuliers				27,802,021,810f 34c
des trésoriers-payeurs généraux des finances.		914,388,156 33	914,651,302 52	
d'autres comptables.....		263,146 19		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		14,147,131,263 60		
des trésoriers-payeurs généraux.....		6,022,358,569 48		
des payeurs des armées.....		566,936 40	20,279,985,751 68	
des comptables en Algérie.....		35,286,507 00		
des trésoriers-payeurs coloniaux.....		74,642,475 20		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	39,606,417 59	39,661,968 77
Débets de comptables.....	55,551 18	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	6,218,011,482 11

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1873.

Soldes existant chez les comptables des finances :		
Numéraire.....	365,892,446f 65c	1,332,910,145 86
Valeurs de portefeuille.....	966,593,557 98	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	424,141 23	
TOTAL.....		35,392,605,407 08

Note sur le Compte de Trésorerie.

RESULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1872.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie qui ont eu lieu pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions, s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

	EXCÉDANT, PENDANT L'ANNÉE 1872.	
	de recette.	de dépense.
1° *Créances passives (Dette flottante) :*		
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 215.)	80,650,816f 48c	"
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises (page 213)	"	4,212,940f 71c
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (page 213)	"	7,565 05
Obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer (page 213)	"	1,520,500 00
Traites et mandats. (Voir le tableau page 216.)	"	44,720,441 56
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 216.)	846,776 67	"
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 217 à 222.)	"	993,667,944 93
Fonds des correspondants des comptables des finances. Voir (le tableau pages 223 à 235.)	183,999,613 58	"
2° *Créances actives :*		
Avances pour divers services. (Voir le tableau pages 236 et 237.)	"	7,138,371 65
Débets de comptables. (Voir le tableau page 238.)	212,349 47	"
Créances administratives. (Voir le tableau page 239.)	4,506,250 00	"
3° *Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.* (Voir le tableau page 244.)	1,267,122,251 37	"
TOTAL de l'excédant de dépense réalisé sur divers services	"	1,051,267,763 90
4° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le tableau page 245.) Augmentation de	"	486,070,293 67
TOTAL égal à l'excédant de recette réalisé sur les autres services	1,537,338,057 57	1,537,338,057 57

Note sur le compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les trésoriers-payeurs généraux pour le compte du Trésor pendant l'année 1872, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les budgets et les services spéciaux pendant l'année 1872, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie, soit à son avantage, soit à sa charge.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1872.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1872.

PAGES des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
245	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier-payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	24,226,783f 51c	468,647,988f 09c	663,448,766f 86c	
			Numéraire en dépôt à la banque	170,573,995 26	"		
		Trésoriers-payeurs généraux		20,535,196 26	37,327,629 95	57,862,826 21	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		20,004,764 74	28,898,711 74	48,903,476 48	
		Payeurs des armées		1,349 36	187,900 00	189,249 36	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers-payeurs	18,230,933 19	26,202,957 05	44,433,890 24	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	11,333 79	"	11,333 79	
			Receveurs des douanes	64,423 38	40,173 11	104,596 49	
			——— des contribons diverses	6,725,205 85	"	6,725,205 85	
			——— des postes	25,691 51	191,560 06	217,251 57	
		Trésoriers-payeurs des colonies		17,040,802 08	14,656,968 23	31,697,770 31	
				277,440,478 93	576,153,888 23	853,594,367 16	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				54,530 59	853,648,897f 75c

RECETTE.

RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.

214 et 216	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	613,524,260f 52c	6,217,579,510f 52c	6,637,574,125f 30c
		——— de 2-10, 3-10, 5-10 ans	527,750 00		
		——— remis à la banque de France	5,587,035,000 00		
		——— à la banque de l'Algérie	16,492,500 00		
		——— remis pour le service des caisses d'épargne	"		
		Traites et mandats du caissier-payeur central du Trésor public	90,416,000f 00c	419,994,614 78	
		Mandats des comptables extérieurs	329,578,614 78		
216	Recettes de fonds particuliers des trésoriers-payeurs généraux			915,272,229 24	915,498,079 19
	——— des autres comptables des finances			225,849 95	
217 et 222	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			13,153,463,318 67	19,470,317,420 33
223 à 235	——— des trésoriers-payeurs généraux			6,206,392,149 84	
	——— des payeurs des armées			768,394 26	
	——— des comptables en Algérie			35,519,170 39	
	——— des trésoriers-payeurs coloniaux			74,174,387 17	

RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.

236 et 237	Recouvrements d'avances pour divers services	32,468,045 94	37,242,196 59
238	——— de débets de comptables	267,900 65	
	——— de créances administratives	4,506,250 00	

MOUVEMENTS DE FONDS.

240 et 242	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects	53,780,417 70	6,211,202,436 55
	——— les trésoriers-payeurs généraux	2,841,782,532 32	
	——— le caissier payeur central du Trésor public	3,077,648,562 40	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	20,519,031 11	
	——— les receveurs des postes aux armées	"	
	——— les trésoriers-payeurs en Algérie	143,233,890 22	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	33,987,754 62	
	——— les trésoriers-payeurs des colonies	40,250,248 18	

BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

244	Excédant des recettes sur les payements pour les opérations de l'année	1,267,122,251 37
	TOTAL	35,392,605,407 08

DÉPENSE.

PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.

215 et 216	Remboursement d'effets à payer.	Bons du Trésor remboursés à divers	569,081,513f 94c	6,136,928,691f 04c	6,607,384,756f 14c
		——— remboursés à la banque de France	5,543,110,000 00		
		——— remboursés à la banque de l'Algérie	24,492,500 00		
		——— remboursés pour le service des caisses d'épargne	244,680 10		
		Annuités négociables remboursées aux courtiers de marchandises		4,212,940 71	
		Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre		7,565 05	
		Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer		1,520,500 00	
		Traites et mandats du caissier payeur central du Trésor public	101,614,200f 00c	464,715,056 34	
		Mandats des comptables extérieurs	363,100,856 34		
216	Remboursements de fonds particuliers des trésoriers-payeurs généraux			914,388,156 33	914,651,302 52
	——— des autres comptables des finances			263,146 19	
217 à 222	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			14,147,131,263 60	20,279,985,751 68
223 à 235	——— des trésoriers-payeurs généraux			6,022,358,569 48	
	——— des payeurs des armées			566,936 40	
	——— des comptables en Algérie			35,286,507 00	
	——— des trésoriers payeurs-coloniaux			74,642,475 20	

PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.

236 et 237	Avances pour divers services	39,606,417 59	39,661,968 77
238	Débets de comptables	55,551 18	

MOUVEMENTS DE FONDS.

241 et 243	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects	1,587,238,123 66	6,218,011,482 11
	——— les trésoriers-payeurs généraux	2,601,883,368 91	
	——— le caissier payeur-central du Trésor public	1,877,094,188 96	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	3,097,151 23	
	——— les receveurs des postes aux armées	"	
	——— les trésoriers-payeurs en Algérie	35,337,621 16	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	76,033,088 59	
	——— les trésoriers-payeurs des colonies	37,327,939 60	

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1873.

PAGES des états de développement.				NUMÉRAIRE.	EFFETS À RECEVOIR	TOTAL.	
245	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier-payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	29,485,364f 72c	845,813,959f 11c	1,165,233,302f 66c	
			Numéraire en dépôt à la banque.	279,938,978 83	"		
		Trésoriers-payeurs généraux		17,364,915 53	49,498,276 58	66,863,192 11	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		7,754,069 69	27,775,152 16	35,529,221 85	
		Payeurs des armées		"	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers-payeurs	10,585,933 97	32,996,628 39	33,5862,52 36	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,609 74	"	5,609 74	
			Receveurs des douanes	57,156 33	56,200 01	113,356 34	
			——— des contribons diverses	5,875,611 67	"	5,875,611 67	
			——— des postes	24,324 06	197,350 12	221,674 18	
		Trésoriers-payeurs des colonies		14,800,482 11	10,255,991 61	25,056,473 72	
				365,892,446 65	966,593,557 98	1,332,486,004 63	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				424,141 23	1,332,910,145 86
		TOTAL					35,392,605,407 08

Suite du **SERVICE DE TRÉSORERIE.**

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1872, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1871 ..... 1,388,218,216f 11c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1872.					BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1872.					EXCÉDANTS, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à la Banque de l'Algérie.	BONS REMIS à la Banque de France.	BONS REMIS à divers particuliers.	BONS de 2-10, 3-10 et 5-10 ans.	TOTAL.	BONS REMBOURSÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMBOURSÉS à la Banque de l'Algérie.	BONS REMBOURSÉS à la Banque de France.	BONS REMBOURSÉS à divers particuliers.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1872	2,030,000f 00c	1,056,485,000f 00c	62,396,706f 40c	"	1,120,911,706f 40c	54,969f 66c	"	1,008,300,000f 00c	24,381,869f 05c	1,032,736,838f 71c	88,174,867f 69c	"
Février	1,137,500 00	255,637,500 00	63,710,994 65	9,200f 00c	320,495,194 65	69,219 64	3,135,000f 00c	159,322,500 00	17,674,910 63	180,201,630 27	140,293,564 38	"
Mars	3,142,500 00	136,190,000 00	101,490,026 37	300 00	240,822,826 37	39,804 17	3,135,000 00	76,515,000 00	21,317,629 54	101,007,433 71	139,815,392 66	"
Avril	4,167,500 00	996,485,000 00	83,568,019 70	15,250 00	1,084,235,769 70	7,276 86	4,187,500 00	1,056,485,000 00	25,424,506 06	1,086,104,282 92	"	1,868,513f 22c
Mai	"	227,567,500 00	94,910,542 10	"	322,478,042 10	33,265 54	"	255,637,500 00	32,845,915 45	288,516,680 99	33,961,361 11	"
Juin	2,005,000 00	76,190,000 00	57,441,791 45	"	135,636,791 45	27,324 88	3,007,500 00	76,190,000 00	53,599,756 36	132,824,581 24	2,812,210 21	"
Juillet	4,010,000 00	1,146,660,000 00	23,812,754 80	"	1,174,482,754 80	3,033 75	5,012,500 00	1,086,510,000 00	67,894,925 25	1,159,420,459 00	15,062,295 80	"
Août	"	242,605,000 00	56,355,301 90	"	298,960,301 90	390 00	"	242,605,000 00	94,124,001 95	336,729,391 95	"	37,769,090 05
Septembre	"	61,152,500 00	20,387,566 95	500,000 00	82,040,066 95	400 00	2,005,000 00	61,152,500 00	69,945,118 20	133,103,018 20	"	51,062,951 25
Octobre	"	1,086,560,000 00	18,666,443 65	2,000 00	1,105,228,443 65	6,974 98	4,010,000 00	1,116,635,000 00	58,467,299 20	1,179,119,274 18	"	73,890,830 53
Novembre	"	200,500,000 00	18,112,145 90	1,000 00	218,613,145 90	1,319 37	"	242,605,000 00	60,980,914 75	303,587,234 12	"	84,974,088 22
Décembre	"	101,002,500 00	12,671,966 65	"	113,674,466 65	701 25	"	161,152,500 00	42,424,667 50	203,577,868 75	"	89,903,402 10
	16,492,500 00	5,587,035,000 00	613,524,260 52 (A)	527,750 00	6,217,579,510 52	244,680 10	24,492,500 00	5,543,110,000 00	569,081,513 94	6,136,928,694 04	420,119,691 85	339,468,875 37
						7,605,797,726 63			Solde au 31 décembre 1872 (A)	1,468,869,032 59	"	"
										7,605,797,726 63	420,119,691 85	339,468,875 37
									Excédant des bons émis		80,650,816f 48c	

(A) Voir ci-dessous la décomposition de ces bons :

TAUX D'INTÉRÊT DES BONS REMIS A DIVERS PARTICULIERS.

	Sans intérêts.	2 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	5 p. 0/0.	5 1/2 p. 0/0.	6 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier	"	"	"	"	2,155,761 45	1,053,341 25	"	14,620,726 20	44,566,877 50	62,396,706 40
Février	"	"	"	"	4,380,653 45	2,588,770 65	"	15,779,158 05	40,962,412 50	63,710,994 65
Mars	1,800,000 00	"	"	"	6,396,050 50	2,769,919 75	"	37,705,532 25	52,818,523 87	101,490,026 37
Avril	9,565,900 00	"	"	3,329,382 25	2,858,103 95	70,021 25	30,596,161 35	32,556,277 90	4,592,173 00	83,568,019 70
Mai	"	"	2,615,121 50	5,922,219 70	2,515,760 40	3,291,174 35	46,088,686 55	34,477,579 60	"	94,910,542 10
Juin	"	1,143,377 45	2,279,992 25	1,158,719 70	6,440,728 55	27,162,547 80	18,676,512 20	553,413 50	26,500 00	57,441,791 45
Juillet	"	3,992,220 30	959,373 00	"	7,537,026 10	5,943,491 55	5,380,634 85	"	"	23,812,754 80
Août	"	1,991,941 40	1,198,362 00	5,368.950 35	27,827,115 00	14,602,265 65	5,276,667 50	"	"	56,355,301 90
Septembre	"	"	"	8,623.285 50	6,461,105 45	5,301,076 00	2,100 00	"	"	20,387,566 95
Octobre	"	"	"	6,876,107 55	9,539,928 60	2,250,407 50	"	"	"	18,666,443 65
Novembre	"	"	"	10,121,746 15	5,361,806 75	2,628,593 00	"	"	"	18,112,145 90
Décembre	"	"	"	3,983,972 15	6,614,192 00	2,073,802 50	"	"	"	12,671.966 65
	11,365,900 00	7,127,548 15	7,052,848 75	45,384,383 35	88,088,232 20	69,825,411 25	106,020,762 45	135,692,687 50	142,966.486 87	613,524,260 52

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1872.

	Bons à 1 mois.	Bons à 2 mois.	Bons de 3 à 5 mois.	Bons de 6 à 11 mois.	Bons de 6 à 12 mois.	Bons à 12 mois.
Du 1er janvier au 31 mars 1872	4 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	5 1/2 p. 0/0.	"	6 p. 0/0.	"
Du 1er avril au 26 mai 1872	3 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	5 p. 0/0.	"	5 1/2 p. 0/0.	"
Du 27 mai au 16 juin 1872	3 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	"	5 p. 0/0.	"
Du 17 juin au 18 août 1872	2 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	4 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	"	5 p. 0/0.
Du 19 août au 31 décembre 1872	"	"	3 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	"	4 1/2 p. 0/0.

(A) Ce solde de 1,468,869,032 fr. 59 cent. se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Pour prêts à l'industrie		20,221,316f 79c	156,372,229f 68c		1,468,869,032f 59c
		Autres bons (capital)		130,828,500 66			
		Intérêts des bons		5,322,412 23			
	Idem pour le service des caisses d'épargne	Capital		167,950 00	169,952 91		
		Intérêts		2,002 91			
	Idem	Bons de 2-10, 3-10 et 5-10 ans			24,264,350 00		
	remis à la Banque de France	Capital		1,285,000,000 00	1,288,062,500 00		
		Intérêts		3,062,500 00			
	remis à la Banque de l'Algérie				"		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1872 — Divers	Capital	13,950,678f 30c		14,402,913c 18c	14,572,866 09	
		Intérêts	452,234 88				
	Bons échus au 31 décembre 1872 — Caisses d'épargne	Capital	167,950 00		169,952 91		
		Intérêts	2,002 91				
	Bons à échoir en 1873 — Divers	Capital	137,099,139 15		141,969,316 50	1,430,031,816 50	1,468,869,032 59
		Intérêts	4,870,177 35				
	Bons à échoir en 1873 — Banque de France	Capital	1,285,000,000 00		1,288,062,500 00		
		Intérêts	3,062,500 00				
	Bons à échoir en 1873 — Banque de l'Algérie	Capital			"		
Pour mémoire. — Bons de 2-10, 3-10 et 5-10 ans						24,264,350 00	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier-payeur central du Trésor sur lui-même	90,416,000f 00c	101,614,200f 00c	"	11,198,200f 00c
Mandats du caissier-payeur central du Trésor sur les trésoriers-payeurs généraux	11,942 33	2,251 33	9,691f 00c	"
Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers-payeurs généraux et autres correspondants	302,185,183 43	335,239,490 29	"	33,054,306 86
Mandats des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs préposés	5,610,278 44	5,656,720 72		46,442 28
——— sur leurs collègues	487,068 12	514,238 33	"	27,170 21
Mandats des préposés des mêmes comptables	16,634,744 31	16,752,636 79	"	117,892 48
Mandats des payeurs d'armées sur leurs préposés	"	"	"	"
Mandats des préposés des payeurs d'armées	"	265 92	"	265 92
Mandats des trésoriers-payeurs des colonies sur le caissier-payeur central du Trésor	552,900 00	837,400 00	"	284,500 00
Mandats des trésoriers-payeurs des colonies sur les trésoriers particuliers et les préposés	2,369,243 36	2,329,182 33	40,061 03	"
Mandats des trésoriers particuliers et des préposés sur les trésoriers payeurs des colonies	1,727,254 79	1,768,670 63	"	41,415 84
	419,994,614 78	464,715,056 34	49,752 03	44,770,193 59
EXCÉDANT des effets remboursés			44,720,441f 56c	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Trésoriers-payeurs généraux (A)	915,272,229f 24c	914,388,156f 33c	884,072f 91c	"
Receveurs des impôts et revenus indirects — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	18,274 02	21,791 15	"	3,517f 13c
——— des douanes	7,410 00	9,510 00	"	2,100 00
——— des contributions indirectes	147,577 08	134,801 70	12,775 38	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	"	2,124 44	"	2,124 44
Trésoriers-payeurs en Algérie	2,105 64	4,361 48	"	2,255 84
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,343 67	2,266 60	77 07	"
——— des douanes en Algérie	"	400 83	"	400 83
——— des contributions diverses en Algérie	1,128 91	196 26	932 65	"
Trésoriers-payeurs des colonies	47,010 63	87,693 73	"	40,683 10
	915,498,079 19	914,651,302 52	897,858 01	51,081 34
EXCÉDANT des fonds reçus			846,776f 67c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des trésoriers-payeurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le Trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 246 à 249.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	70,844,688f 33c	128,661,029 85	"	57,816,341f 52c
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor — Départements	266,910,475 14	229,212,060 01	37,698,415f 13c	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au Trésor	5,664,174 22	7,670,040 70	"	2,005,866 48
Caisse des invalides de la marine	53,462,996 74	58,036,959 51	"	4,573,962 77
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le Trésor	231,802,676 82	276,353,153 40	"	44,550,476 58
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	32,729,900 10	61,608,552 38	"	28,878,652 28
——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	24,205,662 51	23,276,997 85	928,664 66	"
——— s/c des caisses d'assurances	678 66	678 66	"	"
——— s/c de fonds de la caisse des chem. vicinaux	17,238,550 00	17,238,550 00	"	"
Imprimerie nationale	882,009 57	600,000 00	282,009 57	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	93,311,733 91	97,729,296 06	"	4,417,562 15
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	973,499 73	1,475,125 61	"	501,625 88
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les trésoriers-payeurs généraux	200,313,117 61	200,460,110 81	"	146,993 20
——— chez les trésoriers-payeurs en Algérie	8,472,343 91	8,491,578 83	"	19,234 92
——— chez les trésoriers-payeurs des colonies	1,818,383 86	1,787,998 86	30,385 00	"
Légion d'honneur s/c chez les trésoriers-payeurs généraux	41,425,290 88	23,898,987 61	17,526,303 27	"
——— chez les trésoriers-payeurs en Algérie	1,144,416 54	1,021,186 59	123,229 95	"
——— des colonies	56,508 90	95,756 58	"	39,247 68
Divers correspondants l/c à régulariser ultérieurement	"	33,275 06	"	33,275 06
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	122,010 69	136,500 00	"	14,489 31
Tontine du pacte social	34,743 89	40,500 00	"	5,756 11
——— d'épargnes	1,236,672 61	1,396,000 00	"	159,327 39
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	42,407 42	44,361 98	"	1,954 56
——— écossaises	18,205 41	21,568 40	"	3,362 99
——— irlandaises	88,427 34	102,500 00	"	14,072 06
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	170,496 79	134,650 00	35,846 79	"
Crédit foncier de France	9,789,293 68	9,700,000 00	89,293 68	"
Compagnie du chemin de fer d'Orléans s/c courant avec le Trésor	Ad. 13,319,933 36	"	Ad. 13,319,933 36	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Caisse des dépôts et consig. s/c de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux	3,932,699 03	4,132,512 36	"	199,813 33
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	1,657,742 29	1,694,422 38	"	36,680 09
——— déposées	143,885,923 32	139,108,846 72	4,777,076 60	"
Divers l/c de coupons au porteur	218,900,852 42	214,073,781 91	4,827,070 51	"
Divers l/c de quittances de rentes visées par la dette inscrite	17,239,807 73	17,230,612 85	9,194 88	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à recouvrer dans les départemts ou les colonies	1,521,687 01	1,420,214 02	101,472 99	"
Ex-trésoriers-payeurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	798,570 11	806,118 53	"	7,548 42
Divers l/c de valeurs à réaliser sur l'emprunt de 3 milliards (Paris)	2,239,858,621 18	2,239,858,621 18	"	"
Divers l/c d'arrérages de valeurs du Trésor	431,593 25	425,723 25	5,870 00	"
——— bons de 10 ans	615,670 00	615,670 00	"	"
Divers l/c de quittances de rentes	11,458,172 76	11,671,079 45	"	212,906 69
Divers correspondants l/c à régulariser ultérieurement	"	393,379 88	"	393,379 88
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Caissier-payeur central du Trésor public s/c intermédiaire de sommes indûment reçues ou payées	103,771,384 85	64,202,603 24	39,568,781 61	"
Caisse des dépôts et consignations s/c de payements faits pour son compte par les payeurs des armées	1,422 90	1,776 38	"	353 48
Caisse des dépôts et consignations s/c de payements faits pour son compte par les trésoriers-payeurs des colonies	"	138 00	"	138 00
Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	14 62	"	14 62	"
Ministères l/c de services d'estafettes	106 62	14 62	92 00	"
Trésoriers-payeurs généraux l/c de versements anticipés	71,000 00	"	71,000 00	"
Offices étrangers l/c intermédiaire pour le service de la télégraphie privée	4,998 27	138,267 30	"	133,269 03
Recettes à classer. (Divers comptes.)	11 00	222 10	"	211 10
——— (Bons du Trésor.)	173,706,333 57	173,701,548 01	4,785 56	"
A reporter	3,967,296,042 83	4,018,702,970 93	92,759,573 46	144,166,501 56

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	3,907,296,042f 83	4,018,702,970f 93	92,759,573f 46c	144,166,501f 56c
Retenues pour droits d'investiture sur les arrérages des dotations	1,163 14	"	1,163 14	"
Recettes à classer sur l'emprunt de 750 millions (Paris)	922,382 50	30,397,630 13	"	29,475,247 63
——— 250 millions (Paris)	"	33,400 00	"	33,400 00
——— 2 milliards (Paris)	227,962,330 52	239,650,334 22	"	11,688,003 70
——— 3 milliards (Paris)	1,236,501,630 30	1,216,089,328 99	20,412,301 31	"
Trésoriers payeurs généraux *l/c* intermédiaire de versements sur l'emprunt de 750 millions	24,468,560 01	2,730,538 31	21,738,021 70	"
Caissier payeur central *s/c* de recettes à vérifier	2,696,301,454 02	2,690,461,816 75	5,839,637 27	"
——— *s/c* intermédiaire sur l'emprunt de 3 milliards	17,047,954 25	17,047,954 25	"	"
Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	23,649,683 06	42,759,689 77	"	19,110,006 71
Recouvrements en vertu de contraintes	4,328,770 99	4,283,535 38	45,235 61	"
Excédants de recouvrements sur contributions publiques	3,522,090 03	3,501,869 86	20,220 17	"
Droits de permis de chasse	6,279,850 00	6,349,755 00	"	69,905 00
Cotisations municipales et particulières	9,846,612 39	13,345,130 01	"	3,498,517 62
Reliquats provenant de divers services	302,193 60	203,340 52	98,853 08	"
Gestions intérimaires des recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	128,638 33	184,458 00	"	55,819 67
Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	17,794,899 28	17,965,173 51	"	170,274 23
Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	3,641,510 50	3,504,745 00	136,765 50	"
Fonds des communes affectés aux chemins vicinaux	7,448,791 65	4,938,364 05	2,510,427 60	"
Souscription à l'emprunt de 750 millions (Départements et Paris)	1,380,839 68	845,808 37	535,031 31	"
——— 250 milllions (*Idem*)	110,615 00	111,050 00	"	435 00
——— 2 milliards (*Idem*)	6,042 45	2,740,861 93	"	2,734,819 48
Souscription à l'emprunt de 3 milliards (Paris et départements)	1,433,608,540 75	893,900,148 43	539,708,392 32	"
Termes versés sur certificats de l'emprunt de 3 milliards (départements)	320,733,998 52	311,661,478 25	9,072,520 27	"
Divers *l/c* de versements sur l'emprunt de 750 millions (Paris)	16 52	5,791,507 52	"	5,791,491 00
Divers *l/c* de versements anticipés sur l'emprunt de 3 milliards (Paris)	589,118,138 86	588,958,746 56	159,392 30	"
Faits antérieurs au 18 mars 1871	40,699,605 55	6,806,158 05	33,893,447 50	"
Compagnies de chemins de fer *l/c* provisoire de garanties d'intérêts	3,663,806 75	"	3,663,806 75	"
Directeurs des monnaies *l/c* intermédiaire de frais de fabrication	457 09	4,814 98	"	4,357 89
Souscriptions aux emprunts liquidés par suite de déchéance	"	8,670 42	"	8,670 42
Trésoriers coloniaux *l/c* de payements divers	709,638 95	1,052,157 00	"	342,518 05
Dépenses à régulariser	41,943,143 95	99,698,019 01	"	57,754,875 06
Divers *l/c* d'excédants de versements sur l'emprunt de 2 milliards (Paris)	"	7,020 80	"	7,020 80
Fonds prêtés à l'État par divers habitants de Neuf-Brisach	"	15,805 00	"	15,805 00
Souscription pour secours aux agriculteurs victimes de la guerre	9,259 06	33,117 17	"	23,858 11
A reporter	10,679,428,660 53	10,223,785,398 17	730,594,789 29	274,951,526 93

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des correspondants du Trésor pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	10,679,428,660 53	10,223,785,398 17	730,594,789 29	274,951,526 93
Souscription pour secours aux prisonniers français en Allemagne	2,913 22	23,458 63	"	20,545 41
Œuvre du sou pour la reconstruction des chaumières (Exercice 1872)	56 00	"	56 00	"
Divers *l/c* de souscription en faveur des inondés	3,000 00	"	3,000 00	"
Souscription en faveur des victimes du bombardement	"	51,000 00	"	51,000 00
Avances au *Journal officiel*	28,040 00	8,040 00	20,000 00	"
Liquidateur de la dernière liste civile et du domaine privé *s/c* courant	1,512,319 90	514,054 37	998,265 53	"
Avances à régulariser pour frais de mission dans les départements cédés	"	31,190 30	"	31,190 30
Courtiers de marchandises *l/c* d'indemnités allouées par la loi du 18 juin 1866	"	5,498 85	"	5,498 85
Avances à la compagnie de chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée	13,320,000 00	"	13,320,000 00	"
Banque de France *s/c* intermédiaire d'avances au Trésor	28,000,000 00	309,000,000 00	"	281,000,000 00
Contributions de 1871 recouvrées pour des départements étrangers	1,315 40	13,563 85	"	12,248 45
Droits perçus sur déclarations de locations verbales	168,,549 44	203,659 07	"	35,109 63
Droit de timbre de 0f 10c perçu pour le *c/* de l'enregistrement	9,712 90	8,863 80	849 10	"
Bons du Trésor à vérifier	322,430 14	312,079 55	10,350 59	"
Frais de recouvrements prélevés sur le produit de la rente de l'Inde	475 61	337 61	138 00	"
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires	800 00	"	800 00	"
Avances à MM. Morgan et Compagnie de Londres	11,128,725 00	10,380,000 00	748,725 00	"
Payements aux rentiers et aux pensionnaires des départements cédés à l'Allemagne	4,038,483 78	3,508,194 85	530,288 93	"
Agence financière de Londres *s/c* courant	542,169,746 99	586,772,623 22	"	44,602,876 23
Banque d'Alsace-Lorraine *s/c* courant	4,089,657 09	3,952,504 47	137,152 62	"
Banque internationale de Luxembourg *s/c* courant	3,879,963 97	3,892,649 72	"	12,685 75
A. Sée et Compagnie, de Colmar *l/c* courant	3,081,537 79	3,068,100 77	13,437 02	"
Secours à la ville de Châteaudun	"	1,000 00	"	1,000 00
Offrandes nationales pour la guerre	1,264,554 57	4,343,030 18	"	3,078,475 61
Ex-trésoriers payeurs généraux *l/c* de débets envers l'État	"	99,276 89	"	99,276 89
A reporter	11,292,450,942 33	11,149,974,524 30	746,377,852 08	603,901,434 05

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	11,292,450,942 33	11,149,974,524 30	746,377,852 08	603,901,434 05
Recettes à classer par suite de règlements de comptes internationaux	2,621,993 62	"	2,621,993 62	"
Remises en effets sur l'étranger	1,076,947,579 06	2,206,069,982 02	"	1,129,122,402 96
Donations patriotiques pour la libération du territoire	4,962,537 08	4,962,737 08	"	200 00
Remboursement au Gouvernement allemand	"	10,000,000 00	"	10,000,000 00
Excédants de dépense à régulariser par suite de versements ultérieurs	1,216,791 70	1,091,744 46	125,047 24	"
Bénéfices et frais de perception de villes	10,714 17	13,448 31	"	2,734 14
Dépenses du budget sur ressources spéciales restant à régulariser	"	80,447 37	"	80,447 37
Divers correspondants *l/c* à régulariser ultérieurement	"	2,387,534 49	"	2,387,534 49
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	91,217 77	122,447 36	"	31,229 59
Caisses des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	2,225,157 77	2,220,428 39	4,729 38	"
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	8,200 00	7,266 25	933 75	"
Divers *l/c* de frais d'assistance judiciaire	128,109 55	124,351 12	3,758 43	"
Administration des postes *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	967,154 99	947,041 14	20,113 85	"
Établissements d'aliénés (pensions et frais de visite)	38,591 46	38,689 22	"	97 76
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	2,831 00	1,882 00	949 00	"
Recrutement (frais)	"	"	"	"
Police de roulage. (Amendes et frais de réparations)	3,910 35	891 16	3,019 19	"
Imprimerie nationale. (Abonnements pour son compte.)	719 00	451 00	268 00	"
A reporter	12,381,676,449 85	13,378,043,865 67	749,158,664 54	1,745,526,080 36

Suite de *l'État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	12,381,676,449 85	13,378,043,865 67	749,158,664 54	1,745,526,080 36
Consignations en matière de délits de presse	"	74 06	"	74 06
Retenues au profit des asiles nationaux	90 06	90 06	"	"
Officiers ministériels sardes *l/c* avec la Trésor	658 11	491 26	166 85	"
Produits non affectés aux revenus publics	447 02	27,977 49	"	27,530 47
Ventes d'huîtres faites à le Teste	"	66,633 56	"	66,633 56
Receveurs des douanes *l/c* de fonds de retenue pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés de brigades	2,529,763 86	2,334,288 60	195,475 26	"
Receveurs des douanes *l/c* de primes de saisies de tabac et arrestations de fraudeurs	82,027 79	75,650 58	6,377 21	"
Receveurs des douanes *l/c* de saisies faites à la requête de diverses administrations	28,230 53	19,570 30	8,660 23	"
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	18,143,208 14	18,523,057 08	"	379,848 94
Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	48,831,649 71	49,157,516 45	"	325,866 74
Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	1,710,102 16	1,683,647 48	26,454 68	"
—— *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes	615,943,716 66	610,870,641 05	5,073,075 61	"
—— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	8,802 15	5,537 60	3,264 55	"
A reporter	13,068,955,146 04	14,060,809,041 24	754,472,138 93	1,746,326,034 13

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de *l'État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	13,068,955,146 04	14,060,809,041 24	754,472,138 93	1,746,326,034 13
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	753,363 85	332,409 19	420,954 66	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	389,448 79	389,448 79	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et de coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies par le commerce	22,694 65	23,250 82	"	556 17
Divers *L/C* pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	17 20	31 27	"	14 07
Divers *L/C* de retenues pour frais de vérification des espèces d'or, d'argent et de bronze	16,576 24	16,576 24	"	"
Refonte des monnaies d'argent	45,491,335 45	46,119,851 80	"	628,516 35
Monnaies de bronze nouvellement fabriquées	1,312,112 90	1,035,198 90	276,914 00	"
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes en Algérie	582 25	24 00	558 25	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	585,771 44	505,241 17	80,530 27	"
——— des douanes en Algérie	6,577,036 39	6,586,705 55	"	9,669 16
——— des contributions diverses en Algérie	29,359,233 47	31,233,953 87	"	1,874,720 40
Divers *L/C* à régulariser avec les comptables en Algérie	"	79,530 76	"	79,530 76
	13,153,463,318 67	14,147,131,263 60	755,251,096 11	1,748,919,041 04
EXCÉDANT des payements			993,667,944f 93c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Percepteurs *L/C* de droits de passe-ports à l'étranger	58,025 20	58,745 60	"	720 40
——— *L/C* de restes à recouvrer sur les contributions	5,480,732 64	3,313,981 96	2,166,750 68	"
——— *L/C* de restes à recouvrer sur les contributions (gestions d'ex-receveurs généraux)	54,271 42	48,358 89	5,912 53	"
Percepteurs *L/C* d'envois de fonds pour le service du Trésor	70,925 720 07	71,387,701 16	"	461,981 09
Divers *L/C* de restitutions au Trésor	45,564 64	45,592 64	"	28 00
——— *L/C* de fournitures de l'Imprimerie nationale	295,524 39	335,810 62	"	40,286 23
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	5,418,378 82	5,472,120 90	"	53,742 08
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	11,433,509 30	10,984,414 00	449,095 30	"
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *L/C* d'intérêts de cautionnements	61,034 46	61,005 39	29 07	"
Divers *L/C* de versements pour le service des enfants assistés	8,308,289 50	10,171,028 93	"	1,862,739 43
Receveurs d'établissements de bienfaisance *L/C* de recouvrements de rentes et créances	329,644 15	387,512 47	"	57,868 32
Caisse des retraites de la vieillesse *S/C* de versements des intermédiaires	1,295,758 76	1,297,102 51	"	1,343 75
Divers *L/C* de retenues pour la caisse des retraites de la vieillesse	71,942 12	68,011 16	3,930 96	"
Écoles du gouvernement *L/C* de produits à classer	614,460 98	614,826 13	"	365 15
Divers *L/C* de retenues à classer	3,018,036 54	3,010,170 79	7,865 75	"
——— *L/C* de recettes à classer	9,635,495 14	17,631,732 46	"	7,996,237 32
Service local des colonies *S/C* de recouvrements	10,685 05	10,685 05	"	"
Divers *L/C* d'achats de rentes sur l'État	492,908,020 55	461,907,475 34	31,000,545 21	"
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	42,415,040 00	42,159,388 05	255,651 95	"
——— *L/C* de quittances de rentes à encaisser	2,481,321 80	2,289,082 89	192,238 91	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des trésoriers généraux	38,587,781 01	38,502,639 44	85,141 57	"
——— *L/C* de placements en bons du Trésor	149,867,312 55	155,057,830 69	"	5,190,518 14
——— *L/C* de bons du Trésor à rembourser	6,323,588 14	6,083,951 66	239,636 48	"
——— *L/C* de bons du Trésor à renouveler	2,974,887 85	3,024,397 85	"	49,510 00
——— *L/C* d'arrérages de rentes italiennes	587,405 27	482,387 16	105,108 11	"
A reporter	853,202,520 35	834,405,953 74	34,511,906 52	15,715,339 91

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des finances pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	853,202,520 35	834,405,953 74	34,511,906 52	15,715,339 91
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Percepteurs de la Somme *t/c* de versements pour la caisse des incendiés	169,153 56	200,178 56	"	31,025 00
——— pour la caisse d'assurance contre la grêle	7,380 42	7,455 50	"	75 08
Emprunt de la ville de Toul	2,255 59	328 47	1,927 12	"
Bons de la Défense nationale émis dans la place de Langres	5,166 04	12,722 28	"	7,556 24
Receveurs particuliers *t/c* courants	2,343,389,248 83	2,352,358,391 93	"	8,969,143 10
Percepteurs *t/c* d'effets à recouvrer	3,672,126 45	3,745,397 96	"	73,271 51
Receveurs particuliers *t/c* de restes à recouvrer sur les contributions	1,258,067 89	1,429,761 53	"	171,693 64
——— *t/c* d'envois de fonds aux percepteurs	44,167,134 13	43,992,337 90	174,796 23	"
Ex-trésoriers généraux *t/c* courant	1,098,630 59	1,368,549 47	"	269,918 88
Liste civile *s/c* de payements divers	96,952 44	97,939 43	"	986 99
Trésorier général des invalides de la marine *s/c* de payements à vérifier	24,289,650 20	20,354,823 77	3,934,826 43	"
Caisse centrale du Trésor *s/c* d'envois de fonds à vérifier	2,011,484,331 56	1,883,027,466 35	128,456,865 21	"
Divers *t/c* de payements à régulariser	72,556,485 51	54,570,263 10	17,986,222 41	"
Société du Prince impérial *s/c* de souscriptions	20,761 95	20,761 95	"	"
Porteurs de certificats de divers emprunts *t/c* d'intérêts de retard	268,427 15	296,300 29	"	27,873 14
Divers *t/c* de soldes de gestions	8,200,093 11	14,993,069 14	"	6,792,976 03
Receveur de Bastia *s/c* de réserve	5,169,197 48	5,456,082 37	"	286,884 89
Employés des recettes des finances *t/c* de fonds de secours et pensions	29,588 83	31,236 93	"	1,648 10
Caisse centrale *s/c* de bons du Trésor	158,158,208 18	153,269,718 64	4,888,489 54	"
Quittances d'arrérages de rentes 3 p. o/o	120,992,530 01	120,992,530 01	"	"
——— 4 p. o/o	64,449 00	64,449 00	"	"
——— 4 1/2 p. o/o	12,580,489 75	12,580,489 75	"	"
Société des instituteurs de Mantes *s/c* de fonds de secours et pensions	1,060 50	2,778 83	"	1,718 33
——— de charité maternelle de la Marne	2,241 80	3,719 20	"	1,477 40
A reporter	5,660,886,151 32	5,503,282,706 10	189,955,033 46	32,351,588 24

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,660,886,151 32	5,503,282,706 10	189,955,033 46	32,351,588 24
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Bureau central des incendiés de la Marne	152,755 66	146,512 33	6,243 33	"
Comices agricoles de la Marne	12,438 75	10,901 95	1,536 80	"
Acquéreurs des bois de l'État *t/c* d'obligations payées par anticipation	61,141 00	53,031 00	8,110 00	"
Gestions intérimaires des percepteurs appelés au service militaire	544 59	5,742 54	"	5,197 95
Caisse centrale *s/c* de fonds avancés pour le service de la garde nationale de Paris	1,714 42	137,825 25	"	136,110 83
Receveurs-percepteurs *t/c* de fonds avancés pour le service de la garde nationale de Paris	"	7,714 42	"	7,714 42
Intendance militaire allemande *s/c* de payements à régulariser	38,979,000 00	38,979,000 00	"	"
Divers *t/c* d'intérêts de cautionnements	1,723,130 00	1,625,040 68	98,089 32	"
Souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur	82,100 67	82,746 87	"	646 20
Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions *t/c* de précomptes d'arrérages	685 00	553 75	131 25	"
Certificats libérés de l'emprunt de 429 millions à convertir en rentes	1,020 00	25 00	995 00	"
Divers *t/c* de certificats libérés en dépôt	25 00	1,020 00	"	995 00
Trésoriers coloniaux *t/c* de payements divers	546,801 34	591,598 20	"	44,796 86
Agent comptable de la conversion mexicaine *s/c* de remboursements en numéraire	"	81 15	"	81 15
Offrandes nationales pour la guerre	214,957 51	218,447 33	"	3,489 82
Armée du Rhin *s/c* de payements à régulariser	54,562 29	10,873 62	43,688 67	"
Percepteurs *t/c* de bons du Trésor, 2-10, 3-10 et 5-10	4,985 58	"	4,985 58	"
Receveurs particuliers *t/c* de bons du Trésor souscrits chez les percepteurs	"	4,985 58	"	4,985 58
Fonds de secours aux familles des soldats, marins et gardes mobiles	1,642,417 32	1,252,569 17	389,848 15	"
Frais d'organisation des compagnies de francs-tireurs et de gardes nationaux volont.	2,733 54	198 65	2,534 89	"
Frais d'organisation de la garde nationale sédentaire	73,575 00	"	73,575 00	"
A reporter	5,704,440,738 99	5,546,411,573 59	190,584,771 45	32,555,606 05

Suite du SERVICE

Suite de l'*État présentant le mouvement des fonds des Correspondants*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,704,440,738 99	5,546,411,573 59	190,584,771 45	32,555,606 05
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Frais d'organisation de la garde mobile	308,576 30	4,194 30	304,382 00	"
Dépenses urgentes de la guerre à régulariser	2,279,346 97	830,053 28	1,449,293 69	"
Souscriptions pour la guerre, recueillies et à employer dans le département	40,722 09	354,157 20	"	313,435 11
Percepteurs *L/C* dans l'emprunt de 750 millions	16,642 79	14,819 30	1,823 49	"
Receveurs particuliers *L/C* dans l'emprunt de 750 millions reçus par les percepteurs	14,289 30	16,112 79	"	1,823 49
Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions *L/C* d'intérêts d'escompte	871,062 08	13,527 77	857,534 31	"
Divers *L/C* de versements sur l'emprunt de 750 millions à émarger	480,204 54	690,819 64	"	210,615 10
Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions *L/C* de précomptes d'arrérages	1,764,163 10	736,224 48	1,027,938 62	"
Certificats libérés de l'emprunt de 750 millions à convertir en rentes	1,318,437 00	793,596 00	524,841 00	"
Divers *L/C* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 750 millions.)	793,596 00	1,318,437 00	"	524,841 00
Souscription aux emprunts départementaux	11,794 51	12,514 51	"	720 00
Pensionnaires *L/C* de trimestres payés en l'absence de titres	162,497 13	11,604 31	150,892 82	"
J.-S. Morgan, de Londres, *S/C* courant. (Emprunt de 250 millions.)	3,103,319 85	288,281 65	2,815,038 20	"
Trésoriers généraux *L/C* dans l'emprunt de 250 millions	230,150 00	"	230,150 00	"
Divers *L/C* de versements sur l'emprunt de 250 millions à émarger	40,575 00	16,375 00	24,200 00	"
Souscripteurs à l'emprunt de 250 millions *L/C* d'intérêts d'escompte	12,281 35	33 53	12,247 82	"
——— *L/C* d'intérêts de retard	4,644 50	59,828 96	"	55,184 37
——— *L/C* de précomptes d'arrérages	1,167,360 50	20,838 18	1,146,522 32	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* de bons du Trésor à remettre aux caisses d'épargne	2,050 00	"	2,050 00	"
Percepteurs *L/C* dans l'emprunt de 250 millions	600 00	"	600 00	"
Receveurs particuliers *L/C* dans l'emprunt de 250 millions reçus par les percepteurs	"	600 00	"	600 00
A reporter	5,717,063,052 09	5,551,593,591 49	199,132,285 72	33,662,825 12

DE TRÉSORERIE.

des Comptables des finances pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,717,063,052 09	5,551,593,591 49	199,132,285 72	33,662,825 12
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	16,432,260 00	3,993,465 00	12,438,795 00	"
Divers *L/C* de certificats libérés de l'emprunt de 250 millions en dépôt	3,993,465 00	16,432,260 00	"	12,438,795 00
Souscription pour les prisonniers français	"	3,704 95	"	3,704 95
Emprunt de guerre de la ville de Lyon	"	603 96	"	603 96
Divers comptables *L/C* de fonds saisis par l'armée allemande	40,768 28	80,602 06	"	39,833 78
Rentiers de la vieillesse *L/C* d'arrérages de certificats provisoires	9,972 36	"	9,972 36	"
Morgan de Londres *S/C* de coupons au 1er avril 1871	2,790,000 00	2,790,000 00	"	"
Bons du Trésor, 2-10, 3-10 et 5-10, *L/C* d'arrérages au 1er mars 1871	359,637 86	26,552 50	333,085 36	"
Pensionnaires militaires rappelés au service *L/C* de payements mensuels	2,885 02	"	2,885 02	"
Ministère de la guerre *S/C* de bons obsidionaux	7,601 00	10,651 00	"	3,050 00
Percepteurs *L/C* dans l'emprunt de 2 milliards	8,856,783 99	9,047,431 37	"	190,647 38
Receveurs particuliers *L/C* dans l'emprunt de 2 milliards reçus par les percepteurs	1 243,920 36	1,327,300 77	"	83,380 41
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards *L/C* d'intérêts d'escompte	14,207,577 70	1,849,078 49	12,358,499 21	"
Divers *L/C* de versements sur l'emprunt de 2 milliards à émarger	46,181,482 65	48,589,564 23	"	2,408,081 58
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards *L/C* de précomptes d'arrérages	14,887,991 98	11,806,548 34	3,081,443 64	"
Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	10,128,899 00	8,677,774 00	1,451,125 00	"
Divers *L/C* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 2 milliards.)	8,677,774 00	10,128,899 00	"	1,451,125 00
Quittances d'arrérages de rentes 5 p. o/o	11,430,099 28	14,804,197 93	"	3,374,098 65
Souscriptions en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pître	13,238 17	14,257 86	"	1,019 69
Divers *L/C* de bons du Trésor, 2-10, 3-10 et 5-10 en dépôt	2,430,612 37	6,383,795 55	"	3,953,183 18
A reporter	5,858,758,021 11	5,687,560,278 50	228,808,091 31	57,610,348 70

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de *l'État présentant le mouvement des fonds des Correspondants des Comptables des finances pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,858,758,021 11	5,687,560,278 50	228,808,091 31	57,610,348 70
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Bons du Trésor 2/10, 3/10 et 5/10 déposés pour échange	6,383,795 55	2,430,612 37	3,953,183 18	"
——— 2/10, 3/10 et 5/10 *l/c* d'arrérages au 1er septembre 1871	139,030 00	13,282 50	125,747 50	"
Département de la Somme *s/c* de bons à rembourser	956 00	956 00	"	"
Avances en compte courant à régulariser	1,489,349 79	1,007,916 91	481,432 88	"
Versements sur traites et obligations des douanes et contributions indirectes échues ou à échoir	280,963 00	406,129 00	"	125,166 00
Souscripteurs aux emprunts départementaux *l/c* d'intérêts d'escompte	66,420 00	66,420 00	"	"
Fonds prêtés à l'État par divers habitants de la place de Neuf-Brisach	16,762 22	15,830 00	932 22	"
Courtiers de commerce *l/c* d'indemnités	113 74	113 74	"	"
Receveurs des finances *l/c* d'émoluments à régulariser	1,732,531 20	1,607,255 13	125,276 07	"
Souscription en faveur de l'Œuvre des amputés de la guerre	820 87	851 22	"	30 35
Œuvre du sou pour la construction des chaumières	279,973 55	282,090 48	"	2,116 93
Obligations trentenaires déposées pour échange	5,169,740 00	3,570,160 00	1,599,580 00	"
Divers *l/c* d'obligations trentenaires à échanger par le Trésor	3,570,160 00	5,169,740 00	"	1,599,580 00
Souscription pour les orphelins de la guerre	126,766 45	101,381 22	25,385 23	"
Trésorier général du Doubs *s/c* d'acquits	505,268 11	2,216 21	503,051 90	"
Donations patriotiques pour la libération du territoire	4,155,273 56	4,160,407 73	"	5,134 17
A reporter	5,882,675,945 15	5,706,395,641 01	235,622,680 29	59,342,376 15

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	5,882,675,945 15	5,706,395,641 01	235,622,680 29	59,342,376 15
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Divers *l/c* de contributions allemandes	19,743,982 74	4,326,416 23	15,417,566 51	"
Agents municipaux *l/c* d'opérations effectuées pendant l'occupation étrangère	33,240 21	"	33,240 21	"
Bons encaissés en faveur des victimes des incendies de la Pointe-à-Pitre	3,633 30	5,954 45	"	2,321 15
Trésorier général du Haut-Rhin *s/c* de recouvrement dans l'arrondissement de Belfort	27,670 78	190,043 82	"	162,373 04
Trésorier général de la Moselle *s/c* de recouvrement dans l'arrondissement de Briey	25,713 33	25,713 33	"	"
Ministère de la guerre *s/c* de crédits ouverts à Londres	"	"	"	"
Perceptions de ville *l/c* de contributions	2,626,188 38	2,626,188 38	"	"
Frais de reconstruction des chaumières	509,421 00	387,112 25	122,308 75	"
Frais relatifs à la liquidation des anciennes trésoreries générales. (Moselle. Bas-Rhin et Haut-Rhin)	"	37,736 51	"	37,736 51
Percepteurs de la Seine *l/c* de dédommagement aux victimes de la guerre	7,679,834 87	7,679,834 87	"	"
Fonds de secours en faveur des agriculteurs victimes de la guerre	33,346 97	33,346 97	"	"
Souscription en faveur des orphelins d'Alsace-Lorraine	9,900 32	9,311 05	589 27	"
Percepteurs *l/c* dans l'emprunt de 3 milliards	170,523,806 53	170,025,573 18	498,233 35	"
Receveurs particuliers *l/c* dans l'emprunt de 3 milliards reçus par les percepteurs	96,080,237 61	96,065,946 56	14,291 05	"
Divers *l/c* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 3 milliards)	8,812,971 00	4,334,695 00	4,478,276 00	"
Souscription en faveur des Alsaciens-Lorrains	2,760 84	45 83	2,715 01	"
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards *l/c* d'intérêts d'escompte	4,210,468 91	10,301,585 38	"	6,091,116 47
Certificats libérés à convertir en rentes. (Emprunt de 3 milliards.)	4,334,695 00	8,812,971 00	"	4,478,276 00
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards *l/c* de précomptes d'arrérages	3,393,350 08	5,457,183 18	"	2,063,833 10
Gouvernement Italien *s/c* de rentes incendiées	"	351 60	"	351 60
Reliquats des gestions intérimaires des recettes des finances	22,075 50	11 56	22,063 94	"
Divers, *l/c* de bons du trésor, 2-10, 3-10 et 5-10, au 1er mars 1872	50 00	50 00	"	"
Pièces de dépenses à classer	5,642,857 32	5,642,857 32	"	"
	6,206,392,149 84	6,022,358,569 48	256,211,964 38	72,178,384 02
			184,033,580f 36c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES.				
Divers *l/c* de retenues	549,379 41	549,379 41	"	"
Divers *l/c* de recettes à classer	"	17,556 99	"	17,556 99
Payements à régulariser	219,014 85	"	219,014 85	"
	768,394 26	566,936 40	219,014 85	17,556 99
			201,457f 86c	

Suite du SERVICE

Suite de *l'ÉTAT présentant le mouvement des fonds des Correspondants*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Chambres de commerce	32,186 18	45,171 85	"	12,985 67
Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	1,376,101 03	1,326,926 03	49,175 00	"
Hospice des Quinze-Vingts	375 00	375 00	"	"
Divers *L/C* d'achats de rentes sur l'État	943,984 45	880,921 95	63,062 50	"
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	233,239 10	209,064 35	24,174 75	"
—— *L/C* de quittances de rentes à encaisser	7,943 75	9,207 50	"	1,263 75
Retenues sur traitements à remettre à divers	868 54	1,517 28	"	648 74
Retenues à divers titres	1,802 35	1,642 20	160 15	"
Retenues sur gages et salaires des agents des tabacs à verser à la caisse des retraites pour la vieillesse	726 50	756 00	"	29 50
Retenues pour cause d'oppositions juridiques	102,628 20	102,628 20	"	"
Divers fonctionnaires *L/C* d'abonnement au *Journal officiel*	940 00	960 00	"	20 00
Écoles du Gouvernement *L/C* de recettes à classer	5,792 89	5,792 89	"	"
Divers *L/C* de recettes à classer	4,222 39	4,155 59	66 80	"
Dépenses pour le *C/* de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	23,652 18	7,581 10	16,071 08	"
Service local des colonies *S/C* ds recouvrements	38 85	38 85	"	"
Trésoriers coloniaux *L/C* de payements divers	2,317 91	3,516 02	"	1,198 11
Divers *L/C* de placements en bons du Trésor	1,284,400 00	1,119,150 00	165,250 00	"
Caisse centrale *S/C* de bons du Trésor	15,216,200 00	15,288,000 00	"	71,800 00
Divers *L/C* de bons du Trésor à renouveler	14,003,667 95	14,003,667 95	"	"
Commission de secours aux indigènes nécessiteux	2,833 92	6,753 30	"	3,919 38
Divers *L/C* de restitutions au Trésor	207 50	207 50	"	"
Offrandes nationales	3,287 45	3,287 45	"	"
Divers *L/C* de payements à régulariser	28,769 30	17,338 73	11,430 57	"
Maison de l'Empereur *S/C* de payements divers	1,661 05	1,040 25	620 80	"
Porteurs de certificats de divers emprunts *L/C* d'intérêts de retard	28 36	28 66	"	0 30
A reporter	33,277,874 85	33,039,728 65	330,011 65	91,865 45

DE TRÉSORERIE.

des Comptables des finances pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	33,277,874 85	33,039,728 65	330,011 65	91,865 45
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Divers *L/C* de certificats libérés en dépôt	64,929 00	68,254 00	"	3,325 00
Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions de la Défense nationale *L/C* de précomptes d'arrérages	4,190 75	24 50	4,166 25	"
Certificats libérés de l'emprunt de 750 millions à convertir en rentes	99 00	69 00	30 00	"
Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions *L/C* d'intérêts d'escompte	1,366 75	"	1,366 75	"
Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	41,000 00	19,000 00	22,000 00	"
Ville de Paris *S/C* de recouvrements sur l'emprunt de 1871	3,389 90	3,389 90	"	"
Ville de Paris *S/C* de payements divers	3,950 69	4,764 89	"	814 20
Divers *L/C* d'obligations trentenaires à échanger par le Trésor	5,000 00	5,500 00	"	500 00
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards *L/C* d'intérêts d'escompte	4,484 42	551 33	3,933 09	"
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards *L/C* de précomptes d'arrérages	9,720 50	5,640 00	4,080 50	"
Divers *L/C* de versements sur l'emprunt de 2 milliards à émarger	59,809 20	59,809 20	"	"
Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	8,505 00	7,200 00	1,305 00	"
Divers *L/C* d'intérêts de cautionnements à régulariser	6,945 00	6,945 00	"	"
Fonds de secours aux familles des militaires en campagne	9,255 35	865 00	8,390 35	"
Administration des lignes télégraphiques *S/C* de frais à régulariser	1,426 25	1,763 20	"	336 95
Dons à encaisser en faveur des victimes de la Pointe-à-Pître	91 75	106 75	"	15 00
A reporter	33,502,038 41	33,223,611 42	375,283 59	96,856 60

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des fonds des Correspondants des Comptables des finances pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	33,502,038 41	33,223,611 42	375.283 59	96,856 60
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Pensionnaires *l/c* de trimestres payés sans titre	686 25	"	686 25	"
Souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur	8,686 39	8,686 39	"	"
Armée du Rhin *s/c* de payements à régulariser	349 08	"	349 08	"
Divers *l/c* de monnaies algériennes versées en garantie de la contribution de guerre	1,164 45	"	1,164 45	"
Quittances d'arrérages de rentes 5 p. o/o	920 00	"	920 00	"
Souscripteurs à l'emprunt de 250 millions *l/c* de précomptes d'arrérages	255 00	"	255 00	"
Contributions de guerre	1,599,411 55	1,599,411 55	"	"
Œuvre du sou pour la reconstruction des chaumières	1,169 10	1,169 10	"	"
Donations patriotiques pour la libération du territoire	373,998 58	373,998 58	"	"
Obligations trentenaires déposées pour échange	5,500 00	5,000 00	500 00	"
Certificats libérés de l'emprunt de 3 milliards à convertir en rentes	18,650 00	38,660 00	"	20,010 00
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards *l/c* d'intérêts d'escompte	3,054 08	30,174 96	"	27,120 88
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards *l/c* de précomptes d'arrérages	3,287 50	5,795 00	"	2,507 50
	35,519,170 39	35,286,507 00	379,158 37	146,494 98
			232,663f 39c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS DES COLONIES.				
Trésoriers particuliers	21,065,933 81	22,630,672 16	"	1,564,738 35
Percepteurs	6,087,802 71	6,116,189 93	"	28,387 22
Préposés	4,219,034 75	4,088,803 14	130,231 61	"
Caisse de réserve	1,478,788 61	565,381 10	913,407 51	"
Trésorier général des invalides de la marine	2,923,230 72	4,056,016 03	"	1,132,785 31
Opérations pour le *c/* de l'établissement des invalides de la marine, à appliquer ultérieurement	275,072 95	330,473 21	"	55,400 26
Avances au service marine	11,001,865 02	10,706,136 98	295,728 04	"
Successions vacantes	515,640 94	363,177 66	152,463 28	"
Produit de déshérences, épaves, etc	37,293 14	6,241 24	31,051 90	"
Dépôts judiciaires et autres	224,059 28	147,314 37	76,744 91	"
—— administratifs	857,394 84	757,336 45	100,058 39	"
—— de fonds des corps de troupes	245,910 76	200,210 76	45,700 00	"
—— faits par les soumissionnaires de marchés ou adjudications	635,703 31	615,238 55	20,464 76	"
Recettes en atténuation des dépenses du service colonial	3,404,415 71	3,553,067 84	"	148,652 13
A reporter	52,972,146 55	54,136,259 42	1,765,850 40	2,929,963 27

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	52,972,146f 55c	54,136,259f 42c	1,765,850f 40c	2,929,963f 27c
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS DES COLONIES.				
Timbres-poste coloniaux *l/c* de distribution	481,180 80	400,295 58	80,885 22	"
Divers comptables *l/c* de timbres-poste	69,799 15	69,121 75	677 40	"
Immigration *s/c* courant	1,094,844 93	1,171,885 73	"	77,040 80
Receveurs municipaux	2,494,127 09	2,379,104 19	115,022 90	"
—— des hospices et des établissements de bienfaisance	2,393,622 75	2,430,752 64	"	37,129 89
Divers comptables *l/c* de recouvrement en vertu de contraintes	47,373 62	46,573 60	800 02	"
—— sur libérations volontaires	14,932 81	14,639 41	293 40	"
Divers, *l/c* d'excédants de versements sur les contributions	145,210 82	137,932 95	7,277 87	"
Placements des communes	1,164,281 34	1,096,643 82	67,637 52	"
Fonds de réserve des communes	40,993 18	43,500 00	"	2,506 82
Chambres de commerce	19,094 33	19,814 09	"	719 76
Parts attribuées aux communes sur divers droits et produits	2,027,184 65	1,952,965 26	74,219 39	"
Octroi municipal	509,837 71	436,934 08	72,903 63	"
Amendes attribuées à divers	54,124 62	41,346 70	12,777 92	"
Allocation des interprètes	10,080 00	9,830 00	250 00	"
Divers détenus *l/c* de fonds de pécule	760 63	303 50	457 13	"
Percepteurs *l/c* de débets	3,662 59	4,713 47	"	1,050 88
Avances pour le service des pénitenciers	539,050 70	512,675 91	26,374 79	"
—— dépenses urgentes à régulariser	104,314 05	73,525 28	30,788 77	"
Divers *l/c* d'avances	425,573 48	462,216 94	"	36,643 46
Recettes à régulariser	108,815 90	110,214 10	"	1,398 20
Émission de bons de caisse	100,000 00	394,325 00	"	294,325 00
Diverses administrations *l/c* de titres déposés	213,000 00	468,244 50	"	255,244 50
Divers *l/c* de quittances de rentes à encaisser	1,403 00	1,163 00	240 00	"
Divers *l/c* d'achat de rentes sur l'État	7,510 45	8,510 45	"	1,000 00
—— de ventes de rentes sur l'État	23,853 65	445 80	23,407 85	"
Souscription pour la reconstruction du palais et des bureaux de la Légion d'honneur	12,802 40	12,277 40	525 00	"
Souscription en faveur des habitants de la Réunion	"	207 00	"	207 00
Souscription en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pître	1,781,219 32	1,139,937 07	641,282 25	"
Souscription en faveur de la Société de sauvetage des naufragés	210 40	1,389 65	"	1,179 25
Restes à recouvrer sur contributions et revenus publics	"	23,023 92	"	23,023 92
—— sur contributions directes des exercices 1867 et antérieurs. (Service local.)	1,398 10	"	1,398 10	"
A reporter	66,862,409 02	67,600,772 21	2,923,069 56	3,661,432 75

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de *l'État présentant le mouvement des fonds des Correspondants des Comptables des finances pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	66,862,409f 02c	67,600,772f 21c	2,923,069f 56c	3,661,432f 75c
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS DES COLONIES.				
Service local s/c de restes à recouvrer sur contributions indirectes et divers produits des exercices 1868 et antérieurs	80,973 94	40,486 97	40,486 97	"
Restes à recouvrer sur contributions directes du service local	382,724 18	424,858 01	"	42,133 83
Percepteurs r/c de restes à recouvrer sur contributions directes du service local	38,373 80	16,582 67	21,791 13	"
Restes à recouvrer sur contributions indirectes et divers produits du service local	473 84	8,895 95	"	8,422 11
Retenues par suite d'oppositions	103,088 61	103,088 61	"	"
Octroi de mer	1,019,281 84	891,137 41	128,144 43	"
Entretien du canal-aqueduc du Gueydon	6,240 00	8,099 64	"	1,859 64
Construction d'un bassin de radoub à Fort-de-France	543 00	32,373 99	"	31,830 99
Recettes pour le c/ de la Caisse des dépôts à régulariser	540 50	"	540 50	"
Dépenses pour le c/ de la Caisse des dépôts à régulariser	28,180 68	60,838 71	"	32,658 03
Receveurs des postes r/c d'avances	162,928 64	162,428 64	"	"
——— r/c de mandats	48,920 08	48,186 89	500 00	"
Arrérages de pensions civiles payés par provision	"	528 00	733 19	528 00
Divers r/c de versements en échange de mandats sur le Trésor	767,975 56	767,975 56	"	"
——— r/c de recettes à classer	12,217 69	12,217 69	"	"
Payements des préposés à régulariser	771,122 34	788,464 43	"	17,342 09
Fonds commun de la ville et des districts de Pondichéry	66,150 74	90,792 62	"	24,641 88
Mont-de-Piété s/c courant	258,946 78	227.528 26	"	"
Recouvrements au profit du Trésor anglais	152,922 12	142,262 52	31,418 52	"
Bureau de bienfaisance de Pondichéry	63,488 44	46,744 22	10,659 60	"
——— des comptoirs	38,698 66	18,670 50	16,744 22	"
Fonds commun des villes et districts des comptoirs	6,886 89	5,214 95	20,028 16	"
Fonds municipal de Chandernagor	34,566 99	43,354 51	1,671 94	8,787 52
Écoles du Gouvernement r/c de recettes à classer	375 00	"	"	"
S. M. le roi de Cambodge s/c courant	34 33	5,782 38	375 00	5,748 05
Dépenses à régulariser	1,432,415 32	1,456,393 37	"	23,978 05
Retenues opérées sur les agents de la police municipale	3,933 12	3,933 12	"	"
Payements pour le c/ de la Maison de l'Empereur	"	1,277 08	"	1,277 08
Remises du caissier central de quittances de rentes	"	"	"	"
Envois au caissier central de quittances de rentes	1,512 25	1,856 25	"	344 00
Masse d'habillement de la police	4,315 89	4,158 50	157 30	"
Contingent des chemins de grande communication. (Guadeloupe.)	26,043 55	10,007 94	16,035 61	"
A reporter	72,376,283 80	73,024,911 60	3,212,356 22	3,860,984 02

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	72,376,283f 80c	73,024,911f 60c	3,212,356c22f	3,860,984f02c
Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS-PAYEURS DES COLONIES.				
Secours aux victimes de l'ouragan et du choléra (Guadeloupe)	26,643 37	23,697 87	2,945 50	"
Droits de tonnage r/c courant	106,124 66	70,944 16	35,180 50	"
Divers r/c de dépôts en actions de la Banque de la Guyane	261,045 00	26,650 00	234,395 00	"
Fonds de secours aux incendiés de Saint-Pierre et Miquelon	"	1,025 91	"	1,025 91
Gardes-jurés de Saint-Pierre et Miquelon	2,925 00	2,382 00	543 00	"
Recettes à répartir	615,739 95	624,892 32	"	9,152 37
Inspecteurs-percepteurs r/c d'envois de fonds	115,000 00	130,000 00	"	15,000 00
Opérations pour le c/ de la société de sauvetage des naufragés	82 00	"	82 00	"
Divers r/c d'inscriptions en dépôt pour la conversion	"	405 00	"	405 00
Dépôts d'inscriptions de rentes à convertir	405 00	"	405 00	"
Trésoriers coloniaux r/c de payements divers	140,491 02	326,953 87	"	186,462 35
Service local des colonies s/c de recouvrements	4,566 54	4,782 09	"	215 55
Frais de négociation et de change	"	16,839 60	"	16,839 60
Recettes pour le c/ de la Légion d'honneur à régulariser	1,755 00	317 00	1,438 00	"
Payements pour le c/ de la Légion d'honneur à régulariser	12,945 75	22,679 05	"	9,733 30
Préposés des trésoriers coloniaux r/c en débet	1,764 90	"	1,764 90	"
Donations patriotiques pour la libération du territoire	203,647 32	170,658 71	32,988 61	"
Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions	2,500 00	2,500 00	"	"
Divers r/c de certificats libérés en dépôt	2,500 00	2,500 00	"	"
Divers r/c de cautionnements en actions pour garantie d'exécution de marchés	7,500 00	7,500 00	"	"
Recettes anticipées pour le c/ du service local à appliquer en 1872	60,373 51	60,373 51	"	"
Payement de la prime pour la construction des maisons de la Pointe-à-Pitre	194,000 00	117,956 27	76,043 73	"
Masse des sapeurs-pompiers	573 00	573 00	"	"
Remboursement d'avances aux incendiés de 1867	4,724 24	3,933 74	790 50	"
Ouvroir de Fort-de-France	32,797 11	"	32,797 11	"
	74,174,387 17	74,642,475 20	3,631,730 07	4,099,818 10
			468,088 03	

RÉCAPITULATION.

Correspondants des trésoriers-payeurs généraux	6,206,392,149f 84c	6,022,358,569f 48c	256,211,964f38c	72,178,384f02c
Correspondants des payeurs des armées	768,394 26	566,936 40	219,014 85	17,556 99
Correspondants des trésoriers-payeurs d'Algérie	35,519,170 39	35,286,507 00	379,158 37	146,494 98
Correspondants des trésoriers-payeurs des colonies	74,174,387 17	74,642,475 20	3,631,730 07	4,099,818 10
	6,316,854,101 66	6,132,854,488 08	260,441.867 67	76,442,254 09
Excédant des recettes			183,999,613f 58c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES.				
Frais de justice militaire	145,142f 56c	166,455f 37c	"	21,312f 81c
—— de justice maritime	775 72	731 05	44f 67c	"
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	396,069 92	385,198 35	10,871 57	"
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration des forêts	31,547 49	31,580 52	"	33 03
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration des ponts et chaussées	2,504 40	1,790 95	713 45	"
Frais en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique	6,492 20	5,197 63	1,294 57	"
—— de vente de mobiliers appartenant à l'État	147,855 15	163,027 68	"	15,172 53
—— de poursuites dans l'intérêt des Communes	795 43	566 87	228 56	"
—— de location de bâtiments et terrains militaires	3,953 35	3,878 11	75 24	"
—— de vente d'immeubles appartenant à l'État	24,343 34	123,605 85	"	99,262 51
—— de poursuites en matière de recrutement	"	"	"	"
—— de construction d'égouts et d'ouvertures de rues	"	18,679 81	"	18,679 81
Arrérages de pensions payés par provision	13,910 06	30,336 06	"	16,426 00
Intérêts de cautionnements de conservateurs	"	645 00	"	645 00
Frais concernant le service de la garde nationale	"	2 00	"	2 00
Traitements aux employés réfugiés	100 00	26,878 60	"	26,778 60
Fonds saisis par l'armée allemande	601 57	"	601 57	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	9,633 54	9,041 50	592 04	"
Frais de saisies et de préemptions	588,647 23	652,863 54	"	64,216 31
Parts de saisies	112,736 08	110.921 54	1,814 54	"
Remboursements de consignations	1,471,195 28	1,465,371 14	5,824 14	"
Primes de captures	3,215 63	3,121 38	94 25	"
Divers services	2,453,649 91	2,443,208 31	10,441 60	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	4,267,929 81	6,038,009 15	"	1,770,079 34
A reporter	9,681,098 67	11,681,110 41	32,596 20	2,032,607 94

Suite de l'*État présentant le mouvement des Avances pour divers services pendant l'année 1872.*

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
Report	9,681,098f 67c	11,681,110f 41c	32,596f 20c	2,032,607f 94c
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES.				
Frais de poursuites	65,750 43	59,206 53	6,543 90	"
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	82 37	"	82 37	"
Arrérages de pensions payés par provision	1,666 66	2,188 32	"	521 66
Service des transports des dépêches, exécuté pour le compte des compagnies de chemins de fer	49,392 17	57,948 06	"	8,555 89
Fonds soustraits par les agents de la Commune	23,214 28	"	23,214 28	"
Fonds saisis par les armées allemandes	11,848 98	"	11,848 98	"
Remboursement pour perte de chargement	"	"	"	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	1,267,028 73	1,255,281 20	11,747 53	"
Restes à recouvrer sur les contributions	7,848,172 97	9,807,876 64	"	1,959,703 67
Dégrèvements sur pensions des élèves des écoles du Gouvernement	23,497 96	6,986 10	16,511 86	"
Remboursements de taxes de brevets d'invention	7,575 00	8,075 00	"	500 00
Restes à recouvrer sur le produit de l'emprunt de 429 millions (1868)	1 16	7,389 52	"	7,388 36
Remboursement de l'emprunt de guerre. (Ville de Lyon.)	3,673,716 66	3,750,000 00	"	76,283 34
AVANCES DES PAYEURS DES ARMÉES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	"	115 30	"	115 30
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES AUX ARMÉES.				
Divers services	"	"	"	"
AVANCES DES COMPTABLES EN ALGÉRIE.				
Trésoriers-payeurs. (Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères.)	12,575,842 53	30,000 00	12,545,842 53	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines. (Divers services.)	141,599 63	133,998 93	7,600 70	"
——— des douanes. (Divers services)	271,726 26	266,099 57	5,626 69	"
——— des contributions diverses. (Divers services.)	1,065,798 32	2,677,412 63	"	1,611,614 31
——— des postes. (Divers services.)	642 50	593 80	48 70	"
AVANCES DES TRÉSORIERS-PAYEURS DES COLONIES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	211,673 36	37,674 98	173,998 38	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1872, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	2,686,088 95	2,686,088 95	"	"
	39,606,417 59	32,468,045 94	12,835,662 12	5,697,290 47
EXCÉDANT des avances constatées			7,138,371f 65c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Débets de Comptables pendant l'année 1872.

DÉSIGNATION DES DÉBETS.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la Cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	1,786f 22c	20,722f 18c	"
Receveurs des contributions indirectes	43,430 11	42,776 11	175,558f 55c
Receveurs des postes	10,334 85	19,294 82	1,278 82
Kesner, ex-caissier central du Trésor	"	"	8,270 17
	55,551 18	82,793 11	185,107 54
		267,900f 65c	
Excédant des atténuations		212,349f 47c	

État présentant le mouvement des Créances administratives pendant l'année 1872.

CRÉANCES RECOUVRÉES.	
Versement effectué au Trésor, par la ville de Lyon, du montant du prêt qui lui a été fait. (Voir page 560.)	4,506,250f

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances pendant l'année 1872.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Trésoriers-payeurs généraux	70,880f 00c	2,130,258f 29c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	6,156 29	
	Leurs collègues	2,053,221 94	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	4,163,235 87	9,157,334 47
	Trésoriers-payeurs généraux	1,419,950 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	2,573 58	
	Leurs collègues	3,571,575 02	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	280,375 16	9,858,206 23
	Trésoriers-payeurs généraux	6,263,053 30	
	Receveurs des douanes en Algérie	505 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	1,305 63	
	Leurs collègues	3,312,967 14	
Receveurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	2,003,124 00	32,634,618 77
	——— des douanes	23,030 00	
	——— des contributions indirectes	1,908,972 00	
	Trésoriers-payeurs généraux	702,565 00	
	Caissier-payeur central du Trésor public	1,460,000 00	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	——— en Algérie	471 25	
	Leurs collègues	26,536,456 52	
Directeurs de la fabrication des monnaies	.....	"	"
Trésoriers-payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	427,315,390 88	2,841,782,532 32
	——— des douanes	73,454,636 00	
	——— des contributions indirectes	483,496,787 69	
	——— des postes	56,884,800 06	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	7,000 00	
	Caissier-payeur central du Trésor public	1,755,751,986 43	
	Payeurs des armées	26,810 28	
	Agent comptable des traites de la marine	14,692 48	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	2 00	
	——— des colonies	50 50	
	Leurs collègues	44,830,376 00	
Caissier-payeur central du Trésor public	Receveurs de l'enregistrement	153,394,168 82	3,077,648,562 40
	——— des douanes. (Numéraire.)	14,035,368 03	
	——— des douanes. (Traites et obligations.)	67,772,164 05	
	——— des contributions indirectes. (Numéraire.)	183,663,258 56	
	——— des contributions indirectes. (Obligations des redevables.)	68,492,581 38	
	——— des postes	17,260,216 09	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	884,599 85	
	Trésoriers-payeurs généraux	2,538,769,880 55	
	Payeurs des armées	544,766 35	
	Agent comptable des traites de la marine	64,984 64	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	16,878,672 72	
	Receveurs des douanes en Algérie. (Traites de douanes.)	1,111,382 00	
	Trésoriers-payeurs des colonies	14,776,519 36	
	A reporter		5,973,211,512 42

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs des postes	2,003,124f 00c	584,763,787f 46c
	Trésoriers-payeurs généraux	427,316,915 42	
	Caissier-payeur central du Trésor public	153,386,293 27	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,558 07	
	Leurs collègues	2,052,896 70	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	280,375 16	159,098,275 18
	——— des postes	23,030 00	
	Trésoriers-payeurs généraux	73,424,695 13	
	Caissier-payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	14,035,368 03	
	——— (Traites et obligations.)	67,745,631 96	
	Receveurs des douanes en Algérie	17,599 88	
	Leurs collègues	3,571,575 02	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	4,163,235 87	741,898,154 78
	——— des postes	1,908,772 00	
	Trésoriers-payeurs généraux	483,496,787 69	
	Caissier-payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	180,446,312 59	
	——— (Obligations des redevables.)	68,557,998 83	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	——— des douanes en Algérie	10,198 37	
	——— des contributions diverses en Algérie	1,882 29	
	Leurs collègues	3,312,967 14	
Receveurs des postes	Trésoriers-payeurs généraux	56,854,942 43	100,661,516 02
	Caissier-payeur central du Trésor public	17,247,017 66	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	Leurs collègues	26,559,555 93	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Trésoriers-payeurs généraux	7,000 00	816,390 22
	Caissier-payeur central du Trésor public	809,077 85	
	Leurs collègues	312 37	
Trésoriers-payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	70,880 00	2,601,883,368 91
	——— des douanes	1,419,950 00	
	——— des contributions indirectes	6,263,053 30	
	——— des postes	704,551 66	
	Caissier-payeur central du Trésor public	2,543,887,406 94	
	Payeurs des armées	232,321 38	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	7,167,115 80	
	Trésoriers-payeurs des colonies	3,625,778 11	
	Leurs collègues	38,512,311 72	
Caissier-payeur central du Trésor public	Receveurs des postes	1,460,000 00	1,877,094,188 96
	Trésoriers-payeurs généraux	1,755,751,986 43	
	Payeurs des armées	142,018 59	
	Agent comptable des traites de la marine	20,142,639 81	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	83,834,700 83	
	Trésoriers-payeurs des colonies	15,762,843 30	
	A reporter		6,066,215,681 53

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances pendant l'année 1872.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	Report		5,973,211,512f 42c
Payeurs des armées	Trésoriers-payeurs généraux	232,321f 38c	376,391 30
	Caissier-payeur central du Trésor public	142,018 59	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	274 95	
	Leurs collègues	1,776 38	
Agent comptable des traites de la marine	Caissier-payeur central du Trésor public	20,142,639 81	20,142,639 81
Receveurs des postes aux armées	Receveurs des contributions indirectes	"	"
	——— des postes en France	"	
	Trésoriers-payeurs généraux	"	
	Payeurs des armées	"	
	Leurs collègues	"	
Trésoriers-payeurs en Algérie	Trésoriers-payeurs généraux	7,167,010 00	143,233,890 22
	Caissier-payeur central du Trésor public	76,753,717 57	
	Payeurs des armées	7,690 60	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	9,753,921 08	
	——— des douanes en Algérie	5,513,666 69	
	——— des contributions diverses en Algérie	35,621,511 30	
	——— des postes en Algérie	1,002,005 37	
	Trésoriers-payeurs des colonies	"	
	Leurs collègues	7,414,367 61	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement en France	4,558 07	412,112 16
	Trésoriers-payeurs en Algérie	56,880 00	
	Leurs collègues	350,674 09	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes en France	17,599 88	4,332,952 64
	——— des contributions indirectes	10,198 37	
	——— des contributions diverses en Algérie	4,213,641 93	
	Leurs collègues	91,512 46	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des contributions indirectes	1,882 29	28,749,957 52
	Trésoriers-payeurs en Algérie	10,649,669 71	
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	927,409 00	
	——— des douanes en Algérie	48,750 00	
	——— des postes en Algérie	425,490 16	
	Leurs collègues	16,696,756 36	
Receveurs des postes en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	327,157 10	492,732 30
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	6,550 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	143,921 05	
	Leurs collègues	15,104 15	
Trésoriers-payeurs des colonies	Trésoriers-payeurs généraux	3,302,555 77	40,250,248 18
	Caissier-payeur central du Trésor public	17,080,759 35	
	Agent comptable des traites de la marine	9,091 02	
	Leurs collègues	19,857,842 04	
	TOTAL des fonds reçus		6,211,202,436 55

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	Report		6,066,215,081f 53c
Payeurs des armées	Trésoriers-payeurs généraux	2,200f 00c	218,319 11
	Caissier-payeur central du Trésor public	206,902 13	
	Receveurs des postes aux armées	"	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	7,440 60	
	Leurs collègues	1,776 38	
Agent comptable des traites de la marine	Trésoriers-payeurs généraux	18,728 62	2,878,832 12
	Caissier-payeur central du Trésor public	59,328 78	
	Trésoriers-payeurs des colonies	3,380 34	
	Son successeur	2,797,394 38	
Receveurs des postes aux armées	Receveurs des postes en France	"	"
	Caissier-payeur central du Trésor public	"	
	Trésoriers-payeurs généraux	"	
	Payeurs des armées	"	
	Leurs collègues	"	
Trésoriers-payeurs en Algérie	Trésoriers-payeurs généraux	2 00	35,337,621 16
	Caissier-payeur central du Trésor public	10,918,831 06	
	Payeurs des armées	274 95	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	56,880 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	16,649,669 71	
	——— des postes en Algérie	327,157 10	
	Leurs collègues	7,384,806 34	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement en France	6,161 49	11,044,715 66
	Trésoriers-payeurs en Algérie	9,753,921 08	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	927,409 00	
	——— des postes en Algérie	6,550 00	
	Leurs collègues	350,674 09	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes en France	2,573 58	6,869,865 73
	Receveurs des contributions indirectes	505 00	
	Caissier-payeur central du Trésor public	1,212,858 00	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	5,513,666 69	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	48,750 00	
	Leurs collègues	91,512 46	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des contributions indirectes	1,305 63	56,677,136 27
	Trésoriers-payeurs en Algérie	35,621,511 30	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,213,641 93	
	——— des postes en Algérie	143,921 05	
	Leurs collègues	16,696,756 36	
Receveurs des postes en Algérie	Receveurs des postes en France	471 25	1,441,370 93
	Trésoriers-payeurs en Algérie	1,002,005 37	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	423,790 16	
	Leurs collègues	15,104 15	
Trésoriers-payeurs des colonies	Trésoriers-payeurs généraux	"	37,327,939 60
	Caissier-payeur central du Trésor public	14,776,519 36	
	Leurs collègues	22,551,420 24	
	TOTAL des fonds envoyés		6,218,011,482 11

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Etat présentant le mouvement, pendant l'année 1872, des Fonds des Budgets, des Services spéciaux et des Avances et Découverts du Trésor.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1871	669,527,675f 20c	845,954,465f 80c	"	176,426,790f 60c
Budget de l'exercice 1872	2,549,490,204 74	2,188,864,737 09	360,585,467f 65c	"
Budget de l'exercice 1873	2,149,395 89	3,076,053 44	"	926,657 55
Budget de l'emprunt de 429 millions	3,900,528 84	3,900,528 84	"	"
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	20,903,825 75	22,973,830 69	"	2,070,004 94
Services provinciaux et locaux de l'Algérie	14,029,116 35	9,550,153 35	4,478,963 00	"
Service local des colonies	32,071,320 42	30,271,358 54	1,799,961 88	"
Indemnité de guerre de la Cochinchine	"	8,244 73	"	8,244 73
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 00	461,875 20	"	261,875 20
Avances à la compie des services maritimes des Messageries nationales.	949,166 67	"	949,166 67	"
Avances à la compagnie générale transatlantique	1,982,500 00	2,850,000 00	"	867,500 00
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,280,086 83	"	1,280,086 83	"
Rachat des offices de courtiers de marchandises	359,999 81	"	359,999 81	"
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics. (Arrêté du ministre des finances, en date du 6 juin 1863.)	23,957,690 47	23,916,341 01	41,349 46	"
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois de l'État	89,283 65	"	89,283 65	"
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.	"	38,480 93	"	38,480 93
Trésor public, s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer. (Décret du 4 juillet 1861.)	1,094,000 00	"	1,094,000 00	"
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o.	60 00	60 00	"	"
Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	6,043 26	3,900,528 84	"	3,894,485 58
——— de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.)	27,633,175 80	27,633,175 80	"	"
——— anglais de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870 de la délégation du Gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux.)	279,100 00	279,100 00	"	"
Produit de l'emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	475,315,134 79	664,999,070 98	"	189,683,936 19
——— de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)	1,568,824,344 00	"	1,568,824,344 00	"
Avances au Trésor par la Banque de France	309,000,000 00	339,989,289 26	"	30,989,289 26
Indemnité de guerre	"	831,906,961 61	"	831,906,961 61
Compte intermédie des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.	179,310 06	512,768 15	"	333,458 09
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"	10,400 00	"	10,400 00
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	852,412 47	17,238,550 00	"	16,386,137 53
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 septembre 1870.)	148,069 37	80,193 81	67,875 56	"
Compte de liquidation	562,205,268 68	141,018,682 17	421,186,586 51	"
Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire.	8,113,145 69	1,240,196 46	6,872,949 23	"
Compagnie des chemins de fer de l'Est s/c d'avances à l'État pour la portion de son réseau cédée à l'Allemagne	325,000,000 00	"	325,000,000 00	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o.	60 00	"	60 00	"
Transport, au c/de liquidation, de l'excédant de recette de l'exercice 1869 et d'une portion de celui de l'exercice 1871 ..... A déduire.	171,703,620 67	"	A déduire. 171,703,620 67	"
	6,427,797,298 07	5,160,675,046 70	2,520,926,473 58	1,253,804,222 21
		Excédant de recettes	1,267,122,251f 37c	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Service des budgets	3,225,027,804 67	3,041,795,785 17	(A)183,232,019 50	"
Services spéciaux	3,374,473,054 07	2,118,879,261 53	(B) 1,255,593,792 54	"
Avances et découverts du Trésor ..... A déduire.	171,703,560 67	"	(C)171,703,560 67 à déduire.	"
	6,427,797,298 07	5,160,675,046 70	1,267,122,251 37	"
		Excédant de recettes	1,267,122,251f 37c	

(A) Voir page 21.
(B) Voir page 31.
(C) Voir page 31.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1872.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1872.	AU 1er janvier 1873.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1873. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1873. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	1,259,942f 40c	861,701f 50c	"	398,240f 90c
——— des douanes	1,155,652 28	1,080,156 77	"	75,495 51
——— des contributions indirectes	13,227,714 28	3,174,951 12	"	10,052,763 16
——— des postes	3,687,901 24	2,306,855 74	"	1,381,045 50
Directeurs de la fabrication des monnaies	673,554 54	330,404 56	"	343,149 98
Trésoriers-payeurs généraux	20,535,196 26	17,364,915 53	"	3,170,280 73
Caissier-payeur central du Trésor public — Numéraire en caisse au Trésor	24,226,783 51	29,485,364 72	5,258,581f 21c	"
Caissier-payeur central du Trésor public — Numéraire en dépôt à la banque	170,573,995 26	279,938,978 83	109 364,983 57	"
Payeurs des armées	1,349 36	"	"	1,349 36
Comptables en Algérie — Trésoriers-payeurs	18,230,933 19	10,585,933 97	"	7,644,999 22
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	11,333 79	5,609 74	"	5,724 05
Comptables en Algérie — ——— des douanes	64,423 38	57,156 33	"	7,267 05
Comptables en Algérie — ——— des contributions diverses	6,725,205 85	5,875,611 67	"	849,594 18
Comptables en Algérie — ——— des postes	25,691 51	24,324 06	"	1,367 45
Trésoriers-payeurs des colonies	17,040,802 08	14,800,482 11	"	2,240,319 97
	277,440,478 93	365,892,446 65	114,623,564 78	26,171,597 06
			88,451,967f 72c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	54,530 59	424,141 23	369,610 64	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,851,421 40	7,010,500 55	3,159,079 15	"
——— des contributions indirectes	8,371,281 90	6,401,905 00	"	1,969,376 90
——— des postes	16,676,008 44	14,362,746 61	"	2,313,261 83
Trésoriers-payeurs généraux	37,327,629 95	49,498,276 58	12,170,646 63	"
Caissier-payeur central du Trésor punlic	468,647,988 09	845,813,959 11	377,165,971 02	"
Payeurs des armées	187,900 00	"	"	187,900 00
Trésoriers-payeurs en Algérie	26,202,957 05	32,996,628 39	6,793,671 34	"
Receveurs des douanes en Algérie	40,173 11	56,200 01	16,026 90	"
——— des postes en Algérie	191,560 06	197,350 12	5,790 06	"
Trésoriers-payeurs des colonies	14,656,968 23	10,255,991 61	"	4,400,976 62
	576,153,888 23	966,593,557 98	399,311,185 10	8,871,515 35
			390,439,669f 75c	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	277,440,478 93	365,892,446 65	114,623,564 78	26,171,597 06
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	54,530 59	424,141 23	369,610 64	"
Effets à recevoir	576,153,888 23	966,593,557 98	399,311,185 10	8,871,515 35
	853,648,897 75	1,332,910,145 86	514,304,360 52	35,043,112 41
Augmentation, pendant l'année 1872, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année				479,261,248f 11c
Mais cette augmentation est réellement de 486,070,293 fr. 67 cent, par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1872, entre tous les comptables des finances. (V. p. 240 à 243.)				
En effet :				
Les fonds envoyés se sont élevés à		6,218,011,482f 11c		
Les fonds reçus ont été de		6,211,202,436 55		
Excédant des fonds envoyés		6,809,045 56		6,809,045 56
représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1873, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits.				
Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1872. (V. p. 551.)				486,070,293 67

Suite du **SERVICE DE TRÉSORERIE.**

État des Opérations que les trésoriers-payeurs généraux ont faites pour le compte du Trésor pendant l'année 1872.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.		EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873.	
	1° BUDGET ORDINAIRE.				
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes. (Fonds généraux.)	37,553,816f 04c	310,629,473f 00c	7,986f 16c	
	Taxes assimilées aux contributions directes	"	8,870,305 38	"	
	Produit des forêts	1,131,111 00	31,560,604 25	"	
	Produits universitaires	1,310,737 50	2,889,510 00	"	
	Taxes de la télégraphie privée et internationale	"	12,206,079 35	"	
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	2,040,964 84	6,026,536 88	"	
	Produits divers	6,596,670 24	37,511,468 80	3,387 50	
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	27,182,711 77	250,846,072 08	"	
	Taxes assimilées aux contributions directes	"	371,096 86	"	
	Produits éventuels affectés au service départemental.	"	94,836,444 89	"	
	Produits divers spéciaux	1,289,790 62	5,316,824 63	"	
	TOTAUX	77,105,802 01	761,064,416 12	11,373 66	
			838,181,591f 79c		(A) 838,181,591f 79c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire	15,311,081f 14c	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	11,815,605 84	
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	3,525,040 00	
Produits affectés au rachat des offices des courtiers de marchandises	34,000 00	144,577,480 82
Produit de l'emprunt de 750 millions	4,147,259 48	
——— de 2 milliards	109,596,424 99	
Recettes provenant de l'ancienne Liste civile	139,220 62	
——— du Domaine privé	8,848 75	
A reporter		982,759,072 61

(A) Voir le développement par département, pages 129 et 130.

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.		EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873.	
	1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique		39,448,610f 79c	231,037,296f 25c	"	
Services généraux des ministères.	Ministère de la justice	2,280,049 32	20,487,378 51	"	
	——— des affaires étrangères	1,455 83	74 97	"	
	——— de l'intérieur	6,737,378 30	50,733,783 87	2,500f 00c	
	Gouvernement général civil de l'Algérie	82,881 72	164,737 00	"	
	Ministère des finances. (Service général.)	2,352,807 67	8,225,574 95	"	
	——— de la guerre	17,620,631 52	257,299,097 16	4,770 35	
	Ministère de la marine et des colonies	12,285,091 39	77,795,662 40	17,292 65	
	Ministère de l'instruction publique. — Instruct^on publique, sciences et lettres.	8,798,578 65	14,431,401 73	"	
	Ministère de l'instruction publique. — Archives nationales, beaux-arts et musées	713,541 79	349,524 20	"	
	Ministère de l'instruction publique. — Cultes	13,278,613 82	35,357,539 16	"	
	Ministère de l'agriculture et du commerce	6,964,367 90	8,863,688 98	"	
	——— des travaux publics	16,508,950 93	72,252,728 87	"	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		5,472,135 37	24,044,404 83	"	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.		24,162,187 42	28,104,232 53	"	
		156,707,282 42	829,147,125 41	24,563 00	
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
Ministère de l'intérieur		67,898,008 65	138,877,079 23	"	
——— des finances		22,560,725 89	112,422,841 55	893,359 39	
——— de l'instruction publique		4,366,766 89	6,618,350 73	"	
——— de l'agriculture et du commerce		1,039,573 24	413,581 57	"	
——— des travaux publics		216,691 57	1,157,180 03	"	
		96,081,766 24	259,489,033 11	893,359 39	
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
Ministère de l'intérieur		11,527,251 15	"	"	
Gouvernement général civil de l'Algérie		925 45	"	4	
Ministère des finances		417,463 67	"	"	
——— de la guerre		51,787,625 69	"	"	
——— de la marine et des colonies		801,354 84	"	"	
Ministère de l'instruction publique.	Instruction publique, sciences et lettres	2,018,399 55	"	"	
	Cultes	1,648,414 40	"	"	
Ministère de l'agriculture et du commerce		197,471 70	"	"	
——— des travaux publics		13,204,301 29	"	"	
		81,603,207 74	"	"	
	4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.				
Ministère de la guerre		1,337,514 74	1,360,957 15	"	
——— de la marine et des colonies		"	616,623 44	"	
——— des travaux publics		78,000 00	37,180 00	"	
		1,415,514 74	2,014,760 59	"	
TOTAUX		335,807,771 14	1,090,650,919 11	917,922 39	(A) 1,427,376,612f 64c

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements	18,716,256f 02c	
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	38,480 93	133,693,504 46
Dépenses de l'ancienne liste civile	80,193 81	
Compte de liquidation des dépenses extraordinaires de la guerre	114,858,573 70	
A reporter		1,561,070,117 10

(A) Voir le développement par département, pages 203 et 204.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État des Opérations que les trésoriers payeurs généraux ont faites pour le compte du Trésor pendant l'année 1872.*

Suite des RECETTES.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

	Report			982,759,072f 61c
Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	261,863,798f 06c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au Trésor	5,664,174 22		
	Caisse des invalides de la marine	3,505,266 25		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers-payeurs généraux	200,313,117 61		
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers-payeurs généraux	41,425,290 88		
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	170,496 79		
	Cotisations municipales et particulières	9,846,612 39		
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	17,794,899 28	1,668,788,786f 53c	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	3,641,510 50		
	Droits de permis de chasse	6,279,850 00		
	Excédants de versements sur contributions	3,522,090 03		
	Fonds des communes affectés aux chemins vicinaux	7,448,791 65		
	Souscription à l'emprunt de 3 milliards	782,182,268 31		
	Termes versés sur certificats de l'emprunt de 3 milliards	320,063,708 52		
	Divers correspondants	5,066,912 04		4,660,055,089 25
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier-payeur central du Trésor par les trésoriers-payeurs généraux		130,142 550 07	
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, emprunt de guerre, etc.		14,835,608 46	
Recouvrement de créances administratives. — Prêt à la ville de Lyon			4,506,250 00	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)			(A) 2,841,781,894 19	
	Total des recettes			5,642,814,161 86

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les trésoriers-payeurs généraux étaient en avance envers le Trésor, à l'époque du 1er janvier 1872 (voir le compte des finances de l'année 1871, page 245), d'une somme de 77,560,054f 55c

Les opérations de toute nature que ces comptables ont effectuées pour le compte du Trésor, pendant l'année 1872, se sont élevées, comme ci-dessus :

En recette, à	5,642,814,161f 86c	
En dépense, à	5,818,454,452 40	
Et font ainsi ressortir un excédant de dépense représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant ladite année, de	175,640,290 54	187,999,337 12
En outre, il est nécessaire d'y comprendre l'accroissement qui a eu lieu, d'une année à l'autre sur les fonds qui ne sont pas, en réalité, à la disposition des Trésoriers-payeurs généraux, bien qu'ils soient compris dans leurs valeurs de caisse et de portefeuille (B)	12,359,046 58	
Ensemble		265,559,391 67
Mais, d'un autre côté, il faut déduire de cette dernière somme :		
1° La diminution qui s'est produite pendant la même période sur les fonds de leurs correspondants administratifs	(B) 183,434,073f 85c	184,133,367 07
2° L'avance des mêmes comptables sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, en 1872, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant	699,293 22	
D'où il suit que les avances des trésoriers-payeurs généraux, au 31 décembre 1872, sont de		(C) 81,426,024 60 (Voir page 594.)

(A) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 240, se trouvent diminués d'une somme de 638 fr. 13 cent. provenant des opérations constatées par virements de comptes.

(B) Année 1871. (Voir page 576.) 36,082,823f 69c
Année 1872. (Voir page 552.) 48,441,870 27
Différence égale 12,359,046 58

Suite des DÉPENSES.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

	Report			1,561,070,117f 10c
Payements pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	229,212,060f 01c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au Trésor	7,670,040 70		
	Caisse des invalides de la marine	24,289,372 73		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers-payeurs généraux	200,460,110 81		
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers-payeurs généraux	23,898,987 61		
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	134,650 00		
	Ex-trésoriers-payeurs généraux *l/c* d'avances à leur remboursement	806,118 53		
	Cotisations municipales et particulières	13,345,130 01		
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	17,965,173 51	1,630,280,196f 91c	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	3,504,745 00		
	Droits de permis de chasse	6,349,755 00		
	Excédants de versements sur contributions	3,501,869 86		
	Fonds des communes affectés aux chemins vicinaux	4,938,364 05		
	Souscription à l'emprunt de 2 milliards	2,733,317 60		
	——— de 3 milliards	775,008,280 88		
	Termes versés sur certificats de l'emprunt de 3 milliards	311,022,189 25		4,257,384,335 30
	Divers correspondants	5,440,031 36		
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier-payeur central du Trésor sur les trésoriers-payeurs généraux		2,251 33	
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, emprunt de guerre, etc.		12,819,992 48	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			(A) 2,614,281,894 58	
	Total des dépenses			5,818,454,452 40

(A) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 241, se trouvent diminués d'une somme de 12,398,525 fr. 67 cent., provenant des opérations constatées par virements de comptes.

(B) Année 1871. (Voir page 594.) 286,974,683f 26c
Année 1872. (Voir page 570.) 103,540,609 41
Différence égale 183,434,073 85

(C) Ce chiffre est augmenté de 976,290 fr. 05 cent. à la situation générale, en raison d'un virement de compte.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département, pendant l'année 1872, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	14,951,399 80	10,159,704 22	4,791,695 58	"	
Aisne	45,397,941 02	32,261,664 02	13,136,277 00	"	
Allier	17,123,366 82	10,759,296 24	6,364,070 58	"	
Alpes (Basses-)	5,515,848 18	5,824,620 99	"	308,772 81	
Alpes (Hautes-)	4,396,492 51	6,468,843 40	"	2,072,350 89	
Alpes-Maritimes	12,820,721 93	10,378,276 29	2,442,445 64	"	
Ardèche	12,070,188 95	8,366,519 93	3,703,669 02	"	
Ardennes	23,191,873 94	25,298,312 62	"	2,106,438 68	
Ariége	7,394,203 22	6,600,112 66	794,090 56	"	
Aube	17,231,455 11	16,443,011 98	788,443 13	"	
Aude	16,414,940 17	11,807,619 81	4,607,320 36	"	
Aveyron	11,756,959 98	8,873,328 78	2,883,631 20	"	
Bouches-du-Rhône	77,270,051 12	50,341,411 89	26,928,639 23	"	
Calvados	39,269,626 71	24,105,002 71	15,164,624 00	"	
Cantal	8,934,084 68	7,228,165 64	1,705,919 04	"	
Charente	18,937,561 28	11,846,021 03	7,091,540 25	"	
Charente-Inférieure	26,176,881 26	26,556,142 50	"	379,261 24	
Cher	13,727,936 69	15,340,842 76	"	1,612,906 07	
Corrèze	9,189,326 02	7,359,294 64	1,830,031 38	"	
Corse	5,215,792 79	12,959,676 83	"	7,743,884 04	
Côte-d'Or	24,594,088 47	18,729,878 04	5,864,210 43	"	
Côtes-du-Nord	21,361,696 87	11,261,801 99	10,099,894 88	"	
Creuse	8,008,960 88	5,122,753 96	2,886,206 92	"	
Dordogne	17,733,854 39	14,236,620 06	3,497,234 33	"	
Doubs	20,896,646 14	21,664,605 11	"	767,958 97	
Drôme	13,671,756 07	10,480,125 28	3,191,630 79	"	
Eure	31,969,203 08	24,181,868 57	7,787,334 51	"	
Eure-et-Loir	21,777,343 19	17,044,751 14	4,732,592 05	"	
Finistère	27,411,607 81	38,268,985 26	"	10,857,377 45	
Gard	24,347,541 13	13,086,163 52	11,261,377 61	"	
Garonne (Haute-)	27,821,308 52	24,064,000 07	3,757,308 45	"	
Gers	11,288,533 15	8,547,526 59	2,741,006 56	"	
Gironde	80,406,094 27	55,503,844 19	24,902,250 08	"	
Hérault	35,072,027 84	25,618,555 02	9,453,472 82	"	
Ille-et-Vilaine	27,444,906 82	21,776,243 88	5,668,662 94	"	
Indre	11,439,031 80	9,335,308 37	2,103,723 43	"	
Indre-et-Loire	18,717,039 86	16,175,929 00	2,541,110 86	"	
Isère	26,157,919 37	20,434,083 67	5,723,835 70	"	
Jura	16,694,300 35	9,698,451 94	6,995,848 41	"	
Landes	8,627,178 58	7,793,615 69	833,562 89	"	
Loir-et-Cher	13,894,104 07	13,653,500 22	240,603 85	"	
Loire	25,952,380 97	15,527,347 14	10,425,033 83	"	
Loire (Haute-)	9,579,455 65	6,653,145 23	2,926,310 42	"	
Loire-Inférieure	67,562,376 49	25,045,905 54	42,516,470 95	"	
Loiret	22,862,564 87	20,846,987 50	2,015,577 37	"	
Lot	8,994,307 55	9,377,335 43	"	383,027 88	
Lot-et-Garonne	15,529,952 75	13,278,206 10	2,251,746 65	"	
Lozère	4,069,680 81	4,717,246 62	"	647,565 81	
Maine-et-Loire	27,463,628 12	17,970,665 87	9,492,962 25	"	
Manche	29,523,293 64	29,920,612 86	"	397,319 22	
Marne	32,243,019 05	34,814,805 68	"	2,571,786 63	
Marne (Haute-)	12,761,588 79	15,848,112 53	"	3,086,523 74	
Mayenne	17,556,795 18	9,378,361 97	8,178,433 21	"	
Meurthe	37,684,195 35	38,097,635 37	"	413,440 02	
Meuse	16,864,451 22	22,605,873 08	"	5,741,421 86	
A reporter	1,204,969,485 28	959,738,721 43	284,320,799 16	39,090,035 31	

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	1,204,969,485 28	959,738 721 43	284,320,799 16	39,090,035 31
Morbihan	18,721,386 73	23,221,729 21	"	4,500,342 48
Moselle	13,306 77	1,006,625 91	"	993,319 14
Nièvre	16,050,435 53	13,712,625 86	2,337,809 67	"
Nord	129,010,372 72	70,019,048 15	58,991,324 57	"
Oise	34,375,863 62	23,900,786 54	10,475,077 08	"
Orne	21,855,347 31	15,213,003 23	6,642,344 08	"
Pas-de-Calais	57,838,098 16	29,455,634 64	28,382,463 52	"
Puy-de-Dôme	22,218,791 51	15,463,431 01	6,755,360 50	"
Pyrénées (Basses-)	18,112,520 93	19,125,987 74	"	1,013,466 81
Pyrénées (Hautes-)	8,083,173 68	9,782,063 20	"	1,698,889 52
Pyrénées-Orientales	8,487,116 74	12,990,212 89	"	4,503,096 15
Rhin (Bas-)	53,776 72	1,081,100 27	"	1,027,323 55
Rhin (Haut-)	6,150,461 87	1,072,962 98	5,077,498 89	"
Rhône	79,661,035 18	60,199,364 50	19,461,670 68	"
Saône (Haute-)	13,726,178 13	11,464,283 35	2,261,894 78	"
Saône-et-Loire	28,322,982 61	14,580,179 69	13,742,802 92	"
Sarthe	27,862,767 74	19,518,755 20	8,344,012 54	"
Savoie	10,848,753 05	11,395,773 28	"	547,020 23
Savoie (Haute-)	8,688,556 88	9,730,810 41	"	1,042,253 53
Seine	556,533,731 11	36,670,150 55	519,863,580 56	"
Seine-Inférieure	104,424,744 31	52,530,238 82	51,894,505 49	"
Seine-et-Marne	34,212,175 58	35,259,389 53	"	1,047,213 95
Seine-et-Oise	63,314,048 68	103,546,064 85	"	40,232,016 17
Sèvres (Deux-)	12,895,611 17	9,854,272 48	3,041,338 69	"
Somme	41,744,031 52	31,835,107 97	9,908,923 55	"
Tarn	13,025,637 02	9,382,823 36	3,642,813 66	"
Tarn-et-Garonne	10,040,619 03	6,761,140 80	3,279,478 23	"
Var	17,370,149 12	39,162,971 17	"	21,792,822 05
Vaucluse	13,922,785 16	11,084,547 50	2,838,237 66	"
Vendée	14,112,944 00	9,314,297 93	4,798,646 07	"
Vienne	15,447,443 45	16,138,804 72	"	691,361 27
Vienne (Haute-)	13,019,826 54	10,509,256 39	2,510,570 15	"
Vosges	20,132,937 27	14,318,217 83	5,814,719 44	"
Yonne	18,613,546 30	16,193,753 70	2,419,792 60	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	725,538 04	666,828 95	58,709 09	"
Caissier-payeur central du Trésor public	2,662,068,614 68	2,213,553 436 50	448,515,178 18	"
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	20,852 01	20,527,045 89	"	20,506,193 88
Comptables des finances en Algérie	52,971,418 72	110,415,407 31	"	57,443,988 59
Trésoriers-payeurs des colonies	36,297,309 86	50,581,610 49	"	14,284,300 63
	5,415,944,374 73	4,120,978,466 23	1,505,379,551 76	210,413,643 26
Excédant réel de recette, pendant l'année 1872, sur les budgets et les services spéciaux			1,294,965,908f 50c	
A déduire, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées dans les budgets les services spéciaux, les avances et découverts du Trésor, à titre de virements de comptes, et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs.			(A) 27,843,657 13	
Reste en excédant de recette			1,267,122,251 37	

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de recette*, pendant l'année 1872, *des budgets et des services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de dépense* résultant des mouvements *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ[t], page 126.) 3,225,027,804f 67c

Payements sur les dépenses publiques 3,041,795,785 17 (Voir le développement, page 200.)

Excédant de recette 183,232,019 50

Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets. 3,374,473,054f 07c

Payements sur les mêmes services.... 2,118,879,261 53

Excédant de recette ..... 1,255,593,792 54 — 1,255,593,792 54

Excédant de recette 1,438,825,812 04

Annulation de recettes sur les avances et découverts du Trésor. (Défalcation faite d'une recette de 60 francs.) 171,703,560 67

Reste en excédant de recette. (Voir page 240) 1,267,122,251 37

Service de trésorerie.

Diminution des créances passives.... 778,632,185 52

Augmentation des créances actives... 2,419,772 18

Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille 486,070,293 67

Total en excédant de dépense .. 1,267,122,251 37

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve, comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 48 à 63.

Recettes..... 1,337,247,181f 59c
A déduire les annulations..... 325,394,258 25 — 1,011,852,923f 34c

Payements..... 1,691,438,385 24
A déduire les annulations..... 651741,,804 77 — 1,039,696,580 47

Excédant de dépense..... 27,843,657 13

DÉPENSES.

pendant l'année de 1879, sur les crédits et les Sections spéciales du budget.

DÉPARTEMENTS.	CRÉDITS.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT DES PAYEMENTS.		OBSERVATIONS.
			en moins.	en plus.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Stockholm	18,751,384 74	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Marseille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sèvre	16,059,623 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Nord	170,010,874 72	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Oise	34,273,603 42	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Orne	81,895,347 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pas-de-Calais	37,378,094 16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Puy-de-Dôme	22,813,701 01	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées (Hautes-)	13,175,720 05	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées (Hautes-)	8,085,173 05	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées-Orientales	8,087,116 74	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhin (Bas-)	15,170 72	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhin (Haut-)	6,150,384 87	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhône	70,181,038 18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Saône (Haute-)	13,723,[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Saône-et-Loire	28,[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sarthe	27,894,760 72	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine	16,606,284 03	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine (Haute-)	8,098,380 85	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine-et-Marne	386,[illegible] 41	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine-et-Oise	140,[illegible] 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sèvres (Deux-)	34,[illegible] 38	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Somme	61,[illegible] 05	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Tarn	12,[illegible] 41	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Tarn-et-Garonne	41,[illegible] 32	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Var	13,[illegible] 27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vaucluse	10,[illegible] 86	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vendée	17,[illegible] 15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vienne	13,[illegible] 16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vienne (Haute-)	14,[illegible] 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vosges	15,[illegible] 25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Yonne	15,[illegible] 36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Yonne (Haute-)	20,[illegible] 27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Zaïre	18,[illegible] 36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Directeurs de la Colonisation des départements	720,[illegible] 05	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Trésorier-payeur central de l'Intérieur public	2,[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Frais des avances et agent comptable des navires à la marine	[illegible] 01	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Immeubles des finances en Algérie	39,[illegible] 72	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Intérêts payés des colonies	36,[illegible] 80	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
	3,[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Excédant réel de recette, pendant l'année, sur les budgets et les services spéciaux			[illegible]		
Il en résulte, pour cette, le résultat des opérations constatées dans les budgets, les services spéciaux, les avances et dépenses de l'année, à titre de comptes de comptes, et qui n'ont donné lieu à aucun payement de valeurs			[illegible]		
Ilsers en excédant de recette			[illegible]		

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1872.

Compte définitif de l'exercice 1871.

Compte provisoire de l'exercice 1872.

État des opérations relatives à l'exercice 1873.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1871.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Documents dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices en cours d'exécution pendant l'année qui vient de s'écouler; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1872, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1871;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1872;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1873.*

Bien qu'on ait maintenu le principe de l'unité budgétaire en n'ouvrant qu'un seul compte dans le Journal général et le Grand-Livre de l'administration des finances au budget de chaque exercice, il a été possible, cependant, au moyen des distinctions observées dans les écritures des ordonnateurs et des comptables, de dresser la situation des budgets, à partir de 1863, suivant les nouvelles divisions adoptées dans les lois de finances. Des tableaux distincts sont, en conséquence, consacrés au *budget ordinaire*, à celui des *dépenses sur ressources spéciales*, au *budget extraordinaire* et au *budget spécial de l'emprunt de 429 millions.*

Justifications à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

Note sur les Comptes des Budgets.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1872*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 499 à 540).

Résultats généraux publiés sur les budgets de 1814 à 1872.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), celle du 26 avril 1855 et la loi de finances du 13 mai 1863, ont prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, de la *Fabrication des monnaies et médailles*, de la *Caisse de la Dotation de l'armée* et de l'*École centrale des arts et manufactures;* elles ont en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget général de l'État.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes est consacré, depuis la loi précitée du 9 juillet 1836, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services ci-dessus mentionnés ne sont pas comprises dans le compte général de l'Administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux, qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction générale de la comptabilité publique des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de l'agriculture et du commerce, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendant de l'Administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 821 à 839.)

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels les services ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrem^t, des douanes et des contribut. indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
1838.	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux et établissements sanitaires)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
1842.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,300,000
	Dépenses de la garde de Paris remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
1855.	Contingent des communes du département de la Seine dans les frais de leur police municipale	180,000
	Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	362,000
	Produits divers des prisons départementales	400,000
1858.	Remboursem^t, par la caisse de la dotation de l'armée, des suppléments de pensions militaires payés par le Trésor	800,000
1860.	École militaire de santé de Strasbourg	41,000
1862.	Recettes et dépenses universitaires	2,693,500
	TOTAL	221,276,500

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1871.

NOTE GÉNÉRALE

SUR

LES RÉSULTATS DU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1871.

Le budget de l'exercice 1871 a été, comme ceux des exercices précédents, depuis 1863, l'objet de deux lois distinctes; ces lois portent la date du 27 juillet 1870.

La première a fixé les besoins et les ressources des services ordinaires et habituels du budget en consacrant un titre particulier aux dépenses départementales et spéciales et aux recettes corrélatives.

La seconde a déterminé, en recette et en dépense, la nature et le chiffre des services du budget extraordinaire.

Enfin, la loi du 1er août 1868, qui a autorisé le ministre des finances à contracter un emprunt de 429 millions, a ouvert aux exercices 1868 et 1869, sur les ressources de cet emprunt, des crédits reportés en partie à l'exercice 1871, et dont il doit être rendu compte distinctement, aux termes de l'article 5 de ladite loi.

On va donc présenter la situation définitive de l'exercice 1871, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois de finances précitées, situation sur laquelle les événements de guerre ont exercé une influence considérable.

1° BUDGET ORDINAIRE.

La loi du 27 juillet 1870 a fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget ordinaire de l'exercice 1871 : Résultat du vote primitif du budget ordinaire.

Recettes	1,789,914,527f 00c
Dépenses	1,673,793,155 00
Excédant présumé des recettes	116,121,372 00
Ressource affectée au budget extraordinaire	116,121,372 00
Reste pour excédant de recette du budget ordinaire	"

Les prévisions de ce budget ont ensuite éprouvé les modifications détaillées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 274 à 277). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes d'où elles résultent. Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

1° Évaluation des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1871 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à	1,789,914,527f 00c
Elles s'augmentent, d'abord, de la plus-value réalisée, pendant le cours de l'exercice, sur les évaluations de certains produits consommés en nature par les ministères. Cette plus-value a été de	13,408 99
Ensuite des ressources de la Caisse d'amortissement supprimée par la loi du 16 septembre 1871, ci	70,630,000 00
Elles s'accroissent, en outre, des fonds restés disponibles, à la clôture de l'exercice 1870, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre	116,942 37
TOTAL des recettes affectées législativement au budget ordinaire de l'exercice 1871	1,860,674,878 36

On rappellera que, conformément aux explications données dans la note annexée au projet de loi de règlement de l'exercice 1863, page 126, on a dû s'en tenir, pour les comptes à rendre, au point de départ authentique et habituel du budget primitif des recettes.

2° Crédits ouverts aux Ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par la loi précitée du 27 juillet 1870 s'élèvent, pour l'ensemble des services, ainsi qu'on l'a indiqué d'autre part, à	1,673,793,155f 00c
Une somme de 8,713,103 francs allouée par la même loi pour le service des annuités au budget de l'amortissement a été rattachée au budget ordinaire par la loi du 16 septembre 1871, ci	8,713,103 00
Les crédits qui correspondent à certains produits consommés en nature par les ministères, et dont la dépense se règle d'après les ressources, ont été élevés au montant des produits constatés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes), ci	13,408 99
Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1870 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1871 (voir les recettes ci-dessus), ci	116,942 37
Des virements de crédits de ministère à ministère, s'élevant ensemble à 5,117,400 francs, ont dû être effectués par suite de changements d'attribution; mais leur résultat n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire, ci	Mémoire.
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 2 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, se sont élevés à la somme de 45,967,122 fr. 49 cent. Leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont également cités ici que pour mémoire.	Mémoire.
A reporter	1,682,636,609 36

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Report	1,682,636,609f 36c
Une somme de 12,788 fr. 98 cent. ayant été transportée, par décret du 20 décembre 1875, du budget extraordinaire au budget ordinaire du ministère de la guerre, il est nécessaire d'augmenter d'autant les crédits du budget ordinaire, ci	12,788 98
La loi du 16 septembre 1871 sur le budget rectifié de l'exercice 1871 et quelques lois spéciales rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits montant ensemble à 428,088,249 fr. 19 cent., qui, par suite d'annulations s'élevant à 157,317,044 fr. 02 cent., se trouvent réduits à	270,771,205 17
Le Gouvernement de la défense nationale a ouvert, par divers décrets, des crédits pour une somme nette de	54,678,501 60
Des décrets soumis à la régularisation de l'Assemblée nationale ont annulé des crédits pour (*à déduire*)	21,216,564 76
Un autre décret du 11 juin 1872 a reporté de l'exercice 1870 à l'exercice 1871 la partie disponible de l'emprunt de 750 millions applicable aux frais dudit emprunt, ci	3,210,775 57
Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui autorise l'obtention, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de concours pour travaux d'intérêt public, des crédits ont été ouverts à ce titre à divers ministères pour	412,893 29
Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1871 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de	2,631,142 50
TOTAL des crédits rectifiés du budget ordinaire de l'exercice 1871	1,993,137,351 71

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive du budget ordinaire de l'exercice 1871, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'évaluation des ressources de 1871 s'élève, comme on l'a dit, à	1,860,674,878f 36c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1870, montant à	116,942 37
RESTE	1,860,557,935 99

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Report		1,860,557,935f 99c
Les droits et produits liquidés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à	2,015,032,464f 08c	
Les recouvrements effectués sont de	2,000,928,521 02	
Et il est resté à recouvrer	14,103,943 06	

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus et ventes de domaines pour lesquels la liquidation des droits ou leur réalisation ne s'opère pas simultanément (voir le Compte définitif des recettes de 1871), savoir :

Revenus et ventes de domaines	5,986,945f 89c
Produits des forêts	723,056 55
Enregistrement et timbre	1,255,695 47
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	4,465,109 83
Produits des postes	215 00
Produits universitaires	5,380 00
Produits et revenus de l'Algérie	1,667,540 32
SOMME ÉGALE	14,103,943 06

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, lesquels s'élèvent à 2,000,928,521 02

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice 1871 sont donc supérieures aux évaluations du budget (voir le tableau pages 302 et 303) de 140,370,585 03

Les prévisions de la loi de finances, établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement plusieurs éventualités. Le tableau page 302 fait connaître par branche de revenus les différences entre les prévisions du budget et les produits réalisés. Ces produits sont, en outre, comparés avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (pages 404 et 405). Enfin, le compte définitif des recettes de 1871 développe, par chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires ouverts aux ministres, tant par le vote du budget primitif que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à..... 1,993,137,351f 71c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1871 montent à..... 2,412,616,082f 57c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, sont de..... 2,367,171,812 45

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 45,444,270 12

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 2,367,171,812 45

on voit que, dans leur ensemble, les dépenses ordinaires de l'exercice 1871 ont été supérieures aux crédits de..... 374,034,460 74

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 338 et 339) :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	84,947,717f 12c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice.....	45,444,270 12
ENSEMBLE.....	130,391,987 24
Crédits pour dépenses du cadastre, à transporter au budget de l'exercice 1872.....	186,650 70
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter.....	130,578,637 94
qu'il faut déduire des crédits complémentaires, montant à.....	504,613,098 68
SOMME ÉGALE à l'excédant des dépenses.....	374,034,460 74

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres et articles à l'appui du présent projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour les détails par nature de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par les ministres des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1871 doivent être examinées, il convient encore de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après (pages 406 et 407).

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Résultat général du budget ordinaire de l'exercice 1871 à l'époque de sa clôture.

En résumé, le résultat général du budget ordinaire de 1871, à la clôture de l'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources réalisées pendant l'exercice s'élèvent, comme on l'a vu plus haut, à	2,000,928,521f 02c
Elles s'accroissent des fonds du cadastre reportés du budget de 1870	116,942 37
ENSEMBLE	2,001,045,463 39
Mais elles se réduisent des fonds du même service transportés au budget de 1872	186,650 70
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins du budget ordinaire de l'exercice 1871 sont, en conséquence, définitivement fixées à	2,000,858,812 69
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de	2,367,171,812 45
il en résulte que l'excédant final de dépense du budget ordinaire est de	366,312,999 76

Comparaison de la situation provisoire du budget ordinaire de 1871 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1871 (page 419), le budget ordinaire de l'exercice 1871 présentait un excédant probable de recettes de 2,347,740f 21c

Ainsi qu'on vient de l'établir, ce budget se solde par un excédant final de dépense de 366,312,999 76

D'où il suit que la liquidation définitive des recettes et des dépenses de cet exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services afférents aux divers départements ministériels, font ressortir, comparativement à la situation provisoire, une aggravation de 368,660,739 97

Ce résultat se décompose ainsi :

Droits constatés dans la situation provisoire, ci		1,967,218,873 44
Recettes définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 340.)		2,000,858,812 69
AUGMENTATION des recettes d'après le règlement du budget		33,639,939 25
Dépenses probables en situation provisoire (déduction faite des restes à payer et du complément des annulations de crédits qu'on supposait devoir se produire en clôture d'exercice, supputés ensemble pour 6,000,000 francs), ci	1,964,871,133f 23c	
Dépenses définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 340.)	2,367,171,812 45	
AUGMENTATION des dépenses en règlement définitif.	402,300,679 22	402,300,679 22
RÉSULTAT en aggravation, comme ci-contre		368,660,739 97

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État, et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à 309,159,014f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de 48,649,326 15

ENSEMBLE 357,808,340 15

Enfin elles ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1869	43,117f 42c	18,656,359 13
Exercice 1870	18,613,241 71	

MONTANT des prévisions de recette et de dépense au budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871 (pages 342 et 343) 376,464,699 28

Comparaison de la situation provisoire du budget des ressources spéciales de 1871 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée page 420 du compte général des finances de 1871, les recettes applicables au budget des dépenses sur ressources spéciales s'élevaient à 377,995,849f 02c

Elles se sont atténuées, pendant la seconde gestion de l'exercice, de 1,531,149f 74c

En outre, elles ont été réduites des sommes restées sans emploi et transportées aux exercices 1872 et 1873, ci 48,334,498 86

RÉSULTAT en diminution ..... 49,865,648 60 — 49,865,648 60

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Les ressources applicables au budget des dépenses spéciales de l'exercice 1871 (voir le tableau page 358) sont ainsi de	328,130,200f 42c
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres (voir le même tableau) ayant été de	328,130,200 42
Le budget des dépenses sur ressources spéciales se règle, par conséquent, en balance	"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget extraordinaire.

La loi de finances du 27 juillet 1870, sur le budget extraordinaire de 1871, a fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de ce budget :

Ressources extraordinaires	20,416 666f 00c
Excédant disponible de recette du budget ordinaire	116,121,372 00
ENSEMBLE	136,538,038 00
Dépenses	128,597,680 00
EXCÉDANT probable de recettes	7,940,358 00

Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Depuis lors, ces prévisions ont éprouvé, par suite des crédits extraordinaires qui y ont été ajoutés, les modifications qui sont indiquées dans les tableaux pages 360 et 361.

Les prévisions des dépenses s'élevaient, comme on vient de le dire, à	128,597,680f 00c
Elles ont subi les modifications suivantes :	
Un crédit de 41 millions ouvert par la loi du 27 juillet 1870 sur le budget de l'amortissement pour garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer a été rattaché au budget extraordinaire par la loi du 16 septembre 1871	41,000,000 00
Virements de crédits de ministère à ministère et de service à service, s'élevant à la somme de 4,525,000 francs, par suite de changement d'attributions.	
A reporter	169,597,680 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice de 1871.

Report.....	169,597,680f 00c
Leur résultat n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Virements de crédits de chapitre à chapitre, 28 millions. Leur résultat n'altérant pas la situation du budget, ils ne sont également cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Une somme de 12,788 fr. 98 cent. ayant été reportée par décret du 20 décembre 1875 du budget extraordinaire au budget ordinaire du ministère de la guerre, il est nécessaire de réduire d'autant les crédits du budget extraordinaire, ci.....(*à déduire.*).	12,788 98
Crédits ouverts ou annulés par des lois.....	488,357,872 68
Crédits ouverts ou annulés par des décrets du Gouvernement de la défense nationale.....	582,362,526 09
Crédits ouverts par décrets spéciaux qui ont été soumis à la régularisation de l'Assemblée nationale.....	895,000 00
Crédits pour fonds de concours ouverts par des décrets.....	5,835,608 54
Crédits reportés par décrets, en vertu des lois qui ont autorisé les services..	17,686,341 04
ENSEMBLE.....	1,264,722,239 37

Comparaison des prévisions législatives du budget extraordinaire avec les faits réalisés.

Il convient maintenant d'établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés et pour présenter, comme on l'a fait à l'occasion du budget ordinaire, la situation définitive du budget extraordinaire telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice.

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

L'évaluation des ressources, abstraction faite de l'excédant de recette du budget ordinaire prévu pour 116,121,372 francs, s'élevait (voir ci-dessus) à.....	20,416,666f 00c
Les recouvrements effectués en somme égale aux droits constatés ayant été de	1,215,318,218 02
L'excédant des recouvrements sur les évaluations (voir pages 376 et 377) s'élève à.....	1,194,901,552 02

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

On a vu que les crédits accordés, tant par le vote primitif du budget extraordinaire que par les lois subséquentes, s'élevaient ensemble à.....		1,264,722,239f 37c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1871 montent à.....	720,607,294f 75c	
Les payements effectués sur les dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice sont de.....	675,275,165 29	
Et il est resté à payer, par imputation, sur les fonds des exercices suivants.....	45,332,129 46	
A reporter,.....		1,264,722,239 37

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Report..... 1,264,762,229f 37c

En comparant les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses définitives..... 675,275,165 29

on trouve que l'excédant des crédits sur les dépenses (voir page 391) est de.... 589,447,074 08

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir page 391) :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement..... 544,114,944f 62c

Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice..... 45,332,129 46

TOTAL des crédits à annuler semblable à celui ci-dessus..... 589,447,074 08

Résultat général du budget extraordinaire en clôture d'exercice.

La situation définitive du budget extraordinaire s'établit donc ainsi qu'il suit :

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres s'élèvent à la somme de..... 675,275,165f 29c

Les ressources extraordinaires montent à..... 1,215,318,218 02

L'excédant final de recette du budget extraordinaire de 1871 est, en conséquence, de la somme de..... 540,043,052 73

Comparaison de la situation provisoire du budget extraordinaire de 1871 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée au compte général des finances de 1871 (page 426), le budget extraordinaire de cet exercice présentait un excédant probable de recette de..... 158,691,363f 18c

Comme on le voit ci-dessus, l'excédant de recette s'élève, en situation définitive de l'exercice 1871, à..... 540,043,052 73

Ce qui détermine, comparativement à la situation provisoire, une amélioration de..... 381,351,689 55

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Cette amélioration s'explique ainsi :

Recettes extraordinaires constatées dans la situation provisoire		1,262,360,481f 61c
Recettes extraordinaires définitives		1,215,318,218 02
DIMINUTION de recettes		47,042,263 59
Dépenses constatées en situation provisoire (voir page 426 du compte général des finances de l'année 1871)	1,103,669,118f 43c	
Dépenses définitives de l'exercice	675,275,165 29	
DIMINUTION de dépenses	428,393,953 14	428,393,953 14
AMÉLIORATION semblable à celle ci-dessus		381,351,689 55

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Les crédits restés libres sur les budgets des exercices 1869 et 1870, et qui ont été reportés à l'exercice 1871 en vertu de l'article 4 de la loi du 1er août 1868, se sont élevés à la somme de	14,624,793f 00c
Ces prévisions de dépenses ont été atténuées, par divers décrets impériaux qui ont transporté des crédits libres aux exercices suivants, de	10,212,443 00
RESTE pour crédits rectifiés de l'exercice 1871	4,412,350 00
En comparant avec ces crédits le montant des dépenses définitives, ci	4,215,782 11
On voit que les dépenses sont restées inférieures aux crédits (voir page 401) de	196,567 89

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Ce dernier résultat, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués, se décompose de la manière suivante :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	196,567f 85c
Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice.....	0 04
TOTAL des crédits à annuler, semblable à celui ci-dessus.....	196,567 89

Résultat général en clôture d'exercice.

En résumé, la situation définitive du budget de l'emprunt, pour 1871, s'établit ainsi qu'il suit :

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ont été de.....	4,215,782f 11c
Les ressources qui ont été prélevées sur le compte spécial du produit de l'emprunt, pour faire face aux dépenses, s'élèvent à.....	4,215,782 11
BALANCE.....	//

Comparaison des recettes et des dépenses de 1870 avec celles de 1871.

On a dit plus haut que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître. On a fait en même temps remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant, pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 404 à 407). Ces comparaisons se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1871, et indiquent avec détail les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1871, comparativement au budget de 1870. Des états semblables pour les dépenses sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Les résultats de ces tableaux de comparaison se justifient ainsi qu'il suit, par le rapprochement des termes du règlement définitif des deux budgets :

Le règlement définitif du budget de l'exercice 1871 fait ressortir entre les recettes et les payements un excédant final de.....	173,730,052f 92c
Le règlement définitif de l'exercice 1870 fait ressortir une balance exacte entre les recettes et les dépenses.....	//
Il en résulte pour le budget de 1871, comparativement à l'exercice précédent, un bénéfice de.....	173,730,052 97

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Cette bonification s'explique par les résultats ci-après que présentent les tableaux comparatifs susmentionnés :

		DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1871.	DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1870.
1° Augmentation sur les recettes constatées (tableau page 404) :			
Budget de 1871	3,592,374,804f 36c		
—— de 1870	3,448,155,127 44	144,219,676f 92c	"
2° Augmentation sur les restes à recouvrer en fin d'exercice (tableau page 405) :			
En 1871	14,103,943f 06c		
En 1870	12,514,341 08	"	1,589,601f 98c
3° Diminution des dépenses constatées (tableau page 406) :			
Budget de 1871	3,465,569,359f 89c		
—— de 1870	3,526,806,513 93	61,237,154 04	"
4° Augmentation sur les dépenses restant à payer (tableau page 407) :			
Budget de 1871	90,776,399f 62c		
—— de 1870	87,793,435 33	2,982,964 29	"
5° Augmentation, en 1871, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Excédant au profit de 1871 (A)	29,747,848f 06c		
—— au profit de 1870	3,372,292 24	"	33,120,140 30
		208,439,795 25	34,709,742 28
DIFFÉRENCE au profit du budget de 1871		173,730,052f 97c	
Excédants de recette transportés aux exercices 1871 et 1870, savoir :			
Excédant des recettes de 1870 transporté à 1871	"		
—— de 1869 transporté à 1870	"		
DIFFÉRENCE au profit de 1871	"	"	
Il en résulte que la présente comparaison fait ressortir au profit du budget de 1871 une différence de		173,730,052 97	

(A) BUDGET ORDINAIRE. (Cadastre.)

Fonds reportés de l'exercice 1870	116,942f 37c	69,708f 33c
—— transportés à l'exercice 1872	186,650 70	

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Fonds reportés des exercices 1869 et 1870	18,656,359 13	29,678,139 73
—— transportés aux exercices 1872 et 1873	48,334,498 86	
DIFFÉRENCE à la charge de l'exercice 1871		29,747,848 06

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1871.

Cette bonification s'explique par les résultats ci-après que présentent les tableaux comparatifs susmentionnés :

		OFFÉRENCES AU PROFIT du budget de 1871.	du budget de 1870.
1° Augmentation sur les recettes constatées (tableau page 404) :			
Budget de 1871	3,592,374,804 30		
—— de 1870	3,448,155,127 44	144,219,676 92	
2° Augmentation sur les restes à recouvrer en fin d'exercice (tableau page 405) :			
En 1871	14,103,943 06		
En 1870	12,514,341 08		1,589,601 98
3° Diminution des dépenses constatées (tableau page 406) :			
Budget de 1871	3,405,360,359 80		
—— de 1870	3,520,800,513 93	61,237,134 04	
4° Augmentation sur les dépenses restant à payer (tableau page 407) :			
Budget de 1871	90,776,390 02		
—— de 1870	87,793,435 33	2,982,964 29	
5° Augmentation, en 1871, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Excédant au profit de 1871 (a)	29,747,848 06		
—— au profit de 1870	3,372,292 24		35,120,140 30
		208,480,705 25	34,790,742 28
Différence au profit du budget de 1871		173,730,052 97	
Excédants de recette transportés aux exercices 1871 et 1870, savoir :			
Excédant des recettes de 1870 transporté à 1871			
—— de 1869 transporté à 1870			
Différence au profit de 1871			
Il en résulte que la présente comparaison fait ressortir au profit du budget de 1871 une différence de		173,730,052 97	

(a) BUDGET ORDINAIRE. (Cadastre.)

Fonds reportés de l'exercice 1870	116,942 37	
—— transportés à l'exercice 1871	186,650 70	69,708 33

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Fonds reportés des exercices 1869 et 1870	18,630,539 18	
—— transportés aux exercices 1871 et 1872	48,334,498 86	29,678,139 73
Différence à la charge de l'exercice 1871		29,747,848 06

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 27 juillet 1870.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à divers services. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1871. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes. (Fonds généraux.)	336,683,600f	"	"	"	"	336,683,600f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines. — Enregistrement et timbre 456,571,000f; Domaines 12,490,416	469,061,416	(A) 13,408f 99c	"	"	"	469,074,824 99	(A) Produits consommés en nature dans les établissements spéciaux régis par l'État. (Haras et dépôts d'étalons.)
Produits des forêts	11,346,617	"	"	(c) 30,103,000f 00c	"	41,449,617 00	
Douanes et sels	163,317,000	"	"	"	"	163,317,000 00	
Contributions indirectes	626,747,000	"	"	(c) 32,027,000 00	"	658,774,000 00	
Produits des postes	94,837,000	"	"	"	"	94,837,000 00	
Produits universitaires	3,938,779	"	"	"	"	3,938,779 00	(c) Recettes attribuées primitivement à la caisse des consignations supprimée par la loi du 16 septembre 1871.
Produits et revenus de l'Algérie	16,530,000	"	"	"	"	16,530,000 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,030,800	"	"	"	"	15,030,800 00	
Produits divers	52,422,315	"	"	(c) 8,500,000 00	"	60,922,315 00	
	1,789,914,527	13,408 99	"	70,630,000 00	"	1,860,557,935 99	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds généraux reportés de l'exercice 1870 pour le service du cadastre	"	"	"	(B) 116,942 37	"	116,942 37	(B) Loi de règlement de l'exercice 1870.
		13,408 99	"	70,746,942 37	"		
		13,408f 99c		70,746,942f 37c			
	1,789,914,527	RÉSULTAT en augmentation...		70,700,351f 36c		1,860,674,878 36	

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES. (Voir ci-après le développement des crédits, p. 278 à 291).	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 27 juillet 1870.)	CRÉDITS TRANSPORTÉS de la caisse d'amortissement par l'article 22 de la loi du 16 septembre 1871.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1870 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits. Virements de ministère à ministère et de service à service par suite de changement d'attributions.		Virements de chapitre à chapitre.		Virement de budget à budget.		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois.		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets du Gouvernement de la Défense nationale.		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ouverts par décrets spéciaux régularisés par les lois du 5 février 1872 et du 5 avril 1873.		CRÉDITS REPORTÉS par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services.		CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets pour fonds de concours.		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1871.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1871.
			Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique et dotations	542,154,394	8,713,103	»	»	»	»	»	»	»	»	»	179,587,737 00	32,615,600 00	»	»	6,138,200 00	»	»	»	»	»		703,977,834 00
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	36,018,925	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,934,750 60	5,800 60	»	19,350 95	»	»	»	»	»	70 00	34,109,395 95
Ministère des affaires étrangères	13,143,500	»	»	»	»	»	»	340,000 00	340,000 00	»	»	»	552,000 00	»	»	211,000 00	»	»	»	»	»	45,395 87	12,847,895 87
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Ministère de l'intérieur	62,598,885	»	»	»	»	215,150	»	»	»	»	»	1,728,100 00	1,473,595 00	»	»	»	»	»	»	97,130 90	97,130 90	1,821 91	63,070,361 91
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Gouvernement général civil de l'Algérie	15,260,625	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59,000 00	676,000 00	»	»	»	»	»	»	23,920 50	»	3,002 29	14,670,547 79
Ministère des finances	18,608,960	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	175,871,751 17	74,903,116 42	94,000 00	»	»	»	3,210,775 57	»	»	»	908,223 41	123,790,563 73
Ministère de la guerre	371,551,177	»	»	»	»	»	»	44,781,662 94	44,781,662 94	12,788 98	»	45,000 00	1,232,930 00	17,000,000 00	»	»	»	»	»	91,738,80	»	830,175 55	388,297,959 33
Ministère de la marine et des colonies	165,992,750	»	»	»	»	»	»	845,459 55	845,459 55	»	»	750,000 00	6,758,400 00	37,000,000 00	»	»	»	»	»	»	»	438,377 94	197,422,727 94
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 1re section. — Instruction publique	26,795,071	»	»	»	»	2,390,650	»	»	»	»	»	25,000 00	125,000 00	60,000 00	»	»	»	»	»	24,608 18	»	33,277 91	29,203,607 09
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 2e section. — Beaux-arts	10,743,500	»	»	»	»	»	5,117,400	»	»	»	»	981,964 00	1,150,700 00	518,701 00	»	»	»	»	»	»	»	»	5,976,065 00
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 3e section. — Cultes	49,715,481	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39,000 00	20,000 00	»	»	»	»	»	»	10,000 00	»	220,183 14	49,964,664 14
Ministère de l'agriculture et du commerce	16,418,150	»	13,408 99	»	»	»	»	»	»	»	»	8,646,550 00	2,290,000 00	»	»	»	»	»	»	3,964 00	»	250 00	22,792,322 99
Ministère des travaux publics	90,400,200	»	»	»	»	2,511,600	»	»	»	»	»	2,992,000 00	15,179,760 00	»	»	»	»	»	»	269,661 81	11,000 00	150,364 48	81,133,066 29
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	242,400,537	»	»	»	116,942 37	»	»	»	»	»	»	3,703,388 02	16,462,062 00	»	»	2,050,000 00	»	»	»	»	»	»	231,808,805 39
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	11,991,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53,658,759 00	1,943,100 00	»	»	115,000 00	29,750,115 71	»	»	»	»	»	34,071,543 29
			13,408 99	»		5,117,400	5,117,400	45,967,122 49	45,967,122 49	12,788 98	»	428,088,249 19	157,317,044 02	54,678,501 60	»	8,533,550 95	29,750,115 71	3,210,775 57	»	521,024 19	108,130 90		
						»		»		12,788f 98c		270,771,205f 17c		54,678,501f 60c		A déduire : 21,216,504f 76c		3,210,775f 57c		412,893c 29c			
		8,713,103	13,408f 99c		116,942 37	Augmentation.... 12,788f 98c						307,856,810f 87c										2,631,142 50	
Totaux	1,673,793,155																						1,993,137,351 71
						Résultat en augmentation						319,344,196f 71c											

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget ordinaire de 1871.

Modifications résultant de virements de crédits de ministère à ministère par suite de changements d'attributions.

DATES DES DÉCRETS.	NUMÉROS des chapitres.	MINISTÈRES ET SERVICES.	NOUVELLES IMPUTATIONS, par chapitres, des crédits modifiés par suite de changements d'attributions.	ANCIENNES IMPUTATIONS, par chapitres, des crédits modifiés par suite de changements d'attributions. — SERVICE des BEAUX-ARTS.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Décret du 26 septembre 1870.	18	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance (asile de Saverne, service intérieur)	15,150f	15,150f	
	"	Fête du 15 août	200,000	200,000	
			215,150	215,150	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.			
			Ire SECTION. — INSTRUCTION PUBLIQUE.		
	4	Services généraux de l'instruction publique	4,000f	4,000f	
	10	Institut de France	661,200	661,200	
	11	Académie de médecine	45,500	45,500	
	15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	97,800	97,800	
	16	École des Chartes	46,600	46,600	
	18	Bibliothèque nationale. — Dépenses ordinaires	495,750	495,750	
Décret du 26 septembre 1870.	19	——— Confection de catalogues	50,000	50,000	
	20	Bibliothèques publiques	209,500	209,500	
	21	Sociétés savantes	70,000	70,000	
	22	Subvention au *Journal des Savants*	15,000	15,000	
	23	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000	140,000	
	24	Encouragements aux savants et gens de lettres	200,000	200,000	
	25	Voyages et missions scientifiques	175,000	175,000	
	26	Recueils et publications de documents inédits sur l'histoire de France	120,000	120,000	
Décret du 26 septembre 1870.	2	Administration centrale. — Matériel	4,000	4,000	
Décret du 27 décembre 1870.	1	——— Personnel	56,300	56,300	
			2,390,650	2,390,650f	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
	1	Administration centrale. — Personnel	75,000f	75,000f	
	2	——— Matériel	13,000	13,000	
Décret du 12 septembre 1870 et 10 octobre 1870.	21	Exposition des œuvres des artistes vivants	70,000	70,000	
	22	Personnel des bâtiments civils	103,600	103,600	
	23	Entretien des bâtiments civils	850,000	850,000	
	24	Constructions et grosses réparations des bâtiments civils	1,400,000	1,400,000	
			2,511,600	2,511,600	
		TOTAL GÉNÉRAL	5,117,400f	5,117,400	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

	DÉCRET du 13 septembre 1871.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Traitements des agents politiques et consulaires	"	320,000f
——— 4. Traitements des agents en inactivité	110,000f	"
——— 5. Frais d'établissement	230,000	"
——— 8. Présents diplomatiques	"	20,000
TOTAUX	340,000	340,000
	"	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	ARRÊTÉ du 3 août 1871.		DÉCRET du 19 octobre 1871.		DÉCRET du 20 décembre 1875.		TOTAUX par chapitre.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 4. États-majors	"	"	"	"	"	598,724f 36c	"	598,724f36c
——— 5. Gendarmerie	"	"	"	"	"	336,738 81	"	336,738 81
——— 6. Solde et prestations en nature	"	20,000,000f	20,000,000f	"	"	3,555,623 44	20,000,000f00c	23,555,623 44
——— 7. Habillement et campement	20,000,000f	"	"	20,000,000f	"	5,626 87	20,000,000 00	20,005,626 87
——— 11. Garde nationale mobile	"	"	"	"	"	227,162 05	"	227,162 05
——— 12. Justice militaire	"	"	"	"	"	438 61	"	438 61
——— 18. Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	"	"	"	"	"	54,201 30	"	54,201 30
——— 19. Secours	"	"	"	"	"	3,147 50	"	3,147 50
——— " Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1871	"	"	"	"	4,794,451 92	"	4,794,451 92	"
TOTAUX	20,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	4,794,451 92	4,781,662 94	44,794,451 92	44,781,662 94
	"		"		Augmentation : 12,788f 98c		Augmentation : 12,788f 98c	

Crédits provenant du budget extraordinaire. (Voir page 365.)

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

	ARRÊTÉ du 17 août 1871.		DÉCRET du 22 novembre 1873.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 4. États-majors et équipages à terre et à la mer	"	"	"	85,221f 28c	"	85,221f 28c
——— 5. Troupes	"	"	"	2,882 30	"	2,882 30
——— 6. Corps entretenus et agents divers	"	"	"	1,077 17	"	1,077 17
——— 7. Maistrance, gardiennage et surveillance	"	"	"	66 77	"	66 77
——— 9. Vivres	450,000f	"	"	515 64	450,000f 00c	515 64
——— 11. Approvisionnements généraux de la flotte	"	750,000f	"	"	"	750,000 00
——— 17. Frais de passage, de rapatriement, etc.	"	"	"	292 15	"	292 15
——— 18. Traitements temporaires	"	"	"	368 39	"	368 39
——— 20. Personnel civil et militaire aux colonies	"	"	"	3,245 70	"	3,245 70
——— 21. Matériel civil et militaire aux colonies	300,000	"	"	"	300,000 00	"
——— 22. Service pénitentiaire	"	"	"	1,790 15	"	1,790 15
——— 26 Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1871	"	"	95,459f 55c	"	95,459 55	"
TOTAUX	750,000	750,000	95,459 55	95,459 55	845,459 55	845,459 55
	"		"		"	

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget ordinaire de 1871.

Résumé des modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre et de budget à budget.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS — DÉFINITIFS de chapitre à chapitre. Augmentation.	VIREMENTS — DÉFINITIFS de chapitre à chapitre. Diminution.	VIREMENTS — de BUDGET À BUDGET. Augmentation.	VIREMENTS — de BUDGET À BUDGET. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Ministère des affaires étrangères	340,000f00c	340,000f00c	"	"	340,000f00c	340,000f00c
Ministère de la guerre	44,781,662 94	44,781,662 94	12,788f98c	"	44,794,451 92	44,781,662 94
Ministère de la marine et des colonies	845,459 55	845,459 55	"	"	845,459 55	845,459 55
Totaux	45,967,122 49	45,967,122 49	12,788 98	"	45,979,911 47	45,967,122 49
	"		Augmentation : 12,788f 98c		Augmentation : 12,788f 98c	

Crédits ouverts ou annulés par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 12 août et décret du 19 décembre 1870.	3	Rentes 3 p. o/o	29,872,800f 00c	
	3	Rentes 3 p. o/o	9,877,652 00	
	bis.	Rentes 5 p. o/o	52,058,793 00	
	3 *quat.*	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	180,640 00	
	3 *quinq.*	Service des obligations de l'emprunt de 250 millions	15,000,000 00	
	3 *sexiès.*	Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque de France	50,000,000 00	
Loi du 16 septembre 1871	3 *septiès.*	Intérêts aux chemins de fer de l'Est	16,250,000 00	179,587,737f 00c
	9	Rentes viagères pour la vieillesse. (Loi du 28 mai 1853.)	205,310 00	
	22	Traitement du Président de la République française	600,000 00	
	23	Frais de maison du Président de la République française	162,400 00	
	26	Dépenses administratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés	3,180,230 00	
	27	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,172,090 00	
Loi du 6 mai 1872	3 *bis.*	Rentes 5 p. o/o	27,822 00	
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 16 septembre 1871	7	Personnel des lignes télégraphiques	558,100 00	
Loi du 25 janvier 1872.	10	Traitements et indemnités des commissaires de police	686,000 00	1,728,100 00
Loi du 5 février 1872	7	Personnel des lignes télégraphiques	484,000 00	
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 16 septembre 1871	4	Administration provinciale	59,000 00	59,000 00
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Idem	38	Frais de Trésorerie	173,528,132 00	
Loi du 6 mai 1872	29	Matériel de l'administration centrale	1,400,000 00	
	30 *bis.*	Remboursement des frais de la délégation de Tour et séjour à Versailles	921,859 17	175,871,751 17
	32	Matériel du service des monnaies	1,760 00	
	37	Matériel et dépenses diverses de la Cour des comptes	20,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 15 septembre 1871	16	Écoles militaires	45,000 00	45,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 14 septembre 1871	21	Matériel civil et militaire aux colonies	750,000 00	750,000 00
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re section. — *Instruction publique.*		
Loi du 16 septembre 1871	1	Personnel de l'administration centrale	25,000 00	25,000 00
		2e section. — *Beaux-arts.*		
Loi du 9 septembre 1871.	45	Musées nationaux	369,976 00	
	46	Bibliothèques des musées nationaux	44,950 00	981,964 00
	47	Palais du Luxembourg	100,895 00	
	47 *bis.*	Manufactures nationales	466,143 00	
		A reporter		359,048,552 17

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report	.....	359,048,552f 17c
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		3e section. — *Cultes.*		
Loi du 6 juin 1871	65 *bis.*	Funérailles des otages	30,000f 00c	39,000 00
Loi du 15 juin 1872	61	Dépenses diverses et accidentelles, frais de passage	9,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 22 juillet 1871	4	Encouragement à l'agriculture et au drainage, enseignement professionnel	400,000 00	8,646,550 00
Loi du 15 septembre 1871	4 *bis.*	Peste bovine	3,900,000 00	
Loi du 8 mai 1872	4 *bis.*	Peste bovine	4,250,000 00	
Loi du 23 mai 1872	5	Haras et dépôts d'étalons	96,550 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 16 septembre 1871	25	Dépenses d'entretien et grosses réparations des palais nationaux	2,000,000 00	2,992,000 00
	25 *bis.*	Service de la régie et du mobilier des palais nationaux	492,000 00	
	26	Dépenses d'entretien et grosses réparations du service des eaux de Versailles et de Marly	350,000 00	
	1	Personnel de l'administration centrale	92,000 00	
	2	Matériel de l'administration centrale	16,000 00	
Loi du 31 juillet 1872	25	Dépenses d'entretien et grosses réparations des palais nationaux	42,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.		
Loi du 16 septembre 1871	46	Enregistrement, domaines et timbre. — Personnel	20,000 00	3,703,388 02
	47	——— Matériel	80,000 00	
	48	——— Dépenses diverses	60,000 00	
	49	Forêts. — Personnel	265,500 00	
	57	Contributions indirectes. — Matériel	25,600 00	
	58	——— Dépenses diverses	268,900 00	
	66	Postes. — Personnel	176,538 00	
	67	——— Matériel	1,140,717 00	
	68	——— Dépenses diverses	650,725 00	
Loi du 6 mai 1872	46	Enregistrement, domaines et timbre. — Personnel	500,000 00	
Loi du 27 mai 1874	68	Postes. — Dépenses diverses	515,408 02	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Loi du 27 mai 1872	75	Remboursement aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands. (Loi du 6 septembre 1871, art. 5.)	53,658,759 00	53,658,759 00
		TOTAL des crédits ouverts		428,088,249 19

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.		
Loi du 16 septembre 1871	10	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire. (Loi du 17 juillet 1856.)	85,000f 00c	32,615,600f 00c
	22 *a*	Liste civile	25,000,000 00	
	23 *a*	Dotation des princes	1,500,000 00	
	24 *a*	Dotation du Sénat	5,100 000 00	
	25	Dépenses administratives de l'ancien Sénat	930,600 00	
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Idem	1	Personnel de l'administration centrale	60,000 00	1,934,750 60
	2	Matériel de l'administration centrale	42,000 00	
	4	Personnel du Conseil d'État	1,687,400 00	
	5	Matériel du Conseil d'État	105,000 00	
	6	Conseil du sceau des titres	21,150 00	
	8	Cours d'appel	4,000 00	
	9	Cours d'assises	1,400 00	
	10	Tribunaux de première instance	6,000 00	
	13	Justices de paix	2,000 00	
	19	Bulletin des lois de la délégation	5,800 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Idem	3	Traitements des agents politiques et consulaires	202,000 00	552,000 00
	11	Missions et dépenses extraordinaires, dépenses imprévues	150,000 00	
	14	Subvention aux fonds communs des chancelleries consulaires	200,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem	1	Personnel de l'administration centrale	50,000 00	1,473,595 00
	2	Matériel de l'administration centrale	20,000 00	
	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	467,000 00	
	4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	95,570 00	
	5	Inspections générales administratives	19,000 00	
	9	Dépenses des commissariats de l'émigration	20,000 00	
	10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	25,875 00	
	17	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance	56,150 00	
	20	Secours aux réfugiés étrangers	500,000 00	
	21	Matériel des cours d'appel, frais d'occupation du palais de justice de Paris	20,000 00	
	#	Fête du 15 août	200,000 00	
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Idem	1	Personnel de l'administration centrale	43,200 00	676,900 00
	3	Publications, expositions, missions, établissements scientifiques, etc	6,500 00	
	6	Service télégraphique	25,000 00	
	7	Commandements et administration des populations arabes	66,300 00	
	8	Services financiers	5,000 00	
	9	Services maritime et sanitaire	10,000 00	
	10	Colonisation	400,000 00	
	11	Topographie	100,000 00	
	12	Travaux publics	20,000 00	
		A reporter	.....	37,251,945 60

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report		37,251,945f 60c
		Suite des CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 16 sept. 1871	28	Personnel de l'administration centrale	12,000f 00c	74,903,146 42
	39	Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances	68,000 00	
Loi du 30 mars 1872	38	Frais de trésorerie	55,000,000 00	
Loi du 2 avril 1873	38	Frais de trésorerie (emprunt de 2 milliards)	19,823,146 42	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 16 sept. 1871	10	Recrutement et réserve	150,000 00	1,232,930 00
	16	Écoles militaires	722,930 00	
	17	Invalides de la guerre	50,000 00	
Loi du 30 mars 1872	1	Personnel de l'administration centrale	10,000 00	
	16	Écoles militaires	300,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 16 sept. 1871	11	Approvisionnements généraux de la flotte	1,600,000 00	6,758,400 00
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,000,000 00	
	20	Personnel civil et militaire	609,100 00	
	21	Matériel civil et militaire	661,250 00	
	23	Subvention au service local	888,050 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re SECTION. — INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Idem	5	Administration académique	2,950 00	125,000 00
	7	Facultés académiques	1,500 00	
	25	Voyages et missions scientifiques	100,000 00	
	28	Instruction primaire. (Lycées nationaux et colléges communaux.)	6,000 00	
	30	Instruction primaire. (Dépenses des écoles primaires.)	3,900 00	
	31	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	10,650 00	
		2e SECTION. — BEAUX-ARTS.		
Idem	34	Personnel de l'administration centrale	156,800 00	1,150,700 00
	35	Matériel de l'administration centrale	59,000 00	
	36	Personnel des archives nationales	1,500 00	
	37	Matériel des archives nationales	3,400 00	
	41	Théâtre nationaux	930,000 00	
		3e SECTION. — CULTES.		
Idem	50	Personnel des bureaux des cultes	9,000 00	20,000 00
	51	Matériel des bureaux des cultes	1,000 00	
	54	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	10,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Idem	1	Personnel de l'administration centrale	28,400 00	2,290,000 00
	3	Écoles vétérinaires	126,000 00	
	4	Encouragements à l'agriculture et au drainage et enseignement professionnel	705,600 00	
	6	Remonte des haras et encouragements	355,000 00	
	7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	160,000 00	
	8	Encouragements aux manufactures et au commerce	5,000 00	
	9	Subvention à la caisse d'assurances en cas d'accidents. (Loi du 11 juillet 1868.)	900,000 00	
	15	Secours aux colons de St-Domingue et aux réfugiés de St-Pierre et du Canada	10,000 00	
		A reporter		123,732,122 02

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report		123,732,122f 02c
		Suite des CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 16 sept. 1871	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	55,100f 00c	15,179,760 00
	4	——— des sous-ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées	23,750 00	
	5	——— du corps des mines; enseignement et écoles	7,500 00	
	12	Navigation intérieure. — Rivières	500,000 00	
	13	——— Canaux	468,000 00	
	14	Ports maritimes. — Phare et fanaux	528,000 00	
	15	Études et subventions pour irrigations, desséchements ou curage	280,000 00	
	16	Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession de péage, etc.	50,000 00	
	18	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemin de fer	10,457,410 00	
	21	Exposition des œuvres des artistes vivants	70,000 00	
Loi du 4 juin 1872	11	Routes et ponts (travaux ordinaires)	2,740,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.		
Loi du 16 sept. 1871	40	Contributions indirectes. — Personnel	81,105 00	16,462,062 00
	41	——— ——— Dépenses diverses	89,160 00	
	43	Frais de mutations cadastrales	6,870 00	
	44	Remises aux percepteurs. — Indemnités aux porteurs de contrainte et frais judiciaires	180,000 00	
	46	Enregistrement, domaines et timbre. — Personnel	1,039,550 00	
	48	Enregistrement, domaines et timbre. — Dépenses diverses	45,600 00	
	50	Forêts. — Matériel	1,170,000 00	
	51	——— Dépenses diverses	14,733 00	
	52	Douanes. — Personnel	30,000 00	
	56	Contributions indirectes. — Personnel	300,000 00	
	59	——— Avances recouvrables	2,600 00	
	60	Manufactures de l'État. — Personnel	62,394 00	
	61	——— Matériel	1,463,350 00	
	62	——— Dépenses diverses	10 000 00	
	63	——— Avances recouvrables	79,000 00	
	64	——— Achats et transports	8,492,000 00	
	65	——— Service des tabacs en Algérie	149,700 00	
	69	Postes. — Subventions	3,246,000 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Idem	70	Dégrèvement et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles	700 00	1,943,100 00
	71	Remboursements sur produits indirects et divers	1,403,100 00	
	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	515,000 00	
	74	Escomptes sur divers droits	24,300 00	
		TOTAL des crédits annulés		157,317,044 02

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS.

Crédits ouverts	428,088,249f 19c
Crédits annulés	157,317,044 02
RESTE pour crédits ouverts	270,771,205 17

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1871.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des décrets du Gouvernement de la Défense nationale.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Décret du 8 fév. 1871..	19	Bulletin des lois de la Délégation	5,800f 60c	5,800f 60c
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Décret du 1er janv. 1871.	28	Personnel de l'administration centrale	94,000 00	94,000 00
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 1er fév. 1871.	11	Garde nationale mobile	17,000,000 00	17,000,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Décret du 27 janv. 1871.	1	Personnel de l'administration centrale	25,000 00	37,000,000 00
	2	Matériel de l'administration centrale	25,000 00	
	3	Dépôt des cartes et plans de la marine	25,000 00	
	4	États-majors et équipages à terre et à la mer. (Personnel naviguant.)	8,000,000 00	
	5	Troupes	2,000,000 00	
	6	Corps entretenus et agents divers. (Personnel non naviguant.)	200,000 00	
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	150,000 00	
	8	Hôpitaux	1,200,000 00	
	9	Vivres	6,000,000 00	
	10	Salaires d'ouvriers	1,000,000 00	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	14,000,000 00	
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,000,000 00	
	13	Poudres	1,000,000 00	
	14	Justice maritime	35,000 00	
	16	Frais généraux d'impressions et achats de livres	20,000 00	
	17	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyages, etc.	2,300,000 00	
	18	Traitements temporaires	20,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re SECTION. — INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 22 janv. 1871.	7	Facultés	60,000 00	60,000 00
		2e SECTION. — BEAUX-ARTS.		
Décret du 23 déc. 1870.	45	Musées nationaux	215,024 00	518,701 00
	46	Bibliothèques des musées nationaux	30,950 00	
	47	Palais du Luxembourg	34,170 00	
Décret du 3 fév. 1871...	47 *bis*.	Manufactures nationales	238,557 00	
		TOTAL des crédits ouverts par des décrets du Gouvernement de la défense nationale...		54,678,501 60

Crédits supplémentaires ouverts ou annulés par des décrets spéciaux et régularisés par les lois du 5 février 1872 et du 5 avril 1873.

DATE DES LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.		
Décret du 30 août 1872.	4	Intérêts de capitaux de cautionnements	200,000f 00c	6,138,200f 00c
Décret du 5 avril 1873..	5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	5,938,200 00	
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Décret du 30 nov. 1871. Loi du 5 février 1872...	5	Matériel du Conseil d'État	19,350 95	19,350 95
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 29 nov. 1871. Décret du 5 fév. 1872..	11	Missions et dépenses extraordinaires. — Dépenses imprévues	211,000 00	211,000 00
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.		
Décret du 30 nov. 1872.	58	Contributions directes. — Dépenses diverses	50,000 00	2,050,000 00
Loi du 5 avril 1873....	59	Postes. — Subventions	2,000,000 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Décret du 30 août 1872. Loi du 5 avril 1873....	71	Remboursement sur produits indirects et divers	115,000 00	115,000 00
		TOTAL des crédits ouverts		8,533,550 95
		2° CREDITS ANNULÉS.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Décret du 9 sept. 1872. Loi du 5 avril 1873....	75	Remboursements aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands	29,750,115 71	29,750,115 71
		EXCÉDANT des crédits annulés		21,216,564 76

Crédit reporté par décret en vertu de la loi qui a autorisé le service.

DATE DU DÉCRET.	CHAPITRE spécial.	MINISTÈRE ET SERVICE.	MONTANT DU CRÉDIT PAR CHAPITRE.	MONTANT DU CRÉDIT PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS TRANSPORTÉS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.		
		MINISTÈRE DES FINANCES. (Service général.)		
Décret du 11 juin 1872.	38	Frais de trésorerie. — Emprunt de 750 millions. (Report à 1870.)	"	3,210,775f 57c

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget ordinaire de 1871.

Modifications de crédits résultant de décrets pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS		
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 14 oct. 1871..	8	Matériel des lignes télégraphiques	97,130f 90c	97,130f 90c
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.		
Décret du 24 janv. 1872.	12	Travaux publics	20,000 00	23,920 50
Décret du 25 mai 1872.	6	Service télégraphique	3,920 50	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 3 fév. 1872..	14	Établissements et matériel de l'artillerie	19,164 00	91,738 80
	15	Établissements et matériel du génie	72,574 80	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re Section. — Instruction publique.		
Décret du 30 mars 1872.	14	Établissements astronomiques. (Report à 1870.)	24,608 18	24,608 18
		3e Section. — Cultes.		
Décret du 30 nov. 1871.	59	Entretien des édifices diocésains	10,000 00	10,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Décret du 12 juillet 1872	8	Encouragements aux manufactures et au commerce	3,964 00	3,964 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 15 sept. 1871.	10	Établissements thermaux appartenant à l'État	45,000 00	269,661 81
	11	Routes et ponts	4,691 53	
	12	Navigation intérieure. (Rivières.)	18,492 00	
	14	Ports maritimes, phares et fanaux	42,819 78	
	15	Études et subventions pour irrigations, desséchements et curages	3,545 00	
Décret du 2 mars 1872..	10	Établissements thermaux appartenant à l'État	10,000 00	
	11	Routes et ponts	34,661 36	
	12	Navigation intérieure. (Rivières.)	42,571 26	
	13	Navigation intérieure. (Canaux.)	2,052 60	
	14	Ports maritimes, phares et fanaux	38,992 38	
	15	Études et subventions pour irrigations, desséchements et curages	1,425 00	
Décret du 7 juin 1870...	11	Routes et ponts	3,770 00	
	12	Navigation intérieure. (Rivières.)	11,427 83	
	13	Navigation intérieure. (Canaux.)	1,663 07	
	14	Ports maritimes, phares et fanaux	8,550 00	
		Total des crédits ouverts		521,024 19

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 8 juin 1872..	8	Matériel des lignes télégraphiques. (Report à 1872.)	97,130f 90c	97,130f 90c
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 25 nov. 1872.	10	Établissements thermaux appartenant à l'État. (Report à 1872.)	11,000 00	11,000 00
		Total des crédits annulés		108,130 90

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	521,024f 19c
Crédits annulés	108,130 90
Reste pour crédits ouverts	412,893 29

DU BUDGET DE 1871.
(Suite et fin.)

DU BUDGET DE 1872.

Suite des Modifications de crédits résultant de décrets pour fonds de concours.

DATES	CHAPITRES	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS	
DÉCRETS.	spéciaux.		PAR CHAPITRE.	PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		SERVICES CIVILS DES MINISTÈRES.		
		Ministère des travaux publics.		
Décret du 5 juin 1872	8	Matériel des lignes télégraphiques (Dépenses à régler)	97,120' 00	97,120' 00
		Ministère des travaux publics.		
Décret du 25 mai 1872	20	Établissements thermaux appartenant à l'État (Dépenses à régler)	11,000 00	11,000 00
		Total des crédits annulés		108,120 00
		RÉSUMÉ		
		DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS POUR FONDS DE CONCOURS.		
Crédits ouverts				521,034' 15'
Crédits annulés				108,120 00
		Hausse par crédits ouverts		413,893 20

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	173,300,000f 00c	167,972,107f 14c	167,972,107f 14c	"	"	5,327,892f 86c	167,972,107f 14c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1871, pages 47 à 115.
——— personnelle et mobilière	54,756,000 00	53,018,361 95	53,018,361 95	"	"	1,737,638 05	53,018,361 95	
——— des portes et fenêtres	39,719,400 00	38,036,074 28	38,036,074 28	"	"	1,683,325 72	38,036,074 28	
——— des patentes	68,323,200 00	64,225,620 29	64,225,620 29	"	"	4,097,579 71	64,225,620 29	
Taxe de premier avertissement	585,000 00	562,856 31	562,856 31	"	"	22,143 69	562,856 31	
	336,683,600 00	323,815,019 97	323,815,019 97	"	"	12,868,580 03	323,815,019 97	
					12,868,580f 03c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	367,257,000 00	338,327,452 50	337,071,757 03	1,255,695f 47c	"	30,185,242 97	337,071,757 03	Voir, comme ci-dessus, pages 119 à 165.
Droit de timbre	89,314,000 00	82,181,692 16	82,181,692 16	"	"	7,132,307 84	82,181,692 16	
	456,571,000 00	420,509,144 66	419,253,449 19	1,255,695 47	"	37,317,550 81	419,253,449 19	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	5,531,000 00	10,155,422 61	4,196,126 48	5,959,296 13	"	1,334,873 52	4,196,126 48	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	5,738,000 00	17,055,398 24	17,030,058 48	25,339 76	11,292,058f 48c	"	17,030,056 48	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État.	1,234,824 99	869,147 68	866,837 68	2,310 00	"	367,987 31	866,837 68	
	469,074,824 99	448,589,113 19	441,346,471 83	7,242,641 36	11,292,058 48	39,020,411 64	441,346,471 83	
					27,728,353f 16c			
PRODUITS DES FORÊTS.								
Produits des coupes de bois	35,525,000 00	47,632,496 53	47,573,435 86	59,060 67	12,048,435 86	"	47,573,435 86	Voir, comme ci-dessus, pages 185 à 187.
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	200,000 00	51,746 78	51,746 78	"	"	148,253 22	51,746 78	
Produits divers	4,424,617 00	4,299,072 39	3,655,975 69	643,096 70	"	768,641 31	3,655,975 69	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,300,000 00	501,598 72	480,699 54	20,899 18	"	819,300 46	480,699 54	
	41,449,617 00	52,484,914 42	51,761,857 87	723,056 55	12,048,435 86	1,736,194 99	51,761,857 87	
					10,312,240f 87c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	85,869,000 00	104,219,525 25	104,219,525 25	"	18,350,525 25	"	104,219,525 25	Voir, comme ci-dessus, pages 191 à 239.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	36,899,000 00	28,896,071 41	28,896,071 41	"	"	8,002,928 59	28,896,071 41	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	16,528,000 00	22,722,940 46	22,722,940 46	"	6,194,940 46	"	22,722,940 46	
Droits à l'exportation	164,000 00	380,463 86	380,463 86	"	216,463 86	"	380,463 86	
Droits de navigation	304,000 00	258,375 98	258,375 98	"	"	45,624 02	258,375 98	
Droits et produits divers	1,580,000 00	1,524,563 82	1,524,563 82	"	"	55,436 18	1,524,563 82	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,973,000 00	24,087,237 09	24,087,237 09	"	2,114,237 09	"	24,087,237 09	
	163,317,000 00	182,089,177 87	182,089,177 87	"	26,876,166 66	8,103,988 79	182,089,177 87	
					18,772,177f 87c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	250,527,000f 00c	247,237,174f 13c	245,331,564f 92c	1,905,609f 21c				
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,416,000 00	6,010,275 79	6,010,275 79	"				
Droit sur les sucres indigènes	64,256,000 00	87,787,639 35	87,725,963 87	61,675 48				
—— sur les allumettes chimiques	"	2,372 76	2,372 76	"				
—— sur la chicorée	"	32,133 49	32,133 49	"				
—— sur le papier	"	343,082 00	343,078 40	3 60				
—— sur l'huile minérale	"	"	"	"				
—— sur les voitures publiques	37,583,000 00	41,300,949 80	39,165,966 25	2,134,983 55				
Droits divers et recettes à différents titres	28,542,000 00	32,393,197 07	32,177,861 33	215,335 74				
Produit de la vente des tabacs	254,329,000 00	217,531,214 01	217,387,985 06	143,228 95				
Produit de la vente des poudres à feu	13,121,000 00	8,940,035 33	8,935,762 03	4,273 30				
	658,774,000 00	641,578,073 73	637,112,963 90	4,465,109 83				
TABACS ET POUDRES.								
					"	5,195,435f 08c	245,331,564f 92c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1871, pages 243 à 310.
					"	4,405,724 21	6,010,275 79	
					23,469,963f 87c	"	87,725,963 87	
					2,372 76	"	2,372 76	
					32,133 49	"	32,133 49	
					343,078 40	"	343,078 40	
					"	"	"	
					1,582,966 25	"	39,165,966 25	
					3,635,861 33	"	32,177,861 33	
					"	36,941,014 94	217,387,985 06	
					"	4,185,237 97	8,935,762 03	
					29,066,376 10	50,727,412 20	637,112,963 90	
					21,661,036f 10c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	86,532,000 00	87,603,362 56	87,603,362 56	"				
Droit perçu sur les envois d'argent	2,821,000 00	1,687,514 15	1,687,514 15	"				
Produit net des Offices étrangers. (Solde de compte en faveur de l'Office français)	5,435,000 00	2,304,227 20	2,304,227 20	"				
Recettes diverses	49,000 00	24,524 73	24,309 73	215 00				
	94,837,000 00	91,619,628 64	91,619,413 64	215 00				
					1,071,362f 56c	"	87,603,362f 56c	Voir, comme ci-dessus, pages 313 à 323.
					"	1,133,485f 85c	1,687,514 15	
					"	3,130,772 80	2,304,227 20	
					"	24,690 27	24,309 73	
					1,071,362 56	4,288,948 92	91,619,413 64	
					3,217,586f 36c			
DIVERS REVENUS.								
Produits universitaires	3,938,779 00	3,153,448 30	3,148,068 30	5,380 00				
					"	790,710 70	3,148,068 30	Voir, comme ci-dessus, pages 327 à 340.
Produits et revenus de l'Algérie	16,530,000 00	16,721,655 09	15,054,114 77	1,667,540 32				
					"	1,475,885 23	15,054,114 77	Voir, comme ci-dessus, pages 343 à 357
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,030,800 00	15,318,104 62	15,318,104 62	"				
					287,304 62	"	15,318,104 62	Voir, comme ci-dessus, pages 361 à 367.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
		PRODUITS DIVERS.						
Taxe sur les biens de mainmorte	3,670,000f 00c	3,357,131f 68c	3,357,131f 68c	"	"	312,868f 32c	3,357,131f 68c	
Redevances des mines	1,390,000 00	1,425,778 13	1,425,778 13	"	35,778f 13c	"	1,425,778 13	
Droit de vérification des poids et mesures	1,750,000 00	1,680,969 40	1,680,969 40	"	"	69,030 60	1,680,969 40	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000 00	57,765 12	57,765 12	"	"	92,234 88	57,765 12	
Produit de la retenue progressive sur les frais de fabrication alloués au Directeur de la Monnaie de Paris	48,387 00	"	"	"	"	48,387 00	"	
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	1,032,249 66	1,032,249 66	"	"	7,750 34	1,032,249 66	
Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	22,000 00	222,000 00	222,000 00	"	200,000 00	"	222,000 00	
Contingent à verser au Trésor par la Cochinchine	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,034,570 00	1,034,570 00	"	"	365,430 00	1,034,570 00	
Droits de visite des pharmacies et magasins de drogueries	232,000 00	242,494 00	242,494 00	"	10,494 00	"	242,494 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	"	772,838 89	772,838 89	"	772,838 89	"	772,838 89	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,012,000 00	173,749 95	173,749 95	"	"	838,250 05	173,749 95	
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,483,693 00	2,092,562 57	2,092,562 57	"	608,869 57	"	2,092,562 57	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1871, pages 371 à 403.
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	49,700 00	10,404 16	10,404 16	"	"	39,295 84	10,404 16	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,961,228 00	"	"	"	"	1,961,228 00	"	
Versement par la caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	10,714,000 00	"	"	"	"	10,714,000 00	"	
——— au Trésor par la dotation de l'armée de ses frais d'administration	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	"	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	"	"	"	"	151,700 00	"	
Remboursement, par les communes du département de la Seine, de dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	103,540 28	103,540 28	"	"	60,834 72	103,540 28	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires, etc.)	1,308,500 00	877,463 63	877,463 63	"	"	431,036 37	877,463 63	
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,620,522 00	20,608,845 35	20,608,845 35	"	15,988,323 35	"	20,608,845 35	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes des dépôts de la guerre et de la marine, etc.	80,000 00	95,501 25	95,501 25	"	15,501 25	"	95,501 25	
Produit du travail dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	330,000 00	132,453 98	132,453 98	"	"	197,546 02	132,453 98	
Produit de la télégraphie privée française et internationale	12,510,000 00	11,097,632 42	11,097,632 42	"	"	1,412,367 58	11,097,632 42	
Remboursements par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	490,000 00	160,688 49	160,688 49	"	"	329,311 51	160,688 49	
A reporter	46,088,705 00	46,678,638 96	46,678,638 96	"	17,631,805 19	17,041,871 23	46,678,638 96	

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
Report	46,088,705f 00c	46,678,638f 96c	46,678,638f 96c	"	17,631,805f 19c	17,041,871f 23c	46,678,638f 96c	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	5,000 00	2,744 00	2,744 00	"	"	2,256 00	2,744 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	657,726 91	657,726 91	"	457,726 91	"	657,726 91	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	41,000 00	38,328 84	38,328 84	"	"	2,671 16	38,328 84	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	200,000 00	412,893 29	412,893 29	"	212,893 29	"	412,893 29	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	5,299 00	36,296 95	36,296 95	"	30,997 95	"	36,296 95	
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,560,000 00	2,785,662 43	2,785,662 43	"	"	1,774,337 57	2,785,662 43	
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	200,000 00	61,396 69	61,396 69	"	"	138,603 31	61,396 69	
Recouvrement sur prêts faits aux associations ouvrières (capital et intérêts)	10,000 00	12,937 05	12,937 05	"	2,937 05	"	12,937 05	
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze. (Loi du 18 juillet 1860.)	"	"	"	"	"	"	"	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies de bronze. (Loi du 18 juillet 1860.)	"	207,182 38	207,182 38	"	207,182 38	"	207,182 38	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'exposition des œuvres des artistes vivants	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	"	
Part revenant à l'État dans les bénéfices de l'Exposition universelle de 1867	"	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	800,000 00	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1871, pages 371 à 403.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent. (Décision ministérielle du 5 octobre 1871.)	"	33,739 32	33,739 32	"	33,739 32	"	33,739 32	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	600,000 00	355,909 25	355,909 25	"	"	244,090 75	355,909 25	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	"	"	"	"	"	"	
Versements par les communes du prix d'abonnement au Moniteur des communes	"	134,688 00	134,688 00	"	134,688 00	"	134,688 00	
Prix du transport des vivres par les bâtiments de l'État	"	75,750 56	75,750 56	"	75,750 56	"	75,750 56	
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	"	"	"	"	"	"	"	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries nationales	"	"	"	"	"	"	"	
Bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations (provenant de l'ancien budget de l'amortissement)	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	"	
Reversements de compagnies de chemins de fer sur garanties d'intérêts (provenant de l'ancien budget de l'amortissement.)	1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00	"	
Arrérages de rentes rachetées par la Caisse d'amortissement et solde de fonds non employés de cette caisse	4,500,000 00	3,123,399 50	3,123,399 50	"	"	1,376,600 50	3,123,399 50	
Recettes sur exercices clos	"	813,715 90	813,715 90	"	813,715 90	"	813,715 90	
Recettes de diverses origines	312,311 00	1,748,416 81	1,748,416 81	"	1,436,105 81	"	1,748,416 81	
TOTAL	60,922,315 00	57,979,426 84	57,979,426 84	"	21,837,542 36	24,780,430 52	57,979,426 84	
					2,942,888f 16c			
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 750 MILLIONS.								
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 750 millions et les arrérages de 1871	"	31,898,780f 24c	31,898,780f 24c	"	31,898,780f 24c	"	31,898,780f 24c	
					31,898,780f 24c			
PRÉLÈVEMENT SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT DE 250 MILLIONS.								
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions d'une ressource égale aux frais relatifs à cet emprunt mis à la charge de l'exercice 1871	"	21,342f 59c	21,342f 59c	"	21,342f 59c	"	21,342f 59c	
					21,342f 59c			
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.								
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 2 milliards et les arrérages de 1871	"	149,763,778f 58c	149,763,778f 58c	"	149,763,778f 58c	"	149,763,778f 58c	
					149,763,778f 58c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE.								
Contributions directes. (Fonds généraux.)	336,683,600f 00c	323,815,019f 97c	323,815,019f 97c	"	"	12,868,580f 03c	323,815,019f 97c	
Produits des domaines	12,503,824 99	28,079,968 53	22,093,022 64	5,986,945f 89c	9,589,197f 65c	"	22,093,022 64	
Produits des forêts	41,449,617 00	52,484,914 42	51,761,857 87	723,056 55	10,312,240 87	"	51,761,857 87	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	456,571,000 00	420,509,144 66	419,253,449 19	1,255,695 47	"	37,317,550 81	419,253,449 19	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	163,317,000 00	182,089,177 87	182,089,177 87	"	18,772,177 87	"	182,089,177 87	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	658,774,000 00	641,578,073 73	637,112,963 90	4,465,109 83	"	21,661,036 10	637,112,963 90	
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	94,837,000 00	91,619,628 64	91,619,413 64	215 00	"	3,217,586 36	91,619,413 64	
Produits universitaires	3,938,779 00	3,153,448 30	3,148,068 30	5,380 00	"	790,710 70	3,148,068 30	
Produits et revenus de l'Algérie	16,530,000 00	16,721,655 09	15,054,114 77	1,667,540 32	"	1,475,885 23	15,054,114 77	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,030,800 00	15,318,104 62	15,318,104 62	"	287,304 62	"	15,318,104 62	
Produits divers	60,922,315 00	57,979,426 84	57,979,426 84	"	"	2,942,888 16	57,979,426 84	
	1,860,557,935 99	1,833,348,562 67	1,819,244,619 61	14,103,943 06	38,960,921 01	80,274,237 39	1,819,244,619 61	
Portion du produit de l'emprunt de 750 millions	"	31,898,780 24	31,898,780 24	"	31,898,780 24	"	31,898,780 24	
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	"	21,342 59	21,342 59	"	21,342 59	"	21,342 59	
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	"	149,763,778 58	149,763,778 58	"	149,763,778 58	"	149,763,778 58	
	1,860,557,935 99	2,015,032,464 08	2,000,928,521 02	14,103,943 06	220,644,822 42	80,274,237 39	2,000,928,521 02	
					140,370,585f 03c			
Fonds reportés de l'exercice 1870. (Cadastre.)	116,942 37						116,942 37	
	1,860,674,878 36						2,001,045,463 39	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	DETTE CONSOLIDÉE.										
1	Rentes 4 1/2 p. o/o	37,450,523f 00c	37,450,523f 00c	36,388,001f 42c	1,062,521f 58c	"	"	"	1,062,521f 58c	36,388,001f 42c	
2	——— 4 p. o/o	446,096 00	446,096 00	436,022 00	10,074 00	"	"	"	10,074 00	436,022 00	
3	——— 3 p. o/o	365,485,493 00	365,471,434 25	357,868,613 54	7,602,820 71	14,058f 75c	"	14,058f 75c	7,602,820 71	357,868,613 54	
3 *bis*.	——— 5 p. o/o	52,086,615 00	52,086,615 00	51,094,037 34	992,577 66	"	"	"	992,577 66	51,094,037 34	
3 *oct*.	Achats de rentes par la caisse d'amortissement	"	6,626,966 80	6,626,966 80	"	"	6,626,966f 80c	"	"	6,626,966 80	
		455,468,727 00	462,081,635 05	452,413,641 10	9,667,993 95	14,058 75	6,626,966 80	14,058 75	9,667,993 95	452,413,641 10	
	CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
3 *ter*.	Annuités diverses	6,519,903 00	5,262,612 87	5,216,855 49	45,757 38	1,257,290 13	"	1,257,290 13	45,757 38	5,216,855 49	
3 *quat*.	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,373,840 00	2,373,840 00	2,355,720 00	18,120 00	"	"	"	18,120 00	2,355,720 00	
3 *quin*.	Service des obligations de l'emprunt de 250 millions	15,000,000 00	15,000,000 00	14,455,410 00	544,590 00	"	"	"	544,590 00	14,455,410 00	
3 *sex*	Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque de France	50,000,000 00	50,000,000 00	50,000,000 00	"	"	"	"	"	50,000,000 00	
3 *sep*.	Intérêts aux chemins de fer de l'Est	16,250,000 00	10,000,000 00	10,000,000 00	"	6,250,000 00	"	6,250,000 00	"	10,000,000 00	
4	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,900,000 00	8,900,000 00	8,083,758 96	816,241 04	"	"	"	816,241 04	8,083,758 96	
5	——— de la dette flottante du Trésor	29,938,200 00	29,929,937 05	29,305,124 55	624,812 50	8,262 95	"	8,262 95	624,812 50	29,305,124 55	
6	Rachat des péages du Sund et des Belts (28 septembre 1857)	248,832 00	248,831 78	248,831 78	"	0 22	"	0 22	"	248,831 78	
7	Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	14,903 83	14,903 83	"	5,096 17	"	5,096 17	"	14,903 83	
		129,250,775 00	121,730,125 53	119,680,604 61	2,049,520 92	7,520,649 47	"	7,520,649 47	2,049,520 92	119,680,604 61	
	DETTE VIAGÈRE.										
8	Rentes viagères d'ancienne origine	212,590 90	144,292 94	144,292 94	"	68,297 96	"	68,297 96	"	144,292 94	
9	——— pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	6,480,715 65	5,561,336 57	5,561,336 57	"	919,379 08	"	919,379 08	"	5,561,336 57	
10	Pensions des grands fonctionnaires de l'État	253,000 00	246,266 66	246,266 66	"	6,733 34	"	6,733 34	"	246,266 66	
11	——— de la pairie et de l'ancien Sénat	122,000 00	116,000 00	116,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	"	116,000 00	
12	——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,702,058 57	1,361,022 57	1,361,022 57	"	341,036 00	"	341,036 00	"	1,361,022 57	
13	——— à titre de récompense nationale	479,176 39	403,292 34	403,292 34	"	75,884 05	"	75,884 05	"	403,292 34	
14	——— militaires	48,035,569 61	43,534,543 25	43,534,543 25	"	4,501,026 36	"	4,501,026 36	"	43,534,543 25	
15	——— ecclésiastiques	36,900 00	33,278 65	33,278 65	"	3,621 35	"	3,621 35	"	33,278 65	
16	——— de donataires dépossédés	869,608 07	765,853 45	765,853 45	"	103,754 62	"	103,754 62	"	765,853 45	
17	——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	34,412,992 47	31,432,859 72	31,432,859 72	"	2,980,132 75	"	2,980,132 75	"	31,432,859 72	
18	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	137,000 00	98,914 00	98,914 00	"	38,086 00	"	38,086 00	"	98,914 00	
19	Pensions et indemnités viagères de retraites aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	495,214 79	339,129 68	339,129 68	"	156,085 11	"	156,085 11	"	339,129 68	
20	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	306,900 00	290,061 16	290,061 16	"	16,838 84	"	16,838 84	"	290,061 16	
21	Annuités à la caisse des dépôts et consignations	2,700,000 00	2,700,000 00	2,700,000 00	"	"	"	"	"	2,700,000 00	
"	Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieures à 1871	26,705 45	26,705 45	26,705 45	"	"	"	"	"	26,705 45	
"	——— de pensions antérieures à 1871	198,380 10	198,380 10	198,380 10	"	"	"	"	"	198,380 10	
		96,468,812 00	87,251,936 54	87,251,936 54	"	9,216,875 46	"	9,216,875 46	"	87,251,936 54	
	DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
22	Traitement du Président de la République française	600,000 00	523,333 33	523,333 33	"	76,666 67	"	76,666 67	"	523,333 33	
23	Frais de maison du Président de la République française	162,400 00	162,396 23	162,396 23	"	3 77	"	3 77	"	162,396 23	
25	Dépenses administratives de l'ancien Sénat	345,000 00	62,375 82	62,375 82	"	282,624 18	"	282,624 18	"	62,375 82	
26	——— de l'Assemblée nationale et indemnités des députés	8,182,250 00	7,990,000 00	7,990,000 00	"	192,250 00	"	192,250 00	"	7,990,000 00	
27	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	13,499,870 00	13,499,870 00	13,499,870 00	"	"	"	"	"	13,499,870 00	
		22,789,520 00	22,237,975 38	22,237,975 38	"	551,544 62	"	551,544 62	"	22,237,975 38	
		703,977,834 00	693,301,672 50	681,584,157 63	11,717,514 87	17,303,128 30	6,626,966 80	17,303,128 30	11,717,514 87	681,584,157 63	
								29,020,643f 17c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
						MINISTÈRE DE LA JUSTICE				
1	Administration centrale. — Personnel	562,300f00c	557,097f47c	557,097f47c	"	5,202f53c	5,202f53c	"	557,097f47c	
2	——— Matériel	100,000 00	98,386 07	98,276 07	110f00c	1,613 93	1,613 93	110f00c	98,276 07	
4	Personnel du Conseil d'État	454,500 00	454,080 54	453,780 54	300 00	419 46	419 46	300 00	453,780 54	
5	Matériel du Conseil d'État	94,350 95	94,037 03	93,999 53	37 50	313 92	313 92	37 50	93,999 53	
6	Conseil du sceau des titres	"		"	"	"	"	"	"	
7	Cour de cassation	1,193,600 00	1,160,433 66	1,159,683 66	750 00	33,166 34	33,166 34	750 00	1,159,683 66	
8	Cours d'appel	6,972,300 00	6,823,794 11	6,799,355 14	24,438 97	148,505 89	148,505 89	24,438 97	6,799,355 14	
9	——— d'assises	158,400 00	141,044 99	141,044 99	"	17,355 01	17,355 01	"	141,044 99	
10	Tribunaux de première instance	10,352,275 00	10,208,056 19	10,183,420 40	24,635 79	144,218 81	144,218 81	24,635 79	10,183,420 40	
11	——— de commerce	179,000 00	176,471 03	175,895 50	575 53	2,528 97	2,528 97	575 53	175,895 50	
12	——— de police	85,500 00	83,034 40	82,718 43	315 97	2,465 60	2,465 60	315 97	82,718 43	
13	Justices de paix	8,052,300 00	7,905,913 78	7,890,604 08	15,309 70	146,386 22	146,386 22	15,309 70	7,890,604 08	
14	Service de la justice française en Algérie	949,800 00	901,789 29	901,313 89	475 40	48,010 71	48,010 71	475 40	901,313 89	
15	Frais de justice criminelle en France et en Algérie, et frais des statistiques civile et criminelle	4,875,000 00	3,876,683 19	3,876,683 19	"	998,316 81	998,316 81	"	3,876,683 19	
16	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats, commis greffiers et employés de l'Administration centrale, à leurs veuves et orphelins. — Dépenses extraordinaires et imprévues	80,000 00	79,725 00	79,725 00	"	275 00	275 00	"	79,725 00	
17	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		34,109,325 95	32,560,546 75	32,493,597 89	66,948 86	1,548,779 20	1,548,779 20	66,948 86	32,493,597 89	
18	Dépenses des exercices clos	70 00	70 00	70 00	"	"	"	"	70 00	
		34,109,395 95	32,560,616 75	32,493,667 89	66,948 86	1,548,779 20	1,548,779 20	66,948 86	32,493,667 89	
							1,615,728f06c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
1	Administration centrale. — Personnel	743,700f00c	675,118f90c	675,118f90c	"	68,581f10c	68,581f 10c	"	675,118f 90c	
2	——— Matériel	250,000 00	239,242 15	239,157 15	85f 00c	10,757 85	10,757 85	85f 00c	239,157 15	
3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,253,300 00	5,477,900 09	5,452,011 10	25,888 99	775,399 91	775,399 91	25,888 99	5,452,011 10	
4	——— des agents en inactivité	205,000 00	204,893 64	204,893 64	"	106 36	106 36	"	204,893 64	
5	Frais d'établissement	580,000 00	572,656 37	572,256 37	"	7,343 63	7,343 63	"	572,656 37	
6	——— de voyage et de courriers	700,000 00	562,376 12	524,211 23	38,164 89	137,623 88	137,623 88	38,164 89	524,211 23	
7	——— de service	2,085,000 00	1,951,003 37	1,900,460 95	60,542 42	133,996 63	133,996 63	60,542 42	1,890,460 95	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	28,887 49	28,887 49	"	11,112 51	11,112 51	"	28,887 49	
9	Indemnités et secours	112,500 00	112,016 63	111,829 13	187 50	483 37	483 37	187 50	111,829 13	
10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	550,000 00	"	"	"	"	550,000 00	
11	Missions et dépenses extraordinaires; dépenses imprévues	911,000 00	907,002 85	893,026 85	13,976 00	3,997 15	3,997 15	13,976 00	893,026 85	
12	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	52,000 00	51,997 60	51,897 60	100 00	2 40	2 40	100 00	51,897 60	
13	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader et frais accessoires de son séjour à Damas	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00	
14	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		12,802,500 00	11,653,095 21	11,514,150 41	138,944 80	1,149,404 79	1,149,404 79	138,944 80	11,514,150 41	
16	Dépenses des exercices clos	45,395 87	45,395 87	45,395 87	"	"	"	"	45,395 87	
		12,847,895 87	11,698,491 08	11,559,546 28	138,944 80	1,149,404 79	1,149,404 79	138,944 80	11,559,546 28	
							1,288,349f 59c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.										
	DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
1	Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale...	1,540,400f 00c	1,515,420f 01c	1,514,810f 85c	609f 16c	24,979f 99c	"	24,979f 99c	609f 16c	1,514,810f 85c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	345,700 00	345,681 50	345,681 50	"	18 50	"	18 50	"	345,681 50	
3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,241,550 00	5,145,013 86	5,142,677 49	2,336 37	96,536 14	"	96,536 14	2,336 37	5,142,677 49	
4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,897,530 00	5,865,961 17	5,864,107 95	1,853 22	31,568 83	"	31,568 83	1,853 22	5,864,107 95	
5	Inspections générales administratives	229,500 00	228,929 61	228,929 61	"	570 39	"	570 39	"	228,929 61	
6	Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	22,166 96	20,390 71	1,776 25	57,833 04	"	57,833 04	1,776 25	20,390 71	
7	Personnel des lignes télégraphiques	9,620,000 00	9,607,512 41	9,591,433 43	16,078 98	12,487 59	"	12,487 59	16,078 98	9,591,433 43	
8	Matériel des lignes télégraphiques	3,170,000 00	3,163,468 70	3,055,027 04	108,441 66	6,531 30	"	6,531 30	108,441 66	3,055,027 04	
9	Dépenses des commissariats de l'émigration	50,000 00	38,204 15	38,204 15	"	11,795 85	"	11,795 85	"	38,204 15	
10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,000,000 00	888,972 71	885,214 39	3,758 32	111,027 29	"	111,027 29	3,758 32	885,214 39	
11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	5,893,000 00	5,802,497 50	5,802,497 50	"	90,502 50	"	90,502 50	"	5,802,497 50	
12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	598,700 00	416,024 03	415,965 70	58 33	182,675 97	"	182,675 97	58 33	415,965 70	
13	Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	"	"	2,000,000 00	
	A reporter	35,666,380 00	35,039,852 61	34,904,940 32	134,912 29	626,527 39	"	626,527 39	134,912 29	34,904,940 32	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.										
	Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Report	35,666.380f00c	35,039,852f61c	34,904,940f32c	134,912f 29c	626.527f 39c	"	626,527f 39c	134,912f 29c	34,904,940f 32c	
14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	14,568,550 00	14,616,722 69	14,292,158 92	324,563 77	"	48,172f 69c	"	324,563 77	14,292,158 92	
15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés	4,000,000 00	2,338,464 19	2,211,784 72	126,679 47	1,661.535 81	"	1,661.535 81	126,679 47	2,211,784 72	
16	Subventions aux départements par (loi du 18 juillet 1866)	4,000,000 00	3,999,943 13	3,999,943 13	"	56 87	"	56 87	"	3,999,943 13	
17	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	822,610 00	819,642 97	818,142 97	1,500 00	2,967 03	"	2,967 03	1,500 00	818,142 97	
18	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	1,746,000 00	1,603,139 37	1,588,748 05	14,391 32	142,860 63	"	142,860 63	14,391 32	1,588,748 05	
19	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	1,035,000 00	993,040 97	989,665 94	3,375 03	41,959 03	"	41,959 03	3,375 03	989,665 94	
20	Secours aux réfugiés étrangers	500,000 00	444,528 97	443,957 29	571 68	55,471 03	"	55,471 03	571 68	443,957 29	
21	Matériel des cours d'appel; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	530,000 00	438,507 58	435,981 08	2,526 50	91,492 42	"	91,492 42	2,526 50	435,981 08	
22	Subventions pour construction de ponts sur des chemins vicinaux	200,000 00	200,000 00	192,000 00	8,000 00	"	"	"	8,000 00	192,000 00	
24	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		63,068,540 00	60,493,842 48	59,877,322 42	616,520 06	2,622,870 21	48,172 69	2,622,870 21	616,520 06	59,877,322 42	
23	Dépenses des exercices clos	1,821 91	1,821 91	1,821 91	"	"	"	"	"	1,821 91	
		63.070,361 91	60,495,664 39	59,879,144 33	616,520 06	2,622,870 21	48,172 69	2,622,870 21	616,520 06	59,879,144 33	
								3,239,390f 27c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.										
						DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.					
1	Administration centrale. (Personnel.)	422,360f00c	412,890f18c	412,890f18c	"	9,469f82c	"	9,469f82c	"	412,890f17	
2	——— (Matériel.)	92,000 00	70,049 29	69,994 09	55f20c	21,950 71	"	21,950 71	55f20c	69,994 09	
3	Publications, expositions, établissements scientifiques, etc.	59,300 00	49,858 67	49,392 42	466 25	9,441 33	"	9,441 33	466 25	49,392 42	
4	Administration départementale	1,059,660 00	1,017,252 82	1,017,207 82	45 00	42,407 18	"	42,407 18	45 00	1,017,207 82	
5	Prisons	972,367 00	972,364 83	959,795 45	12,569 38	2 17	"	2 17	12,569 38	959,795 45	
6	Service télégraphique	1,073,920 50	1,073,837 21	1,073,145 28	691 93	83 29	"	83 29	691 93	1,073,145 28	
7	Commandement et administration des populations arabes	1,619,437 00	1,618,787 10	1,612,078 76	6,708 34	649 90	"	649 90	6,708 34	1,612,078 76	
8	Services financiers	3,067,197 00	2,845,424 35	2,843,610 14	1,814 21	221,772 65	"	221,772 65	1,814 21	2,843,610 14	
9	Services maritime et sanitaire	580,797 00	449,395 22	448,404 72	990 50	131,401 78	"	131,401 78	990 50	448,404 72	
10	Colonisation	925,600 00	889,239 40	784,825 53	104,413 87	36,360 60	"	36,360 60	104,413 87	784,825 53	
11	Topographie	1,019,750 00	816,040 55	816,005 55	35 00	203,709 45	"	203,709 45	35 00	816,005 55	
12	Travaux publics	3,695,157 00	3,543,488 80	3,539,730 95	3,757 85	151,668 20	"	151,668 20	3,757 85	3,539,730 95	
13	Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	80,000 00	"	"	"	"	"	80,000 00	
14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		14,667,545 50	13,838,628 42	13,707,080 89	131,547 53	828,917 08	"	828,917 08	131,547 53	13,707,080 89	
15	Dépenses des exercices clos	3,002 29	3,002 29	3,002 29	"	"	"	"	"	3,002 29	
		14,670,547 79	13,841,630 71	13,710,083 18	131,547 53	828,917 08	"	828,917 08	131,547 53	13,710,083 18	
								960,464f61c			
	RÉCAPITULATION.										
	Ministère de l'intérieur	63,070,361 91	60,495,664 39	59,879,144 33	616,520 06	2,622,870 21	48,172 69	2,622,870 21	616,520 06	59,879,144 33	
	Gouvernement général civil de l'Algérie	14,670,547 79	13,841,630 71	13,710,083 18	131,547 53	828,917 08	"	828,917 08	131,547 53	13,710,083 18	
	TOTAUX	77,740,909 70	74,337,295 10	73,589,227 51	748,067 59	3,451,787 29	48,172 69	3,451,787 29	748,067 59	73,589,227 51	
								4,199,854f88c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
					MINISTÈRE DES FINANCES.							
28	Administration centrale des finances.	Personnel	5,802,600f00c	5,544,322f72c	5,542,737f75c	1,584f 97c	258,277f 28c	"	258,277f 28c	1,584f 97c	5,542,737f75c	
29		Matériel	3,400,000 00	3,198,847 31	3,144,825 29	54,022 02	201,152 69	"	201,152 69	54,022 02	3,144,825 29	
30		Dépenses diverses	229,460 00	229,034 19	225,189 19	3,845 00	425 81	"	425 81	3,845 00	225,189 19	
30*bis*	Remboursement de frais de la délégation à Tours et séjour à Versailles.		921,859 17	901,209 17	901,209 17	"	20,650 00	"	20,650 00	"	901,209 17	
31	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	65,900 00	65,879 26	65,879 26	"	20 74	"	20 74	"	65,879 26	
32		Matériel	83,160 00	83,159 47	83,159 47	"	0 53	"	0 53	"	83,159 47	
33		Dépenses diverses	34,900 00	28,834 19	28,439 19	395 00	6,065 81	"	6,065 81	395 00	28,439 19	
34	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		141,000 00	53,917 07	53,917 07	"	87,082 93	"	87,082 93	"	53,917 07	
36	Cour des comptes.	Personnel	1,479,700 00	1,451,053 13	1,434,264 27	16,788 86	28,646 87	"	28,646 87	16,788 86	1,434,264 27	
37		Matériel et dépenses diverses	103,000 00	89,026 07	88,620 52	405 55	13,973 93	"	13,973 93	405 55	88,620 52	
38	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	102,855,761 15	101,032,009 33	101,032,009 33	"	1,823,751 82	"	1,823,751 82	"	101,032,009 33	
39		Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances	7,765,000 00	7,765,000 00	7,765,000 00	"	"	"	"	"	7,765,000 00	
			122,882,340 32	120,442,291 91	120,365,250 51	77,041 40	2,440,048 41	"	2,440,048 41	77,041 40	120,365,250 51	
35	Dépenses des exercices clos		908,223 41	908,223 41	908,223 41	"	"	"	"	"	908,223 41	
			123,790,563 73	121,350,515 32	121,273,473 92	77,041 40	2,440,048 41	"	2,440,048 41	77,041 40	121,273,473 92	
									2,517,089f 81c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant de dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,969,338f 00c	1,969,314f 29c	1,969,027f 07c	287f 22c	23f 71c	"	23f 71c	287f 22c	1,969,027f 07c	
2	——— (Matériel.)	521,000 00	520,791 22	519,738 22	1,053 00	208 78	"	208 78	1,053 00	519,738 22	
3	Dépôt général de la guerre	144,500 00	144,496 13	144,433 13	63 00	3 87	"	3 87	63 00	144,433 13	
4	États-majors	22,302,035 64	27,392,145 01	27,381,704 03	10,440 98	"	5,090,109f 37c	"	10,440 98	27,381,704 03	
5	Gendarmerie	27,866,214 19	34,921,502 67	34,910,383 98	11,118 69	"	7,055,288 48	"	11,118 69	34,910,383 98	
6	Solde et prestations en nature. 1° Solde et abonnements	159,389,559 29	229,889,291 39	224,369,688 35	5,519,603 04	"	70,499,732 10	"	5,519,603 04	224,369,688 35	
	2° Vivres, chauffage, fourrages	73,990,700 17	220,030,454 74	217,094,414 30	2,936,040 44	"	146,039,754 57	"	2,936,040 44	217,094,414 30	
	3° Hôpitaux militaires	14,290,260 10	35,883,406 17	35,108,734 66	774,671 51	"	21,593,146 07	"	774,671 51	35,108,734 66	
	4° Service et marche	6,666,542 00	52,685,012 20	48,190,871 88	4,494,140 32	"	46,018,470 20	"	4,494,140 32	48,190,871 88	
7	Habillement et campement	18,630,245 13	125,627,089 73	122,510,769 58	3,116,320 15	"	106,996,844 60	"	3,116,320 15	122,510,769 58	
8	Lits militaires	4,914,449 00	6,664,384 33	5,771,371 94	893,012 39	"	1,749,935 33	"	893,012 39	5,771,371 94	
9	Transports généraux	2,164,450 00	42,192,519 29	35,822,647 83	6,369,871 46	"	40,028,069 29	"	6,369,871 46	35,822,647 83	
10	Recrutement et réserve	449,000 00	294,654 10	290,389 10	4,265 00	154,345 90	"	154,345 90	4,265 00	290,389 10	
11	Garde nationale mobile	18,772,837 95	50,275,660 58	46,088,756 49	4,186,904 09	"	31,502,822 63	"	4,186,904 09	46,088,756 49	
12	Justice militaire	1,335,565 39	1,288,825 73	1,287,770 90	1,054 83	46,739 66	"	46,739 66	1,054 83	1,287,770 90	
13	Remonte générale	8,359,316 00	27,793,317 80	27,476,515 69	316,802 11	"	19,434,001 80	"	316,802 11	27,476,515 69	
14	Établissements et matériel de l'artillerie	4,758,929 00	3,954,586 47	3,514,446 80	440,139 67	804,342 53	"	804,342 53	440,139 67	3,514,446 80	
15	——— du génie	9,517,664 80	9,428,848 46	9,334,478 47	94,369 99	88,816 34	"	88,816 34	94,369 99	9,334,478 47	
16	Écoles militaires	2,981,536 00	2,651,277 92	2,632,074 59	19,203 33	330,258 08	"	330,258 08	19,203 33	2,632,074 59	
17	Invalides de la guerre	1,213,529 00	1,152,246 86	1,152,028 79	218 07	61,282 14	"	61,282 14	218 07	1,152,028 79	
18	Solde de non-activité, solde et traitement de réforme	652,798 70	1,425,162 74	1,424,223 02	939 72	"	772,364 04	"	939 72	1,424,223 02	
19	Secours	1,732,852 50	1,591,380 32	1,590,225 32	1,155 00	141,472 18	"	141,472 18	1,155 00	1,590,225 32	
20	Dépenses secrètes	50,000 00	50,000 00	50,000 00	"	"	"	"	"	50,000 00	
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		382,673,322 86	877,826,368 15	848,634,694 14	29,191,674 01	1,627,493 19	496,780,538 48	1,627,493 19	29,191,674 01	848,634,694 14	
22	Dépenses des exercices clos	830,175 55	830,175 55	830,175 55	"	"	"	"	"	830,175 55	
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1871	4,794,451 92	4,794,451 92	4,794,451 92	"	"	"	"	"	4,794,451 92	
		388,297,950 33	883,450,995 62	854,259,321 61	29,191,674 01	1,627,493 19	496,780,538 48	1,627,493 19	29,191,674 01	854,259,321 61	
								30,819,167f 20c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,209,540f 00c	1,160,811f 29c	1,160,811f 29c	"	48,728f 71c	"	48,728f 71c	"	1,160,811f 29c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	422,450 00	338,974 66	324,764 72	14,209f 94c	83,475 34	"	83,475 34	14,209f 94c	324,764 72	
3	Dépôt des cartes et plans de la marine	559,400 00	356,850 96	356,127 70	723 26	202,549 04	"	202,549 04	723 26	356,127 70	
4	Équipages à terre et à la mer (personnel naviguant)	45,935,641 72	41,312,390 76	40,946,489 92	365,900 84	4,623,250 96	"	4,623,250 96	365,900 84	40,946,489 92	
5	Troupes	13,753,736 70	12,758,403 67	12,673,838 54	84,565 13	995,333 03	"	995,333 03	84,565 13	12,673,838 54	
6	Corps entretenus et agents divers (personnel non naviguant)	4,046,853 83	4,068,455 54	4,064,475 80	3,979 74	"	21,601f 71c	"	3,979 74	4,064,475 80	
7	Maistrance, gardiennage et surveillance	3,649,305 23	3,383,877 87	3,383,877 87	"	265,427 36	"	265,427 36	"	3,383,877 87	
8	Hôpitaux	3,764,356 00	3,133,851 75	2,972,084 30	161,767 45	630,504 25	"	630,504 25	161,767 45	2,972,084 30	
9	Vivres	22,926,051 36	17,354,040 63	17,232,570 55	121,470 08	5,572,010 73	"	5,572,010 73	121,470 08	17,232,570 55	
10	Salaires d'ouvriers	17,580,704 00	18,716,523 00	18,716,376 50	146 50	"	1,135,819 00	"	146 50	18,716,376 50	
11	Approvisionnements généraux de la flotte	44,538,326 00	29,337,182 45	29,315,072 74	22,109 71	15,201,143 55	"	15,201,143 55	22,109 71	29,315,072 74	
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	5,013,500 00	4,517,479 92	4,489,936 32	27,543 60	496,020 08	"	496,020 08	27,543 60	4,489,936 32	
13	Poudres	1,294,847 00	717,724 74	717,724 74	"	577,122 26	"	577,122 26	"	717,724 74	
	ÉCOLES NAVALES, ETC.										
14	Justice maritime	182,560 00	126,263 33	122,986 31	3,277 02	56,296 67	"	56,296 67	3,277 02	122,986 31	
15	École navale et boursiers de la marine	227,350 00	182,206 74	182,206 74	"	45,143 26	"	45,143 26	"	182,206 74	
16	Frais généraux d'impressions et achats de livres	399,400 00	345,587 21	344,928 62	658 59	53,812 79	"	53,812 79	658 59	344,928 62	
17	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage et de voyage; dépenses diverses et ostréiculture	5,386,707 85	4,524,848 82	4,519,944 63	4,904 19	861,859 03	"	861,859 03	4,904 19	4,519,944 63	
18	Traitements temporaires	119,631 61	69,058 63	69,058 63	"	50,572 98	"	50,572 98	"	69,058 63	
19	Chiourmes	95,970 00	56,807 60	56,807 60	"	39,162 40	"	39,162 40	"	56,807 60	
	SERVICE COLONIAL.										
20	Personnel civil et militaire	15,969,438 30	15,748,049 31	15,626,890 22	121,159 09	221,388 99	"	221,388 99	121,159 09	15,626,890 22	
21	Matériel civil et militaire	3,612,850 00	3,259,669 02	3,242,887 68	16,781 34	353,180 98	"	353,180 98	16,781 34	3,242,887 68	
22	Service pénitentiaire	5,032,220 85	4,849,239 16	4,846,950 32	2,288 84	182,981 69	"	182,981 69	2,288 84	4,846,950 32	
23	Subvention au service local	1,168,050 00	1,143,050 00	1,143,050 00	"	25,000 00	"	25,000 00	"	1,143,050 00	
25	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		196,888,890 45	167,461,347 06	166,509,861 74	951,485 32	30,584,964 10	1,157,420 71	30,584,964 10	951,485 32	166,509,861 74	
24	Dépenses des exercices clos	438,377 94	438,377 94	438,377 94	"	"	"	"	"	438,377 94	
26	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1871	95,459 55	95,459 55	95,459 55	"	"	"	"	"	95,459 55	
		197,422,727 94	167,995,184 55	167,043,699 23	951,485 32	30,584,964 10	1,157,420 71	30,584,964 10	951,485 32	167,043,699 23	
								31,536,449f 42c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.									
	1re PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
1	Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	611,200f 00c	609,099f 45c	608,841f 12c	258f 33c	2,100f 55c	2,100f 55c	258f 33c	608,841f 12c	
2	Matériel de l'administration centrale de l'instruction publique	140,000 00	138,812 00	138,812 00	"	1,188 00	1,188 00	"	138,812 00	
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	268,000 00	267,939 28	267,699 28	240 00	60 72	60 72	240 00	267,699 28	
4	Services généraux de l'instruction publique	250,000 00	241,410 51	235,654 52	5,755 99	8,589 49	8,589 49	5,755 99	235,654 52	
5	Administration académique	1,225,950 00	1,224,208 51	1,197,198 10	27,010 41	1,741 49	1,741 49	27,010 41	1,197,198 10	
6	École normale supérieure	321,310 00	321,301 71	321,301 71	"	8 29	8 29	"	321,301 71	
7	Facultés	4,408,221 00	4,391,614 75	4,255,163 49	136,451 26	16,606 25	16,606 25	136,451 26	4,255,163 49	
8	Bibliothèque de l'Université	30,000 00	29,997 36	29,985 06	12 30	2 64	2 64	12 30	29,985 06	
9	Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	60,000 00	59,998 10	59,998 10	"	1 90	1 90	"	59,998 10	
10	Institut national de France	661,200 00	647,875 97	647,659 32	216 65	13,324 03	13,324 03	216 65	647,659 32	
11	Académie de médecine	45,500 00	44,499 68	44,499 68	"	1,000 32	1,000 32	"	44,499 68	
12	Collége de France	290,000 00	289,998 88	289,998 88	"	1 12	1 12	"	289,998 88	
13	Muséum d'histoire naturelle	678,180 00	678,107 87	675,338 34	2,769 53	72 13	72 13	2,769 53	675,338 34	
14	Établissements astronomiques	376,868 18	372,616 81	356,146 27	16,470 54	4,251 37	4,251 37	16,470 54	356,146 27	
15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	97,800 00	97,164 82	96,714 82	450 00	635 18	635 18	450 00	96,714 82	
16	École des chartes	46,600 00	46,594 15	46,294 15	300 00	5 85	5 85	300 00	46,294 15	
17	École d'Athènes	64,500 00	59,623 36	55,546 91	4,076 45	4,876 64	4,876 64	4,076 45	55,546 91	
18	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	495,750 00	493,562 50	493,502 50	60 00	2,187 50	2,187 50	60 00	493,502 50	
19	——— (Confection des catalogues.)	50,000 00	50,000 00	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00	
20	Bibliothèques publiques	209,500 00	209,491 46	208,881 46	610 00	8 54	8 54	610 00	208,881 46	
21	Sociétés savantes	70,000 00	68,468 68	68,468 68	"	1,531 32	1,531 32	"	68,468 68	
22	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00	
23	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	139,962 65	139,962 65	"	37 35	37 35	"	139,962 65	
24	Encouragements aux savants et gens de lettres	200,000 00	199,833 32	199,733 32	100 00	166 68	166 68	100 00	199,733 32	
25	Voyages et missions scientifiques	75,000 00	73,000 00	72,500 00	500 00	2,000 00	2,000 00	500 00	72,500 00	
26	Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France	120,000 00	118,738 72	118,495 72	243 00	1,261 28	1,261 28	243 00	118,495 72	
27	Frais généraux de l'instruction secondaire	120,000 00	84,081 49	83,228 74	852 75	35,918 51	35,918 51	852 75	83,228 74	
28	Lycées nationaux et colléges communaux	2,944,000 00	2,942,053 32	2,914,331 66	27,721 66	1,946 68	1,946 68	27,721 66	2,914,331 66	
29	Bourses nationales et dégrèvements	1,100,000 00	911,286 30	899,418 30	11,868 00	188,713 70	188,713 70	11,868 00	899,418 30	
30	Inspection des écoles primaires	1,232,700 00	1,232,403 73	1,227,346 60	5,057 13	296 27	296 27	5,057 13	1,227,346 60	
	INSTRUCTION PRIMAIRE.									
31	Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	12,823,050 00	12,442,626 63	12,276,317 01	166,309 62	380,423 37	380,423 37	166,309 62	12,276,317 01	
32	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		29,170,329 18	28,501,372 01	28,094,038 39	407,333 62	668,957 17	668,957 17	407,333 62	28,094,038 39	
33	Dépenses des exercices clos	33,277 91	33,277 91	33,277 91	"	"	"	"	33,277 91	
		29,203,607 09	28,534,649 92	28,127,316 30	407,333 62	668,957 17	1,076,290f 79c		28,127,316 30	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.									
	2e Partie. — Service des Beaux-Arts.									
34	Administration centrale. (Personnel.)	231,400f 00c	231,197f 96c	230,997f 96c	200f 00c	202f 04c	202f 04c	200f 00c	230,997f 96c	
35	——— (Matériel.)	54,000 00	53,960 99	53,960 99	"	39 01	39 01	"	53,960 99	
36	Archives nationales. (Personnel.)	147,000 00	146,999 49	146,999 49	"	0 51	0 51	"	146,999 49	
37	——— (Matériel.)	32,600 00	32,597 40	32,597 40	"	2 60	2 60	"	32,597 40	
38	Établissements des beaux-arts	437,400 00	433,771 89	433,475 74	296 15	3,628 11	3,628 11	296 15	433,475 74	
39	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	929,200 93	917,700 93	11,500 00	799 07	799 07	11,500 00	917,700 93	
40	Exposition des œuvres des artistes vivants	245,000 00	5,181 55	5,181 55	"	239,818 45	239,818 45	"	5,181 55	
41	Théâtres nationaux. — Subventions	908,000 00	857,999 99	857,999 99	"	50,000 01	50,000 01	"	857,999 99	
42	Souscriptions	136,000 00	135,990 40	135,690 40	300 00	9 60	9 60	300 00	135,690 40	
43	Encouragements et secours aux auteurs dramatiques	254,000 00	253,991 89	252,922 18	1,069 71	8 11	8 11	1,069 71	252,922 18	
44	Monuments historiques	1,100,000 00	1,089,601 89	1,076,799 79	12,802 10	10,398 11	10,398 11	12,802 10	1,076,799 79	
45	Musées nationaux	585,000 00	584,598 63	584,499 03	99 60	401 37	401 37	99 60	584,499 03	
46	Bibliothèques des palais	75,900 00	50,973 60	50,973 60	"	24,926 40	24,926 40	"	50,973 60	
47	Palais du Luxembourg	135,065 00	120,817 57	120,817 57	"	14,247 43	14,247 43	"	120,817 57	
47 *bis.*	Manufactures nationales	704,700 00	704,547 63	702,362 16	2,185 47	152 37	152 37	2,185 47	702,362 16	
48	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		5,976,065 00	5,631,431 81	5,602,978 78	28,453 03	344,633 19	344,633 19	28,453 03	5,602,978 78	
49	Dépenses des exercices clos	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Total	5,976,065 00	5,631,431 81	5,602,978 78	28,453 03	344,633 19	344,633 19	28,453 03	5,602,978 78	
							373,086f 22c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.									
	3e PARTIE. — SERVICE DES CULTES.									
50	Personnel des bureaux des cultes	239,400f 00	239,395f 82	239,395f 82	"	4f 18c	4f 18c	"	239,395f 82c	
51	Matériel des bureaux des cultes	41,000 00	40,613 89	40,613 89	"	386 11	386 11	"	40,613 89	
52	Cardinaux, archevêques et évêques	1,682,500 00	1,574,863 85	1,574,863 85	"	107,636 15	107,636 15	"	1,574,863 85	
53	Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	40,101,745 00	38,506,830 29	38,461,288 78	45,541 51	1,594,914 71	1,594,914 71	45,541f 51c	38,461,288 78	
54	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	246,500 00	236,519 04	231,519 04	5,000 00	9,980 96	9,980 96	5,000 00	231,519 04	
55	Bourses des séminaires catholiques	1,194,200 00	1,157,129 74	1,156,069 74	1,060 00	37,070 26	37,070 26	1,060 00	1,156,069 74	
56	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	895,500 00	887,557 50	879,182 50	8,375 00	7,942 50	7,942 50	8,375 00	879,182 50	
57	Secours à divers établissements religieux	105,000 00	104,250 00	104,250 00	"	750 00	750 00	"	104,250 00	
58	Service intérieur des édifices diocésains	599,000 00	570,643 23	564,561 53	6,081 70	28,356 77	28,356 77	6,081 70	564,561 53	
59	Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices en Algérie	1,123,000 00	1,001,647 84	980,477 05	21,170 79	121,352 16	121,352 16	21,170 79	980,477 05	
60	Secours pour travaux concernant les églises et presbytères	1,400,000 00	1,400,000 00	1,366,400 00	33,600 00	"	"	33,600 00	1,366,400 00	
61	Dépenses accidentelles et frais de passage	42,000 00	41,731 26	41,731 26	"	268 74	268 74	"	41,731 26	
62	Personnel des cultes protestants	1,626,036 00	1,307,372 70	1,306,129 37	1,243 33	318,663 30	318,663 30	1,243 33	1,306,129 37	
63	Subvention au directoire général de la confession d'Augsbourg	34,000 00	6,900 00	6,900 00	"	27,100 00	27,100 00	"	6,900 00	
64	Personnel du culte israélite	234,600 00	137,135 50	137,010 50	125 00	97,464 50	97,464 50	125 00	137,010 50	
65	Édifices des cultes protestants et israélite	150,000 00	149,950 00	149,939 74	10 26	50 00	50 00	10 26	149,939 74	
65 *bis*.	Funérailles des otages	30,000 00	19,551 45	19,551 45	"	10,448 55	10,448 55	"	19,551 45	
66	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		49,744,481 00	47,382,092 11	47,259,884 52	122,207 59	2,362,388 89	2,362,388 89	122,207 59	47,259,884 52	
67	Dépenses des exercices clos	220,183 14	220,183 14	220,183 14	"	"	"	"	220,183 14	
	TOTAL	49,964,664 14	47,602,275 25	47,480,067 66	122,207 59	2,362,388 89	2,362,388 89	122,207 59	47,480,067 66	
							2,484,596 48			
	RÉCAPITULATION.									
	Ire partie. — Service de l'instruction publique	29,203,607 09	28,534,649 92	28,127,316 30	407,333 62	668,957 17	668,957 17	407,333 62	28,127,316 30	
	IIe partie. — Service des beaux-arts	5,976,065 00	5,631,431 81	5,602,978 78	28,453 03	344,633 19	344,633 19	28,453 03	5,602,978 78	
	IIIe partie. — Service des cultes	49,964,664 14	47,602,275 25	47,480,067 66	122,207 59	2,362,388 89	2,362,388 89	122,207 59	47,480,067 66	
	TOTAL	85,144,336 23	81,768,356 98	81,210,362 74	557,994 24	3,375,979 25	3,375,979 25	557,994 24	81,210,362 74	
							3,933,973 49			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
1	Personnel	697,000f00c	690,230f26c	690,230f26c	"	6,769f74c	6,769f 74c	"	690,230f 26c	
2	Matériel	139,500 00	139,476 20	138,558 22	917f98c	23 80	23 80	917f 98c	138,558 22	
3	Écoles vétérinaires	547,000 00	465,870 80	465,726 36	144 44	81,129 20	81,129 20	144 44	465,726 36	
4	Encouragements à l'agriculture et au drainage, enseignement professionnel	3,137,400 00	2,880,633 70	2,871,723 29	8,910 41	256,766 30	256,766 30	8,910 41	2,871,723 29	
4 *bis.*	Peste bovine	8,150,000 00	7,612,578 10	7,084,294 64	528,283 46	537,421 90	537,421 90	528,283 46	7,084,294 64	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,902,608 99	1,902,508 74	1,902,009 54	499 20	100 25	100 25	499 20	1,902,009 54	
6	Remonte des haras et encouragements	1,735,000 00	1,406,825 76	1,400,874 26	5,951 50	328,174 24	328,174 24	5,951 50	1,400,874 26	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,248,600 00	1,181,563 33	1,179,195 05	2,368 28	67,036 67	67,036 67	2,368 28	1,179,195 05	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	504,864 00	361,042 48	359,699 15	1,343 33	143,821 52	143,821 52	1,343 33	359,699 15	
9	Subvention à la caisse d'assurances en cas d'accidents	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00	
10	Encouragements aux pêches maritimes	2,300,000 00	2,117,627 36	2,103,377 24	14,250 12	182,372 64	182,372 64	14,250 12	2,103,377 24	
11	Poids et mesures	1,032,200 00	1,003,246 85	1,000,541 96	2,704 89	28,953 15	28,953 15	2,704 89	1,000,541 96	
12	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. — Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	228,600 00	187,429 07	187,182 82	246 25	41,170 93	41,170 93	246 25	187,182 82	
13	Établissements et services sanitaires	354,300 00	333,623 56	333,413 11	210 45	20,676 44	20,676 44	210 45	333,413 11	
14	Visite annuelle des pharmacies, drogueries, etc	250,000 00	244,101 18	243,981 18	120 00	5,898 82	5,898 82	120 00	243,981 18	
15	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	465,000 00	440,011 20	438,977 27	1,033 93	24,988 80	24,988 80	1,033 93	438,977 27	
16	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		22,792,072 99	21,066,768 59	20,499,784 35	566,984 24	1,725,304 40	1,725,304 40	566,984 24	20,499,784 35	
17	Dépenses des exercices clos	250 00	250 00	250 00	"	"	"	"	250 00	
		22,792,322 99	21,067,018 59	20,500,034 35	566,984 24	1,725,304 40	1,725,304 40	566,984 24	20,500,034 35	
							2,292,288f 64c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
1	Personnel	868,950f 00c	823,928f 10c	823,928f 10c	"	45,021f 90c	45,021f 90c	"	823,928f 10c	
2	Matériel	184,000 00	130,819 88	130,819 87	0f 01c	53,180 12	53,180 12	0f 01c	130,819 87	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,978,500 00	3,815,721 16	3,814,668 90	1,052 26	162,778 84	162,778 84	1,052 26	3,814,668 90	
4	——— des sous-ingénieurs et des conducteurs	4,276,250 00	4,233,096 73	4,230,595 07	2,501 66	43,153 27	43,153 27	2,501 66	4,230,595 07	
5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	868,600 00	804,266 30	803,887 14	379 16	64,333 70	64,333 70	379 16	803,887 14	
6	——— des gardes-mines	189,700 00	188,947 60	188,947 60	"	752 40	752 40	"	188,947 60	
7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	288,500 00	276,249 30	275,663 22	586 08	12,250 70	12,250 70	586 08	275,663 22	
8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	339,500 00	261,870 72	261,241 97	628 75	77,629 28	77,629 28	628 75	261,241 97	
9	Frais généraux, secours, etc.	75,000 00	73,926 85	73,426 85	500 00	1,073 15	1,073 15	500 00	73,426 85	
10	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État.	84,000 00	81,561 04	81,561 04	"	2,438 96	2,438 96	"	81,561 04	
11	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	30,348,122 89	29,571,888 30	29,456,161 73	115,726 57	776,234 59	776,234 59	115,726 57	29,456,161 73	
12	Navigation intérieure. (Rivières.) (Travaux ordinaires.)	5,327,991 09	5,253,994 56	5,249,244 52	4,750 04	73,996 53	73,996 53	4,750 04	5,249,244 52	
13	——— (Canaux.) (Travaux ordinaires.)	5,003,715 67	4,865,660 31	4,863,780 21	1,880 10	138,055 36	138,055 36	1,880 10	4,863,780 21	
14	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	5,090,362 16	5,043,703 08	5,033,426 22	10,276 86	46,659 08	46,659 08	10,276 86	5,033,426 22	
15	Études et subventions pour travaux d'irrigation, de dessèchement, de curage et de drainage	304,970 00	285,753 74	285,386 76	366 98	19,216 26	19,216 26	366 98	285,386 76	
16	Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession, de péage, etc.	50,000 00	8,000 00	8,000 00	"	42,000 00	42,000 00	"	8,000 00	
17	Matériel des mines	50,000 00	45,979 08	45,979 08	"	4,020 92	4,020 92	"	45,979 08	
18	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer.	18,416,940 00	17,015,050 76	15,897,826 38	1,117,224 38	1,401,889 24	1,401,889 24	1,117,224 38	15,897,826 38	
20	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
21	Exposition des œuvres des artistes vivants	"	"	"	"	"	"	"	"	
22	Personnel des bâtiments civils	103,600 00	103,211 99	103,211 99	"	388 01	388 01	"	103,211 99	
23	Entretien des bâtiments civils	850,000 00	849,830 20	840,457 55	9,372 65	169 80	169 80	9,372 65	840,457 55	
24	Constructions et grosses réparations des bâtiments civils	1,400,000 00	1,399,819 45	1,396,388 53	3,430 92	180 55	180 55	3,430 92	1,396,388 53	
25	Entretien des palais nationaux	2,042,000 00	2,039,900 13	2,037,057 35	2,842 78	2,099 87	2,099 87	2,842 78	2,037,057 35	
25*bis*	Service de la régie des palais nationaux	492,000 00	468,537 21	465,574 16	2,963 05	23,462 79	23,462 79	2,963 05	465,574 16	
26	Dépenses d'entretien et grosses réparations du service des eaux de Versailles et de Marly	350,000 00	349,734 48	346,569 98	3,164 50	265 51	265 52	3,164 50	346,569 98	
		80,982,701 81	77,991,450 97	76,713,804 22	1,277,646 75	2,991,250 84	2,991,250 84	1,277,646 75	76,713,804 22	
19	Dépenses des exercices clos	150,364 48	150,364 48	150,364 48	"	"	"	"	150,364 48	
		81,133,066 29	78,141,815 45	76,864,168 70	1,277 646 75	2,991,250 84	2,991,250 84	1,277,646 75	76,864,168 70	
							4,268,897f 59c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour dépenses excédant les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exerc^ce 1872.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
40	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,867,595f 00c	2,841,840f 05c	2,840,056f 18c	1,783f 87c	25,754f 95c	"	25,754f 95c	1,783f 87c	"	2,840,056f 18c	
41	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,138,380 00	2,093,631 30	2,093,264 44	366 86	44,748 70	"	44,748 70	366 86	"	2,093,264 44	
	CADASTRE.											
42	Frais d'arpentage et d'expertise	316,942 37	130,291 67	130,291 67	"	186,650 70	"	"	"	186,650f 70c	130,291 67	
43	Frais de mutations cadastrales	579,130 00	539,132 52	533,386 06	5,746 46	39,997 48	"	39,997 48	5,746 46	"	533,386 06	
	FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.											
44	Remises aux percepteurs; frais de distribution de premier avertissement; indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,374,500 00	12,272,298 15	12,271,969 28	328 87	102,201 85	"	102,201 85	328 87	"	12,271,969 28	
45	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	186,200 00	186,200 00	"	3,800 00	"	3,800 00	"	"	186,200 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
46	Personnel	12,807,700 00	12,761,291 99	12,759,844 97	1,447 02	46,408 01	"	46,408 01	1,447 02	"	12,759,844 97	
47	Matériel	1,076,800 00	813,098 33	811,856 81	1,241 52	263,701 67	"	263,701 67	1,241 52	"	811,856 81	
48	Dépenses diverses	1,327,000 00	1,206,474 91	1,204,240 17	2,234 74	120,525 09	"	120,525 09	2,234 74	"	1,204,240 17	
	FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)											
49	Personnel	5,441,517 00	4,832,780 92	4,820,952 28	11,828 64	608,736 08	"	608,736 08	11,828 64	"	4,820,952 28	
50	Matériel	2,732,000 00	1,588,289 61	1,576,656 98	11,632 63	1,143,710 39	"	1,143,710 39	11,632 63	"	1,576,656 98	
51	Dépenses diverses	1,834,267 00	1,804,780 20	1,791,277 87	13,502 33	29,486 80	"	29,486 80	13,502 33	"	1,791,277 87	
	A reporter	43,685,831 37	41,070,109 65	41,019,996 71	50,112 94	2,615,721 72	"	2,420,071 02	50,112 94	186,650 70	41,019,996 71	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1872.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
	Report	43,685,831f 37c	41,070,109f 65c	41,019,996f 71c	50,112f 94c	2,615,721f 72c	"	2,429,071f 02c	50,112f 94c	186 650f 70c	41,019,996f 71c	
	DOUANES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
52	Personnel	23,332,150 00	22,983,928 42	22,975,508 20	8,420 22	348,221 58	"	348,221 58	8,420 22	"	22,975,508 20	
53	Matériel	367,500 00	325,810 03	323,406 69	2,403 34	41,689 97	"	41,689 97	2,403 34	"	323,406 69	
54	Dépenses diverses	3,332,310 00	3,232,612 72	3,228,884 69	3,728 03	99,697 28	"	99,697 28	3,728 03	"	3,228,884 69	
55	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,212,615 00	1,070,095 10	1,065,354 48	4,740 62	142,519 90	"	142,519 90	4,740 62	"	1,065,354 48	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
56	Personnel	22,741,100 00	22,158,360 74	22,156,094 70	2,266 04	582,739 26	"	582,739 26	2,266 04	"	22,156,094 70	
57	Matériel	538,700 00	435,815 49	427,797 19	8,018 30	102,884 51	"	102,884 81	8,018 30	"	427,797 19	
58	Dépenses diverses	5,755,120 00	5,755,071 66	5,726,366 79	28,704 87	48 34	"	48 34	28,704 87	"	5,726,366 79	
59	Avances recouvrables	797,400 00	760,699 88	760,699 88	"	36,700 12	"	36,700 12	"	"	760,699 88	
	MANUFACTURES DE L'ÉTAT. Service administratif et d'exploitation dans les départements.											
60	Personnel	2,365,000 00	2,175,128 50	2,173,600 73	1,527 77	189,871 50	"	189,871 50	1,527 77	"	2,173,600 73	
61	Matériel	15,033,000 00	12,588,162 40	12,586,644 12	1,518 28	2,444,837 60	"	2,444,837 60	1,518 28	"	12,586,644 12	
62	Dépenses diverses	364,300 00	334,971 98	333,984 93	987 05	29,328 02	"	29,328 02	987 05	"	333,984 93	
63	Avances recouvrables	160,000 00	96,055 85	96,055 85	"	63,944 15	"	63,944 15	"	"	96,055 85	
64	Achats et transports de tabacs	40,903,000 00	34,573,088 92	34,567,770 81	5,318 11	6,329,911 08	"	6,329,911 08	5,318 11	"	34,567,770 81	
65	Dépenses du service des tabacs en Algérie	165,000 00	101,341 24	101,341 24	"	63,658 76	"	63,658 76	"	"	101,341 24	
	POSTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
66	Personnel	28,540,256 00	27,470,938 48	27,465,201 47	5,737 01	1,069,317 52	"	1,069,317 52	5,737 01	"	27,465,201 47	
67	Matériel	13,772,418 00	12,993,534 85	12,984,646 66	8,888 19	778,883 15	"	778,883 15	8,888 19	"	12,984,646 66	
68	Dépenses diverses	2,653,859 02	2,573,836 42	2,573,172 48	663 94	80,022 60	"	80,022 60	663 94	"	2,573,172 48	
69	Subventions	26,089,246 00	24,373,901 99	24,358,068 66	15,833 33	1,715,344 01	"	1,715,344 01	15,833 33	"	24,358,068 66	
		231,808,805 39	215,073,464 32	214,924,596 28	148,868 04	16,735,341 07	"	16,548,690 37	148,868 04	186,650 70	214,924,596 28	
								16,697,558f 41c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1872.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.											
	TAXES SPÉCIALES.											
70	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles. — Taxes spéciales	56,800f 00c	50,601f 94c	50,601f 94c	"	6,198f 06c	"	6,198c 06f	"	"	50,601f 94c	
71	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines	4,349,400 00	1,578,327 07	1,578,327 07	"	8,293 95	"	8,293 95	"	"	1,578,327 07	
	Forêts		18,829 46	18,829 46	"				"	"	18,829 46	
	Douanes		283,211 52	283,211 52	"				"	"	283,211 52	
	Contributions indirectes		152,586 42	152,586 42	"				"	"	152,586 42	
	Manufactures de l'État		1,193 00	1,193 00	"				"	"	1,193 00	
	Postes		16,143 71	16,143 71	"				"	"	16,143 71	
	Produits divers		2,290,814 87	2,290,814 87	"				"	"	2,290,814 87	
72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines	4,001,000 00	1,030,896 57	1,030,896 57	"	1,827,177 41	"	1,827,177 41	"	"	1,030,896 57	
	Douanes		371,375 40	371,375 40	"				"	"	371,375 40	
	Contributions indirectes		764,692 22	764,692 22	"				"	"	764,692 22	
	Manufactures de l'État		6,580 44	6,580 44	"				"	"	6,580 44	
	Postes		277 96	277 96	"				"	"	277 96	
73	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes	380,000 00	153,152 00	153,152 00	"	226,848 00	"	226,848 00	"	"	153,152 00	
74	Escomptes sur divers droits	1,375,700 00	1,246,819 00	1,246,819 00	"	128,881 00	"	128,881 00	"	"	1,246,819 00	
75	Remboursements aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands	23,908,643 29	23,905,154 73	23,904,054 73	1,100 00	3,488 56	"	3,488 56	1,100f 00c	"	23,904,054 73	
		34,071,543 29	31,870,656 31	31,869,556 31	1,100 00	2,200,886 98	"	2,200,886 98	1,100 00	"	31,869,556 31	
								2,201,986f 98c				
	RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.											
	Dette publique et dotations. (Voir pages 304 et 305.)	703,977,834 00	693,301,672 50	681,584,157 63	11,717,514 87	17,303,128 30	6,626,966f 80c	17,303,128 30	11,717,514 87	"	681,584,157 63	
	Service général. (Voir pages 316 et 317.)	123,790,563 73	121,350,515 32	121,273,473 92	77,041 40	2,440,048 41	"	2,440,048 41	77,041 40	"	121,273,473 92	
	Frais de régie et de perception. (Voir pages 332 à 335.)	231,808,805 39	215,073,464 32	214,924,596 28	148,868 04	16,735,341 07	"	16,548,690 37	148,868 04	186,650 70	214,924,596 28	
	Remboursements et restitutions. (Voir pages 335 et 337.)	34,071,543 29	31,870,656 31	31,869,556 31	1,100 00	2,200,886 98	"	2,200,886 98	1,100 00	"	31,869,556 31	
		1,093,648,746 41	1,061,596,308 45	1,049,651,784 14	11,944,524 31	38,679,404 76	6,626,966 80	38,492,754 06	11,944,524 31	186,650 70	1,049,651,784 14	
								50,437,278f 37c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1871.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés au budget ordinaire de l'exercice 1872 pour le service du cadastre.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.													
Dette publique et dotations	703,977,834f 00c	693,501,672f 50c	681,584,157f 63c	"	681,584,157f 63c	11,717,514f 87c	17,303,128f 30c	6,626,966f 80c	17,303,128f 30c	11,717,514f 87c	"	681,584,157f 63c	
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	34,109,395 95	32,560,616 75	32,493,597 89	70f 00c	32,493,667 89	66,948 86	1,548,779 20	"	1,548,779 20	66,948 86	"	32,493,667 89	
Ministère des affaires étrangères	12,847,895 87	11,698,491 08	11,514,150 41	45,395 87	11,559,546 28	138,944 80	1,149,404 79	"	1,149,404 79	138,944 80	"	11,559,546 28	
Ministère de l'intérieur et Gouvernement général de l'Algérie. — Intérieur	63,070,361 91	60,495,664 39	59,877,322 42	1,821 91	59,879,144 33	616,520 06	2,622,870 21	48,172 69	2,622,870 21	616,520 06	"	59,879,144 33	
Ministère de l'intérieur et Gouvernement général de l'Algérie. — Gouvernement général civil de l'Algérie	14,670,547 79	13,841,630 71	13,707,080 89	3,002 29	13,710,083 18	131,547 53	828,917 08	"	828,917 08	131,547 53	"	13,710,083 18	
Ministère des finances	123,700,563 73	121,350,515 32	120,365,250 51	908,223 41	121,273,473 92	77,041 40	2,440,048 41	"	2,440,048 41	77,041 40	"	121,273,473 92	
Services généraux des ministères. — de la guerre	388,297,950 33	883,450,995 62	853,429,146 06	830,175 55	854,259,321 61	29,191,674 01	1,627,493 19	496,780,538 48	1,627,493 19	29,191,674 01	"	854,259,321 61	
Services généraux des ministères. — de la marine et des colonies	197,422,727 94	167,995,184 55	166,605,321 29	438,377 94	167,043,699 23	951,485 32	30,584,964 10	1,157,420 71	30,584,964 10	951,485 32	"	167,043,699 23	
Services généraux des ministères. — Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Instruction publique	29,203,607 09	28,534,649 92	28,094,038 39	33,277 91	28,127,316 30	407,333 62	668,957 17	"	668,957 17	407,333 62	"	28,127,316 30	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Beaux-arts	5,976,065 00	5,631,431 81	5,602,978 78	"	5,602,978 78	28,453 03	344,633 19	"	344,633 19	28,453 03	"	5,602,978 78	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Cultes	49,964,664 14	47,602,275 25	47,259,884 52	220,183 14	47,480,067 66	122,207 59	2,362,388 89	"	2,362,388 89	122,207 59	"	47,480,067 66	
Services généraux des ministères. — Ministère de l'agriculture et du commerce	22,792,322 99	21,067,018 59	20,499,784 35	250 00	20,500,034 35	566,984 24	1,725,304 40	"	1,725,304 40	566,984 24	"	20,500,034 35	
Services généraux des ministères. — Ministère des travaux publics	81,133,066 29	78,141,815 45	76,713,804 22	150,364 48	76,864,168 70	1,277,646 75	2,991,250 84	"	2,991,250 84	1,277,646 75	"	76,864,168 70	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	231,808,805 39	215,073,464 32	214,924,596 28	"	214,924,596 28	148,868 04	16,735,341 37	"	16,548,690 37	148,868 04	186,650f 70c	214,924,596 28	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	34,071,543 29	31,870,656 31	31,869,556 31	"	31,869,556 31	1,100 00	2,200,886 98	"	2,200,886 98	1,100 00	"	31,869,556 31	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,993,137,351 71	2,412,616,082 57	2,364,540,669 95	2,631,142 50	2,367,171,812 45	45,444,270 12	84,947,717 12	504,613,098 68	84,947,717 12	45,444,270 12	186,650 70	2,367,171,812 45	
									130,391,987f 24c				
									130,578,637f 94c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Résultat général du Compte définitif du budget ordinaire de l'exercice 1871.

RECETTE.

Fonds généraux reportés de l'exercice 1870. (Cadastre.)		116,942f 37c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget ordinaire de l'exercice 1871 :			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,815,019f 97c		
Produits des domaines	22,093,022 64		
Produits des forêts	51,761,857 87		
Impôts et revenus indirects	1,330,075,004 60		
Revenus et produits divers	91,499,714 53		
	1,819,244,619 61		
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	31,898,780 24		
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	21,342 59		
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	149,763,778 58		
	2,000,928,521 02	2,000,928,521 02	
ENSEMBLE		2,001,045,463 39	
A déduire : Fonds généraux transportés au budget ordinaire de l'exercice 1872. (Cadastre.)		186,650 70	
TOTAL de la recette		2,000,858,812 69	2,000,858,812f 96c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget ordinaire de l'exercice 1871 :		
Dette publique et dotations	681,584,157f 63c	
Services généraux des ministères	1,438,793,502 23	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	214,924,596 28	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	31,869,556 31	
TOTAL de la dépense	2,367,171,812 45	2,367,171,812 45
Excédant de dépense du budget ordinaire. (Article 7 du projet de loi.)		366,312,999 76

2° BUDGET

DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES

ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi 27 juillet 1870.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1871. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	246,033,424f 00c	11,468,129f 09c	"	"	"	257,501,553f 09c	
Produits éventuels départementaux	58,620,000 00	37,575,382 82	"	"	"	96,195,382 82	
Produits divers spéciaux	4,505,590 00	"	394,185f 76c	"	"	4,111,404 24	
	309,159,014 00	49,043,511 91	394,185 76	"	"	357,808,340 15	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1869 et 1870. Exercice 1869	43,117f 42c	"	"	(1) 18,656,359f 13c	"	18,656,359 13	(1) Lois de règlement des exercices 1869 et 1870.
Exercice 1870	18,613,342 71						
	309,159,014 00	49,043,511 91	394,185 76	18,656,359 13	"	376,464,699 28	
		48,649,326f 15c		18,656,359f 13c			
		Résultat en augmentation		67,305,685f 23c			

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 8 mai 1869 et décret de répartition du 27 juillet 1870.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1869 et 1870. (Voir page 346.)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	178,669,000f 00c	44,801,718f 83c	"	11,710,282f 97c	235,181,001f 80c	
Ministère des finances	113,971,894 00	5,625,617 34	"	3,960,452 17	123,557,963 51	
Gouvernement général civil de l'Algérie	193,220 00	"	128,830f 02c	244,605 12	308,995 10	
Ministère de l'instruction publique	11,617,000 00	"	1,376,557 01	2,148,791 21	12,389,234 20	
Ministère de l'agriculture et du commerce	2,249,700 00	"	63,368 99	432,644 83	2,618,975 84	
Ministère des travaux publics	2,458,200 00	"	209,254 00	159,582 83	2,408,528 83	
	309,159,014 00	50,427,336 17	1,778,010 02	18,656,359 13	376,464,699 28	
		48,649,326 15				
		Résultat en augmentation	67,305,685 28			

Suite du Tableau modificatif à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.

Développement des modifications que les évaluations et les crédits du budget primitif des dépenses sur ressources spéciales de l'exercice 1871 ont éprouvées, d'après la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.)

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
Contributions directes. (Augmentation : 11,468,129f 09c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Budget départemental ordinaire. — Centimes additionnels portant sur les contributions foncière, personnelle et mobilière votés par les conseils généraux	"	1,242,607f 07c
Centimes additionnels pour dépenses ordinaires des départements	817,942f 21c	"
——— pour dépenses du service vicinal	"	688,171 28
——— pour dépenses de l'instruction primaire	"	1,211,183 09
Centimes pour dépenses du cadastre	2,916 40	"
Budget départemental extraordinaire. — Centimes votés par les conseils généraux et autorisés par des lois spéciales, pour dépenses de l'instruction primaire	"	149,177 55
pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire	8,536,145 32	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes pour dépenses ordinaires	"	246,547 74
——— pour dépenses extraordinaires et centimes pour frais de bourses et de chambres de commerce	5,519,760 04	"
——— pour dépenses des chemins vicinaux	"	555,099 06
——— pour dépenses de l'instruction primaire	257,472 30	"
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	151,249 54	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	"	272,555 39
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	"	124,000 19
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations ou autres cas fortuits	"	68,168 99
Fonds de non-valeurs — des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres. (Décharges, réductions, remises et modérations.)	"	89,422 68
des patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	727,382 91	"
Fonds de réimpositions	24,751 13	"
Frais de confection des rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	55,322 59	"
Taxe de premier avertissement	22,119 69	"
Produits éventuels départementaux. (Augmentation : 37,575,382f 82c.)		
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales ordinaires	9,026,785 37	"
——— extraordinaires	28,548,597 45	"
Produits divers spéciaux. (Augmentation : 394,185f 76c.)		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	"	94,359 77
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	78,163 40	"
Frais de distribution de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	"	333 50
——— des redevances des mines	"	7 70
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer français et algériens	"	167,469 00
——— de surveillance des sociétés et établissements divers	"	40,600 00
Versement par l'adjudicataire imprimeur du Journal officiel pour frais d'administration et de rédaction de ce journal	"	196,973 17
Subvention locale de l'Algérie pour frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	27,000 00
Remboursement par les budgets provinciaux de l'Algérie du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	"	620 00
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	"	97,595 02
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,500 00	"
Centimes pour frais de confection des rôles et des avertissements relatifs au contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	146,109 00	"
	53,921,217 35	5,271,891 20
Résultat en augmentation.. — Ressources applicables au service départemental	43,631,551f 39c	48,649,326f 15c
——— à divers services spéciaux	5,017,774 76	

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	Ministère de l'intérieur. (Augmentation : 44,801,718f 83c.)		
1	Dépenses ordinaires	7,913,949f 23c	"
2	Dépenses extraordinaires	37,084,742 77	"
3	Frais d'administration et de rédaction du Journal officiel	"	196,973f 17c
	Gouvernement général de l'Algérie. (Diminution : 128,830f 02c.)		
1	Administration centrale	"	27,620 00
2	Topographie	"	97,595 02
3	Travaux publics	"	3,615 00
4			
	Ministère de l'instruction publique. (Diminution : 1,376,557f 01c.)		
1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux — sur centimes votés par les conseils généraux	"	1,360,360 64
	sur produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	78,163 40	"
2	——— sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	"	94,359 77
	Ministère de l'agriculture et du commerce. (Diminution : 63,368f 99c.)		
1	Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux, etc	"	68,168 99
2	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	4,800 00	"
	Ministère des travaux publics. (Diminution : 209,254f 00c.)		
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	"	163,854 00
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	"	45,400 00
	Ministère des finances.		
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. (Augmentation : 232,626f 48c.)		
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection.)	201,431 59	"
2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	21,924 57	"
3	Frais de distribution du premier avertissement	"	146 08
4	Cadastre	9,416 40	"
	Remboursements et restitutions sur les contributions directes. (Augmentation : 5,392,990f 86c.)		
	Restitutions du produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	"	246,547 74
	——— pour dépenses extraordinaires et frais de bonification	5,519,760 04	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	"	555,099 06
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	257,472 30	"
	——— pour frais de perception des impositions communales	151,249 54	"
5	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	"	272,555 39
	——— du produit des patentes attribué au rachat des offices de courtiers de marchandises	"	124,000 19
	Décharges et réductions non susceptibles de réimposition, remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres	4,080 01	"
	Dégrèvements et frais de confection de formules sur la contribution des patentes	633,880 22	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	24,751 13	"
		51,905,621 20	3,256,295 05
Résultat en augmentation..	Crédits applicables au service départemental	43,631,551f 39c	48,649,326f 15c
	——— à divers services spéciaux	5,017,774 76	

Suite du Tableau modificatif des prévisions de dépenses à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.

Crédits reportés des exercices 1869 et 1870, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

Chapitres spéciaux du budget de 1871.	Ministères et services.	Montant des crédits reportés à l'exercice 1871. Crédits provenant de l'exercice 1869.	Crédits provenant de l'exercice 1870.	Total.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
1	Administration départementale. — Dépenses ordinaires	"	11,166,300 64	11,166,300 64
2	*Idem.* — Dépenses extraordinaires	"	502,334 40	502,334 40
3	Administration générale. — Frais d'administration et de rédaction du *Journal officiel*	"	41,647 93	41,647 93
	Total	"	11,710,282 97	11,710,282 97
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
1	Rôles spéciaux. — Impressions et confection	"	1,979 61	1,979 61
2	Avertissements. — Impression et expédition	"	28 09	28 09
3	Frais de distribution du premier avertissement	"	368 01	368 01
4	Frais d'arpentage et d'expertise. (Cadastre.)	"	102,642 79	102,642 79
5	Restitutions et non-valeurs. (Contributions directes.)	"	3,855,433 67	3,855,433 67
	Total	"	3,960,452 17	3,960,452 17
	GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
1	Administration centrale	"	2,154 39	2,154 39
3	Topographie. — Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	"	2,057 67	2,057 67
4	Travaux publics. — Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	"	240,393 06	240,393 06
	Total	"	244,605 12	244,605 12
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
1	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	2,080,419 08	2,080,419 08
2	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	43,117 42	25,254 71	68,372 13
	Total	41,117 42	2,105,673 79	2,148,791 21
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
1	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	"	372,549 11	372,549 11
2	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	"	60,095 72	60,095 72
	Total	"	432,644 83	432,644 83
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer en France	"	"	"
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	"	159,582 83	159,582 83
	Total	"	159,582 83	159,582 83
	Total général. (Voir les lois de règlement des exercices 1869 et 1870.)	43,117 42	18,613,241 71	18,656,359 13

Nota. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental	Exercice 1869	43,117f 42c	13,961,716f 97c	18,656,359f 13c
	Exercice 1870	13,918,599 55		
Services spéciaux	Exercice 1869	"	4,694,642 16	
	Exercice 1870	4,694,642 16		

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET

SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement ci-contre par nature de contributions.)								
Fonds pour dépenses départementales	136,033,864f 94c	136,033,864f 94c	136,033,864f 94c	"	"	"	136,033,864f 94c	Contribution foncière 153,425,705f 98c
——— communales	107,662,863 69	107,662,863 69	107,662,863 69	"	"	"	107,662,863 69	——— personnelle et mobilière 40,416,625 54
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	325,999 81	325,999 81	325,999 81	"	"	"	325,999 81	——— des portes et fenêtres 19,379,895 99
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,132,831 01	2,132,831 01	2,132,831 01	"	"	"	2,132,831 01	——— des patentes 43,847,205 89
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc	10,823,551 36	10,823,551 36	10,823,551 36	"	"	"	10,823,551 36	Taxe de 1er avertissement 432,119 69
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	90,322 59	90,322 59	90,322 59	"	"	"	90,322 59	257,501,553 09
Portion de la taxe de premier avertissement (2 centimes)	432,119 69	432,119 69	432,119 69	"	"	"	432,119 69	(Voir le compte définitif des recettes de 1871.)
	257,501,553 09	257,501,553 09	257,501,553 09	"	"	"	257,501,553 09	
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.								
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales ordinaires	51,246,785 37	51,246,785 37	51,246,785 37	"	"	"	51,246,785 37	
——— extraordinaires	44,948,597 45	44,948,597 43	44,948,597 45	"	"	"	44,948,597 45	
	96,195,382 82	96,195,382 82	96,195,382 82	"	"	"	96,195,382 82	
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.								
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	655,640 23	655,640 23	655,640 23	"	"	"	655,640 23	
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	928,163 40	928,163 40	928,163 40	"	"	"	928,163 40	
	1,583,803 63	1,583,803 63	1,583,803 63	"	"	"	1,583,803 63	
Centimes pour frais du premier avertissement de taxes spéciales. Biens de mainmorte	5,066 50	5,066 50	5,066 50	"	"	"	5,066 50	
Centimes pour frais du premier avertissement de taxes spéciales. Redevances des mines	62 30	62 30	62 30	"	"	"	62 30	
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France et en Algérie	2,297,331 00	2,297,331 00	2,297,331 00	"	"	"	2,297,331 00	
Remboursement de frais de surveillance de sociétés et établissements divers	56,300 00	56,300 00	56,300 00	"	"	"	56,300 00	
Versement par l'adjudicataire imprimeur gérant du *Journal officiel* pour frais de rédaction et d'admin. de ce journal	3,026 83	3,026 83	3,026 83	"	"	"	3,026 83	
Subvention locale de l'Algérie pour frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	"	"	"	"	"	"	
Remboursement par les budgets provinciaux de l'Algérie du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	10,800 00	10,800 00	10,800 00	"	"	"	10,800 00	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	2,404 98	2,404 98	2,404 98	"	"	"	2,404 98	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,500 00	6,500 00	6,500 00	"	"	"	6,500 00	
Centimes pour frais de confection des rôles et des avertissements relatifs au contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	146,109 00	146,109 00	146,109 00	"	"	"	146,109 00	
	4,111,404 24	4,111,404 24	4,111,404 24	"	"	"	4,111,404 24	
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	357,808,340 15	357,808,340 15	357,808,340 15	"	"	"	357,808,340 15	
Fonds reportés des exercices 1869 et 1870 pour le service départemental et divers services spéciaux	18,656,359 13	.....	.....				18,656,359 13	
	376,464,699 28						376,464,699 28	

Suite du **BUDGET SUR RESSOURCES**

Compte définitif des Dépenses, à

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVER				
					DÉPENSES DU MINISTÈRE
1	Dépenses ordinaires	142,029,249f 87c	125,286,384f 02c	125,286,384f 02c	"
2	Dépenses extraordinaires	93,107,077 17	68,537,218 89	68,537,218 89	"
3	Frais d'administration et de rédaction du Journal officiel	44,674 76	44,674 76	44,674 76	"
		235,181,001 80	193,868,277 67	193,868,277 67	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVER				
					DÉPENSES DU GOUVERNEMENT
1	Administration centrale	12,954f 39c	11,069f 37c	11,069f 37c	"
2	Topographie, frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	4,462 65	"	"	"
3	Travaux publics. — Contrôle et surveillance des chemins de fer	291,578 06	38,884 47	38,884 47	"
		308,995 10	49,953 84	49,953 84	"
	RÉCAPITULATION.				
	Ministère de l'intérieur	235,181,001f 80c	193,868,277f 67c	193,868,277f 67c	"
	Gouvernement général civil de l'Algérie	308,995 10	49,953 84	49,953 84	"
		235,489,996 90	193,918,231 51	193,918,231 51	"

SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

l'époque de la clôture de l'exercice.

CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS APPLICABLES au service départemental à transporter à l'exercice 1872.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental à transporter à l'exercice 1873.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
NEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.				
DE L'INTÉRIEUR.				
16,742,865f 85c	16,742,865f 85c	"	125,286,384f 02c	
24,569,858 28	24,569,858 28	"	68,537,218 89	
"	"	"	44,674 76	
41,312,724 13	41,312,724 13	"	193,868,277 67	
	41,312,724f 13c			
NEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.				
GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.				
1,885f 02c	1,885f 02c	"	11,069f 37c	
4,462 65	4,462 65	"	"	
252,693 59	252,693 59	"	38,884 47	
259,041 26	259,041 26	"	49,953 84	
	259,041f 26c			
41,312,724f 13c	41,312,724f 13c	"	193,868,277f 67c	
259,041 26	259,041 26	"	49,953 84	
41,571,765 39	41,571,765 39	"	193,918,231 51	
	41,571,765f 39c			

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1872. — Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, D'IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.									
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection.)	238,411f 20c	234,683f 94c	234,683f 94c	"	3,727f 26c	"	3,727f 26c	234,683f 94c	
2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	37,234 66	37,146 08	37,146 08	"	88 58	"	88 58	37,146 08	
3	Frais de distribution du premier avertissement	400,409 93	399,827 86	399,827 86	"	582 07	"	582 07	399,827 86	
4	Frais d'arpentage et d'expertise (cadastre)	214,059 19	130,847 44	130,847 44	"	83,211 75	83,211f 75c	"	130,847 44	
		890,114 98	802,505 32	802,505 32	"	87,609 66	83,211 75	4,397 91	802,505 32	
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.									
5	§ 1. Restitutions du produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes et frais d'experts	10,758,465 06	10,758,392 01	10,758,392 01	"	73 05	"	73 05	10,758,392 01	
	§ 2. ——— extraordinaires des communes	63,993,306 75	63,978,615 81	63,414,298 75	"	14,690 94	"	14,690 94	63,414,298 75	
	§ 2 *bis*. ——— pour frais de bourses et chambres de commerce			564,317 06	"				564,317 06	
	§ 3. ——— sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,129,955 86	13,129,831 01	13,129,831 01	"	124 85	"	124 85	13,129,831 01	
	§ 4. ——— sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire (Loi du 15 mars 1850.)	11,682,479 86	11,682,440 73	9,027,886 35	"	39 13	"	39 13	9,027,886 35	
	§ 4 *bis*. ——— *idem* (Loi du 10 avril 1867.)			2,654,554 38	"				2,654,554 38	
	§ 5. ——— pour frais de perception des diverses impositions communales et des impositions pour bourses et chambres de commerce.	3,033,600 01	3,032,533 25	3,032,533 25	"	1,066 76	"	1,066 76	3,032 533 25	
	§ 6. ——— sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	5,080,803 55	5,079,444 44	5,079,444 44	"	1,359 11	"	1,359 11	5,079,444 44	
	§ 7. ——— de l'augmentation du produit des patentes attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	325,999 81	325,999 81	325,999 81	"	"	"	"	325,999 81	
	§ 8. Décharges et réductions, remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres	8,240,606 28	4,781,185 36	4,781,185 36	"	3,459,420 92	"	3,459,420 92	4,781,185 36	
	§ 9. Dégrèvements et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	5,484,880 22	5,484,880 22	5,484,880 22	"	"	"	"	5,484,880 22	
	§ 10. Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.	937,751 13	937,751 13	937,751 13	"	"	"	"	937,751 13	
		122,667,848 53	119,191,073 77	119,191,073 77	"	3,476,774 76	"	3,476,774 76	119,191,073 77	
		123,557,963 51	119,993,579 09	119,993,579 09	"	3,564,384 42	83,211 75	3,481,172 67	119,993,579 09	
							3,564,384f 42c			

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS SUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1872. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1873. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.											
	DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	INSTRUCTION PRIMAIRE.											
1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux	11,665,221f 84c	10,131,544f 80c	10,131,544f 80c	"	"	1,533,677f 04c	"	"	"	10,131,544f 80c	
2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	724,012 36	652,609 19	652,609 19	"	"	29,082 86	"	"	42,320f 31c	652,609 19	
		12,389,234 20	10,784,153 99	10,784,153 99	"	"	1,562,759 90	"	"	42,320 31	10,784,153 99	
							1,605,080f 21c					
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.											
1	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,505,380f 12c	1,211,209f 99c	1,211,209f 99c	"	1,294,170f 13c	"	1,294,170f 13c	"	"	1,211,209f 99c	
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	113,595 72	37,799 78	37,799 78	"	75,795 94	"	75,795 94	"	"	37,799 78	
		2,618,975 84	1,249,009 77	1,249,009 77	"	1,369,966 07	"	1,369,966 07	"	"	1,249,009 77	
							1,369,966f 07c					
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,405,728f 83c	2,182,426f 06c	2,182,426f 06c	"	223,302f 77c	"	223,302f 77c	"	"	2,182,426f 06c	
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	2,800 00	2,800 00	2,800 00	"	"	"	"	"	"	2,800 00	
		2,408,528 83	2,185,226 06	2,185,226 06	"	223,302 77	"	223,302 77	"	"	2,185,226 06	
							223,302f 77c					

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1872. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1873. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.											
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Intérieur	235,181,001f 80c	193,868,277f 67	193,868,277f 67c	"	41,312,724f 13c	41,312,724f 13c	"	"	"	193,868,277f 67c	
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Gouvernement général civil de l'Algérie	308,995 10	49,953 84	49,953 84	"	259,041 26	"	259,041f 26c	"	"	49,953 84	
Ministère des finances	123,557,963 51	119,993,579 09	119,993,579 09	"	3,564,384 42	83,211 75	3,481,172 67	"	"	119,993,579 09	
——— de l'instruction publique	12,389,234 20	10,784,153 99	10,784,153 99	"	1,605,080 21	1,562,759 90	"	42,320f 31c	"	10,784,153 99	
——— de l'agriculture et du commerce	2,618,975 84	1,249,009 77	1,249,009 77	"	1,369,966 07	"	1,369,966 07	"	"	1,249,009 77	
——— des travaux publics	2,408,528 83	2,185,226 06	2,185,226 06	"	223,302 77	"	223,302 77	"	"	2,185,226 06	
	376,464,699 28	328,130,200 42	328,130,200 42	"	48,334,498 86	42,958 695 78	5,333,482 77	42,320 31	"	328,130,200 42	
						48,292,178f 55c		42,320f 31c			
						48,334,498f 86c					

Suite du Budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.

Résultat général du compte définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1869 et 1870 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		18,656,359f 13c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871 :			
Contributions directes. — Fonds spéciaux	257,501,553f 09c	357,808,340 15	
Produits éventuels départementaux	96,195,382 82		
Produits divers spéciaux	4,111,404 24		
Ensemble		376,464,699 28	
A déduire : Fonds transportés aux budgets sur ressources spéciales des exercices 1872 et 1873 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		48,334,498 86	
Total de la recette		328,130,200 42	328,130,200f 42c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1871 :		
Ministère de l'intérieur	193,868,277f 67c	328,130,200 42
Gouvernement général civil de l'Algérie	49,953 84	
Ministère des finances	119,993,579 09	
Ministère de l'instruction publique	10,784,153 99	
Ministère de l'agriculture et du commerce	1,249,009 77	
Ministère des travaux publics	2,185,226 06	
Balance		"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 27 juillet 1870.)	OBSERVATIONS.
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	3,500,000f	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000	
Versements de la Société générale algérienne	16,666,666	
	20,416,666	
Excédant disponible de recette du budget ordinaire de 1871	116,121,372	
TOTAL	136,538,038	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES. (Voir ci-après le développement des crédits, pages 362 à 374.)	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 27 juillet 1870.)	CRÉDITS TRANSPORTÉS de la caisse d'amortissement par l'article 22 de la loi du 16 septembre 1871.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS QUI ONT AUTORISÉ DES VIREMENTS DE CRÉDITS. Virements de ministère à ministère et de service à service, par suite de changements d'attributions. Augmentations.	Diminutions.	Virements de chapitre à chapitre. Augmentations.	Diminutions.	Virement de budget à budget. Augmentation.	Diminution.
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Ministère de l'intérieur	13,375,768f	»	»	»	»	»	»	»
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	25,939,766	»	»	»	»	»	»	»
Ministère des finances	4,200,000	»	»	»	»	»	»	»
Ministère de la guerre	2,870,000	»	»	»	28,000,000f	28,000,000	»	12,788f98c
Ministère de la marine et des colonies	12,200,000	»	»	»	»	»	»	»
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Service de l'instruction publique	3,412,000	»	65,000f	»	»	»	»	»
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — des beaux-arts	4,525,000	»	»	4,525,000f	»	»	»	»
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — des cultes	5,700,000	»	»	»	»	»	»	»
Ministère de l'agriculture et du commerce	500,000	»	»	»	»	»	»	»
Ministère des travaux publics	55,875,146	41,000,000f	4,460,000	»	»	»	»	»
			4,525,000	4,525,000	28,000,000	28,000,000	»	12,788 98
			»		»		Diminution : 12,788f98c	
			Diminution : 12,788f98c					
	128,597,680	41,000,000						

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets du Gouvernement de la Défense nationale. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS EXTRAORDINAIRES ouverts par décrets spéciaux et dont la régularisation a eu lieu par la loi du 5 février 1872. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS PAR DES DÉCRETS en vertu des lois qui ont autorisé les services. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets impériaux, pour fonds de concours. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget extraordinaire de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Ministère de l'intérieur	401,526f30c	4,302,000f	104,093,350f	40,823f91c	895,000f	»	»	»	»	»	114,422,820f39c	
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	400,000 00	17,891,666	»	»	»	»	7,988,489f81c	2,317,148f77c	»	»	14,119,441 04	
Ministère des finances	1,103,000 00	2,150,000	25,000	»	»	»	»	»	»	»	3,178,000 00	
Ministère de la guerre	364,528,764 38	18,000,000	353,510,000	»	»	»	12,015,000 00	»	40,000f00c	(A) 7,000f00c	914,943,975 40	(A) Crédit reporté au compte de liquidation.
Ministère de la marine et des colonies	»	3,515,379	»	»	»	»	»	»	»	»	8,684,621 00	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Service de l'instruction publique	467,000 00	»	25,000	»	»	»	»	»	»	»	3,969,000 00	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — des beaux-arts	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — des cultes	»	2,850,000	»	»	»	»	»	»	99,791 96	»	2,949,791 96	
Ministère de l'agriculture et du commerce	6,000,000 00	»	45,250,000	»	»	»	»	»	»	»	51,750,000 00	
Ministère des travaux publics	20,850,000 00	56,683,373	79,500,000	»	»	»	»	»	18,799,076 51	13,096,259 93	150,704,589 58	
	593,750,290 68	105,392,418	582,403,350	40,823 91	895,000	»	20,003,489 81	2,317,148 77	18,938,868 47	13,103,259 93		
	488,357,872f68c		582,362,526f09c		895,000f		17,686,341f04c		5,835,608f54c			
	1,095,137,348f35c											
RÉSULTAT EN AUGMENTATION : 1,095,124,559f37c											1,264,722,239 37	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Modifications résultant de virements de crédits de ministère à ministère par suite de changements d'attributions.

DATES DES DÉCRETS.	NUMÉROS des chapitres.	MINISTERES ET SERVICES.	NOUVELLES IMPUTATIONS par chapitres des crédits modifiés par suite de changements d'attributions.	ANCIENNES IMPUTATIONS par chapitres des crédits modifiés par suite de changements d'attributions. — Service des Beaux-Arts.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.			
		1re SECTION. — *Ministère de l'Instruction publique.*			
Décret du 26 septembre 1870.	3	Bibliothèque nationale	15,000f	15,000f	
	5	Préparation et publication de la carte des Gaules	25,000	25,000	
	6	Publication de documents provenant de missions scientifiques et littéraires	25,000	25,000	
		TOTAL	65,000	65,000	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Décrets des 12 septembre et 10 octobre 1870	19	Édifices publics	2,660,000f	2,660,000	
	20	Construction du nouvel Opéra	1,800,000	1,800,000	
		TOTAL	4,460,000	4,460,000	
		TOTAUX GÉNÉRAUX	4,525,000f	4,525,000f	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	ARRÊTÉ DU 12 MAI 1871.		DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1871.		DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 1875.		TOTAUX PAR CHAPITRES.		
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
CHAPITRE 1. Établissements et matériel de l'artillerie	14,000,000f	"	"	14,000,000f	"	"	14,000,000f	14,000,000f 00c	
— 5. Solde et prestations en nature	"	4,000,000f	4,000,000f	"	"	"	4,000,000	4,000,000 00	
— 14. Garde nationale mobilisée	"	10,000,000	10,000,000	"	"	"	10,000,000	10,000,000 00	
— 16. Solde de captivité des prisonniers français	"	"	"	"	"	12,788f 98c	"	12,788 98	
TOTAUX	14,000,000	14,000,000	14,000,000	14,000,000	"	12,788 98	28,000,000	28,012,788 98	
	"		"		En diminution : 12,788f 98c		12,788f 98c		Crédit reporté au budget ordinaire. (Voir page 281.)

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget extraordinaire de 1871.

Résumé des modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS				TOTAL.	
	DE CHAPITRE A CHAPITRE.		DE BUDGET À BUDGET.			
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Ministère de la guerre	28,000,000f	28,000,000f	"	12,788f 98c	28,000,000f	28,012,788f98c
		"		Diminution : 12,788f 98c		Diminution : 12,788f98c

Crédits ouverts ou annulés par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRE spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 27 déc. 1871	22	Funérailles de M. Lambrecht	4,361f 75c	401,526f 30c
Loi du 22 janvier 1872.	23	*Moniteur des communes*	397,164 55	
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 16 sept. 1871	5	Colonisation	400,000 00	400,000 00
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 3 juin 1871	4	Indemnité à M. Thiers pour la reconstruction de son hôtel	1,053,000 00	1,103,000 00
Loi du 16 sept. 1871	2	Manufactures de l'État. — Matériel, constructions nouvelles, etc.	50,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 5 avril 1871	19	Entretien des troupes allemandes	72,500,000 00	
Loi du 9 sept. 1871	19	Entretien des troupes allemandes	153,125,000. 00	
	23	Règlement des contributions dues aux Allemands et indemnités, etc.	6,404,561 38	
Loi du 15 sept. 1871	2	Établissements et matériel du génie	4,500,000 00	
Loi du 16 sept. 1871	1	Établissements et matériel de l'artillerie	33,120,235 00	564,528,764 38
	3	——— du génie	14,207,972 00	
	4	Gendarmerie	5,633,030 00	
	5	Solde et prestations en nature	69,264,774 00	
	6	Habillement et campement	33,566,661 00	
	7	Personnel de l'administration centrale	238,206 00	
	8	Matériel de l'administration centrale	54,387 00	
	9	Lits militaires	1,214,051 00	
	10	Transports généraux	20,100,000 00	
	11	Remonte générale et harnachement	13,000,387 00	
	12	Justice militaire	10,920,000 00	
	16	Solde de captivité des prisonniers français	16,000,000 00	
	21	Solde de non-activité, solde et traitements de réforme	625,500 00	
	22	Secours	200,000 00	
Loi du 30 mars 1872	4	Gendarmerie	640,000 00	
	5	Solde et prestations en nature	62,780,000 00	
	9	Lits militaires	522,000 00	
	10	Transports généraux	13,812,000 00	
	14	Garde nationale mobilisée	9,100,000 00	
Loi du 5 avril 1873	19	Entretien des troupes allemandes	23,000,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re Section. — *Instruction publique.*		
Loi du 25 août 1871	8 *ter.*	Reconstruction du lycée de Vanvres	467,000 00	467,000 00
		A reporter		566,900,290 68

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report.....	.....	566,900,290f 68c
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 31 juillet 1872..	2	Ravitaillement de Paris.....	6,000,000f 00c	6,000,000 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 16 sept. 1871...	18	Garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer.....	20,850,000 00	20,850,000 00
		TOTAL des crédits ouverts.....		593,750,290 68
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 16 sept. 1871...	2	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français.....	2,000f 00c	
	3	Lignes télégraphiques. (Travaux neufs.).....	1,025,000 00	
	5	Reconstruction du palais de justice de Paris.....	100,000 00	
	13	Service de la délégation chargée des batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée.....	175,000 00	4,302,000f 00c
Loi du 4 mars 1872....	20	Subventions aux travaux d'utilité communale.....	3,000,000 00	
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 16 sept. 1871...	1	Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la Société générale algérienne.....	16,666,666 00	
	2	Bâtiments civils.....	610,000 00	17,891,666 00
	4	Annuité à la Société générale algérienne.....	615,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Idem.....	1	Reboisement des montagnes. — Construction de routes forestières et gazonnements.....	2,150,000 00	2,150,000 00
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Idem.....	2	Établissements et matériel du génie.....	100,000 00	
Loi du 30 mars 1872..	2	Établissements et matériel du génie.....	1,000,000 00	
	3	États-majors.....	9,500,000 00	18,000,000 00
	11	Remonte générale et harnachement.....	2,000,000 00	
	13	Garde nationale mobile.....	4,000,000 00	
	16	Solde de captivité des prisonniers français.....	1,400,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 16 sept. 1871...	1	Approvisionnements généraux de la flotte.....	1,915,379 00	
	2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre.....	1,000,000 00	3,515,379 00
	3	Travaux et approvisionnements de l'artillerie.....	600,000 00	
		A reporter.....	.....	45,859,045 00

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE.
		Report.....	.....	45,859,045f 00c
		Suite des CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		3e Section. — *Cultes.*		
Loi du 16 sept. 1871...	9	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains.....	1,200,000f 00c	
	10	Travaux aux édifices diocésains et paroissiaux des départements annexés.....	100,000 00	
	11	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères...	1,000,000 00	
	12	Construction de la cathédrale de Gap.....	50,000 00	
	13	Construction de la cathédrale de Marseille.....	200,000 00	2,850,000 00
	14	Agrandissement de la cathédrale de Moulins.....	75,000 00	
	15	Reconstruction de la cathédrale de Cambrai.....	85,000 00	
	16	Achèvement de la cathédrale de Clermont.....	75,000 00	
	17	Restauration des cathédrales de Séez et de Nevers.....	65,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem.....	4	Nouvelles routes nationales de la Corse.....	300,000 00	
	5	Routes forestières de la Corse.....	100,000 00	
	7	Amélioration des rivières.....	3,500,000 00	
	8	Établissement de canaux de navigation.....	2,000,000 00	
	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	5,500,000 00	
	10	Travaux de défense contre les inondations.....	480,000 00	
	11	Travaux d'amélioration agricole.....	1,200,000 00	
	12	Assainissement des marais communaux.....	50,000 00	
	13	Prêts pour irrigations et desséchements.....	30,000 00	
	14	Exécution de la carte géologique de la France.....	40,000 00	
	15	Travaux exécutés par l'État. — Chemins de fer.....	1,000,000 00	
	17	Subventions pour chemins de fer d'intérêt local.....	1,500,000 00	56,683,373 00
	19	Édifices publics.....	560,000 00	
	20	Construction du nouvel Opéra.....	1,200,000 00	
	21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée.....	17,100,000 00	
Loi du 4 juin 1872....	2	Lacunes des routes nationales.....	1,400,000 00	
	3	Rectification des routes nationales.....	820,000 00	
	6	Construction de ponts.....	100,000 00	
	21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée.....	12,000,000 00	
	22	Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense	600,000 00	
Loi du 22 juin 1875...	18	Garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer.....	7,203,373 00	
		TOTAL des crédits annulés.....		105,392,418 00

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS.

Crédits ouverts.....	593,750,290f 68c
Crédits annulés.....	105,392,418 00
RESTE pour crédits ouverts.....	488,357,872 68

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Crédits ouverts ou annulés par des décrets du Gouvernement de la Défense nationale.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			fr. c.	fr. c.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 31 déc. 1870.	12	Exécution des batteries d'artillerie par les départements	4,000,000 00	
Décret du 3 janv. 1871.	10 *bis*.	Gardes nationales sédentaires et mobilisées	20,000,000 00	
Décret du 4 janv. 1871.	11	Transport des correspondances par des modes spéciaux	200,000 00	
Décret du 6 janv. 1871.	10	Subventions aux travaux d'utilité communale	5,559,350 00	
Décret du 10 janv. 1871.	24	Bulletin de la République française	50,000 00	
Décret du 14 janv. 1871.	13	Service de la délégation chargée des batteries d'artillerie de la garde mobilisée	250,000 00	104,093,350 00
Décret du 14 janv. 1871.	12	Exécution des batteries d'artillerie par les départements	12,784,000 00	
Décret du 20 janv. 1871.	14	Dépenses de la garde nationale mobilisée	30,000,000 00	
Décret du 24 janv. 1871.	11	Transport des correspondances par des modes spéciaux	200,000 00	
Décret du 31 janv. 1871.	17	Secours aux communes victimes de l'invasion	1,000,000 00	
Décret du 4 fév. 1871.	16	Appropriation du théâtre de Bordeaux aux séances de l'Assemblée nationale	50,000 00	
Décret du 17 fév. 1871.	10 *bis*.	Gardes nationales sédentaires et mobilisées	30,000,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Décret du 21 déc. 1870.	3	Subvention aux compagnies d'assurances sur la vie	25,000 00	25,000 00
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 30 déc. 1870.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	10,000 00	
	1	Établissements et matériel de l'artillerie	21,000,000 00	
	2	Établissements et matériel du génie	12,000,000 00	
	3	États-majors	800,000 00	
	4	Gendarmerie	400,000 00	
	5	Solde et prestations en nature	150,000,000 00	
	6	Habillement et campement	78,000,000 00	
	7	Personnel de l'administration centrale	100,000 00	
	8	Matériel de l'administration centrale	50,000 00	
	9	Lits militaires	50,000 00	
Décret du 16 janv. 1871.	10	Transports généraux	8,000,000 00	353,510,000 00
	11	Remonte générale et harnachement	10,000,000 00	
	12	Justice militaire	100,000 00	
	13	Garde nationale mobile	30,250,000 00	
	14	Garde nationale mobilisée	30,000,000 00	
	15	Dépenses secrètes	250,000 00	
	16	Solde de captivité des prisonniers français	2,000,000 00	
	17	Génie civil des armées	2,000,000 00	
	18	Avances aux départements pour les camps régionaux	5,000,000 00	
Décret du 1er fév. 1871.	2	Établissements et matériel du génie	3,500,000 00	
		A reporter	.....	457,628,350 00

Suite des Crédits ouverts ou annulés par des décrets du Gouvernement de la Défense nationale.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			fr. c.	fr. c.
		Report	.....	457,628,350 00
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		1re Section. — *Instruction publique.*		
Décret du 26 janv. 1871.	8 *bis*.	Construction d'aérostats	25,000 00	25,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Décret du 4 janv. 1871.	2	Ravitaillement de Paris	4,000,000 00	
Décret du 8 janv. 1871.	2	*Idem*	30,000,000 00	
Décret du 14 janv. 1870.	2	*Idem*	250,000 00	45,250,000 00
Décret du 20 janv. 1871.	2	*Idem*	6,000,000 00	
Décret du 29 janv. 1871.	2	*Idem*	5,000,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 27 déc. 1871.	22	Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense	3,000,000 00	
Décret du 10 janv. 1871.	21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	24,000,000 00	79,500,000 00
Décret du 18 janv. 1871.	21	Travaux d'armement, *idem*	52,500,000 00	
		TOTAL des crédits ouverts		582,403,350 00
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 12 mars 1872.	13	Service de la délégation chargée des batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée	35,000 00	40,823 91
Décret du 18 avril 1873.	21	Impression des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale	5,823 91	

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES DÉCRETS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Crédits ouverts	582,403,350f 00c
Crédits annulés	40,823 91
RESTE pour crédits ouverts	582,362,526 09

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Crédits extraordinaires ouverts par décrets spéciaux et régularisés par la loi du 5 février 1872.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRE ET SERVICE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 2 nov. 1871..	19	Frais de séjour de la délégation du ministère hors Paris.....	290,000f 00c	895,000f 00c
Décret du 14 nov. 1871.	20	Frais de transport de sujets allemands et d'indigents français et secours à des réfugiés français.....	5,000 00	
	21	Impression des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale à Bordeaux et du *Journal officiel* à Versailles.....	600,000 00	

Crédits reportés par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.		
		Service du gouvernement général civil de l'Algérie.		
Décret du 10 nov. 1871.	1	Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la Société générale algérienne.....	5,862,900f 00c	7,988,489f 81c
Décret du 29 mai 1872. Reports de 1870.	1	*Idem*.....	2,125,589 81	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 20 janv. 1871.	20	Secours aux familles des militaires et gardes mobiles en campagne.....	11,400,000 00	12,015,000 00
Décret du 28 juillet 1873. Reports de 1870.	20	*Idem*.....	615,000 00	
		TOTAL des crédits reportés à 1871.....		20,003,489 81
		2° CRÉDITS TRANSPORTÉS À D'AUTRES EXERCICES.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.		
		Service du gouvernement général civil de l'Algérie.		
Décret du 23 juillet 1872.	1	Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la Société générale algérienne.....	2,125,589 81	2,317,148 77
Décret du 27 déc. 1872. (Transport à 1872.)	1	*Idem*.....	191,558 96	
		RESTE pour crédits reportés des exercices précédents.....		17,686,341 04

Modifications de crédits résultant de décrets pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 3 fév. 1872..	2	Établissements et matériel du génie.....	40,000f 00c	40,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.		
		3e SECTION. — CULTES.		
Décret du 30 nov. 1871.	9	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains.....	39,791 96	99,791 96
	16	Achèvement de la cathédrale de Clermont.....	60,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 26 déc. 1870. Report de 1870.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	900,000 00	
Arrêté du 14 août 1871. Report de 1869.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	67,700 00	
	10	Travaux de défense contre les inondations.....	91,279 23	
Arrêté du 14 août 1871. Report de 1869.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	357,000 00	
Arrêté du 14 août 1871. Report de 1869.	7	Amélioration des rivières.....	70,000 00	
Arrêté du 30 août 1871. Report de 1870.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	1,030,445 08	
Décret du 15 sept. 1871.	2	Lacunes des routes nationales.....	7,650 00	
	3	Rectification des routes nationales.....	10,000 00	
	6	Construction de ponts.....	14,582 00	
	7	Amélioration des rivières.....	2,300 00	
	8	Établissement de canaux de navigation.....	35,000 00	
	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	27,250 00	
	10	Travaux de défense contre les inondations.....	45,153 06	
	11	Travaux d'amélioration agricole.....	12 00	
	15	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	30,000 00	
Idem.....	21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée.....	344,117 35	
Décret du 15 sept. 1871. Report de 1869.	15	Travaux exécutés par l'État. (Chemins de fer.).....	14,200,000 00	
Décret du 14 nov. 1871.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	1,025,000 00	
Décret du 28 déc. 1871.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	200,000 00	
Décret du 14 fév. 1872.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	150,000 00	
		A reporter.....	18,607,488 72	
		A reporter.....	.....	139,791 96

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1871.

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report		139,791f 96c
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report	18,607,488f 72c	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
Décret du 2 mars 1870.	2	Lacunes des routes nationales	500 00	18,799,076 51
	6	Construction de ponts	24,214 61	
	7	Amélioration des rivières	6,600 00	
	8	Établissement de canaux de navigation	20,000 00	
	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	78,342 85	
	10	Travaux de défense contre les inondations	49,496 56	
	11	Travaux d'amélioration agricole	1,528 81	
Décret du 7 juin 1872.	6	Construction de ponts	175 82	
	7	Amélioration des rivières	400 00	
	10	Travaux de défense contre les inondations	9,807 94	
	11	Travaux d'amélioration agricole	521 20	
		TOTAL des crédits ouverts		18,938,868 47
		2e CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 30 nov. 1872. Report au compte spécial de liquidation.	2	Établissements et matériel du génie	7,000f 00c	7,000f 00c
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 26 mars 1872. Report à 1872.	21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	344,117 35	13,096,259 93
Décret du 7 juin 1872. Report à 1872.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	67,700 00	
Décret du 7 juin 1872. Report à 1872.	9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	709,284 96	
Décret du 20 janv. 1873. Report à 1873.	15	Travaux exécutés par l'État. (Chemins de fer.)	8,000,000 00	
Décret du 13 janv 1874. Report à 1874.	15	Travaux exécutés par l'État. (Chemins de fer.)	3,975,157 62	
		TOTAL des crédits annulés		13,103,259 93

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	18,938,868f 47c
Crédits annulés	13,103,259 93
RESTE pour crédits ouverts	5,835,608 54

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871,

A L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	3,500,000f 00c	1,086,143f 76c	1,086,143f 76c	"	"	2,413,856f 24c	1,086,143f 76c	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	250,000 00	250,000 00	"	"	"	250,000 00	
Versements de la Société générale algérienne	16,666,666 00	5,671,341 04	5,671,341 04	"	"	10,995,324 96	5,671,341 04	
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	"	34,453,000 00	34,453,000 00	"	34,453,000f 00c	"	34,453,000 00	
Complément de la vente des rentes de la dotation de l'armée	"	22,210,974 52	22,210,974 52	"	22,210,974 52	"	22,210,974 52	
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt fait à la Banque de France	"	527,051,375 00	527,051,375 00	"	527,051,375 00	"	527,051,375 00	
Nouveau prêt de la Banque de France	"	200,000,000 00	200,000,000 00	"	200,000,000 00	"	200,000,000 00	
Produit de l'emprunt de 750 millions	"	6,000,000 00	6,000,000 00	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00	
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt de 2 milliards	"	402,589,884 29	402,589,884 29	"	402,589,884 29	"	402,589,884 29	
Produit de la vente des approvisionnements de Paris	"	9,780,222 88	9,780,222 88	"	9,780,222 88	"	9,780,222 88	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	5,835,608 54	5,835,608 54	"	5,835,608 54	"	5,835,608 54	
Recettes applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	7,623 25	7,623 25	"	7,623 25	"	7,623 25	
Portion du reste disponible des emprunts de 750 millions et de 250 millions	"	382,044 74	382,044 74	"	382,044 74	"	382,044 74	
	20,416,666 00	1,215,318,218 02	1,215,318,218 02	"	1,208,310,733 22	13,409,181 20	1,215,318,218 02	
					1,194,901,552f 02c			
Excédant de recette du budget ordinaire de 1871	116,121,372 00						"	
	136,538,038 00						1,215,318,218 02	

Suite du **BUDGET EXTRAORDINAIRE** DE L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.

Chapitres spéciaux	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	Observations.
	DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
1	Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868	13,000f 00c	12 999f 15c	12,999f 15c	"	0f 85c	0f 85c	"	12,999f 15c	
2	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français	10,000 00	8,018 00	8,018 00	"	1,982 00	1,982 00	"	8,018 00	
3	Lignes télégraphiques. (Travaux neufs.)	"	"	"	"	"	"	"	"	
4	Acquisitions et constructions pour le service des prisons	400,000 00	364,295 07	214,390 91	149,904f 16c	35,704 93	35,704 93	149,904f 16c	214,390 91	
5	Reconstruction du palais de justice de Paris	23,568 00	23,568 00	23,568 00	"	"	"	"	23,568 00	
6	——— d'Angers	70,000 00	69,999 83	69,999 83	"	0 17	0 17	"	69,999 83	
7	——— d'Amiens	70,000 00	70,000 00	70,000 00	"	"	"	"	70,000 00	
8	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun	11,500,000 00	11,434,486 75	11,433,636 75	850 00	65,513 25	65,513 25	850 00	11,433,636 75	
9	Routes consortiales de l'ancien comté de Nice	162,200 00	162,200 00	162,200 00	"	"	"	"	162,200 00	
10	Subventions aux travaux d'utilité communale	2,559,350 00	2,555,827 99	2,548,141 45	7,686 54	3,522 01	3,522 01	7,686 54	2,548,141 45	
10 *bis.*	Gardes nationales sédentaires et mobilisées	50,000,000 00	44,371,318 25	43,740,628 23	630,690 02	5,628,681 75	5,628,681 75	630,690 02	43,740,628 23	
11	Transport des correspondances par des modes spéciaux	400,000 00	347,806 68	301,812 58	45,994 10	52,193 32	52,193 32	45,994 10	301,812 58	
12	Exécution des batteries d'artillerie par les départements	16,784,000 00	16,692,385 36	16,484,571 73	207,813 63	91,614 64	91,614 64	207,813 63	16,484,571 73	
13	Service de la délégation chargée des batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée	40,000 00	37,822 12	37,822 12	"	2,177 88	2,177 88	"	37,822 12	
14	Dépenses de la garde nationale mobilisée	30,000,000 00	28,510,121 51	28,151,123 25	358,998 26	1,489,878 49	1,489,878 49	358,998 26	28,151,123 25	
15	Allocation en vertu de la loi du 6 septembre 1871, art. 3	"	"	"	"	"	"	"	"	
16	Appropriation du théâtre de Bordeaux aux séances de l'Assemblée nationale	50,000 00	30,732 93	30,732 93	"	19,267 07	19,267 07	"	30,732 93	
17	Secours aux communes victimes de l'invasion	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	
18	Allocation en vertu de la loi du 6 septembre 1871, art 4	"	"	"	"	"	"	"	"	
19	Frais de séjour de la délégation du ministère hors Paris	290,000 00	289,332 00	289,332 00	"	668 00	668 00	"	289,332 00	
20	Frais de transport de sujets allemands et d'indigents français, et secours à des réfugiés étrangers	5,000 00	4,514 26	4,264 66	249 60	485 74	485 74	249 60	4,264 66	
21	Impression des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale à Bordeaux et du journal officiel à Versailles	594,176 09	594,126 09	342,985 34	251,140 75	50 00	50 00	251,140 75	342,985 34	
22	Funérailles de M. Lambrecht	4,361 75	4,344 75	4,344 75	"	17 00	17 00	"	4,344 75	
23	Moniteur des Communes	397,164 55	397,164 55	397,164 55	"	"	"	"	397,164 55	
24	Bulletin officiel de la République française	50,000 00	32,605 00	32,605 00	"	17,395 00	17,395 00	"	32,605 00	
		114,422,820 39	106,013,668 29	104,360,341 23	1,653,327 06	8,409,152 10	8,409,152 10	1,653,327 06	104,360,341 23	
							10,062,479f 16c			

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNERAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.

	DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.									
1	Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la Société générale algérienne	5,671,341f 04c	5,671,341f 04c	5,671,148f 44c	192f 60c	"	"	192f 60c	5,671,148f 44c	
2	Bâtiments civils	100,000 00	94,876 68	91,453 26	3,423 42	5,123f 32c	5,123f 32c	3,423 42	91,453 26	
3	Annuité à la compagnie des chemins de fer de l'Algérie	3,661,100 00	3,661,031 40	3,661,031 40	"	68 60	68 60	"	3,661,031 40	
4	Annuité à la société générale algérienne	4,287,000 00	4,286,964 50	4,286,964 50	"	35 50	35 50	"	4,286,964 50	
5	Colonisation	400,000 00	398,686 76	398,686 76	"	1,313 24	1,313 24	"	398,686 76	
		14,119,441 04	14,112,900 38	14,109,284 36	3,616 02	6,540 66	6,540 66	3,616 02	14,109,284 36	
							10,156f 68c			

RÉCAPITULATION.

Ministère de l'intérieur	114,422,820f 39c	106,013,668f 29c	104,360,341f 23c	1,653,327f 06c	8,409,152f 10c	8,409,152f 10c	1,653,327f 06c	104,360,341f 23c	
Gouvernement général civil de l'Algérie	14,119,441 04	14,112,900 38	14,109,284 36	3,616 02	6,540 66	6,540 66	3,616 02	14,109,284 36	
TOTAUX	128,542,261 43	120,126,568 67	118,469,625 59	1,656,943 08	8,415,692 76	8,415,692 76	1,656,943 08	118,469,625 59	
						10,072,635f 84c			

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.									
	FORÊTS.									
1	Reboisement, routes forestières et gazonnement	1,350,000f 00c	1,087,802f 81c	1,086,143f 76c	1,659f 05c	262,197f 19c	262,197f 19c	1,659f 05c	1,086,143f 76c	
	MANUFACTURES DE L'ÉTAT.									
2	Constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures et magasins	750,000 00	206,761 38	206,761 38	"	543,238 62	543,238 62	"	206,761 38	
3	Subventions aux compagnies d'assurances mutuelles sur la vie	25,000 00	25,000 00	25,000 00	"	"	"	"	25,000 00	
4	Indemnité allouée à M. Thiers pour la reconstruction de son hôtel. (Loi du 3 juin 1871.)	1,053,000 00	1,053,000 00	1,053,000 00	"	"	"	"	1,053,000 00	
		3,178,000 00	2,372,564 19	2,370,905 14	1,659 05	805,435 81	805,435 81	1,659 05	2,370,905 14	
							807,094f 86c			
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.									
1	Établissements et matériel de l'artillerie	55,450,235f 00c	55,028,619f 97c	53,449,159f 85c	1,579,460f 12c	421,615f 03c	421,615f 03c	1,579,460f 12c	53,449,159f 85c	
2	——— du génie	20,483,000 00	20,290,543 93	19,863,626 76	426,917 17	192,456 07	192,456 07	426,917 17	19,863,626 76	
3	États-majors	5,507,972 00	"	"	"	5,507,972 00	5,507,972 00	"	"	
4	Gendarmerie	6,673,030 00	"	"	"	6,673,030 00	6,673,030 00	"	"	
5	Solde et prestations en nature. 1. Solde et abonnements	59,451,996 90	"	"	"	59,451,996 00	59,451,996 00	"	"	
	2. Vivres, chauffage, fourrages	149,691,148 00	"	"	"	149,691,148 00	149,691,148 00	"	"	
	3. Hôpitaux militaires	21,234,172 00	"	"	"	21,234,172 00	21,234,172 00	"	"	
	4. Service de marche	51,667,458 00	"	"	"	51,667,458 00	51,667,458 00	"	"	
6	Habillement et campement	111,566,661 00	"	"	"	111,566,661 00	111,566,661 00	"	"	
7	Personnel de l'administration centrale	338,206 00	337,913 47	337,913 47	"	292 53	292 53	"	337,913 47	
8	Matériel de l'administration centrale	104,387 00	102,492 96	101,403 31	1,089 65	1,894 04	1,894 04	1,089 65	101,403 31	
9	Lits militaires	1,786,051 00	"	"	"	1,786,051 00	1,786,051 00	"	"	
10	Transports généraux	41,912,000 00	712,011 40	698,878 80	13,132 60	41,199,988 60	41,199,988 60	13,132 60	698,878 80	
11	Remonte générale et harnachement	21,000,387 00	31,978 71	31,972 71	6 00	20,968,408 29	20,968,408 29	6 00	31,972 71	
12	Justice militaire	11,020,000 00	6,120,256 39	5,086,926 72	1,033,329 67	4,899,743 61	4,899,743 61	1,033,329 67	5,086,926 72	
13	Garde nationale mobile	26,250,000 00	1,215,073 60	1,214,795 69	277 91	25,034,926 40	25,034,926 40	277 91	1,214,795 69	
14	Garde nationale mobilisée	39,100,000 00	38,230,644 05	35,761,342 28	2,469,301 77	869,355 95	869,355 95	2,469,301 77	35,761,342 28	
15	Dépenses secrètes	250,000 00	222,160 00	222,160 00	"	27,840 00	27,840 00	"	222,160 00	
16	Solde de captivité des prisonniers français	16,587,211 02	14,948,669 91	9,124,418 88	5,824,251 03	1,638,541 11	1,638,541 11	5,824,251 03	9,124,418 88	
17	Génie civil des armées. (Délégation.)	2,000,000 00	424,770 47	424,338 47	432 00	1,575,229 53	1,575,229 53	432 00	424,338 47	
18	Avances aux départements pour camps régionaux	5,000,000 00	4,961,368 88	4,901,354 60	60,014 28	38,631 12	38,631 12	60,014 28	4,901,354 60	
19	Entretien des troupes allemandes	248,625,000 00	244,588,563 10	217,890,844 65	26,697,718 45	4,036,436 90	4,036,436 90	26,697,718 45	217,890,844 65	
20	Secours aux familles des militaires	12,015,000 00	10,224,108 72	10,224,108 72	"	1,790,891 28	1,790,891 28	"	10,224,108 72	
21	Solde de non-activité, solde de réforme	625,500 00	"	"	"	625,500 00	625,500 00	"	"	
22	Secours	200,000 00	196,185 60	196,185 60	"	3,814 40	3,814 40	"	196,185 60	
23	Réglement des contributions dues aux Allemands	6,404,561 38	6,404,561 38	6,404,561 38	"	"	"	"	6,404,561 38	
		914,943,975 40	404,039,922 54	365,933,991 89	38,105,930 65	510,904,052 86	510,904,052 86	38,105,930 65	365,933,991 89	
							549,009,983f 51c			

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.									
1	Approvisionnements généraux de la flotte	7,084,621f 00c	2,435,844f 82c	2,434,143f 22c	1,701f 60c	4,648,776f 18c	4,648,776f 18c	1,701f 60c	2,434,143f 22c	
2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	1,600,000 00	"	"	"	1,600,000 00	1,600,000 00	"	"	
		8,684,621 00	2,435,844 82	2,434,143 22	1,701 60	6,248,776 18	6,248,776 18	1,701 60	2,434,143 22	
							6,250,477f 78c			

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.									
	Ire PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
1	Observatoire national	100,000f 00c	11,395f 75c	11,395f 75c	"	88,604f 25c	88,604f 25c	"	11,395f 75c	
2	Bureau des longitudes; publication des cartes de la lune	12,000 00	5,634 50	5,634 50	"	6,365 50	6,365 50	"	5,634 50	
3	Bibliothèque nationale	15,000 00	15,000 00	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00	
4	École pratique des hautes études. — Laboratoire de recherches et explorations scientifiques	300,000 00	299,997 81	266,969 65	33,028f 16c	2 19	2 19	33,028 16	266,969 65	
5	Préparation et publication de la Carte des Gaules	25,000 00	24,920 27	24,920 27	"	79 73	79 73	"	24,920 27	
6	Publication de documents provenant de missions scientifiques et littéraires	25,000 00	23,872 78	23,872 78	"	1,127 22	1,127 22	"	23,872 78	
7	Subvention extraordinaire aux lycées	1,000,000 00	987,854 65	973,854 65	14,000 00	12,145 35	12,145 35	14,000 00	973,854 65	
8	Subventions pour construction de maisons d'école	2,000,000 00	1,994,825 25	1,584,075 25	410,750 00	5,174 75	5,174 75	410,750 00	1,584,075 25	
8 *bis.*	Construction d'aérostats	25,000 00	24,863 95	22,263 95	2,600 00	136 05	136 05	2,600 00	22,263 95	
8 *ter.*	Reconstruction du lycée de Vanves	467,000 00	467,000 00	467,000 00	"	"	"	"	467,000 00	
		3,969,000 00	3,855,364 96	3,394,986 80	460,378 16	113,635 04	113,635 04	460,378 16	3,394,986 80	
							574,013f 20c			
	IIIe PARTIE. — SERVICE DES CULTES.									
9	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	1,239,791f 96c	1,238,501f 56c	829,891f 85c	408,609f 71c	1,290f 40c	1,290f 40c	408,609f 71c	829,891f 85c	
10	Travaux aux édifices diocésains et paroissiaux des départements annexés.	100,000 00	90,054 47	90,054 47	"	9,945 53	9,945 53	"	90,054 47	
11	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	999,600 00	990,400 00	9,200 00	400 00	400 00	9,200 00	990,400 00	
12	Construction de la cathédrale de Gap	50,000 00	50,000 00	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00	
13	Construction de la cathédrale de Marseille	200,000 00	199,989 79	199,989 79	"	10 21	10 21	"	199,989 79	
14	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	75,000 00	74,969 94	74,969 93	0 01	30 06	30 06	0 01	74,969 93	
15	Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	85,000 00	70,000 00	59,100 00	10,900 00	15,000 00	15,000 00	10,900 00	59,100 00	
16	Achèvement de la cathédrale de Clermont	135,000 00	134,996 46	134,996 46	"	3 54	3 54	"	134,996 46	
17	Restauration des cathédrales de Séez et de Nevers	65,000 00	61,525 15	54,054 41	7,470 74	3,474 85	3,474 85	7,470 74	54,054 41	
		2,949,791 96	2,919,637 37	2,483,456 91	436,180 46	30,154 59	30,154 59	436,180 46	2,483,456 91	
							466,335f 05c			
	RÉCAPITULATION.									
	Ire PARTIE. — Service de l'instruction publique	3,969,000f 00c	3,855,364f 96c	3,394,986f 80c	460,378f 16c	113,635f 04c	113,635f 04c	460,378f 16c	3,394,986f 80c	
	IIIe PARTIE. — Service des cultes	2,949,791 96	2,919,637 37	2,483,456 91	436,180 46	30,154 59	30,154 59	436,180 46	2,483,456 91	
		6,918,791 96	6,775,002 33	5,878,443 71	896,558 62	143,789 63	143,789 63	896,558 62	5,878,443 71	
							1,040,348f 25c			

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
1	Exposition de Londres	500,000f 00c	173,984f 88c	173,984f 88c	»	326,015f 12c	326,015f 12c	»	173,984f 88c	
2	Approvisionnement de Paris	51,250,000 00	48,165,069 35	43,683,693 55	4,481,375f 80c	3,084,030 65	3,084,930 65	4,481,375f 80c	43,683,693 55	
		51,750,000 00	48,339,054 23	43,857,678 43	4,481,375 80	3,410,945 77	3,410,945 77	4,481,375 80	43,857,678 43	
							7,892,321f 57c			
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
1	Établissement thermal d'Aix	35,700f 00c	35,700f 00c	35,700f 00c	»	»	»	»	35,700f 00c	
2	Lacunes des routes nationales	1,308,150 00	1,284,882 77	1,281,348 84	3,533f 93c	23,267f 23c	23,267f 23c	3,533f 93c	1,281,348 84	
3	Rectifications des routes nationales	1,102,390 00	1,049,845 74	1,049,681 64	164 10	52,544 26	52,544 26	164 10	1,049,681 64	
4	Nouvelles routes nationales de la Corse	450,000 00	450,000 00	440,785 44	9,214 56	»	»	9,214 56	440,785 44	
5	Routes forestières de la Corse	150,000 09	150,000 00	149,958 23	41 77	»	»	41 77	149,958 23	
6	Construction de ponts	2,038,972 43	1,915,720 70	1,915,568 70	152 00	123,251 73	123,251 73	152 00	1,915,568 70	
7	Amélioration de rivières	7,579,300 00	7,162,551 54	7,155,076 40	7,475 14	416,748 46	416,748 46	7,475 14	7,155,076 40	
8	Établissement de canaux de navigation	2,555,000 00	2,539,043 04	2,538,442 86	600 18	15,956 96	15,956 96	600 18	2,538,442 86	
9	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	9,058,752 97	8,937,913 49	8,909,032 47	28,881 02	120,839 48	120,839 48	28,881 02	8,909,032 47	
10	Travaux de défense contre les inondations	1,195,736 79	1,079,543 76	1,079,533 01	10 75	116,193 03	116,193 03	10 75	1,079,533 01	
11	Travaux d'amélioration agricole	1,602,062 01	1,479,225 79	1,479,033 62	192 17	122,836 22	122,836 22	192 17	1,479,033 62	
12	Assainissement de marais communaux	50,000 00	6,496 97	6,496 97	»	43,503 03	43,503 03	»	6,496 97	
13	Prêts pour irrigations et desséchements	10,000 00	»	»	»	10,000 00	10,000 00	»	»	
14	Exécution de la carte géologique de France	40,000 00	39,703 89	39,703 79	0 10	296 11	296 11	0 10	39,703 79	
	A reporter	27,176,064 20	26,130,627 69	26,080,361 97	50,265 72	1,045,436 51	1,045,436 51	50,265 72	26,080,361 97	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)									
	Report	27,176,064f 20c	26,130,627f 69c	26,080,361f 97c	50,265f 72c	1,045,436f 51c	1,045,436f 51c	50,265f 72c	26,080,361f 97c	
15	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	4,254 842 38	4,247,863 71	4,246,467 26	1,396 45	6,978 67	6,978 67	1,396 45	4,246,467 26	
16	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	7,627,056 00	6,839,901 47	6,839,901 47	"	787,154 53	787,154 53	"	6,839,901 47	
17	Subventions pour chemins de fer d'intérêt local	4,500,000 00	4,500,000 00	4,500,000 00	"	"	"	"	4,500,000 00	
18	Garantie d'intérêt aux compagnies de chemins de fer	54,646,627 00	51,678,461 80	51,656,402 53	22,059 27	2,968,165 20	2,968,165 20	22,059 27	51,656,402 53	
19	Édifices publics	2,100,000 00	2,098,301 78	2,075,658 95	22,642 83	1,698 22	1,698 22	22,642 83	2,075,658 95	
20	Construction du nouvel Opéra	600,000 00	599,817 70	599,444 70	373 00	182 30	182 30	373 00	599,444 70	
21	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	47,400,000 00	38,458,569 05	38,370,886 12	87,682 93	8,941,430 95	8,941,430 95	87,682 93	38,370,886 12	
22	Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense, sous la direction du ministère des travaux publics	2,400,000 00	1,964 794 77	1,961,254 31	3,540 46	435,205 23	435,205 23	3,540 46	1,961,254 31	
		150,704,589 58	136,518,337 97	136,330,377 31	187,960 66	14,186,251 61	14,186,251 61	187,960 66	136,330,377 31	
							14,374,212f 27c			

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1871.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Ministère de l'intérieur et gouvernement général de l'Algérie. — Intérieur	114,422,820f 39c	106,013,668f 29c	104,360,341f 23c	1,653,327f 06c	8,409,152f 10c	8,409,152f 10c	1,653,327f 06c	104,360,341f 23c	
Ministère de l'intérieur et gouvernement général de l'Algérie. — Gouvernement général de l'Algérie	14,119,441 04	14,112,900 38	14,109,284 36	3,616 02	6,540 66	6,540 66	3,616 02	14,109,284 36	
Ministère des finances	3,178,000 00	2,372,564 19	2,370,905 14	1,659 05	805,435 81	805,435 81	1,659 05	2,370,905 14	
——— de la Guerre	914,943,975 40	404,039,922 54	365,933,991 89	38,105,930 65	510,904,052 86	510,904,052 86	38,105,930 65	365,933,991 89	
——— de la marine et des colonies	8,684,621 00	2,435,844 82	2,434,143 22	1,701 60	6,248,776 18	6,248,776 18	1,701 60	2,434,143 22	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Instruction publique	3,969,000 00	3,855,364 96	3,394,986 80	460,378 16	113,635 04	113,635 04	460,378 16	3,394,986 80	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Cultes	2,949,791 96	2,919,637 37	2,483,456 91	436,180 46	30,154 59	30,154 59	436,180 46	2,483,456 91	
Ministère de l'agriculture et du commerce	51,750,000 00	48,339,054 23	43,857,678 43	4,481,375 80	3,410,945 77	3,410,945 77	4,481,375 80	43,857,678 43	
——— des travaux publics	150,704,589 58	136,518,337 97	136,330,377 31	187,960 66	14,186,251 61	14,186,251 61	187,960 66	136,330,377 31	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,264,722,239 37	720,607,294 75	675,275,165 29	45,332,129 46	544,114,944 62	544,114,944 62	45,332,129 46	675,275,165 29	
						589,447,074f 08c			

Résultat du Budget extraordinaire de l'Exercice 1871.

RECETTE.

Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	1,086,143f 76c	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
Versements à faire par la Société générale algérienne (7e annuité)	5,671,341 04	
Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	34,453,000 00	
Complément de la vente des rentes provenant de la Dotation de l'armée	22,210,974 52	
Portion disponible pour 1871 de l'emprunt fait à la Banque de France	527,051,375 00	
Nouveau prêt de la Banque de France	200,000,000 00	
Produit de l'emprunt de 750 millions	6,000,000 00	
Produit disponible pour 1871 de l'emprunt de 2 milliards	402,589,884 29	
Produit de la vente des approvisionnements de Paris	9,780,222 88	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	5,835,608 54	
Recettes applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	7,623 25	
Portion du reste disponible des emprunts de 750 millions et de 250 millions	382,044 74	
TOTAL de la recette	1,215,318,218 02	1,215,318,218f 02c

DÉPENSE.

Ministère des affaires étrangères		"	
Ministère de l'intérieur et gouvernement général de l'Algérie	Service de l'intérieur	104,360,341f 23c	
	Service du gouvernement général civil de l'Algérie	14,109,284 36	
Ministère des finances		2,370,905 14	
Ministère de la guerre		365,933,991 89	
Ministère de la marine et des colonies		2,434,143 22	
Ministère de l'instruction publique		3,394,986 80	
Ministère des cultes		2,483,456 91	
Ministère de l'agriculture et du commerce		43,857,678 43	
Ministère des travaux publics		136,330,377 31	
TOTAL de la dépense		675,275,165 29	675,275,165 29
Portion de l'excédant de recette du budget extraordinaire. (Article 15 du projet de loi de règlement.)			540,043,052 73

4° BUDGET SPÉCIAL

DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAUX MODIFICATIFS À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après la loi du 1er août 1868.	OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1870	"	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS par des décrets en vertu de l'article 4 de la loi du 1er août 1868. (Voir page 396.)		CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget spécial de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	Augmentations.	Diminutions.		
Ministère de la guerre	6,704,200f 00c	2,550,000f 00c	4,154,200f 00c	
——— de la marine et des colonies	7,662,443 00	7,662,443 00	"	
——— des travaux publics	258,150 00	"	258,150 00	
	14,624,793 00	10,212,443 00		
	Augmentation : 4,412,350f 00c		4,412,350 00	

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1871.

Crédits reportés par des décrets en vertu de l'article 4 de la loi du 1er août 1868.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Arrêté du 5 août 1871. Report de 1870.	1	Transformation de l'armement	2,152,400f 00c	6,704,200f 00c
	2	Matériel de l'artillerie	29,700 00	
	3	Amélioration des places de guerre	4,000,000 00	
Décret du 30 nov. 1871. Report de 1870.	1	Transformation de l'armement	518,700 00	
	2	Matériel de l'artillerie	3,400 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Arrêté du 14 août 1871. Report de 1870.	1	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	7,512,739 00	7,662,443 00
	2	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	149,704 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Arrêté du 25 août 1871. Report de 1869.	1	Rivières	60,000 00	258,150 00
	2	Canaux	78,000 00	
	3	Ports	1,000 00	
	4	Inondations	92,000 00	
	5	Travaux d'amélioration agricole	27,150 00	
		TOTAL des crédits reportés à 1871		14,624,793 00
		CRÉDITS TRANSPORTÉS AUX EXERCICES SUIVANTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 22 fév. 1872. Report à 1872.	3	Amélioration des places de guerre	2,400,000f 00c	2,550,000f 00c
Décret du 10 août 1872. Report à 1872.	3	Amélioration des places de guerre	150,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Décret du 26 fév. 1872. Report à 1872.	1	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	7,512,739 00	7,662,443 00
	2	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	149,704 00	
		TOTAL des crédits transportés		10,212,443 00

RÉSUMÉ.

Crédits reportés des exercices précédents	14,624,793 00c
Crédits transportés aux exercices suivants	10,212,443 00
EXCÉDANT des crédits reportés des exercices précédents	4,412,350 97

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS

DE L'EXERCICE 1871,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS POUR L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1871.....	"	4,215,782f 11c	4,215,782f 11c	"	4,215,782f 11c	"	4,215,782f 11c	

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS POUR L'EXERCICE 1871.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1871.	OBSERVATIONS.
	MINISTERE DE LA GUERRE.									
1	Transformation de l'armement	2,671,100f 00c	2,671,100f 00c	2,671,100f 00c	"	"	"	"	2,671,100f 00c	
2	Matériel de l'artillerie	33,100 00	"	"	"	33,100f 00c	33,100f 00c	"	"	
3	Amélioration des places de guerre	1,450,000 00	1,441,446 06	1,441,446 02	0f 04c	8,553 94	8,553 94	0f 04c	1,441,446 02	
		4,154,200 00	4,112,546 06	4,112,546 02	0 04	41,653 94	41,653 94	0 04	4,112,546 02	
							41,653f 98c			
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.									
	Néant.									
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
1	Rivières	60,000 00	25,236 09	25,236 09	"	34,763 91	34,763 91	"	25,236 09	
2	Canaux	78,000 00	78,000 00	78,000 00	"	"	"	"	78 000 00	
3	Ports	1,000 00	"	"	"	1,000 00	1,000 00	"	"	
4	Inondations	92,000 00	"	"	"	92,000 00	92,000 00	"	"	
5	Travaux d'amélioration agricole	27,150 00	"	"	"	27,150 00	27,150 00	"	"	
		258,150 00	103,236 09	103,236 09	"	154,913 91	154,913 91	"	103,236 09	
							154,913f 91c			
	RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.									
	Ministère de la guerre	4,154,200 00	4,112,546 06	4,112,546 02	0 04	41,653 94	41,653 94	0 04	4,112,546 02	
	——— de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"	"	"	
	——— des travaux publics	258,150 00	103,236 09	103,236 09	"	154,913 91	154,913 91	"	103,236 09	
		4,412,350 00	4,215,782 15	4,215,782 11	0 04	196,567 85	196,567 85	0 04	4,215,782 11	
							196,567f 89c			

Résultat du Budget spécial de l'Emprunt de 429 millions pour l'exercice 1871.

RECETTE.

Recouvrements effectués sur les droits constatés à la charge du budget spécial de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1871 :

Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1871	4,215,782f 11c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget spécial de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1871 :

Ministère de la guerre	4,112,546f 02c	
——— des travaux publics	103,236 09	
TOTAL	4,215,782 11	4,215,782 11
BALANCE		

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTERE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1871 ET 1870.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1871 ET 1870.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1871, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871.	
	Exercice 1871.	Exercice 1870.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Contributions directes. — Fonds généraux	323,815,019 97	336,073,028 78	"	12,258,008 81
Enregistrement, timbre et domaines	448,589,113 19	378,267,945 89	70,321,167 30	"
Produits des forêts	52,484,914 42	9,157,350 27	43,327,564 15	"
Douanes et sels	182,089,177 87	153,552,139 76	28,537,038 11	"
Contributions indirectes	641,578,073 73	569,405,930 08	72,172,143 65	"
Produits des postes	91,619,628 64	72,500,515 79	19,119,112 85	"
Produits universitaires	3,153,448 30	3,329,689 50	"	176,241 20
Produits et revenus de l'Algérie	16,721,655 09	16,418,112 97	303,542 12	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,318,104 62	14,821,708 94	496,395 68	"
Produits divers	57,979,426 84	49,485,428 84	8,493,998 00	"
	1,833,348,562 67	1,603,011,850 82	242,770,961 86	12,434,250 01
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	31,898,780 24	14,555,567 15	17,343,213 09	"
Prélèvement sur le produit de l'emprunt de 250 millions	21,342 59	6,929,170 73	"	6,907,828 14
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	149,763,778 58	"	149,763,778 58	"
	2,015,032,464 08	1,624,496,588 70	409,877,953 53	19,342,078 15
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			390,535,875f 38c	
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.				
Contributions directes. — Fonds spéciaux	257,501,553 09	250,062,588 43	7,438,964 66	"
Produits éventuels départementaux	96,195,382 82	83,853,555 95	12,341,826 87	"
Produits divers spéciaux	4,111,404 24	4,569,872 21	"	458,467 97
	357,808,340 15	338,486,016 59	19,780,791 53	458,467 97
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			19,322,323f 56c	
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE	1,215,318,218 02	1,459,943,308 11	"	244,625,090 09
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS	4,215,782 11	25,229,214 04	"	21,013,431 93
TOTAUX	3,592,374,804 36	3,448,155,127 44	429,658,745 06	285,439,068 14
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			144,219,676f 92c	

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES RESTANT À RECOUVRER À LA CLÔTURE DES EXERCICES 1871 ET 1870.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RESTES À RECOUVRER DE L'EXERCICE 1871.	RESTES À RECOUVRER DE L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871, en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BUDGET ORDINAIRE.				
PRODUITS DES DOMAINES.				
Revenus et prix de vente des domaines	5,959,296 13	6,527,778 88	"	568,482 75
Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	25,339 76	28,942 73	"	3,602 97
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	2,310 00	1,665 00	645 00	"
PRODUITS DES FORÊTS.				
Produits des coupes de bois	59,060 67	86,067 38	"	27,006 71
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine	"	815,893 60	"	815,893 60
Produits divers	643,096 70	231,221 51	411,875 19	"
Contributions des communes et des établissements publics	20,899 18	16,399 65	4,499 53	"
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	1,255,695 47	1,770,380 02	"	514,684 55
Droit de timbre	"	4,742 87	"	4,742 87
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	1,905,609 21	815,368 33	1,090,240 88	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	"	"	"	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	61,675 48	8,941 61	52,733 87	"
Droit de fabrication sur les allumettes chimiques	"	"	"	"
Droit de fabrication sur la chicorée	"	"	"	"
Droit de fabrication sur le papier	3 60	"	3 60	"
Droit de fabrication sur les huiles minérales	"	"	"	"
Droit sur les voitures publiques	2,134,983 55	"	2,134,983 55	"
Droits divers et recettes à différents titres	215,335 74	230,826 31	"	15,490 57
Produit de la vente des tabacs	143,228 95	91,115 78	52,113 17	"
Produit de la vente des poudres à feu	4,273 30	3,585 00	688 30	"
PRODUITS DES POSTES.				
Recettes diverses	215 00	151 00	64 00	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES.				
Produits des facultés	5,380 00	4,890 00	490 00	"
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines	1,025,523 16	1,107,548 84	"	82,025 68
Douanes	"	"	"	"
Contributions diverses	642,017 16	768,822 57	"	126,805 41
	14,103,943 06	12,514,341 08	3,748,337 09	2,158,735 11
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			1,589,601f 98c	

RÉSUMÉ.

Produits des domaines	5,986,945 89	6,558,386 61	"	571,440 72
Produits des forêts	723,056 55	1,149,582 14	"	426,525 59
Enregistrement et timbre	1,255,695 47	1,775,122 89	"	519,427 42
Contributions indirectes	4,465,109 83	1,149,837 03	3,315,272 80	"
Produits des postes	215 00	151 00	64 00	"
Produits universitaires	5,380 00	4,890 00	490 00	"
Produits et revenus de l'Algérie	1,667,540 32	1,876,371 41	"	208,831 09
	14,103,943 06	12,514,341 08	3,315,826 80	1,726,224 82
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			1,589,601f 98c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1871 ET 1870.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		DÉPENSES CONSTATÉES. (Voir aux comptes des ministères les développements par chapitres.) Exercice 1871.	Exercice 1870.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871, en plus.	en moins.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Dette publique		671,063,697 12	520,135,877 96	150,927,819 16	"
Dotations		22,237,975 38	42,221,655 89	"	19,983,680 51
Ministère de la justice		32,560,616 75	35,154,389 05	"	2,593,772 30
——— des affaires étrangères		11,698,491 08	13,109,769 85	"	1,411,278 77
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie.	Service de l'intérieur	60,495,664 39	61,235,445 97	"	739,781 58
	Service du gouvernement général civil de l'Algérie	13,841,630 71	14,528,779 88	"	687,149 17
——— des finances		121,350,515 32	33,634,905 93	87,715,609 39	"
——— de la guerre		883,450,995 62	1,177,308,691 07	"	293,857,695 45
——— de la marine et des colonies		167,995,184 55	196,456,660 51	"	28,461,475 96
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.	Service de l'instruction publique.	28,534,649 92	26,821,889 43	1,712,760 49	"
	——— des beaux-arts	5,631,431 81	6,166,905 13	"	535,473 32
	——— des cultes	47,602,275 25	48,394,953 11	"	792,677 86
Ministère de l'agriculture et du commerce		21,067,018 59	17,126,559 13	3,940,459 46	"
——— des travaux publics		78,141,815 45	84,517,167 13	"	6,375,351 68
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		215,073,464 32	219,050,956 71	"	3,977,492 39
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc		31,870,656 31	14,756,451 18	17,114,205 13	"
		2,412,616,082 57	2,510,621,057 93	261,410,853 63	359,415,828 99
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1871				98,004,975f 36c	
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie.	Service de l'intérieur	193,868,277 67	214,954,333 63	"	21,086,055 96
	Service du gouvernement général civil de l'Algérie	49,953 84	105,502 40	"	55,548 56
Ministère des finances		119,993,579 09	112,686,284 39	7,307,294 70	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. (Service de l'instruction publique.)		10,784,153 99	10,013,931 79	770,222 20	"
Ministère de l'agriculture et du commerce		1,249,009 77	1,889,830 01	"	640,820 24
——— des travaux publics		2,185,226 06	2,209,316 25	"	24,090 19
		328,130,200 42	341,859,198 47	8,077,516 90	21,806,514 95
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1871				13,728,998f 05c	
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Ministère des affaires étrangères		"	75,000 00	"	75,000 00
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie.	Service de l'intérieur	106,013,668 29	183,329,438 27	"	77,315,769 98
	Service du gouvernement général civil de l'Algérie	14,112,900 38	21,138,122 88	"	7,025,222 50
Ministère des finances		2,372,564 19	4,418,755 92	"	2,046,191 73
——— de la guerre		404,039,922 54	137,637,676 87	266,402,245 67	"
——— de la marine et des colonies		2,435,844 82	16,151,042 95	"	13,715,198 13
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.	Service de l'instruction publique.	3,855,364 96	6,489,811 46	"	2,634,446 50
	Service des cultes	2,919,637 37	5,835,155 96	"	2,915,518 59
——— de l'agriculture et du commerce		48,339,054 23	118,127,140 37	"	69,788,086 14
——— des travaux publics		136,518,337 97	155,875,681 53	"	19,357,343 56
		720,607,294 75	649,077,826 21	266,402,245 67	194,872,777 13
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871				71,529,468f 54c	
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.					
Ministère de la guerre		4,112,546 06	23,502,889 90	"	19,390,343 84
——— de la marine et des colonies		"	"	"	"
——— de l'agriculture et du commerce		"	"	"	"
——— des travaux publics		103,236 09	1,745,541 42	"	1,642,305 33
		4,215,782 15	25,248,431 32	"	21,032,649 17
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1871				21,032,649f 17c	
TOTAUX		3,465,569,359 89	3,526,806,513 93	535,890,616 20	597,127,770 24
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1871				61,237,154f 04c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1871 ET 1870.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1871.	EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871, en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique	11,717,514 87	8,316,210 61	3,401,304 26	"
Dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice	66,948 86	37,561 89	29,386 97	"
——— des affaires étrangères	138,944 80	135,725 55	3,219 25	"
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	616,520 06	625,364 76	"	8,844 70
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service du gouvernement général civil de l'Algérie	131,547 53	20,528 56	111,018 97	"
Ministère des finances	77,041 40	16,671 29	60,370 11	"
——— de la guerre	29,191,674 01	48,263,942 01	"	19,072,268 00
——— de la marine et des colonies	951,485 32	503,542 81	447,942 51	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	407,333 62	169,949 31	237,384 31	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des beaux-arts	28,453 03	57,251 66	"	28,798 63
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des cultes	122,207 59	239,127 86	"	116,920 27
——— de l'agriculture et du commerce	566,984 24	407,839 08	159,145 16	"
——— des travaux publics	1,277,646 75	765,586 69	512,060 06	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	148,868 04	2,398,064 46	"	2,249,196 42
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	1,100 00	142 10	957 90	"
	45,444,270 12	61,957,508 64	4,962,789 50	21,476,028 02
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1871			16,513,238f 52c	
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service de l'intérieur	1,653,327 06	7,857,919 53	"	6,204,592 47
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Service du gouvernement général civil de l'Algérie	3,616 02	4,620 88	"	1,004 86
Ministère des finances	1,659 05	240,072 29	"	238,413 24
——— de la guerre	38,105,930 65	14,545,574 09	23,560,356 56	"
——— de la marine et des colonies	1,701 60	34,416 98	"	32,715 38
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Service de l'instruction publique	460,378 16	416,167 93	44,210 23	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — ——— des cultes	436,180 46	148,461 35	287,719 11	"
——— de l'agriculture et du commerce	4,481,375 80	2,166,792 42	2,314,583 38	"
——— des travaux publics	187,960 66	402,683 94	"	214,723 28
	45,332,129 46	25,816,709 41	26,206,869 28	6,691,449 23
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			19,515,420f 05c	
3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.				
Ministère de la guerre	0 04	19,186 38	"	19,186 34
——— de la marine et des colonies	"	"	"	"
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"
——— des travaux publics	"	30 90	"	30 90
	0 04	19,217 28	"	19,217 24
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1870			19,217f 24c	
TOTAUX	90,776,399 62	87,793,435 33	31,169,658 78	28,186,694 49
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1871			2,982,964f 29c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1871 ET 1870.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1871.	EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871. en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1871. en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique	11,717,515 87	8,316,510 01	3,401,004 50	»
Dotations	»	»	»	»
Ministère de la justice	66,908 80	37,561 89	29,350 97	»
—— des affaires étrangères	158,044 88	155,720 55	2,310 23	»
Ministère de l'intérieur. Service de l'intérieur	616,520 00	625,364 76	»	8,844 76
Ministère de l'intérieur. Service du gouvernement général civil de l'Algérie	131,547 55	20,528 86	111,018 97	»
Ministère des finances	77,041 40	16,671 29	60,370 11	»
—— de la guerre	29,191,074 01	48,263,042 01	»	19,072,968 00
—— de la marine et des colonies	951,485 12	503,342 81	447,042 31	»
—— de l'instruction publique. Service de l'instruction publique, des cultes, des beaux-arts et des beaux-arts	407,333 02	109,949 21	297,384 81	»
—— des cultes	28,658 03	57,251 00	»	28,593 85
—— de l'agriculture et du commerce	122,207 30	239,127 80	»	116,920 57
—— des travaux publics	566,984 24	407,839 08	159,145 16	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	1,277,046 75	763,986 69	513,060 06	»
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	148,868 04	2,398,064 46	»	2,249,196 42
	1,100 00	192 10	907 90	»
	45,484,270 12	61,927,508 64	4,903,789 50	21,476,028 02
Différence en moins à l'exercice 1871			»	16,513,238 52
Service de l'intérieur	1,033,377 00	7,857,919 33	»	6,324,542 33
Service du gouvernement général civil de l'Algérie	5,016 02	6,020 88	»	1,004 86
Ministère des finances	1,089 05	240,072 29	»	238,983 24
—— de la guerre	38,103,930 06	14,565,574 09	23,500,356 50	»
—— de la marine et des colonies	1,701 00	34,416 08	»	32,715 08
—— de l'instruction publique. Service de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts	460,378 16	416,167 93	44,210 23	»
—— des cultes	456,180 46	168,461 35	287,718 11	»
—— de l'agriculture et du commerce	4,481,375 80	2,166,792 42	2,314,583 38	»
—— des travaux publics	187,000 00	402,883 04	»	215,883 04
	45,332,129 46	25,816,705 41	26,300,869 28	6,884,445 23
Différence en plus à l'exercice 1871			»	19,515,420 05
Ministère de la guerre	0 04	19,180 38	»	19,180 34
—— de la marine et des colonies	»	»	»	»
—— de l'agriculture et du commerce	»	»	»	»
—— des travaux publics	»	20 00	»	20 00
	0 04	19,217 24	»	19,217 24
Différence en moins à l'exercice 1870			»	19,217 24
Totaux	90,776,399 62	87,793,435 33	31,189,058 78	28,186,094 49
Différence en plus à l'exercice 1871			»	3,052,964 29

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1872.

Le budget de l'exercice 1872, qui a fait l'objet de la loi du 30 mars 1872, a été établi d'après une classification nouvelle : le budget extraordinaire a été réuni au budget ordinaire sous la dénomination de budget général, et l'on a maintenu le titre particulier du budget des dépenses sur ressources spéciales qui comprend les dépenses départementales et spéciales ainsi que les recettes corrélatives.

Certaines dépenses extraordinaires d'armement et de travaux publics qui devaient se prolonger pendant cet exercice ont été imputées sur le produit de l'emprunt de 429 millions et classées, par la loi du 1er août 1868, qui l'a autorisé, dans le budget spécial dudit emprunt.

On va donc présenter la situation provisoire de l'exercice 1872, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois précitées.

1° BUDGET GÉNÉRAL.

La loi du 30 mars 1872 a fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget général de l'exercice 1872 :

Résultat du vote primitif du budget ordinaire.

RECETTES	2,344,795,959f
DÉPENSES	2,334,759,208
EXCÉDANT présumé de recette	10,036,751

Les prévisions de ce budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications, qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 420 à 423, et qui les récapitulent par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Modifications que les prévision de ce budget ont éprouvées.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

1° Évaluations des recettes du budget général.

Celles qui portent sur les évaluations des recettes sont les suivantes :

Les recettes de l'exercice 1872 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 2,344,795,959f 00c

Elles s'augmentent de la somme restée disponible, à la clôture de l'exercice 1871, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre 186,650 70

Montant des prévisions de recettes du budget général de l'exercice 1872 (voir page 421) 2,344,982,609 70

On a expliqué, à l'occasion de la situation provisoire de l'exercice 1863 (voir le compte général des finances de 1863, page 328), les motifs qui s'opposent à ce que les évaluations supplémentaires de recettes votées en bloc dans les lois de suppléments de crédits soient prises comme point de départ des comptes des budgets.

2° Crédits ouverts aux ministres pour le budget général.

Les crédits ouverts par la loi précitée du 30 mars 1872 pour le budget général s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a indiqué d'autre part, à 2,334,759,208f 00c

Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1871 ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1872 ..... 186,650 70

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres des crédits montant ensemble à 223,686,822 80

Des décrets soumis à la régularisation de l'Assemblée nationale ont ouvert des crédits pour 48,241,533 06

Plusieurs décrets ont reporté à l'exercice 1872, en vertu des lois qui ont autorisé les services, des crédits pour 24,710,161 26

Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui

A reporter 2,631,584,375 82

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

Report.....	2,631,584,375f 82c
autorise l'allocation, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de concours pour travaux d'intérêt public, des suppléments s'élevant à 11,552,076 fr. 38 cent. ont été ouverts à ce titre à divers ministères, ci.....	11,552,076 38
Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1872 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de.....	48,656,210 12
TOTAL des crédits rectifiés du budget général de l'exercice 1872 (voir page 423).....	2,691,792,662 32

Comparaison des prévisions législatives du budget général avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire du budget général de l'exercice 1872, telle qu'elle résulte des écritures de la direction générale de la comptabilité publique.

L'évaluation des ressources de 1872 s'élève, comme on l'a établi plus haut, à		2,344,982,609f 70c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1871, montant à.....		186,650 70
RESTE.....		2,344,795,959 00
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à.....	2,466,744,529f 47c	
Les recouvrements effectués sont de.....	2,209,514,863 31	
Au 1er janvier 1872, il restait à recouvrer.....	257,229,666 16	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés, ci..		2,466,744,529 47
une augmentation des recouvrements probables, comparativement aux évaluations (voir page 433), de.....		121,948,570 47

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

Cet excédant, qui s'atténuera, en règlement d'exercice, du montant des restes à recouvrer et des non-valeurs supputés ci-après pour 35,026,637 fr. 42 cent., s'explique par les plus-values que comportent chaque année les évaluations budgétaires. Il convient, du reste, de remarquer que les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison, ainsi que les causes des différences qui en ressortiront, sera publiée, pour le budget de 1872, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses du budget général.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à..... 2,691,792,662f 32c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1873 et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1872 montent à..... 2,614,691,793f 48c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1872, ont été de..... 1,916,555,965 47

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1873. 698,135,828 01

Si l'on compare les crédits ouverts aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1872, ci..... 2,614,691,793 48

Il en résulte, dès à présent, un excédant des crédits sur les dépenses (voir page 473) de..... 77,100,868 84

On doit faire observer à l'égard des dépenses, comme on l'a fait pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1872 sera rendu; cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget général de l'exercice 1872, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède que la situation du budget ordinaire de 1872, d'après les faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources présumées de cet exercice s'élèvent à..... 2,466,744,529f 47c

Elles s'accroissent des fonds du cadastre qui ont été reportés de l'exercice 1871, ci..... 186,650 70

A reporter..... 2,466,931,180 17

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

Report		2,466,931,180f 17c
Ainsi que d'une portion de l'excédant de recettes du budget de l'exercice 1871, ci		60,000,000 00
Ensemble		2,526,931,180 17
Les dépenses probables étant de		2,614,691,793 48
Il en ressortirait un excédant de dépenses de		87,760,613 31

Mais on doit dès à présent prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.

D'une part, les ressources de 1872 sont à atténuer :

1° De la somme qui ne sera pas recouvrée, à la clôture de l'exercice, sur les droits constatés à son profit, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à		14,000,000f 00c
2° Du montant probable des non-valeurs à admettre en règlement d'exercice, évalué d'après la même base, et des reprises qui peuvent être faites pendant la seconde gestion de l'exercice sur les reversements de fonds provenant des ministères, soit		21,026,637 42
Ensemble		35,026,637 42

D'autre part, les dépenses doivent être réduites :

1° De celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppose devoir être approximativement de	9,000,000f 00c	
2° Du complément des annulations qui devront se produire en règlement définitif, complément qu'on estime, pour le budget ordinaire, à	9,552,188 99	
Ensemble	18,552,188 99	18,552,188 99
Différence à ajouter		16,474,448 43
En sorte que l'excédant de dépense du budget général de l'exercice 1872 reste évalué, sauf règlement définitif, à		104,235,061 74

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à..... 320,587,761f 00c

Ces évaluations ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1870.....	30,845f 25c	48,323,023 80
Exercice 1871.....	48,292,178 55	

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de..... 49,027,107 99

MONTANT des prévisions de recette et de dépense du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1872 (pages 476 et 477) 417,937,892 79

Situation, au 1er janvier 1873, des recettes et des dépenses du budget sur ressources spéciales.

Les opérations qui sont constatées à ce budget en situation provisoire sont les suivantes (voir les tableaux pages 478 à 485) :

RECETTES..	Fonds reportés des exercices 1870 et 1871..	48,323,023f 80c	417,937,892f 79c
	Recouvrements effectués en 1872.....	350,948,798 59	
	Reste à recouvrer.....	18,666,070 40	
DÉPENSES..	Payements effectués.....	274,392,721 43	417,937,892 79
	Reste à payer pour solder les dépenses.....	143,545,171 36	
	BALANCE.....		"

3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Les crédits reportés à l'exercice 1872 en vertu de l'article 4 de la loi du 1er août 1868 et imputables sur les ressources de l'emprunt de 429 millions, s'élèvent à..... 10,235,256 10

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1872, ci..... 10,209,888 77

Il en résulte, dès à présent, un excédant de crédits sur les dépenses (voir page 491) de..... 25,367 33

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION PROVISOIRE DE L'EXERCICE 1872.

Les résultats présentés ci-dessus pour les quatre grandes divisions du budget de l'exercice 1872 se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

Résumé de la Situation provisoire de l'exercice 1872.

1° BUDGET GÉNÉRAL.

Recettes...	Contributions directes (fonds généraux)	334,686,322f 46c	
	Taxes assimilées aux contributions directes	11,205,096 76	
	Produits des domaines	18,413,921 40	
	——— des forêts	45,099,278 21	
	Impôts et revenus indirects	1,632,978,525 97	
	Autres ressources	389,334,747 25	
		2,431,717,892 05	
	Fonds reportés de l'exercice 1871 pour le cadastre	186,650 70	2,491,904,542f 75c
	Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1871	60,000,000 00	
Dépenses..	Dette publique et dotations	1,132,592,685 82	
	Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	34,051,968 70	
	——— des affaires étrangères	11,516,767 45	
	——— de l'intérieur	85,422,603 86	
	Gouvernement général civil de l'Algérie	38,177,755 84	
	Ministère des finances	144,667,429 70	
	——— de la guerre	478,915,693 32	
	——— de la marine et des colonies	143,616,069 19	2,596,139,604 49
	——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts	93,600,414 34	
	——— de l'agriculture et du commerce	16,839,728 45	
	——— des travaux publics	138,656,694 92	
	Frais de régie, de perception, etc	227,169,957 68	
	Remboursements et restitutions	50,911,835 22	
	Excédant provisoire de dépense du budget général		104,235,061 74

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Recettes...	Contributions directes (fonds spéciaux)	269,824,769f 28c	
	Autres ressources spéciales	99,790,099 71	
		369,614,868 99	417,937,892f 79c
	Fonds spéciaux reportés des exercices précédents	48,323,023 80	
	A reporter		417,937,892 79

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1872.

Suite des DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

	Report		417,937,892f 79c
Dépenses	Ministère de l'intérieur	261,758,492f 24c	417,937,892 79
	Gouvernement général civil de l'Algérie	425,261 26	
	Ministère des finances	136,087,828 73	
	——— de l'instruction publique	13,422,252 96	
	——— de l'agriculture et du commerce	3,572,554 83	
	——— des travaux publics	2,671,502 77	
	BALANCE		"

3e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS

Recettes	Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872		10,209,888 77
Dépenses	Ministère de la guerre	1,575,000f 00c	10,209,888 77
	——— de la marine et des colonies	7,642,443 00	
	——— des travaux publics	992,445 77	
	BALANCE		"

COMPTE PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1872.

1° BUDGET GÉNÉRAL.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 30 mars 1871.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1872. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget général de 1872.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes. (Fonds généraux.)	329,680,876f 00c	"	"	"	"	329,680,876f 00c	
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	10,694,900 00	"	"	"	"	10,694,900 00	
Enregistrement, timbre et domaines. { Enregistrement et timbre 561,274,000f 00c ; Domaines 14,640,000 00 }	575,914,000 00	"	"	"	"	575,914,000 00	
Produit des forêts et de la pêche	63,485,500 00	"	"	"	"	63,485,500 00	
Douanes et sels	238,435,000 00	"	"	"	"	238,435,000 00	
Contributions indirectes	875,932,000 00	"	"	"	"	875,932,000 00	
Produit des postes	114,128,000 00	"	"	"	"	114,128,000 00	
Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale	14,120,000 00	"	"	"	"	14,120,000 00	
Produits universitaires	4,182,180 00	"	"	"	"	4,182,180 00	
Produits et revenus de l'Algérie	17,043,584 00	"	"	"	"	17,043,584 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,387,300 00	"	"	"	"	15,387,300 00	
Produits divers du budget	27,292,619 00	"	"	"	"	27,292,619 00	
	2,286,295,959 00	"	"	"	"	2,286,295,959 00	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Reliquat disponible sur le produit de l'emprunt de 2 milliards	55,000,000 00	"	"	"	"	55,000,000 00	
Prélèvement sur les contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie	3,500,000 00	"	"	"	"	3,500,000 00	
	2,344,795,959 00	"	"	"	"	2,343,795,959 00	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés de l'exercice 1871 pour le service du cadastre	"	"	"	(A) 186,650 70	"	186,650 70	(A) Loi de règlement de l'exercice 1871.
		"	"	186,650 70	"		
		"		"			
	2,344,795,959 00	RÉSULTAT en augmentation		186,640f 70c		2,344,982,609 70	

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET GÉNERAL DE 1872.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES. (Voir ci-après le développement des crédits aux comptes des différents ministères.)	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 30 mars 1872.)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1872 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits. Virements de ministère à ministère et de service à service par suite de changement d'attributions. Augmentations.	Diminutions.	Virements de chapitre à chapitre. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ouverts par décrets spéciaux régularisés par les lois du 5 avril 1873 et du 19 janvier 1874. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS PAR DES DÉCRETS en vertu des lois qui ont autorisé les services. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets pour fonds de concours. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1872.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget général de l'exercice 1872.
Dette publique et dotations	1,101,005,260f	»	»	»	»	»	34,584,232f 50c	»	704,359f 00c	»	»	»	»	»	»	1,156,293,851f 50c
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	33,690,543	»	»	»	»	»	560,050 00	»	»	»	»	»	»	»	450f 00c	34,251,643 00
Ministère des affaires étrangères	11,883,500	»	»	»	»	»	103,444 15	75,000f 00c	232,000 00	»	»	»	400,433f 00c	360,781f 36c	198,503 94	12,382,099 73
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Ministère de l'intérieur	83,498,155	»	»	»	»	»	5,384,554 67	5,994,750 00	4,030,600 00	»	40,823f 91c	956,625f 00c	419,401 32	»	829,322 85	87,250,882 75
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. — Gouvernement général civil de l'Algérie	22,482,159	»	»	»	»	»	19,942,520 52	»	909,692 51	76,481f 16c	2,317,148 77	6,694,186 42	»	»	40,912 49	38,921,765 71
Ministère des finances	19,797,760	»	»	»	»	»	119,448,478 84	»	250,000 00	»	»	»	»	»	12,637,880 82	152,134,119 66
Ministère de la guerre	431,000,000	»	»	»	»	»	4,150,119 84	»	4,000,000 00	»	30,343,000 00	250,000 00	69,410 90	»	29,112,930 91	498,425,461 65
Ministère de la marine et des colonies	144,506,599	»	»	»	»	»	1,727,168 41	»	5,186,847 00	»	»	»	»	»	1,802,811 38	153,223,425 79
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 1re section. — Instruction publique	33,784,843	»	»	»	»	»	3,004 45	»	»	»	»	»	»	»	333,848 19	34,121,695 64
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 2e section. — Beaux-arts	6,735,530	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	120,966 81	6,856,496 81
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — 3e section. — Cultes	53,774,695	»	»	»	»	»	45,070 69	»	»	»	»	»	275,000 00	»	327,440 98	54,422,206 67
Ministère de l'agriculture et du commerce	15,366,300	»	»	»	»	»	1,806,182 70	»	»	»	»	»	4,050 00	»	845,305 61	18,021 838 31
Ministère des travaux publics (service ordinaire)	83,455,310	»	»	»	»	»	2,999,094 26	750,000 00	»	»	»	90,000 00	510,934 98	41,000 72	2,405,836 15	88,491,065 67
Idem. (Travaux extraordinaires)	43,812,950	»	»	»	»	»	14,962,500 00	7,291,842 00	»	»	»	»	22,030,110 81	11,755,473 55	»	61,758,245 26
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	238,337,304	186,650f 70c	»	»	»	»	3,091,213 11	»	90,000 00	»	»	»	»	»	»	241,705,167 81
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	11,628,300	»	»	»	»	»	8,089,280 65	»	32,915,115 71	»	»	»	»	»	»	53,532,696 36
			»	»	»	»	237,798,414 80	14,111,592 00	48,318,014 22	76,481 16	32,700,972 68	7,990,811 42	23,709,841 01	12,157,264 63		
			»		»		223,686,822f 80c		48,241,533f 06c		24,710,161f 26c		11,552,076f 38c			
		186,650 70			»						308,190,593f 50c				48,656,210 12	
TOTAUX	2,334,759,208		RÉSULTAT en augmentation								357,033,454f 32c					2,691,792,662 32

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	167,683,000f 00c	169,023,761f 40c	311,121,014f 37c	23,565,308f 09c	1,340,761f 40c	"	169,023,761f 40c	
——— personnelle et mobilière	52,901,550 00	54,247,171 80			1,345,621 80	"	54,247,171 80	
——— des portes et fenêtres	37,911,762 00	38,405,485 70			493,723 70	"	38,405,485 70	
——— des patentes	70,627,764 00	72,429,796 89			1,802,032 89	"	72,429,796 89	
Taxe de premier avertissement. (Portion imputable sur les fonds généraux.)	556,800 00	580,106 67			23,306 67	"	580,106 67	
	329,680,876 00	334,686,322 46	311,121,014 37	23,565,308 09	5,005,446 46	"	334,686,322 46	
					5,005,446f 46c			
TAXES SPÉCIALES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,300,000 00	3,410,062 24	3,278,845 66	131,216 58	110,062 24	"	3,410,062 24	
Redevance des mines	1,300,000 00	1,612,208 32	504,652 40	1,107,555 92	312,208 32	"	1,612,208 32	
Droit de vérification de poids et mesures	1,750,600 00	1,761,222 19	1,294,860 36	466,361 83	10,622 19	"	1,761,222 19	
Taxes perçues à titre de droit de visite des pharmacies et magasins de drogueries	232,000 00	223,404 00	131,947 50	91,456 50	"	8,596 00	223,404 00	
Contribution sur les chevaux et les voitures	2,112,300 00	2,622,731 41	2,258,491 22	364,240 19	510,431 41	"	2,622,731 41	
Taxe sur les billards	1,000,000 00	1,213,072 50	1,068,806 60	144,265 90	213,072 50	"	1,213,072 50	
——— sur les cercles	1,000,000 00	362,395 90	332,701 64	29,694 26	"	637,604 10	362,395 90	
	10,694,900 00	11,205,096 56	8,870,305 38	2,334,791 18	1,156,396 66	646,200 10	11,205,096 56	Voir page 85.
					510,196f 56c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	435,399,000 00	440,424,843 23	432,605,705 06	7,819,138 17	5,025,843 23	"	440,424,843 23	
Droit de timbre	125,875,000 00	137,748,189 57	137,708,698 52	39,491 05	11,873,189 57	"	137,748,189 57	
	561,274,000 00	578,173,032 80	570,314,403 58	7,858,629 22	16,899,032 80	"	578,173,032 80	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	4,841,000 00	14,608,958 61	6,420,164 86	8,188,793 75	9,767,958 61	"	14,608,958 61	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	8,738,000 00	10,054,941 89	9,942,473 29	112,468 60	1,316,941 89	"	10,054,941 89	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,061,000 00	1,066,821 52	1,058,944 56	7,876 96	5,821 52	"	1,066,821 52	
	575,914,000 00	603,903,754 82	587,735,986 29	16,167,768 53	27,989,754 82	"	603,903,754 82	Voir page 95.
					27,989,754f 82c			
PRODUITS DES FORÊTS.								
Produit des coupes de bois	56,332,500 00	38,820,160 02	37,505,476 91	1,314,683 11	"	17,512,339 98	38,820,160 02	
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	200,000 00	265,096 30	265,096 30	"	65,096 30	"	265,096 30	
Produits divers	4,250,000 00	4,666,402 48	2,649,023 95	2,017,378 53	416,402 48	"	4,666,402 48	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,140,000 00	1,636,387 65	1,478,853 26	157,534 39	496,387 65	"	1,636,387 65	
Ressources affectées aux travaux de routes forestières, de reboisement et de gazonnement	1,563,000 00	1,602,940 54	1,602,940 54	"	39,940 54	"	1,602,940 54	
	63,485,500 00	46,990,986 99	43,501,390 96	3,489,596 03	1,017,826 97	17,512,339 98	46,990,986 99	Voir page 99.
					16,494,513f 01c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	133,470,000 00	98,147,809 55	98,147,809 55	"	"	35,322,190 45	98,147,809 55	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	46,295,000 00	31,402,671 90	31,115,076 00	287,595 90	"	14,892,328 10	31,402,671 90	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	24,672,000 00	16,219,736 70	15,775,302 69	444,434 01	"	8,452,263 30	16,219,736 70	
Droits à l'exportation	213,000 00	466,695 82	466,695 82	"	253,695 82	"	466,695 82	
Droits de navigation	4,301,000 00	3,613,805 03	3,613,805 03	"	"	687,194 97	3,613,805 03	
Droits et produits divers	1,513,000 00	3,777,030 41	2,556,630 65	1,220,399 76	2,264,030 41	"	3,777,030 41	
Droit de statistique	6,000,000 00	5,672,124 62	5,672,124 62	"	"	327,875 38	5,672,124 62	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,971,000 00	23,468,791 46	23,468,791 46	"	1,497,791 46	"	23,468,791 46	
	238,435,000 00	182,768,665 49	180,816,235 82	1,952,429 67	4,015,517 69	59,681,852 20	182,768,665 49	Voir page 101.
					55,666,334f 51c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (TABACS ET POUDRES.)								
Droits sur les boissons	330,839,000f 00c	291,826,173f 82c	284,771,082f 72c	7,055,091f 10c	"	39,012,826f 18c	291,826,173f 82c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	8,715,000 00	8,753,747 47	8,753,747 47	"	38,747f 47c	"	8,753,747 47	
Droits sur le sucre indigène	100,090,000 00	58,017,419 14	55,307,624 26	2,709,794 88	"	42,072,580 86	58,017,419 14	
—— sur les allumettes chimiques	15,000,000 00	6,290,707 25	5,800,861 24	489,846 01	"	8,709,292 75	6,290,707 25	
—— sur la chicorée	5,000,000 00	2,514,637 20	2,493,698 10	20,939 10	"	2,485,362 80	2,514,637 20	
—— sur le papier	10,000,000 00	10,563,614 92	9,553,637 43	1,009,977 49	563,614 92	"	10,563,614 92	
—— sur l'huile minérale	192,000 00	158,934 63	153,409 92	5,524 71	"	33,065 37	158,934 63	
Produit des 2/10es du prix de transport des voyageurs, etc.	67,700,000 00	80,635,727 00	55,497,384 70	25,138,342 30	12,935,727 00	"	80,635,727 00	
Droits divers et recettes à différents titres	35,295,000 00	41,575,630 96	40,199,758 92	1,375,872 04	6,280,630 96	"	41,575,630 96	
Produit de la vente des tabacs	287,270,000 00	268,552,447 21	268,464,029 10	88,418 11	"	18,717,552 79	268,552,447 21	
Produit de la vente des poudres à feu	15,831,000 00	9,354,055 44	9,354,044 64	10 80	"	6,476,944 56	9,354,055 44	
	875,932,000 00	778,243,095 04	740,349,278 50	37,893,816 54	19,818,720 35	117,507,625 31	778,243,095 04	Voir page 103.
					97,688,904f 96c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	106,793,000 00	102,118,284 15	102,118,284 15	"	"	4,674,715 85	102,118,284 15	
Droit perçu sur les envois d'argent	3,133,000 00	1,799,169 55	1,799,169 55	"	"	1,333,830 45	1,799,169 55	
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'office français)	4,173,000 00	5,383,181 12	2,570,153 63	2,813,027 49	1,210,181 12	"	5,383,181 12	
Recettes diverses et accidentelles	29,000 00	35,387 20	35,387 20	"	6,387 20	"	35,387 20	
	114,128,000 00	109,336,022 02	106,522,994 53	2,813,027 49	1,216,568 32	6,008,546 30	109,336,022 02	Voir page 107.
					4,791,977f 98c			
DIVERS REVENUS.								
Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	"	6,075,629 35	6,074,543 10	1,086 25	6,075,629 35	"	6,075,629 35	Voir page 109.
Produits des taxes de la télégraphie privée, française et internationale	14,120,000 00	14,065,660 06	12,369,632 90	1,696,027 16	"	54,339 94	14,065,660 06	*Idem.*
Produits universitaires	4,182,180 00	4,149,935 00	2,890,835 00	1,259,100 00	"	32,245 00	4,149,935 00	*Idem.*
Produits et revenus de l'Algérie	17,043,584 00	20,836,766 27	18,243,308 43	2,593,457 84	3,793,182 27	"	20,836,766 27	Voir page 111.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,387,300 00	17,014,992 19	14,830,655 68	2,184,336 51	1,627,692 19	"	17,014,992 19	Voir page 109.

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
			PRODUITS	DIVERS.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000f 00c	63,066f 98c	63,066f 98c	"	"	86,933f 02c	63,066f 98c	
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	1,022,000 00	393,148 39	628,851f 61c	"	18,000 00	1,022,000 00	
Contingent à verser au Trésor par les Établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	"	222,000 00	"	"	222,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,136,900 00	1,136,080 00	820 00	"	263,100 00	1,136,900 00	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,089,400 00	626,241 13	356,004 87	270,236 26	"	463,158 87	626,241 13	
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,783,693 00	1,714,452 26	1,595,801 10	118,651 16	"	69,240 74	1,714,452 26	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	44,960 00	39,523 63	39,523 63	"	"	5,436 37	39,523 63	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	4,419,455 00	482,421 13	482,421 13	"	"	3,937,033 87	482,421 13	
Versements au Trésor par la dotation de l'armée de ses frais d'administration	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	"	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 00	139,058 31	12,641 69	"	"	151,700 00	
Rembours' par les communes du dép' de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	146,480 50	137,611 05	8,869 45	"	17,894 50	146,480 50	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	1,203,500 00	1,149,861 26	1,044,283 46	105,577 80	"	53,638 74	1,149,861 26	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,620,522 00	20,087,044 91	20,087,044 91	"	15,466,522f 91c	"	20,087,044 91	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes et plans de la guerre, de la marine, de l'agriculture et du commerce, et documents divers, etc	85,000 00	145,777 38	79,623 82	66,153 56	60,777 38	"	145,777 38	
Produit du travail des détenus dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	350,000 00	428,763 31	347,633 32	81,129 99	78,763 31	"	428,763 31	
Remboursement par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	480,000 00	1,098,512 67	611,151 86	487,360 81	618,512 67	"	1,098,512 67	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	500 00	"	"	"	"	500 00	"	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	314,413 35	313,769 38	643 97	114,413 35	"	314,413 35	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	44,000 00	39,078 56	39,078 56	"	"	4,921 44	39,078 56	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	"	11,552,076 38	11,552,076 38	"	11,552,076 38	"	11,552,076 38	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	7,900 00	"	"	"	"	7,900 00	"	
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,410,000 00	4,088,756 68	2,254,602 97	1,834,153 71	"	321,243 32	4,088,756 68	
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	75,000 00	23,494 53	8,520 00	14,974 53	"	51,505	23,494 53	
Remboursements de prêts faits aux associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	10,000 00	14,411 01	14,411 01	"	4,411 01	"	14,411 01	
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze. (Loi du 2 août 1872.)	"	360,340 05	270,000 00	90,340 05	360,340 05	"	360,340 05	
A reporter	21,962,005 00	44,907,315 72	40,964,911 13	3,942,404 59	28,255,817 06	5,310,506 34	44,907,315 72	

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
Report	21,962,005f 00c	44,907,315f 72c	40,964,911f 13c	3,942,404f 59c	28,255,817f 06c	5,310,506f 34c	44,907,315f 72c	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	400,000 00	592,280 21	483,077 61	109,202 00	192,280 21	"	592,280 21	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	881 80	881 80	"	881 80	"	881 80	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition annuelle des œuvres des artistes vivants	137,000 00	128,511 50	128,511 50	"	"	8,488 50	128,511 50	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des Messageries nationales	"	101,666 66	101,666 66	"	101,666 66	"	101,666 66	
Bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations pendant l'année	2,500,000 00	"	"	"	"	2,500,000 00	"	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent. (Décision ministérielle du 5 octobre 1871.)	"	867,881 74	"	867,881 74	867,881 74	"	867,881 74	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies de bronze. (Décision du 17 novembre 1871.)	"	368,771 56	"	368,771 56	368,771 56	"	368,771 56	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	250,000 00	125,000 00	125,000 00	"	"	250,000 00	
Produit des plâtres, estampes et notions provenant des musées	25,000 00	"	"	"	"	25,000 00	"	
Produit des porcelaines non décorées des manufactures de Sèvres	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00	"	
Reliquat disponible de la portion de l'indemnité de Chine affectée au payement de diverses indemnités.	1,606,303 00	1,585,066 35	"	1,585,066 35	"	21,236 65	1,585,066 35	
Remboursement par l'Allemagne d'annuités relatives au canal du Rhône au Rhin	"	2,060,197 83	"	2,060,197 83	2,060,197 83	"	2,060,197 83	
Recettes sur exercices clos	"	1,945,984 99	1,945,984 99	"	1,945,984 99	"	1,945,984 99	
Recettes de différentes origines	312,311 00	1,043,857 42	869,477 20	174,380 22	731,546 42	"	1,043,857 42	
TOTAL	27,292,619 00	53,852,415 78	44,619,510 89	9,232,904 89	34,525,028 27	7,965,231 49	53,852,415 78	
					26,559,796f 78c			
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.								
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 2 milliards et les arrérages de 1872	"	12,585,903 83	11,223,166 97	1,362,736 86	12,585,903 83	"	12,585,903 83	
PORTION DU PRODUIT DU SUPPLÉMENT DE L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.								
Supplément destiné à couvrir les frais de l'emprunt de 3 milliards et les arrérages de 1872	"	149,695,404 55	"	149,695,404 55	149,695,404 55	"	149,695,404 55	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Versement à faire par la Société générale algérienne	"	2,300,272 78	2,300,272 78	"	2,300,272 78	"	2,300,272 78	
Reliquat disponible sur le produit de l'emprunt de 2 milliards	55,000,000 00	102,410,115 71	101,422,241 14	987,874 57	47,410,115 71	"	102,410,115 71	
Prélèvement sur les contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie	3,500,000 00	16,623,490 57	16,623,490 57	"	13,123,490 57	"	16,623,490 57	
TOTAL	58,500,000 00	121,333,879 06	120,346,004 49	987,874 57	62,833,879 06	"	121,333,879 06	

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds généraux.)	329,680,876f 00c	334,686,322f 46c	311,121,014f 37c	23,565,308f 09c	5,005,446f 46c	"	334,686,322f 46c	
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	10,694,900 00	11,205,096 56	8,870,305 38	2,334,791 18	510,196 56	"	11,205,096 56	
Produits des domaines	14,640,000 00	25,730,722 02	17,421,582 71	8,309,139 31	11,090,722 02	"	25,730,722 02	
Produits des forêts	63,485,500 00	46,990,986 99	43,501,390 96	3,489,596 03	"	16,494,513f 01c	46,990,986 99	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	561,274,000 00	578,173,032 80	570,314,403 58	7,858,629 22	16,899,032 80	"	578,173,032 80	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	238,435,000 00	182,768,665 49	180,816,235 82	1,952,429 67	"	55,666,334 51	182,768,665 49	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	875,932,000 00	778,243,095 04	740,349,278 50	37,893,816 54	"	97,688,904 96	778,243,095 04	
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	114,128,000 00	109,336,022 02	106,522,994 53	2,813,027 49	"	4,791,977 98	109,336,022 02	
Produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	"	6,075,629 35	6,074,543 10	1,086 25	6,075,629 35	"	6,075,629 35	
Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale	14,120,000 00	14,065,660 06	12,369,632 90	1,696,027 16	"	54,339 94	14,065,660 06	
Produits universitaires	4,182,180 00	4,149,935 00	2,890,835 00	1,259,100 00	"	32,245 00	4,149,935 00	
Produits et revenus de l'Algérie	17,043,584 00	20,836,766 27	18,243,308 43	2,593,457 84	3,793,182 27	"	20,836,766 27	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	15,387,300 00	17,014,992 19	14,830,655 68	2,184,336 51	1,627,692 19	"	17,014,992 19	
Produits divers	27,292,619 00	53,852,415 78	44,619,510 89	9,232,904 89	26,559,796 78	"	53,852,415 78	
	2,286,295,959 00	2,183,129,342 03	2,077,945,691 85	105,183,650 18	71,561,698 43	174,728,315 40	2,183,129,342 03	
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards	"	12,585,903 83	11,223,166 97	1,362,736 86	12,585,903 83	"	12,585,903 83	
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 3 milliards	"	149,695,404 55	"	149,695,404 55	149,695,404 55	"	149,695,404 55	
	2,286,295,959 00	2,345,410,650 41	2,089,168,858 82	256,241,791 59	233,843,006 81	174,728,315 40	2,345,410,650 41	
Ressources extraordinaires	58,500 000 00	121,333,879 06	120,346,004 49	987,874 57	62,833,879 06	"	121,333,879 06	
	2,344,795 959 00	2,466,744,529 47	2,209,514,863 31	257,229,666 16	296,676,885 87	174,728,315 40	2,466,744,529 47	
					121,948,570f 47c			
Fonds reportés de l'exercice 1871 (cadastre)	186,650 70	.....					186,650 70	
	2,344,982,609 70						2,466,931,180 17	
Portion de l'excédant de recette du budget de 1871, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1872. (Art. 15 de la loi des comptes de 1871.)							60,000,000 00	
							2,526,931,180 17	

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.										
	DETTE CONSOLIDÉE.										
1	Rentes 5 p. o/o	190,731,872f 50c	186,828,781f 00c	"	186,828,781f 00c	163,527,030f 47c	23,301,750f 53c	"	3,903,091f 50c	186,828,781f 00c	
2	—— 4 1/2 p. o/o	37,450,476 00	36,864,205 86	"	36,864,205 86	35,561,423 50	1,302,782 36	"	586,270 14	36,864,205 86	
3	—— 4 p. o/o	440,096 00	439,329 50	"	439,329 50	428,843 50	10,486 00	"	6,766 50	439,329 50	
4	—— 3 p. o/o	365,332,973 00	363,093,206 57	"	363,093,206 57	352,290,881 45	10,802,325 12	"	2,239,766 43	363,093,206 57	
		593,961,417 50	587,225,522 93	"	587,225,522 93	551,808,178 92	35,417,344 01	"	6,735,894 57	587,225,522 93	
	CAPITAUX REMBOURSABLES.										
5	Annuités diverses	4,475,823 00	4,425,869 90	"	4,425,869 90	4,329,632 49	96,237 41	"	49,953 10	4,425,869 90	
6	Annuité de la société générale algérienne	4,536,000 00	4,532,510 24	"	4,532,510 24	4,532,510 24	"	"	3,489 76	4,532,510 24	
7	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,186,040 00	2,176,340 00	"	2,176,340 00	2,154,160 00	22,180 00	"	9,700 00	2,176,340 00	
8	Service des obligations de l'emprunt de 250 millions	15,000,000 00	14,926,710 00	"	14,926,710 00	9,548,940 00	5,377,770 00	"	73,290 00	14,926,710 00	
9	Intérêts et amortissement des emprunts faits à la Banque de France	194,524,381 00	193,399,370 90	"	193,399,370 90	8,364,370 90	185,035,000 00	"	1,125,010 10	193,399,370 90	
10	Intérêts aux chemins de fer de l'Est	16,250,000 00	16,250,000 00	"	16,250,000 00	16,250,000 00	"	"	"	16,250,000 00	
11	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,900,000 00	8,436,576 17	"	8,436,576 17	286,944 30	8,149,631 87	"	463,423 83	8,436,576 17	
12	Intérêts de la dette flottante du Trésor	30,000,000 00	26,749,394 27	"	26,749,394 27	16,111,557 84	10,637,836 43	"	3,250,605 73	26,749,394 27	
13	Intérêts des sommes dues à l'empire d'Allemagne	150,000,000 00	150,000,000 00	"	150,000,000 00	"	150,000,000 00	"	"	150,000,000 00	
14	Rachat des péages du Sund et des Belts	248,832 00	248,831 78	"	248,831 78	248,831 78	"	"	0 22	248,831 78	
15	Redevance annuelle envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	13,934 57	"	13,934 57	"	13,934 57	"	6,065 43	13,934 57	
		426,141,076 00	421,159,537 83	"	421,159,537 83	61,826,947 55	359,332,590 28	"	4,981,538 17	421,159,537 83	
	DETTE VIAGÈRE.										
16	Rentes viagères d'ancienne origine	179,923 00	158,192 27	"	158,192 27	131,372 05	26,820 22	"	21,730 73	158,192 27	
17	Rentes viagères pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	6,900,000 00	6,276,843 57	"	6,276,843 57	4,235,232 85	2,041,610 72	"	623,156 43	6,276,843 57	
18	Pensions des grands fonctionnaires	337,000 00	330,520 00	"	330,520 00	275,766 66	54,753 34	"	6,480 00	330,520 00	
19	—— de la pairie et de l'ancien Sénat	116,000 00	110,550 00	"	110,550 00	76,116 66	34,433 34	"	5,450 00	110,550 00	
20	—— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,946,359 00	1,923,881 51	"	1,923,881 51	1,267,470 78	656,410 73	"	22,477 49	1,923,881 51	
21	—— à titre de récompenses nationales	453,000 00	449,757 50	"	449,757 50	284,199 13	165,558 37	"	3,242 50	449,757 50	
22	—— militaires	54,400,000 00	51,573,079 37	"	51,573,079 37	35,106,156 79	16,466,922 58	"	2,826,920 63	51,573,079 37	
23	—— ecclésiastiques	36,900 00	36,280 00	"	36,280 00	20,933 75	15,346 25	"	620 00	36,280 00	
24	—— de donataires dépossédés	851,675 00	846,685 50	"	846,685 50	533,467 59	313,217 91	"	4,990 50	846,685 50	
25	—— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	36,859,800 00	36,249,095 19	"	36,249,095 19	24,983,916 73	11,265,178 46	"	610,704 81	36,249,095 19	
26	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	125,000 00	94,994 00	"	94,994 00	93,134 00	1,860 00	"	30,006 00	94,994 00	
27	Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	437,800 00	406,027 65	"	406,027 65	242,050 29	163,977 36	"	31,772 35	406,027 65	
28	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	311,500 00	311,500 00	"	311,500 00	221,253 58	90,246 42	"	"	311,500 00	
29	Annuités à la caisse des dépôts et consignations, pour le service des pensions aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,700,000 00	"	2,700,000 00	2,700,000 00	"	"	"	2,700,000 00	
		105,654,958 00	101,467,406 56	"	101,467,406 56	70,171,070 86	31,296,335 70	"	4,187,551 44	101,467,406 56	
	DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
30	Traitement du Président de la République française	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	500,000 00	100,000 00	"	"	600,000 00	
31	Frais de maison du Président de la République française	162,400 00	162,399 05	"	162,399 05	150,531 40	11,867 65	"	0 95	162,399 05	
32	Dépenses administratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés	8,774,000 00	8,570,000 00	"	8,570,000 00	8,545,000 00	25,000 00	"	204,000 00	8,570,000 00	
33	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	14,000,000 00	13,799,000 00	"	13,799,000 00	12,629,692 36	1,169,307 64	"	201,000 00	13,799,000 00	
34	Subvention à la caisse des invalides de la marine	7,000,000 00	7,000,000 00	"	7,000,000 00	5,250,000 00	1,750,000 00	"	"	7,000,000 00	
		30,536,400 00	30,131,399 05	"	30,131,399 05	27,075,223 76	3,056,175 29	"	405,000 95	30,131,399 05	
		1,156,293,851 50	1,139,983,866 37	"	1,139,983,866 37	710,881,421 09	429,102,445 28	"	16,309,985 13	1,139,983,866 37	
								16,309,985f 13c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *budget primitif*. (Loi du 29 mars 1872.) 1,101,005,260f 00c

Crédits ouverts par des *lois* :

Loi du 18 juillet 1872. — Chapitre XXXII. Dépenses administratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés. (Commission d'enquête sur la situation des ouvriers.)	100,000f 00c	
Loi du 18 juillet 1872. Chap. — XXXII. Dépenses administratives de l'Assemblée nationale et indemnités des députés. (Commission d'enquête sur la situation des arsenaux.)	50,000 00	
Loi du 19 décembre 1872. — Chap. XXII. Pensions militaires	2,600,000 00	
Loi du 26 mars 1873. — Chapitre Ier. Rentes 5 p. o/o	77,655 00	
Loi du 2 avril 1873. — Chapitre Ier. Rentes 5 p. o/o. (Un trimestre de l'emprunt de 3 milliards.)	51,756,577 50	
		54,584,232 50

Crédits ouverts par décret et *régularisés par la loi du 5 avril 1873* :

Décret du 9 novembre 1872. — Chapitre VII. Intérêts et amortissement des obligations trentenaires.	86,000f 00c	
Chapitre XVIII. Pensions des grands fonctionnaires de l'empire	112,000 00	
Chapitre XX. Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	506,359 00	
		704,359 00
		1,156,293,851 50

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	557,000f 00c	548,211f 46c	8,750f 00c	556,961f 46c	522,020f 92c	34,940f 54c	"	38f 54c	556,961f 46c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :
2	——— (Matériel.)	88,000 00	47,946 16	40,053 84	88,000 00	47,082 91	40,917 09	"	"	88,000 00	Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 28 mars 1872.) 33,690,543f 00c
3	Conseil d'État. — Personnel	809,000 00	486,991 57	21,021 50	508,013 07	440,925 06	67,088 01	"	300,986 93	508,013 07	Crédits ouverts par des *lois* :
4	——— Matériel	75,000 00	55,317 57	19,678 21	74,995 78	50,067 23	24,928 55	"	4 22	74,995 78	Loi du 25 janvier 1873. Traitements des juges de paix de Metz et de Colmar. — Chap. XI. Justices de paix..... 10,650f 00c
5	Cour de cassation	1,173,600 00	1,164,631 15	2,010 00	1,166,641 15	1,159,131 15	7,510 00	"	6,958 85	1,166,641 15	Loi du 29 janvier 1873. — Chap. XIV *bis*. Reconstitution des actes de l'état civil de la ville de Paris 550,000 00
6	Cours d'appel	6,753,023 00	6,703,210 83	15,772 81	6,718,983 64	6,187,675 05	531,308 59	"	34,039 36	6,718,983 64	560,650 00
7	——— d'assises	156,200 00	153,500 00	1,100 00	154,600 00	125,087 66	29,512 34	"	1,600 00	154,600 00	34,251,193 00
8	Tribunaux de première instance	10,163,420 00	10,124,168 47	17,215 02	10,141,383 49	9,329,385 76	811,997 73	"	22,036 51	10,141,383 49	Crédits pour dépenses des exercices clos 450 00
9	——— de commerce	175,800 00	175,369 00	431 00	175,800 00	155,874 50	19,925 50	"	"	175,800 00	34,251,643 00
10	——— de police	89,400 00	88,104 00	"	88,104 00	79,807 11	8,296 89	"	1,296 00	88,104 00	
11	Justices de paix	7,820,950 00	7,809,029 09	11,861 30	7,820,890 39	7,012,040 16	808,850 23	"	59 61	7,820,890 39	
12	Service de la justice française en Algérie	949,800 00	922,300 00	15,150 22	937,450 22	826,144 00	111,306 22	"	12,349 78	937,450 22	
13	Frais de justice criminelle (France et Algérie) et frais des statistiques.	4,750,000 00	5,150,551 63	12,761 37	5,163,313 00	5,147,557 58	15,755 42	413,313f 00c	"	5,163,313 00	
14	Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, etc	140,000 00	123,064 65	16,848 05	139,912 70	113,074 65	26,838 05	"	87 30	139,912 70	
14 *bis*.	Reconstitution des actes de l'état civil de la ville de Paris	550,000 00	550,000 00	"	550,000 00	"	550,000 00	"	"	550,000 00	
17	Dépenses des exercices périmés		"	"	"	"	"	"	"	"	
		34,251,193 00	34,102,395 58	182,653 32	34,285,048 90	31,195,873 74	3,089,175 16	413,313 00	379,457 10	34,285,048 90	
18	Dépenses des exercices clos	450 00	450 00	"	450 00	450 00	"	"	"	450 00	
		34,251,643 00	34,102,845 58	182,653 32	34,285,498 90	31,196,323 74	3,089,175 16	413,313 00	379,457 10	34,285,498 90	
								33,855f 90c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.
	ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Personnel	657,700f 00c	654,674f 01c	2,925f 17c	657,599f 18c
2	Matériel	225,000 00	137,680 37	84,362 28	222,042 65
	TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.				
3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,450,900 00	5,630,313 74	323,041 02	5,953,354 76
4	——— des agents en inactivité	190,000 00	132,115 77	4,205 00	136,320 77
	DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.				
5	Frais d'établissement	562,000 00	452,570 29	16,574 07	469,144 36
6	Frais de voyage et de courriers	670,000 00	448,749 49	221,248 10	669,997 59
7	Frais de service	1,869,900 00	1,042,332 63	727,283 41	1,769,616 04
8	Présents diplomatiques	40,000 00	18,428 59	8,382 70	26,811 29
9	Indemnités et secours	112,500 00	109,262 50	2,897 22	112,159 72
10	Dépenses secrètes	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00
11	Missions et dépenses extraordinaires. Dépenses imprévues	681,500 00	569,988 56	111,437 33	681,425 89
12	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à la résidence de l'ambassade ottomane	52,000 00	45,023 93	5,779 95	50,803 88
13	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader et frais accessoires de son séjour à Damas	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00
14	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	"	"	"	"
15	Dépenses des exercices périmés	12,444 15	11.880 93	"	11,880 93
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
17	Frais de restauration de l'église Sainte-Anne	"	"	"	"
18	Frais de reconstruction de l'hôtel du consul de France à Tien-Tsin	39,651 64	"	39,651 64	39,651 64
		12,183,595 79	9,873,020 81	1,547,787 89	11,420,808 70
16	Dépenses des exercices clos	198,503 94	198,503 94	"	198,503 94
		12,382,099 73	10,071,524 75	1,547,787 89	11,619,312 64

PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
648,828f 07c	8,771f 11c	"	100f 82c	657,599f 18c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :
110,095 29	111,947 36	"	2,957 35	222,042 65	Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 21 mars 1872.) 11,883,500f 00c
					Crédits ouverts ou annulés par des *lois* : 1° Crédits ouverts :
4,500,640 50	1,452,714 26	"	497,545 24	5,953,354 76	Loi du 5 février 1872. — Chap. XV. Dépenses des exercices périmés 12,444f 15c
109,937 45	26,383 32	"	53,679 23	136,320 77	Loi du 21 février 1873. — Chap. XI. Missions et dépenses extraordinaires, dépenses imprévues 91,000 00
					103,444 15
442,570 29	26,574 07	"	92,855 64	469,144 36	A déduire : 2° Crédits annulés :
433,272 53	236,725 06	"	2 41	669,997 59	Loi du 1er avril 1873. — Chap. XVII. Frais de restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem 75,000 00
953,486 62	816,129 42	"	100,283 96	1,769,616 04	28,444 15
18,428 59	8,382 70	"	13,188 71	26,811 29	Crédits ouverts par le décret du 30 octobre 1872 et *régularisés* par la loi du 5 avril 1873 : Chap. V. Frais d'établissement 232,000 00
75,618 75	36,540 97	"	340 28	112,159 72	
450,000 00	50,000 00	"	"	500,000 00	12,143,944 15
526,068 03	155,357 86	"	74 11	681,425 89	Crédits pour *Fonds de concours* : 1° Crédits ouverts :
44,723 70	6,080 18	"	1,196 12	50,803 88	Décret du 25 novembre 1872. — Chap. XVIII. Frais de reconstruction de l'hôtel du Consulat de France à Tien-Tsin et de restauration de l'hôtel de la légation de France à Pékin 400,433f 00c
120,000 00	"	"	"	120,000 00	A déduire : 2° Crédits annulés :
"	"	"	"	"	Décret du 19 déc. 1873. — Chap. XVIII. Frais de reconstruction de l'hôtel du consulat de France, etc. (report à 1873) 360,781 36
					39,651 64
11,880 93	"	"	563 22	11,880 93	12,183,595 79
					Crédits pour dépenses des exercices clos 198,503 94
					12,382,099 73
"	"	"	"	"	
"	39,651 64	"	"	39,651 64	
8,445,550 75	2,975,257 95	"	762,787 09	11,420,808 70	
198,503 94	"	"	"	198,503 94	
8,644,054 69	2,975,257 95	"	762,787 09	11,619,312 64	
		762,787f 09c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.										
					DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,389,800f 00c	1,343,672f 38c	46,117f 44c	1,389,789f 82c	1,337,598f 81c	52,191f 01c	"	10 18	1,389,789f 82c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	275,500 00	201,352 71	74,136 31	275,489 02	196,075 17	79,413 85	"	10 98	275,489 02	
3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,102,220 00	4,902,994 60	199,215 87	5,102,210 47	4,660,594 26	441,616 21	"	9 53	5,102,210 47	
4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,829,700 00	5,642,853 62	186,596 44	5,829,450 06	5,346,421 97	483,028 09	"	249 94	5,829,450 06	
5	Inspections générales administratives	197,000 00	190,550 91	6,444 62	196,995 53	167,175 16	29,820 37	"	4 47	196,995 53	
6	Dépenses générales de la garde nationale	20,000 00	18,916 48	1,055 00	19,971 48	18,916 48	1,055 00	"	28 52	19,971 48	
7	Personnel des lignes télégraphiques	9,522,900 00	9,000,645 20	418,680 63	9,419,325 83	8,511,368 49	907,957 34	"	103,574 17	9,419,325 83	
8	Matériel des lignes télégraphiques	4,314,901 32	3,558,390 78	740,545 03	4,298,935 81	3,239,360 10	1,059,575 71	"	15,965 51	4,298,935 81	
9	Dépenses des commissariats de l'émigration	50 000 00	30,689 27	10,083 16	40,772 43	28,305 89	12,466 54	"	9,227 57	40,772 43	
10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,700,000 00	1,096,223 26	118,378 12	1,214,601 38	1,020,914 19	193,687 19	"	485,398 62	1,214,601 38	
11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	6,929,425 00	6,929,425 00	"	6,929,425 00	6,352,384 50	577,040 50	"	"	6,929,425 00	
12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	769,500 00	744,490 65	22,257 31	766,747 96	677,763 30	88,984 66	"	2,752 04	766,747 96	
13	Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	1,850,000 00	150,000 00	2,000,000 00	1,850,000 00	150,000 00	"	"	2,000,000 00	
	A reporter	38,100,946 32	35,510,204 86	1,973,509 93	37,483,714 79	33,406,878 32	4,076,836 47	"	617,231 53	37,483,714 79	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *budget primitif.* (Loi du 28 mars 1872.)		83,498,155f 00c
Crédits ouverts ou annulés par des *lois* :		
1° Crédits ouverts :		
Loi du 5 février 1872. (Chap. XXXI. Dépenses des exercices périmés)	7,278f 32c	
Loi du 4 mars 1872. (Chap. XXXIII. Subvention à des travaux d'utilité communale et à la reconstruction de ponts détruits pendant la guerre. (Report de 1871).	3,000,000 00	
Loi du 1er août 1872.) (Chap. XXXV. *Moniteur des Communes*	177,276 35	
Loi du 21 décembre 1872. (Chap. XXXVII. Secours aux inondés)	1,000,000 00	
Loi du 23 juillet 1873. (Chap. XIV. Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, acquisitions et constructions)	1,200,000 00	
	5,384,554 67	
2° Crédits annulés :		
Loi du 23 juillet 1873. (Chap. XXVI. Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun.) — Le crédit ouvert au Chapitre XXVI, par la loi du 19 mars 1872 et par celle du 28 mars sur le budget primitif, contient 1,500,000f applicables à la reconstruction des ponts.		
Report à 1873 pour la reconstruction de ponts sur les chemins vicinaux	1,494,750 00	
Loi du 8 janvier 1874. Chap. XXIX. Liquidation des dépenses de guerre incombant au ministère de l'intérieur	4,500,000 00	
	5,994,750 00	5,994,750 00
A déduire : Excédant des crédits annulés.	610,195 33	610,195 33
		82,887,959 67
Crédits ouverts par des décrets et *régularisés par la loi* du 5 avril 1873.		
Décret du 25 octobre 1872 (Chap. XXXVI. Dépense de l'émigration d'Alsace-Lorraine.)	500,000f 00c	
Décret du 6 novembre 1872. (Chap. XIV. Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus ; acquisitions et constructions.)	3,530,000 00	
	4,030,000 00	4,030,000 00
		86,917,959 67
A reporter		86,917,959 67

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.										
	Suite des DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Report.....	38,100,946f 32c	35,510,204f 86c	1,973,509f 93c	37,483,714f 79c	33,406,878f 32c	4,076,836f 47c	"	617,231f 53c	37,483,714f 79c	A reporter..... 86,917,959f 67c
14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus.....	19,280,000 00	16,999,710 66	2,048,823 23	19,048,533 89	15,900,448 74	3,148,085 15	"	231,466 11	19,048,533 89	Crédits reportés en vertu d'*autorisations législatives spéciales :*
15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés.....	3,850,000 00	2,120,001 63	572,191 35	2,692,192 98	1,854,970 12	837,222 86	"	1,157,807 02	2,692,192 98	Décret du 12 mars 1872. (Chap. XXXIV. Service des batteries de la garde nationale mobilisée.) (Report de 1871.)..... 35,000f 00c
16	Subventions aux départements. (Loi du 18 juillet 1866.).....	4,000,000 00	3,863,310 09	135,530 20	3,998,840 29	3,867,310 09	131,530 20	"	1,159 71	3,998,840 29	Décret du 18 avril 1873. (Chap. XXXVIII. Impression des comptes rendus de l'Assemblée nationale.) (Report de 1871.).. 5,823 91
17	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance.....	863,610 00	857,360 00	6,250 00	863,610 00	811,475 78	52,134 22	"	"	863,610 00	40,823 91
18	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance...	1,656,000 00	998,341 96	590,118 49	1,588,460 45	908,783 25	679,677 20	"	67,539 55	1,588,460 45	
19	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.....	1,035,000 00	689,735 85	295,116 17	984,852 02	565,678 00	419,174 02	"	50,147 98	984,852 02	A déduire :
20	Secours aux réfugiés étrangers.....	500,000 00	303,047 01	77,024 24	380,071 25	282,935 02	97,136 23	"	119,928 75	380,071 25	Crédit reporté à 1873, en vertu d'*autorisation législative spéciale*, par le décret du 26 janvier 1873. (Chap. XXXVII. Secours aux inondés)..... 956,625f 00c
21	Matériel des cours d'appel; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation.....	530,000 00	273,405 48	226,229 43	499,634 91	230,251 41	269,383 50	"	30,365 09	499,634 91	
22	Subventions pour construction de ponts sur les chemins vicinaux.....	200,000 00	131,561 04	68,438 96	200,000 00	131,561 04	68,438 96	"	"	200,000 00	A déduire..... 915,801 09 — 915,801 09
23	Impressions et frais accessoires pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1868.	13,000 00	1,631 61	11,368 39	13,000 00	1,631 61	11,368 39	"	"	13,000 00	86,002,158 58
24	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus Français.....	10,000 00	6,618 00	1,060 00	7,678 00	6,288 00	1,390 00	"	2,322 00	7,678 00	*Crédits pour fonds de concours :*
25	Reconstruction des palais de justice de Paris, d'Angers et d'Amiens.....	225,000 00	68,389 90	156,610 10	225,000 00	67,106 65	157,893 35	"	"	225,000 00	1° Crédits ouverts :
26	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun.....	10,005,250 00	9,861,850 00	143,400 00	10,005,250 00	9,857,410 00	147,840 00	"	"	10,005,250 00	Décret du 29 mai 1872. (Chap. VIII. Matériel des lignes télégraphiques)..... 158,069 26
27	Dépenses du personnel de la délégation du ministère à Versailles.....	124,000 00	115,114 00	3,145 00	118,259 00	105,364 00	12,895 00	"	5,741 00	118,259 00	Décret du 8 juin 1872. (Report 1871.) (Chap. VIII. Matériel des lignes télégraphiques.)..... 97,130 90
28	Frais de voyage; dépenses matérielles de la délégation.....	10,000 00	9,322 73	676 00	9,998 73	8,756 23	1,242 50	"	1 27	9,998 73	Décret du 21 novembre 1872. (Chap. VIII. Matériel des lignes télégraphiques)..... 84,163 55
29	Liquidation des dépenses de guerre incombant au ministère de l'intérieur.	1,500,000 00	182,079 63	1,284,206 51	1,466,286 14	154,437 03	1,311,849 11	"	33,713 86	1,466,286 14	Décret du 1er juillet 1873. (Chap. VIII. Matériel des lignes télégraphiques..... 80,037 61
30	1re annuité de la subvention accordée par la loi du 21 avril 1871 pour l'acquittement des loyers à Paris.....	750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	750,000 00	"	"	"	750,000 00	419,401 32 — 419,401 32
33	Subvention à des travaux d'utilité communale et à la reconstruction de ponts détruits pendant la guerre.....	3,000,000 00	1,750,551 67	1,227,235 96	2,977,787 63	1,676,824 73	1,300,962 90	"	22,212 37	2,977,787 63	86,421,559 90
34	Service des batteries de la garde nationale mobilisée.....	35,000 00	18,949 45	12,862 65	31,812 10	17,249 45	14,562 65	"	3,187 90	31,812 10	Crédits pour dépenses des exercices clos..... 829,322 85
35	Moniteur des Communes.....	177,276 35	177,276 35	"	177,276 35	177,276 35	"	"	"	177,276 35	87,250,882 75
36	Émigration des Alsaciens-Lorrains.....	500,000 00	160,892 70	334,070 22	494,962 92	134,922 70	360,040 22	"	5,037 08	494,962 92	
37	Secours aux inondés.....	43,375 00	"	43,375 00	43,375 00	"	43,375 00	"	"	43,375 00	
38	Impressions des comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale....	5,823 91	"	4,781 84	4,781 84	"	4,781 84	"	1,042 07	4,781 84	
31	Dépenses des exercices périmés.....	7,278 32	7,118 13	"	7,118 13	6,996 54	121 59	"	160 19	7,118 13	
		86,421,559 90	74,856,472 75	9,216,023 67	84,072,496 42	70,924,555 06	13,147,941 36	"	2,349,063 48	84,072,496 42	
32	Dépenses des exercices clos.....	829,322 85	829,322 85	"	829,322 85	829,322 85	"	"	"	829,322 85	
		87,250,882 75	75,685,795 60	9,216,023 67	84,901,819 27	71,753,877 91	13,147,941 36	"	2,349,063 48	84,901,819 27	
								2,349,063f 48c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)									
	DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	425,500f 00c	421,368f 18c	4,131f 82c	425,500f 00c	386,652f 96c	38,847f 04c	"	"	425,500f 00c
2	——— (Matériel.)	89,000 00	58,983 87	30,016 13	89,000 00	57,142 95	31,857 05	"	"	89,000 00
3	Publications, expositions, missions, établissements scientifiques, secours et récompenses	59,300 00	44,089 95	15,210 05	59,300 00	46,372 95	12,927 05	"	"	59,300 00
4	Administration provinciale	1,079,660 00	908,622 83	171,037 17	1,079,660 00	836,390 08	243,269 92	"	"	1,079,660 00
5	Prisons	1,283,304 00	1,093,975 81	189,328 19	1,283,304 00	1,072,333 27	210,970 73	"	"	1,283,304 00
6	Service télégraphique	1,545,856 74	945,192 95	600,663 79	1,545,856 74	908,603 65	637,253 09	"	"	1,545,856 74
7	Commandement et administration des populations arabes	1,586,390 00	1,344,182 18	242,207 82	1,586,390 00	1,293,654 36	292,735 64	"	"	1,586,390 00
8	Services financiers	3,122,762 00	2,789,899 60	332,862 40	3,122,762 00	2,508,083 83	614,678 17	"	"	3,122,762 00
9	Services maritime et sanitaire	500,000 00	368,213 72	131,786 28	500,000 00	354,305 69	145,694 31	"	"	500,000 00
10	Colonisation	1,925,600 00	720,765 00	1,204,835 00	1,925,600 00	697,093 98	1,228,506 02	"	"	1,925,600 00
11	Topographie	1,035,500 00	808,063 47	227,436 53	1,035,500 00	746,626 04	288,873 96	"	"	1,035,500 00
12	Travaux publics	3,525,297 00	2,887,033 15	638,263 85	3,525,297 00	2,723,353 66	801,943 34	"	"	3,525,297 00
12 *b.*	Travaux publics. — Service extraordinaire	10,097,630 13	8,057,166 98	2,040,463 15	10,097,630 13	7,885,143 99	2,212,486 14	"	"	10,097,630 13
13	Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	"	80,000 00	80,000 00	"	"	"	80,000 00
14	Réparations de dommages causés par l'insurrection de 1871	12,523,490 57	"	"	"	"	"	"	12,523,490f 57c	"
15	Dépenses des exercices périmés	1,562 78	1,562 78	"	1,562 78	1,376 09	186 69	"	"	1,562 78
		38,880,853 22	20,529,120 47	5,828,242 18	26,357,362 65	19,597,133 50	6,760,229 15	"	12,523,490 57	26,357,362 65
16	Dépenses des exercices clos	40,912 49	40,912 49	"	40,912 49	40,912 49	"	"	"	40,912 49
		38,921,765 71	20,570,032 96	5,828,242 18	26,398,275 14	19,638,045 99	6,760,229 15	"	12,523,490 57	26,398,275 14
								12,523,490f 57c		
	RÉCAPITULATION.									
	Ministère de l'intérieur	87,250,882 75	75,685,795 60	9,216,023 67	84,901,819 27	71,753,877 91	13,147,941 36	"	2,349,063 48	84,901,819 27
	Gouvernement général civil de l'Algérie	38,921,765 71	20,570,032 96	5,828,242 18	26,398,275 14	19,638,045 99	6,760,229 15	"	12,523,490 57	26,398,275 14
		126,172,648 46	96,255,828 56	15,044,265 85	111,300,094 41	91,391,923 90	19,908,170 51	"	14,872,554 05	111,300,094 41
								14,872,554f 05c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *Budget primitif.* (Loi du 28 mars 1872.)		22,482,159f 00c
Crédits ouverts par des *lois :*		
Loi du 5 février 1872. — Ch. XV. Dépenses des exercices périmés	1,562f 78c	
Loi du 21 décembre 1872. — Ch. XIV. Réparation de dommages causés par l'insurrection de 1871 et création d'académies militaires. (*Ressource des contributions de guerre.*)	19,150,000 00	
Loi du 21 décembre 1872. — Ch. IV. Administration départementale. 90,000f 00c ; Ch. VI. Service télégraphique 504,156 74	594,156 74	
Loi du 21 décembre 1872. — Ch. XIV. Réparation de dommages causés par l'insurrection de 1871 (département d'Oran). (*Ressource des contributions de guerre.*)	50,801 00	
Loi du 21 mai 1873. — Ch. IV. Administration départementale. 20,000f 00c ; Ch. V. Prisons 126,000 00	146,000 00	
		19,942,520 52
Crédits ouverts ou annulés par des décrets et *régularisés par la loi* du 5 avril 1873.		
1° CRÉDITS OUVERTS.		
Décret du 25 octobre 1872. — Ch. V. Prisons. 184,104f 00c ; Ch. XII *bis.* Travaux publics extraordinaires. 125,588 51	309,692 51	
Décret du 25 octobre 1872. — Ch. X. Colonisation et émigration d'Alsace-Lorraine. (*Ressource des contributions de guerre.*)	600,000 00	
TOTAL des ouvertures de crédits régularisés par la loi du 5 avril 1873	909,692 51	
2° CRÉDITS ANNULÉS.		
Décret du 24 octobre 1873 régularisé par la loi du 29 janvier 1874. — Ch. XII *bis.* Travaux publics extraordinaires. (Crédits à prélever sur produits de domaines.)	76,481 16	
RESTE pour crédits ouverts	833,211 35	833,211 35
		43,257,890 87
Crédits reportés en vertu *d'autorisations législatives spéciales.*		
1° Crédits reportés de 1871 :		
Décret du 23 juillet 1872. — XII *bis.* Travaux publics extraordinaires. (*Société générale algérienne.*)	2,125,589 81	
Décret du 27 décembre 1872. — Ch. XII *bis.* Travaux publics extraordinaires. (*Société générale algérienne.*)	191,558 96	
	2,317,148 77	
2° Crédits transportés à 1873 :		
Décret du 25 juillet 1873. — Ch. XIV. Réparation de dommages causés par l'insurrection de 1871 et création d'académies militaires. (*Ressource des contributions de guerre.*) 6,677,310f 43c ; Décret du 10 février 1874. — Ch. XII *bis.* Travaux publics extraordinaires. (*Société générale algérienne.*) 16,875 99	6,694,186 42	
A déduire :		
EXCÉDANT de crédits reportés à l'exercice suivant	4,377,037 65	4,377,037 65
		38,880,853 22
Crédit pour dépenses des exercices clos		40,912 49
		38,921,765 71

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
						MINISTÈRE DES FINANCES.						
						SERVICE GÉNÉRAL.						
35	Administration centrale des finances.	Personnel	5,823,100f 00c	5,821,672f 77c	"	5,821,672f 77c	5,675,343f 59c	146,329f 18c	"	1,427f 23c	5,821,672f 77c	
36		Matériel	4,885,000 00	4,857,347 07	"	4,857,347 07	3,022,538 16	1,834,808 91	"	27,652 93	4,857,347 07	
37		Dépenses diverses	288,400 00	254,394 53	"	254,394 53	215,367 61	39,026 92	"	34,065 47	254,394 53	
38	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	62,400 00	62,399 41	"	62,399 41	57,307 79	5,091 62	"	0 59	62,399 41	
39		Matériel	81,400 00	81,339 44	"	81,339 44	40,258 21	41,081 23	"	60 56	81,339 44	
40		Dépenses diverses	34,900 00	27,695 65	"	27,695 65	2,015 95	25,679 70	"	7,204 35	27,695 65	
40 *bis.*		Frais de fabrication des monnaies de bronze	250,000 00	240,720 04	"	240,720 04	218,100 24	22,619 80	"	9,279 96	240,720 04	
41	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		383,332 42	358,115 20	"	358,115 20	294,947 15	63,168 05	"	25,217 22	358,115 20	
43	Cour des comptes.	Personnel	1,469,700 00	1,465,854 09	"	1,465,854 09	1,328,743 28	137,110 81	"	3,845 91	1,465,854 09	
44		Matériel et dépenses diverses	84,800 00	61,007 99	"	61,007 99	43,145 55	17,862 44	"	23,792 01	61,007 99	
45	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	118,963,146 42	111,654,908 55	"	111,654,908 55	108,865,671 76	2,789,236 79	"	7,308,237 87	111,654,908 55	
46		Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances	7,170,000 00	7,170,000 00	"	7,170,000 00	5,793,035 50	1,376,964 50	"	"	7,170,000 00	
			139,496,238 84	132,055,454 74	"	132,055,454 74	125,556,474 79	6,498,979 95	"	7,440,784 10	132,055,454 74	
42	Dépenses des exercices clos		12,637,880 82	12,637,880 82	"	12,637,880 82	12,637,880 82	"	"	"	12,637,880 82	
			152,134,119 66	144,693,335 56	"	144,693,335 56	138,194,355 61	6,498,979 95	"	7,440,784 10	144,693,335 56	
									7,440,784f 10c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *Budget primitif.* (Loi du 29 mars 1872.)		19,797,760f 00
Crédits ouverts par des *lois* :		
Loi du 5 février 1872. — Ch. XLI. Dépenses des exercices périmés	242,332f 42c	
Loi du 26 mars 1873. — Ch. XXXVI. Matériel de l'administration centrale	1,383,000 00	
Loi du 2 avril 1873. — Ch. XLV. Frais de trésorerie. (Frais de l'emprunt de 2 milliards. — Report de 1871.)	19,823,146 42	
Loi du 2 avril 1873. — Ch. XLV. Frais de trésorerie. (Frais de l'emprunt de 3 milliards.)	98,000,000 00	
		119,448,478 84
Crédits ouverts par décret et *regularisés par la loi* du 5 avril 1873.		
Décret du 6 novembre 1872. — Ch. XL *bis.* Frais de fabrication des monnaies de bronze. (Loi du 2 août 1872.)		250,000 00
		139,496,238 84
Crédits pour dépenses des *exercices clos*		12,637,880 82
		152,134,119 66

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. dépenses excédant les crédits.	crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,937,350f 00c	1,894,218f 90c	43,131f 10c	1 937,350f 00c	1,839,856f 43c	97,493f 57c	"	"	1,937,350f 00c
2	——— (Matériel.)	646,000 00	615,736 90	30,263 10	646,000 00	260,381 35	385,618 65	"	"	646,000 00
3	Dépôt général de la guerre	174,500 00	119,020 00	55,480 00	174,500 00	98,062 95	76,437 05	"	"	174,500 00
4	États-majors	22,934,989 00	22,911,333 11	23,655 89	22,934,989 00	20,809,116 32	2,125,872 68	"	"	22,934,989 00
5	Gendarmerie	37,636,575 00	36,172,820 00	1,463,755 00	37,636,575 00	33,792,112 22	3,844,462 78	"	"	37,636,575 00
6	Solde et prestations en nature	326,733,536 00	304,209,350 47	22,524,185 53	326,733,536 00	287,480,752 00	39,252,784 00	"	"	326,733,536 00
7	Lits militaires	5,091,323 00	3,820,189 08	1,271,133 92	5,091,323 00	3,565,117 67	1,526,205 33	"	"	5,091,323 00
8	Transports généraux	1,722,850 00	1,683,013 36	39,836 64	1,722,850 00	892,531 74	830,318 26	"	"	1,722,850 00
9	Recrutement et réserve	378,400 00	135,324 82	243,075 18	378,400 00	103,305 48	275,094 52	"	"	378,400 00
10	Justice militaire	5,336,004 00	3,221,055 65	2,114,948 35	5,336,004 00	2,709,246 95	2,626,757 05	"	"	5,336,004 00
11	Remonte générale et harnachement	8,915,175 00	8,594,233 14	320,941 86	8,915,175 00	7,806,812 09	1,108,362 91	"	"	8,915,175 00
12	Établissements et matériel de l'artillerie	5,992,365 00	4,712,461 08	1,279,903 92	5,992,365 00	3,908,506 81	2,083,858 19	"	"	5,992,365 00
13	——— du génie	9,384,200 90	8,716,698 77	667,502 13	9,384,200 90	6,366,199 58	3,018,001 32	"	"	9,384,200 90
14	Écoles militaires	5,470,816 00	4,118,166 05	1,352,649 95	5,470,816 00	3,469,388 75	2,001,427 25	"	"	5,470,816 00
15	Invalides de la guerre	1,145,612 00	1,020,394 60	125,217 40	1,145,612 00	991,953 43	153,658 57	"	"	1,145,612 00
16	Solde de non-activité, traitement et solde de réforme	1,283,000 00	1,276,055 68	6,944 32	1,283,000 00	1,118,805 57	164,194 43	"	"	1,283,000 00
17	Secours	3,735,000 00	2,834,955 00	900,045 00	3,735,000 00	2,503,991 42	1,231,008 58	"	"	3,735,000 00
17bis	Secours aux familles de militaires, marins et gardes mobiles en campagne	30,343,000 00	5,517,032 50	24,825,967 50	30,343,000 00	829,013 65	29,513,986 35	"	"	30,343,000 00
18	Dépenses secrètes	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	"	"	100,000 00
19	Dépenses des exercices périmés	351,834 84	248,678 61	103,156 23	351,834 84	248,678 61	103,156 23	"	"	351,834 84
		469,312,530 74	411,920,737 72	57,391,793 02	469,312,530 74	378,893,833 02	90,418,697 72	"	"	469,312,530 74
20	Dépenses des exercices clos	29,112,930 91	29,112,930 91	"	29,112,930 91	29,112,930 91	"	"	"	29,112,930 91
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1872	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		498,425,461 65	441,033,668 63	57,391,793 02	498,425,461 65	408,006,763 93	90,418,697 72	"	"	498,425,461 65

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 28 mars 1872.)		431,000,000f 00c
Crédits ouverts par des *lois* :		
Loi du 5 janvier 1872. (Ch. V. Gendarmerie.)	2,228,285f 00c	
Loi du 5 février 1872. (Chap. XIX. Dépenses des exercices périmés.)	351,834 84	
Loi du 5 décembre 1872. (Chap. XIII. Établissements et matériel du génie) (Cherbourg.)	120,000 00	
Loi du 21 décembre 1872. (Chap. III. Dépôt général de la guerre) 30,000f		4,150,119 84
Chap. VI. Solde et prestations en nature 1,200,000	1,320,000 00	
Chap. XV. Invalides de la guerre 90,000		
Loi du 30 janvier 1873. (Chap. XIII. Établissements et matériel du génie) (Toulon)	130,000 00	
Crédits ouverts par le décret du 28 septembre 1872 et *régularisés par la loi* du 5 avril 1873. (Chap. X. Justice militaire)		4,000,000 00
Crédits reportés par décrets en vertu d'*autorisations législatives spéciales* :		
1° Crédits reportés de 1870 :		
Décret du 31 mars 1872. (Chap. XVII *bis*. Secours aux familles des militaires, marins et gardes mobiles en campagne)	20,000,000f	
Décret du 28 juillet 1873. (Chap. XVII *bis*. *Idem*)	10,343,000	
	30,343,000	
2° Crédits reportés aux exercices 1873 et 1875 :		
Décret du 4 mai 1873. (Chap. XIII. Établissements et matériel du génie) (Toulon) (report à 1873) 130,000f		
Décret du 26 novembre 1875. (Chap. XIII. Établissements et matériel du génie) (Cherbourg) (report à 1875) 120,000	250,000	
Reste pour crédits ouverts à 1872	30,093,000	30,093,000 00
		469,243,119 84
Crédits ouverts pour *fonds de concours* :		
Décret du 18 janvier 1873. (Chap. XIII. Établissements et matériel du génie) (Vernon, Caen, Lille, Valenciennes et Bayonne)		69,410 90
		469,312,530 74
Crédits pour dépenses des exercices clos		29,112,930 91
		498,425,461 65

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Budget provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAUX.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE MARINE ET DES COLONIES.										
	SERVICE MARINE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,054,540f 00c	999,890f 99c	34,284f 01c	1,034,175f	994,590f 99c	39,584f 01c	"	20,365f 00c	1,034,175f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :
2	——— (Matériel.)	262,450 00	147,772 43	74,157 57	221,930	116,181 93	105,748 07	"	40,520 00	221,930 00	Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 27 mars 1872.) 144,506,599f 00c
3	Dépôt des cartes et plans de la marine	423,800 00	324,314 34	82,826 66	407,141	304,301 53	102,839 47	"	16,659 00	407,141 00	
4	États-majors et équipages à terre et à la mer (Personnel naviguant.)	33,755,692 00	25,674,299 05	6,142,392 95	31,816,692	25,184,299 72	6,632,392 28	"	1,939,000 00	31,816,692 00	Crédits ouverts par des *lois* :
5	Troupes	11,389,332 00	8,495,822 61	2,218,509 39	10,714,332	8,431,610 57	2,282,721 43	"	675,000 00	10,714,332 00	
6	Corps entretenus et agents divers (Personnel non naviguant.)	3,963,340 00	3,681,293 94	261,046 06	3,942,340	3,633,799 98	308,540 02	"	21,000 00	3,942,340 00	Loi du 5 février 1872. (Chapitre XXIV. Dépenses des exercices périmés.) 166,740f 42c
7	Maistrance, gardiennage et surveillance	3,635,818 00	3,131,937 07	294,880 93	3,426,818	3,091,482 19	335,335 81	"	209,000 00	3,426,818 00	Loi du 5 mars 1872. (Chap. IV. États-majors et équipages à terre et à la mer) (personnel naviguant.) 352,924f
8	Hôpitaux	2,319,080 00	2,009,341 96	292,738 04	2,302,080	1,997,384 99	304,695 01	"	17,000 00	2,302,080 00	Chap. VIII. Hôpitaux 17,852
9	Vivres	15,400,848 00	9,952,855 03	4,281,992 97	14,234,848	9,792,392 23	4,442,455 77	"	1,166,000 00	14,234,848 00	Chap. IX. Vivres 366,536
10	Salaires d'ouvriers	16,910,000 00	16,018,154 63	712,945 37	16,731,100	15,998,394 70	732,705 30	"	178,900 00	16,731,100 00	Chap. X. Salaires d'ouvriers 200,000
11	Approvisionnements généraux de la flotte	30,358,358 00	18,092,381 80	8,593,876 20	26,686,258	17,467,214 21	9,219,043 79	"	3,672,100 00	26,686,258 00	Chap. XI. Approvisionnements généraux de la flotte ..... 58,448 } 1,560,428 00
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,300,000 00	2,166,032 98	1,084,967 02	3,251,000	2,128,251 23	1,122,748 77	"	49,000 00	3,251,000 00	Chap. XVI. Frais de passage, de rapatriement, de pilotage et de voyage; dépenses diverses et ostréiculture 166,668
13	Justice maritime	139,060 00	100,717 65	18,442 35	119,160	99,922 77	19,237 23	"	19,900 00	119,160 00	Chap. XXI. Service pénitentiaire 398,000
14	École navale et boursiers de la marine	217,350 00	167,639 97	15,110 03	182,750	167,639 97	15,110 03	"	34,600 00	182,750 00	——— 1,727,168 42
15	Frais généraux d'impressions et achats de livres	330,400 00	210,734 30	114,465 70	325,200	196,328 21	128,871 79	"	5,200 00	325,200 00	
16	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyage; dépenses diverses et ostréiculture	3,462,068 00	2,139,922 83	876,245 17	3,016,168	2,059,331 27	956,836 73	"	445,900 00	3,016,168 00	Crédits ouverts par décret et *régularisés par la loi* du 5 avril 1873 :
17	Traitements temporaires	80,000 00	78,990 75	2,629 25	81,620	71,329 52	10,290 48	1,620f	"	81,620 00	Décret du 7 octobre 1872. (Chap. V. États-majors et équipages à terre et à la mer) (personnel naviguant.) 641,284f
18	Chiourmes	95,970 00	73,064 97	5,205 03	78,270	72,941 06	5,328 94	"	17,700 00	78,270 00	Chap. V. Troupes 23,115
											Chap. VIII. Hôpitaux 94,445
	SERVICE COLONIAL.										Chap. IX. Vivres 905,717
											Chap. X. Salaires d'ouvriers 310,000
19	Personnel civil et militaire aux colonies	13,970,405 00	6,860,784 41	6,794,220 59	13,655,005	6,860,784 41	6,794,220 59	"	315,400 00	13,655,005 00	Chap. XI. Approvisionnements généraux de la flotte 1,165,063
20	Matériel civil et militaire aux colonies	2,139,200 00	834,433 07	1,225,766 93	2,060,200	834,433 07	1,225,766 93	"	79,000 00	2,060,200 00	Chap. XVI. Frais de passage, de rapatriement, etc. 41,000
21	Service pénitentiaire	7,182,513 00	3,336,829 79	2,572,683 21	5,909,513	3,336,829 79	2,572,683 21	"	1,273,000 00	5,909,513 00	Chap. XIX. Personnel civil et militaire aux colonies 258,570
22	Subvention au service local des colonies	863,650 00	270,250 00	593,400 00	863,650	270,250 00	593,400 00	"	"	863,650 00	Chap. XXI. Service pénitentiaire 1,747,653
											——— 5,186,847 00
											151,420,614 42
											Crédits pour dépenses des exercices clos 1,802,811 37
											153,223,425 79
24	Dépenses des exercices périmés	166,740 42	165,962 79	"	165,962	163,974 85	1,987 94	"	777 63	165,962 79	
		151,420,614 42	104,933,427 36	36,292,785 43	141,226,212	103,273,669 19	37,952,543 60	1,620	10,196,021 63	141,226,212 79	
23	Dépenses des exercices clos	1,802,811 37	1,802,811 37	"	1,802,811	1,802,811 37	"	"	"	1,802,811 37	
		153,223,425 79	106,736,238 73	36,292,785 43	143,029,024	105,076,480 56	37,952,543 60	1,620	10,196,021 63	143,029,024 16	
"	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAUX	153,223,425 79	106,736,238 73	36,292,785 43	143,029,024	105,076,480 56	37,952,543 60	1,620	10,196,021 63	143,029,024 16	
								10,194,401f 63c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Ire PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.
1	Administration centrale. (Personnel.)	594,900f 00c	596,503f 86c	"	596,503f 86c	596,503f 86c	"	1,603f 86c	"	596,503f 86c
2	——— (Matériel)	127,900 00	127,162 29	"	127,162 29	87,862 67	39,299f 62c	"	737f 71	127,162 29
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	328,000 00	287,312 46	"	287,312 46	261,225 11	26,087 35	"	40,687 54	287,312 46
4	Services généraux de l'instruction publique	250,000 00	249,026 05	"	249,026 05	193,947 85	55,078 20	"	973 95	249,026 05
5	Administration académique	1,140,500 00	1,140,086 65	"	1,140,086 65	1,008,251 29	131,835 36	"	413 35	1,140,086 65
6	École normale supérieure	321,310 00	321,308 14	"	321,308 14	280,307 33	41,000 81	"	1 86	321,308 14
7	Facultés	4,402,921 00	4,400,609 20	"	4,400,609 20	3,490,846 46	909,762 74	"	2,311 80	4,400,609 20
8	Bibliothèque de l'Université	30,000 00	29,913 10	"	29,913 10	26,037 57	3,875 53	"	86 90	29,913 10
9	École des hautes études	300,000 00	299,835 59	"	299,835 59	139,019 13	160,816 46	"	164 41	299,835 59
10	Institut national de France	667,200 00	667,200 00	"	667,200 00	563,049 44	104,150 56	"	"	667,200 00
11	Académie de médecine	45,500 00	45,500 00	"	45,500 00	32,008 14	13,491 86	"	"	45,500 00
12	Collége de France	290,000 00	289,999 03	"	289,999 03	275,844 43	14,154 60	"	0 97	289,999 03
13	Muséum d'histoire naturelle	678,180 00	678,017 93	"	678,017 93	594,873 57	83,144 36	"	162 07	678,017 93
14	Établissements astronomiques	533,160 00	416,281 26	"	416,281 26	314,722 33	101,558 93	"	116,878 74	416,281 26
15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	117,800 00	117,799 36	"	117,799 36	96,798 01	21,001 35	"	0 64	117,799 36
16	École des Chartes	46,600 00	46,594 28	"	46,594 28	36,800 33	9,793 95	"	5 72	46,594 28
17	École française d'Athènes	114,500 00	114,429 41	"	114,429 41	53,845 85	60,583 56	"	70 59	114,429 41
18	Bibliothèque nationale. Dépenses ordinaires	495,750 00	495,749 99	"	495,749 99	399,357 90	96,392 09	"	0 01	495,749 99
19	——— Confection des catalogues	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	44,103 67	5,896 33	"	"	50,000 00
20	Bibliothèques publiques	209,500 00	209,469 30	"	209,469 30	176,724 94	32,744 36	"	30 70	209,469 30
21	Sociétés savantes	70,000 00	69,999 15	"	69,999 15	62,996 00	7,003 15	"	0 85	69,999 15
22	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	"	"	15,000 00
23	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	139,940 25	"	139,940 25	76,118 80	63,821 45	"	59 75	139,940 25
24	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	164,537 50	35,462 50	"	"	200,000 00
25	Voyages et missions scientifiques	100,000 00	99,591 27	"	99,591 27	57,755 93	41,835 34	"	408 73	99,591 27
26	Recueils et publications de documents inédits sur l'histoire de France	110,000 00	109,965 02	"	109,965 02	96,629 74	13,335 28	"	34 98	109,965 02
27	Préparation et publication de la carte des Gaules	20,000 00	19,993 00	"	19,993 00	15,643 80	4,349 20	"	7 00	19,993 00
28	Frais généraux de l'instruction secondaire	120,000 00	119,658 18	"	119,658 18	87,565 77	32,092 41	"	341 82	119,658 18
29	Lycées nationaux et colléges communaux	4,150,000 00	4,146,873 39	"	4,146,873 39	3,503,714 84	643,158 55	"	3,126 61	4,146,873 39
30	Bourses nationales et dégrèvements	1,100,000 00	1,099,192 04	"	1,099,192 04	778,139 60	321,052 44	"	807 96	1,099,192 04
31	Inspection des écoles primaires	1,407,622 00	1,407,607 85	"	1,407,607 85	1,179,072 38	228,535 47	"	14 15	1,407,607 85
32	Instruction primaire. Dépenses obligatoires	11,607,000 00	11,503,795 55	"	11,503,795 55	5,277,852 74	6,225,942 81	"	103,204 45	11,503,795 55
33	——— Dépenses facultatives	3,940,000 00	3,929,413 20	"	3,929,413 20	917,363 43	3,012,049 77	"	10,586 80	3,929,413 20
34	——— Dépenses spéciales à l'Algérie	61,500 00	61,414 27	"	61,414 27	9,215 47	52,198 80	"	85 73	61,414 27
34 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	3,004 45	3,004 45	"	3,004 45	3,004 45	"	"	"	3,004 45
		33,787,847 45	33,508,245 52	"	33,508,245 52	20,916,740 33	12,591,505 19	1,603 86	281,205 79	33,508,245 52
34 *ter.*	Dépenses des exercices clos	333,848 19	333,848 19	"	333,848 19	333,848 19	"	"	"	333,848 19
		34,121,695 64	33,842,093 71	"	33,842,093 71	21,250,588 52	12,591,505 19	1,603 86	281,205 79	33,842,093 71
								279,601f 93c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *Budget primitif.* (Loi du 21 mars 1872.)	33,784,843f 00c
Crédits ouverts par la *loi* du 5 février 1872. — Chapitre XXXIV *bis.* Dépenses des exercices périmés	3,004 45
	33,787,847 45
Crédits pour dépenses des exercices clos	333,848 19
	34,121,695 64

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION des crédits. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	IIe PARTIE. — SERVICE DES BEAUX-ARTS.										
35	Administration centrale. (Personnel.)	201,500f 00c	195,148f 68c	6,320f 00c	201,468f 68c	182,848f 68c	18,620f 00c	"	31f 32c	201,468f 68c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :
36	——— (Matériel.)	42,000 00	34,676 79	7,320 48	41,997 27	32,623 04	9,374 23	"	2 73	41,997 27	Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 21 mars 1872.) 6,735,530f 00c
37	Archives nationales. (Personnel.)	145,500 00	145,379 60	120 00	145,499 60	144,964 60	535 00	"	0 40	145,499 60	Crédits pour dépenses des exercices clos 120,966 81
38	——— (Matériel.)	32,600 00	22,942 96	9,652 71	32,595 67	22,342 96	10,252 71	"	4 33	32,595 67	5,856,496 81
39	Établissements des beaux-arts	434,400 00	338,919 85	95,343 24	434,263 09	332,046 50	102,216 59	"	136 91	434,263 09	
40	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	915,000 00	732,355 23	182,506 28	914,861 51	680,805 26	234,056 25	"	138 49	914,861 51	
41	Exposition des œuvres des artistes vivants	245,000 00	231,875 90	12,849 85	244,725 75	227,929 36	16,796 39	"	274 25	244,725 75	
42	Théâtres nationaux et Conservatoire de musique	1,655,000 00	1,541,402 07	106,197 57	1,647,599 64	1,477,469 07	170,130 57	"	7,400 36	1,647,599 64	
43	Souscriptions	136,000 00	87,784 50	48,215 00	135,999 50	84,984 50	51,015 00	"	0 50	135,999 50	
44	Encouragements et secours aux auteurs dramatiques, etc.	254,000 00	245,622 15	7,589 15	253,211 30	211,572 15	41,639 15	"	788 70	253,211 30	
45	Monuments historiques	1,100,000 00	375,067 03	724,906 10	1,099,973 13	351,109 35	748,863 78	"	26 87	1,099,973 13	
46	Musées nationaux	610,000 00	548,313 09	61,680 46	609,993 55	470,222 60	139,770 95	"	6 45	609,993 55	
47	Bibliothèques des palais nationaux	39,900 00	36,191 52	433 33	36,624 85	34,291 52	2,333 33	"	3,275 15	36,624 85	
48	Palais du Luxembourg	114,680 00	89,219 38	24,743 21	113,962 59	82,001 38	31,961 21	"	717 41	113,962 59	
49	Manufactures nationales	809,950 00	712,233 22	97,212 82	809,446 04	692,452 55	116,993 49	"	503 96	809,446 04	
50	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		6,735,530 00	5,337,131 97	1,385,090 20	6,722,222 17	5,027,663 52	1,694,558 65	"	13,307 83	6,722,222 17	
51	Dépenses des exercices clos	120,966 81	120,966 81	"	120,966 81	120,966 81	"	"	"	120,966 81	
	TOTAL	6,856,496 81	5,458,098 78	1,385,090 20	6,843,188 98	5,148,630 33	1,694,558 65	"	13,307 83	6,843,188 98	
								13,307f 83c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.										
	IIIe PARTIE. — SERVICE DES CULTES.										
1	Personnel des bureaux des cultes	243,400f00c	239,875f00c	3,525f00c	243,400f00c	239,875f00c	3,525f00c	"	"	243,400f00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :
2	Matériel des bureaux des cultes	40,000 00	21,975 70	18,024 30	40,000 00	17,708 96	22,291 04	"	"	40,000 00	Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 21 mars 1872.) 53,774,695f00c
3	Cardinaux, archevêques et évêques	1,630,000 00	1,600,330 34	26,662 30	1,626,992 64	1,229,538 67	397,453 97	"	3,007f36c	1,626,992 64	Crédits ouverts par la *loi* du 5 février 1872. Chapitre XX. Dépenses des exercices périmés 45,070 69
4	Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	39,290,395 00	38,992,951 61	182,239 40	39,175,191 01	28,988,448 17	10,186,742 84	"	115,203 99	39,175,191 01	53,819,765 69
5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	246,500 00	219,855 47	26,644 53	246,500 00	187,619 36	58,880 64	"	"	246,500 00	*Crédits de fonds de concours.*
6	Bourses des séminaires catholiques	1,172,200 00	1,163,322 48	8,877 52	1,172,200 00	853,109 41	319,090 59	"	"	1,172,200 00	1° Crédits ouverts :
7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	887,000 00	668,984 73	217,070 00	886,054 73	617,497 22	268,557 51	"	945 27	886,054 73	Décret du 28 mars 1872. — Chapitre X. Entretien des édifices diocésains. Travaux aux édifices diocésains de l'Algérie 10,000f
8	Secours annuels à divers établissements religieux	105,000 00	105,000 00	"	105,000 00	77,625 00	27,375 00	"	"	105,000 00	Chapitre XI. Constructions et grosses réparations des édifices diocésains 4,000
9	Service intérieur des édifices diocésains	591,200 00	537,527 95	53,672 05	591,200 00	358,258 53	232,941 47	"	"	591,200 00	Chapitre XII. Crédits spéciaux pour diverses cathédrales 200,000
10	Entretien des édifices diocésains, travaux aux édifices diocésains de l'Algérie	1,111,000 00	242,611 18	868,388 82	1,111,000 00	123,792 87	987,207 13	"	"	1,111,000 00	214,000
11	Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,409,000 00	1,428,576 83	980,423 17	2,409,000 00	724,895 12	1,684,104 88	"	"	2,409,000 00	Décret du 31 décembre 1872. — Chapitre 11. Constructions et grosses réparations des édifices diocésains 5,000
12	Crédits spéciaux pour diverses cathédrales	1,257,000 00	900,999 62	356,000 38	1,257,000 00	611,527 90	645,472 10	"	"	1,257,000 00	Chapitre XII. Crédits spéciaux pour diverses cathédrales ..... 56,000 } 61,000
13	Secours pour travaux concernant les églises et presbytères	3,400,000 00	2,873,800 00	526,200 00	3,400,000 00	1,927,700 00	1,472,300 00	"	"	3,400,000 00	275,000 — 275,000 00
14	Travaux aux édifices diocésains et paroissiaux des départements annexés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	54,094,765 69
15	Personnel des cultes protestants	1,355,500 00	1,291,068 70	48,463 99	1,339,532 69	972,388 05	367,144 64	"	15,967 31	1,339,532 69	Crédits pour dépenses des exercices clos 327,440 98
16	Frais d'administration de l'église de la confession d'Augsbourg	10,000 00	6,300 00	3,700 00	10,000 00	6,300 00	3,700 00	"	"	10,000 00	54,422,206 67
17	Personnel du culte israélite	168,500 00	151,535 00	11,700 00	163,235 00	101,097 14	62,137 86	"	5,265 00	163,235 00	
18	Secours pour les édifices des cultes protestants et israélite	100,000 00	72,860 00	27,140 00	100,000 00	40,006 90	59,393 10	"	"	100,000 00	
19	Dépenses diverses et accidentelles, frais de passage	33,000 00	27,232 38	5,767 62	33,000 00	16,402 70	16,597 30	"	"	33,000 00	
20	Dépenses des exercices périmés	45,070 69	45,070 69	"	45,070 69	16,602 50	28,468 19	"	"	45,070 69	
		54,094,765 69	50,589,877 68	3,364,499 08	53,954,376 76	37,110,993 50	16,843,383 26	"	140,388 93	53,954,376 76	
21	Dépenses des exercices clos	327,440 98	327,440 98	"	327,440 98	327,440 98	"	"	"	327,440 98	
	TOTAL	54,422,206 67	50,917,318 66	3,364,499 08	54,281,817 74	37,438,434 48	16,843,383 26	"	140,388 93	54,281,817 74	
								140,388f 93c			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire partie. — Service de l'instruction publique	34,121,695 64	33,842,093 71	"	33,842,093 71	21,250,588 52	12,591,505 19	1,603 86	281,205 79	33,842,093 71	
	IIe partie. — Service des beaux-arts	6,856,496 81	5,458,098 78	1,385,090 20	6,843,188 98	5,148,630 33	1,694,558 65	"	13,307 83	6,843,188 98	
	IIIe partie. — Service des cultes	54,422,206 67	50,917,318 66	3,364,499 08	54,281,817 74	37,438,434 48	16,843,383 26	"	140,388 93	54,281,817 74	
	TOTAL	95,400,399 12	90,217,511 15	4,749,589 28	94,967,100 43	63,837,653 33	31,129,447 10	1,603 86	434,902 55	94,967,100 43	
								433,298f 69c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
1	Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	625,400f00c	622,228f43c	3,171f57c	625,400f00c	621,894f82c	3,505f18c	"	"	625,400f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	89,500 00	64,736 25	24,763 75	89,500 00	63,732 92	25,767 08	"	"	89,500 00	
3	Écoles vétérinaires	673,000 00	561,619 88	107,380 12	669,000 00	535,582 94	133,417 06	"	4,000f00c	669,000 00	
4	Encouragements à l'agriculture et au drainage, enseignement professionnel	2,990,200 00	2,304,605 94	545,594 06	2,850,200 00	2,188,595 37	661,604 63	"	140,000 00	2,850,200 00	
4 *bis.*	Peste bovine	1,500,000 00	923,430 43	76,569 57	1,000,000 00	916,571 59	83,428 41	"	500,000 00	1,000,000 00	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,975,600 00	1,765,385 97	199,614 03	1,965,000 00	1,751,152 18	213,847 82	"	10,600 00	1,965,000 00	
6	Remonte des haras et encouragements	2,098,000 00	1,221 541 97	866,458 03	2,088,000 00	1,103,694 84	984,305 16	"	10,000 00	2,088,000 00	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,408,600 00	1,148,277 39	160,322 61	1,308,600 00	1,104,001 96	204,598 04	"	100,000 00	1,308,600 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce. Publications des brevets d'invention	529,950 00	333,120 03	196,829 97	529,950 00	311,839 01	218,110 99	"	"	529,950 00	
9	Encouragements aux pêches maritimes	2,300,000 00	1,596,659 33	513,340 67	2,110,000 00	1,396,641 57	713,358 43	"	190,000 00	2,110,000 00	
10	Poids et mesures	1,032,200 00	856,542 82	173,457 18	1,030,000 00	808,559 41	221,440 59	"	2,200 00	1,030,000 00	
11	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. — Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	228,600 00	221,725 41	2,874 59	224,600 00	209,735 26	14,864 74	"	4,000 00	224,600 00	
12	Établissements et services sanitaires	379,300 00	283,571 59	80,728 41	364,300 00	263,885 39	100,414 61	"	15,000 00	364,300 00	
12 *bis.*	Lazaret de Mindin	32,000 00	31,097 10	902 90	32,000 00	31,097 10	902 90	"	"	32,000 00	
13	Visite annuelle des pharmacies, drogueries, etc.	250,000 00	140,829 93	109,170 07	250,000 00	123,236 62	126,763 38	"	"	250,000 00	
14	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	450,000 00	387,060 54	55,939 46	443,000 00	332,622 66	10,377 34	"	7,000 00	443,000 00	
15	Expositions internationales	350,000 00	183,150 29	46,849 71	230,000 00	143,150 29	86,849 71	"	120,000 00	230,000 00	
15 *bis.*	Exposition de Lyon	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	
16	Ravitaillement de Paris	60,000 00	24,781 97	35,218 03	60,000 00	24,196 31	35,803 69	"	"	60,000 00	
17	Dépenses des exercices périmés	4,182 70	4,034 70	"	4,034 70	4,034 70	"	"	148 00	4,034 70	
		17,176,532 70	12,874,399 97	3,199,184 73	16,073,584 70	11,934,224 94	4,139,359 76	"	1,102,948 00	16,073,584 70	
18	Dépenses des exercices clos	845,305 61	845,305 61	"	845,305 61	845,305 61	"	"	"	845,305 61	
	TOTAL	18,021,838 31	13,719,705 58	3,199,184 73	16,918,890 31	12,779,530 55	4,139,359 76	"	1,102,948 00	16,918,890 31	
								1,102,948f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *budget primitif*. (Loi du 22 mars 1872)		15,366,300f00c
Crédits ouverts par des *lois* :		
Loi du 5 février 1872. (Chap. XVII. Dépenses des exercices périmés.)	4,182f70c	
Loi du 30 mars 1872. (Chap. XV *bis*. Exposition de Lyon).	200,000 00	
Loi du 8 mai 1872. (Chap. IV *bis*. Peste bovine)	1,500,000 00	
Loi du 23 mai 1872. (Chap. IV. Encouragements à l'agriculture et au drainage. — Enseignement professionnel	70,000 00	
Loi du 23 mai 1872. (Chap. XII *bis*. Lazaret de Mindin).	32,000 00	
	1,806,182 70	1,806,182 70
Crédits ouverts pour *fonds de concours* :		
Décret du 15 avril 1873. (Chap. VIII. Encouragements aux manufactures et au commerce. — Publications et brevets d'invention. — École d'horlogerie de Cluses.)		4,050 00
		17,176,532 70
Crédits ouverts pour dépenses des exercices clos		845,305 61
		18,021,838 31

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (1re SECTION.)									
1	Traitement du Ministre et personnel de l'Administration centrale	796,150f00c	750,266f71c	19,569f45c	769,836f16c	747,333f39c	22,502f77c	26,313f84c	"	769,836f 16c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'Administration centrale	150,000 00	133,791 58	354 98	134,146 56	119,538 46	14,608 10	15,853 44	"	134,146 56
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,895,000 00	3,831,274 87	34,119 16	3,865,394 03	3,556,745 46	308,648 57	29,605 97	"	3,865,394 03
4	——— des sous-ingénieurs et des conducteurs des ponts et chaussées	4,213,950 00	4,028,624 02	181,701 22	4,210,325 24	3,689,122 01	521,203 23	3,624 76	"	4,210,325 24
5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	831,300 00	730,215 70	94,206 04	824,421 74	690,831 92	133,589 82	6,878 26	"	824,421 74
6	——— des gardes-mines	189,700 00	172,568 18	16,646 75	189,214 93	163,254 81	25,960 12	485 07	"	189,214 93
7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	288,500 00	271,085 83	8,275 04	279,360 87	246,586 33	32,774 54	9,139 13	"	279,360 87
8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	335,000 00	269,509 64	18,272 63	287,782 27	235,117 91	52,664 36	47,217 73	"	287,782 27
9	Frais généraux, secours, etc.	75,000 00	74,325 00	430 20	74,755 20	70,298 00	4,457 20	244 80	"	74,755 20
10	Établissements thermaux appartenant à l'État	85,990 28	72,235 77	2,069 23	74,305 00	28,053 09	46,251 91	11,685 28	"	74,305 00
11	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	33,912,292 50	32,458,882 85	1,270,803 09	33,729,685 94	25,292,258 28	8,437,427 66	182,606 56	"	33,729,685 94
12	Navigation intérieure. (Rivières.) (Travaux ordinaires.)	4,938,105 81	4,804,837 89	129,777 82	4,934,615 71	3,713,301 15	1,221,314 56	3,490 10	"	4,934,615 71
13	——— (Canaux.) (Travaux ordinaires.)	4,843,672 91	4,770,094 39	51,892 76	4,821,987 15	3,933,112 44	888,874 71	21,685 76	"	4,821,987 15
14	Ports maritimes, phares et fanaux. (Travaux ordinaires.)	5,119,508 88	4,887,887 86	221,259 42	5,109,147 28	4,134,327 52	974,819 76	10,361 60	"	5,109,147 28
15	Études et subventions pour irrigations, desséchements et curage	300,354 88	281,804 54	17,977 26	299,781 80	212,182 99	87,598 81	573 08	"	299,781 80
16	Subventions applicables aux travaux à exécuter par voie de concession, de péage, etc.	50,000 00	47,150 00	162 40	47,312 40	26,150 00	21,162 40	2,687 60	"	47,312 40
17	Matériel des mines	50,000 00	25,260 35	23,642 61	48,902 96	23,572 11	25,330 85	1,097 04	"	48,902 96
18	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	20,574,310 00	18,293,367 15	357,352 17	18,650,719 32	18,293,367 15	357,352 17	1,923,590 68	"	18,650,719 32
19	Exposition des œuvres des artistes vivants	70,000 00	26,410 75	43,367 22	69,777 97	26,410 75	43,367 22	222 03	"	69,777 97
20	Personnel des bâtiments civils	103,600 00	96,918 14	5,348 50	102,266 64	96,793 14	5,473 50	1,333 36	"	102,266 64
21	Entretien des bâtiments civils	890,000 00	142,671 30	745,175 44	887,846 74	120,011 51	767,835 23	2,153 26	"	887,846 74
22	Constructions et grosses réparations des bâtiments civils	1,200,000 00	387,899 14	807,617 73	1,195,516 87	348,394 28	847,122 59	4,483 13	"	1,195,516 87
23	Dépenses d'entretien et grosses réparations des palais nationaux	1,731,500 00	794,459 66	923,887 39	1,718,347 05	755,905 16	962,441 89	13,152 95	"	1,718,347 05
24	Service de la régie et du mobilier des palais nationaux	1,062,800 00	888,509 07	153,801 91	1,042,310 98	806,026 41	236,284 57	20,489 02	"	1,042,310 98
25	Dépenses d'entretien et grosses réparations du service des eaux de Versailles et de Marly	350,000 00	172,306 93	177,220 43	349,527 36	143,573 41	205,953 95	472 64	"	349,527 36
26	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	28,494 26	28,487 27	6 99	28,494 26	27,750 53	743 73	"	"	28,494 26
		86,085,229 52	78,440,844 59	5,304,937 84	83,745,782 43	67,500,018 21	16,245,764 22	2,339,447 09	"	83,745,782 43
27	Dépenses des exercices clos	2,405,836 15	2,405,836 15	"	2,405,836 15	2,405,836 15	"	"	"	2,405,836 15
	TOTAL	88,491,065 67	80,846,680 74	5,304,937 84	86,151,618 58	69,905,854 36	16,245,764 22	2,339,447 09	"	86,151,618 58

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *budget primitif.* (Loi du 25 mars 1872.)			83,455,310f 00c
Crédits ouverts ou annulés par des *lois* :			
1° Crédits ouverts :			
Loi du 5 février 1872 : Chap. XXVI. — Dépenses des exercices périmés		28,494f 26c	
Loi du 4 juin 1872 :			
Chap. XI. — Routes et ponts (report de 1871.)	2,740,000f 00c	2,810,000 00	
Chap. XIX. — Exposition des œuvres des artistes vivants	70,000 00		
Loi du 5 avril 1873 :			
Chap. XXI. — Entretien des bâtiments civils	40,000 00	161,500 00	
Chap. XXIII. — Entretien et grosses réparations des palais nationaux	121,500 00		
		2,999,994 26	
2° Crédits annulés :			
Loi du 5 avril 1873 : Chap. XI. — Routes et ponts		750,000 00	
RESTE pour crédits ouverts		2,249,994 26	2,249,994 26
			85,705,304 26
Crédit reporté à l'exercice 1873 en vertu d'*autorisation législative spéciale*, par le décret du 21 mars 1874 :			
Chap. XXIII. — Entretien et grosses réparations des palais nationaux (à déduire)			90,000 00
			85,615,304 26
Crédits pour *fonds de concours.*			
1° Crédits ouverts :			
Décret du 26 mars 1872 : Chap. X. — Établissements thermaux appartenant à l'État. (Vichy.)		27,500f 00c	
Décret du 31 août 1872 :			
Chap. X. — Établissements thermaux appartenant à l'État	27,500f 00c	152,614 03	
Chap. XI. — Routes et ponts	4,000 00		
Chap. XII. — Navigation intérieure. (Rivières.)	92,892 43		
Chap. XIII. — Navigation intérieure. (Canaux.)	13,000 00		
Chap. XIV. — Ports maritimes, phares et fanaux	15,221 60		
Décret du 10 février 1873 :			
Chap. XI. — Routes et ponts	70,817 11	131,854 02	
Chap. XII. — Navigation intérieure. (Rivières.)	30,012 06		
Chap. XIII. — Navigation intérieure. (Canaux.)	10,217 11		
Chap. XIV. — Ports maritimes, phares et fanaux	20,473 74		
Chap. XV. — Études et subventions pour travaux d'irrigation, de desséchement et de curage	334 00		
Décret du 24 avril 1873 :			
Chap. XI. — Routes et ponts	36,475 39	167,726 11	
Chap. XII. — Navigation intérieure. (Rivières.)	23,871 32		
Chap. XIII. — Navigation intérieure. (Canaux.)	20,455 80		
Chap. XIV. — Ports maritimes, phares et fanaux	76,902 72		
Chap. XV. — Études et subventions pour travaux d'irrigation, de desséchement et de curage	20 88		
Décret du 7 juillet 1873 :			
Chap. XI. — Routes et ponts	1,000 00	9,240 82	
Chap. XII. — Navigation intérieure. (Rivières.)	1,330 00		
Chap. XIV. — Ports maritimes, phares et fanaux	6,910 82		
Fonds reportés de 1870 et 1871.			
Décret du 25 novembre 1872 : Chap. X. — Établissements thermaux appartenant à l'État. (Vichy.) 11,000f+11,000f	22,000 00	22,000 00	
		510,934 98	
2° Crédits annulés pour report à 1873 :			
Décret du 8 août 1873 : Chap. X. — Établissements thermaux appartenant à l'État. (Vichy.)	31,009f 72c	41,009 72	
Décret du 11 septembre 1873 : Chap. XII. — Navigation intérieure. (Rivières.)	10,000 00		
RESTE pour crédits ouverts		469,925 26	469,925 26
			86,085,229 52
Crédits pour dépenses des exercices clos			2,405,836 15
			88,491,065 67

Suite du **BUGDET GÉNÉRAL**

Suite du *Compte*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.
	MINISTÈRE DES TRA						
28	Établissement thermal d'Aix	51,025f 00c	26,400f 00c	24,616f 80c	51,016f 80c	26,400f 00c	24,616f 80c
29	Lacunes des routes nationales	1,822,850 00	1,646,828 67	130,277 86	1,777,106 53	1,173,280 79	603,825 74
30	Rectifications des routes nationales	1,391,000 00	1,170,935 28	164,907 07	1,335,842 35	874,182 15	461,660 20
31	Nouvelles routes nationales de la Corse	350,000 00	350,000 00	"	350,000 00	254,198 07	95,801 93
32	Routes forestières de la Corse	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	115,964 13	34,035 87
33	Construction de ponts	3,932,785 39	3,890,929 09	36,979 47	3,927,908 56	3,051,266 32	876,642 24
34	Amélioration des rivières	7,535,927 45	6,762,933 33	448,492 79	7,211,426 12	4,729,666 60	2,481,759 52
35	Établissement des canaux de navigation	2,762,000 00	2,655,651 65	83,672 31	2,739,323 96	1,926,870 77	812,453 19
36	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	11,350,924 96	10,754,031 49	593,316 07	11,347,347 56	9,342,520 35	2,004,827 21
37	Travaux de défense contre les inondations	881,728 67	720,612 38	127,645 30	848,257 68	419,982 75	428,274 93
38	Travaux d'amélioration agricole	1,353,918 42	1,205,908 62	148,220 07	1,353,228 69	717,157 58	636,071 11
39	Assainissement des marais communaux	50,000 00	15,422 84	7,470 73	22,893 57	8,293 98	14,599 59
40	Prêts pour irrigations et desséchements	10,000 00	"	"	"	"	"
40*bis*	Acquisition de la collection de fossiles de M. Terquem	8,500 00	"	8,489 96	8,489 96	"	8,489 96
41	Exécution de la carte géologique détaillée de la France	40,000 00	29,946 59	9,303 44	39,250 03	29,446 59	9,803 44
42	Travaux de chemins de fer d'intérêt local	7,504,385 02	7,026,712 55	465,187 60	7,491,900 15	5,125,787 44	2,366,112 71
43	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	6,659,083 00	1,759,086 29	2,417,796 16	4,176,882 45	1,758,971 50	2,417,910 95
44	Subventions pour chemins de fer d'intérêt local	4,500,000 00	4,389,119 66	75,000 00	4,464,119 66	4,189,119 66	275,000 00
45	Garanties d'intérêt aux compagnies de chemins de fer	2,000,000 00	"	1,008,438 74	1,008,438 74	"	1,008,438 74
46	Édifices publics	1,700,000 00	651,632 31	1,047,469 11	1,699,101 42	626,294 64	1,072,806 78
47	Construction du nouvel Opéra	1,000,000 00	752,500 77	247,250 04	999,750 81	693,984 85	305,765 96
48	Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	6,344,117 35	1,587,066 18	150,466 35	1,737,532 53	845,570 34	891,962 19
49	Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense sous la direction du ministère des travaux publics	360,000 00	284,261 92	71,377 21	355,639 13	164,987 01	190,652 12
	TOTAL de la 2e section	61,758,245 26	45,829,079 62	7,266,377 08	53,095,456 70	36,073,945 52	17,021,511 18

DE L'EXERCICE 1872.

provisoire des Dépenses.

SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.			
			VAUX PUBLICS. (2e SECTION.)			
"	8f 20c	51,016f 80c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :			
			Crédits ouverts par le *Budget primitif*. (Loi du 25 mars 1872.)			43,812,950f 00c
"	45,743 47	1,777,106 53	Crédits ouverts ou annulés par des *lois*.			
"	55,157 65	1,335,842 35	1° Crédits ouverts :			
			Loi du 4 juin 1872 : Chap. XXIX. — Lacunes des routes nationales	1,400,000f 00c		
"	"	350,000 00	Chap. XXX. — Rectifications des routes nationales	820,000 00		
			Chap. XXXIII. — Construction de ponts	100,000 00		
"	"	150,000 00	Chap. XLVIII. — Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée	12,000,000 00	14,920,000f 00c	
"	4,876 83	3,927,908 56	Chap. XLIX. — Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense, sous la direction du ministère des travaux publics	600,000 00		
"	324,501 33	7,211,426 12	Loi du 31 juillet 1872 : Chap. XXVIII. — Établissement thermal d'Aix	34,000 00	42,500 00	
"	22,676 04	2,739,323 96	Chap. XL *bis*. — Acquisition de la collection de fossiles de M. Terquem	8,500 00		
					14,962,500 00	
			2° Crédits annulés :			
"	3,577 40	11,347,347 56	Loi du 5 avril 1873 : Chap. XXIX. — Lacunes des routes nationales	420,000f 00c		
"	33,470 99	848,257 68	Chap. XXX. — Rectification des routes nationales	150,000 00		
			Chap. XXXIII. — Construction de ponts	180,000 00		
"	689 73	1,353,228 69	Chap. XLIII. — Subvention aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	283,167 00		
			Chap. XLVIII. — Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie	6,000,000 00	7,291,842 00	
"	27,106 43	22,893 57	Chap. XLIX. — Fabrication de cartouches et autres dépenses faites dans l'intérêt de la défense	240,000 00		
"	10,000 00	"	TOTAL	7,273,167 00		
"	10 04	8,489 96	Loi du 13 juin 1874 : Chap. XXVIII. — Établissement thermal d'Aix	18,675 00		
			RESTE pour crédits ouverts		7,670,658 00	7,670,658 00
						51,483,608 00
"	749 97	39,250 03	Crédits de *Fonds de concours*.			
"	12,484 87	7,491,900 15	1° Crédits ouverts :			
			Décret du 7 février 1872. Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (*Compagnie du Midi.*)		4,962,500f 00c	
"	2,482,200 55	4,176,882 45	___ du 9 février 1872. Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Havre.*)		157,240 00	
			___ du 14 février 1872. Chap. XXXVI. — Travaux des ports maritimes. (*Dunkerque.*)		800,000 00	
"	35,880 34	4,464,119 66	___ du 12 mars 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Gravelines.*)		75,000 00	
			___ du 12 mars 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Bordeaux.*)		500,000 00	
			___ du 12 mars 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre.*)		100,000 00	
"	991,561 26	1,008,438 74	___ du 17 mars 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre.*)		100,000 00	
			___ du 8 avril 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre*)		100,000 00	
"	898 58	1,699,101 42	___ du 30 avril 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre*)		100,000 00	
			___ du 3 juin 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Sables-d'Olonne.*)		200,000 00	
"	249 19	999,750 81	___ du 17 juin 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre.*)		200,000 00	
			___ du 12 juillet 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Bordeaux.*)		200,000 00	
			___ du 5 août 1872. Chap. XXXVI. — *Idem*. (*Havre.*)		200,000 00	
			___ du 27 août 1872. Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (*Nord.*)		2,375,000 00	
"	4,606,584 82	1,737,532 53	___ du 31 août 1872. Chap. XXIX. — Lacunes des routes nationales	20,000f 00c		
			Chap. XXX. — Rectifications des routes nationales	11,000 00		
			Chap. XXXIII. — Construction de ponts	8,535 39		
			Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières	30,000 00	428,505 47	
			Chap. XXXV. — Établissement de canaux de navigation	42,000 00		
"	4,360 87	355,639 13	Chap. XXXVII. — Travaux de défense contre les inondations	48,062 00		
			Chap. XXXVIII. — Travaux d'amélioration agricole	18,908 08		
			Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	250,000 00		
"	8,662,788 56	53,095,456 70	___ du 13 sept. 1872. Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Sables-d'Olonne.*)		150,000 00	
			___ du 25 nov. 1872. Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Havre.*)		400,000 00	
8,662,788f 56c			A reporter		11,048,245 47	51,483,608 00

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re Section. — Service ordinaire.....	88,491,065f 67c	80,846,680f 74c	5,304,937f 84c	86,151,618f 58c	69,905,854f 36c	16,245,764f 22c	"	2,339,447f 09c	86,151,618f 58c	
	2e Section. — Travaux extraordinaires.....	61,758,245 26	45,829,079 62	7,266,377 08	53,095,456 70	36,073,945 52	17,021,511 18	"	8,662,788 56	53,095,456 70	
	TOTAL GÉNÉRAL.....	150,249,310 93	126,675,760 36	12,571,314 92	139,247,075 28	105,979,799 88	33,267,275 40	"	11,002,235 65	139,247,075 28	
								11,002,235f 65c			

	Report		11,048,245f 47c	51,483,608f 00c
Décret du 4 déc. 1872.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Bordeaux.*).....		160,224 48	
—— du 20 déc. 1872.	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières. (*Moselle.*).....		677,000 00	
—— du 21 déc. 1872.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Bordeaux.*).....		89,775 52	
—— du 18 janv. 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Havre.*).....		100,000 00	
—— du 18 janv. 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Gravelines.*).....		113,000 00	
—— du 20 janv. 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (*Havre.*).....		100,000 00	
—— du 10 février 1873.	Chap. XXIX. — Lacunes des routes nationales.....	12,500f00c		
	Chap. XXXIII. — Construction de ponts.....	4,250 00		
	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières.....	1,500 00		
	Chap. XXXV. — Établissement de canaux de navigation..	20,000 00	49,232 80	
	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	10,000 00		
	Chap. XXXVIII. — Travaux d'amélioration agricole.....	982 80		
—— du 24 avril 1873.	Chap. XXIX. — Lacunes des routes nationales.....	10,350 00		
	Chap. XXX. — Rectifications des routes nationales.....	10,000 00		
	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières.....	46,000 00	101,416 67	
	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	1,400 00		
	Chap. XXXVII. — Travaux de défense contre les inondations.	33,666 67		
	OUVERTURE de crédits pour fonds de concours.....		12,438,894 94	
Fonds de concours reportés des exercices précédents :				
Décret du 26 mars 1872.	Chap. XLVIII. — Travaux d'armement à exécuter avec le concours de l'industrie privée. (Report de 1871.).....	344,117f35c		
—— du 7 juin 1872.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Report de 1871.) (*Compagnie du Midi, port de Cette.*).....	67,700 00		
—— du 7 juin 1872.	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières. (Report de 1870.) (*Moselle.*).....	1,098,585 31	9,591,215 87	
—— du 7 juin 1872.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Report de 1871.) (*Dunkerque.*)..	709,284 96		
—— du 3 octobre 1872.	Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Report de 1870.) (*Compagnie du Midi.*).....	7,371,528 25		
	ENSEMBLE des crédits ouverts.....		22,030,110 81	
2° Crédits annulés *pour cause de report aux exercices suivants :*				
Décret du 7 mai 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Report à 1873.) (*Bordeaux.*).....	160,000f00c		
—— du 11 juin 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Report à 1873.) (*Cette.*).....	67,700 00		
—— du 7 juillet 1873.	Chap. XXXVI. — Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Report à 1873.) (*Havre.*).....	55,000 00		
—— du 12 juillet 1873.	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières. (Report à 1873.) (*Moselle.*).....	638,585 31		
—— du 13 janv. 1874.	Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Report à 1874.) (*Midi.*).....	8,000,000 00	11,755,473 55	
—— du 13 janv. 1874.	Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Report à 1874.) (*Nord.*).....	1,719,643 23		
—— du 10 février 1874.	Chap. XXXIV. — Amélioration des rivières. (Report à 1873.) (*Moselle.*).....	478,572 55		
—— du 10 février 1874.	Chap. XXXVIII. — Travaux d'amélioration agricole. (Report à 1874.).....	15,972 46		
—— du 9 mars 1875.	Chap. XLII. — Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Report à 1875.) (*Midi.*).....	620,000 00		
	RESTE pour crédits ouverts.....		10,274,637 26	10,274,637 26
	TOTAL.....			61,758,245 26

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)										
47	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles. — Personnel	2,878,843f 00c	2,871,492f 05c	"	2,871,492f 05c	2,635,477f 88c	236,014f 17c	"	7,350f 95c	2,871,492f 05c	
48	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles. — Dépenses diverses	2,264,930 00	2,200,207 87	"	2,200,207 87	1,442,642 39	757,565 48	"	64,722 13	2,200,207 87	
	CADASTRE.										
49	Frais d'arpentage et d'expertise	380,650 70	203,334 74	"	203,334 74	145,436 14	57,898 60	"	183,315 96	203,334 74	
50	Frais de mutations cadastrales	552,500 00	459,821 79	"	459,821 79	369,483 39	90,338 40	"	92,678 21	459,821 79	
	FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.										
51	Remises aux percepteurs; indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,240,900 00	12,222,933 55	"	12,222,933 55	10,307,232 32	1,915,701 23	"	17,966 45	12,222,933 55	
52	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	189,400 00	"	189,400 00	154,400 00	35,000 00	"	600 00	189,400 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
53	Personnel	13,848,150 00	13,631,973 39	"	13,631,973 39	13,627,534 51	4,438 88	"	216,176 61	13,631,973 39	
54	Matériel	1,052,800 00	1,012,318 61	"	1,012,318 61	846,389 98	165,928 63	"	40,481 39	1,012,318 61	
55	Dépenses diverses	1,573,100 00	1,572,967 18	"	1,572,967 18	1,484,510 53	88,456 65	"	132 82	1,572,967 18	
	FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)										
56	Personnel	5,042,997 00	5,035,811 36	"	5,035,811 36	4,474,449 94	561,361 42	"	7,185 64	5,035,811 36	
57	Matériel	3,132,000 00	2,668,838 92	"	2,668,838 92	1,416,294 77	1,252,544 15	"	463,161 08	2,668,838 92	
58	Constructions, reboisement et gazonnement	1,563,000 00	1,399,803 14	"	1,399,803 14	996,388 00	403,415 14	"	163,196 86	1,399,803 14	
59	Dépenses diverses	1,914,257 00	1,914,226 84	"	1,914,226 84	1,525,254 40	388,972 44	"	30 16	1,914,226 84	
	A reporter	46,640,127 70	45,383,129 44	"	45,383,129 44	39,425,494 25	5,957,635 19	"	1,256,998 26	45,383,129 44	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *Budget primitif* (loi du 29 mars 1872)		238,337,304f 00c
Crédits reportés de l'exercice 1870 pour le service du cadastre. — (Projet de loi de règlement.)		186,650 70
Crédits ouverts par des *lois* :		
Loi du 16 juillet 1872. Contributions directes. Chapitre XLVII. Personnel	28,743f 00c	
Chapitre XLVIII. Dépenses diverses	48,590 00	
Douanes. Chapitre LX. Personnel	444,000 00	
—— Chapitre LXI. Matériel	7,000 00	
—— Chapitre LXII. Dépenses diverses	72,000 00	
	600,333 00	
Loi du 26 mars 1873. Enregistrement, timbre et domaines. Chapitre LV. Dépenses diverses	150,000 00	
Loi du 27 janvier 1874. Forêts. Chapitre LIX. Dépenses diverses	25,000f 00c	
Postes. Chapitre LXXIV. Matériel	130,670 00	
—— Chapitre LXXV. Dépenses diverses	780,000 00	2,310,880 11
—— Chapitre LXXVI. Subventions	1,405,210 11	
		3,091,213 11
Crédits ouverts par décret et *régularisés par la loi du 5 avril 1873* :		
Décret du 9 novembre 1872. Forêts. Chapitre LIX. Dépenses diverses		90,000 00
		241,705,167 81

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	Report	46,640,127f 70c	45,383,129f 44c	"	45,383,129f 44c	39,425,494f 25c	5,957,635f 19c	"	1,256,998f 26c	45,383,129f 44c	
	DOUANES. (Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements.)										
60	Personnel	24,775,850 00	24,557,374 26	"	24,557,374 26	23,979,500 21	577,874 05	"	218,475 74	24,557,374 26	
61	Matériel	374,500 00	362,915 19	"	362,915 19	239,354 52	123,560 67	"	11,584 81	362,915 19	
62	Dépenses diverses	3,404,310 00	3,383,712 37	"	3,383,712 37	3,233,061 46	150,650 91	"	20,597 63	3,383,712 37	
63	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,212,615 00	1,174,713 57	"	1,174,713 57	1,032,800 79	141,912 78	"	37,901 43	1,174,713 57	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Service administratif de perception et d'exploitation dans les départemen ts.)										
64	Personnel	23,039,300 00	22,940,142 40	"	22,940,142 40	22,339,710 76	600,431 64	"	99,157 60	22,940,142 40	
65	Matériel	556,350 00	395,742 20	"	395,742 20	364,126 81	31,615 39	"	160,607 80	395,742 20	
66	Dépenses diverses	5,719,920 00	5,670,799 51	"	5,670,799 51	5,134,287 81	536,511 70	"	49,120 49	5,670,799 51	
67	Avances recouvrables	796,100 00	714,490 02	"	714,490 02	572,599 41	141,890 61	"	81,609 98	714,490 02	
	MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements.)										
68	Personnel	2,251,900 00	2,117,331 93	"	2,117,331 93	2,104,043 74	13,288 19	"	134,568 07	2,117,331 93	
69	Matériel	17,380,000 00	14,680,112 73	"	14,680,112 73	12,843,700 18	1,836,412 55	"	2,699,887 27	14,680,112 73	
70	Dépenses diverses	376,300 00	281,027 80	"	281,027 80	213,683 76	67,344 04	"	95,272 20	281,027 80	
71	Avances recouvrables	160,000 00	104,768 15	"	104,768 15	103,896 63	871 52	"	55,231 85	104,768 15	
72	Achats et transports de tabacs	42,922,000 00	34,956,531 10	"	34,956,531 10	27,953,746 78	7,002,784 32	"	7,965,468 90	34,956,531 10	
	POSTES. (Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements.)										
73	Personnel	28,950,388 00	28,949,784 53	"	28,949,784 53	27,859,368 42	1,090,416 11	"	603 47	28,949,784 53	
74	Matériel	12,682,771 00	12,635,175 27	"	12,635,175 27	9,716,026 11	2,919,149 16	"	47,595 73	12,635,175 27	
75	Dépenses diverses	2,240,626 00	2,229,717 34	"	2,229,717 34	1,719,689 23	510,028 11	"	10,908 66	2,229,717 34	
76	Subventions	28,222,110 11	28,222,110 11	"	28,222,110 11	22,201,094 96	6,021,015 15	"	"	28,222,110 11	
		241,705,167 81	228,759,577 92	"	228,759,577 92	201,036,185 83	27,723,392 09	"	12,945,589 89	228,759,577 92	
								12,945,589f 89c			

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.									
77	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles. — Taxes spéciales	69,300f 00c	69,300f 00c	"	69,300f 00c	35,272f 43c	34,027f 57c	"	"	69,300f 00c
78	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines	2,928,000 00	2,917,987 37	"	2,917,987 37	2,626,623 35	291,364 02	"	10,012f 63c	2,917,087 37
	Forêts	215,000 00	130,000 00	"	130,000 00	119,005 05	10,994 95	"	85,000 00	130,000 00
	Douanes	700,000 00	594,642 15	"	594,642 15	472,525 84	122,116 31	"	105,357 85	594,642 15
	Contributions indirectes	599,000 00	487,641 65	"	487,641 65	380,103 32	107,538 33	"	111,358 35	487,641 65
	Manufactures de l'État	6,000 00	32 00	"	32 00	32 00	"	"	5,968 00	32 00
	Postes	20,000 00	3,096 36	"	3,096 36	2,825 60	270 76	"	16,903 64	3,096 36
	Produits divers	2,850,000 00	2,843,769 00	"	2,843,769 00	2,766,839 97	76,929 03	"	6,231 00	2,843,769 00
79	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines	2,600,000 00	1,555,428 57	"	1,555,428 57	1,268,033 55	287,395 02	"	1,044,571 43	1,555,428 57
	Douanes	925,000 00	955,060 68	"	955,060 68	907,097 38	47,963 30	30,060f 68c	"	955,060 68
	Contributions indirectes	3,000,000 00	2,802,938 73	"	2,802,938 73	2,786,085 64	16,853 09	"	197,061 27	2,802,938 73
	Manufactures de l'État	25,000 00	21,011 15	"	21,011 15	20,781 72	229 43	"	3,988 85	21,011 15
	Postes	16,000 00	816 32	"	816 32	663 32	153 00	"	15,183 68	816 32
80	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes	380,000 00	172,559 78	"	172,559 78	130,355 17	42,204 61	"	207,440 22	172,559 78
81	Escomptes sur divers droits	1,400,000 00	1,186,425 13	"	1,186,425 13	1,148,857 52	37,567 61	"	213,574 87	1,186,425 13
82	Remboursements aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands	37,799,396 36	37,721,846 96	"	37,721,846 96	26,866,370 50	10,855,476 46	"	77,549 40	37,721,846 96
		53,532,696 36	51,462,555 85	"	51,462,555 85	39,531,472 36	11,931,083 49	30,060,68	2,100,201 19	51,462,555 85
								2,070,140f 51c		
	RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.									
	Dette publique et dotations. (Voir pages 434 et 435.)	1,156,293,851 50	1,139,983,866 37	"	1,139,983,866 37	710,881,421 09	429,102,445 28	"	16,309,985 13	1,139,983,866 37
	Service général. (Voir pages 446 et 447.)	152,134,119 66	144,693,335 56	"	144,693,335 56	138,194,355 61	6,498,979 95	"	7,440,784 10	144,693,335 56
	Frais de régie et de perception. (Voir pages 466 à 469.)	241,705,167 81	228,759,577 92	"	228,759,577 92	201,036,185 83	27,723,392 09	"	12,945,589 80	228,759,577 92
	Remboursements et restitutions. (Voir pages 470 et 471.)	53,532,696 36	51,462,555 85	"	51,462,555 85	39,531,472 36	11,931,083 49	30,060 68	2,100,201 19	51,462,555 85
		1,603,665,835 33	1,564,899,335 70	"	1,564,899,335 70	1,089,643,434 89	475,255,900 81	30,060 68	38,796,560 31	1,564,899,335 70
								38,766,499f 63c		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi :

Crédits ouverts par le *budget primitif*. (Loi du 29 mars 1872.)		11,628,300f 00c
Crédits ouverts par des *lois* : Loi du 26 mars 1873. (Ch. LXXVIII. Remboursements sur produits indirects et divers.)	790,000f 00c	
Ch. LXXIX. (Répartition des produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers.)	150,000 00	
	940,000 00	
Loi du 7 avril 1873. (Ch. LXXXII. Remboursement aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands (art. 5 de la loi du 6 septembre 1871).	8,049,280 65	8,989,280 65
Crédits ouverts par décrets et *régularisés par la loi* du 5 avril 1873 : Décret du 9 septembre 1872. (Ch. LXXXII. Remboursement aux communes et aux contribuables des impositions payées aux Allemands)	29,750,115f 71c	
(Crédit extraordinaire reporté de 1871.)		
Décret du 9 novembre 1872. (Ch. LXXVIII. Remboursements sur produits indirects et divers.) 1,165,000f		
Ch. LXXIX. Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers 2,000,000	3,165,000 00	
		32,915,115 71
		53,532,696 36

Suite du BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1872.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL.												
Dette publique et dotations	1,156,293,851f 50c	1,139,983,866f 37c	"	1,139,983,866f 37c	710,881,421f 09c	"	710,881,421f 09c	429,102,445f 28c	"	16,309,985f 13c	1,139,983,866f 37c	
Services généraux des ministères. — Ministère de la justice	34,251,643 00	34,102,845 58	182,653f 32c	34,285,498 90	31,195,873 74	450f 00c	31,196,323 74	3,089,175 16	413,313f 00c	379,457 10	34,285,498 90	
Ministère des affaires étrangères	12,382,099 73	10,071,524 75	1,547,787 89	11,619,312 64	8,445,550 75	198,503 94	8,644,054 69	2,975,257 95	"	762,787 09	11,619,312 64	
Ministère de l'intérieur et du gouvernement général civil de l'Algérie. — Dépenses du ministère de l'intérieur	87,250,882 75	75,685,795 60	9,216,023 67	84,901,819 27	70,924,555 06	829,322 85	71,753,877 91	13,147,941 36	"	2,349,063 48	84,901,819 27	
Ministère de l'intérieur et du gouvernement général civil de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général civil de l'Algérie.	38,921,765 71	20,570,032 96	5,828,242 18	26,398,275 14	19,597,133 50	40,912 49	19,638,045 99	6,760,229 15	"	12,523,490 57	26,398,275 14	
Ministère des finances	152,134,119 66	144,693,335 56	"	144,693,335 56	125,556,474 79	12,637,880 82	138,194,355 61	6,498,979 95	"	7,440,784 10	144,693,335 56	
——— de la guerre	498,425,461 65	441,033,668 63	57,391,793 02	498,425,461 65	378,893,833 02	29,112,930 91	408,006,763 93	90,418,697 72	"	"	498,425,461 65	
——— de la marine et des colonies	153,223,425 79	106,736,238 73	36,292,785 43	143,029,024 16	103,273,669 19	1,802,811 37	105,076,480 56	37,952,543 60	1,620 00	10,196,021 63	143,029,024 16	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Instruction publique	34,121,695 64	33,842,093 71	"	33,842,093 71	20,916,740 33	333,848 19	21,250,588 52	12,591,505 19	1,603 86	281,205 79	33,842,093 71	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Beaux-arts	6,856,496 81	5,458,098 78	1,385,090 20	6,843,188 98	5,027,663 52	120,966 81	5,148,630 33	1,694,558 65	"	13,307 83	6,843,188 98	
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. — Cultes	54,422,206 67	50,917,318 66	3,364,499 08	54,281,817 74	37,110,993 50	327,440 98	37,438,434 48	16,843,383 26	"	140,388 93	54,281,817 74	
Ministère de l'agriculture et du commerce	18,021,838 31	13,719,705 58	3,199,184 73	16,918,890 31	11,934,224 94	845,305 61	12,779,530 55	4,139,359 76	"	1,102,948 00	16,918,890 31	
Ministère des travaux publics. — Service ordinaire	88,491,065 67	80,846,680 74	5,304,937 84	86,151,618 58	67,500,018 21	2,405,836 15	69,905,854 36	16,245,764 22	"	2,339,447 09	86,151,618 58	
Ministère des travaux publics. — Travaux extraordinaires	61,758,245 26	45,829,079 62	7,266,377 08	53,095,456 70	36,073,945 52	"	36,073,945 52	17,021,511 18	"	8,662,788 56	53,095,456 70	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	241,705,167 81	228,759,577 92	"	228,759,577 92	201,036,185 83	"	201,036,185 83	27,723,392 09	"	12,945,589 89	228,759,577 92	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	53,532,696 36	51,462,555 85	"	51,462,555 85	39,531,472 36	"	39,531,472 36	11,931,083 49	30,060 68	2,100,201 19	51,462,555 85	
TOTAUX GÉNÉRAUX	2,691,792,662 32	2,483,712,419 04	130,979,374 44	2,614,691,793 48	1,867,899,755 35	48,656,210 12	1,916,555,965 47	698,135,828 01	446,597 54	77,547,466 38	2,614,691,793 48	
									77,100,868f 84c			

Suite du **COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

DE L'EXERCICE 1872.

2° BUDGET DES DÉPENSES

SUR

RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAUX MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1872.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 30 mars 1872.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1872. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1872. Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	241,681,571f 00c	28,143,198f 28c	"	"	"	269,824,769f 28c	
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	373,070 00	78,344 59	"	"	"	451,414 59	
Produits éventuels départementaux	74,320,000 00	20,077,122 61	"	"	"	94,397,122 61	
Produits divers spéciaux	4,213,120 00	728,442 51	"	"	"	4,941,562 51	
	320,587,761 00	49,027,107 99	"	"	"	369,614,868 99	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1870 et 1871. Exercice 1870 30,845f 25c; Exercice 1871 48,292,178 55	"	"	"	(A) 48,323,023f 80c	"	48,323,023 80	(A) Lois de règlement des exercices 1870 et 1871.
	320,587,761 00	49,027,107 99	"	48,323,023 80	"	417,937,892 79	
		49,027,107f 99c		48,323,023f 80c			
		RÉSULTAT en augmentation				97,350,131f 79c	

Résultats généraux sur l'ensemble des Crédits.

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 30 mars 1872.)	MODIFICATIONS DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1870 et 1871 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	193,182,000f 00c	27,263,768f 11c	"	41,312,724f 13c	261,758,492f 24c	
Gouvernement général civil de l'Algérie	166,220 00	"	"	259,041 26	425,261 26	
Ministère des finances	111,853,661 00	20,669,783 31	"	3,564,384 42	136,087,828 73	
Ministère de l'instruction publique	10,760,000 00	1,068,647 81	"	1,593,605 15	13,422,252 96	
Ministère de l'agriculture et du commerce	2,177,680 00	24,908 76	"	1,369,966 07	3,572,554 83	
Ministère des travaux publics	2,448,200 00	"	"	223,302 77	2,671,502 77	
	320,587,761 00	49,027,107 99	"	48,323,023 80	417,937,892 79	
		49,027,107f 99c				
		RÉSULTAT en augmentation			97,350,131f 79c	

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

EXERCICE 1872.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement par nature de contributions, page 83.)						
Fonds pour dépenses départementales	135,762,319f 62c	135,762,319f 62c	126,887,223f 74c	8,875,095f 88c	135,762,319f 62c	
——— communales	118,877,784 88	118,877,784 88	110,713,042 03	8,164,742 85	118,877,784 88	
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	708,830 12	708,830 12	708,830 12	"	708,830 12	
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,153,888 76	2,153,888 76	1,998,497 66	155,391 10	2,153,888 76	
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc.	11,883,178 46	11,883,178 46	10,851,152 36	1,032,026 10	11,883,178 46	
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	30,161 91	30,161 91	26,937 66	3,224 25	30,161 91	
Portion de la taxe de premier avertissement	408,605 53	408,605 53	369,218 63	39,386 90	408,605 53	
	269,824,769 28	269,824,769 28	251,554,902 20	18,269,867 08	269,824,769 28	
TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	5,094 10	5,094 10	3,380 26	1,713 84	5,094 10	
——— de redevances des mines	59 45	59 45	13 62	45 83	59 45	
Contributions sur les voitures et les chevaux — Fonds de 10 centimes attribué aux communes sur le principal de la contribution	290,963 94	290,963 94	242,561 85	48,402 09	290,963 94	
Contributions sur les voitures et les chevaux — Fonds de non-valeurs	145,481 98	145,481 98	118,605 12	26,876 86	145,481 98	
Contributions sur les voitures et les chevaux — Portion de la taxe de premier avertissement	2,703 92	2,703 92	1,735 62	968 30	2,703 92	
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des billards	6,870 55	6,870 55	4,584 14	2,286 41	6,870 55	
——— sur les cercles	240 65	240 65	216 25	24 40	240 65	
	451,414 59	451,414 59	371,096 86	80,317 73	451,414 59	
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.						
Produits éventuels affectés aux dépenses départementales ordinaires	58,885,286 06	58,885,286 06	58,885,286 06	"	58,885,286 06	
——— extraordinaires	35,511,836 55	35,511,836 55	35,511,836 55	"	35,511,836 55	
	94,397,122 61	94,397,122 61	94,397,122 61	"	94,397,122 61	(Voir page 119.)
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	725,678 13	725,678 13	725,678 13	"	725,678 13	
Produits divers spéciaux applicables à l'instruction publique	1,482,858 77	1,482,858 77	1,482,858 77	"	1,482,858 77	
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France et en Algérie	2,454,800 00	2,454,800 00	2,259,354 61	195,445 39	2,454,800 00	
Remboursement de frais de surveillance de sociétés et établissements divers	96,900 00	96,900 00	78,795 83	18,104 17	96,900 00	
Versement par l'adjudicataire imprimeur-gérant du *Journal officiel* pour frais de rédaction et d'administration de ce journal	"	"	"	"	"	
Remboursement du prix des bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger à la charge des provinces algériennes et des particuliers	11,420 00	11,420 00	9,000 00	2,420 00	11,420 00	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	100,000 00	100,000 00	83 97	99,916 03	100,000 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	69,905 61	69,905 61	69,905 61	"	69,905 61	
	4,941,562 51	4,941,562 51	4,625,676 92	315,885 59	4,941,562 51	(*Idem.*)
TOTAL GÉNÉRAL des ressources spéciales	369,614,868 99	369,614,868 99	350,948,798 59	18,666,070 40	369,614,868 99	
Fonds reportés des exercices 1870 et 1871 pour le service départemental et divers services spéciaux	48,323,023 80	.....	.....	.....	48,323,023 80	
	417,937,892 79				417,937,892 79	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.								
	DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — SERVICE DÉPARTEMENTAL.								
1	Dépenses ordinaires	155,248,923f 37c	93,865,495f 84c	61,383,427f 53c	155,248,923f 37c	93,263,161f 87c	61,985,761f 50c	155,248,923f 37c	
2	Dépenses extraordinaires	106,509,568 87	59,858,289 82	46,651,279 05	106,509,568 87	58,479,530 96	48,030,037 91	106,509,568 87	
3	Frais d'administration et de rédaction du *Journal officiel*	"	"	"	"	"	"	"	
		261,758,492 24	153,723,785 66	108,034,706 58	261,758,492 24	151,742,692 83	110,015,799 41	261,758,492 24	
	DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.								
1	Administration centrale	13,305 02	10,955 00	2,350 02	13,305 02	10,800 00	2,505 02	13,305 02	
2	Topographie. Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	104,462 65	4,798 50	99,664 15	104,462 65	4,642 50	99,820 15	104,462 65	
3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	307,493 59	39,443 70	268,049 89	307,493 59	36,077 07	271,416 52	307,493 59	
		425,261 26	55,197 20	370,064 06	425,261 26	51,519 57	373,741 69	425,261 26	
	RÉCAPITULATION.								
	Ministère de l'intérieur	261,758,492 24	153,723,785 66	108,034,706 58	261,758,492 24	151,742,692 83	110,015,799 41	261,758,492 24	
	Gouvernement général civil de l'Algérie	425,261 26	55,197 20	370,064 06	425,261 26	51,519 57	373,741 69	425,261 26	
		262,183,753 50	153,778,982 86	108,404,770 64	262,183,753 50	151,794,212 40	110,389,541 10	262,183,753 50	
	MINISTÈRE DES FINANCES.								
1	Frais d'impression et de confection des rôles spéciaux	33,889 17	33,889 17	"	33,889 17	29,122 86	4,766 31	33,889 17	
2	Avertissements	20,568 08	20,568 08	"	20,568 08	19,371 90	1,196 18	20,568 08	
3	Frais de distribution de premier avertissement	403,676 77	403,676 77	"	403,676 77	373,217 67	30,459 10	403,676 77	
4	Frais d'arpentage et d'expertise (cadastre)	246,680 57	246,680 57	"	246,680 57	54,674 26	192,006 31	246,680 57	
5	Restitutions et non-valeurs (contributions directes)	135,383,014 14	135,383,014 14	"	135,383,014 14	112,548,722 45	22,834,291 69	135,383,014 14	
		136,087,828 73	136,087,828 73	"	136,087,828 73	113,025,109 14	23,062,719 59	136,087,828 73	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.								
1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux	12,636,646f 72c	11,920,979f 17c	715,667f 55c	12,636,646f 72c	6,671,957f 90c	5,964,688f 82c	12,636,646f 72c	
2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	785,606 24	550,325 25	235,280 99	785,606 24	467,090 18	318,516 06	785,606 24	
		13,422,252 96	12,471,304 42	950,948 54	13,422,252 96	7,139,048 08	6,283,204 88	13,422,252 96	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.								
1	Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux, etc.	3,448,058 89	788,306 21	2,659,752 68	3,448,058 89	405,429 91	3,042,628 98	3,448,058 89	
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	124,495 94	36,299 80	88,196 14	124,495 94	35,966 46	88,529 48	124,495 94	
		3,572,554 83	824,606 01	2,747,948 82	3,572,554 83	441,396 37	3,131,158 46	3,572,554 83	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.								
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,623,302 77	2,113,389 24	509,913 53	2,623,302 77	1,969,112 08	654,190 69	2,623,302 77	
2	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	48,200 00	31,044 95	17,155 05	48,200 00	23,843 36	24,356 64	48,200 00	
		2,671,502 77	2,144,434 19	527,068 58	2,671,502 77	1,992,955 44	678,547 33	2,671,502 77	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.								
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie. . Intérieur	261,758,492f 24c	153,723,785f 66c	108,034,706f 58c	261,758,492f 24c	151,742,692f 83c	110,015,799f 41c	261,758,492f 24c	
Gouvernement général civil de l'Algérie	425,261 26	55,197 20	370,064 06	425,261 26	51,519 57	373,741 69	425,261 26	
——— des finances	136,087,828 73	136,087,828 73	"	136,087,828 73	113,025,109 14	23,062,719 59	136,087,828 73	
——— de l'instruction publique	13,422,252 96	12,471,304 42	950,948 54	13,422,252 96	7,139,048 08	6,283,204 88	13,422,252 96	
——— de l'agriculture et du commerce	3,572,554 83	824,606 01	2,747,948 82	3,572,554 83	441,396 37	3,131,158 46	3,572,554 83	
——— des travaux publics	2,671,502 77	2,144,434 19	527,068 58	2,671,502 77	1,992,955 44	678,547 33	2,671,502 77	
	417,937,892 79	305,307,156 21	112,630,736 58	417,937,892 79	274,392,721 43	143,545,171 36	417,937,892 79	

PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES ÉVALUÉES de l'exercice 1872.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif et par des lois spéciales	OBSERVATIONS.

Suite du **COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

DE L'EXERCICE 1872.

3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAUX MODIFICATIFS.

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1872.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après la loi du 1er août 1868.			OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872	"			

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS par des décrets en vertu de l'article 4 de la loi du 1er août 1868.		CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget spécial de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
	Augmentations.	Diminutions.		
Ministère de la guerre	2,550,000f 00c	975,000f 00c	1,575,000f 00c	
——— de la marine et des colonies	7,662,443 00	"	7,662,443 00	
——— des travaux publics	3,893,313 09	2,895,499 99	997,813 10	
	14,105,756 09	3,870,499 99		
	10,235,256f 10c		10,235,256 10	

Compte provisoire des recettes.

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS au profit de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés ou à recouvrer. Excédant des droits recouvrés ou à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
Portion du produit de l'emprunt de 429 millions applicable à l'exercice 1872	"	10,209,888f 77c	2,449,778f 01c	7,760,110f 76c	10,209,888f 77c	"	10,209,888f 77c	

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1872.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
1	Transformation de l'armement	"	"	"	"
1 *bis*	Matériel de l'artillerie	"	"	"	"
2	Amélioration des places de guerre	1,575,000f 00c	1,570,926f 37c	4,073f 63c	1,575,000f 00c
3	Télégraphie militaire	"	"	"	"
		1,575,000 00	1,570,926 37	4,073 63	1,575,000 00
	MINSTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.				
1	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	7,512,739f 00c	1,051,640f 86c	6,441,098f 14c	7,492,739f 00c
2	Construction de bâtiments et d'ateliers à Ruelle	149,704 00	"	149,704 00	149,704 00
		7,662,443 00	1,051,640 86	6,590,802 14	7,642,443 00
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.				
1	Rivières	2,069f 24c	103f 00c	1,948f 98c	2,051f 98c
2	Canaux	607,675 96	258,354 00	347,596 26	605,950 26
3	Ports	340,274 19	165,559 56	180,090 26	345,649 82
4	Inondations	38,793 71	793 71	38,000 00	38,793 71
5	Travaux d'amélioration agricole	"	"	"	"
		997,813 10	424,810 27	567,635 50	992,445 77
	RÉCAPITULATION DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.				
	Ministère des finances	"	"	"	"
	——— de la guerre	1,575,000f 00c	1,570,926f 37c	4,073f 63c	1,575,000f 00c
	——— de la marine et des colonies	7,662,443 00	1,051,640 86	6,590,802 14	7,642,443 00
	——— des travaux publics	997,813 10	424,810 27	567,635 50	992,445 77
	TOTAUX GÉNÉRAUX	10,235,256 10	3,047,377 50	7,162,511 27	10,209,888 77

PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
LA GUERRE.					
"	"	"	"	"	GUERRE. (A) Ces crédits se subdivisent ainsi : REPORTS DE 1871. Décret du 22 février 1872 ..... 2,400,000f ; Décret du 10 août 1872 ..... 150,000 ; 2,550,000 ; A DÉDUIRE : TRANSPORTS À 1873. Décret du 3 mars 1873 ..... 750,000f ; Décret du 22 mai 1873 ..... 225,000 ; 975,000 ; RESTE 1,575,000
"	"	"	"	"	
1,360,957f 15c	214,042f 85c	"	"	1,575,000f 00c	
"	"	"	"	"	
1,360,957 15	214,042 85	"	"	1,575,000 00	
ET DES COLONIES.					
1,051,640f 86c	6,441,098f 14c	"	20,000f 00c	7,492,739f 00c	MARINE. REPORT DE 1871. Décret du 26 février 1872. Chap. 1er ..... 7,512,739f ; Chap. 2 ..... 149,704 ; 7,662,443
"	149,704 00	"	"	149,704 00	
1,051,640 86	6,590,802 14	"	20,000 00	7,642,443 00	
		20,000f 00c			
TRAVAUX PUBLICS.					
"	2,051f 98c	"	17f 26c	2,051f 98c	TRAVAUX PUBLICS. REPORT DE 1870. Décret du 17 octobre 1872. Chap. 1er. Rivières ..... 2,069f 24c ; —— 2. Canaux ..... 2,198,500 00 ; —— 3. Ports ..... 349,274 19 ; —— 4. Inondations ..... 258,423 93 ; —— 5. Travaux d'amélioration agricole ..... 1,085,045 73 ; 3,893,313 09 ; A DÉDUIRE : TRANSPORT À 1873. Décret du 1er avril 1873. Chap. 2. Canaux ..... 1,590,824f 04c ; —— 4. Inondations ..... 219,630 22 ; —— 5. Travaux d'amélioration ..... 1,085,045 73 ; 2,895,499 99 ; RESTE 997,813 10
"	605,950 26	"	1,725 70	605,950 26	
37,000f 00c	308,649 82	"	3,624 37	345,649 82	
180 00	38,613 71	"	"	38,793 71	
"	"	"	"	"	
37,180 00	955,265 77	"	5,367 33	992,445 77	
		5,367f 33c			
DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.					
"	"	"	"	"	
1,360,957f 15c	214,042f 85c	"	"	1,575,000f 00c	
1,051,640 86	6,590,802 14	"	20,000f 00c	7,642,443 00	
37,180 00	955,265 77	"	5,367 33	992,445 77	
2,449,778 01	7,760,110 76	"	25,367 33	10,209,888 77	
		25,367f 33c			

429 MILLIONS DE L'EXERCICE 1872.

provisoire des Dépenses.

PAIEMENTS exercés sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION des crédits. Dépenses excédant les crédits.	SITUATION des crédits. Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
LA GUERRE.					
1,260,957f 15c	214,042f 85c	»	»	1,375,000f 00c	GUERRE. (a) Ces crédits se subdivisent ainsi : ressources de 1872 : Décret du 22 février 1872 ..... 2,400,000 ; Décret du 10 août 1872 ..... 150,000 ; 2,550,000 ; A déduire : TRANSFERTS I 1872. Décret du 3 mars 1872 ..... 750,000f ; Décret du 22 mai 1872 ..... 225,000 ; 975,000 ; Reste 1,575,000
1,260,957 15	214,042 85	»	»	1,375,000 00	
ET DES COLONIES.					
1,061,040f 86c	6,241,098f 14c	»	20,000f 00c	7,402,739f 00c	MARINE. ressources de 1872 : Décret du 16 février 1872 : Chap. 1er ..... 7,219,739 ; Chap. 2 ..... 183,704 ; 7,402,443
	183,704 00	»	»	149,704 00	
1,061,040 86	6,390,802 14	»	20,000 00	7,052,443 00	
		20,000f 00c			
TRAVAUX PUBLICS.					
»	2,031f 08c	»	17f 20c	2,031f 08c	TRAVAUX PUBLICS. ressources de 1872 : Décret du 17 octobre 1872 : Chap. 1er. Ministère ..... 2,000f 12c ; — 2. Guerre ..... 3,198,800 00 ; — 3. Ponts ..... 849,272 19 ; — 4. Instruction ..... 722,355 02 ; — 5. Travaux d'amélioration agricole ..... 1,085,045 73 ; 5,859,813 06 ; A déduire : TRANSFERTS I 1872. Décret du 1er avril 1872. Chap. 2. Guerre ..... 1,590,891f 04c ; — 4. Instruction ..... 219,050 22 ; — 5. Travaux d'amélioration agricole ..... 1,085,045 73 ; 2,895,000 00 ; Reste 967,813 10
37,180 00	955,205 77	»	2,307 33	992,445 77	
		2,307f 33c			
2,419,778 01	7,760,110 70	»	20,307 33	10,209,888 77	
		20,307f 33c			

BUDGET DE L'EXERCICE 1873.

ÉTAT

DES RECETTES ET DES PAYEMENTS FAITS AU 31 DÉCEMBRE 1872.

BUDGET DE L'EXERCICE 1873.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1872.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
1° BUDGET GÉNÉRAL.			
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	7,986f 16c	7,986f 16c	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	"
Produits divers	3,387 50	3,387 50	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Versement de la Société générale algérienne	16,877 91	16,877 91	"
Prélèvements sur les contributions extraordinaires frappées sur les tribus révoltées en Algérie	2,121,144 32	2,121,144 32	"
	2,149,395 89	2,149,395 89	"
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1871.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1871, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1873 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1871, savoir :			
Service départemental	42,320 31	42,320 31	"
Divers services spéciaux	"		
TOTAUX de l'exercice 1873	2,191,716 20	2,191,716 20	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	1° BUDGET GÉNÉRAL.			
	DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	Dette consolidée.			
4	Rentes 3 p. o/o	1,770,771f 59c	1,770,771f 59c	"
	SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.			
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
18	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	2,500 00	2,500 00	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1	Administration centrale. (Personnel)	"	"	"
6	Solde et prestations en nature. — Ire PARTIE. — Solde et abonnement	353,048 06	353,048 06	"
	— IIe PARTIE. — Vivres, chauffage et fourrages	25,000 00	25,000 00	"
	— IVe PARTIE. — Service de marche	9,081 75	9,081 75	"
8	Transports généraux	5,000 00	5,000 00	"
		392,129 81	392,129 81	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
4	Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	558 33	558 33	"
5	Troupes	13,840 37	13,840 37	"
19	Personnel civil et militaire aux colonies	1,805 06	1,805 06	"
21	Service pénitentiaire	1,088 89	1,088 89	"
		17,292 65	17,292 65	"
	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1872 en atténuation des restes à payer d'exercices clos	"	"	"
		17,292 65	17,292 65	"
	TOTAL du budget général	2,182,694 05	2,182,694 05	"
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
5	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	893,359 39	893,359 39	"
	TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1873	3,076,053 44	3,076,053 44	"

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1873.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1873, au 31 décembre 1872.

RECETTE.

Budget général. — Recouvrements sur les produits du budget		2,149,395f 89c
Budget sur ressources spéciales. — Fonds départementaux et spéciaux reportés de l'exercice 1871.		42,320 31
		2,191,716 20

DÉPENSE.

Budget général. — Payements sur les services des ministères	2,182,694f 05c	
Budget sur ressources spéciales. — Restitutions et non-valeurs	893,359 39	
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions. — Payements sur les services des ministères	"	3,076,053 44
EXCÉDANT de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1873 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 549.)		884,337 24

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR

LES BUDGETS DE 1814 A 1871.

NOTE

SUR

LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1814 À 1871.

La présente partie du Compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1814, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Le tableau général inséré ci-après, divisé en trois parties ou périodes dont la première contient les exercices de 1814 à 1829, la deuxième ceux de 1830 à 1847, et la troisième ceux de 1848 à 1871, fait connaître la situation de chacun de ces exercices, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués (1). La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné, pour chaque période, de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont, jusques et y compris 1862, celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutaient seulement au résultat général de l'exercice.

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

(1) La période de 1814 à 1829 avait cessé de figurer dans les comptes généraux publiés depuis 1845, et celle de 1830 à 1839 avait été insérée pour la dernière fois dans le compte de l'année 1863. On a pensé qu'il serait utile de les rétablir dans le présent compte, afin de donner les éléments les plus larges aux recherches et aux comparaisons dont la situation financière peut être l'objet.

Le service colonial, dont le règlement législatif n'a eu lieu, jusques et y compris 1855, qu'un an après celui du budget général, ne pouvait figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il mettait à la charge dudit budget, et qui était déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chacun des exercices antérieurs à 1855, ces prévisionsont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celle du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice a fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils ont été classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1840 et des exercices suivants, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement tel qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la *réserve de l'amortissement* les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et de travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

Quant aux exercices 1863 à 1871, qui ont été législativement divisés en trois budgets, on a dû, pour assimiler leurs résultats à ceux des exercices précédents qui ne comportaient qu'un seul budget, les présenter dans la forme suivie jusqu'en 1862.

Enfin, il a paru utile de compléter cette partie du Compte général des finances par un *Résumé analytique de la situation des budgets* qui compare, depuis 1840, les budgets votés avec les budgets réglés définitivement, en faisant ainsi ressortir les résultats de l'exécution des services tant en recette qu'en dépense. Les développements dont il est accompagné présentent des renseignements statistiques souvent recherchés avec intérêt, c'est-à-dire les plus-values annuellement réalisées sur chacune des branches principales de revenus, et les suppléments ou annulations de crédits auxquels a successivement donné lieu chaque département ministériel.

1re PÉRIODE. — BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à.	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821)	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818)	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée, par exercice, dans le tableau d'autre part.

BUDGETS DE 1814 A 1829. (1re PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le Règlement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175

Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.) 20,273,072f

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,363	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,765	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si, des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (voir ci-contre)						20,273,072

2e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1830 A 1847.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847 se sont élevées ensemble à..... 21,984,777,140f

Les dépenses de toute nature, à..... 22,982,640,498

Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de..... 997,863,358

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1847, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830.....	63,346,061f
——— 1832.....	25,009,993
——— 1840.....	138,004,529
——— 1841.....	18,694,405
——— 1842.....	109,980,263
——— 1843.....	67,041,539
——— 1844.....	43,372,426
——— 1845.....	100,480,586
——— 1846.....	162,899,706
——— 1847.....	257,290,639
	986,120,147
Mais les découverts de cette période sont en réalité plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour.....	11,743,211
SOMME PAREILLE.....	997,863,358

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1847 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles

qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe, par exercice, comme il suit :

	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
Exercice 1830	"	75,089,272f
—— 1831	86,239.995f	"
—— 1832	"	111,249,988
—— 1833	28,280,010	"
—— 1834	"	24,840,911
—— 1835	20,895,121	"
—— 1836	6,282,579	"
—— 1837	8,344,274	"
—— 1838	"	24,532,961
—— 1839	2,071,437	"
—— 1840	"	129,228,003
—— 1841	"	43,970,480
—— 1842	"	109,980,263
—— 1843	"	67,041,539
—— 1844	"	43,372,426
—— 1845	"	96,145,256
—— 1846	"	167,235,036
—— 1847	"	257,290,639
	152,113,416	1,149,976,774
	997,863,358f	

Les résultats qui précèdent sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

BUDGETS DE 1830 A 1847. (2e PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. (A)	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	49,017,340f	1,020,052,843f	1,095,142,115f	"	75,089,272f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	73,985,000	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,956	183,518,187	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	20,494,079,580	1,490,697,560	21,984,777,140	22,982,640,498	152,113,416	1,149,976,774
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1847. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					997,863,358f	

(A) On a compris dans les recettes ordinaires des budgets les fonds de report du service départemental ; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
1830	11,743,211f	1,020,052,843f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	241,605,260	21,984,777,140	22,226,382,400	22,982,640,498	229,862,049	
EXCÉDANTS de dépense formant découverts pour le Trésor						986,120,147
Ces découverts sont, en réalité, plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour						11,743,211
TOTAL des découverts du Trésor pour la période de 1830 à 1847, comme ci-contre						997,863,358

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche. (B)	REVENUS et vente de domaines. (C)	IMPÔTS et revenus indirects. (D)	REVENUS et produits divers. (E)	TOTAL.	RESSOURCES de diverses natures. (F)	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	PRODUIT d'emprunts en rentes.	CONSOLIDATIONS des fonds des caisses d'épargne.	CONSOLIDATIONS DE LA RÉSERVE de l'amortissement, affectées		TOTAL.		
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.										aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.			
1830	249,723,722f	81,004,330f	27,110,665f	5,861,543f	574,572,442f	32,762,801f	971,035,503f	49,017,340f	"	"	"	"	"	49,017,340f	1,020,052,843f	
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	52,927,928	22,703,215f	280,313,285f	983,500f	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797	3,363,412	53,716,531	10,125,629	"	11,157,840f	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345f	57,326,633	1,181,117,772	
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications des produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1847, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830 ..... 49,017,340f
Contribution extraordinaire de 1831 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements :
En 1831 ..... 6,485,338f
En 1832 ..... 3,363,412 } 9,848,750
105,308,680

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.											
	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FINANCES. Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.	MINISTÈRE de la guerre. (A)	MINISTÈRE de la marine.	TOTAL à reporter.	OBSERVATIONS.
1830	19,266,743f	8,942,372f	317,212,657f	32,721,877f	21,789,088f	128,701,285f	46,787,253f	547,212,160f	233,613,402f	90,367,075f	899,401,752f	(A) Y compris les dépenses de l'Algérie.
1831	19,556,915	8,626,333	341,478,798	25,675,920	22,636,133	120,144,792	52,112,860	562,048,512	386,624,854	71,362,272	1,048,218,886	
1832	18,915,760	7,165,430	344,930,016	17,585,712	25,202,103	113,993,016	59,587,819	561,298,666	338,328,364	64,157,233	989,865,453	
1833	18,515,997	7,558,674	346,601,988	19,836,767	23,476,727	114,279,661	54,320,228	558,515,371	300,981,062	63,756,613	949,327,717	
1834	18,864,881	7,151,045	326,038,684	19,172,370	25,321,152	115,202,159	48,647,623	534,381,988	255,442,618	61,779,258	877,619,790	
1835	19,254,643	6,876,260	326,791,814	17,223,238	23,375,904	117,752,716	47,422,394	532,566,066	237,487,849	62,671,429	858,856,247	
1836	19,143,186	7,548,493	331,485,824	16,743,897	23,188,024	117,562,886	50,874,671	539,855,302	218,433,937	68,518,878	853,499,796	
1837	19,324,003	7,222,131	330,428,872	17,156,891	24,961,754	121,254,807	51,874,674	545,676,998	230,582,531	66,417,962	869,223,625	
1838	20,100,555	8,024,856	333,296,428	17,291,264	23,255,852	125,966,734	57,928,342	557,738,620	240,733,357	71,801,391	898,398,779	
1839	20,400,571	8,587,911	335,744,070	16,972,572	22,168,183	124,748,253	61,793,243	561,426,321	241,135,931	79,469,305	911,020,039	
1840	20,848,404	10,669,045	336,220,162	16,746,134	21,081,868	130,140,799	59,665,978	563,854,941	367,233,184	99,103,051	1,061,708,625	
1841	20,802,753	8,079,490	347,641,703	16,437,227	20,703,688	139,358,007	67,407,859	591,548,484	385,537,070	124,914,222	1,130,882,019	
1842	20,582,894	8,834,815	355,246,244	15,987,428	20,703,429	145,273,353	65,938,217	603,148,671	325,889,218	130,059,978	1,088,515,576	
1843	20,625,630	9,529,545	359,930,362	15,251,853	18,175,302	149,187,789	69,639,806	612,185,112	310,532,894	116,108,431	1,068,981,612	
1844	20,872,898	9,250,047	362,871,930	15,031,050	18,733,899	141,235,468	73,399,616	611,271,963	297,868,804	117,192,308	1,056,456,020	
1845	20,870,317	9,509,480	369,250,458	14,748,271	19,151,644	150,688,641	81,275,903	635,114,917	302,400,913	114,760,255	1,082,655,882	
1846	23,172,524	10,927,684	372,023,177	14,808,951	20,829,037	155,985,715	77,903,445	641,550,325	331,281,556	130,526,329	1,137,458,418	
1847	27,393,807	10,120,039	384,602,357	14,819,271	20,449,520	154,306,363	83,583,556	657,761,067	349,310,957	133,732,030	1,178,317,900	

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.								TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	DÉPENSES à différents titres. (A)	TOTAL.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL		
1830	899,401,752f	2,258,957f	36,188,295f	57,385,545f	10,868,303f	54,379,029f	34,660,234f	1,095,142,115f	"	"	"	"	1,095,142,115f	(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) ..... 29,811,329f Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) ..... 4,848,905 Déficit Kesner (exercice 1831) ..... 4,700,000 Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432 68,947,666
1831	1,048,218,886	2,594,703	34,371,224	67,562,262	10,380,751	51,483,149	4,700,000	1,219,310,975	"	"	"	"	1,219,310,975	
1832	989,865,453	2,978,334	33,815,192	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	1,174,350,197	"	"	"	"	1,174,350,197	
1833	949,327,717	5,095,489	33,838,057	67,558,281	10,800,397	62,374,363	"	1,128,994,304	"	"	5,078,610f	5,078,610f	1,134,072,914	
1834	877,619,790	5,003,620	34,120,485	70,139,303	10,048,270	35,413,792	"	1,032,345,260	"	"	31,214,183	31,214,183	1,063,559,443	
1835	858,856,247	12,352,331	34,334,883	68,485,301	11,203,464	35,850,177	"	1,021,082,403	"	"	26,125,277	26,125,277	1,047,207,680	
1836	853,499,796	12,942,782	34,714,507	71,832,780	10,842,525	43,407,852	19,666,667	1,046,906,909	"	"	18,992,249	18,992,249	1,065,899,158	
1837	869,223,625	13,720,936	35,383,407	79,489,567	11,770,325	45,810,499	5,587,432	1,060,985,791	"	"	17,916,703	17,916,703	1,078,902,494	
1838	898,398,779	14,025,866	35,533,623	90,614,455	12,726,529	43,374,573	4,333,333	1,099,007,158	"	"	37,181,693	37,181,693	1,136,188,851	
1839	911,020,039	14,802,308	35,706,593	93,421,861	17,837,336	51,043,220	"	1,123,831,357	"	"	55,214,978	55,214,978	1,179,046,335	
1840	1,061,708,625	15,340,224	35,824,653	107,175,836	18,525,600	59,927,690	"	1,298,502,628	"	"	65,208,474	65,208,474	1,363,711,102	
1841	1,130,882,019	15,835,666	36,043,905	107,371,158	13,186,539	59,558,654	"	1,362,877,941	"	"	62,361,682	62,361,682	1,425,239,623	
1842	1,088,515,576	16,120,859	36,324,266	109,083,016	12,577,706	59,508,066	"	1,322,129,489	56,112,994f	3,054,726f	59,676,939	118,844,659	1,440,974,148	
1843	1,068,981,612	16,411,280	37,435,605	114,711,286	13,587,801	57,095,643	"	1,308,223,227	37,814,943	3,579,539	95,648,031	137,042,513	1,445 265,740	
1844	1,056,456,020	17,280,269	37,509,150	112,713,245	15,151,170	58,971,085	"	1,298,080,939	34,732,571	4,942,404	90,378,028	130,053,003	1,428,133,942	
1845	1,082,655,882	17,056,545	37,778,604	111,837,609	15,109,498	61,445,265	"	1,325,883,403	35,429,260	5,249,461	122,869,977	163,548,698	1,489,432,101	
1846	1,137,458,418	18,418,551	38,170,855	120,537,838	16,363,757	66,425,008	"	1,397,374,427	28,658,276	5,462,248	135,030,640	169,151,164	1,566,525,591	
1847	1,178,317,900	18,275,280	38,813,167	133,330,422	14,015,130	69,474,765	"	1,452,226,664	24,055,024	19,280,884	134,115,517	177,451,425	1,629,678,089	

3e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1848 A 1871.

Résumé de la situation financière des Budgets de 1848 à 1871.

1° DE 1848 À 1851.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1848 à 1851 se sont élevées à	5,991,857,901f
Les dépenses de toute nature, à	6,351,232,064
Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de	359,374,163

Ce résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1848 à 1851, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1848	3,005,050f
——— 1849	214,625,477
——— 1850	41,014,767
——— 1851	100,728,869
SOMME PAREILLE	359,374,163

2° DE 1852 À 1871.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1852 à 1871 se sont élevées ensemble à	(A)43,863,199,119f
Les dépenses de toute nature, à	(A)44,230,476,163
Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de	367,277,044

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1852 à 1871 représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1852		25,759,013f
——— 1853		23,148,545
——— 1854		186,033,322
——— 1860		119,008,884
——— 1861		164,903,164
——— 1862		34,953,626
——— 1863		22,131,099
——— 1864		51,765,611
		627,703,264
A déduire :		
Exercice 1865. Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1865 appliquée aux découverts du Trésor	9,737,530f	260,426,220
Exercice 1868. Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1868 appliquée aux découverts du Trésor	18,985,070	
Exercice 1869. Excédant de recette de l'exercice 1869 à appliquer au compte de liquidation des dépenses de guerre.	57,973,567	
Exercice 1870. Excédant de recette de l'exercice 1871 à appliquer 1° à l'exercice 1872, pour 60 millions et 2° au compte de liquidation, pour 113,730,053 francs.	173,730,053	
SOMME PAREILLE		367,277,044

(A) Ces chiffres comprennent non-seulement les ressources et les dépenses de l'État proprement dites, mais aussi les recettes et dépenses d'ordre, et les ressources et dépenses départementales et spéciales. La même observation s'applique aux périodes précédentes.

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1852 à 1871 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir et qui se résume comme il suit : (Voir le développement page suivante.)

Excédants de dépense	1,046,871,402f
Excédants de recette	679,594,358
INSUFFISANCE des recettes	367,277,044

Il ressort des chiffres ci-dessus que pendant la période financière de 1852 à 1871, les exercices qui se sont soldés en excédant de dépense présentent un déficit de 1,046,871,402f
qui doit être atténué des excédants de recette réalisés pendant la même période et qui ont été employés :

1° Soit en accroissement des ressources de certains budgets pour	479,168,138f (A)	479,168,138
RESTE pour déficit		567,703,264
2° Soit en atténuation des découverts du Trésor pour	200,426,220	200,426,220
ENSEMBLE des excédants de recette	679,594,358	
RESTE pour excédant à la charge des découverts du Trésor		367,277,044

Ces résultats sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice sous le double aspect qui vient d'être indiqué. Afin de rendre comparables les résultats des exercices qui composent cette troisième période, on a dû continuer à présenter ceux des budgets de 1863 à 1871 dans la forme des budgets précédents.

Le tableau général ci-après est lui-même accompagné d'états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

	EXCÉDANTS DE RECETTE reportés des exercices précédents.	EXCÉDANTS DISPONIBLES transportés aux exercices suivants.	RESTE EN ACCROISSEMENT de ressources.
(A) Exercice 1856	394,056,125f	112,217,487f	281,838,638f
—— 1857	112,217,487	18,917,108	93,300,379
—— 1859	31,805,121	2,883,853	28,921,268
—— 1860	2,883,853	//	2,883,853
—— 1866	12,224,000	1,978,660	10,245,340
—— 1867	1,978,660	//	1,978,660
—— 1872	60,000,000	//	60,000,000
	615,165,246	135,997,108	479,168,138
	479,168,138f		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871. (3E PÉRIODE.)

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1848 à 1871.

SITUATION FINANCIÈRE D'APRÈS LES RÉSULTATS PROPRES À CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES.			RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement page 519.)	DÉPENSES ordinaires.	TRAVAUX extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement page 525.)	Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1848.....	1,207,298,489f	560,657,201f	1,767,955,690f	1,611,353,622f	159,607,118f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849.....	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,523,489,146	122,815,296	1,646,304,442	"	214,625,477
1850.....	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,380,301,191	92,336,047	1,472,637,238	"	41,014,767
1851.....	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,387,539,859	73,789,785	1,461,329,644	"	100,728,869
	5,033,962,361	957,895,540	5,991,857,901	5,902,683,818	448,548,246	6,351,232,064	"	359,374,163
1852.....	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,456,213,624	56,890,373	1,513,103,997	"	25,759,013
1853.....	1,391,124,777	133,323,687	1,524,448,464	1,458,942,519	88,654,490	1,547,597,009	"	23,148,545
1854.....	1,417,679,479	384,365,359	1,802,044,838	1,865,869,228	122,208,932	1,988,078,160	"	186,033,322
1855.....	1,535,928,287	1,257,345,678	2,793,273,965	2,313,085,029	86,132,811	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856.....	1,637,711,230	276,231,919	1,913,943,149	2,138,413,154	57,368,633	2,195,781,787	"	281,838,638
1857.....	1,683,318,202	115,907,636	1,799,225,838	1,825,384,863	67,141,354	1,892,526,217	"	93,300,379
1858.....	1,747,815,062	123,566,842	1,871,381,904	1,828,523,526	29,970,365	1,858,493,891	12,888,013	"
1859.....	1,728,101,537	450,637,598	2,178,739,135	2,165,363,866	42,296,537	2,207,660,403	"	28,921,268
1860.....	1,722,305,638	239,892,979	1,962,198,617	2,021,764,547	62,326,807	2,084,091,354	"	121,892,737
1861.....	1,779,594,025	226,491,418	2,006,085,443	2,071,856,823	99,131,784	2,170,988,607	"	164,903,164
1862.....	1,882,195,805	295,689,896	2,177,885,701	2,093,480,033	119,359,294	2,212,839,327	"	34,953,626
1863.....	1,958,939,238	305,998,720	2,264,937,958	2,184,291,179	102,777,878	2,287,069,057	"	22,131,099
1864.....	1,923,271,192	281,669,583	2,204,940,775	2,168,236,477	88,469,909	2,256,706,386	"	51,765,611
1865.....	1,965,402,800	203,749,742	2,169,152,542	2,044,173,984	103,017,028	2,147,191,012	21,961,530	"
1866.....	2,018,170,187	174,659,098	2,192,829,285	2,073,060,336	130,014,289	2,203,074,625	"	10,245,340
1867.....	1,963,439,775	204,346,137	2,167,785,912	2,063,044,372	106,720,200	2,169,764,572	"	1,978,660
1868.....	2,016,878,838	139,534,885	2,156,413,723	2,042,497,108	94,557,516	2,137,054,624	19,359,099	"
1869.....	2,087,246,578	115,784,216	2,203,030,794	2,054,257,875	91,173,381	2,145,431,256	57,599,538	"
1870.....	1,939,545,642	1,499,467,437	3,439,013,079	3,165,834,223	273,178,856	3,439,013,079	"	"
1871.....	2,153,140,720	1,395,382,293	3,548,523,013	3,194,501,668	180,291,292	3,374,792,960	173,730,053	"
	35,888,021,600	7,975,177,519	43,863,199,119	42,228,794,434	2,001,681,729	44,230,476,163	679,594,358	1,046,871,402
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1852 à 1871. (Voir ci-contre le résultat législatif de ces budgets.)..							367,277,044f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1848.....	"	1,767,955,690f	1,767,955,690f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849.....	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850.....	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851.....	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
	"	5,991,857,901	5,991,857,901	6,351,232,064	"	359,374,163
1852.....	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853.....	"	1,524,448,464	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854.....	"	1,802,044,838	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
1855.....	"	2,793,273,965	2,793,273,965	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856.....	394,056,125f	1,913,943,149	2,307,999,274	2,195,781,787	112,217,487	"
1857.....	112,217,487	1,799,225,838	1,911,443,325	1,892,526,217	18,917,108	"
1858.....	18,917,108	1,871,381,904	1,890,299,012	1,858,493,891	31,805,121	"
1859.....	31,805,121	2,178,739,135	2,210,544,256	2,207,660,403	2,883,853	"
1860.....	2,883,853	1,962,198,617	1,965,082,470	2,084,091,354	"	119,008,884
1861.....	"	2,006,085,443	2,006,085,443	2,170,988,607	"	164,903,164
1862.....	"	2,177,885,701	2,177,885,701	2,212,839,327	"	34,953,626
1863.....	"	2,264,937,958	2,264,937,958	2,287,069,057	"	22,131,099
1864.....	"	2,204,940,775	2,204,940,775	2,256,706,386	"	51,765,611
1865.....	"	2,169,152,542	2,169,152,542	2,147,191,012	12,224,000	A déduire : 9,737,530
1866.....	12,224,000	2,192,829,285	2,205,053,285	2,147,191,012	1,978,660	"
1867.....	1,978,660	2,167,785,912	2,169,764,572	2,169,764,572	"	"
1868.....	"	2,156,413,723	2,156,413,723	2,137,054,624	374,029	Ad. 18,985,070
1869.....	374,029	2,203,030,794	2,203,404,823	2,145,431,256	"	Ad. 57,973,567
1870.....	"	3,439,013,079	3,439,013,079	3,439,013,079	"	"
1871.....	"	3,548,523,013	3,548,523,013	3,374,792,960	60,000,000	Ad. 173,730,053
	574,456,383	43,863,199,119	44,437,655,502	44,230,476,163		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1852 À 1871 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF.....	Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés.....				634,456,383	
	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.....					367,277,044

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1848 à 1871.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget.	Contributions directes. Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (A)	Revenus et vente de domaines. (B)	Impôts et revenus indirects. (Voir le développement pages suivantes.) (C)	Revenus et produits divers. (D)	TOTAL.
1848	294,098,198f	138,305,304f	27,579,006f	5,249,280f	683,705,290f	58,361,411f	1,207,298,489f
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,104
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,212,588
1853	272,161,419	148,887,257	34,823,777	13,070,490	852,458,875	69,722,959	1,391,124,777
1854	274,810,718	156,506,780	29,182,901	13,608,948	852,403,928	91,166,204	1,417,679,479
1855	277,401,114	159,192,528	35,431,502	11,984,102	958,518,186	93,340,855	1,535,928,287
1856	283,780,831	164,620,599	36,847,209	17,135,137	1,033,368,332	101,959,122	1,637,711,230
1857	286,212,982	169,799,526	36,698,409	17,384,969	1,059,159,882	114,062,434	1,683,318,202
1858	289,081,468	175,024,132	35,217,979	13,094,974	1,098,433,787	136,962,722	1,747,815,062
1859	293,761,664	179,469,512	37,174,672	11,571,530	1,101,343,852	104,780,307	1,728,101,537
1860	296,157,240	184,674,570	42,016,964	13,494,413	1,074,384,625	111,577,826	1,722,305,638
1861	302,040,110	191,478,708	45,996,667	13,010,323	1,105,657,733	121,410,484	1,779,594,025
1862	305,365,090	197,026,866	42,800,259	11,970,519	1,197,058,800	127,974,271	1,882,195,805
1863	311,180,445	202,717,526	41,620,391	11,616,543	1,251,989,949	139,814,384	1,958,939,238
1864	314,950,215	206,244,059	(F)42,651,564	10,124,919	1,195,890,017	153,410,418	1,923,271,192
1865	319,774,356	211,475,569	42,354,736	9,735,395	1,231,969,455	150,093,289	1,965,402,800
1866	321,395,461	214,942,928	40,338,097	9,939,430	1,294,326,935	137,227,336	2,018,170,187
1867	324,928,867	220,056,376	(G) 9,953,073	12,631,447	(H) 1,263 861,309	132,008,703	1,963,439,775
1868	328,906,249	232,955,897	10,476,046	11,172,139	1,295,951,928	137,416,579	2,016,878,838
1869	332,439,520	243,794,356	10,413,521	11,153,178	1,323,605,014	165,840,989	2,087,246,578
1870	336,073,029	250,062,588	8,007,768	8,889,058	1,155,353,977	181,159,222	1,939,545,642
1871	323,815,020	257,501,553	(L) 51,761,858	22,093,023	(I) 1,330,075,004	(L) 167,894,262	2,153,140,720

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Ressources de diverses natures. (Voir le développement pages 536 à 540.) (E)	Produit d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Prélèvement sur l'emprunt de 1,530 millions fait à la Banque de France.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
1848	203,699,886f	"	251,026,516f	"	105,930,799f	"	(*) 560,657,201f	(*)1,767,955,690f	(*) Le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, en 1848, n'a pas été affecté aux budgets, mais appliqué directement à l'extinction des découverts du Trésor. Il en a été de même de la consolidation des bons du Trésor.
1849	12,000,000	"	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	23,585,781	"	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	11,273,083	"	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	58,707,070	15,000,000f	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	
1853	54,894,946	"	"	"	78,428,741	"	133,323,687	1,524,448,464	
1854	53,684,041	"	249,168,930	"	81,512,388	"	384,365,359	1,802,044,838	
1855	34,935,256	"	1,133,836,362	"	88,574,060	"	1,257,345,678	2,793,273,965	
1856	6,295,250	6,250,508	152,098,838	"	111,587,323	"	276,231,919	1,913,943,149	
1857	1,129,287	"	"	"	114,778,349	"	115,907,636	1,799,225,838	
1858	4,159,287	"	"	"	119,407,555	"	123,566,842	1,871,381,904	
1859	6,299,072	"	360,133,717	"	84,204,809	"	450,637,598	2,178,739,135	
1860	32,577,676	"	86,278,921	"	121,036,382	"	239,892,979	1,962,198,617	
1861	86,679,045	"	276,474	"	139,535,899	"	226,491,418	2,006,085,443	
1862	151,639,760	"	84,857	"	143,965,339	"	295,689,896	2,177,885,701	
1863	136,031,935	"	85,941	"	118,672,638	51,208,206f	305,998,720	2,264,937,958	
1864	78,807,481	10,413,014	15,007,848	"	96,694,797	80,746,443	281,669,583	2,204,940,775	
1865	63,501,237	834,680	2,126	"	100,623,587	38,788,112	203,749,742	2,169,152,542	
1866	46,682,482	"	1,414	"	32,372,712	95,602,490	174,659,098	2,192,829,285	
1867	29,279,368	"	175,066,769	"	(t) "	(t) "	204,346,137	2,167,785,912	
1868	22,042,243	"	(s) 117,492,642	"	"	"	139,534,885	2,156,413,723	
1869	18,721,616	"	(s) 97,062,600	"	"	"	115,784,216	2,203,030,794	
1870	251,103,429	"	(K) 1,000,404,672	247,959,336	"	"	1,499,467,437	3,439,013,079	
1871	73,459,305	"	594,871,613	727,051,375	"	"	1,395,382,293	3,548,523,013	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments:

(A) Y compris les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(B) Les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères* ont cessé de figurer dans les produits divers du budget à partir de 1841.

(C) Y compris les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget. (Voir le développement des impôts et revenus indirects à la page suivante.)

(D) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. Cette catégorie comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, de 1842 à 1855, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible. On a en outre rattaché à ces produits les fonds de concours portés depuis 1863 au budget extraordinaire.

(E) Voir pages 536 à 540 le développement des ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1846 à 1871.

(F) A partir de 1864, les recouvrements des fermages de la pêche et de la chasse sur les cours d'eau étant effectués par les receveurs des contributions indirectes, sont rattachés aux produits de cette administration. (Exécution du décret du 25 mars 1863.)

(G) A partir de 1867, le produit net des forêts a été dévolu au budget spécial de la caisse d'amortissement.

(H) Même observation que ci-dessus en ce qui concerne le produit du dixième des recettes des chemins de fer.

(I) La réserve fictive de l'amortissement portée en recette dans les budgets, jusqu'en 1866 inclusivement, a été supprimée par la loi du 11 juillet 1866, qui a fondé le nouveau régime de l'amortissement.

(s) Y compris 117,466,911 francs pour l'exercice 1868 et 97,062,453 fr. 07 cent. pour l'exercice 1869 portés en recette au budget spécial de l'emprunt de 429 millions créé par la loi du 1er août 1868.

(K) Cette somme se décompose ainsi :

	Exercice 1870.	Exercice 1871.
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	40,589,214f 04c	4,215,782f 11c
——— de 750 millions. (Loi du 22 août 1870.)	751,780,859 99	38,023,067 57
——— de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.)	207,840,070 00	279,100 00
——— de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	"	552,353,662 87
Reliquats sur divers emprunts de 1854 à 1869	185,528 03	"
	1,000,404,672 06	594,871,612 55

(L) A partir de 1871, le produit net des forêts, l'impôt sur le prix des places des voyageurs et les bénéfices de la Caisse des Dépôts et consignations attribués à la Caisse d'amortissement, ont fait retour au budget de l'État par suite de la suppression de l'amortissement. (Loi du 16 septembre 1871 art. 22.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871.

Développement sur les Impôts et Revenus indirects des Budgets de 1848 à 1871.

EXERCICES.	ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			DOUANES.						CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						POSTES.			TOTAL DES IMPÔTS et revenus indirects.
				DROITS À L'IMPORTATION.															
					Sucres														
	ENREGISTREMENT.	TIMBRE.	TOTAL.	Recettes diverses.	coloniaux.	étrangers.	DROITS d'exportation, de navigation et autres.	TAXE de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes.	TOTAL.	DROITS sur les boissons.	TAXE des sels (hors du rayon des douanes).	DROIT sur le sucre indigène.	TABACS.	POUDRES et droits divers.	TOTAL.	TAXE des lettres.	DROITS divers.	TOTAL.	
1848	169,682,981f	30,920,478f	200,603,459f	60,065,488f	22,656,716f	7,219,236f	6,529,976f	51,236,503f	147,707,919f	90,656,117f	12,233,623f	23,685,776f	116,255,514f	39,629,924f	282,460,954f	47,816,861f	5,116,097f	52,932,958f	
1849	185,472,366	32,739,425	218,211,791	82,980,060	30,753,845	14,122,375	7,716,897	27,257,103	162,830,280	94,514,237	6,107,846	24,683,185	117,136,536	42,764,175	285,205,979	36,582,008	5,364,121	41,946,129	708,194,179f
1850	203,540,840	39,836,926	243,377,766	82,982,053	23,860,826	17,853,583	8,515,939	20,817,808	154,030,209	100,795,189	4,805,239	31,348,903	122,068,401	47,840,574	306,858,306	38,461,401	5,080,057	43,541,458	747,807,739
1851	194,314,083	41,282,201	235,596,284	80,914,482	20,175,664	16,062,665	8,865,395	21,812,409	147,830,615	103,883,199	4,821,131	33,524,972	126,642,696	47,210,829	316,082,827	39,607,539	4,610,965	44,218,504	743,728,230
1852	218,776,082	44,315,841	263,091,923	96,460,289	25,483,657	17,919,707	8,371,589	27,001,904	175,237,146	111,951,773	5,220,157	32,473,256	130,899,370	44,903,426	325,447,982	43,479,109	3,044,977	46,524,086	810,301,137
1853	237,388,420	46,473,019	283,861,439	95,838,493	26,495,231	19,273,827	8,218,901	28,111,574	177,938,026	115,112,675	6,306,210	36,232,766	138,835,907	44,775,674	341,263,232	45,886,991	3,509,187	49,396,178	852,458,875
1854	250,445,273	48,573,466	279,018,739	93,620,262	33,254,347	23,712,693	7,468,030	26,602,746	184,658,078	107,317,831	6,677,881	31,949,081	145,164,906	43,988,968	335,098,667	50,019,801	3,608,643	53,628,444	852,403,928
1855	267,516,297	51,462,762	318,979,059	118,003,669	37,193,265	35,201,810	7,739,561	28,231,147	226,369,452	115,851,480	6,932,034	30,095,419	152,541,900	53,594,469	359,015,302	49,544,697	4,609,676	54,154,373	958,518,186
1856	286,691,168	54,419,794	341,110,962	116,611,843	40,954,799	19,405,152	7,880,503	28,267,621	213,119,918	142,247,238	7,053,556	48,063,155	163,434,548	62,544,403	423,342,900	51,565,340	4,229,212	55,794,552	1,033,368,332
1857	284,584,982	54,601,531	339,186,513	116,450,617	36,886,237	29,885,156	8,399,574	29,588,200	221,209,784	153,767,459	7,537,918	44,130,840	173,283,789	64,042,485	442,762,491	52,010,082	3,991,012	56,001,094	1,059,159,882
1858	287,138,184	53,000,167	340,138,351	109,198,665	51,982,580	22,871,364	9,672,298	27,829,558	221,554,465	166,512,642	7,752,173	67,321,493	177,273,842	60,324,866	479,185,016	53,034,882	4,521,073	57,555,955	1,098,433,787
1859	272,146,974	53,524,328	325,671,302	111,030,347	43,568,077	34,890,859	10,652,942	28,359,823	228,502,048	174,904,603	8,722,794	60,762,493	178,754,024	62,451,710	485,595,624	56,688,359	4,886,519	61,574,878	1,101,343,852
1860	300,340,394	56,049,610	356,390,004	77,287,234	33,147,363	20,730,851	9,698,489	30,272,977	171,136,914	176,414,128	9,722,272	37,696,761	193,021,299	66,586,397	483,440,857	58,251,571	5,165,279	63,416,850	1,074,384,625
1861	297,834,509	58,434,711	356,269,220	73,361,417	27,522,294	25,865,868	8,034,090	26,849,751	161,633,420	196,028,215	11,183,796	32,997,758	215,239,372	65,540,180	520,989,321	61,330,183	5,435,589	66,765,772	1,105,657,733
1862	319,110,118	65,380,454	384,490,572	81,595,951	31,129,142	39,600,225	6,774,616	27,620,327	186,720,261	204,888,182	11,891,729	50,656,069	220,443,094	68,060,957	555,940,031	64,073,808	5,834,128	69,907,936	1,197,058,800
1863	332,766,114	73,134,822	405,900,936	72,347,859	45,762,786	48,175,489	6,475,023	22,568,198	195,329,355	211,995,772	8,416,207	61,067,268	226,477,349	69,862,850	577,819,446	67,216,365	5,723,847	72,940,212	1,251,989,949
1864	329,421,288	76,245,779	405,667,067	64,359,179	28,913,342	40,141,012	5,999,347	23,189,821	162,602,701	216,620,355	8,798,105	22,443,442	233,331,647	72,033,993	553,227,542	68,235,653	6,157,054	74,392,707	1,195,890,017
1865	325,492,352	80,384,122	405,876,474	64,110,413	31,548,778	29,531,230	5,347,918	23,131,115	153,669,454	225,646,151	8,954,062	50,255,108	236,583,918	72,300,694	593,739,933	72,041,107	6,642,487	78,683,594	1,231,969,455
1866	347,252,306	82,302,569	429,554,875	66,636,831	37,644,386	18,691,949	6,228,945	22,805,239	152,007,350	244,015,391	10,468,499	55,454,774	241,957,523	78,594,432	630,490,619	74,507,302	7,766,789	82,274,091	1,294,326,935
1867	350,685,157	83,408,596	434,093,753	69,851,768	36,906,972	14,119,877	2,215,554	22,684,330	145,778,501	234,023,733	10,461,306	59,507,196	247,625,640	45,957,815	597,575,690	78,581,664	7,831,701	86,413,365	1,263,861,309
1868	364,256,410	84,986,261	449,242,671	75,008,753	32,027,356	16,682,431	2,010,879	21,619,126	147,348,539	243,122,972	10,335,740	62,309,366	247,657,987	46,641,740	610,067,805	81,319,585	7,973,328	89,292,913	1,295,951,928
1869	367,667,520	89,316,128	456,983,648	71,637,382	31,949,712	16,693,638	2,051,007	22,281,135	144,612,874	249,827,015	10,615,847	65,041,028	254,709,876	47,186,110	627,379,876	86,579,745	8,048,871	94,628,616	1,323,605,014
1870	286,195,478	74,849,901	361,045,379	79,706,055	29,068,035	19,180,271	1,900,387	23,697,392	153,552,140	223,693,103	7,264,709	55,190,191	243,334,261	38,773,829	568,256,093	66,500,409	5,999,956	72,500,365	1,155,353,977
1871	337,071,757	82,181,692	419,253,449	104,219,525	28,896,071	22,722,941	2,163,404	24,087,237	182,089,178	245,331,565	6,010,276	87,725,964	217,387,985	80,657,174	637,112,964	87,603,362	4,016,051	91,619,413	1,330,075,004

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1871.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.												OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE d'État et des beaux-arts.	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FINANCES. Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine et des colonies.	TOTAL à reporter.	
1848	"	26,362,102f	11,061,538f	411,181,418f	9,256,657f	28,787,804f	156,292,027f	106,014,746f	711,532,652f	408,125,781f	127,712,762f	1,284,794,835f	(A) Afin de rendre comparables les résultats des budgets qui composent cette période, on a dû rattacher aux dépenses ordinaires des budgets de 1863 à 1871 les dépenses de guerre et de travaux classées, depuis 1863, au budget extraordinaire.
1849	"	26,356,302	10,135,288	454,757,164	9,246,747	17,299,756	144,843,844	92,221,596	718,369,107	364,007,807	117,377,220	1,236,245,724	
1850	"	26,925,113	9,928,564	387,102,793	10,986,097	17,418,893	146,458,149	89,942,678	651,908,610	323,229,491	100,749,794	1,112,741,572	(B) A partir de 1867 jusqu'en 1870, la dépense fictive de l'amortissement a été supprimée, et le payement des annuités pour ponts, canaux et travaux divers a été mis à la charge du budget spécial de la caisse d'amortissement. — La loi du 16 septembre 1871 ayant supprimé la caisse d'amortissement, les dépenses ci-dessus désignées ont été rattachées au budget de l'État en 1871.
1851	"	27,151,902	8,335,912	385,742,281	8,419,733	32,296,779	148,948,690	93,500,936	668,908,419	312,852,621	97,083,728	1,114,332,582	
1852	7,958,823f	27,001,610	9,664,494	398,874,074	16,458,702	25,109,131	148,888,337	91,750,134	681,080,378	327,418,353	105,547,909	1,158,071,567	(C) Y compris les dépenses d'armements extraordinaires imputées sur le budget spécial de l'emprunt de 429 millions, créé par la loi du 1er août 1868, et qui se sont élevées en 1868, pour le ministère de la guerre, à 64,039,110 francs, et pour celui de la marine, à 16,149,254 francs; en 1869, pour la guerre, à 36,741,669 francs, et pour la marine, à 6,257,556 francs; en 1870, pour la guerre, à 23,183,703 francs; en 1871, pour la guerre, à 4,212,546 francs.
1853	8,438,136	27,626,783	9,260,625	374,484,507	35,803,946	34,224,736	151,190,565	98,568,907	694,272,661	322,740,810	117,724,111	1,180,063,126	
1854	15,227,404	27,825,805	9,844,717	417,750,134	36,491,533	24,757,198	163,918,485	110,335,365	753,252,715	567,245,687	196,450,327	1,569,846,655	(D) Y compris une somme de 14,100,742 francs imputée sur le budget spécial de l'emprunt de 429 millions, et représentant trois trimestres d'arrérages.
1855	13,821,274	27,349,779	10,269,239	477,788,585	38,533,069	27,472,346	179,099,721	121,974,512	844,868,233	865,607,478	236,552,755	1,998,468,755	
1856	13,508,007	26,956,400	12,437,203	511,882,060	38,887,462	24,586,324	166,061,806	128,910,665	870,328,317	693,153,177	220,163,567	1,836,546,671	
1857	9,518,492	27,012,057	11,285,572	516,678,213	40,118,666	23,977,993	175,537,462	120,213,767	876,526,101	410,919,409	138,962,467	1,474,224,098	
1858	9,863,464	26,450,057	10,953,022	520,714,378	40,162,124	21,828,373	188,576,860	136,184,821	907,466,556	365,748,051	Sans les colonies. 133,426,507	1,453,907,657	
1859	10,530,399	27,215,559	11,724,868	555,901,784	42,281,191	24,642,765	201,619,639	139,271,954	963,717,333	606,586,823	208,348,329	1,828,123,311	
1860	19,631,507	27,703,079	13,404,199	560,184,408	44,288,661	23,775,141	195,083,574	134,606,056	957,937,240	443,558,023	202,656,199	1,664,890,247	
1861	23,113,070	30,301,871	17,623,149	580,626,233	44,159,026	25,713,538	199,283,918	116,911,134	966,693,849	440,975,814	Avec les colonies. 230,001,184	1,708,708,937	
1862	17,119,824	31,794,403	12,690,735	564,591,389	45,278,835	25,169,659	217,562,983	137,754,315	990,357,181	434,941,342	241,796,635	1,728,700,120	
1863	15,327,583	32,735,830	12,862,440	622,608,212	46,032,117	24,900,983	218,631,883	158,962,723	1,071,135,918	(A) 460,670,695	(A) 221,467,945	1,814,200,411	
1864	15,747,448	32,741,661	13,098,808	651,885,124	47,164,109	24,243,895	225,763,535	126,025,624	1,075,082,287	440,396,233	217,153,080	1,794,219,517	
1865	15,350,121	32,813,858	12,923,186	608,774,814	47,091,282	20,737,910	220,591,129	108,459,634	1,005,684,769	408,489,245	192,964,248	1,668,225,427	
1866	15,507,615	32,840,883	13,074,939	597,146,429	47,704,051	27,511,401	226,606,030	111,163,451	1,010,131,362	416,131,931	192,343,557	1,680,930,287	
1867	15,168,775	32,912,634	13,350,372	(B) 457,124,439	48,169,263	19,965,354	224,505,646	111,697,420	861,462,122	513,090,285	221,972,850	1,657,957,038	
1868	15,492,087	33,181,373	13,552,292	465,854,521	49 229,780	22,097,807	226,731,692	113,878,712	877,792,512	(C) 461,093,551	(C) 197,306,119	1,598,417,934	
1869	12,426,630	36,080,550	13,899,963	(D) 482,755,142	51,257,280	21,841,150	226,200,090	122,110,219	904,163,881	420,899,097	181,991,505	1,569,461,626	
1870	6,109,654	35,116,827	13,049,044	511,819,667	42,221,656	34,364,413	220,732,736	126,795,255	935,933,727	1,275,620,555	212,069,744	2,477,899,551	
1871	5,602,979	32,493,668	11,559,546	(B) 659,346,182	22,237,975	122,351,474	217,020,007	151,060,630	1,172,016,268	1,224,305,860	169,477,842	2,615,456,103	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1871.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.									TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de l'Algérie et des colonies.	DÉPENSES à différents titres.	TOTAL.	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL.		
1848	1,284,794,835f	19,298,562f	39,731,537f	154,911,744f	21,887,617f	90,729,327f	"	"	1,611,353,622f	"	13,056,993f	21,234,289f	125,315,836f	159,607,118f	1,770,960,740f	(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale, créé en 1852 et supprimé en 1853.
1849	1,236,245,724	21,699,759	40,891,147	143,500,337	18,565,607	62,586,572	"	"	1,523,489,146	"	10,754,548	7,406,862	104,653,886	122,815,296	1,646,304,442	
1850	1,112,741,572	21,318,622	41,030,377	122,809,042	16,633,713	65,767,865	"	"	1,380,301,191	"	4,829,444	4,129,330	83,377,273	92,336,047	1,472,637,238	(B) A partir de 1853, les services de l'agriculture et du commerce ont été détachés du ministère de l'intérieur et réunis à celui des travaux publics.
1851	1,114,332,582	21,901,816	41,833,737	125,619,341	19,308,983	64,543,400	"	"	1,387,539,859	"	4,034,156	3,946,539	65,809,090	73,789,785	1,461,329,644	
1852	1,158,671,567	22,958,893	41,929,535	162,138,242f (A)		70,515,387	"	"	1,456,213,624	4,618,751f	"	2,467,932	49,803,690	56,890,373	1,513,103,997	(C) Transport à un compte spécial d'une somme de 20 millions prélevée sur l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855, pour travaux de défense contre les inondations. (Exécution de la loi du 28 mai 1858.)
1853	1,180,063,126	22,869,803	44,268,012	135,426,656f	(B) 76,314,922f		"	"	1,458,942,519	10,767,163	"	3,304,179	74,493,148	88,654,490	1,547,597,009	
1854	1,569,846,655	22,170,648	44,365,015	152,152,554	77,334,356		"	"	1,865,869,228	23,998,447	"	2,797,300	95,413,185	122,208,932	1,988,078,160	(D) On a dû, dans ce tableau, rattacher au budget ordinaire le montant des travaux extraordinaires de la guerre, de la marine et de quelques autres ministères, afin de maintenir une analogie complète entre les différents termes de dépense des budgets de 1863 à 1870 et ceux des budgets précédents où cette distinction n'existait pas.
1855	1,998,468,755	19,719,095	44,183,094	157,492,585	93,221,500		"	"	2,313,085,029	12,419,522	"	4,891,485	68,821,804	86,132,811	2,399,217,840	
1856	1,836,546,671	19,866,551	45,386,730	150,983,979	85,629,223		"	"	2,138,413,154	8,128,659	"	5,555,147	43,684,827	57,368,633	2,195,781,787	(E) A partir de 1867, le payement des garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer a été mis à la charge du budget spécial de la caisse d'amortissement, mais cette nature de dépenses a figuré de nouveau au budget extraordinaire à partir de 1871, par suite de la suppression de la caisse d'amortissement.
1857	1,474,224,098	20,281,968	46,960,094	173,993,943	89,924,760		"	20,000,000f (C)	1,825,384,863	4,153,437	"	4,892,431	58,095,486	67,141,354	1,892,526,217	
1858	1,453,907,657	20,523,907	46,852,315	186,596,289	82,576,291		38,067,067f	"	1,828,523,526	4,671,990	"	"	25,298,375	29,970,365	1,858,493,891	
1859	1,828,123,311	20,996,163	47,916,605	157,914,974	72,177,816		38,234,997	"	2,165,363,866	4,863,024	"	"	37,433,513	42,296,537	2,207,660,403	(F) Y compris les dépenses extraordinaires de travaux publics imputées sur le budget spécial de l'emprunt de 429 millions, créé par la loi du 1er août 1868, et qui se sont élevées, pour l'exercice 1868, à 37,278,547 francs, à 39,981,487 francs pour l'exercice 1869, à 1,745,510 francs pour l'exercice 1870, et à 103,236 fr. 09 cent. pour l'exercice 1871.
1860	1,664,890,247	20,857,979	50,008,543	170,946,060	73,536,033		41,525,685	"	2,021,764,547	3,038,450	"	"	59,288,357	62,326,807	2,084,091,354	
1861	1,708,708,937	21,322,239	52,102,124	191,514,819	76,479,157		Gt gal de l'Algérie 21,729,547	"	2,071,856,823	3,134,580	"	"	95,997,204	99,131,784	2,170,988,607	
1862	1,728,700,120	24,674,596	50,298,570	193,413,652	77,013,738		19,379,357	"	2,093,480,033	12,754,408	"	"	106,604,886	119,359,294	2,212,839,327	
1863	1,814,200,411	26,219,752	50,264,495	196,584,303	78,454,162		18,568,056	"	2,184,291,179	8,349,028	(D) "	(D) "	94,428,850	102,777,878	2,287,069,057	
1864	1,794,219,517	27,487,195	51,296,433	199,414,410	76,102,195		19,716,727	"	2,168,236,477	8,499,778	(D) "	(D) "	79,970,131	88,469,909	2,256,706,386	
1865	1,668,225,427	28,735,638	52,846,289	194,759,054	77,874,918		21,732,658	"	2,044,173,984	8,566,105	(D) "	(D) "	94,450,923	103,017,028	2,147,191,012	
1866	1,680,030,287	29,660,417	53,434,031	202,970,795	77,777,351		29,187,455	"	2,073,060,336	8,268,342	(D) "	(D) "	121,745,947	130,014,289	2,203,074,625	
1867	1,657,957,038	30,193,600	54,035,637	208,793,485	78,705,590		33,359,022	"	2,063,044,372	9,157,956	(D) "	(D) "	(E) 97,562,244	106,720,200	2,169,764,572	
1868	1,598,417,934	36,061,969	53,882,764	234,630,512	78,410,616		41,093,313	"	2,042,497,108	7,235,771	(D) "	(D) "	(F) 87,321,745	94,557,716	2,137,054,624	
1869	1,569,461,626	38,539,216	54,532,936	255,753,523	14,387,825	83,439,507	38,143,242	"	2,054,257,875	7,168,786	(D) "	(D) "	84,004,595	91,173,381	2,145,431,256	
1870	2,477,899,551	42,739,515	53,842,520	451,035,934	18,608,550	85,960,897	35,747,256	"	3,165,834,223	"	(D) "	(D) "	273,178,856	273,178,856	3,439,013,079	
1871	2,615,456,163	42,306,457	49,963,525	358,107,763	21,749,044	79,049,395	27,869,321	"	3,194,501,668	"	"	"	180,291,292	180,291,292	3,374,792,960	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 À 1871.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses du Budget voté et du budget réglé définitivement [A].

1° Modifications apportées législativement aux recettes et aux dépenses du Budget voté.

EXERCICES.	EXCÉDANTS résultant de la loi du budget en recette.	EXCÉDANTS résultant de la loi du budget en dépense.	RECETTES. Évaluations adoptées dans la loi du budget.	RECETTES. Modifications législatives au budget voté. Fonds départementaux et spéciaux. Augmentations. Plus-value des recettes.	Fonds reportés des exercices précédents.	Réductions. Moins-value des recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Ressources rattachées aux Augmentations.
1840	15,851,735f	"	1,160,765,222f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	28,985,000f
1841	24,043,432	"	1,211,885,666	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	111,518,187
1842	"	115,654,934f	1,160,683,142	13,901,834	8,456,246	"	9,762,436	80,730,134
1843	"	37,363,817	1,281,173,360	12,109,569	9,234,489	"	10,700,315	33,154,230
1844	"	64,447,836	1,324,760,336	10,584,599	15,462,274	"	14,673,786	8,982,108
1845	"	35,791,831	1,327,784,417	11,365,678	15,112,741	"	14,422,001	2,026,516
1846	"	79,393,755	1,355,045,651	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	"
1847	"	101,379,928	1,357,343,325	5,831,573	13,884,580	"	13,407,022	7,676,596
1848	"	330,317,890	(B) 1,487,324,818	7,060,332	13,193,971	"	13,210,270	254,026,516
1849	"	160,839,062	1,411,732,007	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	3,000,000
1850	"	102,322,671	1,359,169,117	"	14,231,907	1,224,114f	13,978,353	"
1851	"	63,254,289	1,371,379,758	"	13,561,606	527,987	12,045,811	"
1852	"	53,985,242	1,449,413,604	"	12,651,701	354,641	11,325,144	"
1853	"	34,192,794	1,450,820,531	2,460,821	12,204,690	"	11,575,260	"
1854	3,567,630	"	1,520,288,089	12,650,732	10,167,127	"	10,662,229	250,000,000
1855	5,813,061	"	1,566,012,213	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	1,132,828,941
1856	3,300,204	"	1,601,586,732	21,416,808	12,253,122	"	11,889,918	154,342,681
1857	10,969,848	"	1,709,874,512	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176	"
1858	20,125,675	"	1,737,115,171	48,098,500	14,305,760	"	17,904,794	"
1859	8,138,237	"	1,773,919,114	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	360,133,717
1860	896,601	"	1,825,854,379	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	86,118,327
1861	653,812	"	1,840,775,670	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621	"
1862	4,300,997	"	1,974,070,028	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320	"
1863	8,894,156	"	2,069,507,518	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069	"
1864	6,844,221	"	2,110,437,345	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616	"
1865	1,611,490	"	2,100,879,108	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623	"
1866	3,336,727	"	2,077,462,459	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547	"
1867	340,161	"	1,902,451,531	12,678,384	22,993,119	"	17,185,253	175,057,923
1868	58,129	"	1,954,525,244	26,221,780	22,490,760	"	22,346,282	117,466,911
1869	381,171	"	1,995,404,666	34,853,611	22,375,394	"	22,026,308	97,061,453
1870	1,709,100	"	2,056,022,969	58,191,246	22,133,322	"	18,761,029	1,232,818,480
1871	7,940,358	"	2,190,120,207	48,662,735	18,773,302	"	48,521,150	1,321,922,988

(A) Ce développement résume les modifications législatives ou administratives apportées aux prévisions du budget primitif lors du règlement de chaque exercice.

(B) Budget rectifié de 1848, comprenant l'impôt extraordinaire de 45 centimes.

DÉPENSES. Dépenses spéciales budgets. Réductions.	Montant réel du budget voté. (Voir le tableau suivant.)	Crédits ouverts par la loi du budget.	Modifications législatives au budget voté. Fonds départementaux et spéciaux. Augmentations. Crédits égaux aux plus-values des recettes.	Crédits égaux aux fonds reportés des exercices précédents.	Réductions provenant des moins-values de recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Dépenses spéciales rattachées aux budgets. Augmentations.	Réductions.	Montant réel du budget voté. (Voir le tableau suivant.)
"	1,201,733,540f	1,144,913,487f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	"	"	1,156,896,805f
"	1,334,215,830	1,187,842,234	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	"	"	1,198,654,211
"	1,254,008,920	1,276,338,076	13,901,834	8,456,246	"	9,762,437	81,144,000f	"	1,370,077,719
"	1,324,971,333	1,318,537,177	12,109,568	9,234,489	"	10,700,315	34,724,200	"	1,363,905,119
"	1,345,115,531	1,389,208,172	10,584,598	15,462,274	"	14,673,785	4,480,000	"	1,405,061,259
"	1,341,867,351	1,363,576,248	11,365,678	15,112,741	"	14,422,002	56,400,000	"	1,432,032,665
3,836,795f	1,361,194,376	1,434,439,406	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	50,553,300	"	1,494,978,226
"	1,371,329,052	1,458,723,253	5,831,573	13,884,580	"	13,407,022	71,672,556	"	1,536,704,940
"	1,748,395,367	1,817,642,708	7,060,332	13,193,970	"	13,210,270	"	"	1,824,686,740
"	1,433,559,855	1,572,571,069	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	"	"	1,591,398,917
"	1,358,198,557	1,461,491,788	"	14,231,907	1,049,314f	13,978,353	"	"	1,460,696,028
"	1,372,367,566	1,434,634,047	"	13,561,606	577,987	12,045,811	"	"	1,435,571,855
"	1,450,385,520	1,503,398,846	"	12,651,701	9,193	11,325,144	"	"	1,504,716,210
"	1,453,910,782	1,485,013,325	2,360,821	12,204,690	"	11,575,261	"	"	1,488,003,575
"	1,782,443,719	1,516,720,459	12,650,731	10,167,128	"	10,662,229	"	"	1,528,876,089
"	2,711 850,379	1,560,199,152	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	"	"	1,573,208,377
"	1,777,709,425	1,598,286,528	21,416,807	12,253,122	"	11,889,918	"	"	1,620,066,539
"	1,743,455,210	1,698,904,664	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176	(C)20,000,000	"	1,752,485,362
"	1,781,614,637	1,716,989,496	48,104,500	14,305,760	"	17,904,794	"	"	1,761,494,962
"	2,143,909,090	1,765,780,877	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	"	"	1,775,637,136
"	1,917,640,426	1,824 957,778	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	"	"	1,830,625,498
"	1,864,153,079	1,840,121,858	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621	"	"	1,863,499,267
"	1,995,606,186	1,969,769,031	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320	"	"	1,991,305,189
"	2,091,776,322	2,060,613,362	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069	"	"	2,082,882,166
"	2,134,798,285	2,103,593,124	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616	"	"	2,127,954,064
"	2,118,975,826	2,099,267,618	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623	"	"	2,117,364,336
"	2,100,644,200	2,074,125,732	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547	"	"	2,097,307,473
"	2,095,995,704	1,902,111,370	12,678,384	22,993,119	"	17,185,253	"	"	1,920,597,620
"	2,098,358,413	1,954,467,115	26,221,780	23,490,760	"	22,346,282	"	"	1,980,833,373
"	2,127,668,816	1,995,023,495	34,853,611	22,375,394	"	22,026,308	"	"	2,030,226,192
"	3,350,404,988	2,054,313,869	58,191,246	22,133,322	"	18,761,029	"	"	2,115,877,408
"	3,530,958,082	2,161,262,952	48,662,735	18,773,302	"	48,521,150	"	"	2,180,177,839

(C) Dépense d'ordre pour transport au fonds spécial des travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 À 1871.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses du Budget voté et du Budget réglé définitivement.*

2° Modifications apportées par l'exécution des services aux recettes et aux dépenses du budget voté.

EXERCICES.	RECETTES. Budget primitif (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède.)	Résultat définitif de l'exécution des services. (Voir le développement, pages 530 et 531.) Augmentation.	Diminution.	Total des recettes définitives.	Budget primitif (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède).	DÉPENSES. Résultat définitif de l'exécution des services. (Voir le développement, pages 532 à 535.) Augmentation.	Diminution.	Total des dépenses définitives.	Excédant pour chaque exercice: des recettes sur les dépenses.	des dépenses sur les recettes.	Fonds disponibles provenant des exercices précédents.	Situation définitive en règlement d'exercice: Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1840	1,201,733,540f	32,749,559f	"	1,234,483,099f	1,156,896,805f	206,814,297f	"	1,363,711,102f	"	129,228,003f	"	8,776,526f	138,004,529f
1841	1,334,215,830	63,552,862	"	1,397,768,692	1,198,654,211	226,585,412	"	1,425,239,623	"	27,470,931	8,776,526f	"	18,694,405
1842	1,254,008,920	76,984,965	"	1,330,993,885	1,370,077,719	70,896,429	"	1,440,974,148	"	109,980,263	"	"	109,980,263
1843	1,324,971,333	53,252,868	"	1,378,224,201	1,363,905,119	81,360,621	"	1,445,265,740	"	67,041,539	"	"	67,041,539
1844	1,345,115,531	39,645,985	"	1,384,761,516	1,405,061,259	23,072,683	"	1,428,133,942	"	43,372,426	"	"	43,372,426
1845	1,341,867,351	51,419,494	"	1,393,286,845	1,432,032,665	57,399,436	"	1,489,432,101	"	96,145,256	"	4,335,330	100,480,586
1846	1,361,194,376	38,096,179	"	1,399,290,555	1,494,978,226	71,547,365	"	1,566,525,591	"	167,235,036	4,335,330	"	162,899,706
1847	1,371,329,052	1,058,398	"	1,372,387,450	1,536,704,940	92,973,149	"	1,629,678,089	"	257,290,639	"	"	257,290,639
1848	1,748,395,367	19,560,323	"	1,767,955,690	1,824,686,740	"	53,726,000f	1,770,960,740	"	3,005,050	"	"	3,005,050
1849	1,433,559,855	"	1,880,890f	1,431,678,965	1,591,398,917	54,905,525	"	1,646,304,442	"	214,625,477	"	"	214,625,477
1850	1,358,198,557	73,423,914	"	1,431,622,471	1,460,696,028	11,941,210	"	1,472,637,238	"	41,014,767	"	"	41,014,767
1851	1,372,367,566	"	11,766,791	1,360,600,775	1,435,571,855	25,757,789	"	1,461,329,644	"	100,728,869	"	"	100,728,869
1852	1,450,385,520	36,959,464	"	1,487,344,984	1,504,716,210	8,387,787	"	1,513,103,997	"	25,759,013	"	"	25,759,013
1853	1,453,910,782	70,537,682	"	1,524,448,464	1,488,003,575	59,593,434	"	1,547,597,009	"	23,148,545	"	"	23,148,545
1854	(A) 1,782,443,719	19,601,119	"	1,802,044,838	1,528,876,089	459,202,071	"	1,988,078,160	"	186,033,322	"	"	186,033,322
1855	(B) 2,711,850,379	81,423,586	"	2,793,273,965	1,573,208,377	826,009,463	"	2,399,217,840	394,056,125f	"	"	394,056,125	"
1856	(C) 1,777,709,425	136,233,724	"	1,913,943,149	1,620,066,539	575,715,248	"	2,195,781,787	"	281,838,638	394,056,125	112,217,487	"
1857	1,743,455,210	55,770,628	"	1,799,225,838	1,752,485 362	140,040,855	"	1,892,526,217	"	93,300,379	112,217,487	18,917,108	"
1858	1,781,614,637	89,767,267	"	1,871,381,904	1,761,494,962	96,998,929	"	1,858,493,891	12,888,013	"	18,917,108	31,805,121	"
1859	(D) 2,143,909,090	34,830,045	"	2,178,739,135	1,775,637,136	432,023,267	"	2,207,660,403	"	28,921,268	31,805,121	2,883,853	"
1860	(E) 1,917,640,426	44,558,191	"	1,962,198,617	1,830,625,498	253,465,856	"	2,084,091,354	"	121,892,737	2,883,853	"	119,008,884
1861	1,864,153,079	141,932,364	"	2,006,085,443	1,863,499,267	307,489,340	"	2,170,988,607	"	164,903,164	"	"	164,903,164
1862	1,995,606,186	182,279,515	"	2,177,885,701	1,991,305,189	221,534,138	"	2,212,839,327	"	34,953,626	"	"	34,953,626
1863	2,091,776,322	173,161,636	"	2,264,937,958	2,082,882,166	204,186,891	"	2,287,069,057	"	22,131,099	"	"	22,131,099
1864	2,134,798,285	70,142,490	"	2,204,940,775	2,127,954,064	128,752,322	"	2,256,706,386	"	51,765,611	"	"	51,765,611
1865	2,118,975,826	50,176,716	"	2,169,152,542	2,117,364,336	29,826,676	"	2,147,191,012	21,961,530	"	"	12,224,000	A déd. 9,737,530
1866	2,100,644,200	92,185,085	"	2,192,829,285	2,097,307,473	105,767,152	"	2,203,074,625	"	10,245,340	12,224,000	1,978,660	"
1867	(F) 2,095,995,704	71,790,208	"	2,167,785,912	1,920,597,620	249,166,952	"	2,169,764,572	"	1,978,660	1,978,660	"	"
1868	(G) 2,098,358,413	58,055,310	"	2,156,413,723	1,980,833,373	156,221,251	"	2,137,054,624	19,359,099	"	"	374,029	A déd. 18,985,070
1869	(H) 2,127,668,816	75,361,978	"	2,203,030,794	2,030,226,192	115,205,064	"	2,145,431,256	57,599,538	"	374,029	"	A déd. 57,973,567
1870	(I) 3,350,404,988	88,608,091	"	3,439,013,079	2,115,877,408	1,323,135,671	"	3,439,013.079	"	"	"	"	"
1871	(I) 3,530,958,082	17,564,931	"	3,548,523,013	(I) 2,180,177,839	1,194,615,121	"	3,374,792,960	173,730,053	"	"	60,000,000	A déd. 113,730,053

(A) Y compris le montant de l'emprunt de 250 millions.
(B) Y compris le produit des emprunts de 500 et de 750 millions pour 1,134,639,397 francs.
(C) Y compris le reliquat des emprunts pour 154,342,681 francs.
(D) Y compris le produit de l'emprunt de 500 millions (loi du 2 mai 1859) pour 360,133,717 francs.
(E) Y compris le produit de l'emprunt de 500 millions (loi du 2 mai 1859) pour 86,278,921 francs.
(F) Y compris 175,057,923 francs prélevés sur le produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)
(G) Y compris 117,466,911 francs prélevés sur le produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)
(H) Y compris 97,061,453 francs prélevés sur le produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)

(I) Y compris les sommes prélevées sur les emprunts suivants :

	Exercice 1870.	Exercice 1871.
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	40,589,214f 04c	4,215,782f 11c
——— de 750 millions. (Loi du 11 août 1870.)	751,780,859 99	38,023,067 57
——— de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.)	207,849,070 00	279,100 00
——— de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	"	552,353,662 87
——— fait à la Banque de France.	247,959,335 74	727,051,375 00
	1,248,178,479 77	1,321,922,987 55

A partir de 1871, les recettes attribuées à la Caisse d'amortissement ont été rattachées, ainsi que les dépenses, au budget de l'État par la loi du 16 septembre 1871, art. 22. Le budget primitif de 1871 contient, de ce fait, 70,630,000 francs de recettes et 49,713,103 francs de dépenses.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 À 1871.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par catégories principales, des Augmentations et des Diminutions de Recettes.

EXERCICES.	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Fonds généraux.)		PRODUITS DES DOMAINES et des forêts.		IMPÔTS ET REVENUS indirects.		REVENUS ET PRODUITS divers.		RESSOURCES extraordinaires.		PRODUIT DE LA RÉSERVE de l'amortissement.		FONDS GÉNÉRAUX des budgets que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.		Augmentation. (Recouvrements excédant les évaluations.)	Diminution. (Évaluations excédant les recouvrements.)	
1840	2,681,309f	"	"	987,509f	30,776,299f	"	279,460f	"	"	"	"	"	"	32,749,559f	"	(A) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant les 5 derniers mois de l'année, des divers droits temporaires établis par la loi du 14 juillet 1855.
1841	3,156,037	"	589,093f	"	40,377,144	"	2,931,039	"	16,499,549f	"	"	"	"	63,552,862	"	
1842	3,937,401	"	4,832,039	"	60,312,118	"	7,903,407	"	"	"	"	"	"	76,984,965	"	
1843	2,866,225	"	2,459,408	"	45,166,467	"	2,760,768	"	"	"	"	"	"	53,252,868	"	(B) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant l'année entière, des mêmes droits.
1844	1,814,109	"	"	3,360,342	35,569,952	"	4,681,124	"	"	"	"	"	941,142f	39,645,985	"	
1845	4,159,325	"	5,654,466	"	34,026,687	"	1,617,646	"	"	"	"	"	5,961,370	51,419,494	"	
1846	4,097,063	"	855,638	"	30,723,873	"	717,511	"	"	"	"	"	1,702,094	38,096,179	"	(C) Résultat de reversements plus considérables des ministères de la guerre et de la marine.
1847	819,231	"	"	9,643,260	9,021,341	"	"	638,362f	"	"	"	"	1,499,448	1,058,398	"	
1848	"	516,028f	"	2,992,255	18,553,290	"	2,352,693	"	"	560,114f	2,140,751f	"	581,984	19,560,323	"	
1849	"	3,105,003	8,077,334	"	"	14,059,821f	7,156,994	"	"	4,140,718	3,141,517	"	1,048,807	"	1,880,890f	(D) Produit de la consolidation de la réserve afférente à l'emprunt de 750 millions.
1850	"	104,852	"	8,117,002	26,221,038	"	830,751	"	52,113,574	"	1,067,782	"	1,412,623	73,423,914	"	
1851	1,584,249	"	"	9,423,424	"	19,397,887	7,743,805	"	6,273,083	"	393,437	"	1,059,946	"	11,766,791	(E) Élévation du prix de vente des coupes de bois et aliénations de domaines.
1852	1,023,781	"	"	10,382,078	28,940,138	"	5,265,068	"	11,178,736	"	284,415	"	649,404	36,959,464	"	
1853	2,411,919	"	"	3,224,712	49,007,874	"	7,380,958	"	14,022,311	"	"	188,170f	1,127,502	70,537,682	"	
1854	3,660,718	"	"	3,022,989	1,147,878	"	9,385,227	"	7,548,501	"	461,484	"	420,300	19,601,119	"	(F) Augmentation provenant, jusqu'à concurrence de 37,868,000 francs, des nouveaux droits perçus à partir du 1er juillet 1862 sur l'enregistrement, le timbre et les sucres.
1855	3,320,914	"	3,439,797	"	(A) 66,762,135	"	8,975,564	"	"	2,769,403	1,315,828	"	378,751	81,423,586	"	
1856	3,044,930	"	(E) 13,147,789	"	(B) 103,669,332	"	(C) 15,650,975	"	"	13,352,877	(D) 13,495,780	"	577,795	136,233,724	"	
1857	4,586,682	"	12,805,153	"	28,149,882	"	10,651,106	"	"	"	"	422,195	"	55,770,628	"	(G) Conséquence de l'augmentation du capital nominal de la dette consolidée, par suite de la conversion du 4 1/2 en rentes 3 p. 0/0.
1858	5,150,468	"	"	6,825,781	68,093,787	"	21,365,975	"	3,030,001	"	"	1,047,183	"	89,767,267	"	
1859	4,975,963	"	"	9,282,873	21,465,852	"	12,186,848	"	4,965,708	"	518,547	"	"	34,830,045	"	
1860	3,951,840	"	"	3,294,217	"	34,486,375	17,876,909	"	31,404,908	"	29,105,126	"	"	44,558,191	"	(H) Diminution résultant du dégrèvement d'un demi-second décime de l'enregistrement à partir du 1er juillet 1864 et de la mise en train de la nouvelle législation sur les sucres.
1861	5,626,110	"	"	401,023	41,863,733	"	7,197,504	"	85,622,156	"	2,023,884	"	"	141,932,364	"	
1862	2,587,880	"	"	5,584,055	(F) 60,682,800	"	7,665,266	"	115,891,194	"	1,036,430	"	"	182,279,515	"	
1863	2,002,945	"	"	5,649,319	71,525,949	"	11,406,164	"	74,413,544	"	(G) 19,462,353	"	"	173,161,636	"	(I) A partir de 1867 l'amortissement demeure soumis au mode tracé par la loi du 11 juillet 1866.
1864	4,142,215	"	"	938,086	"	(H) 32,162,982	18,811,462	"	79,617,829	"	672,052	"	"	70,142,490	"	
1865	4,412,956	"	"	360,429	38,632,455	"	3,662,857	"	"	1,271,965	5,100,842	"	"	50,176,716	"	
1866	4,215,461	"	"	3,006,519	87,850,935	"	2,801,031	"	"	36,970	361,147	"	"	92,185,085	"	(J) Les événements de la guerre de 1870 et la perturbation qui en est résultée dans la perception des impôts expliquent les diminutions que présentent les exercices 1870 et 1871.
1867	1,913,667	"	1,734,385	"	71,622,309	"	"	176,844	"	3,303,309	(I) "	"	"	71,790,208	"	
1868	3,215,049	"	693,412	"	51,807,928	"	"	3,438,357	5,777,278	"	"	"	"	58,055,310	"	
1869	2,922,921	"	815,636	"	60,691,014	"	"	2,436,830	13,369,237	"	"	"	"	75,361,978	"	
1870	3,251,229	"	"	(J) 8,338,747	"	(J) 136,046,024	"	(J) 6,840,481	236,582,114	"	"	"	"	88,608,091	"	
1871	"	(J) 12,868,580	19,901,438	"	"	(J) 43,423,995	"	(J) 4,922,180	58,878,248	"	"	"	"	17,564,931	"	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 À 1871.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par Ministère, des suppléments de Crédits accordés et des Crédits annulés (*).

EXERCICES.	MINISTÈRE D'ÉTAT et des beaux-arts.		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		MINISTÈRE des affaires étrangères.		MINISTÈRE DES FINANCES.		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		MINISTÈRE DE LA MARINE et des colonies.		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION publique.		OBSERVATIONS.
	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	
1840	"	"	822,842f	226,863f	3,228,173f	163,129f	24,196,773f	8,510,372f	(A) 144,149,786f	24,618,070f	(A) 28,317,328f	1,230,078f	150,722f	163,887f	
1841	"	"	666,533	155,405	600,117	367,918	56,803,247	17,803,999	(A) 146,973,865	12,978,076	(A) 58,075,394	7,189,471	40,519	147,842	
1842	"	"	321,418	107,098	1,101,754	319,229	30,135,250	12,064,926	37,264,917	16,805,680	4,376,212	7,303,121	79,850	233,878	
1843	"	"	301,161	69,405	2,093,305	1,017,050	18,758,287	9,034,053	32,266,771	14,499,726	15,853,379	3,071,285	50,371	167,208	
1844	"	"	172,461	66,389	1,784,080	1,084,323	5,044,074	6,912,708	17,813,860	18,203,706	16,577,666	6,327,968	90,904	142,229	
1845	"	"	125,813	57,822	1,741,458	851,369	27,405,776	7,273,756	22,173,543	11,439,243	12,222,087	4,427,195	58,714	211,747	
1846	"	"	166,025	83,455	2,630,172	457,878	23,840,188	10,692,296	42,198,282	14,835,380	17,505,938	7,825,006	1,114,718	186,984	
1847	"	"	731,830	63,917	1,811,916	546,299	25,678,332	7,274,436	61,297,713	12,768,002	20,601,011	6,554,916	430,289	382,031	
1848	"	"	607,774	709,267	2,136,115	731,870	A déduire : 24,428,351	11,776,391	4,751,154	15,823,102	3,515,227	6,430,390	501,962	450,319	
1849	"	"	355,508	459,436	3,216,179	322,259	17,084,613	12,171,109	51,202,153	22,759,356	10,677,233	5,100,008	356,972	641,637	
1850	"	"	526,016	156,947	3,085,725	121,860	6,791,216	10,458,182	26,287,235	16,748,991	2,203,686	6,241,980	817,349	425,782	
1851	"	"	773,645	193,088	1,686,490	426,797	20,078,580	12,607,361	18,148,388	8,786,237	A déduire : 1,935,037	3,484,109	382,690	449,318	
1852	725,863f	332,389f	797,354	211,378	1,631,781	241,263	44,912,074	18,304,588	5,232,540	7,228,641	781,474	9,991,411	172,380	285,503	
1853	799,934	53,253	1,019,664	20,926	231,093	80,067	46,079,174	6,838,208	2,838,315	4,330,168	6,479,897	2,542,608	192,012	206,431	
1854	25,449,693	57,391	1,263,998	78,972	748,635	134,519	62,604,541	6,423,183	(B) 291,064,953	31,505,312	(B) 82,027,860	1,661,234	421,110	162,654	
1855	12,248,772	183,178	152,573	246,174	687,761	40,121	(C) 120,011,078	9,089,851	(B) 570,368,668	20,658,981	(B) 123,172,817	9,330,979	237,125	153,839	
1856	8,690,609	120,143	6,336	469,706	2,464,483	33,879	(C) 92,035,015	7,100,597	(B) 382,480,598	29,189,263	(B) 121,107,230	19,044,115	526,024	90,875	
1857	716,229	72,599	4,114	453,326	1,402,106	123,135	26,283,351	7,090,337	87,686,587	16,990,322	20,754,391	1,587,314	755,550	185,011	
											Sans les colonies.				
1858	2,483,559	75,704	1,886	187,699	888,150	191,728	32,975,693	11,551,958	48,869,492	11,122,057	23,071,855	4,551,372	713,882	153,259	
1859	2,757,292	73,270	1,821	411,132	1,357,142	102,874	(D) 73,821,940	16,178,548	(E) 283,369,166	14,229,843	(E) 100,288,800	14,697,953	333,596	233,887	
1860	5,439,680	58,129	466,656	397,172	2,946,922	283,323	19,081,163	8,431,278	131,713,340	27,614,060	83,840,200	4,687,144	2,106,191	268,541	
											Avec les colonies.				
1861	10,098,941	103,308	878,601	91,249	6,964,799	103,500	34,298,167	17,822,369	104,356,188	9,035,018	87,390,439	2,296,448	2,267,932	649,429	
1862	12,108,049	279,833	412,643	202,256	1,578,897	22,112	52,130,037	(F) 52,597,851	70,998,633	11,310,508	95,908,411	3,449,595	649,160	217,539	
1863	372,284	165,610	44,440	180,220	537,995	194,755	57,757,519	24,981,666	98,917,918	12,756,590	69,168,573	13,584,048	689,888	555,351	
1864	642,159	55,186	1,370	427,319	586,606	21,998	25,815,485	34,802,740	66,744,856	3,521,663	55,189,195	5,278,447	689,737	398,166	
1865	532,222	117,241	2,978	406,330	457,978	131,992	6,080,937	(G) 68,549,715	44,387,402	9,019,777	32,949,547	3,577,631	1,203,777	284,627	
1866	358,510	96,082	3,100	340,928	337,204	45,465	11,698,838	15,650,492	54,284,166	4,431,458	30,050,634	2,408,559	1,020,917	248,987	
1867	1,058,520	160,012	33,150	194,226	454,337	37,165	10,677,704	20,163,019	(I) 167,175,302	5,718,814	(J) (t) 71,876,556	5,455,189	1,515,188	237,356	
1868	463,711	95,542	74,265	78,728	657,135	38,042	9,189,291	18,877,017	(H) 101,868,039	3,776,725	(t) 34,321,697	267,059	2,773,701	726,676	
1869	A déduire : (K) 2,540,964	64,250	2,961,040	215,114	762,350	26,587	(L) 24,670,998	26,774,903	(H) 55,179,974	8,116,655	(t) 12,408,432	2,255,349	2,405,628	412,042	
1870	A déduire : 10,687,971	313,976	341,356	1,335,354	689,423	801,579	(M) 60,946,430	51,032,515	(M) 1,908,733,717	1,009,089,344	(M) 81,694,706	42,969,984	7,540,422	1 044,355	
1871	A déduire : 9,292,435	373,086	A déduire : 1,909,529	1,615,728	A déduire : 295,604	1,288,350	275,268,777	51,244,373	1,429,755,487	579,870,805	29,072,019	37,786,927	2,965,536	1,650,304	

(*) La colonne des *crédits accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente non seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.

(A) Armements motivés par la question d'Orient.

(B) Dépenses de la guerre d'Orient.

(C) Accroissement du service de la dette inscrite et de la dette flottante. Achats de tabacs et primes d'exportation.

(D) Accroissement du service de la dette inscrite.

(E) Dépenses de la guerre d'Italie.

(F) Y compris 36 millions d'annulations pour le 4e trimestre des arrérages des rentes 3 p. 0/0, payable le 1er janvier 1863 et imputé sur les crédits de cet exercice.

(G) Y compris 44 millions par suite de l'annulation des rentes inscrites au nom de la Caisse d'amortissement. (Loi du 28 juin 1865.)

(H) Y compris 120,305,871 francs de dépenses d'armements extraordinaires en 1867; 64,054,172 francs imputés en 1868 sur le produit de l'emprunt de 429 millions; 36,741,979 francs imputés en 1869 sur le même budget.

(I) Y compris 38,286,848 francs de dépenses d'armements extraordinaires en 1867; 16,152,354 francs imputés en 1868 sur le produit de l'emprunt de 429 millions; 6,237,557 francs en 1869 sur le même budget.

(J) Déduction faite de 12,046,000 francs au ministère de la guerre et de 4,700,000 francs au ministère de la marine reportés du budget extraordinaire au budget spécial de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 2 août 1868.)

(K) Différence entre les suppléments de crédits du ministère des beaux-arts et les crédits du ministère d'État transportés à la justice et à l'agriculture.

(L) Y compris 14,640,000 francs imputés au budget de l'emprunt de 429 millions et représentant trois trimestres d'arrérages.

(M) Dépenses de la guerre de 1870.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 À 1871.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Développement, par Ministère, des suppléments de Crédits accordés et des Crédits annulés* (*).

EXERCICES.	SERVICE DES CULTES. Suppléments de crédits.	SERVICE DES CULTES. Crédits annulés.	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Suppléments de crédits.	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Crédits annulés.	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et du commerce. Suppléments de crédits.	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et du commerce. Crédits annulés.	MINISTÈRE DES TRAVAUX publics. Suppléments de crédits.	MINISTÈRE DES TRAVAUX publics. Crédits annulés.
1840	307,476f	242,682f	8,633,362f	1,083,730f	6 681,206f	917,424f	39,004,714f	11,521,850f
1841	379,798	381,607	6,261,543	1 347,042	906,600	546,879	1,625,446	4,829,410
1842	362,906	456,244	4,916,369	1,068,915	101,029	381,750	48,220,134	17,242,629
1843	271,675	321,614	12,139,421	2,751,413	565,483	20,252	40,438,085	10,425,311
1844	273,161	269,604	2,885,858	683,252	827,138	106,853	35,372,962	23,972,449
1845	727,717	599,906	3,367,480	440,071	1,168,813	116,354	26,622,732	12,797,234
1846	713,033	1,045,836	5,607,653	470,610	2,379,273	171,254	26,848,813	15,688,031
1847	651,696	607,080	18,566,595	1,877,644	743,210	565,953	54,691,728	61,590,902
1848	1,025,613	598,659	2,631,278	2,262,225	A déduire : 61,527	3,288,012	3,593,704	5,928,714
1849	478,189	653,435	6,512,305	4,106,308	2,546,251	804,156	13,536,583	4,042,757
1850	557,101	459,718	3,534,144	1,358,893	582,256	540,723	7,035,944	2,966,386
1851	1,541,829	510,814	4,915,989	1,558,970	1,891,395	337,192	9,360,081	2,642,375
1852	324,336	536,093	(A) 7,641,995f		(B) 1,431,195f		A déduire : 13,806,464	1,463,085
1853	158,760	181,540	5,516,404f	506,135f	11,524,589f		487,072f	
1854	527,828	187,913	19,811,609	557,906	16,840,078		789,149	
1855	379,920	530,162	23,908,458	371,987	16,078,283		630,720	
1856	1,069,830	265,636	7,141,655	993,615	18,723,965		1,162,668	
1857	2,025,138	198,880	7,237,065	1,014,126	21,354,627		463,253	
1858	1,635,507	279,428	2,861,427	1,021,557	12,150,213		1,393,602	
1859	1,782,234	457,565	3,370,289	2,141,719	13,807,598		2,414,042	
1860	3,296,912	325,304	10,434,892	2,051,756	38,524,740		3,066,307	
1861	4,424,947	412,160	11,366,378	571,416	79,791,898		7,797,300	
1862	827,847	399,213	8,951,947	446,936	47,247,015		2,409,000	
1863	322,598	291,626	5,678,783	904,109	25,644,137		2,014,804	
1864	339,742	318,945	1,489,300	1,139,830	22,530,914		1,084,868	
1865	774,361	258,058	2,566,514	770,286	24,478,396		2,200,504	
1866	490,772	340,427	2,460,127	274,582	23,395,255		2,753,848	
1867	793,540	222,488	3,334,104	473,923	31,882,943		3,937,067	
1868	592,290	383,912	7,782,859	490,677	(D) 50,504,211		(E) 31,702,061	
1869	840,613	426,208	2,044,579	451,415	12,586,183	264,744	46,611,238(D)	3,156,734
1870	633,038	1,510,099	213,094,125(F)	50,059,870	123,960,349(F)	3,656,021	108,345,204(F)	6,457,018
1871	A déduire : 2,501,025	2,950,932	101,566,702(F)	13,301,869	57,610,764(F)	10,184,610	44,820,460(F)	18,798,024

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE et des colonies. Suppléments de crédits.	MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE et des colonies. Crédits annulés.	TOTAL des suppléments de crédits.	TOTAL des crédits annulés.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des dépenses. Augmentation.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des dépenses. Diminution.	OBSERVATIONS.
"	"	255,492,382f	48,678,085f	206,814,297f	"	
"	"	272,333,061	45,747,649	226,585,412	"	
"	"	126,879,899	55,983,470	70,896,429	"	
"	"	122,737,938	41,377,317	81,360,621	"	
"	"	80,842,164	57,769,481	23,072,683	"	
"	"	95,614,133	38,214,697	57,399,436	"	
"	"	123,004,095	51,456,730	71,547,365	"	
"	"	185,204,329	92,231,180	92,973,149	"	
"	"	A déduire : 5,727,051	47,998,949	"	53,726,000f	
"	"	105,965,986	51,060,461	54,905,525	"	
"	"	51,420,672	39,479,462	11,941,210	"	
"	"	56,844,050	31,086,261	25,757,789	"	
"	"	48,413,333	40,025,546	8,387,787	"	
"	"	74,839,842	15,246,408	59,593,434	"	
"	"	500,760,304	41,558,233	459,202,071	"	
"	"	867,245,455	41,235,992	826,009,463	"	
"	"	634,245,745	58,530,497	575,715,248	"	
"	"	168,219,158	28,178,303	140,040,855	"	
2,928,265f	1,052,636f	128,579,929	31,581,000	96,998,929	"	
3,573,321	1,499,099	484,463,199	52,439,932	432,023,267	"	
4,160,042	1,361,868	302,010,738	48,544,882	253,465,856	"	
Gouvernement général de l'Algérie.						
4,748,485	93,300	346,586,775	39,097,435	307,489,340	"	
2,148,643	170,205	292,961,282	71,427,144	221,534,138	"	
851,740	116,242	259,985,875	55,798,984	204,186,891	"	
1,888,363	101,092	175,917,727	47,165,405	128,752,322	"	
1,809,817	538,408	115,243,929	85,417,253	29,826,676	"	
8,796,865	479,079	132,896,388	27,129,236	105,767,152	"	
A déduire : (c) 2,556,054	179,975	286,245,290	37,078,338	249,166,952	"	
4,610,466	226,750	212,837,665	56,616,414	156,221,251	"	
A déduire : (c) 334,256	1,260,444	157,595,815	42,390,751	115,205,064	"	
A déduire : (c) 2,629,569	215,238	2,492,666,230	1,169,530,559	1,323,135,671	"	
A déduire : 12,410,402	970,621	1,914,650,750	720,035,629	1,194,615,121	"	

(*) La colonne des crédits *accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente, non-seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.

(A) Crédits accordés aux services réunis de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce.

(B) Crédits annulés sur les mêmes services.

(C) Différence entre les suppléments de crédits et les crédits reportés à l'exercice suivant.

(D) Y compris 37,449,173 francs de dépenses de travaux extraordinaires imputées sur le produit de l'emprunt de 429 million en 1868, 40,069,900 francs en 1869 et 1,750,009 francs en 1870.

(E) Y compris 26,959,496 francs reportés du budget extraordinaire au budget spécial de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 2 août 1868.)

(F) Dépenses de la guerre avec l'Allemagne.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1871.

Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1871.

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1841	Excédant de recette du budget de 1839	16,499,548f	16,499,548f
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	.....	12,000,000
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695	58,707,070
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	
1853	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,534,218	54,894,946
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1853.)	1,087,937	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre. (Décret du 17 mars 1852.)	5,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	11,620,291	
1854	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000	53,684,041
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1854.)	2,000,000	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000	
	——— du Centre	5,333,333	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334	
	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392	
	——— de Cherbourg	555,698	

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1855	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,667f	34,935,256f
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	
	——— de Paris à Lyon	25,419,167	
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392	
	——— de Paris à Cherbourg	555,697	
1856	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	6,295,250
	——— de Paris à Lyon	4,295,250	
1857	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	1,129,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
1858	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	4,159,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	30,000	
1859	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	6,299,072
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,965,708	
1860	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	32,577,676
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	——— de Paris à Rouen	1,217,883	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	5,317,107	
	——— aux grands travaux d'utilité générale	19,221,519	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	2,487,803	
1861	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	86,679,045
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	6,178,440	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	44,083,313	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	28,183,547	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	6,900,381	

Suite des **RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1871.**

Suite du *Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1871.*

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1862	Produit des obligations du chemin de fer de Paris à Strasbourg	629,287f	151,639,700f
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressource applicable aux travaux de défense contre les inondations	5,468,062	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	38,696,940	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	10,200,184	
	Produit de rentes remises par l'Espagne en règlement de sa dette envers la France	24,711,113	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion applicable aux grands travaux d'utilité générale	29,185,729	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion attribuée aux besoins généraux de l'exercice 1862	42,544,308	
1863	Solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	64,984,352	136,031,935
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (3e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,234,566	
	Produit de la négociation d'obligations de chemins de fer	16,740,443	
	Produit de la négociation de 1,429,620 francs de rentes 3 p. o/o appartenant au Trésor public	32,021,168	
	Prélèvements sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	4,698,689	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	3,352,717	
1864	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	78,807,481
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (4e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,196,994	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	40,100,007	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	12,500,000	
	Remboursement fait sur les dépenses du chemin de fer de la Véra-Cruz	1,500,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	3,156,094	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	1,455,627	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	391,650	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	522,125	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	2,495,646	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	8,000	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,481,338	

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1865	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000f	63,501,237f
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (5e annuité.)	14,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,831,428	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,371,653	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	242,885	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	10,857,204	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	25,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	2,062,163	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	184,915	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,815,200	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	180,733	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	1,922,256	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	32,800	
1866	Indemnité de Chine. (Complément.)	3,207,220	46,682,482
	Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	1,089,141	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,338,957	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	118,928	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,929,588	
	Sommes remboursées par la Caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577	
	Produit des terrains des fortifications du Havre invendus en 1865	476,620	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	1,121,154	
	Versement fait par la Société générale algérienne	9,091,926	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,544,429	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	162,000	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	6,160	
1867	Indemnité du Japon	2,187,542	29,279,368
	Indemnité de Cochinchine	400,787	
	Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,494,998	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	375,000	
	Versement faits par la société générale algérienne	13,415,643	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	53,209	
	Produit des douanes maritimes du Mexique	710,129	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	172,374	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	987,609	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	2,600	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1871.

Suite du *Développement sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1871.*

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1868	Indemnité de Cochinchine	8,245f	22,042,243f
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,481,715	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	925,370	
	Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000	
	Versement fait par la Société générale algérienne	17,579,389	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	14,307	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	778,671	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	4,246	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	300	
1869	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,479,833	18,721,616
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	279,895	
	Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000	
	Versement fait par la société générale algérienne	15,318,790	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	3,105	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	204	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	375,049	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	14,740	
1870	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	1,501,288	251,103,429
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	21,622	
	Intérêt d'une somme due par le Mont de Milan	250,000	
	Versements de la société générale algérienne	13,105,760	
	Négociation des rentes de la dotation de l'armée	68,000,000	
	Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	85,970,461	
	Produit de la vente des approvisionnements de Paris	82,089,248	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	2,604	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	96,679	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	65,767	
1871	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	1,086,144	73,459,305
	Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000	
	Versements de la Société générale algérienne	5,071,341	
	Contingent des départements et des communes dans les dépenses de la garde nationale mobilisée	34,453,000	
	Complément de la vente des rentes de la dotation de l'armée	22,210,974	
	Produit de la vente des approvisionnements de Paris	9,780,223	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	7,623	

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1871.

Suite du *Développement sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1871.*

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES.	
		par année.	par exercice.
	Industrie de Castellane		5,[illegible]
	Produits extraordinaires des forêts pour indemnités, ventes forestières et [illegible]	2,651,[illegible]	
	Produit de la vente des [illegible]	[illegible]	
	Intérêts d'une somme due par le Roi de Sardaigne	[illegible]	
1838	Versement [illegible]	[illegible]	
	Ordre de [illegible]	[illegible]	
	Recettes [illegible]	778,[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la [illegible]	[illegible]	
	Complément du solde disponible des [illegible]	[illegible]	
	Produits extraordinaires des forêts pour indemnités, ventes forestières et [illegible]	[illegible]	
	Produit de la vente des [illegible]	[illegible]	
1839	Versements fait par le [illegible]	10,[illegible]	
	Produit des terres et des [illegible]	[illegible]	
	Contributions [illegible]	[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la défense contre les inondations	[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la [illegible]	[illegible]	
	Produits extraordinaires des forêts pour indemnités, ventes forestières et [illegible]	[illegible]	
	Produit de la vente des [illegible]	[illegible]	
	Intérêts d'une somme due par le Roi de Sardaigne	[illegible]	
	Versement de la caisse générale des [illegible]	12,[illegible]	
1840	Ordre des [illegible]	[illegible]	
	Contributions et les [illegible]	[illegible]	
	Produit de la vente des [illegible]	[illegible]	
	Contributions extraordinaires [illegible]	[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la défense contre les inondations	[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la [illegible]	[illegible]	
	Produits extraordinaires des forêts pour indemnités, ventes forestières et [illegible]	[illegible]	
	Intérêts d'une somme due par le Roi de Sardaigne	[illegible]	
	Versement de la caisse générale des [illegible]	[illegible]	
1841	Contributions [illegible]	[illegible]	
	Complément de la vente des [illegible]	[illegible]	
	Produit de la vente des [illegible]	[illegible]	
	Ressources applicables aux besoins de la [illegible]	[illegible]	

NOTE

SUR

LE BILAN ET LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

La situation générale de l'Administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'Administration des finances au 1er janvier 1873. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la Direction générale de la comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1872 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1872, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la Commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1873; les avances, créances et débets que l'Administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque, les opérations de quelques services spéciaux du Trésor, et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public à la fin de l'année pour laquelle le compte est rendu, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Les résultats présentés par les divers tableaux qui suivent vont être sommairement expliqués.

ANALYSE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'Administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances. (Suite.)

L'*actif* comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	875,299,323f 83c	1,370,714,475f 94c
		Numéraire en dépôt à la Banque	279,938,978 83	
	Trésoriers payeurs généraux		66,863,192 11	
	Receveurs des impôts et revenus indirects		35,198,817 29	
	Payeurs des armées		"	
	Comptables en Algérie		49,798,814 29	
	Trésoriers payeurs des colonies		25,056,473 72	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	Numéraire	330,404 56	
		Matières à fabriquer	424,141 23	
	Fonds en route		37,804,330 08	
Créances actives.	Avances pour divers services		27,216,692 29	28,310,391 17
	Créances administratives		"	
	Débets de comptables et créances litigieuses		1,093,698 88	
	TOTAL			1,399,024,867 11

A ajouter :

COMPTES MOMENTANÉMENT DÉBITEURS.

Atténuation des créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor : Divers services publ.	40,797 03	3,747,700,778 34
	Fonds à rembourser à divers	1,452,150 50	
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	574 61	
	Divers correspondants	3,746,207,256 20	
	Fonds des correspondants des comptables des finances		77,308,494 34
	Services spéciaux débiteurs		216,774,039 73
	TOTAL de l'actif		5,440,808,179 52

Le *passif* se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la Banque de France	1,288,062,500f 00c	1,599,831,152 46
	——— à la Banque d'Algérie	"	
	Obligations trentenaires du Trésor	26,721,500 00	
	Effets à payer	285,047,152 46	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	972,131,925 98	978,119,105 52
	——— des comptables des finances	5,987,179 54	
Avances des comptables.	Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	66,951,651 15	67,067,684 52
	——— de divers comptables	116,033 37	
	TOTAL des soldes créditeurs des effets à payer et des créances passives		2,645,017,942 50

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 3,503,385,169 fr. 70 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1873, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budgets des exercices 1872 et 1873. — Excédant de recette	477,140,312f 26c	3,503,385,169 70
Services spéciaux. — Excédant de recette	3,026,244,857 44	
TOTAL du passif de l'Administration des finances		6,148,403,112 20

Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de	5,440,808,179 52
fait ressortir un excédant de passif de la somme de (voir page 554)	707,594,932 68

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

La somme de 707,594,932 fr. 68 cent. représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1873, savoir :

Découverts des budgets antérieurs à 1852	Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852	25,759,013f 54c		
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	78,706,849 76	104,465,863 30	
Découvert du budget de l'exercice 1853		23,148,545 53	
——— du budget de l'exercice 1854		186,033,322 74	
——— du budget de l'exercice 1860		119,008,884 37	
——— du budget de l'exercice 1861		164,903,163 93	
——— du budget de l'exercice 1862		34,953,625 98	
——— du budget de l'exercice 1863		22,131,099 90	
——— du budget de l'exercice 1864		51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières avec l'Autriche et le Piémont		39,880,055 64	
Capital des obligations mexicaines appartenant à l'État		28,510,500 00	
		774,800,672 10	
A déduire :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c		
Idem de l'augmentation du capital de la Banque de France	100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes	157,719,658 20		
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,910,391 90	722,621,754 01	
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866	9,737,530 02		
Primes afférentes à des obligations mexicaines appartenant à l'État	321,400 00		
Excédant de recette de l'exercice 1868	18,985,069 57		
			52,178,918 09
TOTAL, au 1er janvier 1873, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement			707,594,932 68

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes précédents, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1852 et antérieurs ont cessé d'être présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise et excédant chaque nature de découvert prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand livre de la Direction générale de la comptabilité publique, depuis l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1852.* Un développement auxiliaire de ce compte général permet toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 586 et 587), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'Administration des finances a contracté la dette de 2,645,017,942f 50c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	707,594,932f 68c
2° Créances actives à recouvrer sur divers, et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses (page 552)	28,310,391 17
3° Atténuation des créances passives (page 554)	4,041,783,312 41
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 279,938,978 fr. 83 cent. pour fonds en dépôt à la Banque (page 552), ci	1,370,714,475 94
Ensemble	6,148,403,112 20
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'Administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux (page 555), ci	3,503,385,169 70
Reste égal au montant des soldes créditeurs des effets à payer et des créances passives	2,645,017,942 50

ANALYSE DE L'ACTIF ET DU PASSIF RÉELS DU TRÉSOR PUBLIC.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la *situation personnelle* des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels *la responsabilité du Trésor n'est pas engagée.* D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais *qui se neutralisent dans leurs effets*, y sont également introduits pour ordre. L'Administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais pour obtenir la situation *réelle* du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est demeurée sans emploi dans les caisses des divers comptables des finances, et celles qui sont en route à l'époque du 1er janvier 1873. Enfin les obligations trentenaires du Trésor non converties ou remboursées, et les

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

annuités négociables remises aux courtiers de marchandises et non échues, et dont le montant figure en même temps parmi les *services spéciaux*.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'Administration des finances, s'élevant à la somme de 2,645,017,942f 50c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de 1,318,505,754 10

En sorte qu'au 1er janvier 1873 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement (voir page 591) qu'à 1,326,512,188 40

Un autre tableau (p. 592 et 593) a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1872, de 1,090,763,177 13

Pendant l'année 1872, elle a éprouvé une augmentation de 235,749,011f 27c provenant du mouvement des articles ci-après :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du Trésor remis à divers	44,442,746f 58c	"	
Traites et mandats du Trésor	"	47,901,777f 71c	
Comptes courants et fonds en dépôt	234,403,078 54	"	
Avances des comptables	4,804,963 86	"	
	283,650,788 98	47,901,777 71	
Excédant des augmentations	235,749,011f 27c		235,749,011 27

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1873, à 1,326,512,188 40

Et elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers 156,372,229f 68c	pour prêts à l'industrie	20,221,316f 79c	300,177,532 39
		Autres bons. (Capital.)	116,877,822 36	
		Intérêts des bons	4,870,177 35	
		Bons échus. (Capital et intérêts.)	14,402,913 18	
	Bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10		24,264,350 00	
	——— remis pour le service des caisses d'épargne		169,952 91	
	——— à la Banque de France		60,000,000 00	
	——— à la Banque de France (intérêts)		3,062,500 00	
	——— à la Banque d'Algérie		"	
	Traites et mandats du Trésor		56,308,499 80	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt		943,816,307 99	1,026,334,656 01
	Avances des trésoriers payeurs généraux		82,402,314 65	
	Avances de divers comptables		116,033 37	
	Somme pareille			1,326,512,188 40

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1872, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1873.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1872. (Voir le compte de 1871, pages 572 à 575.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1873. (Voir pages 552 à 555.) ACTIF.	PASSIF.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BUDGETS.								
Budget de l'exercice 1868	"	(A) "	"	"	"	"	"	"
Budget de l'exercice 1869	"	(B) "	"	"	"	"	"	"
Budget de l'exercice 1870	"	(C) "	"	"	"	"	"	"
Budget de l'exercice 1871	"	(D) 176,426,790 60	670,978,426 03	847,405,216 63	"	176,426,790 60	"	"
Budget de l'exercice 1872	"	(E) 117,439,181 85	2,551,899,982 75	2,191,314,515 10	360,585,467 65	"	"	478,024,649 50
Budget de l'exercice 1873	"	(F) 42,320 31	2,149,395 89	3,076,053 44	"	926,657 55	884,337 24	"
SERVICES SPÉCIAUX.	"	293,908,292 76	3,225,027,804 67	3,041,795,785 17	360,585,467 65	177,353,448 15	884,337 24	478,024,649 50
Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	79,207,105 11	20,903,825 75	22,973,830 69	"	2,070,004 94	"	77,137,100 17
Services locaux et provinciaux de l'Algérie	591,830 38	"	14,029,116 35	9,550,153 35	4,478,963 00	"	"	3,887,132 62
Service local des colonies	"	6,505,511 75	32,071,320 42	30,271,358 54	1,799,961 88	"	"	8,305,473 63
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	29,610,024 91	"	200,000 00	461,875 20	"	261,875 20	29,871,900 11	"
Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries nationales	6,944,916 78	"	949,166 67	"	949,166 67	"	5,995,750 11	"
——— générale des paquebots transatlantiques	13,485,000 00	"	1,982,500 00	2,850,000 00	"	867,500 00	14,352,500 00	"
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	16,322,691 81	"	"	"	"	"	16,322,691 81	"
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	21,501,403 62	"	1,280,086 83	"	1,280,086 83	"	20,221,316 79	"
Rachat des offices des courtiers en marchandises	50,206,316 78	"	359,999 81	"	359,999 81	"	49,846,316 97	"
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	"	29,411,576 05	23,957,690 47	23,916,341 01	41,349 46	"	"	29,452,925 51
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	1,189,899 70	"	89,283 65	"	89,283 65	"	1,100,616 05	"
Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	"	87,290 46	"	"	"	"	"	87,290 46
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	"	63,138 47	"	38,480 93	"	38,480 93	"	24,657 54
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	"	"	60 00	60 00	"	"	"	"
Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	27,300,500 00	"	1,094,000 00	"	1,094,000 00	"	26,206,500 00	"
Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	"	17,371,473 75	6,043 26	3,900,528 84	"	3,894,485 58	"	13,476,988 17
——— de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.)	"	"	27,633,175 80	27,633,175 80	"	"	"	"
——— anglais de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.)	"	"	279,100 00	279,100 00	"	"	"	"
——— de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	"	189,683,936 19	475,315,134 79	664,999,070 98	"	189,683,936 19	"	"
——— de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)	"	"	1,568,824,344 00	"	1,568,824,344 00	"	"	1,568,824,344 00
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	"	8,244 73	"	8,244 73	"	8,244 73	"	"
Rentes 5 p. o/o remises aux déposants de la caisse d'épargne. (Loi du 20 juin 1871.)	"	65,817,015 00	"	"	"	"	"	65,817,015 00
Avances au Trésor par la Banque de France	"	30,989,289 26	309,000,000 00	339,989,289 26	"	30,989,289 26	"	"
Indemnité de guerre	"	1,337,158,409 26	"	831,906,961 61	"	831,906,961 61	"	505,251,447 65
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	909,079 06	179,310 06	512,768 15	"	333,458 09	"	575,620 97
Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	"	95,118 47	"	10,400 00	"	10,400 00	"	84,718 47
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	24,470,310 36	"	852,412 47	17,238,550 00	"	16,386,137 53	40,856,447 89	"
Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 septembre 1870.)	"	192,731 95	148,069 37	80,193 81	67,875 56	"	"	260,607 51
Avances du Trésor à régler avec la ville de Paris	12,000,000 00	"	"	"	"	"	12,000,000 00	"
Compte de liquidation des dépenses de guerre	"	(G) 171,703,620 67	(G) 390,501,648 01	141,018,682 17	249,482,965 84	"	"	421,186,586 51
Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire	"	"	8,113,145 69	1,240,196 46	6,872,949 23	"	"	6,872,949 23
Chemin de fer de l'Est, s/c d'avances à l'État pour portion de son réseau cédé à l'Allemagne	"	"	325,000,000 00	"	325,000,000 00	"	"	325,000,000 00
A reporter	203,622,894 34	2,223,111,832 94	6,427,797,238 07	5,160,675,046 70	2,520,926,413 58	1,253,804,222 21	217,658,376 97	3,504,269,506 94

OBSERVATIONS.

(A) 1868. — L'excédant de recette porté au compte des finances de 1871 pour 18,985,069 fr. 57 cent. a été appliqué à l'*atténuation des découverts du Trésor*, conformément à l'article 14 de la loi de règlement du 16 novembre 1875.

(B) 1869. — L'excédant de recette s'élevait, au 31 décembre 1871, à 57,973,567 fr. 70 cent. ; il a été affecté, par la loi de règlement du 27 décembre 1875, art. 15, aux *Ressources du compte de liquidation*. (Voir la note G ci-dessous.)

(C) 1870. — L'excédant de recette, au 31 décembre 1871, s'élevait à 18,761,029 fr. 33 cent. ; il représentait les fonds départementaux et spéciaux restés libres à la clôture dudit exercice, et ils ont été transportés par le projet de loi de règlement de 1870 :

A l'exercice 1871, pour	18,730,184f 08c	(Note D.)
A l'exercice 1872, pour	30,845 25	(Note E.)
Somme égale	18,761,029 33	

(D) 1871. — L'excédant de recette, au 31 décembre 1871, s'élevait à 379,947,809f 05c
Cet excédant est modifié :

1° En augmentation :

Par le projet de loi de règlement de 1870. (Note C.) 18,730,184 08

398,677,993 13

2° En diminution :

Par le projet de loi de règlement de 1871, pour transport de fonds départementaux et spéciaux restés libres en clôture d'exercice :

A 1872. (Note E.)	48,478,829f 25c	48,521,149 56
A 1873. (Note F.)	42,320 31	

Reste pour excédant disponible 350,156,843 57

Affecté par le même projet de règlement aux *Ressources du compte de liquidation* jusqu'à concurrence de ..... 113,730,052f 97c (Voir la note G ci-dessous.)
Et à l'*exercice 1872* pour (note E) ..... 60,000,000 00 } 173,730,052 97

Reste pour solde créditeur au 1er janvier 1872 ..... 176,426,790 60

(E) 1872. — L'excédant de recette porté au compte des finances de 1871 s'élevait à la somme de 8,929,507f 35c
Il s'augmente : 1° par le projet de règlement de 1870 de (note C) ... 30,845 25
2° Par le projet de règlement de 1871, de (note D) 48,478,829 25
représentant des fonds départementaux et spéciaux restés libres en clôture d'exercice.
Et 3° d'une portion de l'excédant de recettes de l'exercice 1871 (note D) pour 60,000,000 00

Solde créditeur au 1er janvier 1872 ..... 117,439,181 85

(F) 1873. — D'après les termes du projet de loi de règlement de 1871, il est transporté à l'exercice 1873 des fonds libres en clôture d'exercice pour une somme de (note D) 42,320f 31c

(G) *Compte de liquidation.*
Les ressources mises à la disposition du compte de liquidation :

1° Par la loi de règlement de 1869	57,973,567f 70c
2° Par le projet de règlement de 1871	113,730,052 97
Ensemble	171,703,620 67

Ont été éliminées des soldes ci-dessus des budgets de 1869 et 1871 (notes B et D) pour être transportées au compte de liquidation (solde au 1er janvier 1872) 171,703,620f 67c
Les recettes inscrites au même compte pendant l'année 1872 étant de 390,501,648 01

Forment, pour 1872, un total de ressources de 562,205,268 68

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1872, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1873.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1872. (Voir le compte de 1871, p. 572 à 575.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1872. PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1873. (Voir pages 552 à 555.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1873. PASSIF.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	203,622,894 34	2,223,111,832 94	6,427,797,238 07	5,160,675,046 70	2,520,926,413 58	1,253,804,222 21	217,658,376 97	3,504,269,506 94
SERVICE DE TRÉSORERIE.								
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	25,890,618 99	"	37,242,196 59	39,661,968 77	"	2,419,772 18	28,310,391 17	"
Créances passives. — Bons du Trésor remis à la Banque de France	"	(u) 1,244,137,500 00	5,587,035,000 00	5,543,110,000 00	43,925,000 00	"	"	1,288,062,500 00
——— à la Banque de l'Algérie	"	8,000,000 00	16,492,500 00	24,492,500 00	"	8,000,000 00	"	"
——— aux Caisses d'épargne	"	414,633 01	"	244,680 10	"	244,680 10	"	169,952 91
——— à divers	"	111,929,483 10	613,524,260 52	569,081,513 94	44,442,746 58	"	"	156,372,229 68
Bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10 ans	"	23,736,600 00	527,750 00	"	527,750 00	"	"	24,264,350 00
Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	"	256,252 75	"	7,565 05	"	7,565 05	"	248,687 70
Annuités négociables remises aux courtiers en marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	"	25,102,660 78	"	4,212,940 71	"	4,212,940 71	"	20,889,720 07
Traites et mandats à payer	"	127,822,653 66	419,994,614 78	464,715,056 34	"	44,720,441 56	"	83,102,212 10
Obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	"	28,242,000 00	"	1,520,500 00	"	1,520,500 00	"	26,721,500 00
Correspondants du Trésor	1,781,900,907 43	"	13,153,463,318 67	14,147,131,263 60	"	993,667,944 93	2,775,568,852 36	"
Correspondants des comptables des finances	255,320,928 38	"	6,316,854,101 66	6,132,854,488 08	183,999,613 58	"	71,321,314 80	"
Fonds particuliers des comptables des finances	"	66,220,907 85	915,498,079 19	914,651,302 52	846,776 67	"	"	67,067,684 52
Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	(1) 707,594,992 68	"	60 00	"	60 00	"	707,594,932 68	"
	2,974,330,341 82	3,858,974,524 09	33,488,429,119 48	33,002,358,825 81	2,794,668,360 41	2,308,598,066 74	3,800,453,867 98	5,171,168,343 92
			486,070,293f 67c		486,070,293f 67c		1,370,714,475 94	"
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	884,644,182 27	"						
	3,858,974,524 09 (*)	3,858,974,524 09 (*)					5,171,168,343 92	5,171,168,343 92

(*) Voir les notes page 549.

OBSERVATIONS.

(u) Bons remis à la Banque, en vertu du traité du 10 juin 1857. 60,000,000f 00c
Bons remis en garantie de ses avances. 1,184,137,500 00
1,244,137,500 00

(1) Voir la note (A) page précédente.
Le solde débiteur au 31 décembre 1871 s'élevait à. 726,580,062f 25c
Par suite du règlement de l'exercice 1868, l'excédant de recette de cet exercice, inscrit au compte des finances de 1871 pour a été appliqué à l'atténuation des découverts. 18,985,069 57
Reste donc pour solde débiteur au 1er janvier 1872. 707,594,992 68

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	29,485,364f 72c	845,813,959f 11c	875,299,323f 83c	1,155,238,302f 66c
		Numéraire en dépôt à la Banque	279,938,978 83	"	279,938,978 83	
	Trésoriers payeurs généraux des finances.	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux	16,760,555 71	1,660,766 13	18,421,321 84	66,863,192 11
		Valeurs appartenant au Trésor	604,359 82	47,837,510 45	48,441,870 27	
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	861,701 50	"	861,701 50	35,198,817 29
		——— principaux des douanes	1,080,156 77	7,010,500 55	8,090,657 32	
		——— principaux des contributions indirectes	3,174,951 12	6,401,905 00	9,576,856 12	
556		——— des postes	2,306,855 74	14,362,746 61	16,669,602 35	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		330,404 56	"	330,404 56	330,404 56
	Payeurs des armées		"	"	"	"
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,609 74	"	5,609 74	49,798,814 29
		——— des douanes	57,156 33	56,200 01	113,356,34	
		——— des contributions diverses	5,875,611 67	"	5,875,611 67	
		——— des postes	24,324 06	197,350 12	221,674 18	
		Trésoriers payeurs	10,585,933 97	32,996,628 39	43,582,562 36	
	Trésoriers payeurs des colonies		14,800,482 11	10,255,991 61	25,056,473 72	25,056,473 72
			365,892,446 65	966,593,557 98	1,332,486,004 63	1,332,910,145 86
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				424,141 23	
557	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					37,804,330 08
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					1,370,714,475 94

CRÉANCES ACTIVES.

558 et 559	Avances pour divers services	27,216,692f 29c	28,310,391 17
	Créances administratives	"	
560	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,093,698 88	
	A reporter		1,399,024,867 11

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

Pages des états de développement.					
"	Effets émis par le caissier payeur central du Trésor.	Bons du Trésor remis à divers	156,372,229f 68c	1,586,148,690f 36c	1,599,831,152f 46c
		——— 2-10, 3-10, 5-10 ans	24,264,350 00		
		——— remis à la Banque de France	1,288,062,500 00		
		——— remis pour le service des caisses d'épargne	169,952 91		
		——— remis à la Banque d'Algérie	"		
		Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	248,687 70		
		Obligations trentenaires du Trésor créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	26,721,500 00		
		Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	20,889,720 07		
		Traites du caissier central du Trésor sur lui-même	69,419,750 00		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues	1,799 80	13,682,462 10	
		Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	13,138,258 71		
		Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	104,525 84		
		——— sur leurs collègues	91,588 06		
		Mandats des préposés sur les trésoriers payeurs en Algérie	217,450 76		
		——— des préposés sur les payeurs d'armées	201 25		
		——— des trésoriers payeurs des colonies sur les trésoriers particuliers et les préposés	131,480 51		
		Mandats des trésoriers particuliers et des préposés sur les trésoriers payeurs des colonies (*à déduire*)	2,842 83		

CRÉANCES PASSIVES.

561 à 564	Correspondants du Trésor.	Divers services publics.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au Trésor	244,204,963f 67c	299,142,820 73	972,131,925 98
			Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés	4,031,398 48		
			Caisse des invalides de la marine	2,726,807 97		
			Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	13,792,054 18		
			——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	2,705,188 38		
			——— *s/c* de fonds de la dotation de l'armée	21,133,829 76		
			Divers services	10,548,578 29		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	Crédit foncier de France	5,864,639 86	6,073,306 56	
			Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	"		
			——— d'Orléans *idem*	4,488 01		
			Divers établissements	204,178 69		
		Fonds à rembourser à divers			3,836,712 02	978,119,105 52
		Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects			23,025,137 63	
		Divers correspondants			640,053,949 04	
566 à 575	Correspondants des comptables des finances					5,987,179 54

AVANCES DES COMPTABLES.

576	Fonds particuliers des comptables des finances	Trésoriers payeurs généraux	66,951,651 15	67,067,684 52
		Divers comptables	116,033 37	
	A reporter			2,645,017,942 50

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

Pages des états de développement.				
	Report			1,399,024,867f 11c
	ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
561 à 564	Divers services publics. (Momentanément débiteurs.)	40,797f 03c	3,747,700,778f 34c	
	Fonds à rembourser à divers. (Momentanément débiteurs.)	1,452,150 50		
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects. (Momentanément débiteurs)	574 61		
	Divers correspondants. (Momentanément débiteurs.)	3,746,207,226 20		
566 à 575	Correspondants des comptables des finances		77,308,494 34	
	SERVICES SPÉCIAUX DÉBITEURS.			
576	Avances pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	29,871,900f 11c	216,774,039 73	
"	——— à la Compagnie des services maritimes des Messageries nationales	5,995,750 11		
"	——— à la Compagnie générale des Paquebots transatlantiques	14,352,500 00		
"	——— pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	16,322,691 81		
860	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	20,221,316 79		
580	Rachat des offices de courtiers de marchandises	49,846,316 97		
577	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	1,100,616 05		
578	Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	26,206,500 00		
585	Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	40,856,447 89		
"	Avances du Trésor à régulariser avec la ville de Paris	12,000,000 00		
	TOTAL		4,041,783,312 41	4,041,783,312 41
	TOTAL de l'actif			5,440,808,179 52

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le Tableau de développement, pages 610 et 611.)	Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014 59
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852		25,759,013f 54c	104,465,863 30
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,706,849 76	
Découvert du budget de l'exercice 1853			23,148,545 53
——— de l'exercice 1854			186,033,322 74
(*Les budgets des exercices 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette successivement transporté, d'exercice en exercice, par les lois de règlement.*)			
Découvert du budget de l'exercice 1860			119,008,884 37
——— de l'exercice 1861			164,903,163 93
——— de l'exercice 1862			34,953,625 98
——— de l'exercice 1863			22,131,099 90
——— de l'exercice 1864			51,765,610 71
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont			39,880,055 64
Capital des obligations mexicaines appartenant à l'État			28,510,500 00
			774,800,672 10
A DÉDUIRE :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Article 1er de la loi du 19 juin 1857.)		115,947,704f 32c	722,621,754 01
Produit de la consolidation en rentes de l'augmentation du capital de la Banque de France		100,000,000 00	
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions		20,000,000 00	
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. o/o		157,719,658 20	
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)		299,910,391 90	
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866.		9,737,530 02	
Primes afférentes à des obligations mexicaines appartenant à l'État		321,400 00	
Excédant de recette de l'exercice 1868		18,985,069 57	52,178,918 09
TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement			707,594,932 68

RÉSUMÉ.

TOTAL de l'actif	5,440,808,179f 52c
AVANCES et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	707,594,932 68
TOTAL ÉGAL à celui du passif	6,148,403,112 20

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.				
	Report			2,645,017,942f 50c
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX. (Voir pages 548 et 549.)	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
	BUDGETS RÉGLÉS ADMINISTRATIVEMENT.			
"	Exercice 1870	"	"	
"	Exercice 1871	"	"	
	BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION.			
"	Exercice 1872 — Budget général	352,958,897f 84c	"	
	Exercice 1872 — ——— sur ressources spéciales	125,065,751 66	"	
	Exercice 1872 — ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	"	"	
"	Exercice 1873 — Budget général	"	33,298f 16c	
	Exercice 1873 — ——— sur ressources spéciales	"	851,039 08	
	Exercice 1873 — ——— spécial de l'emprunt de 429 millions	"	"	
		478,024,649 50	884,337 24	
	EXCÉDANT de recette sur le service des budgets	477,140,312f 26c		477,140,312 26
	SERVICES SPÉCIAUX.			
721	Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		77,137,100 17	
817	Services locaux et provinciaux de l'Algérie		3,887,132 62	
"	Service local des colonies		8,305,473 63	
"	Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics		29,452,925 51	
578	Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)		87,290 46	
579	Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre		24,657 54	
"	Produit de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)		13,476,988 17	
"	Produit de l'emprunt de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.)		1,568,824,344 00	
"	Rentes 5 p. o/o remises aux déposants des caisses d'épargne (Loi du 20 juin 1871.)		65,817,015 00	3,026,244,857 44
584	Avances au Trésor par la Banque de France		"	
582	Indemnité de guerre		505,251,447 65	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		575,020 97	
581	Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains		84,718 47	
"	Liquidation de la dernière Liste civile et du domaine privé s/c provisoire. (Décision minist. du 30 sept. 1870.)		260,607 51	
"	Compte de liquidation des dépenses de guerre		421,186,586 51	
"	Donations patriotiques affectées définitivement à la libération du territoire		6,872,949 23	
"	Chemin de fer de l'Est, s/c d'avance à l'État pour portion de son réseau cédé à l'Allemagne		325,000,000 00	
	TOTAL du passif			6,148,403,112 20

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.		TOTAUX PAR NATURE de valeurs.	TOTAUX PAR CLASSE de comptables.
Caissier payeur central du Trésor public....	Traites du caissier payeur central du Trésor public sur lui-même		"	
	Effets de commerce sur Paris		5,315,511f 41c	
	Traites de douanes payables à Paris		4,002,395 00	
	——— sur les départements		15,182,869 00	
	Traites et obligations d'adjudicataires de coupes de bois de l'État		33,474,429 25	
	Obligations des redevables des contributions indirectes		23,689,594 50	
	Effets à protester		1,807 50	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor		58,833,968 10	
	Mandats sur la Caisse des dépôts et consignations		634,711 09	
	Effets sur l'étranger		466,828,795 22	845,813,959f 11c
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris		12,377 90	
	Quittances de précomptes de l'emprunt de 750 millions		1,216,711 75	
	Quittances de précomptes de l'emprunt de 2 milliards		11,425 00	
	Quittances de précomptes de l'emprunt de 3 milliards		805,022 50	
	Quittances de précomptes de l'emprunt de 429 millions		8,470 00	
	Valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies p/c de divers		22,897 72	
	Acquits en remplacement de valeurs incendiées		5,419,404 22	
	Valeurs diverses		230,353,568 86	
Trésoriers payeurs généraux des finances....	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux. — Effets déposés à la Banque	"	1,660,766 13	
	——— sur Paris	307,240f 15c		
	——— sur les départements	726,105 30		
	——— divers en souffrance	49,195 68		
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	578,225 00		
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	35,790 00		
	Traites de coupes de bois remises par le caissier payeur central du Trésor	619,673 27		
	Valeurs appartenant au Trésor. — Obligations des acquéreurs de bois de l'État, *idem*	"	47,837,510 45	49,498,276 58
	Traites de douanes et sels, *idem*	2,581,413 00		
	Obligations des redevables des contribut. indirectes, *idem*.	421,430 85		
	Bordereaux d'achats de rentes, *idem*	26,776,030 53		
	Bons du Trésor remis pour compte du caissier du Trésor.	"		
	Effets sur diverses places	5,078 25		
	Bons du Trésor remis par le caissier du Trésor	1,470,147 23		
	Traites de douanes déposées avant l'échéance	"		
	Obligations des redevables des contributions indirectes déposées avant l'échéance	"		
	Bons du Trésor à remettre aux caisses d'épargne	4,550 00		
	Traites de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics	4,398,720 06		
	Traites de coupes extraordinaires, *idem*	9,209,282 30		
	Traites des colon. remises par le caissier p. c. du Trésor	1,175,000 00		
	Obligations départementales	"		
	Valeurs représentatives	1,140,394 96		
Receveurs des douanes..	Traites de douanes payables à Paris		598,175 00	
	——— sur les départements		2,146,312 00	7,010,500 55
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		3,917,070 56	
	Effets divers		348,942 99	
Receveurs des contributions indirectes.....	Obligations des redevables des contributions indirectes		6,401,905 00	6,401,905 00
Receveurs des postes...	Effets divers		14,362,746 61	14,362,746 61
Payeurs des armées....	Traites du caissier payeur central du Trésor		"	"
Trésoriers payeurs en Algérie.....	Traites du caissier payeur central du Trésor		19,494,300 00	32,996,628 39
	Effets divers		13,502,328 39	
Receveurs des douanes en Algérie.....	Traites payables dans les départements		50,576 00	56,200 01
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		5,624 01	
Recetes des postes en Algérie	Effets divers		197,350 12	197,350 12
Trésoriers payeurs des colonies.....	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même		8,063,100 00	
	——— des trésoriers payeurs sur le caissier payeur central du Trésor		143,035 15	10,255,991 61
	Effets divers		2,049,856 46	
	TOTAL des valeurs de portefeuille			966,593,557 98

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1871. (Voir page du compte de l'année 1871.)				30,995,284f 52c
Envois faits pendant l'année 1872. (Voir pages 241 et 243.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	4,163,235f 87c	1,551,740,816f 50c	
	aux receveurs des contributions indirectes	280,375 16		
	aux receveurs des postes	3,934,926 00		
	aux trésoriers payeurs généraux	1,041,100,340 67		
	au caissier payeur central du Trésor public	502,227,700 19		
	aux payeurs des armées	"		
	aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	4,558 07		
	aux receveurs des douanes en Algérie	27,798 25		
	aux receveurs des contributions diverses en Algérie	1,882 29		
Envois des trésoriers payeurs généraux des finances	aux receveurs des postes aux armées	"	2,563,371,057 19	
	aux receveurs des revenus indirects	8,458,434 96		
	au caissier payeur central du Trésor public	2,543,887,406 94		
	aux payeurs des armées	232,321 38		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	7,167,115 80		
	aux trésoriers payeurs des colonies	3,625,778 11		
Envois du caissier payeur central du Trésor public	aux receveurs des revenus indirects	1,460,000 00	1,877,094,188 96	
	aux trésoriers payeurs généraux	1,755,751,986 43		
	aux payeurs des armées et à l'agent comptable des traites de la marine	20,284,658 40		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	83,835,700 83		
	aux trésoriers payeurs des colonies	15,762,843 30		
Envois des payeurs des armées et de l'agent comptable des traites de la marine	aux receveurs des revenus indirects	"		6,218,011,482 11
	aux trésoriers payeurs généraux	20,928 62	297,980 47	
	au caissier payeur central du Trésor public	266,230 91		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	7,440 60		
	aux trésoriers payeurs des colonies	3,380 34		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des revenus indirects	11,016 95	86,831,856 35	
	aux trésoriers payeurs généraux	2 00		
	au caissier payeur central du Trésor public	18,131,689 06		
	aux payeurs des armées	274 95		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	51,891,104 44		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	16,797,768 95		
Envois des trésoriers payeurs des colonies	aux trésoriers payeurs généraux	"	14,776,519 36	
	au caissier payeur central du Trésor public	14,776,519 36		
Envois de divers comptables à leurs collègues.	Receveurs des revenus indirects	35,497,307 16	123,899,063 28	
	Trésoriers payeurs généraux	38,512,311 72		
	Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	2,799,170 76		
	Comptables en Algérie	24,538,853 40		
	Trésoriers payeurs des colonies	22,551,420 24		
	TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1872			6,249,006,766 63
Envois parvenus pendant l'année 1872. (Voir pages 240 et 242.)				6,211,202,436 55
Fonds en route au 1er janvier 1873 :				
1° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1872, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1873.				
Envois des receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines aux trésoriers payeurs généraux		1,524 54	20,450,317 12	
——— des receveurs des contributions indirectes au caissier payeur central		298,905 45		
——— des receveurs des postes aux trésoriers payeurs généraux		397 18		
——— des trésoriers payeurs généraux aux receveurs des postes		1,986 66		
——— au caissier payeur central		5,117,526 39		
——— aux trésoriers payeurs en Algérie		105 80		
——— du caissier payeur central aux trésoriers payeurs en Algérie		7,099,982 18		
——— des payeurs des armées aux trésoriers payeurs généraux		7,654 52		
——— au caissier payeur central		14,225 82		
——— de l'agent comptable des traites de la marine aux trésoriers payeurs généraux		4,094 52		
——— des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		1,117,394 52		
——— des receveurs de l'enregistrement en Algérie aux receveurs de l'enregistrement en France		5 20		
——— des receveurs des douanes en Algérie au caissier payeur central		119,780 00		
——— des trésoriers payeurs des colonies aux trésoriers payeurs généraux		428,026 21		
——— des receveurs des postes aux armées aux receveurs des postes en France		14,414 21		
——— aux trésoriers payeurs généraux		112,006 07		
——— aux payeurs des armées		9,900 00		
Envois de divers comptables à leurs collègues.	Receveurs des postes en France	141,423f 88c	6,102,387 85	37,804,330 08
	Directeurs des monnaies	312 37		
	Trésoriers payeurs généraux	3,064,080 14		
	Agent comptable des traites de la marine	2,797,394 38		
	Trésoriers payeurs en Algérie	99,172 78		
	Receveurs des postes en Algérie	4 30		
2° Envois faits en 1872 aux trésoriers payeurs des colonies et dont la réception ne sera accusée que dans leur gestion 1872-1873.				
Envois des trésoriers payeurs généraux aux trésoriers payeurs des colonies		4,295,256 74	17,354,012 96	
——— du caissier payeur central aux trésoriers payeurs des colonies		9,826,562 50		
——— de l'agent comptable des traites de la marine aux trésoriers payeurs des colonies		46,523 95		
——— des trésoriers payeurs des colonies à leurs collègues		3,185,669 77		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1872				6,249,006,766 63

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DES DOMAINES.		
Frais de justice militaire	27,247f 28c	
—— maritime	563 97	
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration de l'enregistrement et des domaines	451,059 96	
—— des forêts	157,657 36	
—— des ponts et chaussées	2,872 60	
—— en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique	7,019 63	
—— de vente de mobiliers appartenant à l'État	108,115 98	
—— de poursuites dans l'intérêt des communes	708 63	
—— de location de bâtiments et terrains militaires	200 45	
—— de publicité de ventes de biens de l'État	624,351 62	1,538,157f 06c
—— de poursuites en matière de recrutement	9 75	
—— de construction d'égouts et d'ouverture de rues	125,530 67	
Arrérages de pensions payés par provision	1,400 00	
Frais concernant le service de la garde nationale	276 25	
Traitements aux employés réfugiés	5,170 81	
Fonds saisis par l'armée allemande	25,356 80	
—— versés à l'intendance militaire pendant la guerre	395 00	
Créanciers de successions en déshérence	220 30	
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.		
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc	2,510 66	
Frais de saisies et de préemptions	139,533 35	
Parts de saisies	5,341 59	
Remboursement de consignations	7,601 14	578,827 18
Primes de capture, saisies, etc	945 58	
Divers services	422,894 86	
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
Divers services	8,741,572 66	8,741,572 66
A reporter		10,858,556 90

Suite du *Développement des Avances pour divers services.*

DÉSIGNATION DES AVANCES.	SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Report		10,858,556f 90c
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES.		
Frais de poursuites	100,735f 49c	
—— d'estafettes par suite de fausse direction des dépêches	98,347 90	
Arrérages de pensions payés par provision	283 00	
Service des transports de dépêches exécuté pour le c/ des compagnies de chemins de fer	3,805 18	
Fonds pris par l'ennemi	189,468 00	572,240 54
Remboursements pour perte de chargement ..... *à déduire :*	175 00	
Fonds saisis par les armées allemandes	11,848 98	
Fonds soustraits par les agents de la Commune	23,214 28	
Divers services	144,712 71	
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.		
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	228,349 61	
Restes à recouvrer sur les contributions	691,152 58	
Dégrèvements sur pensions des élèves des écoles du Gouvernement	30,784 33	
Remboursement de taxes de brevets d'invention	400 00	977,973 25
Restes à recouvrer sur le produit de l'emprunt de 429 millions (1868)	102,263 87	
—— de la soulte de la conversion des rentes	1,306 20	
Remboursement de l'emprunt de guerre (Ville de Lyon) ..... *à déduire.*	76,283 34	
AVANCES DES PAYEURS DES ARMÉES.		
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	"	"
AVANCES DES COMPTABLES EN ALGÉRIE.		
Trésoriers payeurs en Algérie (dépenses à régulariser)	12,575,842 53	
—— reste à recouvrer sur le produit de l'emprunt de 429 millions	318 97	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie (divers services)	87,333 57	14,150,596 14
—— des douanes en Algérie (divers services)	7,798 62	
—— des contributions diverses en Algérie (divers services)	1,479,170 95	
—— des receveurs des postes en Algérie (divers services)	131 50	
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.		
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	657,325 46	657,325 46
TOTAL des avances pour divers services		27,216,692 29

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Développement des Créances administratives.

La seule créance administrative comprise dans l'actif de l'administration des finances, au 1er janvier 1872, et qui concernait le prêt fait à la ville de Lyon, s'élèvait à..... 4,506,250f

Cette créance a été constatée pour les motifs ci-après :

En vertu d'une convention passée à la date du 31 octobre 1870, entre le préfet du Rhône et la ville de Lyon, l'État a fait à la ville un prêt de 5 millions de francs en bons du Trésor, à six mois d'échéance, et qui, avec les intérêts à 6 p. o/o, s'élevait à..... 5,150,000f

La convention précitée a été ratifiée, le 6 novembre suivant, par la délégation du Gouvernement de la Défense nationale siégeant à Tours.

La somme de 5 millions susmentionnée n'a d'ailleurs pas été remise intégralement à la ville de Lyon, et cent vingt-cinq bons du Trésor de 5,000 francs chacun n'ayant pas été employés par la Ville, c'est, avec les intérêts, une somme de 643,750 francs qu'il y a lieu de déduire pour déterminer la créance du Trésor, ci..... 643,750

Le remboursement de cette créance a été effectué pendant l'année 1872..... 4,506,250

On continuera à mentionner pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et de la garantie de son territoire : le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs; le remboursement de cette somme n'a pas cessé d'être poursuivi diplomatiquement;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wielicska : somme non réglée;

Auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey : somme non réglée;

Auprès du Gouvernement italien substitué à l'Autriche, pour le remboursement d'une somme de 5 millions mise à la charge de cette dernière puissance par le traité de Zurich, dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise; les intérêts de cette somme, payés à partir de 1865, sont portés au budget extraordinaire de chaque exercice.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

	DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	47,225f 42c	
	Receveurs des contributions indirectes	151,041 31	
	Receveurs des postes	21,195 48	219,462f 21c
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	"	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	9,857 53	874,236 67
	Avances faites à diverses villes	848,200 78	
	TOTAL des débets de comptables et créances litigieuses		1,093,698 88

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'Administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets; les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, pages 856 à 859.)

Développement sur les Correspondants du Trésor.

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers services publics.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	"	19,253,634f 03c	
	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor — Départements	"	224,051,329 64	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	"	4,031,398 48	
	Caisse des invalides de la marine	"	2,726,807 97	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au Trésor. (*Voir le développement page 565.*)	"	13,792,054 18	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds des caisses d'épargne. (*Voir le développement idem.*)	"	2,705,188 38	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds de la caisse de la dotation de l'armée. (*Voir le développement idem.*)	"	21,133,829 76	
	Imprimerie nationale	"	527,227 68	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	"	6,556,829 74	
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	"	450,865 59	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	"	998,505 29	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	4,417 26	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs des colonies	"	20,649 68	
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	"	1,939,325 40	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	50,757 65	
	——— des colonies	40,797f 03c	"	
		40,797 03	299,142,820 73	299,102,023f 70c
Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	Caisse des employés et artisans	"	3,297 55	
	Tontine du pacte social	"	852 34	
	——— d'épargnes	"	64,990 61	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	"	15,312 31	
	——— écossaises	"	32,386 40	
	——— irlandaises	"	3,477 92	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêts	"	83,861 56	
	Crédit foncier de France	"	5,864,639 86	
	Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	"	"	
	——— d'Orléans. (*Idem.*)	"	4,488 01	
		"	6,073,306 56	6,073,306 56
	A reporter	40,797 03	305,216,127 29	305,175,330 26

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
	Reports	40,797f 03c	305,216,127f 29c	305,175,330f 26c
Fonds à rembourser à divers.	Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	"	15,409f 59c	
	Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	"	63,530 65	
	——— déposées	"	256,537 69	
	Divers l/c de coupons au porteur	1,239,243f 81c	"	
	——— l/c de quittances de rentes visées par la dette inscrite	"	2,674,854 38	
	——— l/c de dépôt de valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies	"	759,894 46	
	Divers l/c d'arrérages de valeurs du Trésor	"	5,870 00	
	——— de quittances de rentes	212,906 69	"	
	Ex-trésoriers payeurs généraux, l/c d'avances à leur rembourser	"	60,615 25	
		1,452,150 50	3,836,712 02	2,384,561 52
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics l/c avec les receveurs de l'enregistrement	"	133,875 08	
	Caisse des dépôts et consignations s/c intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	"	5,695 98	
	Légion d'honneur s/c avec les receveurs de l'enregistrement	"	13,133 77	
	Divers l/c de frais d'assistance judiciaire	"	29,368 19	
	Administration des postes s/c avec les receveurs de l'enregistrement	"	58,042 55	
	Établissements d'aliénés l/c de recouvrements de pensions, etc.	"	599 00	
	Gendarmerie s/c de frais de captures pour contraintes par corps	"	6,512 50	
	Police de roulage (amendes et frais de réparations)	"	5,529 00	
	Imprimerie nationale (abonnements reçus pour s/c)	"	1,340 80	
	Consignations en matière de délits de presse	"	97 25	
	Officiers ministériels sardes l/c avec le Trésor	"	11,727 53	
	Produits non affectés aux revenus publics	"	"	
	Vente d'huîtres faite à la Teste	"	65 00	
	Contrebande de guerre (prix définitif)	"	19,082 96	
	Receveurs des douanes l/c de fonds de retenue pour l'habillement, etc., des préposés de brigades	"	1,852,807 03	
	Receveurs des douanes l/c de primes de saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	"	14,859 37	
	Receveurs des douanes l/c de saisies faites à la requête de diverses administrations	"	41,249 72	
	Divers l/c de valeurs versées en garantie de droits de douanes	"	1,196,091 81	
	——— l/c de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	"	206,785 47	
	Receveurs des douanes l/c de fonds recouvrés pour divers	"	50,774 92	
	Divers l/c avec les receveurs des contributions indirectes	"	6,482,944 92	
	——— l/c de fonds en dépôt chez les receveurs des postes aux armées	"	7,276 40	
	——— l/c de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	"	33,510 20	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée l/c d'indemnités	"	295 26	
	Reliquat encaissé dans les bureaux de poste de Paris par les gérants de la Commune	"	24,155 36	
	Divers l/c des matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	"	420,954 66	
	——— de retenues pour frais de coins et de coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies	574 61	"	
	Divers l/c de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	"	"	
	Refonte des monnaies d'argent	"	21 77	
	Monnaies de bronze nouvellement fabriquées	"	280,340 05	
	Divers l/c de fonds en dépôt chez les receveurs des postes en Algérie	"	1,484 25	
	——— l/c avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	"	402,042 86	
	——— des douanes en Algérie	"	461,801 47	
	——— des contributions diverses en Algérie	"	11,256,672 50	
		574 61	23,025,137 63	23,024,563 02
	A reporter	1,493,522 14	332,077,976 94	330,584,454 80

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
	Reports	1,493,522f 14c	332,077,976f 94c	330,584,454f 80c
Divers correspondants.	Caissier Payeur central du Trésor public s/c intermédiaire de sommes indûment reçues ou payées	26,247,165f 02c	"	
	Caisse des dépôts et consignations s/c de payements faits pour son compte par les payeurs des armées	4,026 38	"	
	Caisse des dépôts et consignations s/c de payements faits pour son compte par les trésoriers payeurs des colonies	5,393 53	"	
	Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	"	496f 73c	
	Ministères l/c de services d'estafettes	654 48	"	
	Trésoriers payeurs généraux l/c de versements anticipés	"	71,000 00	
	Offices étrangers l/c intermédiaire pour le service de la télégraphie privée	"	"	
	Recettes à classer. (Divers comptes.)	"	525 17	
	——— (Bons du Trésor.)	"	44,250 74	
	Retenues pour droits d'investiture sur les arrérages des dotations	"	2,158 16	
	Recettes à classer sur l'emprunt de 750 millions	"	226,493 78	
	——— 250 millions (Paris)	"	"	
	——— 2 milliards	"	859,715 02	
	——— 3 milliards	"	20,412,301 31	
	Trésoriers payeurs généraux l/c intermédiaire de versements sur l'emprunt de 750 millions	1,573,932 81	"	
	Caissier payeur central s/c de recettes à vérifier	"	13,040,441 46	
	——— intermédiaire sur l'emprunt de 3 milliards	"	"	
	Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	"	23,649,683 06	
	Recouvrements en vertu de contraintes	"	236,772 22	
	Excédants de recouvrements sur contributions publiques	"	578,794 83	
	Droits de permis de chasse	"	38 310 00	
	Cotisations municipales et particulières	"	3,971,576 91	
	Reliquats provenant de divers services	"	639,008 86	
	Gestions intérimaires des recettes des finances l/c de bénéfices et de frais	"	68,504 98	
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et de travaux	"	410,782 18	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	"	1,482,781 45	
	Fonds des communes affectés aux chemins vicinaux	"	7,843,785 86	
	Souscription à l'emprunt de 750 millions (départements et Paris)	"	160,813 40	
	——— de 250 millions (*idem*)	75 00	"	
	——— de 2 milliards (*idem*)	"	278,121 17	
	——— de 3 milliards	"	539,708,392 32	
	Termes versés sur certificats de l'emprunt de 3 milliards	"	9,072,520 27	
	Divers l/c de versements sur l'emprunt de 750 millions	"	794,339 47	
	——— anticipés sur l'emprunt de 3 milliards	"	159,392 30	
	Faits antérieurs au 18 mars 1871	23,019,028 62	"	
	Compagnies de chemins de fer l/c provisoire de garantie d'intérêts	"	5,128,899 36	
	Directeurs des monnaies l/c intermédiaire de frais de fabrication	"	457 09	
	Souscriptions aux emprunts liquidés par suite de déchéance	"	96,378 96	
	Trésoriers coloniaux l/c de payements divers	2,088,005 37	"	
	Dépenses à régulariser	9,080,917 74	"	
	Divers l/c d'excédants de versements sur l'emprunt de 2 milliards	"	0 02	
	A reporter	62,019,198 95	628,976,697 08	
	A reporter	1,493,522 14	332,077,976 94	330,584,454 80

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
	Reports	1,493,522f 14c	332,077,976f 94c	330,584,454f 80c
	Reports	62,019,198f 95c	628,976,697f 08c	
Divers correspondants. (Suite.)	Fonds prêtés à l'État par les habitants de Neuf-Brisach	15,805 00	"	
	Souscription pour secours aux agriculteurs victimes de la guerre	"	7,831 00	
	Souscription pour la réédification de la colonne Vendôme	"	1,600 00	
	Souscription pour secours aux prisonniers français en Allemagne	"	10 00	
	Œuvre du sou pour la reconstruction des chaumières	"	356 00	
	Divers *l/c* de souscription en faveur des inondés. (Exercice 1872.)	"	3,000 00	
	Souscription en faveur des victimes du bombardement	"	36,824 90	
	Souscriptions recueillies à New-York pour les Français pauvres	"	25,000 00	
	Avances au *Journal officiel*	"	"	
	Liquidateur de la dernière liste civile et du domaine privé *s/c* courant	"	56,217 66	
	Avances à régulariser pour frais de mission dans les départements cédés	35,190 30	"	
	Courtiers de marchandises *l/c* d'indemnités allouées par la loi du 18 juin 1866	6,394 08	"	
	Avances à la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée	"	"	
	Banque de France *s/c* intermédiaire d'avances au Trésor	1,457,000,000 00	"	
	Souscription nationale pour achat de canons	"	499,428 72	
	Solde au 18 mars 1871 saisi par la Commune de Paris	4,731,315 32	"	
	Livre d'or de Strasbourg	"	6,222 45	
	Contributions de 1871 recouvrées pour des départements étrangers	"	8,576 65	
	Souscriptions en faveur des femmes	"	500 00	
	Droits perçus sur déclarations de locations verbales	"	11,927 28	
	Droit de timbre de 10 centimes perçu pour le *c/* de l'enregistrement	"	932 80	
	Bons du Trésor à vérifier	"	10,350 59	
	Frais de recouvrements prélevés sur le produit de la rente de l'Inde	"	138 00	
	Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires	"	800 00	
	Avances à MM. Morgan et Cie, de Londres	5,188,350 00	"	
	Payements aux rentiers et aux pensionnaires des départements cédés à l'Allemagne	52,483 34	"	
	Agence financière de Londres *s/c* courant	171,115,511 61	"	
	Banque d'Alsace-Lorraine *s/c* courant	"	36,482 03	
	Banque internationale de Luxembourg *s/c* courant	"	63,185 30	
	A. Sée et Cie, de Colmar, *l/c* courant	"	22,328 27	
	Budgets *l/c* de recouvrements à faire ultérieurement	"	9,857 53	
	Secours à la ville de Châteaudun	"	"	
	Offrandes nationales pour la guerre	"	7,423,219 68	
	Ex-trésoriers payeurs généraux *l/c* de débets envers l'État	99,276 89	"	
	Recettes à classer par suite de règlements de *c/* internationaux	"	2,621,993 62	
	Remises et effets sur l'étranger	2,034,507,015 77	"	
	Donations patriotiques pour la libération du territoire	"	"	
	Remboursement au Gouvernement allemand	10,000,000 00	"	
	Divers *l/c* d'argent versé à la Monnaie par les délégués de la Commune	"	230,469 48	
	Excédants de dépenses à régulariser par suite de versements ultérieurs	1,161,838 65	"	
	Bénéfices et frais de perceptions de villes	2,734 14	"	
	Dépenses du budget sur ressources spéciales restant à régulariser	272,142 15	"	
		3,746,207,256 20	640,053,949 04	A déduire : 3,106,153,307 16
		3,747,700,778 34	972,131,925 98	
	EXCÉDANT des soldes débiteurs	2,775,568,852f 36c		2,775,568,852 36

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1873.

Les fonds déposés au Trésor public par la Caisse des dépôts et consignations sont de différentes origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la Caisse des dépôts et consignations en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1873, à la somme de ..... (1) 31,294,424f 76c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la Caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 p. o/o par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1873, à ..... (2) 2,588,353 43

3° Fonds appartenant à la caisse de la dotation de l'armée, dont la gestion est attribuée par la loi du 26 avril 1855 à la Caisse des dépôts et consignations, qui les place en compte courant au Trésor, à raison de 3 p. o/o ..... (2) 8,349,371 54

Les fonds désignés ci-dessus et montant à 42,232,149 73
se réunissent, comme il suit, à l'ensemble de la situation de la Caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1873, qui se résume ainsi :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1873. Actif.	Passif.	OBSERVATIONS.	
Consignations judiciaires et administratives	"	174,121,811f 90c		
Caisses d'épargne	"	(A) 534,640,576 52	(A) Composition des fonds des caisses d'épargne, savoir :	
Caisses de retraites pour la vieillesse	"	424,522 50	Fonds en *c/* courant au Trésor. (Voir ci-contre.)	2,588,353f 43c
Caisse de la dotation de l'armée	"	8,349,371 54	Rentes et valeurs de portefeuille. (Voir ci-dessous.)	532,052,223 09
Sociétés de secours mutuels	"	20,842,646 14		
Dépôts divers	"	26,713,735 94	TOTAL des fonds des caisses d'épargne.	534,640,576 52
Légion d'honneur	18,662,722f 59c	"		
Trésoriers payeurs généraux et trésoriers payeurs des colonies *l/c* de divers services	4,330,410 86	"	(B) Prêts en compte courant	582,849 12
Prêts à divers (B)	127,748,880 11	"	Prêts garantis par des obligations	127,166,030 99
Intérêts sur obligations remises en garantie de prêts à divers	28,582,953 64	"		
Trésor public *s/c* courant	31,294,424 76	"	TOTAL ÉGAL	127,748,880 11
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	2,588,353 43	"		
——— de la caisse de la dotation de l'armée	8,349,371 54	"		
Compte d'attente pour la liquidation de l'année 1870 et des trois premiers mois de 1871	8,572,152 55	"		
Profits et pertes	"	87,708,716 43		
Créances diverses (toutes compensations faites)	"	22,796,326 30		
	230,129,269 48	875,597,707 27		
Valeurs de caisse et de portefeuille	645,468,437 79	"		
	875,597,707 27	875,597,707 27		

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances (voir page 561), provient d'opérations dont la Caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1872, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans l'année 1873.

(2) Même observation à faire, mais en sens inverse.

Développement des valeurs en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1873.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS APPARTENANT AUX CAISSES d'épargne.	À LA CAISSE des dépôts et consignations.	TOTAL.
Numéraire	"	842,415f 48c	842,415f 48c
Effets à recevoir : Bons du Trésor	"	329,772 00	329,772 00
Effets à recevoir : Effets divers	"	1,218,266 03	1,218,266 03
Rentes 4 1/2 p. o/o	"	10,269,016 61	10,269,016 61
Rentes 3 p. o/o	521,076,309f 33c	88,066,297 98	609,142,607 31
Obligations de compagnies de chemins de fer	10,975,913 76	8,508,268 46	19,484,182 22
Annuités provenant du rachat des canaux d'Orléans et du Loing	"	273,616 74	273,616 74
Bons du Trésor. (Canal de la Sarre.)	"	941,049 60	941,049 60
Annuités négociables délivrées par le Trésor aux courtiers de marchandises	"	2,967,511 80	2,967,511 80
	532,052,223 09	113,416,214 70	645,468,437 79

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. *Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.*		
Percepteurs *l/c* de droits de passe-ports à l'étranger	"	1,860f 00c
——— *l/c* de restes à recouvrer sur les contributions	2,427,244f 13c	"
——— (Gestions d'ex-receveurs généraux.)	"	2,510 58
——— *l/c* d'envois de fonds pour le service du Trésor	2,124,224 45	"
Divers *l/c* de restitutions au Trésor	"	12 00
——— *l/c* de fournitures de l'Imprimerie nationale	65,357 16	"
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	4,648,355 16
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	10,019,969 30
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *l/c* d'intérêts de cautionnements	"	140 07
Divers *l/c* de versements pour le service des enfants assistés	"	2,864,175 11
Receveurs d'établissements de bienfaisance *l/c* de recouvrements de rentes et créances	"	38,123 69
Caisse des retraites de la vieillesse *s/c* de versements des intermédiaires	"	5,161 25
Divers *l/c* de retenues pour la caisse des retraites de la vieillesse	"	17,108 00
Écoles du Gouvernement *l/c* de produits à classer	"	3,273 10
Divers *l/c* de retenues à classer	"	90,237 68
——— *l/c* de recettes à classer	"	1,168,874 31
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	60,129,136 09
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	1,327,173 30
——— *l/c* de quittances de rentes à encaisser	"	232,549 93
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des trésoriers payeurs généraux	"	524,107 17
Divers *l/c* de placements en bons du Trésor	"	3,436,488 88
——— *l/c* de bons du Trésor à rembourser	"	250,737 56
——— *l/c* d'arrérages de rentes italiennes	"	27,330 70
Percepteurs de la Somme *l/c* de versements pour la Caisse des incendiés	"	49,864 17
——— d'assurance contre la grêle	"	23,442 56
A reporter	4,616,825 74	84,860,630 61

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. Suite des *Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.*		
Report	4,616,825f 74c	84,860,630f 61c
Receveurs particuliers, *l/c* courants	47,805,326 76	"
Percepteurs, *l/c* d'effets à recouvrer	235,707 83	"
Receveurs particuliers, *l/c* de restes à recouvrer sur les contributions	"	574,911 95
——— *l/c* d'envois de fonds aux percepteurs	"	1,251,415 45
Ex-trésoriers généraux, *l/c* courants	9,996 43	"
Liste civile, *s/c* de payements divers	"	3,886 02
Porteurs de certificats de divers emprunts, *l/c* d'intérêts de retard	"	26,191 17
Divers, *l/c* de soldes de gestions	568,739 58	"
Employés des recettes des finances, *l/c* de fonds de secours et pensions	"	1,827 63
Caisse centrale, *s/c* de bons du Trésor	1,382,907 79	"
Société de charité maternelle de la Marne	"	1,093 40
Bureau central des incendiés de la Marne	"	220,770 06
Comices agricoles de la Marne	"	4,461 59
Acquéreurs de bois de l'État, *l/c* d'obligations payées par anticipation	"	8,110 00
Souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur	"	209 30
Souscripteurs à l'emprunt de 429 millions, *l/c* de précomptes d'arrérages	"	62 50
Souscriptions pour la guerre recueillies et à employer dans les départements	"	108,175 33
A reporter	54,619,504 13	87,061,745 01

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESDONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. Suite des *Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.*		
Report	54,619,504f 13c	87,061,745f 01c
Certificats libérés de l'emprunt de 750 millions à convertir en rentes	"	43,834 00
Divers, *L/C* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 750 millions.)	43,834 00	"
Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	"	99,000 00
Divers, *L/C* de certificats libérés de l'emprunt de 250 millions en dépôt	99,000 00	"
Ministère de la guerre, *S/C* de bons obsidionaux	"	1,250 00
Percepteurs, *L/C* dans l'emprunt de 2 milliards	"	124,984 95
Receveurs particuliers, *L/C* dans l'emprunt de 2 milliards reçus par les percepteurs	"	702 95
Divers, *L/C* de versements sur l'emprunt de 2 milliards à émarger	"	122,577 27
Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	831,406 00	"
Divers, *L/C* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 2 milliards.)	"	831,406 00
Frais de reconstruction des chaumières	"	122,308 75
Souscription en faveur des orphelins d'Alsace-Lorraine	"	589 27
Percepteurs, *L/C* dans l'emprunt de 3 milliards	"	498,233 35
Receveurs particuliers, *L/C* dans l'emprunt de 3 milliards reçus par les percepteurs	"	14,291 05
Œuvre du sou pour la construction des chaumières	"	116 27
Divers, *L/C* de certificats libérés en dépôt. (Emprunt de 3 milliards.)	"	4,478,276 00
A reporter	55,593,744 13	93,399,314 87

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. Suite des *Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.*		
Report	55,593,744f 13c	93,399,314f 87c
Souscription en faveur des Alsaciens-Lorrains	"	2,715 01
Souscriptions pour les orphelins de la guerre	"	27,458 33
Donations patriotiques pour la libération du territoire	"	311 35
Agents municipaux, *L/C* d'opérations effectuées pendant l'occupation étrangère	"	92,141 97
Certificats libérés à convertir en rentes. (Emprunt de 3 milliards.)	4,478,276 00	"
Reliquats des gestions intérimaires des recettes des finances	"	22,063 04
Ministère de la guerre, *S/C* de crédits ouverts à Londres	"	400,000 00
TOTAL du paragraphe 1er	60,072,020 13	93,944,005 47
	33,871,985f 34c	
§ 2. *Fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor.*		
Trésorier général des invalides de la marine, *S/C* de payements à vérifier	4,894,192 44	"
Caisse centrale du Trésor, *S/C* d'envois de fonds à vérifier	33,842,141 48	"
Divers, *L/C* de payements à régulariser	29,239,497 72	"
Receveur de Bastia, *S/C* de caisse de réserve	387,595 82	"
Divers, *L/C* d'intérêts de cautionnements	642 00	"
Trésoriers coloniaux, *L/C* de payements divers	1,025,525 63	"
Fonds de secours aux familles des soldats, marins et gardes mobiles	"	45,475 83
Frais d'organisation des compagnies de francs-tireurs et de gardes nationaux volontaires	74,276 41	"
——— de la garde nationale sédentaire	4,364,719 74	"
——— de la garde mobile	1,892,133 32	"
Dépenses urgentes de la guerre à régulariser	10,235,462 54	"
A reporter	85,956,187 10	45,475 83

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 2. — Suite des *Fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor.*		
Report	85,956,187f 10c	45,475f 83c
Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions, *l/c* de précomptes d'arrérages	49 50	"
J.-S. Morgan, de Londres, *s/c* courant (emprunt de 250 millions)	7,221 15	"
Divers comptables, *l/c* de fonds saisis par l'armée allemande	577,694 79	"
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards, *l/c* d'intérêts d'escompte	1,045,726 71	"
——— *l/c* de précomptes d'arrérages	1,361,054 62	"
Quittances d'arrérages de rentes 5 p. 0/0	5,230,808 69	"
Frais relatifs à la liquidation des anciennes trésoreries générales (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin)	37,736 51	"
Bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10, *l/c* d'arrérages au 1er septembre 1871	2,890 00	"
Avances en compte courant à régulariser	331,000 00	"
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards, *l/c* d'intérêts d'escompte	6,091,116 47	"
——— *l/c* de précomptes d'arrérages	2,063,833 10	"
Gouvernement italien, *s/c* de rentes incendiées	351 60	"
Divers, *l/c* de contributions allemandes	878,288 31	"
——— *l/c* de fonds saisis par la Commune	2,126 69	"
TOTAL du § 2	103,586,085 24	45,475 83
	103,540,609f 41c	
Report du § 1er	60,072,020f 13c	93,944,005f 47c
	33,871,985f 34c	
TOTAL des §§ 1er et 2	163,658,105f 37c	93,989,481f 30c
	69,668,624 07	

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
Produits de prises sur l'ennemi, à répartir	"	847f 30c
Divers, *l/c* de recettes à classer	"	122,404 84
Fonds et valeurs perdus ou saisis par l'armée allemande	581,420f 15c	"
——— perdus dans l'incendie du ministère des finances	168 30	"
——— saisis par la Commune	17,159 24	"
Payements à régulariser	5,553,478 82	"
Payements à régulariser. (Avances aux comptables payés sur bons à Sedan.)	177,700 00	"
Fonds et valeurs remis au Gouvernement helvétique	1,433,195 90	"
	7,763,122 41	123,252 14
	7,639,870f 27c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.		
Chambres de commerce	"	15,536f 19c
Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	"	96,641 34
Divers, *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	92,370 50
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	25,297 95
——— *l/c* de quittances de rentes à encaisser	795f 50c	"
Retenues sur traitements à remettre à divers	"	1,675 64
——— à divers titres	"	184 40
——— sur gages et salaires des agents des tabacs à verser à la caisse des retraites pour la vieillesse	"	1 50
Divers fonctionnaires, *l/c* d'abonnement d'office au *Journal officiel*	100 00	"
Divers, *l/c* de recettes à classer	"	1,394 80
Dépenses pour le *c/* de la Caisse des dépôts et consignations, à régulariser	7,581 10	"
Trésoriers coloniaux, *l/c* de payements divers	4,751 02	"
Divers, *l/c* de placements en bons du Trésor	"	280,050 00
Caisse centrale, *s/c* de bons du Trésor	109,100 00	"
A reporter	122,327 62	513,152 32

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
Report	122,327f 62c	513,152f 32c
Maison de l'Empereur, s/c de payements divers	"	620 80
Divers, r/c de payements à régulariser	2,319 49	"
—— r/c de certificats libérés en dépôt	"	21,630 00
Porteurs de certificats de divers emprunts, r/c d'intérêts de retard	0 30	"
Certificats libérés de l'emprunt de 429 millions à convertir en rentes	10 00	"
—— 750 millions à convertir en rentes	10 00	"
Maison centrale de l'Harrach	"	6,345 16
Administration de Beit-el-Mal	"	145 50
Recettes à régulariser	"	9,338 31
Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	500 00	"
Bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10 déposés pour échanges	500 00	"
Divers, r/c de bons du Trésor 2-10, 3-10 et 5-10 en dépôt	"	500 00
Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards, r/c d'intérêts d'escompte	713 88	"
—— r/c de précomptes d'arrérages	781 25	"
Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	1,100 00	"
Fonds de secours aux familles des militaires en campagne	155 00	"
Administration des lignes télégraphiques, s/c de frais à régulariser	461 20	"
Ville de Paris, s/c de payements divers	814 20	"
Divers, r/c d'obligations trentenaires à échanger par le Trésor	500 00	"
—— r/c de monnaies algériennes versées en garantie de la contribution de guerre	"	31,788 95
Souscripteurs à l'emprunt de 250 millions, r/c de précomptes d'arrérages	375 00	"
Obligations trentenaires déposées pour échange	"	500 00
Certificats libérés de l'emprunt de 3 milliards à convertir en rentes	20,010 00	"
Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards, r/c d'intérêts d'escompte	27,120 88	"
—— r/c de précomptes d'arrérages	2,507 50	"
	180,206 32	584,021 04
	403,814f 72c	

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
Trésoriers particuliers	2,671,622f 25c	"
Percepteurs	329,609 38	"
Préposés	592,440 95	"
Caisse de réserve	"	3,913,141f 19c
Trésorier général des invalides de la marine	"	312,474 90
Opérations pour le c/ de l'établissement des invalides à appliquer ultérieurement	"	2,760 02
Avances au service marine	845,758 62	"
Successions vacantes	"	742,401 88
Produit de déshérences, épaves, etc.	"	376,222 16
Dépôts judiciaires et autres	"	687,225 89
—— administratifs	"	736,173 90
—— de fonds des corps de troupes	"	693,038 26
—— faits par les soumissionnaires de marchés ou d'adjudications	"	134,662 02
Recettes en atténuation des dépenses du service colonial	"	385,785 75
Timbres-postes coloniaux, r/c de distribution	"	337,051 61
Divers comptables, r/c de timbres-postes	14,981 90	"
Immigration, s/c courant	"	412,065 41
Receveurs municipaux	"	556,857 52
—— d'hospices et d'établissements de bienfaisance	"	395,466 32
Divers comptables, r/c de recouvrements en vertu de contraintes	"	8,053 86
—— sur libérations volontaires	"	293 10
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	6,874 50	"
Divers, r/c d'excédants de versements sur les contributions	"	84,498 91
Placements des communes	"	257,744 19
Fonds de réserve des communes	"	84,596 16
Chambres de commerce	"	9,879 97
Caisses d'épargne	"	3,430 54
Parts attribuées aux communes sur divers droits et produits	"	266,432 02
Octroi municipal	"	108,474 93
Amendes attribuées à divers	"	29,429 42
Allocation des interprètes	"	690 00
Divers détenus, r/c de fonds de pécule	"	6,364 92
Percepteurs, r/c de débets	216,123 91	"
Avances pour le service des pénitenciers	67,334 85	"
—— pour dépenses urgentes à régulariser	113,287 47	"
A reporter	4,858,033 83	10,545,214 85

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Report	4.858,033f 83c	10,545,214f 85c
Divers, *r/c* d'avances	234,054 10	"
Recettes à régulariser	"	56,980 73
Émission de bons de caisse	"	205,675 00
Diverses administrations, *r/c* de titres déposés	"	157,385 22
Divers, *r/c* d'achats de rentes sur l'État	"	12 50
—— *r/c* de quittances de rentes à encaisser	"	240 00
Souscription pour la reconstruction du palais et des bureaux de la Légion d'honneur	"	525 00
—— en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pître	"	641,536 95
—— de la Société de sauvetage des naufragés	775 00	"
Restes à recouvrer sur contributions directes des exercices 1867 et antérieurs. (Service local.)	191,299 37	"
—— indirectes et divers produits des exercices 1868 et antérieurs. (Service local.)	43,502 67	"
Service local, *s/c* de restes à recouvrer sur contributions indirectes et divers produits des exercices 1868 et antérieurs	"	43,502 67
Restes à recouvrer sur contributions directes du service local	156,230 42	"
—— indirectes et divers produits du service local	8,422 11	"
Octroi de mer	"	321,257 42
Entretien du canal-aqueduc du Gueydon	"	396 46
Recettes pour *r/c* de la Caisse des dépôts à régulariser	"	540 50
Dépenses pour *r/c* de la Caisse des dépôts à régulariser	94,761 51	"
Receveurs des postes, *r/c* de mandats	1.017 28	"
Arrérages de pensions civiles payés par provision	1,448 00	"
Payement des préposés à régulariser	98,121 12	"
Fonds commun de la ville et des districts de Pondichéry	"	26,793 02
Mont-de-piété, *s/c* courant	"	35,251 29
Recouvrements au profit du Trésor anglais	"	35,010 90
Bureau de bienfaisance de Pondichéry	"	22,699 06
—— des Comptoirs	"	35,449 67
Fonds commun des villes et districts des Comptoirs	"	8,533 46
Fonds municipal de Chandernagor	"	306 56
Sa Majesté le roi de Cambodge, *s/c* courant	"	3,819 04
Dépenses à régulariser	645,495 03	"
Écoles du Gouvernement, *r/c* de recettes à classer	"	375 00
Remises du caissier central de quittances de rentes	334 00	"
A reporter	6,334,094 44	12,141,505 30

Suite du *Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.*

Suite des CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Report	6,334,094f 44c	12,141,505f 30c
Envois au caissier central de quittances de rentes	"	481 00
Masse d'habillement de la police	"	13,916 77
Avances faites en 1869 par le Trésor au service local, exercices 1858 à 1860 et 1865 à 1869. (Guadeloupe.)	800,907 33	"
Contingent des chemins de grande communication. (Guadeloupe.)	"	28,486 45
Secours aux familles victimes de l'ouragan et du choléra. (Guadeloupe.)	"	5,483 02
Droits de tonnage, *r/c* courant	"	119,530 59
Trésoriers coloniaux, *r/c* de remboursement au Trésor de sommes mises à leur charge	8,878 50	"
Divers, *r/c* de dépôts en actions de la banque de la Guyane	"	357,145 00
Fonds de secours aux incendiés de Saint-Pierre et Miquelon	"	3,275 31
Gardes jurés de Saint-Pierre et Miquelon	"	2,913 00
Recettes à répartir	"	761 15
Opérations pour le *c/* de la société de sauvetage des naufragés	124 50	"
Fonds de l'assistance aux populations malheureuses. (Sénégal.)	"	64 27
Divers, *r/c* d'inscriptions en dépôt pour la conversion	"	15,723 00
Trésorier de Mayotte, *s/c* courant	"	357,762 45
Trésorier de Pondichéry, *s/c* courant	"	32,612 73
Divers ministères et diverses colonies	"	730 63
Régularisations relatives au service local des exercices 1855 et antérieurs	"	169,417 62
Divers contribuables, *r/c* d'arrérages de rentes à rembourser	"	449 90
Fonds déposés pour le rachat d'esclaves	"	3,549 18
Diverses colonies, *r/c* de recettes à régulariser	"	49,937 10
—— *r/c* de régularisations ultérieures	"	211,321 63
Inspecteurs percepteurs, *r/c* d'envois de fonds	15,000 00	"
Inscriptions de rentes 3 p. o/o provenant de la conversion	22 00	"
Dépôts d'inscriptions de rentes à convertir	15,701 00	"
Trésorier de la Réunion *s/c* courant	425,424 58	"
Trésorier de Sainte-Marie de Madagascar	81,184 24	"
Trésor colonial (Martinique), *s/c* de bons émis en remboursement d'arrérages de rentes compensées avec l'indemnité coloniale	449 90	"
Divers percepteurs, *r/c* de contributions compensées avec l'indemnité coloniale	143 34	"
Inscriptions de rentes provenant de contributions compensées avec l'indemnité coloniale	196,088 87	"
Diverses colonies, *r/c* courant	35,781 65	"
Recettes des préposés à régulariser	"	188 41
Trésoriers coloniaux, *r/c* de payements divers	509,266 57	"
Offrandes nationales pour la guerre	"	893 50
Service local des colonies, *s/c* de recouvrements	"	10 03
Frais de négociation et de change	43,246 95	"
Recettes pour le *c/* de la Légion d'honneur à régulariser	"	1,562 00
Payements pour le *c/* de la Légion d'honneur à régulariser	10,661 30	"
Émission de bons de caisse	"	400,000 00
Donations patriotiques pour la libération du territoire	"	32,988 61
Payement de la prime pour la construction des maisons de la Pointe-à-Pître	"	76,043 73
Remboursements d'avances aux incendiés de 1867	"	790 50
Ouvroir de Fort-de-France	"	32,797 11
	8,476,975 17	14,060,339 99
	5,583,364f 82c	

RÉCAPITULATION.

Correspondants des trésoriers payeurs généraux	69,668,624 07	"
Correspondants des payeurs des armées	7,639,870 27	"
Correspondants des trésoriers payeurs en Algérie	"	403,814 72
Correspondants des trésoriers payeurs des colonies	"	5,583,364 82
	77,308,494 34	5,987,179 54
Excédant des soldes débiteurs	71,321,314f 80c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux		66,951,651f 15c
——— des receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,172f 81c	
——— des receveurs des douanes	"	
——— des receveurs des contributions indirectes	73,871 83	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	"	
——— des trésoriers payeurs en Algérie	"	116,033 37
——— des receveurs de l'enregistrement en Algérie	85 82	
——— des receveurs des douanes en Algérie	"	
——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	1,054 69	
——— des trésoriers payeurs des colonies	35,848 22	
TOTAL des fonds particuliers (voir page 553)		67,067,684 52

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois, ordonnances et décrets pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié, le 12 janvier 1833, par le Gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France (voir, pour les conditions de négociation et de service de l'emprunt grec, le volume des documents divers de l'année 1850, page 779), s'élèvent définitivement à la somme de 31,822,536f 00c

Mais il convient de retrancher de ces crédits les portions restées sans affectation pour divers motifs énoncés dans le volume déjà cité (pages 783 et 785), et qui s'élèvent à 20,897 95

De sorte que la somme engagée par la France pour faire face aux intérêts et à l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par elle n'est, en réalité, que de 31,801,638 05

Les payements effectués en vertu des crédits ci-dessus s'élevaient, au 1er janvier 1872, à 31,308,567 14

Ceux qui ont eu lieu pendant l'année 1872 étant de 461,875 20

le total des payements au 1er janvier 1873 s'élève à 31,770,442 34

Une Commission, instituée en 1857, composée des envoyés de France, de Russie et d'Angleterre, et assistée d'agents spéciaux des finances, a réglé, d'accord avec le Gouvernement hellénique, qu'une somme annuelle de 900,000 francs, susceptible d'être augmentée ultérieurement à des époques déterminées, serait affectée par le Gouvernement grec au service de son emprunt, et que cette somme serait partagée par tiers entre les trois puissances garantes.

Un premier crédit de 1,005,120 drachmes a été voté par les chambres helléniques. Cette somme a produit en francs 895,626 fr. 69 cent., dont le tiers, soit 298,542 fr. 23 cent., a été soldé à la France en 1861, au moyen de traites sur la maison Rothschild.

Mais un nouveau traité, promulgué par décret du 5 janvier 1864, alloue au roi Guillaume, en augmentation de sa liste civile, une somme annuelle de 12,000 livres sterling, soit 300,000 francs, imputable sur celle de 900,000 francs que la Grèce, ainsi qu'on vient de le dire, avait contracté l'obligation de verser annuellement aux trois puissances garantes. Il en résulte que la somme à recevoir chaque année par la France se réduit actuellement à 200,000 francs.

Par ces motifs, il a été jusqu'ici fait application en recette au compte inscrit parmi les *Services spéciaux* sous le titre : *Avance pour le service de l'emprunt grec*, de la somme de 1,898,542 fr. 23 cent., savoir :

En 1861	298,542f 23c	1,898,542f 23c
De 1865 à 1872, à raison de 200,000 francs par an	1,600,000 00	

Les payements effectués s'élevant, comme on l'a dit, à 31,770,442 34

L'avance du Trésor, au 1er janvier 1873, est, en définitive, de (voir page 554) 29,871,900 11

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le Gouvernement de la Grèce, et jusque-là le montant en figure dans la situation de l'Administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits définitifs et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1873.

Développement sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après jusqu'au 1er janvier 1873 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant les années	1853 à 1871 (A)	33,715,068f 30c	33,804,351f 95c
	1872 (B)	89,283 65	

MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par les décrets des 22 janv. et 27 mars 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1853 à 1871.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1872.	PAYEMENTS effectués pendant les années TOTAL.	RESTES DISPONIBLES sur les crédits ouverts par des décrets spéciaux.
		fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSE. Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(C) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Intérieur	Amélioration des logements d'ouvriers et fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet	10,000,000	(D) 10,000,000	9,904,968 00	"	9,904,968 00	95,032 00
Finances	Établissement d'institutions de crédit foncier	10,000,000	(E) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Instruction publique et cultes	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(F) 5,000,000	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"
	TOTAUX	35,000,000	35,000,000	34,904,968 00	"	34,904,968 00	95,032 00

RÉCAPITULATION.

Les recettes ayant été de	33,804,351f 95c
Les payements s'étant élevés à	34,904,968 00
Le solde débiteur du fonds spécial des dotations est ainsi, au 1er janvier 1873, de	1,100,616 05 (voir p. 554).

(A) Le produit des aliénations opérées en 1856 a été appliqué au budget de cet exercice, conformément à l'article 20 de la loi de finances du 5 mai 1855.

(B) Produit des ventes de la forêt de Bondy (décret du 13 novembre 1859).

(C) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la Caisse des dépôts et consignations, et celui du 24 mars 1860 a prescrit qu'il en serait fait emploi en achats de rentes perpétuelles sur l'État, au nom desdites sociétés de secours mutuels.

(D) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits : l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions. De plus, des décrets, en date des 13 juin 1855, 10 janvier et 9 juillet 1857 et 18 janvier 1860, ont ouvert des crédits spéciaux montant ensemble à 5,500,000 francs pour la fondation, à Vincennes et au Vésinet, d'asiles d'ouvriers convalescents, avec imputation sur le fonds de dotation affecté aux logements d'ouvriers. Enfin un crédit de 2 millions a été accordé sur le même fonds, par décret du 23 septembre 1858, pour construction de maisons d'ouvriers. Ce dernier crédit complète la dotation de 10 millions affectée aux logements d'ouvriers.

(E) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention a été versée proportionnellement aux prêts effectués.

(F) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la Caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques. Un autre décret, du 27 mars 1860, a réglé que ladite somme de 5 millions serait employée à l'achat d'une rente 3 p. 0/0 sur l'État, immatriculée au nom de la caisse générale de retraites ecclésiastiques, reconnue comme établissement d'utilité publique.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Développement sur les Obligations trentenaires du Trésor.

Des renseignements complets ayant été donnés à ce sujet dans le compte général des finances de l'année 1862 (pages 434 et 435) et dans celui de l'année 1864 (pages 510 et 511), on a pensé qu'il serait facile de s'y reporter et qu'il suffirait d'expliquer annuellement, à partir de 1865, la décroissance des obligations non converties restant à rembourser par le Trésor public.

Leur nombre était, au 31 décembre 1871, de	54,601, au capital nominal de	27,300,500f 00c
Si l'on en déduit les obligations remboursées pendant l'année 1872, ci	2,188, *idem*	1,094,000 00
Il reste à rembourser au 31 décembre 1872	52,413 obligations valant	26,206,500 00

Somme égale au solde du compte spécial inscrit dans la situation générale des finances au 1er janvier 1873, sous le titre de *Trésor s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer* (voir page 554).

Développement sur le Fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes.

L'article 8 de la loi du 28 mai 1858 est ainsi conçu :

« Les sommes restant disponibles sur le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855 seront affectées à l'exécution des travaux destinés à « mettre les villes à l'abri des inondations, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser 20 millions. »

Pour l'exécution de ces dispositions, une décision du Ministre des finances a prescrit de transporter à un compte classé parmi les *services spéciaux* la somme précitée de 20 millions : au fur et à mesure des payements qui ont lieu pour ce service, et qui continuent d'être constatés à un chapitre spécial du budget du ministère des travaux publics, une somme égale à ces payements est rattachée par prélèvement sur le fonds spécial dont il s'agit, et comme *ressource extraordinaire*, au budget des recettes de l'exercice qui a supporté la dépense. De cette manière, un équilibre continuel existe dans les budgets pour le service auquel la loi du 28 mai 1858 a voulu pourvoir.

Les payements de cette nature ordonnancés par le Ministre des travaux publics s'élèvent, savoir :

Sur l'exercice 1858, à	30,000f 00c
Sur l'exercice 1859, à	1,965,707 75
Sur l'exercice 1860, à	5,317,107 56
Sur l'exercice 1861, à	6,178,439 70
Sur l'exercice 1862, à	5,468,061 49
Sur l'exercice 1863, à	4,698,688 80
Sur l'exercice 1864, à	3,156,094 19
Sur l'exercice 1865, à	2,062,162 72
Sur l'exercice 1866, à	1,544,428 64
Sur l'exercice 1867, à	987,609 14
Sur l'exercice 1868, à	778,671 24
Sur l'exercice 1869, à	375,048 53
Sur l'exercice 1870, à	96,678 94
Sur l'exercice 1871, à	"
Sur l'exercice 1872, à	"
TOTAL	32,658,698 70

L'allocation générale affectée à ces travaux était de		20,000,000f 00c	
Elle s'est accrue du montant de fonds de concours versés par des départements, des communes et des particuliers, et dépensés cumulativement avec les ressources de l'État. Ces fonds de concours s'élevaient, au 1er janvier 1871, à	12,920,082f 55c		
Mais par suite d'une annulation opérée en 1871 sur les crédits non employés à la clôture de l'exercice 1870, une somme de 253,071 fr. 32 cent. a été réintégrée au compte des fonds de concours d'où elle avait été retirée pendant l'année 1870, ci	253,071 32		
RESTE pour augmentation de ressources	12,667,011 23	12,667,011 23	
Les fonds de concours versés pendant l'année 1871 sont de		78 977 93	
Aucun versement de cette nature n'ayant été fait en 1872,		"	
Le montant des ressources sur lesquelles doivent être imputées les dépenses ci-dessus est porté à la somme de		32,745,989 16	32,745,989 16
Le solde disponible du fonds spécial des *Inondations*, au 1er janvier 1873, est, en conséquence, de (voir page 555)			87,290 46

Développement sur le Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.

L'article 1er de la loi du 20 mai 1860 a autorisé le Gouvernement à accepter :

1° L'offre faite, par la ville de Colmar et par plusieurs industriels et propriétaires des départements de l'Est, d'avancer à l'État la somme de 11,800,000 francs, à l'effet d'assurer l'exécution immédiate du canal des houillères de la Sarre et d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar. Cette somme devait être versée dans les proportions suivantes :

Par la ville de Colmar	1,800,000f 00c
Par le syndicat des propriétaires intéressés	10,000,000 00
SOMME ÉGALE	11,800,000 00

2° L'offre faite, par la compagnie propriétaire des *anciennes salines de l'Est*, d'une avance de 2 millions, afin d'assurer l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines et la ville de Dieuze au canal des houillères de la Sarre, ci . . . 2,000,000 00

ENSEMBLE	13,800,000 00

Au fur et à mesure des versements de cette avance, il est remis aux ayants droit des obligations spéciales du Trésor remboursables en douze annuités à partir de 1864, et munies de coupons comprenant à la fois l'intérêt à 4 p. o/o et l'amortissement desdites obligations. Un crédit de 1,257,290 francs par an était porté, pour cet objet, au budget du ministère des finances. (Dette publique. — Emprunts spéciaux.) Depuis 1867 ce crédit figure au budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement.

Le Gouvernement prussien, intéressé à l'exécution de la partie du canal mitoyenne entre la France et la Prusse, s'est engagé à verser, pour sa part contributive, une somme de 800,000 francs, sur laquelle il a été payé 600,000 francs en 1863. Le complément a été versé en 1866.

Les opérations constatées jusqu'au 1er janvier 1873, au compte du *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre*, sont les suivantes :

Sommes versées au Trésor	en 1862		4,720,000f 00c
	en 1863		5,794,000 00
	en 1864		1,622,000 00
	en 1865		36,000 00
	en 1866		207,000 00
	de 1867 à 1872		"
	TOTAL		12,379,000 00
Payements faits sur ordonnances du Ministre des travaux publics	en 1862	1,050,192f 34c	12,354,342 46
	en 1863	5,427,376 71	
	en 1864	5,104,832 28	
	en 1865	529,148 37	
	en 1866	47,991 42	
	en 1867	107,534 93	
	en 1868	7,917 91	
	en 1869	20,833 24	
	en 1870	287 30	
	en 1871	19,747 03	
	en 1872	38,480 93	
SOMME ÉGALE au crédit du compte spécial au 1er janvier 1873 (voir p. 555)			24,657 54

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement sur l'Avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises.

La loi du 18 juillet 1866, qui a rendu libre, à partir de 1867, la profession de courtier de marchandises, a disposé :

Que les courtiers alors en exercice seraient indemnisés de la perte du droit de présenter un successeur, droit qui leur avait été conféré par l'article 91 de la loi du 18 avril 1816 (art. 10);

Que le montant de l'indemnité basée sur le prix moyen de cession des offices, pendant les sept années antérieures au 1er juillet 1864 (art. 11), serait déterminé, après avis de la chambre syndicale, du préfet, de la chambre de commerce et du tribunal de commerce, par une commission nommée par décret de l'Empereur, et composée de neuf membres choisis suivant les conditions édictées par l'article 15;

Que les indemnités dues aux courtiers, en vertu des décisions de la commission, seraient payables :

Un quart comptant, le 1er janvier 1867;

Et les trois autres quarts, valeur au 1er janvier 1867, en dix annuités négociables, composées chacune de l'intérêt à 4 1/2 p. o/o et du fonds d'amortissement nécessaire pour opérer en dix ans, au même taux, la libération de l'État (art. 17);

Enfin (art. 18), que le remboursement du quart payé comptant et des intérêts y afférents ainsi que le service des annuités seraient assurés au moyen :

1° Des droits d'inscription payés par les courtiers nouvellement inscrits conformément aux dispositions de l'article 2 de ladite loi;

2° De l'excédant du produit, en principal et centimes additionnels établis au profit de l'État, des taxes des patentables mentionnés en l'article 20 et qui sont les commissionnaires, courtiers, représentants de commerce et tous individus prêtant leur entremise pour l'achat et la vente des marchandises, cet excédant devant être déterminé par le produit des taxes des mêmes patentables réalisé en 1866.

Les commissions de liquidation des indemnités ont été instituées au nombre de 42 par divers décrets dont le premier est du 13 décembre 1866. Leurs opérations, commencées dès le 22 décembre, n'ont été terminées que le 18 mai 1867.

Les indemnités qui ont été allouées par lesdites commissions s'élèvent à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. répartie entre 621 courtiers, dont :

60 appartenant au département de la Seine, pour			8,327,400f 00c
561 appartenant aux autres départements, pour			35,717,584 16
Ensemble 621 courtiers ayant droit à une indemnité totale de			44,044,984 16
Sur cette somme, un quart était payable comptant, soit			11,011,245f 60c
Il a été ajouté à cette somme, pour les intérêts à 4 1/2 dus aux courtiers par suite du règlement tardif de leur indemnité, celle de			70,705 55
			11,081,951 15
Les trois autres quarts ont été réglés en dix annuités égales de 4,174,761 fr. 17 cent. négociables, représentées par des titres établis dans la forme des bons du Trésor et libellés à l'ordre des ayants droit. Ces annuités, payables le 2 janvier de chaque année, de 1868 à 1877, montent ensemble à			41,747,611 70
Savoir : en capital, trois derniers quarts de l'indemnité		33,033,738f 12c	
En intérêts calculés à 4 1/2 p. o/o jusqu'au jour de l'échéance		8,713,873 58	
SOMME PAREILLE		41,747,611 70	
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense constatée au débit du *Compte spécial* créé pour le *Rachat des offices de courtiers de marchandises*			52,829,562 85
Les ressources qui sont portées au crédit de ce compte sont les suivantes :			
Droits d'inscription payés par les nouveaux courtiers, savoir :			
En 1867	413,500f 00c	591,500f 00c	
En 1868	42,500 00		
En 1869	62,500 00		
En 1870	13,500 00		
En 1871	25,500 00		
En 1872	34,000 00		
Excédant du produit des patentes de 1867 sur 1866	517,527 23	2,391,745 88	
Excédant du produit des patentes de 1868 sur 1866	536,169 12		
Excédant du produit des patentes de 1869 sur 1866	497,802 10		
Excédant du produit des patentes de 1870 sur 1866	514,247 62		
Excédant du produit des patentes de 1871 sur 1866	325,999 81		
Quant à celui de 1872, il ne pourra être appliqué en recette audit compte que lors de la clôture de l'exercice 1872, c'est-à-dire en 1873		(Mémoire.)	
			2,983,245 88
RESTE ÉGAL au solde débiteur du compte spécial ci-dessus (voir page 554) (à reporter)			49,846,316 97

Suite du *Développement sur l'Avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises.*

Report			49,846,316f 97c
On a vu que l'émission complète des annuités remises aux courtiers a dû être constatée dans le compte dont il s'agit.			
Mais, en même temps, le montant des dix annuités restant à payer aux ayants droit à partir de 1868 a été porté à un compte classé parmi les Effets à payer sous le titre de : *Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises.*			
Elles s'élèvent, ainsi qu'on l'a dit plus haut, en capital et intérêts, à		41,747,611f 70c	
La première annuité a été acquittée en 1868, ci	4,156,718f 12c	20,857,891 63	
Une seconde annuité ayant été soldée dans le courant de l'année 1869, ci	4,183,786 54		
Une troisième annuité ayant été soldée dans le courant de l'année 1870, ci	4,167,440 41		
Une quatrième annuité ayant été soldée dans le courant de l'année 1871, ci	4,137,005 85		
Une cinquième annuité ayant été soldée dans le courant de l'année 1872, ci	4,212,940 71		
Le solde créditeur de ce compte se trouve, par conséquent, réduit à		20,889,720 07	20,889,720 07
Et l'avance *réelle* du Trésor, au 1er janvier 1873, s'élève à (Voir page 590)			28,956,596 90

Développement sur le Compte spécial de l'Agent comptable de la conversion des titres mexicains.

Le décret d'administration publique du 10 décembre 1868, rendu en exécution de l'article 29 de la loi de finances du 2 août précédent, a disposé que la répartition de la rente de 4 millions de francs allouée par ladite loi aux porteurs des titres provenant des emprunts mexicains aurait lieu par les soins d'un agent comptable spécial en même temps que le partage entre les mêmes porteurs des autres valeurs leur appartenant, c'est-à-dire :

1° Des rentes déposées à la Caisse des dépôts, en vue de la reconstitution du capital cinquantenaire;

2° Des sommes en numéraire provenant tant de l'exploitation des douanes de la Vera-Cruz par l'administration française, que de diverses autres ressources énumérées dans l'arrêté ministériel du 23 juillet 1869.

Cette opération, dont il est rendu compte dans tous ses détails à la page 705 ci-après, a nécessité l'ouverture, dans les écritures centrales de l'administration des finances, d'un compte spécial destiné à retracer les opérations effectuées *en numéraire* entre l'agent comptable et la caisse centrale du Trésor public.

A la date du 31 décembre 1872, ce compte spécial était créditeur de 84,718 fr. 47 cent. conformément au décompte ci-après :

Solde créditeur au 31 décembre 1871	95,118f 47c	95,118f 47c
Recettes effectuées pendant l'année 1872	"	
Dépenses effectuées pendant la même année		10,400 00
Solde créditeur au 31 décembre 1872. (Voir page 555)		84,718 47

NOTA. Les chiffres ci-dessus ne représentent que le *net* des opérations accomplies par l'agent comptable de la conversion des titres mexicains, desquelles il est comptable direct envers la Cour des comptes. (Art. 2 du décret précité du 10 décembre 1868.)

Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-après, qui démontre la concordance entre ses écritures et celles de l'administration des finances, savoir :

	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT de recette.
Porteurs des emprunts mexicains, l/c de versements arriérés	49,451f 56c	49,451f 56c	"
Capital à répartir entre les porteurs de titres mexicains	5,915,876 22	5,862,353 12	53,523f 10c
Frais de service de l'agent comptable	367,224 78	334,909 07	32,315 71
Retenues en vertu d'oppositions	212 30	212 30	"
TOTAUX	6,332,764 86	6,246,926 05	85,838 81

Cet excédant de recette était représenté à la date du 31 décembre 1872 de la manière suivante :

Fonds existant dans la caisse de l'agent comptable	1,120 34
Solde du compte du service spécial à la caisse centrale du Trésor (voir plus haut)	84,718 47
TOTAL ÉGAL	85,838 81

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement sur l'Indemnité de guerre à la Prusse.

Aux termes de l'article 2 des préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, entre la France et l'Allemagne, et ratifiés par la loi du 2 mars suivant, la France s'est engagée à payer à l'Allemagne la somme de 5 milliards de francs.

Dans le but de retracer cette opération, on a créé, parmi les services spéciaux du Trésor, un compte dénommé *Indemnité de guerre à la Prusse.* Au débit sont constatés les payements effectués à l'Allemagne, et au crédit les ressources destinées à y faire face, lesquelles consistent, d'une part, dans le produit des emprunts contractés à cet effet, et dans un prélèvement fait sur l'emprunt à la Banque.

La situation de ce compte spécial s'établit ainsi qu'il suit :

RECETTES. — La loi du 16 septembre 1871 ayant prescrit d'attribuer sur le montant du capital de l'emprunt de 2 milliards, autorisé par la loi du 20 juin 1871, une somme de 450 millions au budget extraordinaire de cet exercice, le surplus, soit 1,550 millions, a été affecté au payement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne, ci..... 1,550,000,000f 02c

Sur le prêt consenti par la Banque de France au Trésor, un prélèvement a été effectué pour le payement à l'Allemagne d'une somme de 125 millions en billets de banque, conformément à la convention signée à Francfort, le 21 mai 1871, ci..... 125,000,000 00

TOTAL des ressources affectées, en 1871, à l'indemnité de guerre..... (à reporter.) 1,675,000,000 02

Suite du *Développement sur l'Indemnité de guerre à la Prusse.*

Recettes d'autre part..... 1,675,000,000f 02c

DÉPENSES. — Les payements régularisés et constatés dans les écritures des comptables s'élèvent pendant l'année

1871, à.....	337,841,590f 76c	1,169,748,552 37
1872, à.....	831,906,961 61	

RESTE égal au solde créditeur du C/ spécial (voir page 555)..... 505,251,447 65

Mais pour obtenir la situation véritable du C/ *Indemnité de guerre*, il y a lieu d'appliquer, par anticipation :

En recette....	1° Le montant réalisé, en 1872, sur l'emprunt de 3 milliards.....	1,568,824,344f 00c	1,893,824,344 00
	2° L'avance faite à l'État par le chemin de fer de l'est, de l'indemnité qui lui a été allouée par l'Allemagne pour la cession d'une portion de son réseau.....	325,000,000 00	

TOTAL des recettes..... 2,399,075,791 65

En dépense... Le solde débiteur du C/ *Remises en effets sur l'étranger* qui figure parmi les divers correspondants, et qui représente le montant des valeurs étrangères que l'État s'est procurées à l'aide des versements sur les emprunts de 2 et 3 milliards, ci..... 2,034,507,015 77

Le montant des ressources disponibles pour le payement de l'indemnité de guerre serait, au 1er janvier 1873, de..... 364,568,775 88

SOMME ÉGALE au Crédit du compte spécial. (Voir page 591.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement relatif aux Avances au Trésor par la Banque.

La loi du 20 juin 1871 sur l'emprunt de 2 milliards porte, article 5, que le montant des avances faites ou à faire par la Banque de France au Trésor ne pourra dépasser la somme de 1,530,000,000 de francs.

Elle stipule en outre que ces avances seront remboursées à la Banque jusqu'à parfaite libération, au moyen d'annuités successives inscrites au budget à partir du 1er janvier 1872.

Dans le but de retracer l'emploi des 1,530 millions ci-dessus, un compte a été créé parmi les services spéciaux du Trésor; il comprend à son crédit le montant des avances de la Banque, et à son débit l'emploi desdites avances.

Les opérations dont ce compte a été l'objet sont les suivantes :

RECETTES. — Montant des sommes versées par la Banque au Trésor, à valoir sur l'avance totale de 1,530,000,000 de francs, en 1871	1,176,000,000f 00c	1,485,000,000 00
en 1872	309,000,000 00	
DÉPENSES. — Prélèvement au profit du C/ *Indemnité de guerre* de la somme de 125 millions payée aux Allemands en billets de banque. (Voir page 582.)	125,000,000f 00c	
Somme nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 1870 actuellement réglé. (Voir page 396 du Compte général des finances de 1871.)	247,959,335 74	
Prélèvement effectué au profit du budget extraordinaire de l'exercice 1871. (Voir page 102 du projet de règlement dudit exercice.)	727,051,375 00	
	1,100,010,710 74	
Application au C/ de liquidation des ressources de la Banque restées libres en règlement de l'exercice 1870 (A)	384,989,289 26	
		1,485,000,000 00
BALANCE		"

(A) Dans la somme de	384,989,289f 26c
se trouve comprise celle de	45,000,000 00
dont on avait primitivement doté le budget de l'exercice 1871. (Voir page 548)	339,989,289 26

Développement sur les Avances à la Caisse des Chemins vicinaux sur fonds des communes.

L'article 6 de la loi du 11 juillet 1868 porte création, sous la garantie de l'État, d'une caisse des chemins vicinaux chargée de faire, pendant dix ans, aux communes dûment autorisées à emprunter, les avances nécessaires pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires.

Le même article fixe le maximum du montant de ces avances à la somme de 200 millions, dont la répartition entre les départements a lieu par un décret délibéré en Conseil d'État.

La caisse des chemins vicinaux est gérée par la caisse des dépôts et consignations, qui pourvoit aux avances au moyen de la partie disponible des fonds déposés par les communes et établissements publics au Trésor et à la caisse des dépôts et consignations. Cette dernière administration peut, en cas de besoin, être autorisée par décret à créer et à émettre des titres négociables portant intérêt et amortissables en trente années dans la forme et aux conditions approuvées par le Ministre des finances.

Les communes et les départements sont libérés de ces avances par le payement de trente annuités de 4 p. o/o des sommes empruntées.

Il est tenu compte à la caisse des dépôts, par le Trésor, tant de la dépense complémentaire d'amortissement que des divers frais de gestion de la caisse des chemins vicinaux.

Afin de retracer ces divers opérations, il a été créé, parmi les services spéciaux du Trésor, un compte intitulé : *Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes.* Au débit sont constatées les sommes mises à la disposition des communes par la caisse des dépôts et consignations, et au crédit le montant des remboursements effectués par les communes.

Ce compte présente, au 1er janvier 1873, les opérations suivantes :

DÉPENSES.	Prêts effectués pendant l'année 1869	7,409,372f 30c	
	—— 1870	11,032,027 70	
	—— 1871	6,140,650 00	
	—— 1872	17,238,550 00	
		41,820,600 00	
	Frais de gestion de l'année 1869 payés en 1870	31,109f 33c	41,882,561f 12c
	—— 1870 —— 1871	30,851 79	

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
RECETTES.	Remboursements effectués en 1870	76,241f 29c	32,278 59	108,519 88	
	—— 1871	45,315 66	19,865 22	65,180 88	
	—— 1872	599,864 76	252,547 71	852,412 47	
		721,421 71	304,691 52	1,026,113 23	1,026,113 23
SOLDE DÉBITEUR au 1er janvier 1873. (Voir page 554.)					40,856,447 89

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1852, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	259,541,141f 03c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Portion des dépenses de la guerre d'Espagne. (Voir compte des finances de 1862, page 427.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00	28,800,550 52	
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		
	Solde du compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la Couronne. (Loi du 2 mars 1832 et décret loi du 22 janvier 1852.)	3,498,847 52		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64c	456,009,951 93
—— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
—— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
—— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
—— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
—— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
—— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	41,273,264 48	
—— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercice 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 59
—— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
—— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
—— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
—— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
—— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

4° Découverts des exercices 1848 à 1851.

Exercice 1848. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	3,005,050 51	359,374,163 89
—— 1849. (*Idem.*)	214,625,477 32	
—— 1850. (*Idem.*)	41,014,767 28	
—— 1851. (*Idem.*)	100,728,868 78	

TOTAL des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1852 ..... 1,516,679,402 44

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
—— 1843	69,876,633 52	
—— 1844	72,505,042 27	
—— 1845	75,117,373 04	
—— 1846	77,878,714 32	
—— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemins de fer en remboursement de dépenses effectuées par le Trésor public (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	130,171,110 50
	—— 1846	9,000,000 00		
	—— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	45,958,750f 00c
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires	en 1847		42,234,298f 50c	84,212,360 50
	—— en 1848		41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	288,845,162 77
Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte général des finances de 1857, page 424.)	13,549,039 91	
Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	

TOTAL des ressources affectées à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1852 ..... 861,263,387 85

RÉSULTAT.

Découverts constatés		1,516,679,402f 44c
Atténuations des découverts		861,263,387 85
RESTE, pour découverts et avances du Trésor, sur le service des budgets antérieurs à 1852		
Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014 59
Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	1,155,238,302f 66c	(A) »	1,155,238,302f 66c
Trésoriers payeurs généraux des finances	66,863,192 11	(B) 18,421,321f 84c	48,441,870 27
Receveurs des impôts et revenus indirects	35,198,817 29	»	35,198,817 29
Directeurs de la fabrication des monnaies	330,404 56	(C) 330,404 56	»
Payeurs des armées	»	(A) »	»
Comptables des finances en Algérie	49,798,814 29	(A) 19,494,300 00	30,304,514 29
Trésoriers payeurs des colonies	25,056,473 72	(A) 8,063,100 00	16,993,373 72
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	424,141 23	(C) 90,550 10	333,591 13
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	37,804,330 08	»	37,804,330 08
	1,370,714,475 94	46,399,676 50	1,324,314,799 44
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	27,216,692 29	»	27,216,692 29
Créances administratives	»	»	»
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,093,698 88	(D) 9,857 53	1,083,841 35
	28,310,391 17	9,857 53	28,300,533 64
ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
Divers services publics *momentanément débiteurs*	40,797 03	»	40,797 03
Fonds à rembourser à divers *momentanément débiteurs*	1,452,150 50	»	1,452,150 50
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects *momentanément débiteurs*	574 61	»	574 61
Divers correspondants *momentanément débiteurs*	3,746,207,256 20	(E) 3,259,507,515 77	486,700,240 43
Correspondants des comptables des finances	77,308,494 34	»	77,308,494 34
Services spéciaux du Trésor *débiteurs*	216,774,039 73	(F) 64,519,527 93	152,254,511 80
	4,041,783,312 41	3,324,026,543 70	717,756,768 71
TOTAUX de *l'actif*	5,440,808,179 52	3,370,436,077 73	2,070,372,101 79
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	707,594,932 68	(G) 48,393,707 14	659,201,225 54
TOTAUX égaux au *passif*	6,148,403,112 20	3,418,829,784 87	2,729,573,327 33

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Effets à payer. — Bons du Trésor remis à divers	156,372,229f 68c	»	156,372,229f 68c
——— 3-10, 3-10 et 5-10	24,264,350 00	»	24,264,350 00
Bons du Trésor remis à la Banque de France. (Traité de 1857.)	60,000,000 00	»	60,000,000 00
——— (Loi du 20 juin 1871.)	1,228,062,500 00	(H) 1,225,000,000f 00c	3,062,500 00
Bons du Trésor remis pour le service des caisses d'épargne	169,952 91	»	169,952 91
——— à la Banque d'Algérie	»	»	»
——— en garantie de l'avance faite pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	248,687 70	»	248,687 70
Obligations trentenaires du Trésor	26,721,500 00	(I) 26,206,500 00	515,000 00
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	20,889,720 07	(J) 20,889,720 07	»
Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	69,419,750 00	(K) 27,557,400 00	41,862,350 00
Effets émis par les trésoriers payeurs généraux et autres comptables	13,682,462 10	»	13,682,462 10
	1,599,831,152 46	1,299,653,620 07	300,177,532 39
Créances passives. — Communes et établissements publics, leur compte de fonds placés au Trésor	244,204,963 67	»	244,204,963 67
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine, leur compte de fonds déposés	4,031,398 48	»	4,031,398 48
Caisse des invalides de la marine	2,726,807 97	»	2,726,807 97
Caisse des dépôts et consignations, son compte courant	13,792,054 18	»	13,792,054 18
——— son compte de fonds des caisses d'épargne	2,705,188 38	»	2,705,188 38
——— son compte de fonds de la dotation de l'armée	21,133,829 76	»	21,133,829 76
Crédit foncier de France	5,864,639 86	»	5,864,639 86
Compagnies de chemins de fer, leur compte courant	4,488 01	»	4,488 01
Divers services publics, leur compte courant	10,548,578 29	»	10,548,578 29
Établissements particuliers, leur compte de fonds déposés au Trésor	204,178 69	»	204,178 69
Fonds à rembourser à divers	3,836,712 02	»	3,836,712 02
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	23,025,137 63	(L) 420,954 66	22,604,182 97
Divers correspondants, leur compte courant	640,053,949 04	(M) 9,857 53	640,044,091 51
Correspondants des comptables des finances	5,987,179 54	(N) 33,871,985 34	A dre : 27,884,805 80
	978,119,105 52	34,302,797 53	943,816,307 99
Avances des comptables. — Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	66,951,651 15	(O) A aj. : 15,450,663 50	82,402,314 65
——— de divers comptables	116,033 37	(P) »	116,033 37
	67,067,684 52	A aj. : 15,450,663 50	82,518,348 02
Budgets et services spéciaux. — Excédants de recette des budgets	477,140,312 26	»	477,140,312 26
——— des services spéciaux	3,026,244,857 44	(Q) 2,100,324,030 77	925,920,826 67
	3,503,385,169 70	2,100,324,030 77	1,403,061,138 93
TOTAUX pour le *passif*	6,148,403,112 20	3,418,829,784 87	2,729,573,327 33

(A) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans sa caisse ..... »
Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des payeurs d'armées ..... »
Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie 19,494,300f 00c
Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs des colonies 8,063,100 00
TOTAL. (*Voir* ci-contre note K.) 27,557,400 00

(B) Le solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux est en partie compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants administratifs, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (*Voir* ci-contre note O.)

(C) La totalité des valeurs de caisse des directeurs de la fabrication des monnaies réunie à une portion des matières qui leur restaient à convertir en espèces, représente les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de bons, pour les valeurs versées aux changes et la totalité de leurs fonds particuliers. (*Voir* au passif la note L.)

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée de ces créances. (*Voir* ci-contre note M.)

(E) Application au débit du compte spécial *Indemnité de guerre* :
1° Du solde débiteur du compte *Remises en effets sur l'étranger*, classé parmi les divers correspondants du Trésor, et qui représente le montant disponible des valeurs étrangères que le Trésor s'est procurées à l'aide des ressources de l'emprunt de 2 milliards, pour en affecter le produit au payement d'une partie de l'indemnité de guerre, ci (*Voir* la note Q du passif) 2,034,507,015f 77c
2° Montant du solde débiteur du compte inscrit parmi les divers correspondants du Trésor sous le titre de *Banque de France, son compte intermédiaire d'avances au Trésor*, qu'il y a lieu de compenser avec le montant des bons
A reporter 2,034,507,015 77

Report 2,034,507,015f 77c
du Trésor remis à la Banque pour le même objet. Le solde du compte intermédiaire s'élève à 1 milliard 457 millions attendu qu'une ordonnance de remboursement de 172 millions formant le complément de l'amortissement de 200 millions que le budget de 1872 doit supporter n'a été émise que dans le courant du mois de janvier 1873. (*Voir* au passif note H.) 1,225,000,000 00
3,259,507,015 77

(F) Rétablissement au crédit des services spéciaux, de sommes égales à celles qui sont transportées ci-dessus aux *Découverts du Trésor* et à celles qui sont annulées ci-contre aux *Effets à payer* :
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans. (*Voir* note G ci-dessous.) 16,322,691f 81c
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois. (*Idem.*) 1,100,616 05
Rachat des offices de courtiers de marchandises. (*Voir* au passif note J.) . 20,889,720 07
Trésor public, son compte d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer. (*Voir* au passif note I.) 26,206,500 00
64,519,527 93

(G) Application à l'atténuation des découverts du Trésor de la ressource provenant des rentes 5 p. o/o remises aux porteurs de livrets des caisses d'épargne dans la souscription à l'emprunt de 2 milliards. (Décision ministérielle du 24 septembre 1873.) — A DÉDUIRE (*Voir* la note Q du passif) 65,817,015f 00c
A AJOUTER :
Transport aux découverts du Trésor, en exécution de la loi du 21 déc. 1872 :
1° Du montant de l'emprunt de la famille d'Orléans remboursé par l'État 16,322,691f 81c
2° Du reliquat des avances faites par le Trésor pour le service des dotations créées par les décrets du 22 janvier 1852. (*Voir* la note P ci-dessus.) . . 1,100,616 05
17,423,307 86
RESTE à déduire 48,393,707 14

(H) Bons du Trésor remis à la Banque en garantie des avances faites au Trésor par la Banque de France, et qui sont constatées au débit du compte inscrit parmi les divers correspondants du Trésor sous le titre de *Banque de France, son compte intermédiaire d'avances au Trésor*. La différence de 3,062,500 francs qui ressort ci-dessus représente les intérêts attachés aux bons dont il s'agit. (*Voir* à l'actif note E.)

(I) Obligations trentenaires du Trésor compensées jusqu'à concurrence de la dépense inscrite pour le même objet parmi les *Services spéciaux*. La différence ci-dessus de 515,000 francs représente le capital des obligations trentenaires sorties au dernier tirage, et dont le remboursement n'était pas encore ordonnancé le 31 décembre 1872. (*Voir* à l'actif note F.)

(J) Annuités remises aux courtiers de marchandises et non échues, qu'il y a lieu de compenser avec la somme inscrite pour le même objet parmi les *Services spéciaux*. (*Voir* à l'actif note F.)

(K) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor et qui sont restées sans emploi dans les caisses des divers comptables. (*Voir* à l'actif note A.)

(L) Bons à payer à divers par les directeurs de la fabrication des monnaies pour valeur de matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (*Voir* à l'actif la note C.).

(M) Créances des budgets pour recouvrements faits ou à faire sur divers, et qui devront être ultérieurement appliqués comme ressources aux budgets des exercices courants. (*Voir* à l'actif note D.) 9,857 53

(N) Solde créditeur des correspondants administratifs des trésoriers payeurs généraux des finances. Ce solde est ajouté aux fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux (note O), en même temps que l'on en déduit les valeurs de caisse et de portefeuille appartenant personnellement à ces comptables (note B de l'actif) pour établir leurs avances réelles.

(O) Portion du solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux qui appartient personnellement à ces comptables (note B) 18,421,321f 84c
laquelle somme, diminuée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs (*voir* page 589) 33,871,985 34
représente l'augmentation que les fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux ont éprouvée pendant l'année 15,450,663 50

(P) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public ..... »
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds que ces comptables ont à rembourser à divers (*voir* la note L ci-dessus) 420,954f 66c
représentent la totalité de leurs valeurs de caisse 330,404f 56c
et une portion des matières qui leur restaient à fabriquer. (*Voir* à l'actif note C.) 90,550 10
420,954 66

(Q) Transport, en atténuation des découverts du Trésor, du capital des rentes 5 p. o/o remises aux déposants des caisses d'épargne. (*Voir* à l'actif note G.) 65,817,015f 00c
Application au débit du compte *Indemnité de guerre*, des remises en effets sur l'étranger qui se trouvent inscrites à un compte de divers correspondants. (*Voir* à l'actif note E.) 2,034,507,015 77
Application au crédit du C/ *Indemnité de guerre* : 1° du solde créditeur du C/ inscrit parmi les services spéciaux sous le titre de : *Chemin de fer de l'Est*, S/C d'avance à l'État pour portion de son réseau cédé à l'Allemagne (325,000,000f) ..... *Mémoire.*
2° Du solde créditeur du compte spécial, *Produit de l'emprunt de 3 milliards* (1,568,824,344f) ..... *Mémoire.* »
2,100,324,030 77

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Tableau présentant le Résumé de l'Actif

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	29,485,364f 72c	1,155,238,302f 66c	1,324,314,799f 44c
	Portefeuille	845,813,959 11		
	Numéraire en dépôt à la Banque	279,938,978 83		
Trésoriers payeurs généraux. — Valeurs appartenant au Trésor		48,441,870 27	169,076,496 78	
Receveurs des impôts et revenus indirects		35,198,817 29		
Payeurs des armées		"		
Comptables en Algérie		30,304,514 29		
Trésoriers payeurs des colonies		16,993,373 72		
Directeur de la fabrication des monnaies. (Matières à convertir en espèces.)		333,591 13		
Valeurs en route		37,804,330 08		

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	27,216,692 29	28,300,533 64	
Créances administratives	"		
Débets et créances litigieuses	1,083,841 35		

ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.

Divers services publics *momentanément débiteurs*	40,797 03	565,502,256 91	746,057,302 35
Fonds à rembourser à divers ; excédants débiteurs	1,452,150 50		
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects. (Excédant débiteur.)	574 61		
Divers correspondants du Trésor débiteurs	486,700,240 43		
Correspondants des comptables des finances débiteurs	77,308,494 34		

Services spéciaux du Trésor débiteurs.

Services locaux et provinciaux de l'Algérie	"	152,254,511 80	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	29,871,900 11		
Avances à diverses compagnies de paquebots	20,348,250 11		
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	20,221,316 79		
Rachat des offices de courtiers de marchandises	28,956,596 90		
Avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes	40,856,447 89		
Avances du Trésor à régulariser avec la ville de Paris	12,000,000 00		
TOTAL de l'Actif			2,070,372,101 79

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le tableau de développement, p. 610 et 611.)	Budgets antérieurs à 1848		296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
	Budgets de 1848 à 1851		359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852		25,759,013f 54c	104,465,863 30	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,706,849 76		
Découvert du budget de l'exercice 1853			23,148,545 53	
——— de l'exercice 1854			186,033,322 74	
(*Les budgets de 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette transporté successivement d'exercice en exercice, par les lois de règlement. Voir page 541.*)				
Découvert du budget de l'exercice 1860			119,008,884 37	
——— de l'exercice 1861			164,903,163 93	
——— de l'exercice 1862			34,953,625 98	
——— de l'exercice 1863			22,131,099 90	
——— de l'exercice 1864			51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont (A)			39,889,055 64	
Capital des obligations mexicaines appartenant à l'État			28,510,500 00	
Emprunt de la famille d'Orléans remboursé par l'État. (Loi du 21 décembre 1872.)			16,322,691 81	
Reliquat des avances faites par le Trésor pour le service des dotations créées par les décrets du 22 janvier 1852. (*Idem.*)			1,100,616 05	
			792,223,970 96	
A DÉDUIRE :				
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857.)		115,947,704f 32c		
Produit de la consolidation de l'augmentation du capital de la Banque de France		100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions		20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes (B)		157,719,658 20		
Recouvrements sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)		299,910,391 90		
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'a point été attribuée au budget extraordinaire de 1866		9,737,530 02		
Excédant de recette de 1868. (Projet de loi de règlement, art. 14.)		18,985,069 57		
Primes afférentes aux obligations mexicaines appartenant à l'État		321,400 00		
Rentes 5 p. o/o remises aux porteurs de livrets de caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 24 septembre 1873.)		65,817,015 00	788,438,769 01	3,785,210 95
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement				659,201,225 54 659,201,225 54
TOTAL égal au passif				2,729,573,327 33

(A) Ce découvert s'atténuera ultérieurement des 5 millions à la charge de l'Italie substituée à l'Autriche dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise.
(B) Cette ressource devra s'accroître de 104,594 fr. 41 cent. restant à recouvrer au 1er janvier 1872. (Voir page 663.)

TRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

et du Passif réels du Trésor public.

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	180,636,579f 68c	243,869,032f 59c	300,177,532f 39c
	——— à la Banque. (Traité de 1857.)	60,000,000 00		
	——— à la Banque de France. (Intérêts.) (Loi du 20 juin 1871.)	3,062,500 00		
	Bons du Trésor remis pour le service des caisses d'épargne	169,952 91		
	——— à la Banque d'Algérie	"		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	41,862,350 00	56,308,499 80	
	Obligations trentenaires du Trésor	515,000 00		
	Effets divers	13,931,149 80		
Créances passives	Communes et établissements publics		244,204,963 67	943,816,307 99
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine		4,031,398 48	
	Caisse des invalides de la marine		2,726,807 97	
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant		13,792,054 18	
	——— s/c de fonds de caisses d'épargne		2,705,188 38	
	——— s/c fonds de la dotation de l'armée		21,133,829 76	
	Crédit foncier de France		5,864,639 86	
	Compagnies de chemins de fer s/c courant		4,488 01	
	Correspondants divers		649,352,937 68	
Avances des comptables.	Trésoriers payeurs généraux		82,402,314 65	82,518,348 02
	Divers comptables		116,033 37	

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION.

		EXCÉDANTS DE RECETTE.	EXCÉDANTS DE DÉPENSE.
Exercice 1872	Budget général	352,958,897f 84c	"
	——— des dépenses sur ressources spéciales	125,065,751 66	"
Exercice 1873	Budget général	"	33,298f 16c
	——— des dépenses sur ressources spéciales	"	850,039 08
		478,024,649 50	884,337 24
RESTE en excédant de recette		477,140,312f 26c	477,140,312 26

Services spéciaux	Cautionnements en numéraire	77,137,100f 17c	925,920,826 67	1,403,061,138 93
	Services locaux et provinciaux de l'Algérie	3,887,132 62		
	Service local des colonies	8,305,473 63		
	Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	29,452,925 51		
	Fonds spécial pour travaux contre les inondations	87,290 46		
	Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	24,657 54		
	Produit de l'emprunt de 429 millions	13,476,988 17		
	Indemnité de guerre	364,568,775 88		
	Produit de prises sur l'ennemi en Algérie	575,620 97		
	Service de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains	84,718 47		
	Compte de liquidation des dépenses de guerre	421,186,586 51		
	Liquidation de la dernière liste civile et du domaine privé, s/c provisoire. (Décision ministérielle du 30 septembre 1870.)	260,607 51		
	Donations patriotiques définitivement affectées à la libération du territoire	6,872,949 23		
TOTAL du Passif				2,729,573,327 33

NOTA. Il résulte du tableau ci-dessus (2e partie — Passif) que le Trésor a reçu, pour les diverses causes y énoncées, la somme totale de 2,729,573,327f 33c
et du même tableau (1re partie — Actif) qu'il a fait de cette somme l'emploi ci-après :

Découverts du Trésor	659,201,225f 54c	1,405,258,527 89
Avances pour divers services qui ont produit des créances actives	28,300,533 64	
Correspondants divers momentanément débiteurs	565,502,256 91	
Services spéciaux débiteurs	152,254,511 80	
DIFFÉRENCE		1,324,314,799 44

Cette différence est représentée par les encaisses des comptables, le c/ courant à la Banque et les valeurs de portefeuille. (Voir à l'Actif.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1872, et de la situation de cette Dette au 1er janvier 1873.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1872.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1872. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1873. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.
Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	111,929,483f 10c	44,442,746f 58c	"	(A) 141,969,316f 50c	(A) 14,402,913f 18c
	——— 2-10, 3-10 et 5-10	23,736,600 00	527,750 00	"	24,264,350 00	"
	——— remis à la Banque de France (Traité de 1857.)	60,000,000 00	"	"	"	60,000,000 00
	——— remis à la Banque. (Intérêts.)	8,137,500 00	"	5,075,000f 00c	3,062,500 00	"
	——— remis à la Banque d'Algérie	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"
	——— remis pour le service des caisses d'épargne	414,633 01	"	244,680 10	169,952 91	"
	Bons en garantie de l'avance faite à l'État pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Coupons.)	256,252 75	"	7,565 05	248,687 70	"
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	43,006,200 00	"	1,143,850 00	"	41,862,350 00
	Obligations trentenaires du Trésor	941,500 00	"	426,500 00	"	515,000 00
	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues	1,799 80	"	"	"	1,799 80
	Traites tirées sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	46,192,565 57	"	33,054,306 86	"	13,138,258 71
	Mandats des payeurs des armées et des trésoriers payeurs en Algérie	270,193 56	143,572 35	"	"	413,765 91
	——— des trésoriers payeurs des colonies et de leurs préposés	749,835 73	"	621,198 05	"	128,637 68
		303,636,563 52	45,114,068 93	48,573,100 06	169,714,807 11	130,462,725 28
			Diminution : 3,459,031f 13c		300,177,532f 39c	
Comptes courants et fonds en dépôt.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	264,322,890 06	"	20,117,926 39	244,204,963 67	"
	Divers corps de troupe de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	6,037,264 96	"	2,005,866 48	"	4,031,398 48
	Caisse des invalides de la marine	7,300,770 74	"	4,573,962 77	1,226,807 97	1,500,000 00
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	58,342,530 76	"	44,550,476 58	13,792,054 18	"
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	31,583,840 66	"	28,878,652 28	2,705,188 38	"
	——— *s/c* des fonds de la dotation de l'armée	20,205,165 10	928,664 66	"	21,133,829 76	"
	Crédit foncier de France	5,775,346 18	89,293 68	"	5,864,639 86	"
	Compagnies de chemins de fer *r/c* courant	13,324,421 37	"	13,319,933 36	4,488 01	"
	Imprimerie Nationale	245,218 11	282,009 57	"	"	527,227 68
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	952,491 47	"	501,625 88	"	450,865 59
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	10,974,391 89	"	4,417,562 15	"	6,556,829 74
	Divers établissements *r/c* chez les trésoriers payeurs généraux	1,145,498 49	1,792,332 20	"	"	2,937,830 69
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie et aux colonies	23,652 18	1,414 76	"	"	25,066 94
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	50,757 65	"	"	50,757 65
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs des colonies	"	"	"	"	b) "
	Divers correspondants *r/c* à régulariser ultérieurement	33,275 06	"	33,275 06	"	"
	Caisse des employés et artisans	17,786 86	"	14,489 31	3,297 55	"
	Tontine du Pacte social	6,608 45	"	5,756 11	852 34	"
	——— d'épargnes	224,318 00	"	159,327 39	64,990 61	"
	Divers établissements *r/c* de placement de fonds sans intérêt	48,014 77	35,846 79	"	"	83,861 56
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	70,566 84	"	19,390 21	51,176 63	"
	Fonds à rembourser à divers	4,101,058 18	"	264,346 16	3,836,712 02	"
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	20,322,647 88	2,281,535 09	"	"	22,604,182 97
	Divers correspondants	264,355,471 44	347,803,814 27	"	"	612,159,285 71
		709,413,229 45	353,265,668 67	118,862,590 13	292,889,000 98	(B) 650,927,307 01
			Augmentation : 234,403,078f 54c		943,816,307f 99c	
Fonds particuliers des comptables,	Trésoriers payeurs généraux. (Voir le développement à la page 594.)	77,560,054 55	4,842,260 10	"	82,402,314 65	"
	Receveurs des revenus indirects	74,010 83	5,033 81	"	"	79,044 64
	Comptables en Algérie	2,787 46	"	1,646 95	"	1,140 51
	Trésoriers payeurs des colonies	76,531 32	"	40,683 10	"	35,848 22
		77,713,384 16	4,847,293 91	42,330 05	82,402,314 65	116,033 37
			Augmentation : 4,804,963f 86c		82,518,348f 02c	
RÉCAPITULATION.						
Effets à payer		303,636,563 52	45,114,068 93	48,573,100 06	169,714,807 11	130,462,725 28
Comptes courants et fonds en dépôt		709,413,229 45	353,265,668 67	118,862,590 13	292,889,000 98	650,927,307 01
Fonds particuliers des comptables		77,713,384 16	4,847,293 91	42,330 05	82,402,314 65	116,033 37
		1,090,763,177 13	403,227,031 51	167,478,020 24	545,006,122 74	781,506,065 66
			Augmentation : 235,749,011f 27c		(B) 1,326,512,188f 40c	

OBSERVATIONS.

(A) Bons du Trésor remis à divers. (Voir le service de Trésorerie, page 215.)

Pour prêts à l'industrie		20,221,316f 79c
Autres bons (capital)		116,877,822 36
Intérêts des bons		4,870,177 35
Bons échus. Capital	13,950,678f 30c	14,402,913 18
Bons échus. Intérêts	452,234 88	
		156,372,229 68

(B) Il n'a pas été tenu compte dans ce développement d'un solde momentanément débiteur : *Légion d'honneur s/c chez les trésoriers payeurs des colonies* 40,797f 03c

Le total de la dette flottante, au 1er janvier 1873, n'est donc réellement que de 1,326,471,391 37

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1873.

Développement sur les Avances des Trésoriers Payeurs généraux.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux. (Voir page 576.)			66,951,651f 15c
A ajouter :			
Fonds que les trésoriers payeurs généraux doivent à leurs correspondants administratifs, et qu'ils n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor. (Voir page 569, § 1er.)			33,871,985 34
			100,823,636 49
A déduire :			
Valeurs de caisse et de portefeuille appartenant aux trésoriers généraux, et dont ils ont la libre disposition (voir pages 552 et 556), savoir :			
Numéraire		16,760,555f 71c	
Valeurs de portefeuille : Effets déposés à la Banque	"		
—— sur Paris	307,240f 15c		
—— sur diverses places	726,105 30	1,660,766 13	
—— en souffrance	49,195 68		
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	578,225 00		
Obligations des acquéreurs de bois de l'État en souffrance	"		
TOTAL		18,421,321 84	18,421,321 84
RESTE pour les fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1873			82,402,314 65

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître la diminution que les avances des trésoriers payeurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1872, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 248 et 249, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette diminution.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1873.

NOTE

SUR

LE RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1873.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'Administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1873, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841. Les mêmes résultats touchant les dix années de 1831 à 1841 ont été publiés pour la dernière fois dans le compte de 1863.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve pages 499 à 540 sur les Budgets, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public ;

Développements...
- *Actif du Trésor ;*
- *Découverts et Avances du Trésor ;*
- *Dette flottante du Trésor ;*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux ;*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'Administration des finances depuis 1840, en modifiant, comme on le dit page 570 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications s'appliquent aux avances des trésorier payeurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et enfin à quelques articles de l'actif et du passif qui se compensent au point de vue de la situation du Trésor.

Les résultats afférents à l'année 1870 n'ont pu être inscrits dans les tableaux dont il s'agit par les motifs exprimés dans la Note sur la situation générale des finances, page 546 du compte de 1870.

En établissant une moyenne pour les trente-trois années écoulées depuis 1840 jusqu'au 1er janvier 1873, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	641,706,822f 16c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 606, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	102,732,486 60
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les trente-deux années)	744,439,308 76

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	193,014,467 47
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	492,036,736 59
Avances des trésoriers payeurs généraux	59,388,104 70
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les trente-deux années)	744,439,308 76

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1873.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la Banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
1er janvier 1841.....	215,797,902f 17c	256,028,249f 62c	471,826,151f 79c	261,027,340f 20c	210,798,811f 59c	471,826,151f 79c
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
—— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
—— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 61
—— 1855.....	235,975,692 20	779,443,310 50	1,015,419,002 70	881,849,378 03	133,569,624 67	1,015,419,002 70
—— 1856.....	261,875,066 39	965,511,449 06	1,227,386,515 45	785,568,093 37	441,818,422 08	1,227,386,515 45
—— 1857.....	272,220,327 89	965,532,753 73	1,237,753,081 62	895,821,624 79	341,931,456 83	1,237,753,081 62
—— 1858.....	271,952,445 69	908,566,874 11	1,180,519,319 80	860,784,906 14	319,734,413 66	1,180,519,319 80
—— 1859.....	307,393,336 50	866,574,841 32	1,173,968,177 82	847,119,141 52	326,849,036 30	1,173,968,177 82
—— 1860.....	724,169,265 84	739,608,691 85	1,463,777,957 69	921,694,274 47	542,083,683 22	1,463,777,957 69
—— 1861.....	584,188,292 14	734,611,987 05	1,318,800,279 19	810,589,542 28	508,210,736 91	1,318,800,279 19
—— 1862.....	444,762,241 27	848,623,010 17	1,293,385,251 44	937,523,379 33	355,861,872 11	1,293,385,251 44
—— 1863.....	321,153,202 60	923,213,923 77	1,244,367,126 37	883,448,772 97	360,918,353 40	1,244,367,126 37
—— 1864.....	322,703,347 17	931,673,730 64	1,254,377,077 81	1,037,715,666 49	216,661,411 32	1,254,377,077 81
—— 1865.....	313,755,650 88	671,433,050 56	985,188,701 44	839,500,054 98	145,688,646 46	985,188,701 44
—— 1866.....	342,725,201 13	708,960,007 41	1,051,685,208 54	787,521,443 42	264,163,765 12	1 051,685,208 54
—— 1867.....	449,036,251 62	699,149,348 79	1,148,185,600 41	888,993,166 54	259,192,433 87	1,148,185,600 41
—— 1868.....	319,415,280 59	698,514,226 41	1,017,929,507 00	912,206,186 57	105,723,320 43	1,017,929,507 00
—— 1869.....	421,270,217 47	698,436,794 92	1,119,707,012 39	921,796,978 49	197,910,033 90	1,119,707,012 39
—— 1870.....	433,757,435 79	716,635,500 50	1,150,392,936 29	794,156,700 60	356,236,235 69	1,150,392,936 29
—— 1871.....	"	"	"	"	"	"
—— 1872.....	1,383,994,379 85	659,290,569 19	2,043,284,949 04	1,090,763,177 13	952,521,771 91	2,043,284,949 04
—— 1873.....	2,070,372,101 79	659,201,225 54	2,729,573,327 33	1,326,512,188 40	1,403,061,138 93	2,729,573,327 33

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1873.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER PAYEUR CENTRAL DU TRÉSOR PUBLIC. — Numéraire au Trésor.	Numéraire à la Banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES A RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du Trésor.
Au 1er janvier 1841...	3,284,243f 09c	106,453,775f 46c	48,929,935f 17c	48,623,534f 95c	8,506,413f 50c	215,797,902f 17c
1842...	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
1843...	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
1844...	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
1845...	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
1846...	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
1847...	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
1848...	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
1849...	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
1850...	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
1851...	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
1852...	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
1853...	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68
1854...	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,896 96
1855...	3,590,750 32	29,435,891 77	121,160,748 40	66,096,465 82	15,691,835 89	235,975,692 20
1856...	3,364,703 41	28,714,602 10	107,553,456 67	108,889,702 69	13,352,601 52	261,875,066 39
1857...	4,793,695 72	82,760,497 70	106,007,452 65	65,586,355 67	13,072,326 15	272,220,327 89
1858...	6,062,143 08	50,408,328 65	105,957,914 93	96,557,849 22	12,966,209 81	271,952,445 69
1859...	10,779,189 97	91,702,769 91	94,343,701 69	97,793,697 78	12,773,977 15	307,393,336 50
1860...	6,008,995 80	296,977,051 64	260,419,159 90	127,967,385 11	32,796,673 39	724,169,265 84
1861...	11,327,594 73	107,037,044 89	254,535,492 96	137,420,334 20	73,867,825 36	584,188,292 14
1862...	7,538,643 90	76,960,597 49	134,555,376 45	111,639,843 13	114,067,780 30	444,762,241 27
1863...	15,925,987 40	66,077,751 15	102,263,637 97	125,304,190 18	11,581,635 90	321,153,202 60
1864...	4,034,943 74	35,008,452 75	86,683,382 38	184,239,985 44	12,736,582 86	322,703,347 17
1865...	11,575,978 60	96,242,612 80	62,728,520 81	130,448,098 06	12,760,440 61	313,755,650 88
1866...	9,327,154 96	78,643,375 34	108,385,825 38	135,297,530 15	11,071,315 30	342,725,201 13
1867...	32,273,965 61	184,851,714 11	100,271,379 32	121,632,496 24	10,006,696 34	449,036,251 62
1868...	5,745,654 05	95,687,383 76	95,574,215 73	114,315,209 50	8,092,817 46	319,415,280 59
1869...	32,238,741 96	169,224,612 85	97,646,421 21	115,424,346 50	6,736,094 95	421,270,217 47
1870...	29,338,880 88	198,408,934 10	71,584,992 31	126,659,197 97	7,765,430 53	433,757,435 79
1871...	"	"	"	"	"	"
1872...	24,226,783 51	170,573,995 26	295,122,190 25	162,453,662 89	25,880,761f 46c	572,029,844f 43c	104,097,117f 14c	29,610,024f 91c	1,383,994,370 85
1873...	29,485,364 72	279,938,978 83	845,813,959 11	169,076,496 78	28,300,533 64	565,502,256 91	122,382,611 69	29,871,900 11	2,070,372,101 79

CRÉANCES ACTIVES. — ATTÉNUATION des CRÉANCES PASSIVES. — SERVICES SPÉCIAUX. DIVERS. — EMPRUNT GREC.

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du Trésor.
Au 1er janvier 1841.	256,028,249f 62c	"	"	"	256,028,249f 62c
— 1842.	256,029,049 62	138,009,529f 64c	"	"	394,038,579 26
— 1843.	256,034,249 62	70,892,701 37	"	"	326,926,950 99
— 1844.	256,034,249 62	128,323,958 01	15,167,279f 86c	1,368,091f 28c	400,893,578 77
— 1845.	256,034,832 62	95,644,356 52	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
— 1846.	256,039,934 57	20,708,473 75	"	121,472,381 24	398,220,789 56
— 1847.	256,039,934 57	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
— 1848.	256,039,934 57	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
— 1849.	.....	227,656,361f 47c	.....	.....	227,656,361 47
— 1850.	.....	321,627,619 11	.....	.....	321,627,619 11
— 1851.	.....	508,776,935 01	.....	.....	508,776,935 01
— 1852.	.....	551,123,763 52	.....	.....	551,123,763 52
— 1853.	.....	651,893,142 72	.....	.....	651,893,142 72
— 1854.	.....	756,198,709 65	.....	.....	756,198,709 65
— 1855.	.....	779,443,310 50	.....	.....	779,443,310 50
— 1856.	.....	965,511,449 06	.....	.....	965,511,449 60
— 1857.	.....	965,532,753 73	.....	.....	955,532,753 73
— 1858.	.....	908,566,874 11	.....	.....	908,566,874 11
— 1859.	.....	866,574,841 32	.....	.....	866,574,741 32
— 1860.	.....	739,608,691 85	.....	.....	739,608,691 85
— 1861.	.....	734,611,987 05	.....	.....	734,611,987 05
— 1862.	.....	848,623,010 17	.....	.....	848,623,010 17
— 1863.	.....	923,213,923 77	.....	.....	423,213,923 77
— 1864.	.....	931,673,730 64	.....	.....	931,673,730 64
— 1865.	.....	671,433,050 56	.....	.....	671,433,050 56
— 1866.	.....	708,960,007 41	.....	.....	708,960,007 41
— 1867.	.....	699,149,348 79	.....	.....	699,149,348 79
— 1868.	.....	698,514,226 41	.....	.....	698,514,226 41
— 1869.	.....	698,436,794 92	.....	.....	698,436,794 92
— 1870.	.....	716,635,500 50	.....	.....	716,635,500 50
— 1871.	.....	"	.....	.....	"
— 1872.	.....	659,290,569 19	.....	.....	659,290,569 19
— 1873.	.....	659,201,225 54	.....	.....	659,201,225 54

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1873.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	EFFETS A PAYER. Bons du Trésor: remis à la Banque de France.	remis à la Caisse des dépôts et consignations	remis à divers.	Total des bons du Trésor.	Traites du caissier payeur central du Trésor.	Effets divers.	Banque de France.	Communes et établissements publics.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1841.	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28
1842.	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88
1843.	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76
1844.	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13
1845.	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57
1846.	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61
1847.	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82
1848.	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46
1849.	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72
1850.	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,878 26
1851.	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,682 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994 98
1852.	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,757,440 46
1853.	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	47,358,537 29	12,426,140 69	"	164,031,627 68
1854.	70,000,000 00	"	142,505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"	134,584,473 30
1855.	95,000,000 00	"	259,660,206 95	348,660,206 95	23,909,090 65	9,333,294 57	"	136,920,534 93
1856.	100,000,000 00	"	168,503,540 20	268,503,540 20	53,414,574 26	9,181,683 24	"	143,969,165 13
1857.	95,000,000 00	"	248,033,294 90	343,033,294 90	22,922,363 81	20,486,702 96	"	157,659,336 85
1858.	50,000,000 00	"	311,412,664 70	361,412,664 70	21,779,300 00	5,454,206 61	"	150,378,984 32
1859.	45,000,000 00	"	195,890,199 92	240,390,199 92	13,091,300 00	6,454,194 72	"	166,137,415 43
1860.	65,000,000 00	"	141,131,303 27	206,131,303 27	29,934,750 00	29,308,442 02	"	180,442,464 81
1861.	35,000,000 00	"	74,454,758 95	109,454,758 95	24,968,591 80	8,688,736 05	"	241,042,990 24
1862.	30,000,000 00	"	264,565,174 50	294,565,174 50	24,429,400 00	11,697,527 40	"	206,431,186 64
1863.	60,000,000 00	"	192,965,512 35	252,965,512 35	52,753,991 25	17,400,424 15	"	223,937,383 10
1864.	60,000,000 00	"	320,671,331 56	380,671,331 56	108,159,050 00	12,030,369 62	"	209,374,941 51
1865.	60,000,000 00	"	218,866,353 20	278,866,353 20	20,855,800 00	14,965,562 29	"	194,992,028 44
1866.	60,000,000 00	"	96,626,310 65	156,626,310 65	31,833,450 00	8,529,191 55	"	237,790,399 05
1867.	60,000,000 00	"	122,907,079 95	182,907,079 95	16,566,690 00	11,408,328 84	"	255,954,284 22
1868.	60,000,000 00	"	75,697,111 85	135,697,111 85	18,271,050 00	11,737,559 57	"	210,508,822 13
1869.	60,000,000 00	"	102,973,214 45	162,973,214 45	4,470,400 00	12,157,789 68	"	228,529,689 24
1870.	60,000,000 00	"	32,085,220 70	92,085,220 70	14,250,800 00	9,214,431 73	"	248,218,862 14
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
		Remis la Banque d'Algérie.	Bons 2-10, 3-10 et 5-10.	Bons remis à divers.				
1872.	68,137,500 00	8,000,000f 00c	23,736,600f 00c	112,344,116f 11c	212,218,216 11	43,006,200 00	48,412,147 41	"
1873.	63,062,500 00	"	24,264,350 00	156,542,182 59	243,869,032 59	41,862,350 00	14,446,149 80	"

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	Fonds en dépôt et comptes courants: Corps de troupes de la guerre et de la marine.	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	Caisse des dépôts et consignations s/c courant.	Crédit foncier de France.	Caisse de la dotation de l'armée.	Divers correspondants.	Avances des comptables: Trésoriers payeurs généraux.	Divers comptables.	Total de la dette flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1841.	6,173,452 20	"	7,139,189 37	"	"	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
1842.	5,977,252 20	31,188,000 00	25,783,713 13	"	"	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
1843.	9,471,252 20	85,891,544 76	22,179,207 10	"	"	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
1844.	4,277,252 20	139,431,639 43	12,269,876 76	"	"	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
1845.	8,758,252 20	186,049,659 72	11,898,792 29	"	"	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
1846.	9,367,252 20	112,996,735 63	12,874,587 29	"	"	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,641,618 78
1847.	7,801,252 20	120,548,805 05	26,561,723 14	"	"	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
1848.	6,052,252 20	72,203,742 00	30,690,783 35	"	"	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
1849.	4,379,152 20	10,976,338 97	28,769,599 35	"	"	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
1850.	3,905,152 20	68,284,400 35	39,321,686 24	"	"	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 74	539,613,717 60
1851.	4,058,752 20	126,756,090 89	27,415,538 87	"	"	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
1852.	3,896,752 20	163,125,158 87	34,922,256 53	"	"	22,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
1853.	3,105,752 20	182,165,499 53	41,751,656 66	2,128,000 00	"	117,623,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
1854.	3,400,752 20	221,266,673 21	24,826,887 31	1,190,813 41	"	77,036,023 00	56,516,534 10	647,260 97	754,714,328 27
1855.	2,251,152 20	181,335,574 57	43,888,725 99	4,900,415 31	"	57,102,949 01	72,925,499 89	621,933 96	881,849,378 03
1856.	4,247,152 20	180,829,303 50	11,975,604 10	754,532 03	"	59,716,977 12	52,265,809 47	709,752 12	785,568,093 37
1857.	5,447,652 20	181,638,586 56	10,948,626 22	4,534,069 57	"	59,918,830 16	48,782,636 54	1,297,255 01	895,821,624 79
1858.	5,184,000 00	184,315,734 20	5,354,083 52	8,811,567 32	39,222,270 01	59,599,609 53	51,800,744 48	845,906 71	860,784,906 14
1859.	7,526,000 00	182,030,024 62	34,401,382 45	31,609,791 68	5,848,104 75	63,385,621 64	93,376,004 45	909,060 97	847,119,141 52
1860.	4,735,000 00	197,954,950 96	26,188,279 08	39,400,000 00	7,248,095 64	89,404,863 55	89,485,406 35	973,325 57	921,694,274 47
1861.	5,277,000 00	153,851,624 26	62,483,402 86	53,600,000 00	27,735,488 86	74,047,604 75	63,663,762 22	576,701 68	810,589,542 28
1862.	5,543,500 00	210,905,668 35	31,589,869 06	25,300,000 00	12,934,369 47	67,843,519 98	50,299,698 42	791,239 48	937,523,379 33
1863.	6,159,000 00	104,656,256 02	26,738,580 32	23,700,000 00	8,126,595 50	90,412,695 35	66,595,736 12	972,409 85	883,448,772 97
1864.	6,561,000 00	141,409,123 91	12,926,478 70	25,905,074 40	17,156,784 46	77,475,120 50	29,706,073 77	735,664 85	1,037,715,666 49
1865.	7,200,000 00	143,674,777 65	29,284,467 71	32,200,000 00	19,322,962 75	52,765,974 79	44,651,483 37	720,644 78	839,500,054 98
1866.	7,265,000 00	115,597,155 29	78,544,912 54	44,125,000 00	4,486,880 92	45,657,746 98	56,841,585 98	223,810 46	787,521,443 42
1867.	6,789,000 00	141 906,297 27	99,600,453 27	49,000,000 00	9,427,129 88	53,075,599 14	62,347,871 99	10,431 98	888,993,166 54
1868.	5,345,000 00	178,426,356 15	97,125,569 85	82,200,000 00	14,438,298 14	40,604,004 46	117,441,643 39	410,771 03	912,206,186 57
1869.	5,313,000 00	228,126,895 36	65,216,826 07	50,050,000 00	7,065,128 86	41,086,501 60	116,261,448 95	546,084 28	921,796,978 49
1870.	5,798,000 00	195,445,650 98	47,608,470 92	17,462,908 62	12,756,357 32	58,012,384 62	93,200,675 72	102,937 85	794,156,700 60
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	6,037,264 96	31,583,840 66	58,342,530 76	5,775,346 18	20,205,165 10	323,146,191 73	77,560,054 55	153,329 61	1,090,763,177 13
1873.	4,031,398 48	2,705,188 38	13,792,054 18	5,864,639 86	21,133,829 76	652,084,233 66	82,402,314 65	116,033 37	1,326,512,188 40

* Au 1er janvier

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1873.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	BUDGETS. Service ordinaire.	BUDGETS. Service des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. Service des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,047 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
1844.	91,622,807 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
1849.	57,238,117f 61c		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	177,449,592 64
1850.	"		16,230,488 35	68,869,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 80
1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 60
1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	73,995,177 18	"	"	2,059,541 44	12,820,715 30	226,414,068 29
1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	127,165,372 41	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,998,278 34
1855.	42,625,174 12		32,745,541 84	75,147,209 24	"	"	2,059,541 44	14,888,759 00	133,569,624 67
1856.	388,079,771 80		34,721,571 14	36,972,523 20	"	"	2,059,541 44	15,895,902 62	441,818,422 08
1857.	324,393,377 80		36,532,714 36	48,889 70	"	"	2,059,541 44	16,983,983 59	341,931,456 83
1858.	266,449,366 55		36,259,509 33	35,046,860 12	"	"	"	18,021,322 34	319,734,413 66
1859.	286,187,392 09		38,864,404 76	20,909,326 59	"	"	"	19,112,087 14	326,849,036 30
1860.	319,097,609 27		39,827,018 82	203,317,491 07	"	"	"	20,158,435 94	542,083,683 22
1861.	264,770,713 76		42,481,181 12	222,140,612 37	"	"	"	21,181,770 34	508,210,736 91
1862.	161,072,838 07		46,136,357 00	170,497,441 15	"	"	"	21,844,764 11	355,861,872 11
1863.	297,141,347 75		50,982,783 21	35,714,263 35	"	"	"	22,920,040 91	360,918,353 40
1864.	238,836,439 81		64,363,636 59	"	62,581,388 97	"	"	23,957,276 11	216,661,411 32
1865.	177,770,078 29		68,477,201 67	"	75,540,083 79	"	"	25,018,549 71	145,688,646 46
1866.	286,748,461 33		71,250,933 54	"	67,949,838 44	"	"	25,835,791 31	264,163,765 12
1867.	270,277,437 34		77,568,503 10	"	61,965,171 26	"	"	26,688,335 31	259,192,433 87
1868.	132,867,738 85		69,023,111 64	"	68,583,258 75	"	"	27,584,271 31	105,723,320 43
1869.	200,825,657 42		72,779,240 51	"	47,289,101 50	"	"	28,405,762 51	197,910,033 90
1870.	338,408,309 36		74,736,044 98	"	27,663,994 54	"	"	29,244,124 11	356,236,235 69
1871.	"		"	"	"	"	"	"	"
1872.	465,611,913 43		79,207,105 11	407,702,753 37	"	"	"	"	952,521,771 91
1873.	477,140,312 26		77,137,100 17	848,783,726 50	"	"	"	Voir à l'actif, page 621.	1,403,061,138 93

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	Causes de la dette flottante. Découverts et avances du Trésor.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. (Voir le développement spécial, à la page suivante.) Excédant de l'actif du Trésor. — À ajouter.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. Excédant des budgets et des services spéciaux. — À déduire.	Total des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	Composition de la dette flottante. Bons du Trésor.	Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	Avances des trésoriers payeurs généraux et de divers comptables.	Montant de la dette flottante.
Au 1er janvier 1841.	256,028,249f 62c	4,999,090f 58c	"	261,027,340f 20c	42,021,242f 50c	181,666,242f 43c	37,339,855f 27c	261,027,340f 20c
1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
1847.	487,291,712 57	"	28,914,048f 66c	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
1854.	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
1855.	779,443,310 50	102,406,067 53	"	881,849,378 03	348,660,206 95	459,641,737 23	73,547,433 85	881,849,378 03
1856.	965,511,449 06	"	179,943,355 69	785,568,093 37	268,503,540 20	464,088,991 58	52,975,561 59	785,568,093 37
1857.	965,532,753 73	"	69,711,128 94	895,821,624 79	343,033,294 90	502,778,438 34	50,009,891 55	895,821,624 79
1858.	908,566,874 11	"	47,781,967 97	860,784,906 14	361,412,664 70	446,725,590 25	52,646,651 19	860,784,906 14
1859.	866,574,841 32	"	19,455,699 80	847,119,141 52	240,890,199 92	511,883,876 18	94,345,065 42	847,119,141 52
1860.	739,608,691 85	182,085,582 62	"	921,694,274 47	206,131,303 27	625,104,239 28	90,458,731 92	921,694,274 47
1861.	734,611,987 05	75,977,555 23	"	810,589,542 28	109,454,758 95	636,894,319 43	64,240,463 90	810,589,542 28
1863.	848,623,010 17	88,900,369 16	"	937,523,379 33	294,565,174 50	591,867,266 93	51,090,937 90	937,523,379 33
1864.	923,213,923 77	"	39,765,150 80	883,448,772 97	252,965,512 35	562,915,114 65	67,568,145 97	883,448,772 97
1862.	931,673,730 64	106,041,935 85	"	1,037,715,666 49	380,671,331 56	626,602,596 31	30,441,738 62	1,037,715,666 49
1865.	671,433,050 56	168,067,004 42	"	839,500,054 98	278,866,353 20	515,261,573 63	45,372,128 15	839,500,054 98
1866.	708,960,007 41	78,561,436 01	"	787,521,443 42	156,626,310 65	573,829,736 33	57,065,396 44	787,521,443 42
1867.	699,149,348 79	189,843,817 75	"	888,993,166 54	182,907,079 95	643,727,782 62	62,358,303 97	888,993,166 54
1868.	698,514,226 41	213,691,960 16	"	912,206,186 57	135,697,111 85	658,656,660 30	117,852,414 42	912,206,186 57
1869.	698,436,794 92	223,360,183 57	"	921,796,978 49	162,973,214 45	642,016,230 81	116,807,533 23	921,796,978 49
1870.	716,635,500 50	77,521,200 10	"	794,156,700 60	92,085,220 70	608,767,866 33	93,303,613 57	794,156,700 60
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	659,290,569 19	431,472,607 94	"	1,090,763,177 13	212,218,216 11	800,831,576 86	77,713,384 16	1,090,763,177 13
1873.	659,201,225 54	467,310,962 86	"	1,326,512,188 40	243,869,032 59	1,000,124,807 79	82,518,348 02	1,326,512,188 40
		3,674,495,304 48	387,055,733 24					
	20,534,618,309 30	3,287,439,571 24		23,822,057,880 54	6,176,462,959 27	15,745,175,570 83	1,900,419,350 44	23,822,057,880 54
Moyenne	641,706,822 16	102,732,486 60		744,439,308 76	193,014,467 47	492,036,736 59	59,388,104 70	744,439,308 76

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la Dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	ACTIF du Trésor. (Page 599.)	EXCÉDANT de recette des budgets et des services spéciaux. (Page 604.)	DIFFÉRENCES entre les deux termes ci-contre. (Page 605.) Excédant de l'actif du Trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1841	215,797,902f 17c	210,798,811f 59c	4,999,090f 58c	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048f 66c
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	297,513,896 96	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	235,975,692 20	298,998,278 34	"	1,484,381 38
——— 1855	261,875,066 39	133,569,624 67	102,406,067 53	"
——— 1856	272,220,327 89	441,818,422 08	"	179,943,355 69
——— 1857	271,952,445 69	341,931,456 83	"	69,711,128 94
——— 1858	307,393,336 50	319,734,413 66	"	47,781,967 97
——— 1859	724,169,265 84	326,849,036 30	"	19,455,699 80
——— 1860	584,188,292 14	542,083,683 22	182,085,582 62	"
——— 1861	376,685,304 68	508,210,736 91	75,977,555 23	"
——— 1862	444,762,241 27	355,861,872 11	88,900,369 16	"
——— 1863	321,153,202 60	360,918,353 40	"	39,765,150 80
——— 1864	322,703,347 17	216,661,411 32	106,041,935 85	"
——— 1865	313,755,650 88	145,688,646 46	168,067,004 42	"
——— 1866	342,725,201 13	264,163,765 12	78,561,436 01	"
——— 1867	449,036,251 62	259,192,433 87	189,843,817 75	"
——— 1868	319,415,280 59	105,723,320 43	213,691,960 16	"
——— 1869	421,270,217 47	197,910,033 90	223,360,183 57	"
——— 1870	433,757,435 79	356,236,235 69	77,521,200 10	"
——— 1871	"	"	"	"
——— 1872	1,383,994,379 85	952,521,771 91	431,472,607 94	"
——— 1873	2,070,372,101 79	1,403,061,138 93	667,310,962 86	"
Totaux			3,674,495,304 48	387,055,733 24
	13,057,947,744 40	9,770,508,173 16	2,287,439,571f 24c	
Moyenne	408,060,867 01	305,328,380 41	102,732,486 60	

COMPTE

DE LIQUIDATION DES CHARGES DE LA GUERRE

NOTE

SUR

LE COMPTE DE LIQUIDATION DES CHARGES DE LA GUERRE.

Diverses lois spéciales ont ouvert, pendant les années 1871 et 1872, des crédits aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre dans le but d'accorder des indemnités aux victimes de la guerre de 1870-1871 et du deuxième siége de Paris, de rembourser les avances faites par les communes et les départements pour la garde nationale mobilisée et de faire face aux dépenses nécessitées par la réorganisation de notre armée et la reconstitution de notre matériel de guerre.

Pour l'exécution de ces lois spéciales, il a été créé un nouveau compte classé parmi les services spéciaux, sous le titre de *Compte de liquidation des charges de la guerre*, et destiné à retracer à son crédit l'ensemble des ressources affectées aux dépenses précitées et, à son débit, le montant des payements faits par les comptables du Trésor.

Ce compte spécial ne présentant les opérations de l'espèce que dans leur ensemble, il était nécessaire, afin de donner à la Chambre des Députés et au Sénat les moyens de suivre l'emploi des crédits alloués et des ressources corrélatives, de retracer ces opérations d'une manière qui permît de comparer facilement le compte des dépenses faites avec les autorisations législatives.

A cet effet il a été établi un compte d'ordre divisé en quatre tableaux :

Le premier développe, d'une part, les recettes qui constituent le crédit du compte spécial, et, d'autre part, les dépenses effectuées, par ministère et exercice. La différence entre ces deux termes est égale au solde du compte spécial.

Le deuxième tableau présente les modifications des crédits ouverts à chaque ministère;

Le troisième, la comparaison par chapitre et par ministère des prévisions législatives avec les faits réalisés pendant l'année 1872.

Enfin le quatrième récapitule par ministère les éléments de cette comparaison.

Pour les exercices 1872 et 1873, le compte de liquidation ayant été considéré comme un simple compte spécial, sa gestion ne doit comprendre, comme pour tous les comptes de même nature, qu'une période de douze mois seulement.

A partir de l'exercice 1874, il a été assimilé aux budgets dans les documents législatifs, et pour cet exercice et les suivants, le compte d'ordre comprendra deux gestions et retracera la situation provisoire et la situation définitive de chaque exercice.

État des recettes et des payements faits par les comptables des finances, pendant l'année 1872, et imputés au compte de liquidation des charges de la guerre.

RECETTES.	
Excédant de recettes du budget de l'exercice 1869	57,973,567f 70c
Ressources provenant des avances de la Banque de France attribuées au budget de l'exercice 1870 et restées disponibles	384,989,289 26
Portion de l'excédant de recettes du budget de l'exercice 1871	113,730,052 97
Arrérages des rentes de la caisse d'amortissement	5,505,358 75
Fonds de concours	7,000 00
TOTAL	562,205,268 68

DÉPENSES.		
Dépenses du compte de liquidation des charges de la guerre		141,018,682f 17c
SAVOIR :	EXERCICE 1872.	
Ministère de l'intérieur	103,387,339f 44c	
Ministère de la guerre	37,631,342 73	
TOTAL	141,018,682 17	
Excédant des recettes sur les dépenses au 31 décembre 1872. Solde du compte spécial. (Voir la situation du compte général des finances, page 549.)		421,186,586 51
TOTAL		562,205,268 68

Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du compte de liquidation des charges de la guerre de 1872.

MINISTÈRES ET SERVICES.	LOI du 6 septembre 1871.	CRÉDITS OUVERTS PAR DES LOIS. LOI du 5 janvier 1872.	LOI du 29 mars 1872.	LOI du 30 mars 1872.	LOI du 18 juillet 1872.	LOI du 29 juillet 1872.	CRÉDITS ouverts PAR DES DÉCRETS pour fonds de concours.	CRÉDITS reportés PAR DES DÉCRETS.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif de l'exercice 1872.
Ministère de l'intérieur	106,000,000f 00c	"	"	31,837,845f 00c	"	"	"	"	137,837,845f 00c
Ministère de la Guerre	"	6,000,000f 00c	8,000,000f 00c	25,012,500 00	300,000f 00c	65,350,000f 00c	7,000f 00c	"	104,669,500 00
TOTAUX	106,000,000 00	6,000,000 00	8,000,000 00	56,850,345 00	300,000 00	65,350,000 00	7,000 00	"	242,507,345 00
ENSEMBLE			242,500,345f 00c						

COMPTE SPÉCIAL DE LIQUIDATION DE L'EXERCICE 1872.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

PARAGRAPHES.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Crédits excédant les dépenses à transporter à l'exercice 1873.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1872.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.							
I er.	1	Indemnités à répartir entre les victimes les plus nécessiteuses de la guerre	100,000,000f 00c	91,605,262f 41c	91,605,262 41	"	8,394,737f 59c	91,605,262f 41c	
	2	Indemnités pour réparation de pertes causées par le deuxième siége de Paris	6,000,000 00	5,840,252 78	5,840,252 78	"	159,747 22	5,840,252 78	
II.	3	Remboursement des dépenses concernant la garde nationale mobilisée	31,837,845 00	5,941,824 25	5,941,824 25	"	25,896,020 75	5,941,824 25	
			137,837,845 00	103,387,339 44	103,387,339 44	"	34,450,505 56	103,387,339 44	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.							
	1	Artillerie	34,000,000f 00c	20,688,879f 15c	20,688,879f 15c	"	13,311,120f 85c	20,688,879f 15c	
	2	Génie	8,357,000 00	1,648,181 91	1,648,181 91	"	6,708,818 09	1,648,181 91	
	3	Subsistances militaires	500,000 00	148,512 90	148,512 90	"	351,487 10	148,512 90	
	4	Hôpitaux militaires	500,000 00	"	"	"	500,000 00	"	
	5	Harnachement	"	"	"	"	"	"	
	6	Habillement	2,000,000 00	1,870,843 02	1,870,843 02	"	129,156 98	1,870,843 02	
	6 *bis*.	Lits militaires. (Matériel de l'État.)	"	"	"	"	"	"	
	7	Solde des officiers à la suite	9,000,000 00	1,886,361 97	1,886,361 97	"	7,113,638 03	1,886,361 97	
	7 *bis*.	Lits militaires. (Entreprise.)	"	"	"	"	"	"	
	8	Troupes allemandes	50,012,500 00	11,120,647 52	11,120,647 52	"	38,891,852 48	11,120,647 52	
	9	Recensement de matériel de guerre	300,000 00	267,916 26	267,916 26	"	32,083 74	267,916 26	
	10	Masse de secours de la gendarmerie	"	"	"	"	"	"	
			104,669,500 00	37,631,342 73	37,631,342 73	"	67,038,157 27	37,631,342 73	
		RÉCAPITULATION.							
		Ministère de l'intérieur	137,837,845f 00c	103,387,339f 44c	103,387,339f 44c	"	34,450,505f 56c	103,387,339f 44c	
		——— de la guerre	104,669,500 00	37,631,342 73	37,631,342 73	"	67,038,157 27	37,631,342 73	
		TOTAUX	242,507,345 00	141,018,682 17	141,018,682 17	"	101,488,662 83	141,018,682 17	

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Au 1er janvier 1873, la dette consolidée du Trésor public se compose :

1° Des rentes 5 p. o/o inscrites en vertu des lois des 20 juin 1871 et 15 juillet 1872;

2° Du reliquat non converti en 3 p. o/o des rentes 4 1/2 p. o/o émises conformément à la loi du 1er mai 1825 et de celles créées, aux termes du décret du 14 mars 1852, pour la conversion des anciennes rentes 5 p. o/o;

3° Des rentes 4 p. o/o négociées en vertu de la loi du 19 juin 1828;

4° Des rentes 3 p. o/o inscrites en vertu de la loi du 27 avril 1825 et des lois subséquentes.

Le compte de la dette consolidée comprend plusieurs états ou tableaux qui font connaître le mouvement de cette dette depuis son origine, par nature de rentes et dans son ensemble, savoir :

1° *Un état de situation des crédits en rentes*, avec indication des lois et décrets qui les ont ouverts.

Il résulte de ce premier document que les rentes restant à inscrire sur ces crédits s'élèvent à 122,486,099 fr. 90 cent. pour les emprunts réalisés par souscription de 1854 à 1872;

2° *Quatre états présentant le mouvement des rentes* de toute nature depuis leur création, avec la distinction des opérations effectuées pendant la dernière année, tant en accroissements qu'en décroissements.

La balance de ces opérations donne, pour résultat final, la situation ci-après des rentes inscrites au grand-livre, à l'époque du 1er janvier 1873 :

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	SOMMES DE RENTE.
Rentes 5 o/o	1,838,383	224,055,390f 00c
—— 4 1/2	172,063	37,450,476 00
—— 4 o/o	774	446,096 00
—— 3 o/o	1,462,255	364,168,244 10
TOTAUX	3,473,475	626,120,206 10
Rentes restant à inscrire		122,486,099 90
TOTAL		748,606,306 00

3° *Un tableau indiquant le classement, par catégorie de propriétaires*, des rentes de toute nature, avec la distinction de celles qui peuvent être considérées comme immobilisées entre les mains de leurs possesseurs.

D'après la nomenclature adoptée, les rentes immobilisées s'élèvent à	41,023,473f 00c
et les rentes mobilisées à	585,096,733 10
TOTAL	626,120,206 10

4° *Un tableau présentant, par nature de rentes et par période, le mouvement général des accroissements de la dette consolidée et des annulations qui ont eu lieu;*

5° *Le résumé de ce tableau,* pour l'ensemble des rentes et par période, depuis l'origine du grand-livre, avec la distinction des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

D'après ce résumé, le montant des rentes inscrites pour la liquidation des anciennes dettes de l'État et des pays réunis s'élevait, au 1er avril 1814, à.....			63,307,637f 00c
Depuis cette époque, les rentes créées pour les besoins du service se sont élevées à (voir page 645).....			973,847,459 20
TOTAL des rentes créées jusqu'au 1er janvier 1873.....			1,037,155,096 20
Les annulations s'élèvent à 288,548,790 fr. 20 cent., savoir :			
Rentes annulées comme ayant fait retour à l'État, ou par suite d'échange, de remboursements et réductions à divers titres (A)		71,249,954f 20c	
Rentes annulées par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement, savoir (voir page 645) :			
Rentes rachetées directement.....	83,418,063f 00c		
Rentes achetées par la caisse des retraites pour la vieillesse.	3,751,603 00		
Rentes annulées comme provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement.....	130,129,170 00	217,298,836f 00c	
TOTAL des annulations.....		288,548,790 20	288,548,790 20
RESTE pour montant des rentes au 1er janvier 1873.....			748,606,306 00
Cette somme se décompose ainsi (voir pages 628 et 645 :			
Rentes actives.....	621,715,919f 10c		
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	4,404,287 00	626,120,206 10	
Rentes restant à inscrire sur les crédits ouverts..		122,486,099 90	
SOMME ÉGALE.....		748,606,300 00	

6° *Un relevé de la situation de la Dette consolidée depuis le 1er vendémiaire an IX,*

7° *Un tableau des emprunts contractés en rentes depuis 1816.*

Ces divers documents sont suivis d'annexes contenant des développements particuliers sur les opérations de la liquidation de l'indemnité coloniale, du rachat du palais de l'Industrie, du rachat des canaux, de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o et des obligations trentenaires en 3 p. o/o, des emprunts de 429, de 750, de 250 millions, de deux et trois milliards, enfin de la conversion des titres mexicains.

(A) Crédits annulés (page 618).....	0f 20c
Annulations diverses (page 645).....	71,249,954 00
	71,249,954 20

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, au 1er janvier 1873, des crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de rentes.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1872.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1872.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS pour cause de non-emploi.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1872.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1872.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	RENTES 5 0/0.										
Loi du 20 juin 1871 et arrêté du 23 juin 1871	Emprunt de 2 milliards (1871)	138,897,640 00	77,655	138,975,295 00	"	138,975,295 00	101,061,885 00	35,715,500 00	136,777,385 00	2,197,910 00	
Loi du 15 juillet 1872, décret et arrêté du 20 du même mois	Emprunt de 3 milliards	"	207,026,310	207,026,310 00	"	207,026,310 00	"	87,278,005 00	87,278.005 00	119,748,305 00	
	Totaux	138,897,640 00	207,103,965	346,001,605 00	"	346,001,605 00	101,061,885 00	122,993,505 00	224,055,390 00	121,946,215 00	
	RENTES 4 1/2 (anciennes).										
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034.764 00	"	1,034,764 00	"	(a) Le crédit primitif en rentes 5 p. 0/0 était de 5,000,000f 00c Somme employée jusqu'au 2 avril 1852 3,871,172 00 Reste 2,128,828 00
	RENTES 4 1/2 (nouvelles).										
Décret du 14 mars 1852 et arrêté du 26 du même mois	Conversion des rentes 5 p. 0/0	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	157,891,176 90	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	Réduction opérée pour la conversion en rentes 4 1/2, conformément au décret du 14 mars 1852 212,882 80
	Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	"	1,051 00	"	1,051 00	1,051 00	"	1,051 00	"	Reste pour le crédit en 4 1/2 1,915,945 20
Loi du 30 avril 1849	Indemnité coloniale restant à liquider au 2 avril 1852	(a) 1,915,945 20	"	1,915,945 20	0 20	1,915,945 00	1,913,201 00	2,744 00	1,915,945 00	"	
Décret du 27 mars 1852	Accroissement de la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	4,550,640 00	"	4,550,640 00	"	4,550,640 00	4,550,640 00	"	4,550,640 00	"	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	8,052,120 00	"	8,052,120 00	"	8,052,120 00	8,052,120 00	"	8,052,120 00	"	
Loi du 11 juillet 1854, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	4,389,760 00	"	4,389,760 00	"	4,389,760 00	4,389,760 00	"	4,389,760 00	"	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois	Emprunt de 500 millions	573,710 00	"	573,710 00	"	573,710 00	573,710 00	"	573,710 00	"	
	Totaux	177,874,403 10	"	177,874,403 10	0 20	177,874,402 90	177,871,658 90	2,744 00	177,874,402 90	"	
	RENTES 4 P. 0/0.										
Loi du 19 juin 1828	Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	3,134,950 00	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	
Loi du 10 juin 1833 (article 4)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	15,294,420 00	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	
Lois des 31 mars 1837 et 26 juin 1845	Consolidation des fonds des caisses d'épargne	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	8,092,647 00	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	
	Totaux	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1873, des crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de Rentes.*

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1872.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1872.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS pour cause de non-emploi.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1872.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1872.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
	RENTES 3 P. 0/0.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Loi et ordon. du 1er mai 1825.	Conversion de rentes 5 p. 0/0	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	24,459,035 00	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	
Lois des 27 avril 1825, 5 janvier 1831 et 24 avril 1833.	Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	30,000,000 00	"	30,000,000 00	4,004,690 00	25,995,310 00	25,995,310 00	"	25,995,310 00	"	
Loi du 25 juin 1841 (article 35)	Emprunt de 150 millions. (Ordonnance du 16 septembre 1841.)	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	5,730,659 00	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	
	Emprunt de 200 millions. (Ordonnance du 9 novembre 1844.)	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	7,079,646 00	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	
Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre suivant.	Emprunt de 250 millions	9,966,777 00	"	9,966,777 00	7,397,364 00	2,569,413 00	2,569,413 00	"	2,569,413 00	"	
Décret du 7 juillet 1848	Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,800,000 00	"	13,800,000 00	258,426 00	13,541,574 00	13,541,574 00	"	13,541,574 00	"	
Loi du 21 novembre 1848 et décision ministérielle du 7 décembre 1848	Compensation aux porteurs des bons du Trésor ci-dessus	2,500,000 00	"	2,500,000 00	347,214 00	2,152,786 00	2,152,786 00	"	2,152,786 00	"	
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	11,869 00	"	11,869 00	"	11,869 00	11,869 00	"	11,869 00	"	
Décret du 27 avril 1852 et arrêté du 30 du même mois.	Échange de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	4,403,436 00	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	7,159,590 00	"	7,159,590 00	"	7,159,590 00	7,159,590 00	"	7,159,590 00	"	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	15,857,530 00	"	15,857,530 00	"	15,857,530 00	15,857,530 00	"	15,857,530 00	"	
Loi du 11 juillet 1855, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	31,699,740 00	"	31,699,740 00	"	31,699,740 00	31,699,740 00	"	31,699,740 00	"	
Loi du 10 juin 1833 (article 4).	Consolidation des fonds de réserve de l'amortis.	114,834,750 00	"	114,834,750 00	"	114,834,750 00	114,834,750 00	"	114,834,750 00	"	
Loi du 10 juillet 1856 et arrêté du 13 septembre 1856	Rente au nom des héritiers de la feue reine des Belges	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	
Loi du 6 juin 1857 et arrêté du 20 du même mois	Rachat du palais de l'Industrie	441,176 00	"	441,176 00	"	441,176 00	438,501 00	2,675 00	441,176 00	"	
Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857, arrêtés des 14 juillet et 12 nov. 1857.	Dotation de l'armée	7,942,315 00	"	7,942,315 00	"	7 942,315 00	7,942,315 00	"	7,942,315 00	"	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois.	Emprunt de 500 millions	25,199,660 00	"	25,199,660 00	"	25,199,660 00	25,199,660 00	"	25,199,660 00	"	
Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859	Rentes transférées au nom de la Banque de France	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	
Loi du 12 février 1862, décret et arrêté de la même date	Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 en 3 p. 0/0	135,255,410 00	"	135,255,410 00	"	135,255,410 00	135,255,410 00	"	135,255,410 00	"	
	Conversion des obligations trentenaires	12,092,520 00	"	12,092,520 00	"	12,092,520 00	12,092,520 00	"	12,092,520 00	"	
Loi du 30 décembre 1863, décret du 12 janvier 1864 et arrêté du 29 du même mois.	Emprunt de 300 millions	14,249,339 00	"	14,249,339 00	"	14,249,339 00	14,249,339 00	"	14,249,339 00	"	
Loi du 1er août 1868, décret et arrêté du 2 août	Emprunt de 429 millions	19,514,315 00	"	19,514,315 00	"	19,514,315 00	19,500,368 00	1,430 00	19,501,798 00	12,517 00	
Loi du 2 août 1868, décret du 10 décembre 1868, arrêtés des 5 fév. et 23 juillet 1869.	Conversion des emprunts mexicains	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	4,000,000 00	(A) 3,987,592 57	901 53	3,988.494 10	11,505 90	(A) La somme qui figure sur la situation des rentes 3 p. 0/0 (Conversion des emprunts mexicains), page 626 du présent compte, s'élève à ..... 3,987.593f 57c La somme ci-contre n'est que de ..... 3,987,592 57 Différence en plus aux rentes 3 p. 0/0 . 1 00
Loi du 12 août 1870, décret et arrêté du 19 août 1870	Emprunt de 750 millions. (1870.)	39,830,306 00	"	39,830,306 00	"	39,830,306 00	38,124,180 00	1,190,264 00	39,314,444 00	515,862 00	Cette différence est compensée par une annulation de pareille somme portée aux décroissements des rentes 3 p. 0/0, page 627 du présent compte.
	Totaux	530,228,073 00	"	530,228,073 00	12,007,694 00	518,220,379 00	516,485,223 57	1,195,270 53	517,680,494 10	539,884 90	
	RÉCAPITULATION.										
	Rentes 5 p. 0/0	138,897,640 00	207,103,965 00	346,001,605 00	"	346,001,605 00	101,061,885 00	122,993,505 00	224,055,390 00	121,946,215 00	
	4 1/2 p. 0/0 (anciennes)	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	
	4 1/2 p. 0/0 (nouvelles)	177,874,403 10	"	177,874,403 10	"	177,874,402 90	177,871,658 90	2,744 00	177,874,402 90	"	
	4 p. 0/0	26,522,017 00	"	26,522,017 00	0 20	26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	
	3 p. 0/0	530,228,073 00	"	530,228,073 00	12,007,694 00	518,220,379 00	516,485,223 57	1,195,270 53	517,680,494 10	539,884 90	
	Totaux	874,556,897 10	207,103,965 00	1,081,660,862 10	12,007,694 20	1,069,653,167 90	822,975,548 47	124,191,519 53	947,167,068 00	122,486,099 90	

Suite du **COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.**

Mouvement et situation des rentes 5 p. 0/0.

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.			
Emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)		101,061,885f 00c	"
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.			
Emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	35,715,500f 00c	122,993,505 00	
Emprunt de 3 milliards. (Loi du 20 juillet 1872.)	87,278,005 00		
TOTAL GÉNÉRAL des accroissements		224,055,390 00	224,055,390f 00c
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.			
Néant		"	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.			
Néant		"	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements		"	"
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1873			224,055,390 00
Nombre des inscriptions		1,838,383	

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les rentes 5 p. 0/0 ayant été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0 au pair, en exécution du décret du 14 mars 1852, ont cessé de figurer dans les comptes. Les détails relatifs au mouvement de ces rentes depuis l'origine du grand-livre ont été reproduits dans le compte général des finances de 1852, page 441 et suivantes.

D'après les développements publiés page 447 dudit compte, le montant des rentes 5 p. 0/0 dont le Trésor avait à opérer le remboursement ou la conversion était de			179,349,602f 60c
Sur cette somme il a été remboursé un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., montant en rentes à			3,685,592 52
RESTE en rentes 5 p. 0/0			175,664,010 08
La conversion en 4 1/2 p. 0/0 a eu pour effet de réduire ces rentes de la somme de			17,566,401 00
Montant des rentes portées au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0			158,097,609 08
Ce chiffre a été modifié par des opérations ultérieures, dont voici le détail :			
ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.			
Liquidation de l'indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850.)		1,913,201f 00c	
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)		500,000 00	
Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués		1,051 00	
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)		4,550,640 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)		8,052,120 00	
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)		4,389,760 00	
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 17 mars 1858.)		8,397 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)		573,710 00	
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. 0/0. (Arrêté du 9 juillet 1862.) (1)		298,283 00	
TOTAL		20,287,162 00	
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.			
Liquidation de l'indemnité coloniale	"	2,744 00	
TOTAL GÉNÉRAL des accroissements		20,289,906 00	20,289,906 00
TOTAL des rentes inscrites			178,387,515 08
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.			
Remboursements des portions non inscriptibles provenant de la conversion du 5 p. 0/0		206,432f 18c	
Rentes converties en exécution du décret du 27 avril 1852		4,475,655 90	
Annulation de rentes provenant des caisses d'épargne		624 00	
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre		1,200 00	
Extinction de majorats et dotations réversibles		192,823 00	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse (2)		1,608,705 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles		167,358 00	
Annulation d'une rente faisant retour à l'État par suite d'extinction d'usufruit		3,010 00	
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862		133,033,310 00	
Rentes achetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865		1,247,921 00	
TOTAL		140,937,039 08	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.			
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	"	"	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861	"		
Annulation d'une rente faisant retour à l'État, par suite d'extinction d'usufruit	"		
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements		140,937,039 08	140,937,039 08
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1872			37,450,476 00
Nombre d'inscriptions		172,063	

(1) Les rentes 4 1/2 p. 0/0 (loi du 1er mai 1825) ayant été fusionnées dans le fonds des rentes 4 1/2 p. 0/0 (décret du 14 mars 1852), ont cessé de figurer dans les comptes, en exécution de l'arrêté du 9 juillet 1862. — Voir pour les détails y relatifs les comptes des finances des années 1865 et antérieures.

(2) A cette somme 1608,705f
il y a lieu d'ajouter le montant des annulations de cette nature qui figuraient au compte des rentes 4 1/2 p. 0/0 (1825) et qui ont été déduites de ce fonds lors de sa réunion au 4 1/2 p. 0/0 (1852). (Compte général des finances de 1862, page 468), soit 10,742

Le total des rentes 4 1/2 p. 0/0 annulées en compensation des rentes viagères de la vieillesse est donc de (Voir le compte des rentes viagères, page 729) 1,619,447

Suite du **COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.**

Mouvement et situation des rentes 4 p. 0/0.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci 4,000,000

La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de 3,134,950

Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci 865,050

Report du montant de l'émission effective 3,134,950

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.

1° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :

En 1835, article 1er de la loi du 17 août 1835	4,765,811f	15,294,420f
En 1840, ordonnance du 29 septembre 1840	6,242,357	
En 1841, ordonnance du 29 juin 1841	4,286,252	

2° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835, savoir :

En 1837, article 2 de la loi du 31 mars 1837	4,092,647f	8,092,647
En 1845, article 7 de la loi du 26 juin 1845 et ordonnance du 16 juillet suivant	4,000,000	

TOTAL 23,387,067

ACCROISSEMENTS pendant l'année 1872 ..... Néant.

TOTAL des accroissements ..... 23,387,067 — 23,387 067

TOTAL des rentes inscrites (à reporter) 26,522 017

Report 26,522,017f

DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.

Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Rentes appartenant aux caisses d'épargne, annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848	8,035,211	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	16,100,253	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	266,827	
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	1,635,823	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865	23,165	
	26,075,921	
DÉCROISSEMENTS pendant l'année 1872	Néant.	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	26,075,921	26,075,921
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1873		446,096
Nombre d'inscriptions	774	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Mouvement et situation des rentes 3 p. 0/0.

Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 5 p. o/o. (Loi du 1er mai 1825.)	24,459,035f 00c
Rentes appliquées à l'indemnité des émigrés. (Loi du 27 avril 1825. (Voir page 449 du compte de 1843.)	25,995,310 00
Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation de ses réserves, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, jusqu'au mois de juillet 1848. (Voir page 455 du compte de 1848.)	22,971,814 00
Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation de ses réserves, postérieurement au mois de juillet 1848.	91,862,936 00
Emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin 1841.) (Voir, pour le développement, page 427 du compte de 1845.)	5,730,659 00
Emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)	7,079,646 00
Emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre 1847.) Inscription réduite à	2,569,413 00
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848.)	13,541,574 00
Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor. (Loi du 21 novembre 1848.)	2,152,786 00
Consolidation de fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	11,869 00
Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 1/2 p. o/o, conformément au décret du 27 avril 1852	4,403,436 00
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	7,159,590 00
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	15,857,530 00
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	31,699,740 00
Rentes inscrites au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	200,000 00
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	438,501 00
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	7,942,315 00
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)	25,199,660 00
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859.)	4,000,000 00
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	135,255,410 00
Rentes émises en échange de 604,626 obligations converties. (Loi du 12 février 1862.)	12,092,520 00
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	14,249,339 00
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	19,500,368 00
Conversion des emprunts mexicains... Art. 1er de l'arrêté ministériel du 5 février 1869. (A)	3,987,593 57
Conversion des emprunts mexicains... Art. 2 du même arrêté	1,701,605 00
Emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.)	38,124,180 00
TOTAL à reporter	518,186,829 57

(A) Voir la situation des crédits d'inscription, page 621.

Report		518,186,829f 57c
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.		
Rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	2,675f 00c	
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	"	
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	1,430 00	
Conversion des emprunts mexicains... Art. 1er de l'arrêté ministériel du 5 février 1869	901 53	
Conversion des emprunts mexicains... Art. 2 du même arrêté	"	
Emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.)	1,190,264 00	
TOTAL	1,195,270 53	1,195,270 53
TOTAL des rentes inscrites		519,382,100 10
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1872.		
Rentes annulées au profit de l'État, pour erreurs de liquidation et pour divers motifs	2,909f 00c	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286 00	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire. (Loi du 26 juillet 1821.)	62,343 00	
Rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères. (Article 9 de la loi du 24 juillet 1843.)	186 00	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi des 4 décembre 1849, 28 juin 1865 et 11 juillet 1866.)	123,541,209 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse.	1,670,252 00	
Rentes annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles	22,000 00	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement... Loi du 9 juin 1857	4,000,000 00	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement... Lois des 19 juin 1857 et 14 juillet 1860	7,942,315 00	
Extinction de dotation réversible	36,482 00	
Rente annulée en vertu de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 5 février 1869. (Report au compte spécial des emprunts mexicains.)	1,735,304 00	
Rente annulée. (Conversion des emprunts mexicains)	1 00	
TOTAL	155,016,287 00	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1872.		
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861 sur la caisse des retraites pour la vieillesse	195,077f 00c	
Extinction de dotation réversible	"	
Rachat du palais de l'Industrie	2,492 00	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	155,213,856 00	155,213,856 00
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1873		364,168,244 10
Nombre d'inscriptions	1,462,255	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Récapitulation du mouvement des rentes et situation au 1er janvier 1873.

	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1871. (Voir le compte précédent.)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1871. Accroissement.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1871. Décroissement.	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1872.	RENTES de LA CAISSE d'amortissement à déduire.	RESTE EN RENTES actives.	CAPITAL NOMINAL des rentes actives.	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	OBSERVATIONS.
Rentes 5 p. o/o...	101,061,885f00c	122,993,505f00c	"	224,055,390f00c	"	224,055,390f00c	4,481,107,800f	1,838,383	
Rentes 4 1/2 p. o/o.	37,447,732 00	2,744 00	"	37,450,476 00	"	37,450,476 00	832,232,800	172,063	
Rentes 4 p. o/o...	446,096 00	"	"	446,096 00	"	446,096 00	11,152,400	774	
Rentes 3 p. o/o...	363,170,542 57	1,195,270 53	197,569f	364,168,244 10	4,404,287f	359,763,957 10	11,992,131,903	1,462,255	
TOTAUX...	502,126,255 57	124,191,519 53	197,569	626,120,206 10	4,404,287	621,715,919 10	17,316,624,903	3,473,475	
		123,993,950f 53c							
Rentes restant à inscrire sur les crédits (A).....				122,486,099 90					
TOTAL des rentes inscrites et à inscrire.....				748,606,306 00					

(A) Voir page 621.

TABLEAUX

INDIQUANT :

1° LE CLASSEMENT DES RENTES ET LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS,

PAR CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES;

2° LES MOUVEMENTS DE LA DETTE CONSOLIDÉE,

PAR PÉRIODE, DEPUIS SON ORIGINE;

3° LA SITUATION DE LA DETTE CONSOLIDÉE,

DEPUIS LE 1ER VENDÉMIAIRE AN IX (23 SEPTEMBRE 1800);

4° LES EMPRUNTS CONTRACTÉS DEPUIS 1816.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1873.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1872. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1872. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1872. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1873. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1873. Sommes.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1872. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1872. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1872. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1873. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1873. Sommes.
		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	"	"	1	13,808	"	"	1	13,808	20	141,868	"	"	2	15,795	18	126,073
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	320,210	"	"	"	"	1	320,210
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de caisse de retraite pour la vieillesse.*)	12	355,500	27	844,200	"	"	39	1,199,700	1	1,139,550	"	"	"	"	1	1,139,550
Université de France. (*Fondations diverses.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	99	"	"	"	"	1	99
Invalides de la marine	"	"	3	3,320,000	"	"	3	3,320,000	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	3	1,178	3	134,195	"	"	6	135,373	3	4,152	"	"	"	"	3	4,152
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	(B) 281	32,341	472	769,493	"	"	753	801,834	(B) 15	6,397	13	84,848	"	"	28	91,245
Établissements français, publics et religieux. (*Dép. de la Seine.*)	2	900	1	277	"	"	3	1,177	40	40,529	4	6,525	"	"	44	47,054
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotation de l'armée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C de rentes transférées*) (Loi du 9 juin 1857)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de rentes à capitaliser.*) (Emprunt mexicain.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	298	389,919	507	5,081,973	"	"	805	5,471,892	81	1,652,805	17	91,373	2	15,795	96	1,728,383
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	101	10,618	185	7,703	"	"	286	18,321
Subvention à payer à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	44	46,177	"	15,911	14	"	30	62,088	62	183,678	"	"	3	2,439	59	181,239
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	6	4,218	47	640,195	"	"	53	644,411	65	667,809	10	567	"	"	75	668,376
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,218,222	"	"	"	"	5	1,218,222
Compagnies diverses d'assurances	78	3,182,185	116	2,540,280	"	"	194	5,722,465	57	337,791	6	8,035	"	"	63	345,826
Sociétés françaises	"	"	"	"	"	"	"	"	36	30,864	"	"	14	704	22	30,160
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	26,115	22,016,013	21,592	"	"	9,154,727	47,707	12,861,286	16,593	2,171,032	"	"	2,899	169,982	13,694	2,001,050
Rentes au porteur	505,774	43,809,358	1,033,499	78,555,787	"	"	1,539,273	122,365,145	26,421	3,111,250	3,915	392,830	"	"	30,336	3,504,080
Rentes mixtes	36,188	3,525,124	54,571	7,543,735	"	"	90,759	11,068,859	"	"	"	"	"	"	"	"
Propriétaires divers	64,453	24,967,825	93,594	35,807,929	"	"	158,047	60,775,754	127,466	27,828,535	"	"	444	269,559	127,022	27,558,976
Banquiers	126	1,991,395	130	232,202	"	"	256	2,223,597	75	178,454	"	"	10	35,533	65	142,921
Agents de change	776	1,129,671	483	1,730,220	"	"	1,259	2,859,891	396	56,674	"	"	56	3,752	340	52,922
	633,560	100,671,966	1,204,032	127,066,259	14	9,154,727	1,837,578	218,583,498	171,277	35,794,927	4,116	409,135	3,426	481,969	171,967	35,722,093
RÉSUMÉ.																
RENTES immobilisées	298	389,919	507	5,081,973	"	"	805	5,471,892	81	1,652,805	17	91,373	2	15,795	96	1,728,383
RENTES mobilisées	633,560	100,671,966	1,204,032	127,066,259	14	9,154,727	1,837,578	218,583,498	171,277	35,794,927	4,116	409,135	3,426	481,969	171,967	35,722,093
	633,858	101,061,885	1,204,539	132,148,232	14	9,154,727	1,838,383	224,055,390	171,358	37,447,732	4,133	500,508	3,428	497,764	172,063	37,450,476
			Augmentation. 12,993,505f								Augmentation.. 2,744 sommes.					
			Idem..... 1,204,525 parties.								*Idem*..... 705 parties.					

OBSERVATIONS.

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées au moins temporairement entre les mains de leurs possesseurs.

(B) Par suite de la destruction des documents dans l'incendie du ministère des finances, il n'avait pas été possible jusqu'ici d'établir une situation exacte en ce qui concerne les immobilisations temporaires. Pour y parvenir, on a dû ne mentionner que les titres déposés en nantissement depuis la réinstallation des bureaux à Paris, au mois de juillet 1871. En conséquence, les chiffres de la situation au 1er janvier 1872 ont été modifiés comme suit :

	RENTES 5 p. 0/0. Parties.	5 p. 0/0. Sommes.	4 p. 0/0. Parties.	4 p. 0/0. Sommes.
1° Rentes immobilisées.				
Cautionnements :				
Compte général de 1871, pages 646 et 647	28	33,341f	236	118,253f
A ajouter	253	"	"	"
A diminuer	"	"	221	111,856
Présent compte	281	33,341	15	6,397
2° Rentes mobilisées.				
Propriétaires divers :				
Compte général de 1871, pages 646 et 647	64,706	"	127,245	27,716,879
A ajouter	"	"	221	111,856
A diminuer	253	"	"	"
Présent compte	64,452	"	127,466	27,828,535

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'ÉTAT *indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1873.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1872. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1872. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1873. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1872. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 P. 0/0. Résultat du mouvement pendant l'année 1872. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1873. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 au 1er janvier 1873. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
		fr.		fr.		fr.		fr.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,404,287 00	"	"	"	"	1	4,404,287 00	1	4,404,287 00
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	17	116,691 00	"	"	4	25,899 00	13	90,792 00	32	230,673 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	62	661,429 00	"	"	"	"	62	661,429 00	62	661,429 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations	"	"	"	"	"	"	"	"	8	100,395 00	7	5,753 00	"	"	15	106,148 00	15	106,148 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6,544,988 00	"	"	"	2,042 00	2	6,542,946 00	2	6,542,946 00
Caisse des dépôts et consignations (*S/C particulier.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2,900,215 00	"	"	"	"	1	2,900,215 00	2	3,220,425 00
——— (*S/C de caisse de retraite pour la vieillesse.*)	8	76,313	7	4,706	"	"	15	81,019	2	2,242,747 00	"	"	"	252,592 00	2	1,990,155 00	57	4,410,424 00
Universités de France. (*Fondations diverses.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	14	18,667 00	"	"	"	"	14	18,667 00	15	18,766 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	11	4,963,782 00	12	"	"	3,148,762 00	23	1,815,020 00	26	5,135,020 00
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	259	2,068,318 00	24	"	"	82,311 00	283	1,986,007 00	292	2,125,532 00
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	28	156,907 00	203	317,246 00	"	"	231	474,153 00	1,012	1,367,232 00
Établissements français publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	706	2,689,511 00	144	360,808 00	"	"	850	3,050,319 00	897	3,098,550 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	1	40,000	"	"	1	40,000	1	450,000 00	"	"	"	"	1	450,000 00	2	490,000 00
Dotation de l'armée	"	"	"	"	"	"	"	"	3	6,903,642 00	"	"	1	1,705,638 00	2	5,198,004 00	2	5,198,004 00
Banque de France. (*S/C de rentes transférées.*) (Loi du 9 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,000,000 00	"	"	"	"	1	4,000,000 00	1	4,000,000 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de rentes à capitaliser.*) (Emprunt mexicain.)	"	"	"	"	"	"	"	"	6	13,292 00	4	745 00	"	"	10	14,037 00	10	14,037 00
	8	76,313	8	44,706	"	"	16	121,019	1,122	38,234,871 00	394	684,552 00	5	5,217,244 00	1,511	33,702,179 00	2,428	41,023,473 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	26	2,755 00	30	6,740 00	"	"	56	9,495 00	342	27,816 00
Subvention à payer à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	520	24,979,889 00	"	93,997 00	120	"	400	25,073,886 00	488	25,317,213 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— (*Fonds à divers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	329	3,728,660 00	19	"	"	63,586 00	348	3,665,074 00	476	4,977,863 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	570	4,108,934 00	139	114,174 00	"	"	709	4,223,108 00	714	5,441,330 00
Compagnies diverses d'assurances	5	3,087	"	"	1	685	4	2,402	190	1,987,723 00	"	"	47	401,321 00	143	1,586,402 00	404	7,657,095 00
Sociétés françaises	"	"	"	"	"	"	"	"	45	134,440 00	"	620 00	3	"	42	135,060 00	64	165,220 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	21	2,715	4	150	"	"	25	2,865	171,682	46,606,263 00	"	"	15,323	3,504,086 00	156,359	43,102,177 00	217,785	57,967,378 00
Rentes au porteur	150	25,990	3	"	"	70	153	25,920	505,331	50,657,037 00	96,582	3,945,052 00	"	"	601,913	54,602,089 00	2,171,675	180,497,234 00
Rentes mixtes	"	"	"	"	"	"	"	"	89,208	9,146,721 00	13,673	1,130,908 00	"	"	102,881	10,277,629 00	193,640	21,346,488 00
Propriétaires divers	587	336,299	"	"	16	44,291	571	292,008	571,694	181,597,954 57	24,265	4,534,819 53	"	"	596,349	186,132,774 10	881,989	274,759,512 10
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	160	861,093 00	"	"	"	97,788 00	160	763,305 00	481	3,129,823 00
Agents de change	1	1,692	4	190	"	"	5	1,882	1,173	1,124,202 00	211	"	"	229,136 00	1,384	895,066 00	2,988	3,809,761 00
	764	369,783	11	340	17	45,046	758	325,077	1,340,928	324,935,671 57	135,309	9,826,310 53	15,493	4,295,917 00	1,460,744	330,466,065 10	3,471,046	585,096,733 10
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	8	76,313	8	44,706	"	"	16	121,019	1,122	38,234,871 00	394	684,552 00	5	5,217,244 00	1,511	33,702,179 00	2,428	41,023,473 00
Rentes mobilisées	764	369,783	11	340	17	45,046	758	325,077	1,340,928	324,935,671 57	135,309	9,826,310 53	15,493	4,295,917 00	1,460,744	330,466,065 10	3,471,046	585,096,733 10
	772	446,096	19	45,046	17	45,046	774	446,096	1,342,050	363,170,542 57	135,703	10,510,862 53	15,498	9,513,161 00	1,462,255	364,168,244 10	3,473,474	626,120,206 10
			Diminution. . . " Augmentation. 2 parties.								Augmentation. 997,701f 53c Augmentation. 120,205 parties.							

OBSERVATIONS.

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées, au moins temporairement, entre les mains de leurs possesseurs.

(B) Par suite de la destruction des documents dans l'incendie du ministère des finances, il n'avait pas été possible jusqu'ici d'établir une situation exacte en ce qui concerne les immobilisations temporaires.

Pour y parvenir, on a dû ne mentionner que les titres déposés en nantissement depuis la réinstallation des bureaux à Paris, au mois de juillet 1871. En conséquence, les chiffres de la situation au 1er janvier 1872 ont été modifiés comme suit :

	RENTES 4 P. 0/0. Parties.	Sommes.	RENTES 3 P. 0/0. Parties.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL. Parties.	Sommes.
1er *Rentes immobilisées.*						
Cautionnements :						
Compte général de 1871 (pages 648 et 649).	1	244f	1,558	993,301f00c	1,823	1,144,139f00c
A ajouter	"	"	"	"	"	"
A diminuer	1	244	1,530	838,394 00	1,499	948,494 00
Présent compte	"	"	28	154,907 00	(B) 324	195,645 00
2e *Rentes mobilisées.*						
Propriétaires divers :						
Compte général de 1871 (pages 648 et 649).	586	336,055	570,164	180,761,560 57	762,701	233,782,119 57
A ajouter	1	244	1,530	838,394 00	1,499	195,645 00
A diminuer	"	"	"	"	"	"
Présent compte	587	336,299	571,694	181,599,954 57	(B) 764,200	233,977,764 57

(B) Ces résultats ne figurent ici que pour ordre, le total général au 1er janvier 1872 n'étant pas reproduit au présent compte.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848 et du 1er janvier 1871 et pendant les trois périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870 au 1er janvier 1873.

NOTA. Les développements relatifs aux opérations qui ont précédé le 1er mars 1848 ont été publiés dans les comptes précédents (voir le compte de 1847, pages 456 à 459).

RENTES CRÉÉES.	ANTÉRIEUREMENT AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 31 DÉCEMBRE 1851.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 31 DÉCEMBRE 1870.					PÉRIODE DU 1er JANVIER 1871 AU 1er JANVIER 1873.			
	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o.	4 p. o/o.	3 p. o/o.
§ 1er. — RENTES REMISES À DIVERS.																	
Rentes inscrites en vertu des lois constitutives du grand-livre et pour le payement de l'arriéré jusqu'au 1er avril 1814	63,307,637f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement de l'ancienne dette constituée postérieurement au 1er avril 1814	174,193	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus. (Ordonnance du 6 juin 1814.)	2,632,448	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des créances étrangères. (Conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.)	24,253,168	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursements de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Conversion de 5 p. o/o en rentes 4 1/2 et 3 p. o/o	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	25,995,310	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	15,204,420f	20,235,927	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	19,619,118f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	18,608,355f	"	"	"	"	75,990,468f 00c	"	"	"	"
Diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs de bons du Trésor	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des fonds des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	820,973 00	"	"	13,541,574	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	447,476 00	"	"	2,152,786	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Conversion des rentes 5 p. o/o en rentes 4 1/2 p. o/o, sur lesquelles 206,432 fr. 18 cent. ont été annulés comme non inscriptibles, somme intégrale	"	"	"	"	2,530,049 00	"	"	11,869	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	1,341,123f	1,913,201f 00c	"	"	"	"	2,744f 00c	"	"
Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2. (Décret du 27 avril 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,097,609 08	"	"	"	"	"	"	"
Rétablissement de rentes ayant été comprises à tort dans les remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des héritiers de la feue reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436 00	"	"	"	"
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,051 00	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 00	"	"	"	"
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Isly. (Décret du 17 mars 1858.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	438,501 00	"	"	"	2,675f 00c
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 7 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,942,315 00	"	"	"	"
Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,397 00	"	"	"	"	"	"	"
Conversion des obligations trentenaires en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000,000 00	"	"	"	"
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. o/o. (Arrêté du 9 juillet 1862.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	135,255,410 00	"	"	"	"
									"	"	"	"	12,092,520 00	"	"	"	"
									"	298,283 00	"	"	"	"	"	"	"
TOTAL des rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	70,690,272	29,934,964 60	"	"	34,314,584	1,341,123	160,818,541 08	"	"	240,322,650 00	"	2,744 00	"	2,675 00
	198,129,462f				64,249,548f 60c				402,482,314f 08c					5,419f 00c			
					664,866,743f 68c												
§ 2. — RENTES NÉGOCIÉES.																	
Payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Échange des obligations de l'emprunt national au pair	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	12,810,245	"	"	"	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 francs.)	"	"	"	"	13,107,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunt national au pair	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunt de 250 millions. (Loi du 14 mars 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,550,640 00	"	"	7,159,590 00	"	"	"	"
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,052,120 00	"	"	15,857,530 00	"	"	"	"
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,389,760 00	"	"	31,699,740 00	"	"	"	"
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	573,710 00	"	"	25,199,660 00	"	"	"	"
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,249,359 00	"	"	"	"
Emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,496,078 00	"	"	"	5,720 00
Conversion des emprunts mexicains. (Loi du 2 août 1868.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,688,715 36	"	"	"	1,384 74
Emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,111,680 00	"	"	"	16,202,764 00
Emprunt de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	136,777,385 00	"	"	"
Emprunt de 3 milliards. (Loi du 20 juillet 1872.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	87,278,005 00	"	"	"
TOTAL des rentes négociées	111,717,685	"	3,134,950	15,379,658	14,416,104 00	"	"	60	"	17,566,230 00	"	"	142,462,332 36	224,055,390 00	"	"	16,209,868 74
	130,232,293f				14,416,164f				160,028,562f 36c					240,265,458f 74c			
					544,942,478f 10c												
RÉCAPITULATION — Rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	70,690,272	29,934,904 60	"	"	34,314,584	1,341,123	160,818,541 08	"	"	240,322,650 00	"	2,744 00	"	2,675 00
RÉCAPITULATION — Rentes négociées	111,717,685	"	3,134,950	15,379,658	14,416,164 00	"	"	60	"	17,566,230 00	"	"	142,462,332 36	224,055,390 00	"	"	16,209,868 74
TOTAL des rentes créées	214,735,044	1,034,764	26,522,017	86,069,930	44,351,068 60	"	"	34,314,644	1,341,123	178,384,771 08	"	"	382,784,982 36	224,055,390 00	2,744 00	"	16,212,543 74
	328,361,755f				78,665,712f 60c				562,510,876f 44c					240,270,677f 74c			
					1,209,809,021f 78c												

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les trois périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851, du 1re janvier 1852 au 31 décembre 1870 et du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1873.*

RENTES ANNULÉES.	ANTÉRIEUREMENT AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 31 DÉCEMBRE 1851.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 31 DÉCEMBRE 1870.					PÉRIODE DU 1er JANVIER 1871 AU 1er JANVIER 1873.			
	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o.	4 p. o/o.	3 p. o/o.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms du prince de Salm et du prince de Carignan	273,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,783,282	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation par suite d'extinction d'usufruit de rentes appartenant à l'État	16,547	"	"	"	181f	"	"	"	"	3,010f00c	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. o/o	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	120,690	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes pour déchéance encourue	29,914	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	45,116	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de successions non réclamées des invalides de la guerre	14,876	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	135,196	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à divers régiments	2,318	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissemt jusqu'au 23 juin 1830 et annul. en exécut. de la loi du 1er mai 1825.	"	7,068	9,740	16,003,286	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement en vertu de diverses lois	32,000,000	"	"	"	8,232,978	131,298f	16,100,253f	50,599,164f	4,308,000f00c	1,247,921 00	"	23,165f	84,884,360f	"	"	"	"
Extinction de majorats réversibles à l'État	110,801	"	"	"	3,765	"	"	"	1,436 00	194,023 00	"	"	36,482	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	4,312	"	"	475	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,492f
Annulation de rentes indûment liquidées au nom des communes	1,145	"	"	"	167	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	750	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	60,718	"	"	"	523,433	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	1,550	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères. (Loi du 24 juillet 1853.)	75	"	"	186	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	927	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des maisons centr. de force et de correct. (Art. 10 de la loi du 19 juill. 1845.)	285,992	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	"	"	"	"	"	"	8,035,211	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	6,260	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. o/o	"	"	"	"	"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. o/o échangées contre 4,403,436 fr. de rentes 3 p. o/o émises en exécut. du décr. du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes par suite d'erreurs de liquidation	"	"	"	"	15,681	"	"	"	279 00	624 00	"	"	2,434	"	"	"	"
Rentes annulées en exécution de l'art. 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,608,705 00	10,742f	266,827	1,495,006	"	"	"	370,323
Remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes converties en exécut. du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	206,432 18	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,358 00	"	"	22,000	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 et 4 p. o/o converties en rentes 3 p. o/o pendant l'année 1862	"	"	"	"	"	"	"	"	"	133,033,310 00	586,277	1,635,823	"	"	"	"	"
Rentes 4 1/2, création de 1825, annulées en exécution de l'arrêté du 9 juillet 1862	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	298,283	"	"	"	"	"	"
Annulons de rentes inscrites au compte spécial des empr. mexic. (Loi du 2 août 1868; décret du 10 déc. 1868.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,735,305	"	"	"	"
	67,985,453	8,164	14,642	16,066,290	8,782,465	131,298	24,135,464	50,599,164	183,659,317 60	140,937,039 08	895,302	1,925,815	88,175,587	"	"	"	372,815
	84,074,549f				83,648,391f				415,593,060f 68c					372,815f			
					583,688,815f 68c												

RÉCAPITULATION

NATURE DES RENTES.	DETTE INSCRITE au 1er avril 1814	MOUVEMENTS DE LA DETTE CONSOLIDÉE — PÉRIODE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er MARS 1848 (1).				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 31 DÉCEMBRE 1851.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852	
		Rentes inscrites.	Rentes annulées.	Résultat. Accroissement.	Résultat. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.	Résultat. Accroissement.	Résultat. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.
Rentes 5 p. o/o	63,307,637f	151,427,407f	67,985,453f	83,441,954f	"	44,351,068f60c	8,782,465f	35,568,603f60c	"	1,341,123f00c	183,659,317f60c
Rentes 4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	178,384,771 08	140,937,039 08
Rentes 4 1/2 p. o/o (1825)	"	1,034,764	8,164	1,026,600	"	"	131,298	"	131,298f	"	895,302 00
Rentes 4 p. o/o (1828)	"	26,522,017	14,642	26,507,375	"	"	24,135,464	"	24,135,464	"	1,925,815 00
Rentes 3 p. o/o	"	86,069,930	16,066,290	70,003,640	"	34,314,644 00	50,599,164	"	16,284,520	382,784,982 36	88,175,587 00
	63,307,637	265,054,118	84,074,549	180,979,569	"	78,665,712 60	83,648,391	35,568,603 60	40,551,282	562,510,876 44	415,593,060 68

NATURE DES RENTES.	DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1873. — AU 31 DÉCEMBRE 1870. Résultat. Accroissement.	Résultat. Décroissement.	PÉRIODE DU 1er JANVIER 1871 AU 1er JANVIER 1873. Rentes inscrites.	Rentes annulées.	Résultat. Accroissement.	Résultat. Décroissement.	TOTAUX. Rentes inscrites, y compris le solde au 1er avril 1814.	Rentes annulées.	Résultat. Accroissement.	Résultat. Décroissement.	TOTAL des RENTES INSCRITES au 1er janvier 1873.
Rentes 5 p. o/o	"	182,318,194f60c	224,055,390f00c	"	224,055,390f00c	"	484,482,625f60c	260,427,235f60c	224,055,390f00c	"	224,055,390f00c
Rentes 4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	37,447,732f00c	"	2,744 00	"	2,744 00	"	178,387,515 08	140,937,039 08	37,450,476 00	"	37,450,476 00
Rentes 4 1/2 p. o/o (1825)	"	895,302 00	"	"	"	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	"	"
Rentes 4 p. o/o (1828)	"	1,925,815 00	"	"	"	"	26,522,017 00	26,075,921 00	446,096 00	"	446,096 00
Rentes 3 p. o/o	294,609,395 36	"	16,212,543 74	372,815f00c	15,839,728 74	"	519,382,100 10	155,213,856 00	364,168,244 10	"	364,168,244 10
	332,057,127 36	185,139,311 60	240,270,677 74	372,815 00	239,897,862 74	"	1,209,809,021 78	583,688,815 68	626,120,206 10	"	626,120,206 10

(1) Les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 23 février 1848, réunies dans ce tableau, figurent distinctement pour la dernière fois au compte général des finances de 1856, pages 456 à 458.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les trois périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870 et du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1873,*

RÉCAPITULATION PAR NATURE DE RENTES.

	RENTES INSCRITES.	RENTES ANNULÉES.	RÉSULTATS. ACCROISSEMENTS.	RÉSULTATS. DÉCROISSEMENTS.	OBSERVATIONS.
RENTES 5 P. 0/0.					
1er avril 1814	63,307,637f 00c	"	63,307,637f 00c	"	Pour les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 23 février 1848, voir le *Compte général des finances de 1856*, pages 456 à 458.
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	135,632,645 00	35,177,914f 00c	100,454,731 00	"	
Du 1er août 1830 au 23 février 1848	15,794,762 00	32,807,539 00	"	17,012,777 00	
Du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851	44,351,068 60	8,782,465 00	35,568,603 60	"	
Du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870	1,341,123 00	183,659,317 60	"	182,318,194 60	
Du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1872	224,055,390 00	"	224,055,390 00	"	
TOTAUX	484,482,625 60	260,427,235 60	23,386,361 60	199,330,971 60	
Rentes inscrites au 1er janvier 1873	.....	.....	224,055,390 00		
RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1852).					
Du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870	178,384,771 08	140,937,039 08	37,447,732 00	"	
Du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1872	2,744 00	"	2,744 00	"	
TOTAUX	178,387,515 08	140,937,039 08	37,450,476 00	"	
RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1825).					
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	1,034,764 00	7,068 00	1,027,696 00	"	
Du 1er août 1830 au 23 février 1848	"	1,096 00	"	1,096 00	
Du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851	"	131,298 00	"	131,298 00	
Du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870	"	895,302 00	"	895,302 00	
TOTAUX	1,034,764 00	1,034,764 00	1,027,696 00	1,027,696 00	
RENTES 4 P. 0/0 (1828).					
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	3,134,950 00	9,740 00	3,125,210 00	"	
Du 1er août 1830 au 23 février 1848	23,387,067 00	4,902 00	23,382,165 00	"	
Du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851	"	24,135,464 00	"	24,135,464 00	
Du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870	"	1,925,815 00	"	1,925,815 00	
Du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1872	"	"	"	"	
TOTAUX	26,522,017 00	26,075,921 00	26,507,375 00	26,061,279 00	
Rentes inscrites au 1er janvier 1873	.....	.....	446,096 00		
RENTES 3 P. 0/0 (1825-1862).					
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	47,505,695 00	16,003,761 00	31,501,934 00	"	
Du 1er août 1830 au 23 février 1848	38,564,235 00	62,529 00	38,501,706 00	"	
Du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851	34,314,644 00	50,599,164 00	"	16,284,520 00	
Du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870	382,784,982 36	88,175,587 00	294,609,395 36	"	
Du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1872	16,212,543 74	372,815 00	15,839,728 74	"	
TOTAUX	519,382,100 10	155,213,856 00	380,452,764 10	16,284,520 00	
Rentes inscrites au 1er janvier 1873	.....	.....	364,168,244 10		

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Résumé du mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, par périodes, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 31 décembre 1872.

	MONTANT DES RENTES inscrites à l'origine de chaque période.	RENTES CRÉÉES.	TOTAL.	RENTES ANNULÉES.	MONTANT DES RENTES inscrites à la fin de chaque période.	OBSERVATIONS.
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.						
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f 00c	135,632,645f 00c	198,940,282f 00c	35,177,914f 00c	163,762,368f 00c	Voir le *Compte général des finances de 1856*, pages 456 à 458.
—— 4 1/2 p. 0/0 (1825)	"	1,034,764 00	1,034,764 00	7,068 00	1,027,696 00	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950 00	3,134,950 00	9,740 00	3,125,210 00	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695 00	47,505,695 00	16,003,761 00	31,501,934 00	
TOTAUX	63,307,637 00	187,308,054 00	250,615,691 00	51,198,483 00	199,417,208 00	
Du 1er août 1830 au 23 février 1848.						
Rentes 5 p. 0/0	163,762,368 00	15,794,762 00	179,557,130 00	32,807,539 00	146,749,591 00	Même observation.
—— 4 1/2 p. 0/0 (1825)	1,027,696 00	"	1,027,696 00	1,096 00	1,026,600 00	
—— 4 p. 0/0	3,125,210 00	23,387,067 00	26,512,277 00	4,902 00	26,507,375 00	
—— 3 p. 0/0	31,501,934 00	38,564,235 00	70,066,169 00	62,529 00	70,003,640 00	
TOTAUX	199,417,208 00	77,746,064 00	277,163,272 00	32,876,066 00	244,287,206 00	
Du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851.						
Rentes 5 p. 0/0	146,749,591 00	44,351,068 60	191,100,659 60	8,782,465 00	182,318,194 60	
—— 4 1/2 p. 0/0 (1825)	1,026,600 00	"	1,026,600 00	131,298 00	895,302 00	
—— 4 p. 0/0	26,507,375 00	"	26,507,375 00	24,135,464 00	2,371,911 00	
—— 3 p. 0/0	70,003,640 00	34,314,644 00	104,318,284 00	50,599,164 00	53,719,120 00	
TOTAUX	244,287,206 00	78,665,712 60	322,952,918 60	83,648,391 00	239,304,527 60	
Du 1er janvier 1852 au 31 déc. 1871.						
Rentes 5 p. 0/0	182,318,194 60	1,341,123 00	183,659,317 60	183,659,317 60	"	
—— 4 1/2 p. 0/0 (1825)	895,302 00	"	895,302 00	895,302 00	"	
—— 4 1/2 p. 0/0 (1852)	"	178,384,771 08	178,384,771 08	140,937,039 08	37,447,732 00	
—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	2,371,911 00	1,925,815 00	446,096 00	
—— 3 p. 0/0	53,719,120 00	382,784,982 36	436,504,102 36	88,175,587 00	348,328,515 36	
TOTAUX	239,304,527 60	562,510,876 44	801,815,404 04	415,593,060 68	386,222,343 36	
Du 1er janvier 1871 au 31 déc. 1872.						
Rentes 5 p. 0/0	"	224,055,390 00	224,055,390 00	"	224,055,390 00	
—— 4 1/2 p. 0/0 (1852)	37,447,732 00	2,744 00	37,450,476 00	"	37,450,476 00	
—— 4 p. 0/0	446,096 00	"	446,096 00	"	446,096 00	
—— 3 p. 0/0	348,328,515 36	16,212,543 74	364,541,059 10	372,815 00	364,168,244 10	
TOTAUX	386,222,343 36	240,270,677 74	626,493,021 10	372,815 00	626,120,206 10	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau sommaire indiquant, par période, les accroissements de la Dette consolidée depuis l'origine du Grand-Livre, et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1873, avec la distinction des rentes actives et de celles appartenant à la Caisse d'amortissement (A).

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
PREMIÈRE PÉRIODE. (Du 24 août 1793 à l'année 1800.)				
Les rentes intégrales, susceptibles d'être inscrites au grand-livre créé par la loi du 24 août 1793, devaient s'élever à 174,716,000 francs. (Note annexée au compte de 1832, page 472.)				
La consolidation au tiers, opérée en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI, et les diverses annulations qui ont eu lieu de rentes reçues en payement de domaines nationaux, ou confisquées sur les émigrés et les mainmortables, etc. ont réduit les rentes inscrites à.....		40,216,000f	"	
DEUXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1800 au 1er avril 1814.)				
Dette des pays réunis à la France.....	6,086,000f			
Créations de rentes pour le payement de l'arriéré. (Lois des 29 ventôse an IX, 21 floréal an X, 4 germinal an XI, 15 septembre 1807, 15 janvier 1810 et 20 mars 1813.)				
Arriéré antérieur à l'an V.....	5,663,000			
Arriéré de l'an V à l'an IX.....	4,591,000			
Arriéré de l'an X à l'année 1809.....	1,000,000			
Créations pour le service courant. (Loi du 24 avril 1806, loi du 17 janvier et décret du 3 février 1810.)				
Au profit de la caisse d'amortissement, en échange de bons.....	5,000,000			
Au profit du domaine extraordinaire, en échange de valeurs.....	750,000			
Pour divers motifs et appoints négligés.....	1,637			
	23,091,637	23,091,637	"	
TOTAL au 1er avril 1814 (5 p. o/o).....		63,307,637	"	63,307,637f
TROISIÈME PÉRIODE. (Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.)				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le payement des dettes arriérées. (Lois des 23 septembre, 21 décembre 1814, 28 avril 1816, etc. — 5 p. o/o.).....	35,622,768f			
A reporter.....	35,622,768	63,307,637	"	

(A) On a, dans ce travail, rapporté toutes les émissions à la date de la création des rentes ou à celle des actes qui en ont autorisé l'inscription, sans avoir égard aux époques de leur délivrance, qui, dans plusieurs cas, a pu s'étendre d'une période à l'autre.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	35,622,768f	63,307,637f		
Rentes créées pour l'acquit des contributions et charges de guerre. (Lois des 23 décembre 1815, 6 mai 1818, etc. — 5 p. o/o.).....	43,185,199			
Rentes créées pour couvrir l'insuffisance des budgets. (Lois des 28 avril 1816, 6 mai et 15 mai 1818, etc. — 5 et 4 p. o/o.).....	59,974,950			
Conversion facultative autorisée par la loi du 1er mai 1825. (4 1/2 et 3 p. o/o.).....	25,493,799			
Rentes créées pour l'indemnité accordée aux émigrés et anciens propriétaires dépossédés. (Loi du 27 avril 1825. — 3 p. o/o.).....	25,995,310			
(1) Savoir : pour emprunts..... 99,073,619f Rentes remises à divers..... 91,198,407				
TOTAL.....	190,272,026 (1)			
ANNULATIONS.				
Rentes converties. (Loi du 1er mai 1825. — 5 p. o/o.)..... 31,723,956f Annulations de diverses rentes ayant fait retour à l'État (5 et 3 p. o/o).. 3,454,433	35,178,389			
RESTE.....	155,093,637			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de cette caisse (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	53,833,174		53,833,174f	
RESTE en rentes actives.....	101,260,463	101,260,463		
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissem^t. (Loi du 1er mai 1825. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)		"	16,020,094	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er août 1830....		164,568,100	37,813,080	202,381,180f
QUATRIÈME PÉRIODE. (Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.)				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le service de divers emprunts. (De 1830 à 1847. — 5 et 3 p. o/o.)..	31,158,734			
Rentes remises à la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne. (1837 et 1845. — 4 p. o/o.).....	8,092,647			
Rentes délivrées aux communes pour biens vendus (5 p. o/o).....	315			
Rétablissements (5 p. o/o).....	109			
TOTAL.....	39,251,805			
ANNULATIONS diverses (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	876,066			
RESTE.....	38,375,739			
A reporter.....	38,375,739	164,568,100	37,813,080	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	38,375,739	164,568,100f	37,813,080	
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 1er mars 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	26,098,472	"	26,098,472	
RESTE en rentes actives.....	12,277,267	12,277,267	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement. (Loi du 10 juin 1833. — 4 et 3 p. o/o.).....		"	35,530,347	
			99,441,899	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissemt. (Lois des 27 et 28 juin 1833. — 5 p. o/o.).		"	32,000,000	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er mars 1848.....		176,845,367	67,441,899	244,287,266f00c
CINQUIÈME PÉRIODE. (Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.)				
ACCROISSEMENTS.				
Emprunts. (Décrets des 9 mars 1848, 7 et 24 juillet 1848. — 5 p. o/o.).....	14,935,387f			
Consolidation des livrets des caisses d'épargne et de la dette flottante du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848. — 5 et 3 p. o/o.).....	35,774,513			
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848. — 5 p. o/o.).....	6,817,348			
Indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850. — 5 p. o/o.).....	6,000,000			
TOTAL.....	63,527,248			
ANNULATIONS.				
Rentes des caisses d'épargne annulées par suite de la consolidation des livrets. (Décret du 7 juillet 1848. — 4 p. o/o.)..... 8,035,211f Annulations diverses (5 et 3 p. o/o)..... 549,487	8,584,698			
RESTE.....	54,942,550			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 14 juillet 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 et 3 p. o/o).....	1,019,054	"	1,019,054	
RESTE en rentes actives.....	53,923,496	53,923,496	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o).....		"	18,608,355	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement (loi du 4 décembre 1849), savoir:			87,069,308	
Rentes provenant de rachats (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	28,622,606f	"	75,063,693	
Rentes provenant de la consolidation des réserves (4 et 3 p. o/o).....	46,441,087			
SITUATION des ventes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1852.....	A reporter...	230,768,863	12,005,615	242,774 48

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.			RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report			230,768,863f	12,005,615f	
SIXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1871.)					
ACCROISSEMENTS.					
Rentes échangées pour faciliter la conversion. (Décret du 27 avril 1852. — 3 p. o/o.)		4,403,436			
Rentes créées au profit de la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.—4 1/2 p. o/o.)		500,000			
Emprunts occasionnés par la guerre d'Orient. (1854 et 1855. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		71,709,380			
Rentes créées au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856. — 3 p. o/o.)		200,000			
Rentes créée, pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857. — 3 p. o/o.)		441,176			
Rétablissement de rentes indûment annulées lors de la conversion. — 4 1/2 p. o/o.)		1,051			
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857. — 3 p. o/o.)		7,942,315			
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 19 mars 1858. — 4 1/2 p. o/o.)		8,397			
Emprunt occasionné par la guerre d'Italie. (Loi du 2 mai 1859. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		25,773,370			
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857. — 3 p. o/o.)		4,000,000			
Conversion des obligations trentenaires. (Loi du 12 février 1862. — 3 p. o/o.)		12,092,520			
Conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862), savoir :					
4 1/2 p. o/o.	133,619,587f	135,255,410f			
4 p. o/o.	1,635,823		Mémoire.		
Emprunt occasionné par la guerre du Mexique. (Loi du 30 décembre 1863.— 3 p. o/o.)		14,249,339			
Emprunt de 1868. (Loi du 1er août 1868.— 3 p. o/o.)		19,514,315			
Conversion des emprunts mexicains. (Loi du 2 août 1868. — 3 p. o/o.)		4,000,000			
Emprunt de 1870. (Loi du 12 août 1870.— 3 p. o/o)		39,830,306			
TOTAL		204,665,605			
ANNULATIONS ET RÉDUCTIONS.					
Résultat de la conversion ordonnée par le décret du 14 mars 1852 :					
Rentes 5 p. o/o à convertir	175,664,010f				
Rentes 4 1/2 p. o/o remises en remplacement	158,097,609				
RÉDUCTION	17,566,401	17,566,401f			
Réduction sur les rentes 5 p. o/o de l'indemnité coloniale restant à inscrire à l'époque de la conversion		212,883			
Remboursements effectués en vertu du décret du 14 mars 1852 (5 p. o/o)		3,685,592			
Remboursements de portions de rentes non inscriptibles, en exécution du même décret (5 p. o/o)		206,432	26,608,309		
Rentes annulées par suite d'échange. (Décret du 27 avril 1852.) — (4 1/2 p. o/o.)		4,475,656			
Annulations diverses (4 1/2 et 3 p. o/o.)		427,646			
Annulations des rentes afférentes aux obligations et titres mexicains qui n'ont pas été déposées au Trésor avant le 31 décembre 1869. (Arrêté ministériel du 25 mars 1870, art. 2.)		33,699			
RESTE		178,057,296			
A reporter		178,057,296	230,768,863	12,005,615	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.			RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report		178,057,296f	230,768,863f	12,005,615f	
Rentes transférées à la caisse d'amortissement par la caisse des retraites pour la vieillesse (lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1860), à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o)	3,381,280f	9,869,446	"	9,869,446	
Rachats faits par la caisse d'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)	6,488,166				
Reste en rentes actives		168,187,850	168,187,850	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o)			"	75,990,468	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissement, savoir :				97,865,529	
Rentes rachetées antérieurement à 1848. (Décret du 17 mars 1852. — 5 p. o/o.)		4,308,000f			
Rentes rachetées en 1859 et 1860. (Loi du 28 juin 1865. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)		2,467,363			
Rentes provenant des achats de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Loi des 28 mai 1853 et 12 juin 1860. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)		3,381,280			
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles émises pour la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857 et 14 juillet 1860. — 3 p. o/o.)		7,942,315	"	93,844,726	
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles transférées à la Banque de France. (Loi du 8 juin 1857. — 3 p. o/o.)		4,000,000			
Rentes provenant de la consolidation des réserves. (Lois des 28 juin 1865 et 11 juillet 1866. — 3 p. o/o.)		71,745,768			
Situation des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1871			398,956,713	4,020,803	402,977,516
SEPTIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1872.)					
ACCROISSEMENTS.					
Emprunt de 1871. (Loi du 21 juin 1871. — 5 p. o/o		138,975,295f			
Emprunt de 1872. (Loi du 15 juillet 1871. — 5 p. o/o		207,026,310			
Total		346,001,605	"	"	
ANNULATIONS ET RÉDUCTIONS.					
Rentes transférées à la caisse d'amortissement par la caisse des retraites pour la vieillesse. (Lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1860) à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (3 p. o/o.)	370,323f	753,807f		753,807	
Rachats faits par la caisse d'amortissement en 1871 (3 p. o/o)	383 484				
Annulation de la somme restée disponible sur le crédit d'inscriptions afférent au rachat du palais de l'Industrie (Déc. minist. du 31 mai 1872.)	2,492	756,299	"	"	
Restes en rentes actives		345,245,306	345,245,306	4,774,610	
ANNULATIONS DE RENTES APPARTENANT À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					
Rentes provenant des achats de la caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi des 28 mai 1853 et 12 juin 1860. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)		370,323	"	370,323	
Situation des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1873			744,202,019	4,404,287	(A) 748,606,306

(A) Ce chiffre excède celui des rentes inscrites de : 122,486,079f 70c.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

RENTES ANNULÉES.			PÉRIODES.	RENTES CRÉÉES.		
RENTES ANNULÉES par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement.	ANNULATIONS diverses.	TOTAL.		CONSOLIDATION de réserves de l'amortissement.	OPÉRATIONS diverses.	TOTAL.
			RÉCAPITULATION.			
			Montant des rentes inscrites au 1er avril 1814.....	//	//	63,307,637f
16,020,094f	35,178,389f	51,198,483f	Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.....	//	190,272,026f	190,272,026
32,000,000	876,066	32,876,066	Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.....	35,530,347f	39,251,805	74,782,152
75,063,693	8,584,698	83,648,391	Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.....	18,608,355	63,527,248	82,135,603
93,844,726	26,608,309	120,453,035	Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1871.....	75,990,468	204,665,605	280,656,073
370,323	2,492	372,815	Du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1873.....	//	346,001,605	346,001,605
217,298,836	71,249,954	288,548,790	TOTAUX.....	130,129,170	843,718,289	973,847,459

TOTAL des rentes créées au 1er janvier 1873.....	1,037,155,096
TOTAL des rentes annulées.....	288,548,790
RESTE pour le montant des rentes au 1er janvier 1873.....	748,606,306

DÉVELOPPEMENT DES RENTES ANNULÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

PÉRIODES.	RENTES RACHETÉES directement.	RENTES PROVENANT de la consolidation des réserves de l'amortissement.	RENTES RACHETÉES par la caisse des retraites pour la vieillesse.	TOTAL.
Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.....	16,020,094f	//	//	16,020,094f
Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.....	32,000,000	//	//	32,000,000
Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.....	28,622,606	46,441,087	//	75,063,693
Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1871.....	6,775,363	83,688,083	3,381,280	93,844,726
Du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1873.....	//	//	370,323	370,323
	83,418,063	130,129,170	(A) 3,751,603	217,298,836

SITUATION DES RENTES AUX DIVERSES ÉPOQUES.

ÉPOQUES.	RENTES.		RESTE pour LE MONTANT des rentes.	RENTES		OBSERVATIONS.
	CRÉÉES.	ANNULÉES.		INSCRITES (B).	RESTANT à inscrire.	
1er avril 1814.....	63,307,637f	//	63,307,637f	63,307,637f00c	//	
1er août 1830.....	253,599,663	51,198,483f	202,381,180	190,417,208 00	2,963,972f00c	
1er mars 1848.....	328,361,815	84,074,549	244,287,266	244,287,206 00	60 00	
1er janvier 1852.....	410,497,418	167,722,940	242,774,478	239,304,528 00	3,469,950 00	
1er janvier 1871.....	691,153,491	288,175,975	402,977,516	386,222,343 00	16,755,173 00	
1er janvier 1873.....	1,037,155,096	288,548,790	748,606,306	626,120,206 10	122,486,099 90	

(A) Voir le développement par nature de rentes et par année au compte des rentes viagères, page 729.

(B) Voir le développement par nature de rentes, pages 639 et 648 à 651 du présent compte.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NOTE

sur les tableaux concernant les rentes créées (pages 634, 635 et 645) et les rentes annulées (pages 636, 637 et 645.)

			RENTES CRÉÉES.	RENTES ANNULÉES.
Le montant des rentes restant à inscrire au 31 décembre 1872 (page 647) est de			122,486,099f 00c	"
Le montant des rentes créées (page 635) est de			1,209,809,022 00	"
Le montant des rentes annulées (page 637) est de			"	583,688,815f 00c
TOTAUX au 31 décembre 1872			1,332,295,121 00	583,688,815 00
Mais ces mêmes opérations ne figurent au tableau de la page 645 que pour			1,037,155,096 00	288,548,790 00
D'où il résulte, tant aux accroissements qu'aux décroissements, une différence de			295,140,025	
Cette différence est représentée par les opérations d'ordre ci-après énumérées qui ont été mentionnées pendant la période du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870 (page 635) pour les rentes créées et page 637, pour les rentes annulées, savoir :				
1° Conversion des rentes 5 p. o/o en rentes 4 1/2 p. o/o.				
Rentes 5 p. o/o annulées (page 637)	175,664,010f 00c			
Réduction résultant de la conversion (page 643)	17,566,401 00			
Montant des rentes 4 1/2 p. o/o créées (page 635)	158,097,609 00			
Réduction sur les rentes 5 p. o/o de l'indemnité coloniale (page 643)	212,883 00			
	157,884,726 00	157,884,726f 00c		
2° Rentes 4 1/2 p. o/o (1825) annulées et inscrites au nouveau fonds de 4 1/2 p. o/o (pages 635 et 637)		298,283 00		
3° Conversion des rentes 4 1/2 p. o/o en rentes 3 p. o/o (pages 635) (A)		135,255,410 00		
4° Emprunts mexicains (B)		1,701,606 00		
SOMME ÉGALE		295,140,025 00	295,140,025	
(A) Rentes annulées (page 637) — 4 1/2 p. o/o (1852)	133,033,310f 00c			
4 1/2 p. o/o (1825)	586,277 00			
4 p. o/o	1,635,823 00			
	135,255,410 00			
(B) Rentes créées (compte général de 1870, page 603)	5,688,715 36			
Rentes restant à inscrire (même compte, page 593)	12,890 64			
	5,701,606 00			
Sixième période (même compte, page 609)	4,000,000 00			
DIFFÉRENCE	1,701,606 00			
Rentes annulées (même compte, page 605)	1,735,305 00			
Sixième période (même compte, page 609)	33,699 00			
DIFFÉRENCE ÉGALE	1,701,606 00			

DE LA SITUATION DE LA DETTE CONSOLIDÉE

DU 1er VENDÉMIAIRE AN IX (23 SEPTEMBRE 1800)

AU 1er JANVIER 1873.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Relevé de la situation de la Dette consolidée du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800) au 1er janvier 1873.

ÉPOQUES.	RENTES 5 P. 0/0.		RENTES 4 1/2 P. 0/0. (1852.)		RENTES 4 1/2 P. 0/0. (1825.)		RENTES 4 P. 0/0. (1828.)	
	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.
1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800)	"	35,678,113	"	"	"	"	"	"
——— an X (23 septembre 1801)	"	38,731,880	"	"	"	"	"	"
——— an XI (23 septembre 1802)	113,518	42,625,344	"	"	"	"	"	"
——— an XII (24 septembre 1803)	121,746	45,180,624	"	"	"	"	"	"
——— an XIII (23 septembre 1804)	126,546	46,674,634	"	"	"	"	"	"
——— an XIV (23 septembre 1805)	137,611	48,625,576	"	"	"	"	"	"
1er janvier 1807	155,922	53,934,431	"	"	"	"	"	"
——— 1808	145,785	55,132,287	"	"	"	"	"	"
——— 1809	145,736	56,138,238	"	"	"	"	"	"
——— 1810	144,663	56,730,583	"	"	"	"	"	"
——— 1811	152,109	60,781,998	"	"	"	"	"	"
——— 1812	148,632	62,076,385	"	"	"	"	"	"
1er octobre 1813	"	63,141,411	"	"	"	"	"	"
1er avril 1814	136,861	63,307,637	"	"	"	"	"	"
1er janvier 1815	137,950	63,605,278	"	"	"	"	"	"
——— 1816	150,070	80,527,240	"	"	"	"	"	"
——— 1817	173,662	94,544,610	"	"	"	"	"	"
——— 1818	188,442	127,329,538	"	"	"	"	"	"
——— 1819	201,406	167,776,309	"	"	"	"	"	"
——— 1820	199,697	172,784,838	"	"	"	"	"	"
——— 1821	186,042	173,052,947	"	"	"	"	"	"
——— 1822	178,356	176,688,345	"	"	"	"	"	"
——— 1823	176,695	179,859,113	"	"	"	"	"	"
——— 1824	178,184	197,032,975	"	"	"	"	"	"
——— 1825	162,883	197,036,309	"	"	"	"	"	"
——— 1826	138,903	165,283,613	"	"	493	1,034,764	"	"
——— 1827	155,177	165,313,606	"	"	502	1,034,764	"	"
——— 1828	153,761	165,345,914	"	"	517	1,034,764	"	"
——— 1829	151,777	165,217,546	"	"	521	1,029,237	"	"
——— 1830	151,427	163,857,078	"	"	533	1,029,237	"	"
1er août 1830	"	163,762,368	"	"	"	1,027,696	"	3,125,210
1er janvier 1831	152,344	163,827,894	"	"	598	1,027,696	454	3,125,210
——— 1832	174,229	174,376,383	"	"	531	1,027,696	1,194	3,125,210
——— 1833	179,723	178,896,502	"	"	557	1,027,696	1,246	3,125,210
——— 1834	178,982	146,623,104	"	"	533	1,026,600	1,148	3,121,146
——— 1835	182,902	146,910,045	"	"	529	1,026,600	1,473	3,120,685
——— 1836	260,654	146,846 399	"	"	616	1,026,600	1,791	7,886,119
——— 1837	251,095	147,118,472	"	"	643	1,026,600	2,453	7,886,119

RENTES 3 P. 0/0. (1825-1862.)		TOTAL GÉNÉRAL.		ÉPOQUES.	OBSERVATIONS.
NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.		
"	"	"	35,678,113f	1er vend. an IX (23 sept. 1800).	Compte rendu de l'Administration des finances en l'an VIII et IX.
"	"	"	38,731,880	——— an X (23 sept. 1801).	——— en l'an X, page 65.
"	"	113,518	42,625,344	——— an XI (23 sept. 1802).	Comptes généraux du Trésor public, an XI, page 85.
"	"	121,746	45,180,624	——— an XII (24 sept. 1803).	——— an XI, page 85.
"	"	126,546	46,674,634	——— an XIII (23 sept. 1804).	——— an XII, page 113.
"	"	137,611	48,625,576	——— an XIV (23 sept. 1805).	——— an XIII, page 117.
"	"	155,922	53,934,431	1er janvier 1807	——— an XIV, page 119.
"	"	145,785	55,132,287	——— 1808	——— pour l'année 1807, page 101.
"	"	145,736	56,138,238	——— 1809	Compte du Trésor de l'empire pour 1808, page 103.
"	"	144,663	56,730,583	——— 1810	——— pour 1809, page 117.
"	"	152,109	60,781,998	——— 1811	——— pour 1810, page 105.
"	"	148,632	62,076,385	——— 1812	——— pour 1811, page 57.
"	"	"	63,141,411	1er octobre 1813	Compte de l'Administration des finances, pour 1812, page 27.
"	"	136,861	63,307,637	1er avril 1814	Compte rendu par les Ministres pour 1814-1815, 4e partie, page 5.
"	"	137,950	63,605,278	1er janvier 1815	——— pages 6 et 7.
"	"	150,070	80,527,240	——— 1816	——— pages 6 et 7.
"	"	173,662	94,544,610	——— 1817	Compte rendu par les Ministres pour 1816, 3e partie, page 71.
"	"	188,442	127,329,538	——— 1818	Compte rendu par le Ministre secrétaire d'État des finances pour 1817, 5e pie, p. 175.
"	"	201,406	167,776,309	——— 1819	——— pour 1818, page 277.
"	"	199,697	172,784,838	——— 1820	——— pour 1819, page 223.
"	"	186,042	173,052,947	——— 1821	——— pour 1820, page 181.
"	"	178,356	176,688,345	——— 1822	——— pour 1821, page 189.
"	"	176,695	179,859,113	——— 1823	——— pour 1822, page 179.
"	"	178,184	197,032,975	——— 1824	——— pour 1823, page 185.
"	"	162,883	197,036,309	——— 1825	——— pour 1824, page 159.
4,146	24,718,558f	143,542	191,036,935	——— 1826	Compte général de l'Administration des finances pour 1825, page 179.
15,501	31,259,497	171,180	197,607,867	——— 1827	——— pour 1826, page 229.
26,745	33,970,269	181,023	200,350,947	——— 1828	——— pour 1827, page 243.
36,916	36,727,100	189,214	202,973,883	——— 1829	——— pour 1828, page 261.
43,610	39,810,144	195,570	204,696,459	——— 1830	——— pour 1829, page 357.
"	31,501,934	"	199,417,208	1er août 1830	Compte général de 1836, page 426.
39,929	38,455,274	193,325	206,436,074	1er janvier 1831	Compte général de l'Administration des finances, pour 1830, pages 316-317.
39,211	35,455,274	215,165	213,984,563	——— 1832	——— pour 1831, pages 398-399.
36,192	35,455,274	217,718	218,504,682	——— 1833	——— pour 1832, pages 490-491.
32,505	33,931,483	213,168	184,702,333	——— 1834	——— pour 1833, pages 435, 441, 445, 447.
29,779	34,090,725	214,683	185,148,055	——— 1835	——— pour 1834, pages 437-443, 447-449.
29,999	34,181,956	293,060	189,941,074	——— 1836	——— pour 1835, pages 366, 377 à 383.
31,270	35,743,303	285,461	191,774,494	——— 1837	——— pour 1836, pages 403, 417 à 423.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Relevé de la situation de la Dette consolidée du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800) au 1er jauvier 1873.*

ÉPOQUES.	RENTES 5 P. 0/0.		RENTES 4 1/2 P. 0/0. (1852.)		RENTES 4 1/2 P. 0/0. (1825.)		RENTES 4 P. 0/0. (1828.)		RENTES 3 P. 0/0. (1825-1862.)		TOTAL GÉNÉRAL.		ÉPOQUES.	OBSERVATIONS.
	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.	NOMBRE d'inscriptions.	SOMMES.		
1er janvier 1838	241,662	147,118,615f	"	"	826	1,026,600f	2,595	11,978,766f	30,186	35,788,055f	275,269	195,912,036f	1er janvier 1838	Compte général de l'Administration des finances pour 1837, pages 367, 381 à 387.
— 1839	231,346	147,119,749	"	"	939	1,026,600	2,811	11,978,766	29,737	35,791,786	264,833	195,916,901	— 1839	— pour 1838, pages 454, 469 à 475.
— 1840	230,975	147,112,481	"	"	925	1,026,600	2,900	11,978,766	30,647	35,793,290	265,447	195,911,137	— 1840	— pour 1839, page 481.
— 1841	225,854	147,105,997	"	"	1,033	1,026,600	3,174	18,221,123	31,199	35,794,434	261,260	202,148,154	— 1841	— pour 1840, page 481.
— 1842	230,791	147,042,988	"	"	1,189	1,026,600	3,348	22,507,375	31,058	37,753,026	266,386	208,329,989	— 1842	— pour 1841, page 417.
— 1843	227,312	147,040,481	"	"	1,238	1,026,600	3,434	22,507,375	34,540	44,834,543	266,524	215,408,999	— 1843	— pour 1842, page 412.
— 1844	230,496	147,040,480	"	"	1,266	1,026,600	3,453	22,507,375	31,435	47,763,216	266,650	218,337,671	— 1844	— pour 1843, page 436.
— 1845	229,092	147,039,095	"	"	2,068	1,026,600	3,484	22,507,375	33,892	50,367,456	268,536	220,940,526	— 1845	— pour 1844, page 414.
— 1846	227,667	147,038,935	"	"	1,343	1,026,600	3,518	26,507,375	38,506	56,849,874	271,034	231,422,784	— 1846	— pour 1845, page 418.
— 1847	230,906	146,752,528	"	"	1,395	1,026,600	3,636	26,507,375	40,803	62,826,863	276,740	237,113,366	— 1847	— pour 1846, page 428.
— 1848	243,055	146,749,591	"	"	1,545	1,026,600	3,817	26,507,375	43,391	66,525,399	291,808	240,808,965	— 1848	— pour 1847, page 432.
24 février 1848	"	146,149,591	"	"	"	1,026,600	"	26,507,375	"	70,003,640	"	244,287,206	24 février 1848	Compte général de 1848, page 460.
1er janvier 1849	669,164	175,189,829	"	"	1,522	1,026,600	3,935	18,472,164	73,123	86,153,920	747,744	280,842,513	1er janvier 1849	Compte général de l'Administration des finances pour 1848, page 445.
— 1850	742,387	180,320,040	"	"	1,677	895,302	3,862	2,371,911	98,404	46,021,505	846,330	229,608,758	— 1850	— pour 1849, page 432.
— 1851	723,428	180,451,122	"	"	1,661	895,302	3,934	2,371,911	94,767	49,722,646	823,790	233,440,981	— 1851	— pour 1850, page 424.
— 1852	711,751	182,318,194	"	"	1,621	895,302	3,858	2,371,911	93,671	53,719,120	810,901	239,304,527	— 1852	— pour 1851, page 426.
— 1853	"	"	625,698	155,138,808f	1,994	895,302	3,803	2,371,011	93,695	61,523,464	725,190	219,929,485	— 1853	— pour 1852, page 436.
— 1854	"	"	651,785	155,131,086	1,907	886,196	2,617	2,363,326	128,934	64,305,634	785,243	222,686,242	— 1854	— pour 1853, page 439.
— 1855	"	"	651,852	159,219,079	1,881	884,560	2,650	2,354,227	178,774	73,984,906	835,157	236,442,772	— 1855	— pour 1854, page 453.
— 1856	"	"	780,215	171,132,165	1,979	884,560	2,653	2,353,568	235,491	110,298,232	1,020,338	284,668,525	— 1856	— pour 1855, page 448.
— 1857	"	"	778,235	171,768,668	1,810	884,560	2,441	2,353,568	245,798	124,092,446	1,028,284	299,099,242	— 1857	— pour 1856, page 446.
— 1858	"	"	747,917	172,004,413	1,805	884,560	2,382	2,353,568	256,578	135,638,412	1,008,682	310,880,953	— 1858	— pour 1857, page 450.
— 1859	"	"	714,334	171,935,268	1,831	884,560	2,350	2,353,568	219,187	140,820,250	937,711	315,993,646	— 1859	— pour 1858, page 434.
— 1860	"	"	728,929	172,397,811	1,838	884,560	2,312	2,301,754	340,722	162,772,464	1,073,801	338,356,589	— 1860	— pour 1859, page 440.
— 1861	"	"	630,221	172,498,884	1,744	884,560	2,237	2,177,509	354,263	174,326,213	988,465	349,887,166	— 1861	— pour 1860, page 456.
— 1862	"	"	709,220	172,425,877	1,519	884,560	2,145	2,112,015	395,792	180,621,924	1,108,676	356,044,376	— 1862	— pour 1861, page 474.
— 1863	"	"	197,866	39,726,987	"	"	938	472,386	769,698	335,568,108	968,502	375,767,481	— 1863	— pour 1862, page 462.
— 1864	"	"	191,988	39,319,394	"	"	976	472,386	775,034	342,911,185	967,998	382,702,965	— 1864	— pour 1863, page 502.
— 1865	"	"	186,401	39,148,204	"	"	885	469,261	978,245	364,344,570	1,165,531	403,962,035	— 1865	— pour 1864, page 536.
— 1866	"	"	185,327	37,708,982	"	"	895	446,096	898,973	305,396,397	1,085,195	343,551,475	— 1866	— pour 1865, page 534.
— 1867	"	"	179,858	37,495,296	"	"	789	446,096	915,036	302,634,936	1,095,683	340,576,328	— 1867	— pour 1866, page 538.
— 1868	"	"	174,982	37,448,159	"	"	775	446,096	910,394	302,458,993	1,086,151	340,353,248	— 1868	— pour 1867, page 566.
— 1869	"	"	172,353	37,447,706	"	"	755	446,096	936,556	310,040,967	1,109,664	347,934,769	— 1869	— pour 1868, page 572.
— 1870	"	"	169,173	37,445,729	"	"	769	446,096	1,084,098	320,195,685	1,254,040	358,087,510	— 1870	— pour 1869, page 582.
— 1871	"	"	168,672	37,447,732	"	"	778	446,096	1,100,289	348,328,515	1,269,739	386,222,343	— 1871	— pour 1870, page 588.
— 1872	632,956	101,061,885	171,358	37,447,732	"	"	772	446,096	1,342,050	363,170,543	2,147,136	502,126,256	— 1872	— pour 1871, page 632.
— 1873	1,338,383	224,055,390	172,063	37,450,476	"	"	774	446,096	1,462,255	364,168,244	3,473,475	626,120,206	— 1873	— pour 1872, page 616.

TABLEAU

DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN RENTES SUR L'ÉTAT

DEPUIS 1816 JUSQU'AU 1er JANVIER 1873.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau des emprunts en rentes négociés depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1873.

NOTA. Des rentes 5 p. o/o appartenant au Trésor à divers titres, notamment celles de l'ancienne caisse d'amortissement, ont été vendues sur la place en 1815, 1817 et 1821 pour une somme de 4,571,697 francs. Elles ne sont pas comprises dans l'état des emprunts ci-après, ainsi qu'une somme de 2,929,000 francs négociée en 1821 et provenant d'achats faits sur la place en 1818 (compte de 1837, page 423).

LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES EMPRUNTS.	DATES des NÉGOCIATIONS.	NATURE des rentes.	MONTANT des RENTES.	TAUX de la NÉGOCIATION.	PRODUIT des EMPRUNTS.	MODE DE NÉGOCIATION.
Loi du 28 avril 1816, art. 117	1er mai 1816 1er avril 1817	5 p. 0/0	6,000,000f	57f 26c (Prix moyen.)	69,763,000f	Sur la place et à l'étranger.
Loi du 25 avril 1817	Années 1817 et 1818	5 p. 0/0	30,000,000	57 51 (Prix moyen.)	345,065,000	Compagnies françaises et étrangères. (Négociations sur la place.)
Lois des 6 et 15 mai 1818	9 mai 1818	5 p. 0/0	14,925,500	66 50	197,909,040	A divers souscripteurs.
Loi du 6 mai 1818	9 octobre 1818	5 p. 0/0	12,313,433	67 00	165,000,000	Maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie.
Lois des 6 et 15 mai 1818 et du 8 mars 1821	9 août 1821	5 p. 0/0	9,585,220	85 55	164,003,114	Maisons Hottinguer et compagnie, Hope et compagnie, Bagneault et compagnie, Delessert et compagnie. (Adjudication.)
Lois de 1821, 1822 et 1823	10 juillet 1823	5 p. 0/0	23,114,516	89 55	413,980,981	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 19 juin 1828	12 janvier 1830	4 p. 0/0	3,134,950	102 07 1/2	80,000,005	*Idem.*
			99,073,619		1,435,721,140	
Loi du 25 mars 1831	19 avril 1831	5 p. 0/0	7,142,858	84 00	120,000,014	Divers banquiers et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 21 avril 1831	Emp. national 1831.	5 p. 0/0	1,021,945	Pair.	20,438,900	Divers souscripteurs.
Lois de 1831 et du 21 avril 1832	8 août 1832	5 p. 0/0	7,614,213	98 50	150,000,000	Maisons Rothschild, Davilliers et Hottinguer. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841	18 octobre 1841	3 p. 0/0	5,730,659	78 52 1/2	150,000,000	Rothschild frères, Hottinguer, Baudon Saint-Didier et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841	9 décembre 1844	3 p. 0/0	7,079,646	84 75	200,000,000	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 8 août 1847	10 novembre 1847	3 p. 0/0	2,569,413 (A)	75 25	64,449,443	*Idem.*
			31,158,734		704,888,357	
Lois des 31 mars 1837 et 26 juin 1845	Fonds des caisses d'épargne	4 p. 0/0	8,092,647	Pair.	202,316,175	Compte courant des caisses d'épargne.
Décret du 9 mars 1848	Emp. national 1848.	5 p. 0/0	1,309,104f	Pair.		
Décrets des 7 juillet, 9 août et 21 novembre 1848	Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national	»	519,283	Ramené par la compensation à 71f 60c.	26,182,213f 00c	Divers souscripteurs. (Compte de 1850, p. 454.)
Décret du 24 juillet 1848	25 juillet 1848	5 p. 0/0	13,107,000	75 25	197,260,350 00	Rentes attribuées aux porteurs des certificats de l'emprunt de 1847.
			14,935,387		223,442,563 00	
Loi du 11 mars 1854	Mars 1854	4 1/2 p. 0/0	4,550,640f	92 50	93,540,933 00	
		3 p. 0/0	7,159,590	65 25	155,721,082 50	
Loi du 31 décembre 1854	Janvier 1855	4 1/2 p. 0/0	8,052,120	92 00	164,621,120 00	
		3 p. 0/0	15,857,530	65 25	344,901,277 50	
Loi du 11 juillet 1855	Juillet 1855	4 1/2 p. 0/0	4,389,760	92 25	89,990,080 00	Souscriptions publiques.
		3 p. 0/0	31,699,740	65 25	689,469,345 00	
Loi du 2 mai 1859	Mai 1859	4 1/2 p. 0/0	573,710	90 00	11,474,200 00	
		3 p. 0/0	25,199,660	60 50	508,193,143 33	
Lois de 1855 et 1857	Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861	3 p. 0/0	7,942,315	Divers taux, moyenne 69f 10f	182,947,676 00	Consolidation des fonds de la dotation de l'armée.
Loi du 9 juin 1857	31 décembre 1859	3 p. 0/0	4,000,000	75 00	100,000,000 00	Traité avec la Banque de France.
Loi du 12 février 1862	1862 Conversion des obligations trentenaires	3 p. 0/0	12,092,520	66 49 moyenne.	268,000,000 00	Produit approximatif d'après les divers taux d'émission des obligations (p. 434 du compte de 1862). (443f 25c en moyenne pour 604,626 obligations.)
Loi du 30 décembre 1863	Janvier 1864	3 p. 0/0	14,249,339	66f 30c	314,910,391 90	Souscription publique.
Loi du 1er août 1868	Août 1868	3 p. 0/0	19,514,315	69 25	450,456,720 32	*Idem.*
Loi du 2 août 1868	Année 1869	3 p. 0/0	4,000,000	Pair.	»	Conversion des titres mexicains.
Loi du 12 août 1870	Année 1870	3 p. 0/0	39,830,306	60f 60c	804,572,181 20	Souscription publique.
			199,111,545		4,178,798,150 75	
Loi du 21 juin 1871	Année 1871	5 p. 0/0	138,975,295	82 50	2,293,092,367 50	Souscription publique.
Loi du 15 juillet 1872	Année 1872	5 p. 0/0	207,026,310	84 50	3,498,744,639 00	Souscription publique.
			346,001,605		5,791,837,006 50	

(A) Partie réalisée de l'emprunt de 250 millions adjugé en 1847.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1873, DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-Bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

Art. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions payable en numéraire et en totalité trente jours après la promulgation de la présente loi.

Art. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

Art. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	Total..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	Total..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Art. 7..... Sur la rente de six millions payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garantie des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder 1,000 francs.....

Art. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... Art. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas 1,000 francs.....

..... Art. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

Art. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire et les transmettra, sous sa certification, au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

Art. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

Art. unique. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

Art. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

Art. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

POUR L'INDEMNITÉ COLONIALE, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

Art. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'Administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

Art. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

Art. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Art. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

Art. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rentes représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du Trésor public, au compte de ces colonies.

Art. 3. Il sera procédé par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscriptions.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — DU 3 AVRIL au 31 décembre 1871.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — pendant L'ANNÉE 1872.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1872.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	312,052f	578f 12c	312,630f 12c	"
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	784,251	639 765	784,890 765	"
3° Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	106,427	333 59	106,760 59	"
4° Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	672,296	984 325	673,280 325	"
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	27,669	207 97	27,876 97	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	0 43	10,506 43	"
Total	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,913,201	2,744 20 (a)	1,915,945 20	"

(a) Les rentes restant à inscrire ont été portées, en vertu de la décision ministérielle du 21 mai 1872, au compte des portions non réclamées (voir page 623) pour..... 2,744f 00c
Il a été annulé pour cause de non emploi un crédit de (voir page 618)..... 0 20
Somme égale..... 2,744 20

NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	3,560	"	"	1,531	1	1,532	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	3,420	1	3,421	"
3° Guyane	"	620	"	"	618	1	619	"
4° Réunion	"	2,127	"	"	1,922	1	1,923	"
5° Sénégal et dépendances	"	474	"	"	223	1	224	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	1	3	"
Total	"	9,766	"	"	7,716	6	7,722	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1873 s'élève à 17,488.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1873, DES RENTES INSCRITES POUR LE RACHAT DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

LOI DU 6 JUIN 1855.

Art. 1er. Est approuvé le traité passé le 30 septembre 1856 entre le ministre d'État et les liquidateurs de la compagnie du palais de l'Industrie, et ayant pour objet l'abandon à l'État de la possession et de la jouissance pleine et entière des bâtiments du palais de l'Industrie.

Art. 2. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, avec jouissance à partir du 22 décembre 1856, une somme de rentes 3 p. o/o pouvant s'élever jusqu'à quatre cent quarante et un mille cent soixante-seize francs (441,176f).

Ces rentes seront réparties entre les actionnaires, à raison de 3 fr. 39 cent. par action de 100 francs, sur des états fournis par le ministre d'État.

Art. 3. Un crédit de 100,000 francs est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1857, pour remboursement en capital des fractions de rentes trop faibles pour être inscrites au grand-livre.

Art. 4. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées ci-dessus sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

	NOMBRE D'ACTIONS.	CRÉDIT EN RENTES.
Nombre d'actions à liquider et crédit ouvert	130,000	441,176f 00c
Nombre d'actions liquidées au 1er janvier 1873	129,939	"
Montant des rentes délivrées	"	441,176 00
Nombre d'actions restant à liquider	61	"
Crédit disponible en rentes au 1er janvier 1873		"

Sur le crédit en numéraire de	100,000f 00c
destiné au remboursement des fractions non inscriptibles, il a été employé en payements, jusqu'à la clôture de l'exercice 1857, une somme de	47,098 50
L'excédant de	52,901 50

a été annulé. Les payements subséquents, qui ne peuvent être que de sommes peu importantes, sont prélevés sur les fonds de trésorerie.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1873, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RACHAT DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 20 MAI 1863.

Art. 1er. Une somme de 16,000,000 francs est affectée au rachat des droits attribués à la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing par le décret du 16 mars 1810, droits représentés par les actions, dont le prix a été fixé par la commission spéciale instituée par décret impérial du 23 avril 1861.

Art. 2. Chaque action a droit à un quatorze-centième de la somme de 16,000,000 francs ci-dessus fixée. Une annuité de 660 fr. 91 cent., valeur au 1er septembre 1860, est acquise, pendant trente ans, à chacune des actions possédées à titre privé à cette époque.

Art. 3. Les actions possédées à titre privé par le domaine de l'État, au 1er septembre 1860, et celles qui lui ont été ou lui seront ultérieurement attribuées, sont ou seront annulées de plein droit, et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Art. 4. Une somme de 571 fr. 42 cent., représentant les intérêts au taux de 5 p. o/o de celle de 11,428 fr. 57 cent., revenant à chacune des 1,400 actions, est acquise, à partir du 1er septembre 1860 et jusqu'au jour où elle fera retour, à chacune des actions dont la jouissance est affectée à une dotation.

Art. 6. Les payements à titre d'indemnité provisoire, autorisés par la loi du 1er août 1860, continueront à être effectués en 1863, d'après les mêmes bases; il sera fait compensation de ces payements, jusqu'à due concurrence, avec les annuités acquises aux actions.

Le payement intégral des annuités fixées par les articles 2 et 4 de la présente loi ne commencera qu'à partir du 1er septembre 1864.

Art. 8. Sont abrogées toutes les dispositions contraires, et notamment le titre Ier du décret du 16 mars 1810.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

Art. 1er. La société des canaux d'Orléans et du Loing est dissoute.....

Art. 2. Les actionnaires à titre privé ayant la propriété entière de leurs actions recevront du Trésor un titre nominatif représentant l'annuité à laquelle ils ont droit en vertu de l'article 2 de la loi du 20 mai 1863.

Les actions affectées à des dotations, et qui feront retour aux propriétaires privés, donneront lieu à la délivrance de pareils titres d'annuités.

Art. 3. Ces annuités seront inscrites au grand-livre de la dette publique. Elles seront transférables de la même manière et suivant les mêmes règles que les rentes sur l'État.

Art. 4. En remplacement de l'intérêt annuel de 571 fr. 42 cent. attribué pour chaque action au titulaire des dotations, en vertu des articles 4 et 6 de la loi du 20 mai 1863, il sera inscrit au Trésor public des dotations dont le montant sera de 571 fr. 42 cent. par action, et qui seront payables par trimestre, avec jouissance à partir du 1er janvier 1864.

Lesdites inscriptions, ainsi que les extraits qui en seront délivrés, porteront la mention des numéros des actions auxquelles elles sont substituées.

Ces dotations sont incessibles et insaisissables. Elles seront transmissibles dans les conditions déterminées par les actes constitutifs.....

Suite de la SITUATION, AU 1er JANVIER 1873, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RACHAT DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

ART. 6. Les actions en échange desquelles des titres d'annuité seront délivrés sont annulées. Celles qui étaient affectées à des dotations sont provisoirement conservées au Trésor, jusqu'à ce qu'il en soit disposé conformément à l'article 7 ci-après.

ART. 7. Il pourra être procédé, avec le consentement des parties intéressées, à un partage définitif, entre l'État et les propriétaires à titre privé, des actions qui doivent faire retour après l'extinction des dotations.

Ce partage aura lieu par voie du sort, suivant le mode qui sera déterminé par notre ministre des finances.

Celles qui seront dévolues à l'État seront annulées.

Celles qui écherront aux propriétaires à titre privé leur seront remises, avec une annotation signée par l'agent comptable du grand-livre et visée au contrôle portant que le propriétaire a droit pour chaque action à une annuité de 660 fr. 91 cent. payable pendant trente ans à partir de l'extinction de la dotation à laquelle ladite action était affectée.

Elles seront représentées au Trésor et annulées lorsqu'il y aura lieu de les échanger contre des annuités définitives sur la demande des propriétaires intéressés.

Détail des 1,400 actions à liquider à l'époque de la prise en possession par l'État :

443 actions libres appartenant à divers propriétaires;
20 actions libres dont le droit de retour est en instance au profit de l'État et aux anciens propriétaires par suite du décès des usufruitiers;
401 actions libres appartenant au domaine de l'État, et qui ont été annulées en exécution de l'article 3 de la loi du 20 mai 1860 et de l'arrêté du 4 juillet 1864;
436 actions affectées à des dotations et dont la nue propriété doit faire retour aux anciens propriétaires;
100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur.

1,400

Par un arrêté en date du 4 janvier 1868, il a été procédé le 23 du même mois au partage par moitié des 456 actions affectées à des dotations, et dont la nue propriété doit faire retour aux anciens propriétaires. En raison de ce partage, il a été remis au mandataire des héritiers d'Orléans 228 actions, dont 207 encore affectées, 9 dites *de jouissance* (pour la remise de ces 216 titres, on s'est conformé aux prescriptions du paragraphe 4 de l'article 7 du décret du 12 mars 1864), 5 actions ayant fait retour, mais dont la remise n'est pas encore ordonnée, et 7 ayant définitivement fait retour. Les 228 actions échues à l'État ont été annulées (A).

SITUATION AU 1er JANVIER 1873.

ANNUITÉS CRÉÉES EN REMPLACEMENT DES ANCIENNES ACTIONS LIBRES.
(Voir le service des annuités, page 708.)

455 actions libres à 660 fr. 91 cent. chacune..... 300,714f 05c

TITRES DE DOTATIONS CRÉÉS EN ÉCHANGE DES ACTIONS GREVÉES D'USUFRUIT.
(Voir au compte spécial des pensions, page 740.)

427 actions affectées à des dotations de 571 fr. 42 cent.; ensemble..... 249,710f 54c
17 actions affectées à des dotations de 571 fr. 42 cent. dont le payement est suspendu.
100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur échangées contre un titre..... 57,142 00
401 actions libres qui ont été annulées.

1,400 actions.

(A) Les modifications résultant de l'article 2 de la loi du 21 décembre 1872 seront mentionnées au Compte général des finances de 1873.

CONVERSION FACULTATIVE EN RENTES 3 P. 0/0 DES RENTES 4 1/2 P. 0/0, 4 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES. (Loi et décret du 12 février 1862.)

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique de nouvelles rentes 3 p. 0/0, portant jouissance du 1er avril 1862 et payables de trois mois en trois mois, à partir de ladite époque, pour les échanger contre les rentes 4 1/2 p. 0/0, 4 p. 0/0 et les obligations trentenaires du Trésor dont les propriétaires demanderont la conversion, aux conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. Les propriétaires de rentes 4 1/2 p. 0/0 et 4 p. 0/0 qui en formeront la demande, dans le délai de vingt jours à partir de la promulgation de la présente loi, recevront de nouveaux titres, d'une somme égale, en rentes 3 p. 0/0 créées en vertu de l'article précédent, en échange de leurs rentes 4 1/2 p. 0/0 et 4 p. 0/0, qui seront immédiatement annulées.

Art. 3. Cet échange aura lieu moyennant l'engagement souscrit par le rentier de verser au Trésor public une somme proportionnelle au montant des rentes à convertir.

Un décret impérial déterminera le versement à faire pour chaque quotité de 4 fr. 50 cent. ou de 4 fr. de rentes, les termes et conditions de payement, ainsi que de l'échange des titres.

Art. 5. Les obligations trentenaires du Trésor autorisées par des lois antérieures pourront être échangées contre les nouvelles rentes 3 p. 0/0, à raison de 20 francs de rente pour chaque obligation. Les déclarations relatives à ces échanges devront être faites dans le délai de vingt jours fixé par l'article 2.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 2. La soulte à verser au Trésor, pour l'échange des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 contre des rentes 3 p. 0/0 de création nouvelle, est fixée, savoir :

A la somme de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0;

A la somme de 1 fr. 20 cent. pour 4 francs de rentes 4 p. 0/0.

La libération en aura lieu en six termes. Il sera payé, savoir :

	Pour les rentes 4 1/2 p. 0/0.	Pour les rentes 4 p. 0/0.
Au 1er juillet 1862	0f 90c	0f 20c
Au 1er octobre 1862	0 90	0 20
Au 1er janvier 1863	0 90	0 20
Au 1er avril 1863	0 90	0 20
Au 1er juillet 1863	0 90	0 20
Au 1er octobre 1863	0 90	0 20
	5 40	1 20

Les requérants auront la faculté de se libérer d'un ou de plusieurs termes, par anticipation. Il leur sera, dans ce cas, bonifié un intérêt calculé au taux de 4 p. 0/0 par an.

Art. 5. Les rentes 3 p. 0/0 résultant de la conversion seront inscrites avec jouissance du 1er avril 1862. Les ayants droit seront mis en possession de leur inscription nouvelle après le payement intégral de la soulte.

CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES.

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION, AU 1er JANVIER 1873, DES RENTES 4 1/2, 4 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES CONVERTIES EN RENTES 3 P. 0/0.

	RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1825 ET 1852). Directes.		RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1825 ET 1852). Départementales.		TOTAL des RENTES 4 1/2 P. 0/0.		RENTES 4 P. 0/0 (1828). Directes.		RENTES 4 P. 0/0 (1828). Départementales.		TOTAL des RENTES 4 P. 0/0.		TOTAL GÉNÉRAL des RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0 annulées.		MONTANT DES OBLIGATIONS trentenaires annulées.		TOTAL des NOUVELLES RENTES 3 P. 0/0 inscrites au grand-livre.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Départements	226,616	40,075,354f	104,873	23,503,048f	331,489	63,578,402f	833	297,658f	206	80,025f	1,039	377,683f	332,528	63,956,085f	58,447	1,168,940f	434,168	65,125,025f
Seine	83,923	69,947,461	"	"	83,923	69,947,461	937	1,258,040	"	"	937	1,258,040	84,860	71,205,501	546,179	10,923,580		82,129,081
Algérie	302	44,990	3	275	305	45,265	1	100	"	"	1	100	306	45,365	"	"	306	45,365
Colonies	123	48,459	"	"	123	48,459	"	"	"	"	"	"	123	48,459	"	"	123	48,459
TOTAUX	310,964	110,116,264	104,876	23,503,323	415,840	133,619,587	1,771	1,555,798	206	80,025	1,977	1,635,823	417,817	135,255,410	604,626	12,092,520	434,597	147,347,930
														147,347,930f				
TOTAUX des rentes existant au moment où la conversion a été entreprise	561,849	144,325,016	148,890	28,985,421	710,739	173,310,437	2,583	2,024,273	316	87,742	2,899	2,112,015	713,638	175,422,452				
NOMBRE et MONTANT des rentes qui n'ont pas été présentées à la conversion	250,885	34,208,752	44,014	5,482,098	294,899	39,690,850	812	468,475	110	7,717	922	476,192	295,821	40,167,042				

ÉTAT PRÉSENTANT LA SITUATION DU PRODUIT DE LA SOULTE PROVENANT DE LA CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0.

	MONTANT DE LA SOULTE. RENTES 4 1/2 P. 0/0.	MONTANT DE LA SOULTE. RENTES 4 P. 0/0.	MONTANT DE LA SOULTE. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. PENDANT l'année 1872.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. TOTAL.	RESTES À RECOUVRER au 31 décembre 1872.
Départements	76,294,552f 80c	113,304f 90c	76,407,857f 70c	76,407,857f 70c	"	76,407,857f 70c	"
Seine	83,936,953 20	377,412 00	84,314,365 20	84,209,710 79	60f 00c	84,209,770 79	104,594f 41c
Algérie	54,318 00	30 00	54,348 00	54,348 00	"	54,348 00	"
Colonies	58,150 80	"	58,150 80	58,150 80	"	58,150 80	"
TOTAL	160,343,974 80	490,746 90	160,834,721 70	160,730,067 29	60 00	160,730,127 29	104,594 41
A DÉDUIRE : Montant des frais payés au compte de la conversion pendant les années 1862 à 1867. (Arrêté du ministre des finances du 25 juin 1862.)				3,010,469 09	"	3,010,469 09	
RESTE NET au 1er janvier 1873				157,719,598 20	60 00	157,719,658 20	

DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES CONVERTIES EN RENTES 3 P. 0/0.

Directeur	Rentes 4 p. 0/0 (1825). Départementales. Numéros.	Somme.	Partie.	Somme.	Total des rentes 4 p. 0/0 annuelles. Partie.	Somme.	Total général des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 annuelles. Partie.	Somme.	Montant des conversions trentenaires annuelles. Partie.	Somme.	Total des nouvelles rentes 3 p. 0/0 inscrites au grand-livre. Partie.	Somme.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,000	[illegible]	332,359	65,930,085	34,447	1,108,030	434,158	65,125,050
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	917	11278,010	86,380	71,305,361	540,179	10,023,380		85,120,061
[illegible]	106	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	917,100	300	40,303	»	»	300	43,308
[illegible]	»	»	»	»	»	»	123	48,459	»	»	123	48,459
1,917	1,305,705	1,200	580,025	4,977	1,055,023	1,212,000	136,755,010	1,004,459	12,032,850	434,307	137,347,050	
									137,347,050			
2,382	2,024,275	310	67,242	6,300	2,120,015	1,112,656	175,429,456					
4,299	3,026,475	1,510	1,647,717	11,025	4,176,155	2,325,321	40,107,045					

MOUVEMENT DE LA CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0.

Recouvrements effectués. Antérieurement à l'année 1872.	Pendant l'année 1872.	Total.	Restes à recouvrer au 31 décembre 1872.
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	104,304 41
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	160,730,457 56	104,304 41
3,010,400 00	»	3,010,400 00	
157,719,056 20	00 00	157,719,056 20	

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

(LOI DU 1er AOÛT 1868.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS

ÉMIS EN 1868.

(Loi du 1er août 1868.)

La loi du 1er août 1868 a autorisé le Ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 429 millions de francs, ci 429,000,000f

dont le montant devrait être exclusivement affecté au découvert de l'exercice 1867, à des dépenses extraordinaires concernant les ministères de la guerre et de la marine, et à des dépenses concernant les travaux publics extraordinaires.

En vertu de la même loi, le supplément destiné à couvrir les frais de l'opération et à payer, pendant les quatre premiers trimestres, les arrérages de rentes à créer, ne pouvait excéder la somme de 21,500,000 francs, ci. . . 21,500,000

Le montant de la somme à réaliser était, en conséquence, de. 450,500,000

Un décret du 2 août 1868 a fixé le mode de souscription publique pour l'aliénation des rentes 3 p. 0/0 nécessaires à la réalisation des 450,500,000 francs ci-dessus.

L'émission a été fixée au taux de 69 fr. 25 cent., avec jouissance du 1er juillet 1868.

Un arrêté du Ministre des finances, également du 2 août 1868, a prescrit les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret; en voici les principales dispositions :

Les registres de souscription devaient être ouverts du 6 au 13 août inclusivement;

Les souscriptions étaient admises pour 5 francs de rente minimum, et, au-dessus de cette somme, pour 10 francs de rente et les multiples de 10 francs;

Le versement à effectuer, à titre de garantie provisoire de la souscription, a été fixé à raison d'une somme égale aux arrérages annuels de la rente souscrite;

Il a été spécifié que, si les souscriptions dépassaient la somme de rentes nécessaire pour produire le capital de 429 millions et le supplément de 21,500,000 francs, il serait opéré une réduction proportionnelle; toutefois, les souscriptions de 5 francs de rente étaient déclarées irréductibles et les souscriptions supérieures ne pouvaient être réduites au-dessous de 5 francs de rente.

Le payement de l'emprunt a été stipulé : un dixième (dans lequel s'est trouvé confondu le versement de la garantie provisoire), lors de l'échange des récépissés contre les certificats d'emprunt; le surplus en dix-huit termes égaux exigibles le 21 de chaque mois, du 21 septembre 1868 au 21 février 1870.

La faculté d'escompte, au taux de 2 p. o/o l'an, n'était accordée, au moment de la souscription, que pour les souscriptions irréductibles de 5 francs de rente et pour l'intégralité du capital. Après la répartition, cette faculté d'escompte n'était attribuée que pour les certificats inférieurs à 100 francs de rente; mais il était stipulé qu'elle pourrait être ultérieurement accordée pour les certificats de 100 francs de rente et au-dessus par un arrêté du Ministre inséré au *Moniteur*.

Voici les résultats principaux de la souscription :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS.	RENTES 3 p. o/o demandées.	CAPITAL AU COURS de 69 fr. 25 cent.
Souscriptions irréductibles de 5 francs	672,093	3,360,465f	77,570,733f 41c
Souscriptions au-dessus de 5 francs	160,705	662,249,330	15,286,922,034 50
TOTAL	832,798	665,609,795	15,364,492,767 91
Ces souscriptions ont dû être atténuées de la réduction proportionnelle opérée sur les souscriptions au-dessus de 5 francs de rente, soit	"	646,095,480	14,914,036,047 59
Résultat de la répartition	832,798	19,514,315	450,456,720 32
Les versements effectués au 31 décembre 1872 s'élevaient à	"	"	450,318,049 18
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1873	"	"	138,671 14
Les inscriptions de rentes 3 p. o/o délivrées aux souscripteurs de l'emprunt, au 31 décembre 1872, montaient à	"	19,501,798	"
Les rentes restant à délivrer au 1er janvier 1873 ne s'élevaient plus qu'à	"	12,517	"

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAU GÉNÉRAL DES SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES ET DES SOUSCRIPTIONS RÉDUITES.

	NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES			SOUSCRIPTIONS RÉDUITES			PRODUIT
	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de 5 francs de rente.	au-dessus de 5 francs de rente.	TOTAL.	de L'EMPRUNT.
Paris.....	151,616	51,968	203,584	758,080	550,294,590	551,052,670	758,080	13,163,150	13,921,230	321,348,468f 87c
Départements ..	520,086	108,688	628,774	2,600,430	111,939,000	114,539,430	2,600,430	2,990,180	5,590,610	129,051 119 06
Algérie.....	391	49	440	1,955	15,740	17,695	1,955	520	2,475	57,132 30
TOTAUX	672,093	160,705	832,798	3,360,465	662,249,330	665,609,795	3,360,465	16,153,850	19,514,315	450,456,720 32

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

(Loi du 1er août 1868.)

ÉTAT GÉNÉRAL, PAR DÉPARTEMENT, DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT, AU 1er JANVIER 1873.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.
Ain	468,020f 71c	Report	35,928,201f 55c	Report	77,976,854f 84c
Aisne	1,619,420 91	Gers	549,162 16	Pas-de-Calais	2,209,351 99
Allier	189,516 71	Gironde	7,822,399 26	Puy-de-Dôme	587,016 62
Alpes (Basses-)	186,286 18	Hérault	668,733 53	Pyrénées (Basses-)	389,537 52
Alpes (Hautes-)	109,185 15	Ille-et-Vilaine	302,744 73	Pyrénées (Hautes-)	174,745 11
Alpes-Maritimes	837,129 01	Indre	1,787,932 19	Pyrénées-Orientales	66,019 49
Ardèche	379,152 26	Indre-et-Loire	910,875 63	Rhin (Bas-)	4,000,058 20
Ardennes	1,107,333 34	Isère	1,142,646 36	Rhin (Haut-)	3,825,168 15
Ariége	743,642 43	Jura	806,665 39	Rhône	16,656,643 92
Aube	1,192,161 50	Landes	307,361 66	Saône (Haute-)	1,109,282 93
Aude	1,000,686 48	Loir-et-Cher	1,052,260 18	Saône-et-Loire	1,136,403 55
Aveyron	497,796 34	Loire	979,903 68	Sarthe	420,122 42
Bouches-du-Rhône	9,920,081 33	Loire (Haute-)	355,025 34	Savoie	126,499 62
Calvados	1,387,098 48	Loire-Inférieure	1,089,778 91	Savoie (Haute-)	228,530 57
Cantal	445,401 20	Loiret	2,860,840 42	Seine-Inférieure	2,517,724 08
Charente	761,638 83	Lot	491,338 86	Seine-et-Marne	7,723,591 62
Charente-Inférieure	462,369 24	Lot-et-Garonne	521,117 65	Seine-et-Oise	1,873,584 48
Cher	616,795 88	Lozère	100,182 84	Sèvres (Deux-)	240,303 34
Corrèze	1,305,039 09	Maine-et-Loire	429,588 18	Somme	981,057 30
Corse	268,002 02	Manche	1,000,797 81	Tarn	766,372 02
Côte-d'Or	4,027,474 94	Marne	1,268,557 17	Tarn-et-Garonne	405,231 98
Côtes-du-Nord	246,878 54	Marne (Haute-)	2,393,172 05	Var	408,582 12
Creuse	472,642 81	Mayenne	93,027 10	Vaucluse	869,099 47
Dordogne	915,043 81	Meurthe	3,265,876 14	Vendée	81,831 42
Doubs	1,493,503 22	Meuse	851,434 79	Vienne	561,279 52
Drôme	1,441,356 80	Morbihan	225,298 28	Vienne (Haute-)	368,068 52
Eure	983,364 81	Moselle	2,892,142 17	Vosges	2,046,959 41
Eure-et-Loir	813,114 30	Nièvre	330,094 20	Yonne	1,211,198 85
Finistère	136,194 27	Nord	5,336,201 01		
Gard	1,399,686 66	Oise	1,926,335 23		129,051,119 06
Garonne (Haute-)	502,184 30	Orne	287,160 37		
				Algérie	57,132 39
				Caissier payeur central	321,209,797 73
A reporter	35,928,201 55	A reporter	77,976,854 84	TOTAL	450,318,049 18

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 750 MILLIONS.

(LOI DU 12 AOÛT 1870 ET DÉCRET DU 19 DU MÊME MOIS.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 750 MILLIONS

ÉMIS EN 1870.

(Loi du 12 août 1870 et décret du 19 du même mois.)

La loi du 12 août 1870 ayant autorisé le Ministre des finances à se procurer, pour faire face aux nécessités de la situation, des ressources jusqu'à concurrence de 1 milliard, avec la faculté de les réaliser dans la forme, au taux et aux conditions qui concilieraient le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations, un décret, en date du 19 du même mois, a spécifié que, dans ce but, l'on procéderait, par souscription publique, à l'aliénation de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 750 millions de francs, ci. 750,000,000f

D'après le même décret, le supplément destiné à couvrir les frais matériels de l'opération et les frais d'escompte des versements anticipés, ainsi qu'à payer, pendant les quatre premiers trimestres, les arrérages des rentes à créer, ne pouvait excéder la somme de cinquante-cinq millions de francs, ci. 55,000,000

D'où il résultait une somme totale à réaliser de. 805,000,000

En outre, lesdites rentes 3 p. 0/0 devaient être émises au taux de 60 fr. 60 cent., avec jouissance à compter du 1er juillet 1870.

Un arrêté du Ministre des finances, également du 19 août 1870, a déterminé les conditions de cet emprunt; en voici les principales dispositions :

Le public était admis à souscrire le mardi 23 août 1870 et les jours suivants;

La souscription devait être close dès que l'emprunt aurait été couvert, et les souscriptions reçues le jour de la clôture étaient seules réductibles;

Il ne devait être admis aucune souscription inférieure à 3 francs de rente, et, au-dessus de cette somme, que des souscriptions de 10 francs de rente et des multiples de 10 francs;

Le versement à effectuer à titre de garantie provisoire de la souscription était fixé à raison d'une somme égale au cinquième du capital souscrit;

Le payement de l'emprunt devait être effectué :

Un cinquième comptant à titre de garantie; le surplus en huit termes mensuels égaux, exigibles le 21 de chaque mois, du 21 octobre 1870 au 21 mai 1871;

Toutes les souscriptions étaient réductibles, sauf celles faites par des porteurs de bons 2-10, 3-10 et 5-10, et jusqu'à concurrence du capital des bons remis en garantie avant la clôture de la souscription; cependant, lors de la répartition de l'emprunt, les souscriptions de 3 francs de rente furent admises pour leur intégralité;

La faculté d'escompte au taux de 5 p. o/o l'an n'était accordée, au moment de la souscription, que pour l'intégralité du capital souscrit; après la répartition, cette faculté d'escompte fut étendue à tous les versements effectués par anticipation, soit pour l'intégralité d'un ou de plusieurs termes, soit pour la libération entière du certificat d'emprunt, quel qu'en fût le montant.

Voici les résultats principaux de la souscription :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS.	RENTES 3 p. o/o demandées.	CAPITAL AU COURS de 60 fr. 60 cent.
Souscriptions irréductibles reçues avant le jour de la clôture	41,022	33,998,949f 00c	686,778,769f 80c
Souscriptions réductibles reçues le jour de la clôture	28,968	6,212,512 00	125,492,742 40
TOTAL	69,990	40,211,461 00	812,271,512 20
Ces souscriptions ont dû être atténuées de la réduction proportionnelle opérée sur les souscriptions reçues le jour de la clôture, soit	"	381,155 00	7,699,331 00
RÉSULTAT de la répartition	69,990	39,830,306 00	804,572,181 20
Les versements effectués au 31 décembre 1872 s'élevaient à	"	"	789,803,927 56
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1873	"	"	14,768,253 64
Les inscriptions de rentes 3 p. o/o délivrées aux souscripteurs de l'emprunt au 31 décembre 1872 montaient à	"	39,314,444 00	"
Les rentes restant à délivrer au 1er janvier 1873 ne s'élevaient plus qu'à	"	515,862 00	"

EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

(Loi du 12 août 1870.)

TABLEAU GÉNÉRAL DES SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES ET DES SOUSCRIPTIONS RÉDUITES.

	NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES			RENTES ATTRIBUÉES D'APRÈS LE TARIF DE RÉDUCTION			CAPITAL DE L'EMPRUNT.
	irréductibles.	réductibles.	TOTAL.	IRRÉDUCTIBLES.	RÉDUCTIBLES.	TOTAL.	aux souscriptions irréductibles.	aux souscriptions réductibles.	TOTAL.	
							fr.	fr.	fr.	fr. c.
Paris.....	10,232	10,856	21,088	24,902,466	3,345,895	28,248,361	24,902,466	3,034,614	27,937,080	564,329,016 00
Départements....	30,790	18,112	48,902	9,096,483	2,866,617	11,963,100	9,096,483	2,796,743	11,893,226	240,243,165 20
Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	41,022	28,968	69,990	33,998,949	6,212,512	40,211,461	33,998,949	5,831,357	39,830,306	804,572,181 20

EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

(Loi du 12 août 1870.)

ÉTAT GÉNÉRAL, PAR DÉPARTEMENTS, DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT, AU 1er JANVIER 1873.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.
		Report	59,644,788f 71c	Report	148,485,855f 93c
Ain	821,982f 44c	Gers	654,318 40	Pas-de-Calais	4,052,176 52
Aisne	5,067,129 60	Gironde	23,024,127 66	Puy-de-Dôme	1,857,236 48
Allier	1,042,907 51	Hérault	5,049,171 80	Pyrénées (Basses-)	2,192,406 40
Alpes (Basses-)	405,712 96	Ille-et-Vilaine	1,817,850 52	Pyrénées (Hautes-)	556,974 60
Alpes (Hautes-)	275,092 60	Indre	1,770,117 92	Pyrénées-Orientales	399,640 84
Alpes-Maritimes	605,725 28	Indre-et-Loire	2,760,285 56	Rhin (Bas-)	37,147 80
Ardèche	861,166 40	Isère	2,153,522 00	Rhin (Haut-)	2,495,916 04
Ardennes	2,661,646 94	Jura	1,151,145 48	Rhône	29,001,164 24
Ariége	303,808 10	Landes	447,508 80	Saône (Haute-)	902,346 12
Aube	1,794,063 00	Loir-et-Cher	2,010,510 04	Saône-et-Loire	2,111,162 60
Aude	2,879,368 60	Loire	2,311,702 14	Sarthe	2,418,436 92
Aveyron	768,092 88	Loire (Haute-)	464,923 20	Savoie	322,856 60
Bouches-du-Rhône	13,957,507 14	Loire-Inférieure	5,418,813 52	Savoie (Haute-)	331,219 40
Calvados	3,810,843 78	Loiret	4,265,697 49	Seine-Inférieure	15,362,609 49
Cantal	443,333 44	Lot	422,018 40	Seine-et-Marne	2,855,897 96
Charente	2,423,248 56	Lot-et-Garonne	1,210,468 84	Seine-et-Oise	6,047,316 36
Charente-Inférieure	2,018,375 92	Lozère	229,815 40	Sèvres (Deux-)	770,906 50
Cher	762,238 92	Maine-et-Loire	2,476,823 00	Somme	4,030,691 84
Corrèze	735,154 56	Manche	1,920,690 67	Tarn	904,131 80
Corse	72,356 40	Marne	1,822,322 80	Tarn-et-Garonne	666,660 60
Côte-d'Or	2,459,087 40	Marne (Haute-)	587,375 60	Var	2,003,023 92
Côtes-du-Nord	725,260 80	Mayenne	707,383 80	Vaucluse	1,842,987 40
Creuse	496,253 40	Meurthe	"	Vendée	528,492 60
Dordogne	1,386,774 44	Meuse	176,123 80	Vienne	2,107,942 72
Doubs	2,268,064 08	Morbihan	720,768 32	Vienne (Haute-)	1,531,442 80
Drôme	944,186 38	Nièvre	1,326,515 80	Vosges	466,341 24
Eure	2,442,204 24	Nord	17,689,083 44	Yonne	2,692,532 74
Eure-et-Loir	1,944,088 40	Oise	4,177,499 38		236,975,518 46
Finistère	1,438,280 40	Orne	2,074,483 44	Algérie	"
Gard	1,286,992 50			Caissier payeur central	552,828,409 10
Garonne (Haute-)	2,542,941 64				
A reporter	59,644,788 71	A reporter	148,485,855 93	TOTAL	789,803,927 56

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 250 MILLIONS,

dit EMPRUNT MORGAN.

(DÉCRET DU 25 OCTOBRE 1870.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 250 MILLIONS,

dit EMPRUNT MORGAN,

ÉMIS EN 1870.

(DÉCRET DU 25 OCTOBRE 1870.)

L'emprunt de 250 millions a été contracté à Londres, le 24 octobre 1870, entre le délégué du Gouvernement de la Défense nationale et MM. J. S. Morgan et Cie, banquiers. Il a été ratifié par décret du 25 octobre 1870.

Cet emprunt a été réalisé au moyen d'une souscription publique ouverte tant en France qu'en Angleterre. Il a donné lieu à l'émission d'obligations au porteur d'une valeur nominale de 500 francs, 2,500 francs, 12,500 francs et 25,000 francs, rapportant 6 p. o/o d'intérêts annuels, payables par semestre les 1er avril et 1er octobre de chaque année : à Londres, chez MM. J. S. Morgan et Cie; à Paris, à la caisse centrale du Trésor; dans les départements, chez tous les receveurs des finances; en Algérie, chez les trésoriers payeurs. Des titres provisoires ont d'abord été émis en France par les trésoriers généraux, et en Angleterre par MM. Morgan. Ils ont été ensuite échangés contre des obligations définitives au porteur, lesquelles sont signées à la fois par les banquiers contractants et par deux agents français, représentant, l'un le Ministre des finances, l'autre le Contrôleur central du Trésor public.

Les obligations sont remboursables au pair dans l'espace de trente-quatre ans par voie de tirage au sort à partir du 1er avril 1873, à moins que le Gouvernement n'use du droit qu'il s'est réservé de se libérer à toute époque par le remboursement au pair desdites obligations, après avis préalable inséré six mois à l'avance dans le *Journal officiel*, en France, et dans le *Times*, à Londres. Le remboursement ainsi prévu ne peut avoir lieu qu'à une époque correspondant à celle de l'échéance d'un trimestre d'arrérages.

La somme à payer pour les intérêts semestriels est de 7,500,000 francs, soit 15 millions

par an. Le service de l'amortissement exigera 2,400,000 francs par an, ainsi qu'on le voit par le tableau ci-après, dressé en vue du premier tirage à faire en 1873.

NOMBRE D'OBLIGATIONS émises.	NUMÉROS des OBLIGATIONS.	CAPITAL à AMORTIR.	INTÉRÊTS à 6 p. o/o.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
150,000 obligations à 500 francs.....	1 à 150,000	75,000,000f	4,500,000f	720,000f	5,220,000
18,420 ——— à 2,500 francs.....	1 à 18,420	46,050,000	2,763,000	442,500	3,205,500
5,528 ——— à 12,500 francs.....	1 à 5,528	69,100,000	4,146,000	662,500	4,808,500
2,394 ——— à 25,000 francs.....	1 à 2,394	59,850,000	3,591,000	575,000	4,166,000
176,342 obligations.....	.....	250,000,000	15,000,000	2,400,000	17,400,000

L'emprunt a été émis, savoir :

Au taux de 80 p. o/o (400 francs par obligation de 500 francs) pour la portion prise ferme par les banquiers contractants;

Au taux de 85 p. o/o (425 francs par obligation) pour la portion soumise par le public anglais et français ;

Au taux de 83 p. o/o (415 francs par obligation) pour le reliquat non soumis, lequel a été rétrocédé à MM. Morgan par un traité du 5 décembre 1870.

Le produit réel de l'emprunt est donc de 208,899,770 francs, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

		NOMBRE D'OBLIGATIONS.	CAPITAL NOMINAL.	TAUX D'ÉMISSION	PRODUIT RÉEL.
1er TRAITÉ. (24 octobre 1870.)	Souscription ferme.....	125,000	62,500,000f	80 p. 0/0.	50,000,000f
	Souscription anglaise.....	139,635	69,817,500	85 p. 0/0.	59,344,875
	Souscription française.....	187,842	93,921,000	85 p. 0/0.	79,832,850
	TOTAL du 1er traité.....	452,477	226,238,500	.....	189,177,725
2e TRAITÉ. (4 novembre 1870.)	(Résilié).....	"	"	.....	"
3e TRAITÉ. (5 décembre 1870.)	Souscription ferme.....	25,000	12,500,000	83 p. 0/0.	10,375,000
	Souscription éventuelle, devenue ferme le 28 janvier 1871.....	22,523	11,261,500	83 p. 0/0.	9,347,045
	TOTAUX.....	500,000	250,000,000	.....	208,899,770

Cette somme était répartie entre les échéances ci après :

1er terme.	(Au moment de la souscription.).....	50,000,000f
2e terme.	1er décembre 1870.....	50,000,000
3e terme.	1er janvier 1871.....	50,000,000
4e terme.	1er février 1871.....	58,899,770
	TOTAL ÉGAL.....	208,899,770

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 250 MILLIONS.

(Décret du 25 octobre 1870.)

SITUATION DES VERSEMENTS AU 1er JANVIER 1873.

TERMES DE PAYEMENT.	MONTANT des SOMMES à recouvrer.	VERSEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873.
1er terme... (Au moment de la souscription.)	50,000,000f	50,000,000f	"
2e terme... 1er décembre 1870	50,000,000	49,773,200	226,800f
3e terme... 1er janvier 1871	50,000,000	49,758,700	241,300
4e terme... 1er février 1871	58,899,770	58,596,270	303,500
TOTAUX	208,899,770	208,128,170	771,600

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.

(LOI DU 20 JUIN 1871 ET DÉCRET DU 23 DU MÊME MOIS.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS ÉMIS EN 1871.

(LOI DU 20 JUIN 1871.)

La loi du 20 juin 1871 a autorisé le Ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, la somme de rentes 5 p. o/o nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 2 milliards, ci..... 2,000,000,000f

dont le montant devrait être affecté à l'évacuation du territoire.

La même loi a spécifié qu'à ces rentes il serait ajouté, pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que tous les frais quelconques d'escompte, de change, etc., une somme qui s'élève à..... 225,994,045

Le montant de l'emprunt à réaliser était, en conséquence, de..... 2,225,994,045

Un décret du 23 juin 1871 a fixé à 82 fr. 50 cent. le taux de l'émission des rentes 5 p. o/o nécessaires à la réalisation des 2,225,994,045 francs ci-dessus, et l'époque de la jouissance à compter du 1er juillet 1871. Il a stipulé en outre que les arrérages seraient payables par trimestre les 16 février, 16 mai, 16 août et 16 novembre de chaque année.

Un arrêté du Ministre des finances, également du 23 juin 1871, a déterminé les conditions de cet emprunt; en voici les principales dispositions :

La souscription publique devait commencer le mardi 27 juin 1871, et être close dès que l'emprunt aurait été couvert, sans toutefois pouvoir dépasser la date du vendredi 30 juin inclusivement.

Les souscriptions reçues le jour de la clôture devaient seules être soumises à une réduction proportionnelle, et celles postérieures à cette date, remboursées intégralement.

Elles étaient admises pour 5 francs de rente minimum, et, au-dessus de cette somme, pour 10 francs de rente et les multiples de 10 francs.

Chaque souscripteur devait, au moment de la souscription, verser au Trésor, à titre de garantie, une somme de 12 francs par 5 francs de rente.

Le payement de l'emprunt devait être effectué :

12 francs pour chaque somme de 5 francs de rente attribuée dans la répartition ;

Le surplus échelonné en seize termes mensuels, exigibles le 21 de chaque mois, du 21 août 1871 au 21 novembre 1872.

Les arrérages de rente viendraient en atténuation du terme exigible le 21 du mois de leur échéance.

La faculté d'escompte au taux de 6 p. o/o l'an n'était accordée, au moment de la souscription, que pour l'intégralité du capital souscrit, et la bonification d'intérêt serait calculée à partir du 30 juin 1871.

Après la répartition, cette faculté d'escompte fut étendue à tous les versements anticipés, soit pour l'intégralité d'un ou de plusieurs termes, soit pour la libération entière du certificat d'emprunt. Le Ministre se réservait la faculté, après le 31 décembre 1871, de modifier par un arrêté le taux de l'escompte.

Voici les résultats principaux de la souscription :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS.	RENTES 5 p. o/o demandées.	CAPITAL AU COURS de 82 fr. 50 cent.
Souscriptions irréductibles	90,934	454,670	7,502,055 00
Souscriptions réductibles	240,972	296,367,090	4,890,056,985 00
TOTAL	331,906	296,821,760	4,897,559,040 00
Ces souscriptions ont dû être atténuées de la réduction proportionnelle opérée sur les souscriptions au-dessus de 5 francs de rente, soit	"	161,913,030	2,671,564,995 00
RÉSULTAT de la répartition	331,906	134,908,730	2,225,994,045 00
Les versements effectués au 31 décembre 1871 s'élevaient à	"	"	2,214,999,070 98
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1872	"	"	10,994,974 02
Les inscriptions de rentes 5 p. o/o délivrées, à la même date, aux souscripteurs montaient à	"	132,710,820	"
Les rentes restant à délivrer au 1er janvier 1872 ne s'élevaient plus qu'à	"	2,197,910	"

En sus des rentes à créer pour la somme de 2 milliards et des frais, l'article 2 de la loi précitée du 20 juin 1871 autorisait le Ministre des finances à remettre aux déposants des caisses d'épargne qui en feraient la demande, des titres libérés de l'emprunt pour une somme n'excédant pas le montant de leurs livrets et aux conditions stipulées pour la souscription de l'emprunt.

Les déposants ont demandé..... 4,066,565f de rente pour un capital de 67,098,332f 50c

Au 31 décembre 1872, on leur avait remis l'intégralité de cette somme de rente.

EMPRUNT NATIONAL DE 2 MILLIARDS.

(Loi du 20 juin 1871.)

TABLEAU GÉNÉRAL DES SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES ET DES SOUSCRIPTIONS RÉDUITES.

	NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES			RENTES ATTRIBUÉES, D'APRÈS LE TARIF DE RÉDUCTION.			CAPITAL de L'EMPRUNT.
	irréductibles.	réductibles.	TOTAL.	irréductibles.	réductibles.	TOTAL.	aux souscriptions irréductibles.	aux souscriptions réductibles.	TOTAL.	
Paris.....	11,015	28,053	39,068	55,075	220,120,985	220,176,060	55,075	100,014,410	100,069,485	1,651,146,502f50c
Départements...	79,919	212,878	292,797	399,595	76,222,815	76,622,410	399,595	34,429,130	34,828,725	574,673,962 50
Algérie.....	"	41	41	"	23,290	23,290	"	10,520	10,520	173,580 00
	90,934	240,972	331,906	454,670	296,367,090	296,821,760	454,670	134,454,060	134,908,730	2,225,994,045 00

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.

(Loi du 20 juin 1871.)

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES AU 1er JANVIER 1873.

TERMES DE PAYEMENT.	MONTANT DES SOMMES à recevoir.	VERSEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873.	RENTES 5 P. % À INSCRIRE au grand-livre.	RENTES 5 P. % INSCRITES au 31 décembre 1872.	RENTES 5 P. % RESTANT À INSCRIRE au 1er janvier 1873.
1er terme, 21 août 1871.....	121,417,857f 00c	121,145,313f 80c	272,543f 20c			
2e —— 21 septembre....	118,719,682 40	118,308,637 20	411,045 20			
3e —— 21 octobre.....	118,719,682 40	118,300,578 40	419,104 00			
4e —— 21 novembre....	118,719,682 40	118,282,070 40	437,612 00			
5e —— 21 décembre.....	118,719,682 40	118,239,293 00	480,389 40			
6e —— 21 janvier 1872..	118,719,682 40	118,187,624 00	532,058 40			
7e —— 21 février.....	118,719,682 40	118,176,286 40	543,396 00			
8e —— 21 mars.....	118,719,682 40	118,152,613 60	567,068 80			
9e —— 21 avril.....	118,719,682 40	118,103,877 20	615,805 20			
10e —— 21 mai.....	118,719,682 40	118,032,211 20	687,471 20			
11e —— 21 juin.....	118,719,682 40	118,014,631 40	705,051 00	134,908,730f	132,710,820f	2,197,910f
12e —— 21 juillet.....	118,719,682 40	118,002,612 20	717,070 20			
13e —— 21 août.....	118,719,682 40	117,959,994 60	759,687 80			
14e —— 21 septembre....	118,719,682 40	117,708,469 20	1,011,213 20			
15e —— 21 octobre.....	118,719,682 40	117,324,866 20	1,394,816 20			
16e —— 21 novembre....	118,719,682 40	117,279,040 18	1,440,642 22			
Totaux.....	1,902,213,093 00	1,891,218,118 98	10,994,974 02			
Versement de garantie...	323,780,952 00	323,780,952 00	"			
Totaux généraux....	2,225,994,045 00	2,214,999,070 98	10,994,974 02			

EMPRUNT NATIONAL DE 2 MILLIARDS.

(Loi du 20 juin 1871 et décret du 23 du même mois.)

ÉTAT GÉNÉRAL, PAR DÉPARTEMENTS, DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT, AU 1er JANVIER 1873.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ain	1,923,468 80	Report	148,037,349 51	Report	367,693,965 99
Aisne	12,498,175 00	Gers	1,416,714 00	Puy-de-Dôme	4,533,060 40
Allier	2,660,961 70	Gironde	36,396,361 00	Pyrénées (Basses-)	5,347,225 00
Alpes (Basses-)	743,295 30	Hérault	6,138,350 30	Pyrénées (Hautes-)	1,420,758 90
Alpes (Hautes-)	435,913 50	Ille-et-Vilaine	4,952,046 60	Pyrénées-Orientales	1,145,799 60
Alpes-Maritimes	1,802,114 30	Indre	4,297,741 20	Rhône	62,830,261 70
Ardèche	1,791,605 90	Indre-et-Loire	6,922,539 80	Saône (Haute-)	3,616,899 00
Ardennes	7,132,934 30	Isère	5,844,589 30	Saône-et-Loire	6,043,306 10
Ariége	807,881 80	Jura	3,097,552 60	Sarthe	5,720,532 30
Aube	4,977,875 10	Landes	700,772 20	Savoie	1,090,380 70
Aude	2,975,137 40	Loir-et-Cher	3,041,457 80	Savoie (Haute-)	849,484 70
Aveyron	2,195,811 20	Loire	7,341,544 68	Seine-Inférieure	33,099,720 44
Bouches-du-Rhône	30,125,591 20	Loire (Haute-)	1,469,472 20	Seine-et-Marne	18,591,170 90
Calvados	9,568,565 20	Loire-Inférieure	17,399,748 30	Seine-et-Oise	15,381,918 35
Cantal	1,056,219 80	Loiret	6,109,977 70	Sèvres (Deux-)	1,769,903 30
Charente	3,836,783 20	Lot	705,640 10	Somme	12,077,682 50
Charente-Inférieure	3,649,034 50	Lot-et-Garonne	1,685,409 70	Tarn	3,338,338 30
Cher	2,317,565 80	Lozère	460,711 90	Tarn-et-Garonne	1,772,972 30
Corrèze	1,395,173 21	Maine-et-Loire	6,447,260 30	Var	3,583,120 00
Corse	601,421 70	Manche	5,154,278 80	Vaucluse	3,463,725 10
Côte-d'Or	7,881,057 90	Marne	11,817,326 40	Vendée	1,190,626 80
Côtes-du-Nord	1,998,328 20	Marne (Haute-)	4,098,235 90	Vienne	4,261,045 30
Creuse	800,277 40	Mayenne	2,178,341 00	Vienne (Haute-)	2,718,831 60
Dordogne	1,805,360 30	Meurthe	12,628,624 00	Vosges	5,348,059 30
Doubs	11,699,458 90	Meuse	5,767,810 40	Yonne	4,798,876 10
Drôme	3,227,051 30	Morbihan	1,857,846 10		
Eure	6,228,355 00	Nièvre	2,878,706 60		
Eure-et-Loir	5,305,666 30	Nord	33,867,963 60		571,687,664 68
Finistère	3,025,507 10	Oise	11,928,111 30	Algérie	173,580 00
Gard	4,250,334 40	Orne	2,859,830 60	Caissier payeur central	1,643,137,826 30
Garonne (Haute-)	9,320,423 80	Pas-de-Calais	10,191,652 10		
A reporter	148,037,349 51	A reporter	367,693,965 99	TOTAUX	2,214,999,070 98

EMPRUNT NATIONAL DE 2 MILLIARDS.

(Loi du 20 juin 1871 et décret du 15 du même mois.)

ÉTAT GÉNÉRAL, PAR DÉPARTEMENTS, DES RENTES ÉMISES SUR LE PRODUIT DE L'EMPRUNT,

AU 1er JANVIER 1873.

DÉPARTEMENTS.	RENTES 5 p. 100 émises.	RENTES 3 p. 100 émises.	RENTES 5 p. 100 remises.	RENTES 3 p. 100 remises.	DÉPARTEMENTS.	RENTES 5 p. 100 émises.	RENTES 3 p. 100 émises.	RENTES 5 p. 100 remises.	RENTES 3 p. 100 remises.
	fr.	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	fr.	fr.
Ain	1,023,408 80		1,025,071 40		Haute-Saône			307,096,064 00	
Aisne	12,408,175 00		1,610,710 00		Saône-et-Loire			4,325,060 40	
Allier	7,050,901 20		20,200,301 00		Sarthe			9,527,326 00	
Alpes (Basses-)	745,395 20		4,168,200 20		Savoie (Haute-)			4,820,368 00	
Alpes (Hautes-)	133,913 20		4,956,000 00		Savoie (Haute-)			1,165,299 00	
Alpes-Maritimes	1,002,113 20		2,297,721 20		Seine			62,520,601 70	
Ardèche	1,701,005 00		6,077,235 20		Seine (Haute-)			4,016,809 00	
Ardennes	7,133,054 20		6,644,385 20		Seine-et-Loire			6,062,300 10	
Ariège	807,931 00		2,720,556 00		Seine-et-Oise			6,720,522 20	
Aube	4,077,875 10		700,377 20		Sèvres (Deux-)			1,000,390 70	
Aude	2,078,197 00		6,097,845 20		Somme			360,484 70	
Aveyron	2,195,811 20		7,741,144 00		Tarn			32,002,740 40	
Bouches-du-Rhône	24,123,301 20		1,107,875 20		Tarn-et-Garonne			18,391,170 00	
Calvados	3,308,403 20		12,200,740 20		Var			18,067,018 20	
Cantal	1,050,410 00		6,469,072 20		Vaucluse (Deux-)			1,739,003 20	
Charente	1,418,765 20		700,010 10		Vendée			13,077,062 50	
Charente-Inférieure	2,030,031 20		4,835,305 20		Vienne			3,322,365 20	
Cher	3,317,305 00		600,311 00		Vienne (Haute-)			1,772,029 20	
Corrèze	4,325,175 21		6,027,060 20		Vosges			6,063,130 00	
Corse	301,191 70		3,143,318 20		Yonne			3,003,795 10	
Côte-d'Or	2,881,031 00		11,017,046 20		Zouaves			1,160,026 50	
Côtes-du-Nord	1,924,385 20		4,008,225 20		Zouaves			4,231,065 20	
Creuse	800,377 40		2,175,351 00		Vienne (Haute-)			2,119,321 00	
Dordogne	1,807,300 20		12,088,029 00		Vosges			3,348,059 20	
Doubs	11,009,485 20		4,727,816 40		Yonne			3,709,376 10	
Drôme	3,927,031 20		1,807,800 10						
Eure	6,238,335 00		2,874,705 00						
Eure-et-Loir	3,305,060 20		20,027,095 00					371,097,069 60	
Finistère	3,027,307 10		11,028,171 20		Sénégal			173,040 00	
Gard	4,320,255 40		2,820,230 00		Cochinchine (Pavillon national)			1,643,157,850 20	
Garonne (Haute-)	6,220,023 40		10,191,022 10						
A reporter	148,072,349 21		407,693,906 20		Total			2,364,207,070 95	

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.

(LOI DU 15 JUILLET 1872 ET DÉCRET DU 20 DU MÊME MOIS.)

NOTE

SUR L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS ÉMIS EN 1872.

(LOI DU 15 JUILLET 1872.)

La loi du 15 juillet 1872 a autorisé le Ministre des finances a faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 p. o/o nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 3 milliards, ci..... 3,000,000,000f

La même loi a spécifié qu'à cette somme de rentes il serait ajouté celle qui sera nécessaire pour faire face au payement des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que les frais d'escompte, de change, transports et négociations. Cette somme a été évaluée à.... 498,744,639

Le montant de l'emprunt à réaliser était, en conséquence, de..... 3,498,744,639

Un décret du 20 juillet 1872 a fixé à 84 fr. 50 cent. le taux de l'émission des rentes 5 p. o/o nécessaires à la réalisation des 3,498,744,639 francs ci-dessus, et l'époque de la jouissance à compter du 16 août 1872.

Un arrêté du Ministre des finances, également du 20 juillet 1872, a déterminé les conditions de cet emprunt; en voici les principales dispositions:

La souscription publique devait être ouverte les dimanches 28 et lundi 29 juillet 1872.

Les souscriptions étaient admises pour 5 francs de rente minimum, et, au-dessus de cette somme, pour 10 francs de rente et les multiples de 10 francs.

Chaque souscripteur devait, au moment de la souscription, verser au Trésor, à titre de garantie, une somme de 14 fr. 50 cent. par 5 francs de rente.

Le payement de l'emprunt devait s'effectuer :

14 fr. 50 cent. pour chaque somme de 5 francs de rente attribuée dans la répartition;

Le surplus échelonné en vingt termes mensuels, exigibles, savoir : le premier terme le 21 septembre 1872 et les dix-neuf autres termes le 11 de chaque mois, du 11 octobre 1872 au 11 avril 1874.

Les arrérages de rentes échéant les 16 novembre 1872, 16 février, 16 mai, 16 août, 16 novembre 1873 et 16 février 1874 seraient reçus en atténuation des termes de l'emprunt exigibles le 11 des mêmes mois.

Les versements pour anticipation ne pouvaient être reçus qu'après la répartition, soit pour l'intégralité d'un ou de plusieurs termes, soit pour la libération entière du certificat d'emprunt. Ils don-

neraient lieu à une bonification d'escompte qui courrait du jour du versement et dont le taux fixé à 6 p. o/o pourrait être modifié après le 31 octobre 1872.

Voici les résultats principaux de la souscription :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS.	RENTES 5 P. o/o demandées.	CAPITAL AU COURS de 84 fr. 50 cent.
Souscriptions irréductibles	381,415f	1,907,075f	32,229,567f 50c
Souscriptions réductibles	552,861	2,590,761,360	43,783,866,984 00
TOTAUX	934,276	2,592,668,435	43,816,096,551 50
Ces souscriptions ont dû être atténuées de la réduction opérée sur les souscriptions au-dessus de 5 francs de rente, soit	"	2,385,642,125	40,317,351,912 50
RÉSULTAT de la répartition	934,276	207,026,310	3,498,744,639 00
Les versements effectués au 31 décembre 1872 s'élevaient à	"	"	(A) 2,101,349,531 50
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1873	"	"	1,397,395,107 50
Les inscriptions de rentes 5 p. o/o délivrées, à la même date, aux souscripteurs montaient à	"	87,278,005	"
Les rentes restant à délivrer au 1er janvier 1873 ne s'élevaient plus qu'à	"	119,748,305	"

(A) La somme de 2,101,349,531f 50c
versée dans les caisses du Trésor, a été imputée, dans les écritures du Caissier payeur central de l'année 1872, savoir :

Au compte spécial	Produit de l'emprunt de 3 milliards, pour	1,568,824,344f 00c
Et au compte de trésorerie	Souscription à l'emprunt de 3 milliards, pour	532,525,187 50
SOMME ÉGALE		2,101,349,531 50

La somme de 532,525,187 fr. 50 cent. sera ultérieurement transportée du compte où elle figure au compte du produit de l'emprunt de 3 milliards.

EMPRUNT NATIONAL DE 3 MILLIARDS.

(Loi du 15 juillet 1872.)

TABLEAU GÉNÉRAL DES SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES ET DES SOUSCRIPTIONS RÉDUITES.

	NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES			RENTES ATTRIBUÉES, D'APRÈS LE TARIF DE RÉDUCTION.			CAPITAL de L'EMPRUNT.
	irréductibles.	réductibles.	TOTAL.	irréductibles.	réductibles.	TOTAL.	aux souscriptions irréductibles.	aux souscriptions réductibles.	TOTAL.	
Paris.....	18,196	123,740	141,936	90,980	2,325,509,670	2,325,600,650	90,980	183,538,395	183,629,375	3,103,336,437f 50c
Départements...	362,854	427,151	790,005	1,814,270	264,606,660	266,420,930	1,814,270	21,526,460	23,340,730	394,458,337 00
Algérie.....	365	1,970	2,335	1,825	645,030	646,855	1,825	54,380	56,205	949,864 50
TOTAUX....	381,415	552,861	934,276	1,907,075	2,590,761,360	2,592,668,435	1,907,075	205,119,235	207,026,310	3,498,744,639 00

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.

(Loi du 15 juillet 1872.)

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES AU 1er JANVIER 1873.

TERMES DE PAYEMENT.	MONTANT DES SOMMES à recevoir.	VERSEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1873.	RENTES 5 P. 0/0 À INSCRIRE au grand-livre.	RENTES 5 P. 0/0 INSCRITES au 31 décembre 1872.	RENTES 5 P. 0/0 RESTANT À INSCRIRE au 1er janvier 1873.
1er terme, 21 septembre 1872.	144,918,417f 00c	127,645,640f 50c	17,272,776f 50c			
2e —— 11 octobre.....	144,918,417 00	125,425,093 50	19,493,323 50			
3e —— 11 novembre.....	144,918,417 00	118,127,789 50	26,790,627 50			
4e —— 11 décembre.....	144,918,417 00	93,349,053 00	51,569,364 00			
5e —— 11 janvier 1873...	144,918,417 00	73,029,600 00	71,888,817 00			
6e —— 11 février.....	144,918,417 00	65,236,118 50	79,682,298 50			
7e —— 11 mars.....	144,918,417 00	64,824,494 00	80,093,923 00			
8e —— 11 avril.....	144,918,417 00	64,630,597 50	80,287,819 50			
9e —— 11 mai.....	144,918,417 00	64,484,339 50	80,434,077 50			
10e —— 11 juin.....	144,918,417 00	64,385,387 50	80,533,029 50			
11e —— 11 juillet.....	144,918,417 00	64,220,527 00	80,697,890 00			
12e —— 11 août.....	144,918,417 00	64,160,474 00	80,757,943 00			
13e —— 11 septembre.....	144,918,417 00	64,081,895 50	80,836,521 50	207,026,310f	87,278,005f	119,748,305f
14e —— 11 octobre.....	144,918,417 00	64,009,085 00	80,909,332 50			
15e —— 11 novembre.....	144,918,417 00	63,979,247 50	80,939,169 50			
16e —— 11 décembre.....	144,918,417 00	63,925,813 00	80,992,604 00			
17e —— 11 janvier 1874...	144,918,417 00	63,894,484 50	81,023,932 50			
18e —— 11 février.....	144,918,417 00	63,873,764 50	81,044,652 50			
19e —— 11 mars.....	144,918,417 00	63,849,761 50	81,068,655 50			
20e —— 11 avril.....	144,918,417 00	63,840,066 50	81,078,350 50			
TOTAUX.....	2,898,368,340 00	1,500,973,232 50	1,397,395,107 50			
Versement de garantie..	600,376,299 00	600,376,299 00	"			
TOTAUX GÉNÉRAUX..	3,498,744,639 00	2,101,349,531 50	1,397,395,107 50			

COMPTE

DE LA

CONVERSION DES TITRES MEXICAINS

POUR L'ANNÉE 1872.

COMPTE

DE LA

CONVERSION DES TITRES MEXICAINS

POUR L'ANNÉE 1872.

Ainsi qu'il a été expliqué dans le compte général des finances de 1869 (pages 631 et suivantes), les opérations relatives à la conversion des titres mexicains ont été closes au 31 décembre 1869, sauf en ce qui concerne les *bulletins spéciaux*, c'est-à-dire les titres en vertu desquels les déposants qui ont reçu le montant de la répartition provisoire avaient droit de prendre part à la répartition complémentaire.

Les opérations accomplies pendant l'année 1872 par l'agent comptable de la conversion des titres mexicains se résument ainsi qu'il suit :

I. — *Nombre et nature des titres déposés au Trésor.*

Les dépôts effectués, du 1er janvier au 31 décembre 1872, des *bulletins spéciaux* représentatifs des obligations et titres 6 p. o/o admis à la répartition provisoire et ayant droit à la *répartition complémentaire*, se sont élevés, savoir :

	TITRES 6 p. o/o en livres sterling.	ÉVALUATION DES TITRES 6 p. o/o en obligations 2e série.	OBLIGATIONS. 1re SÉRIE.	OBLIGATIONS. 2e SÉRIE.	TOTAL des COLONNES 2 à 4.
	1	2	3	4	5
Bulletins spéciaux déposés en 1872	*419*	279 1/3	803	311	1,393 1/3
Rappel des dépôts effectués pendant les années 1869, 1870 et 1871	*112,562*	75,041 1/3	432,536	284,653	792,230 1/3
TOTAL des dépôts au 31 décembre 1872	*112,981*	75,320 2/3	433,339	284,964	793,623 2/3
Bulletins spéciaux émis par suite de la liquidation provisoire. (Voir page 635 du compte des finances de 1869.)	*116,734*	77,822 2/3	444,680	289,380	811,882 2/3
Bulletins spéciaux non encore convertis au 31 déc. 1872	*3,753*	2,502	11,341	4,416	18,259

II. — *Partage des rentes.*

L'ensemble des titres déposés en 1872 représente une rente totale de 877 fr. 80 cent., ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

		NOMBRE DES TITRES mexicains.	QUOTITÉ de RENTE 3 P. 0/0 par titre mexicain.	RENTES 3 P. 0/0 DÉLIVRÉES.
Répartition complémentaire pendant l'année 1872	Titres 6 p. 0/0	419	0f 42c	175f 98c
	Obligations. — 1re série	803	0 63	505 89
	Obligations. — 2e série	311	0 63	195 93
	TOTAL			877 80
Rappel des rentes délivrées en 1869, 1870 et 1871 (page 650 du compte de 1871)				5,669,246 80
TOTAL des rentes délivrées (avec jouissance du 1er octobre 1868) à la date du 31 décembre 1872				5,670,124 60

D'après le compte des finances de 1869 (pages 637 à 639), le total des rentes à partager a été employé comme suit :

		RENTES DE 4 MILLIONS alloués par la loi.	RENTES de la CAISSE DES DÉPÔTS et consignations.	TOTAL.
Rentes à partager		4,000,000f 00c	1,735,304f 00c	5,735,304f 00c
A déduire :				
1° Rentes annuelles au profit du Trésor		36,699 00	"	53,676 23
2° Rentes rétablies au crédit de la Caisse des dépôts et consignations	11,593f 93c	"	16,977 23	
3° Rentes transférées au compte du Trésor, *S/C* de portions de rentes non réclamées	5,383 30			
NET des rentes à partager		3,963,301 00	1,718,326 77	5,681,627 77
Les rentes délivrées s'élevant, comme il est dit ci-dessus, à		3,951,797 83	1,718,326 77	5,670,124 60
Les rentes non distribuées au 31 décembre 1872 s'élevaient à		11,503 17	"	11,503 17

Elles sont destinées à la liquidation des *bulletins spéciaux* qui, ainsi qu'il est dit ci-dessus, n'étaient pas encore convertis, savoir :

3,753 titres 6 p. 0/0, à raison de 42 centimes	1,576f 26c	11,503f 17c
11,341 obligations, 1re série, à raison de 63 centimes	7,144 83	
4,416 obligations 2e série, à raison de 63 centimes	2,782 08	

III. — *Partage des sommes en numéraire.*

L'ensemble des titres déposés en 1872 a donné lieu à des remboursements à faire en numéraire et s'élevant à la somme de 3,971 francs, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

		NOMBRE DE TITRES mexicains.	QUOTITÉ À REMBOURSER par titre.	SOMMES À REMBOURSER en numéraire.
Répartition complémentaire pendant l'année 1872	Titres 6 p. o/o	419	1f 90c	796f 10c
	Obligations. — 1re série	803	2 85	2,288 55
	Obligations. — 2e série	311	2 85	886 35
	TOTAL			3,971 00
Rappel des remboursements afférents aux titres déposés en 1869, 1870 et 1871 (page 651 du compte de 1871).				5,607,615 45
	TOTAL GÉNÉRAL au 31 décembre 1872			5,611,586 45

D'après le compte des finances de 1869 (page 641), la somme totale à distribuer était de. 5,716,226f 50c

A déduire :

Part afférente aux obligations et titres 6 p. o/o non convertis, laquelle a été consignée à la Caisse des dépôts, ci. 52,601 90

NET des sommes à distribuer. 5,663,624 60

Les sommes partagées s'élevant, comme il est dit ci-dessus, à 5,611,586 45

Il restait à distribuer au 31 décembre 1872 une somme de. 52,038 15

appartenant aux *bulletins spéciaux* non encore convertis, savoir :

3,753 titres 6 p. o/o, à raison de 1 fr. 90 cent.	7,130f 70c	52,038 15
11,341 obligations, 1re série, à raison de 2 fr. 85 cent.	32,321 85	
4,416 obligations, 2e série, à raison de 2 fr. 85 cent.	12,585 60	

III. — *Partage des sommes en numéraire.*

L'ensemble des titres déposés en 1872 a donné lieu à des remboursements à faire en numéraire et s'élevant à la somme de 3,971 francs, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

		NOMBRE DE TITRES MAXIMUM.	QUOTITÉ À REMBOURSER PAR TITRE.	SOMMES À REMBOURSER EN NUMÉRAIRE.
Répartition complémentaire pendant l'année 1872	Titres 6 p. o/o	410	1f 90	796f 10c
	Obligations. — 1re série	863	2 85	2,338 55
	Obligations. — 2e série	311	2 85	886 35
	Total			3,971 00
Rappel des remboursements afférents aux titres déposés en 1869, 1870 et 1871 (page 551 du compte de 1871)				5,607,615 45
Total dévolu au 31 décembre 1872				5,611,586 45

D'après le compte des finances de 1869 (page 641), la somme totale à distribuer était de 5,716,226f 60c

A déduire :

Part afférente aux obligations et titres 6 p. o/o non convertis, laquelle a été consignée à la Caisse des dépôts, ci 52,601 90

Net des sommes à distribuer 5,663,624 60

Les sommes partagées s'élevant, comme il est dit ci-dessus, à 5,611,586 45

Il restait à distribuer au 31 décembre 1872 une somme de 52,038 15

appartenant aux *bulletins spéciaux* non encore convertis, savoir :

3,753 titres 6 p. o/o, à raison de 1 fr. 90 cent.	7,130f 70c	52,038 15
11,341 obligations, 1re série, à raison de 2 fr. 85 cent.	32,321 85	
4,416 obligations, 2e série, à raison de 2 fr. 85 cent.	12,585 60	

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la Caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge ; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation dont le produit annuel est garanti aux prêteurs ; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État, pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A reporter..... 11,490,000 00

Suite de la *Note sur le compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.*

Report		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, du Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
Canal des houillères de la Sarre	11,800,000 00	
		145,698,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		157,580,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉE 1818	250,000f	Report	143,575,000f
— 1819	525,000	ANNÉE 1835	880,000
— 1820	1,675,000	— 1836	590,000
— 1821	3,453,333	— 1837	430,000
— 1822	11,018,037	— 1838	100,000
— 1823	16,619,391	— 1839	205,000
— 1824	15,647,492	— 1862	4,120,000
— 1825	16,880,706	— 1863	5,794,000
— 1826	16,329,773	— 1864	1,622,000
— 1827	15,121,266	— 1865	36,000
— 1828	11,745,111	— 1866	7,000
— 1829	10,571,644	— 1867	"
— 1830	9,832,833	— 1868	"
— 1831	6,871,219	— 1869	"
— 1832	6,034,154	— 1870	"
— 1833	560,041	— 1871	"
— 1834	440,000	— 1872	"
A reporter	143,575,000		157,359,000

RESTE à recouvrer au 1er janvier 1873	221,000 00

Suite de la *Note sur le compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.*

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci.....		145,698,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1872.....	145,698,000f 00c	
Pendant l'année 1872.....	"	
TOTAL égal au montant des emprunts.....	145,698,000 00	145,698,000 00

Les charges résultant des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, et qui ont été supportées par le budget de l'État jusqu'au 1er janvier 1867, et, à partir de cette époque jusqu'au 31 décembre 1870, par le budget spécial de l'amortissement, sont celles dont on va présenter le détail :

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1872.	pendant l'année 1872.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes.....	229,644,748f 39c	"	229,644,748f 39c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc.....	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc.....	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage.....	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	245,265,689 88	"	245,265,689 88

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts, et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du Compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Rachat des droits attribués aux compagnies des canaux.

Il est enfin à remarquer que les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du

Suite de la *Note sur le compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.*

cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et, en remplacement des droits qui en résultaient, chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à.....	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à.....	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à.....	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge des budgets, et qui, du 1er janvier 1867 au 31 décembre 1870, ont été supportées par le budget de l'amortissement, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1873.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées antérieurement à l'année 1872.	ANNUITÉS payées pendant l'année 1872.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873.
Canal du Rhône au Rhin.....	12,978,360f	8,219,628f	432,612f	4,326,120f
Canal de Bourgogne.....	10,409,400	6,592,620	346,980	3,469,800
Quatre-Canaux.....	17,002,050	10,767,965	566,735	5,667,350
	40,389,810	25,580,213	1,346,327	13,463,270
TOTAL des payements effectués.....		26,926,540f		

Les lois du 20 mai 1863 ont également opéré le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux ci-après et représentés par les actions de ces compagnies.

D'après ces mêmes lois, sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment les conventions annexées aux lettres patentes de septembre 1638 (canal de Briare) et aux lois des 13 mai 1818, 5 août 1821, 14 août 1822 et 29 mai 1827. Une annuité est acquise à chacune des compagnies pendant trente ans, à partir du 1er septembre 1861 jusqu'au 1er septembre 1890, en remplacement des droits qui leur étaient attribués (sauf la compagnie de l'écluse d'Iwuy, dont le rachat a été fixé en huit annuités). Les payements à titre d'indemnité provisoire autorisés par les lois des 28 juillet et 1er août 1860 ont continué à être effectués jusqu'en 1863, et il a été fait compensation de ces payements jusqu'à due concurrence avec les annuités acquises à la compagnie. Le payement intégral de l'annuité n'a donc commencé qu'à partir du 1er septembre 1864.

Suite de la *Note sur le compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.*

Ces annuités ont été fixées comme suit,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal d'Arles à Bouc	19,855f 39c
Pour la compagnie des Trois-Canaux	856,458 04
Pour la compagnie du canal de la Sensée	224,012 90
Pour la compagnie du canal d'Aire à la Bassée	546,034 70
Pour la compagnie du canal de Roanne à Digoin	239,994 91
Pour la compagnie du canal de Briare	304,466 16
Pour la compagnie de l'écluse d'Iwuy	"
Pour la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing	(A) 300,714 05
	2,491,536 15

Le tableau ci-après présente le montant des annuités allouées par les lois du 20 mai 1863, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1873 :

	MONTANT des sommes à payer pour le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1872.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Compagnie du canal d'Arles à Bouc	595,661f 70c	218,409f 29c	19,855f 39c	238,264f 68c	357,397f 02c	18 ans.
Compagnie des Trois-Canaux	25,693,741 20	9,421,038 44	856,458 04	10,277,496 48	15,416,244 72	*Idem.*
Compagnie du canal de la Sensée	6,720,387 00	2,464,141 90	224,012 90	2,688,154 80	4,032,232 20	*Idem.*
Compagnie du canal d'Aire à la Bassée	16,381,041 00	6,006,381 70	546,034 70	6,552,416 40	9,828,624 60	*Idem.*
Compagnie du canal de Roanne à Digoin	7,199,847 30	2,639,944 01	239,994 91	2,879,938 92	4,319,908 38	*Idem.*
Compagnie du canal de Briare	9,133,984 80	3,349,127 76	304,466 16	3,653,593 92	5,480,390 88	*Idem.*
Compagnie de l'écluse d'Iwuy	2,380,038 16	2,380,038 16	"	2,380,038 16	"	Terminé.
Compagnie des canaux d'Orléans et de Loing	9,021,421 50	3,266,878 13	297,409 50	3,564,287 63	5,457,133 87	Indéfini. (Voir la situation, page 660.)
	77,126,122 66	29,745,959 39	2,488,231 60	32,234,190 99	44,891,931 67	

(A) La différence de 3,304 fr. 55 cent. entre les annuités inscrites et celles qui ont été payées dans le cours de l'année 1872 provient de 5 actions qui ont fait retour, mais à l'égard desquelles la commission ne s'est pas encore prononcée. Le compte de 1868 ayant compris à tort ces actions comme payées, les résultats ont été modifiés en conséquence. — Cette somme de 300,714 fr. 05 cent. ne représente pas, comme les sommes afférentes aux autres canaux, une situation définitive. En effet, il y aura lieu de l'accroître chaque fois qu'une action affectée à une dotation aura fait retour : 1° lorsqu'un dotataire sera décédé sans postérité habile à lui succéder; 2° lorsqu'une dotatrice aura encouru la déchéance par application des articles 1er et 2 du décret du 3 janvier 1812.

Suite de la *Note sur le compte des emprunts pour canaux, ponts et travaux divers.*

Quant à la situation, au 1er janvier 1873, des sommes payées à titre d'annuités pour le rachat du péage sur les ponts de Lyon, de Vichy, de Bordeaux, de Trilport et sur la Saône, à Lyon (exécution des décrets des 6 octobre 1860, 6 juillet 1862, 20 décembre 1865 et des lois des 20 mai 1863 et 12 juillet 1865), elle s'établit ainsi qu'il suit :

NOTA. Les annuités de 1860 à 1863 inclusivement pour les ponts de Lyon, et celles de 1862 à 1863 pour les ponts de Vichy et de Bordeaux, ont été payées par le ministère des travaux publics.

	MONTANT des annuités allouées en remplacement du droit de péage.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1872.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Ponts de Lyon	5,100,000f00c	5,100,000f00c	"	5,100,000f00c	"	Terminé.
Pont de Vichy	1,105,522 20	1,105,522 20	"	1,105,522 20	"	*Idem.*
Pont de Bordeaux	6,762,378 90	6,762,378 90	"	6,762,378 90	"	*Idem.*
Pont de Trilport	339,636 60	271,709 28	33,963f66c	305,672 94	33,963f66c	1 an.
Pont sur la Saône, à Lyon	2,400,000 00	1,800,000 00	300,000 00	2,100,000 00	300,000 00	*Idem.*
	15,707,537 70	15,039,610 38	333,963 66	15,373,574 04	333,963 66	

COMPTE DES EMPRUNTS POUR

Tableau présentant la classification des emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le Trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000	145,698,000f	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
Canal des houillères de la Sarre	.....	.....	11,800,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie.	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				157,580,000	

(1) Emprunts en remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Situation, au 1er janvier 1873, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1872.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.					
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000f	2,900,000f00c	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000 00	"	*Idem.*
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	6,600,000 00	"	*Idem.*
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	8,000,000 00	"	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	25,000,000 00	"	*Idem.*
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	5,500,000 00	"	*Idem.*
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	36,000,000 00	"	*Idem.*
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	8,000,000 00	"	*Idem.*
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	"	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	"	*Idem.*
Canal des houillères de la Sarre	.....	11,800,000	11,800,000 00	"	*Idem.*
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	*Idem.*
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	3,000,000 00	"	*Idem.*
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	800,000 00	"	*Idem.*
		145,698,000	145,698,000 00	"	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1873, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers.

DESIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER matériellement par le Trésor. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts faits à la compagnie en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,910,253 61	"	"	"	16,910,253 61	
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	6,600,000	15,009,629 45	"	"	"	15,009,629 45	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	19,893,490 28	"	"	"	19,893,490 28	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	40,636,716 47	"	"	"	40,636,716 47	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	8,396,677 52	"	"	"	8,396,677 52	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	61,600,317 00	"	"	"	61,600,317 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	12,611,827 00	"	"	"	12,611,827 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	19,295,605 00	"	"	"	19,295,605 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	19,038,008 00	"	"	"	19,038,008 00	
Canal des houillères de la Sarre	20 mai 1860.		11,800,000	2,598,360 00	"	"	"	2,598,360 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	(D) A compter du 1er janvier 1871, le payement des intérêts et primes a été mis à la charge de l'empire d'Allemagne. (Art. 14 de la convention du 11 décembre 1871.)
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(E) Payements d'intérêts faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	6,098,808 81	"	"	"	6,098,808 81	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	833,723 74	"	"	"	833,723 74	
			157,580,000	229,644,748 39	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	245,265,689 88	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE 1872.

Ce compte présente la situation des capitaux de cautionnements au commencement et à la fin de l'année, ainsi que leur mouvement, par ministère et par classe, pendant cette période.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1872 sont de	20,903,825f 75c
Les remboursements montent à	22,973,830 69
Dépenses excédant les recettes	2,070,004 94
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1872 s'élevaient à	297,305,012 73
Par conséquent, le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1873, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	295,235,007 79

SAVOIR :

Ministère de la justice	25,724 parties.	66,235,358f 71c
——— de l'intérieur	1,437 ———	6,641,637 84
——— des finances	26,530 ———	198,459,719 95
Ministères divers	1,019 ———	23,898,291 29
	54,710	295,235,007 79

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
Total des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets (à reporter)	218,097,907 62

Suite de la *Note sur le compte des cautionnements en numéraire.*

Report..... 218,097,907f 62c

Les explications nécessaires sur l'emploi de ce fonds ont été données dans le compte de 1836 (page 408).

Enfin les mouvements opérés depuis cette époque ont donné lieu à des excédants de recette dont le montant figure au passif de l'Administration des finances pour une somme de (voir page 615 et note page 747)..... 77,137,100 17

TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1873..... 295,235,007 79

A l'égard des cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés en 1815, le compte de 1839, page 533, en présente la situation définitive. On ne peut que s'y référer.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Situation, au 1er janvier 1873, des capitaux de cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1872.		RECETTES DE L'ANNÉE 1872. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1872. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1873.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1872.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.															
Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, avoués	3,340	10,192,009f 54c	506,800f 00c	"	506,800f 00c	592,800f 00	"	592,800f 00c	3,315	10,106,009f 54c	"	25	"	86,000f 00c	
Greffiers des cours et tribunaux	3,785	8,188,921 05	644,450 00	"	644,450 00	660,670 00	"	660,670 00	3,923	8,172,701 05	138	"	"	16,220 00	
Huissiers, commissaires-priseurs, gardes du commerce	8,186	11,454,311 25	670,500 00	"	670,500 00	692,800 00	"	692,800 00	8,193	11,432,011 25	7	"	"	22,300 00	
Notaires	10,472	36,641,280 82	2,207,556 05	"	2,207,556 05	2,324,200 00	"	2,324,200 00	10,293	36,524,636 87	"	179	"	116,643 95	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.															
Journaux ou écrits périodiques	832	7,494,650 00	1,238,075 00	"	1,238,075 00	2,474,956 84	"	2,474,956 84	862	6,257,768 16	30	"	"	1,236,881 84	
Agents de l'administration des télégraphes	581	383,169 68	47,600 00	"	47,600 00	46,900 00	"	46,900 00	575	383,869 68	"	6	700	"	
A reporter	27,196	74,354,342 34	5,314,981 05	"	5,314,981 05	6,792,326 84	"	6,792,326 84	27,161	72,876,996 55	175	210	700	1,478,045 79	

Suite du **COMPTE DES CAU**

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1873,*

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1872.		RECETTES DE L'ANNÉE 1872. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)		
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.
Report.....	27,196	74,354,342f 34c	5,314,981f 05c	"	5,314,981f 05c
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Contributions indirectes.....	5,363	22,467,334 72	2,689,483 68	"	2,689,483 68
Manufactures de l'État.....	207	879,300 00	22,000 00	"	22,000 00
Douanes (Préposés de l'Administration des).....	855	3,139,708 96	348,300 00	"	348,300 00
Enregistrement (Préposés de l'Administration de l').....	4,487	27,248,899 29	2,195,677 85	"	2,195,677 85
Octrois.....	2,861	2,430,463 21	490,629 00	"	490,629 00
Percepteurs et receveurs communaux.....	7,975	79,269,423 58	5,223,188 00	4,867,900 00	10,091,088 00
Postes (Préposés de l'Administration des).....	3,987	12,353,226 48	1,153,266 17	"	1,153,266 17
Trésoriers payeurs généraux, receveurs particuliers et trésoriers divers.	519	51,489,266 73	2,018,300 00	2,657,000 00	4,675,300 00
MINISTÈRES DIVERS.					
Agents comptables et préposés divers.....	400	3,483,162 20	285,800 00	465,100 00	750,900 00
Agents de change et courtiers.....	575	20,189,885 22	1,162,200 00	"	1,162,200 00
	54,425	297,305,012 73	20,903,825 75	7,990,000 00	28,893,825 75

Situation, au 1er janvier 1873, des fonds de de l'Administration

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier page 711.).....

Opérations de l'année 1872..... { Recettes..... Remboursements.....

Excédant de recettes pendant l'année 1872.....

Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1873. (Voir

TIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation* au 1er janvier 187.

des capitaux de cautionnements.

DÉPENSES DE L'ANNÉE 1872. (Supposant d'emploi, réalisées dans la fraction des cautionnements et matières de fabrication.)				CAPITAUX dus au 1er janvier 1873.		RÉSULTAT, par classe de matériaux, du mouvement de l'année 1872.				OBSERVATIONS.
Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	Total.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.		
0,709,320 84	»	0,709,320 84	27,161	72,270,00 [illegible]	173	210	700 00	1,478,045 70		
1,280,025 38	»	1,280,025 38	0,663	22,807,173 19	130	»	309,838 40	»		
115,200 00	»	115,200 00	199	737,200 00	»	8	»	92,300 00		
423,100 00	»	423,100 00	905	3,004,008 00	30	»	»	74,800 00		
1,978,480 31	»	1,978,480 31	1,360	27,466,097 83	»	7	217,197 56	»		
224,650 03	»	224,650 03	2,886	2,083,205 58	25	»	324,802 37	»		
4,387,070 20	4,032,000 00	9,259,070 20	4,104	80,100,841 20	122	»	591,417 71	»		
1,090,807 21	»	1,090,807 21	7,001	12,613,905 46	»	24	62,708 97	»		
7,895,038 00	2,302,300 00	7,095,138 00	312	40,072,438 73	»	7	»	2,416,828 00		
321,056 13	405,100 00	726,156 13	459	3,447,008 07	39	»	»	33,356 13		
901,700 00	»	901,700 00	360	20,436,330 22	8	»	290,900 00	»		
22,073,850 00	7,000,000 00	30,073,850 00	56,710	323,223,007 79	343	238	2,027,224 08	4,027,229 08		
					285		2,079,007 07			

Ensemble compris dans le passif de la France.

Voir le compte des finances de l'année 1872.

.....	79,407,108 11
.....	23,073,850 00
.....	2,079,007 04
.....	77,477,108 17

Compte général des finances de 1872.

COMPTE

DES

RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1872.

RENTES VIAGÈRES D'ANCIENNE ORIGINE.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, durant cette période, de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes d'emprunts qui ont été contractés pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements de parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1872 (voir page 753 du compte de 1871) (y compris les rentes de la duchesse douairière d'Orléans), à.....	190,472^f
Pendant l'année 1872, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de.....	898
	191,370
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.....	15,995
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1873, à.....	175,375

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le Roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 240 et 241 du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Suite de la *Note sur le Compte des rentes viagères pour l'année 1872.*

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Orléans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée.

Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans.

RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850, 28 mai 1853, 17 juillet 1856, 4 mai 1864 et 20 décembre 1872.
Décret du 27 juillet 1861.

La Caisse de retraites ou de rentes viagères pour la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la Caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 5 p. o/o.

Le maximum de la rente constituée sur une tête avait été fixé à 1,000 francs par la loi du 12 juin 1861; il a été élevé à 1,500 francs par celle du 4 mai 1864.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employées en achat de rentes sur l'État pour le compte de la Caisse des retraites.

Tous les trois mois, la Caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la Caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la Caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

Résumé des opérations.

Rentes inscrites antérieurement à l'année 1872		8,308,494f
——— pendant l'année 1872		474,488
TOTAL		8,782,882
Extinction résultant des décès notifiés ou présumés, déduction faite des rétablissements. — Antérieurement à l'année 1872	2,115,434f	2,329,044
Pendant l'année 1872	213,614	
RESTE au 1er janvier 1873 (A)		6,453,838

Rentes perpétuelles annulées en compensation, savoir :

	RENTES				TOTAL.
	5 P. o/o.	4 1/2 P. o/o.	4 P. o/o.	3 P. o/o.	
Antérieurement à l'année 1872	"	1,619,447	266,827	1,670,252	3,556,527
Pendant l'année 1872	"	"	"	195,077	195,077
TOTAUX	"	1,619,447	266,827	1,865,329	(A) 3,751,603

(A) Voir le développement par année, page 729 du présent compte.

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1873, des rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er JANVIER 1872.		MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1872. AUGMENTATIONS. Rétablissement.		Mutations de classes par suite de décès.		Mutations résultant de partages, successions et autres causes.		TOTAUX.		DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.		Mutations de classes par suite de décès.		Mutations résultant de partages, successions et autres causes.		TOTAL.		SITUATION au 1er JANVIER 1873.		OBSERVATIONS.
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	
				(a)		(b)		(c)				(d)		(e)		(f)					
1re classe, sur une tête	298	168,439f	2	898	"	"	"	"	2	898	56	11,512f	"	"	"	"	56	11,512f	244	157,825f	
2e *idem*, sur deux têtes	119	20,103	"	"	"	"	"	"	"	"	32	4,483	"	"	"	"	32	4,483	87	15,620	
3e *idem*, sur trois têtes	5	1,930	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,930	
4e *idem*, sur quatre têtes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	422	190,472	2	898	"	"	"	"	2	898	88	14,995	"	"	"	"	88	15,995	336	175,377	

	SITUATION au 1er JANVIER 1872.		AUGMENTATIONS. Nouvelles inscriptions.		Rétablissement.		Mutations par suite de réunions, etc.		TOTAL.		DIMINUTIONS. Décès notifiés.		Décès présumés.		Mutations par suite de réunions, etc.		TOTAL.		SITUATION au 1er JANVIER 1873.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Rentes viagères pour la vieillesse	29,695	6,193,060f	5,954	474,488f	23	1,037f	7,133	896,555f	13,110	1,372,080f	650	164,297f	354	50,350f	12,413	896,555	13,417	1,111,202	29,388	6,453,938f

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, des rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le Trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du Trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du Trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le Trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	13,804f	15,955f
	Extinctions présumées	2,191	

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

RELEVÉ DE LA SITUATION DES RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

Du 31 décembre 1852 au 1er janvier 1873.

MOUVEMENT DES RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

ANNÉES auxquelles se rapportent les opérations.	MONTANT DES RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE. Situation au 1er janvier.	Concessions.	TOTAL.	Extinctions, déduction faite des rétablissements.	Situation au 31 décembre.	NOMBRE des parties au 31 décembre.	DÉSIGNATION du compte général des finances. Année.	Pages.	OBSERVATIONS.
1852	"	575,338f	575,338f	600f	574,738f	1,776	1852.	514-515	
1853	574,738f	956,799	1,531,537	20,421	1,511,116	5,216	1853.	514-515	
1854	1,511,116	609,075	2,120,191	58,142	2,062,049	7,195	1854.	536-537	
1855	2,062,049	58,911	2,120,960	60,249	2,060,711	7,217	1855.	553	
1856	2,060,711	103,934	2,164,645	57,853	2,106,792	7,898	1856.	557	
1857	2,106,792	172,808	2,279,600	58,688	2,220,912	7,205	1857.	573	
1858	2,220,912	227,754	2,448,666	61,311	2,387,355	8,284	1858.	527	
1859	2,387,355	271,098	2,658,453	81,701	2,576,752	9,108	1859	549	
1860	2,576,752	270,174	2,846,926	91,603	2,755,323	9,991	1860.	565	
1861	2,755,323	321,928	3,077,251	90,416	2,986,835	10,995	1861.	583	
1862	2,986,835	456,722	3,443,557	87,644	3,355,913	12,446	1862.	565	
1863	3,355,913	406,778	3,762,691	112,285	3,650,406	13,658	1863.	605	
1864	3,650,406	380,381	4,030,787	119,941	3,910,846	15,045	1864.	651	
1865	3,910,846	432,695	4,343,541	140,378	4,203,163	16,556	1865.	649	
1866	4,203,163	460,537	4,663,700	164,966	4,498,734	18,185	1866.	653	
1867	4,498,734	511,410	5,010,144	196,249	4,813,895	20,112	1867.	649	
1868	4,813,895	568,119	5,382,014	197,312	5,184,702	22,327	1868.	665	
1869	5,184,702	613,492	5,798,194	208,346	5,599,848	24,944	1869.	689	
1870	5,599,848	533,324	6,123,172	169,700	5,953,472	27,473	1870.	699	
1871	5,953,472	377,217	6,330,689	137,629	6,193,060	29,695	1871.	753	
1872	6,193,060	474,488	6,667,548	213,610	6,453,938	29,388	1872.	725	
TOTAUX		8,782,982	"	2,329,044					
Montant des rentes inscrites au 1er janvier 1873			6,453,936f						

RENTES PERPÉTUELLES ANNULÉES EN COMPENSATION DES RENTES VIAGERES CONCÉDÉES.

ANNÉES auxquelles se rapportent les opérations.	RENTES 5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o nouveau.	4 1/2 p. o/o ancien.	4 p. o/o.	3 p. o/o.	TOTAL des rentes annulées.	DÉSIGNATION du compte général des finances. Année.	Pages.	OBSERVATIONS.
1852	"	"	"	"	"	"	1852.	"	
1853	"	468,959f	9,106f	8,585f	115,902f	602,552f	1853.	435-36	
1854	"	58,623	1,636	9,099	195,477	264,835	1854.	449-450	
1855	"	5,281	"	659	23,565	29,505	1855.	450-455	
1856	"	"	"	"	49,915	49,915	1856.	452-455	
1857	"	"	"	"	77,857	77,857	1857.	456-459	
1858	"	"	"	"	101,214	101,214	1858.	525	
1859	"	"	"	51,814	66,195	118,009	1859	448-449	
1860	"	"	"	124,245	"	124,245	1860.	563	
1861	"	76,982	"	65,494	"	142,476	1861.	480-482	
1862	"	191,853	"	6,931	"	198,784	1862.	469-370	
1863	"	184,462	"	"	"	184,462	1863.	603	
1864	"	169,992	"	"	"	169,992	1864.	649	
1865	"	191,523	"	"	"	191,523	1865.	647	
1866	"	213,734	"	"	"	213,734	1866.	651	
1867	"	47,296	"	"	165,573	212,869	1867.	647	
1868	"	"	"	"	228,341	228,341	1868.	663	
1869	"	"	"	"	247,315	247,315	1869.	687	
1870	"	"	"	"	223,652	223,652	1870.	697	
1871	"	"	"	"	175,246	175,246	1871.	751	
1872	"	"	"	"	195,077	195,077	1872.	725	
TOTAUX	"	1,608,705	10,742	266,827	1,865,329	3,751,603			

RELEVÉ DE LA SITUATION DES RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

Du 31 décembre 1852
au 1er janvier 1872.

RENTES ÉTRANGÈRES ACQUISES EN COMPENSATION DES RENTES VIAGÈRES CONCÉDÉES.

Années budgétaires où rapportent les opérations.	RENTES 5 p. 0/0 nouveau.	4 1/2 p. 0/0 nouveau.	4 1/2 p. 0/0 ancien.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL des rentes annuelles.	RÉDUCTIONS du compte spécial des hospices. Année.	Paiement.	OBSERVATIONS.
1852	»	»	»	»	»	»	1852.	»	
1853	»	508,959f	3,100f	8,380f	116,909f	637,349f	1853.	435-30	
1854	»	38,023	1,030	9,099	195,477	234,629	1854.	449-439	
1855	»	»	»	650	53,365	54,015	1855.	450-455	
1856	»	»	»	»	49,913	49,913	1856.	455-185	
1857	»	»	»	»	172,857	172,857	1857.	456-459	
1858	»	»	»	»	101,214	101,214	1858.	295	
1859	»	»	»	»	51,813	66,195	1859.	458-619	
1860	»	»	»	124,223	»	124,223	1860.	303	
1861	»	70,083	»	65,894	»	135,977	1861.	480-183	
1862	»	191,853	»	6,931	»	198,784	1862.	469-170	
1863	»	180,808	»	»	»	180,808	1863.	603	
1864	»	189,093	»	»	»	189,093	1864.	599	
1865	»	191,343	»	»	»	191,343	1865.	847	
1866	»	213,734	»	»	»	213,734	1866.	651	
1867	»	72,900	»	»	199,975	272,875	1867.	647	
1868	»	»	»	»	328,341	328,341	1868.	645	
1869	»	»	»	»	247,315	247,315	1869.	857	
1870	»	»	»	»	323,055	323,055	1870.	607	
1871	»	»	»	»	175,246	175,246	1871.	751	
1872	»	»	»	»	195,077	195,077	1872.	743	
Totaux	»	1,668,905	10,123	209,487	1,565,349	3,454,065			

Compte général des Hospices de 1872.

COMPTE

DES

PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions de toute nature, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette dette, s'élevaient, au 1er janvier 1872, à la somme de..... 208,822,591f 34c

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés pour l'année 1872 sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires par les lois des 30 mars et 19 décembre 1872.....	9,000,000f 00c	13,380,000 00
Crédit alloué pour l'inscription des pensions civiles par la loi du 30 mars 1872 et le décret du 3 juin 8172, § 1er...	4,380,000 00	
		222,202,591 34

A DÉDUIRE :

Réductions pour cause d'annulations ou d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de l'ancienne pairie, les pensions ecclésiastiques, les pensions de donataires, les indemnités viagères aux employés et agents des dernières listes civiles et du domaine privé et anciens dotataires du Mont-de-Milan.....	26,560 00
RESTE pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1872 et qui sont expliqués ci-après. (A reporter.).....	222,176,031 34

Suite de la *Note sur le Compte des pensions inscrites au Trésor.*

Report.....		222,176,031f 34c
Les pensions inscrites sur ces crédits antérieurement au 1er janvier 1872 s'élevaient (voir page 763 du compte de 1871) à..	203,026,880f 79c	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1872, déduction faite des pensions annulées, sont de	11,669,856 39	
Ensemble.....	214,696,737 18 ci	214,696,737 18

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1873, savoir :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	378,000f 00c	
Pensions civiles. (Loi de 1790.).....	1,280,208 16	
Pensions militaires.....	4,265,070 00	7,479,294 16
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.).....	1,547,266 00	
Pensions à titre de récompense nationale.....	8,750 00	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du Trésor au 1er janvier 1872 montaient (voir page 764 du compte de 1871) à..... 83,773,218f 11c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1872, des inscriptions faites sur les livres du Trésor, qui s'élèvent (voir le détail à la page 740 du présent compte) à la somme de..... 12,466,423f 99c

Les décroissements qui ont eu lieu pendant l'année 1872, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après (page 740 du présent compte), sont de.....	5,033,261 36	
Différence en plus.....	7,433,162 63 ci	7,433,162 63

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1873, à (voir page 740)..... 91,206,380 74

Suite de la *Note sur le Compte des pensions inscrites au Trésor.*

SAVOIR :

	SITUATION au 1er janvier 1873.		PENSIONS dont le payement est suspendu.		RESTE EN PENSIONS dont le payement est exigible.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Dotations des canaux d'Orléans et du Loing	247	249,710f 54c	"	"	247	249,710f 54c
Pensions des grands fonctionnaires.....	25	225,000 00	"	"	25	225,000 00
——— de la Pairie et de l'ancien Sénat...	12	132,000 00	3	28,000f 00c	9	104,000 00
——— civiles (1790).....	2,377	1,720,091 84	51	39,619 25	2,326	1,680,472 59
——— à titre de récompense nationale...	1,015	440,750 00	9	4,200 00	1,006	436,550 00
——— militaires d'officiers, sous-officiers et soldats.....	63,892	46,158,057 88	960	391,539 00	62,932	45,766,518 88
——— militaires de veuves et d'orphelins.	16,242	5,741,414 70	15	12,485 00	16,227	5,728,929 70
——— ecclésiastiques.....	77	37,649 74	7	1,415 00	70	36,234 74
——— de donataires dépossédés.....	1,982	837,062 00	"	"	1,982	837,062 00
——— civiles 1853, § 1er. (Loi du 9 juin 1853.).....	49,205	33,123,546 04	110	123,122 48	49,095	33,000,423 56
——— § 2. (Agents réformés des douanes.)....	3,773	1,789,645 00	"	"	3,773	1,789,645 00
——— et indemnités viagères de retraite.	1,264	424,803 00	71	29,359 00	1,193	395,444 00
Anciens dotataires du Mont-de-Milan.....	407	326,650 00	"	"	407	326,650 00
TOTAUX.....	140,518	91,206,380 74	1,226	629,739 73	139,292	90,576,641 01

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1873, des crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS ET DÉCRETS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS. CRÉDITS accordés antérieurement au 1er janvier 1872.	PENDANT L'ANNÉE 1872. Augmentation.	PENDANT L'ANNÉE 1872. Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1873.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. PENSIONS inscrites sur les crédits antérieurement au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS PENDANT 1872. Pensions inscrites.	OPÉRATIONS PENDANT 1872. Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1873.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.											
Crédit antérieur à 1867	Diverses lois	207,000 00	"	"	207,000 00	207,000 00	"	"	207,000 00	"	(A) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
Crédit de 1867	Loi du 18 juillet 1866	100,000 00	"	"	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00	
Crédit de 1868	Loi du 31 août 1867	100,000 00	"	"	100,000 00	20,000 00	"	"	20,000 00	80,000 00	
Crédit de 1869	Loi du 2 août 1868	100,000 00	"	"	100,000 00	40,000 00	"	"	40,000 00	60,000 00	
Crédit de 1870	Loi du 8 mai 1869	100,000 00	"	"	100,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	88,000 00	
Crédit de 1871	Loi du 27 juillet 1870	50,000 00	"	"	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00	
		657,000 00	"	"	657,000 00	279,000 00	"	"	279,000 00	378,000 00	
PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	Loi du 28 mai 1829	150,000 00	"	"	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"	
PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)											
Crédit permanent de 3,000,000 de francs	Loi du 25 mars 1817 (*art. 30*). Loi du 15 mai 1818 (*art. 17*).	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	1,481,001 45 (B)	317,375 49	78,585 10	1,719,791 84	1,280,208 16	(B) Cette somme a été diminuée de 300 francs pour rectifier une omission au compte de l'année 1871.
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830. — Juin 1832. — Novembre 1834. — Juin 1834 et juin 1848	Diverses lois	1,510,900 00	"	"	1,510,900 00	1,501,600 00	550 00	"	1,502,150 00	8,750 00	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1870	Diverses lois	155,230,949 60	"	"	155,230,949 60	155,230,949 60	"	"	155,230,949 60	"	
Crédits de 1870	Lois des 8 mai 1869 et 24 juillet 1870	3,600,000 00	"	"	3,600,000 00	3,336,177 00	"	"	3,336,177 00	263,823 00	
Crédit de 1871	Loi du 27 juillet 1870 et décrets des 31 octobre et 20 novembre 1872	3,001,770 00	"	"	3,001,770 00	1,253,347 00	1,833,009 00	84,586 00	3,001,770 00	"	
Crédit de 1872	Lois des 31 mars et 19 décembre 1872	"	9,000,000 00	"	9,000,000 00	"	5,482,735 00	483,982 00	4,998,753 00	4,001,247 00	
		158,832,719 60	9,000,000 00	"	170,832,719 60	159,820,473 60	7,315,744 00	568,568 00	166,567,649 60	4,265,070 00	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	37,649 74	"	"	37,649 74	37,649 74	"	"	37,649 74	"	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	Loi du 26 juillet 1821	845,855 00	"	(A) 8,793 00	837,862 00	845,855 00	17,757 00	26,550 00	837,062 00	"	

Suite du COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1873, des crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS ET DÉCRETS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS. Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1872.	Pendant l'année 1871. Augmentation.	Pendant l'année 1871. Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1873.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. Pensions inscrites sur les crédits antérieurement au 1er janvier 1872.	Opérations pendant 1872. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1872. Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1873.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.											
Crédits antérieurs à 1867	Divers lois et décrets	23,994,247 00	"	"	23,994,247 00	23,994,247 00	"	"	23,994,247 00	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
Crédit de 1867	Loi du 18 juillet 1866 et décret du 27 mars 1867	2,705,000 00	"	"	2,705,000 00	2,699,257 00	"	"	2,699,257 00	5,743 00	
Crédit de 1868	Loi du 31 juillet 1867 et décret du 25 mars 1868	2,740,000 00	"	"	2,740,000 00	2,740,000 00	"	"	2,740,000 00	"	
Crédit de 1869	Loi du 2 août 1868 et décret du 31 mars 1869	2,787,000 00	"	"	2,787,000 00	2,787,000 00	"	"	2,787,000 00	"	
Crédit de 1870	Loi du 8 mai 1869 et décret du 5 avril 1870	2,880,000 00	"	"	2,880,000 00	2,542,135 00	337,865 00	"	2,880,000 00	"	
Crédits de 1871	Loi du 27 juillet 1870 et décret du 27 novembre 1871	2,980,000 00	"	"	2,980,000 00	1,460,843 00	1,535,275 00	16,118 00	4,980,000 00	"	
Crédit de 1872	Loi du 30 mars 1872 et décret du 3 juin 1872	"	4,380,000 00	"	4,380,000 00	"	2,865,151 00	26,674 00	2,838,477 00	1,541,523 00	
		38,086,247 00	4,380,000 00	"	42,466,247 00	36,223,482 00	4,738,291 00	42,792 00	42,918,981 00	1,547,266 00	
PENSIONS CIVILES. (Agents réformés du service des douanes. § 2).											
Crédit de 1867	Loi du 31 juillet 1867	1,933,000 00	"	"	1,933,000 00	1,918,599 00	14,401 00	"	1,933,000 00	"	
ANCIENNES LISTES CIVILES ET DOMAINE PRIVÉ.											
Crédit indéterminé	Loi du 8 juillet 1862, décrets des 13 et 5 juin 1853	442,020 00	"	(a) 17,217 00	424,803 00	442,020 00	4,475 00	21,692 00	424,803 00	"	
ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.											
Crédit permanent	Loi du 2 juillet et décret du 28 août 1862	327,200 00	"	(a) 550 00	326,650 00	327,200 00	1 700 00	2,250 00	326,650 00	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions.										
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	657,000 00	"	"	657,000 00	279,000 00	"	"	279,000 00	378,000 00	
——— de l'ancienne pairie	150,000 00	"	"	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"	
——— civiles. (Loi de 1790.)	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	1,481,001 45	317,375 49	78,585 10	1,719,791 84	1,280,208 16	
——— à titre de récompense nationale	1,510,900 00	"	"	1,510,900 00	1,501,600 00	550 00	"	1,502,150 00	8,750 00	
——— militaires	161,832,719 60	9,000,000 00	"	170,832,719 60	159,820,473 60	7,315,744 00	568,568 00	166,567,649 60	4,265,070 00	
——— ecclésiastiques	37,649 74	"	"	37,649 74	37,649 74	"	"	37,649 74	"	
——— de donataires dépossédés	845,855 00	"	8,793 00	837,062 00	845,855 00	17,757 00	26,550 00	837,062 00	"	
——— civiles. (Loi de 1853.) § 1er	38,086,247 00	4,380,000 00	"	42,466,247 00	36,223,482 00	4,738,291 00	42,792 00	40,918,981 00	1,547,266 00	
——— *idem.* (Agents réformés du service des douanes.) § 2	1,933,000 00	"	"	1,933,000 00	1,918,599 00	14,401 00	"	1,933,000 00	"	
Anciennes listes civiles et domaine privé du dernier règne	442,020 00	"	17,217 00	424,803 00	442,020 00	4,475 00	21,692 00	424,803 00	"	
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	327,200 00	"	550 00	326,650 00	327,200 00	1,700 00	2,250 00	326,650 00	"	
	208,822,591 34	13,380,000 00	26,560 00	222,176,031 34	203,026,880 79	12,410,293 49	740,437 10	214,696,737 18	7,479,294 16	
		13,353,440f 00c				Augmentation : 11,669,856f 39c				

Suite du COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1873, des pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1872.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1873.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1872.	MOUVEMENTS pendant l'année 1872. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1872. Décroissements	SITUATION au 1er janvier 1873.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.				
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing. (Loi du 20 mai 1863 et décret du 12 mars 1864.)	238,282 14	"	14,285 50	14,285 50	"	2,857 10	2,857 10	249,710 54	246	6	5	247
Pensions des grands fonctionnaires	253,000 00	24,000 00	"	24,000 00	40,000 00	12,000 00	52,000 00	225,000 00	27	2	4	25
Pensions de l'ancienne pairie	144,000 00	"	"	"	"	12,000 00	12,000 00	132,000 00	13	"	1	12
Pensions civiles. Loi de 1790.)	1,481,301 45	317,375 49	"	317,375 49	78,585 10	"	78,585 10	1,720,081 84	2,209	261	93	2,377
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.												
Pensionnaires de 1830, 1832, 1834 et 1848	452,000 00	550 00	"	550 00	"	11,800 00	11,800 00	440,750 00	1,043	2	30	1,015
PENSIONS MILITAIRES.												
Officiers et soldats	42,147,844 88	6,354,805 00	6,095 00	6,360,900 00	188,853 00	2,161,834 00	2,350,687 00	46,158,057 88	58,981	7,765	2,854	63,892
Veuves et orphelins	5,027,581 70	963,378 00	790 00	964,168 00	141 00	250,194 00	250,335 00	5,741,414 70	14,598	2,360	716	16,242
	47,175,426 58	7,318,183 00	6,885 00	7,325,068 00	188,994 00	2,412,028 00	2,601,022 00	51,899,472 58	73,579	10,125	3,570	80,134
Pensions ecclésiastiques	37,649 74	"	"	"	"	"	"	37,649 74	77	"	"	77
Pensions de donataires	845,855 00	"	17,757 00	17,757 00	"	26,550 00	26,550 00	837,062 00	1,992	63	73	1,982
Pensions civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	30,585,061 20	4,738,291 00	4,350 00	4,742,641 00	43,359 00	2,160,797 16	2,204,156 16	33,135,546 04	45,443	6,568	2,806	49,205
Idem. (Agents des douanes.) § 2	1,791,422 00	18,280 00	292 00	18,572 00	"	20,349 00	20,349 00	1,789,645 00	3,704	111	42	3,773
Anciennes listes civiles et domaine privé	442,020 00	"	4,475 00	4,475 00	"	21,692 00	21,692 00	424,803 00	1,301	34	71	1,264
Anciens dotataires du Mont-de-Milan.	327,200 00	"	1,700 00	1,700 00	"	2,250 00	2,250 00	326,650 00	410	8	11	407

RÉCAPITULATION.

Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing	238,282 14	"	14,285 50	14,285 50	"	2,857 10	2,857 10	249,710 54	246	6	5	247
Pensions: des grands fonctionnaires	253,000 00	24,000 00	"	24,000 00	40,000 00	12,000 00	52,000 00	225,000 00	27	2	4	25
Pensions: de l'ancienne pairie	144,000 00	"	"	"	"	12,000 00	12,000 00	132,000 00	13	"	1	12
Pensions: civiles. (Loi de 1790.)	1,481,301 45	317,375 49	"	317,375 49	78,585 10	"	78,585 10	1,720,091 84	2,209	261	93	2,377
Pensions: à titre de récompense nationale	452,000 00	550 00	"	550 00	"	11,800 00	11,800 00	440,750 00	1,043	2	30	1,015
Pensions: militaires	47,175,426 58	7,318,183 00	6,885 00	7,325,068 00	188,994 00	2,412,028 00	2,601,022 00	51,899,472 58	73,579	10,125	3,570	80,134
Pensions: ecclésiastiques	37,649 74	"	"	"	"	"	"	37,649 74	77	"	"	77
Pensions: de donataires	845,855 00	"	17,757 00	17,757 00	"	26,550 00	26,550 00	837,062 00	1,992	63	73	1,982
Pensions: civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	30,585,061 20	4,738,291 00	4,350 00	4,742,641 00	43,359 00	2,160,797 16	2,204,156 16	33,123,546 04	45,443	6,568	2,806	49,205
Pensions: *idem.* (Agents des douanes.) § 2	1,791,422 00	18,280 00	292 00	18,572 00	"	20,349 00	20,349 00	1,789,645 00	3,704	111	42	3,773
Anciennes listes civiles, etc	442,020 00	"	4,475 00	4,475 00	"	21,692 00	21,692 00	424,803 00	1,301	34	71	1,264
Anciens dotataires du Mont-de-Milan.	327,200 00	"	1,700 00	1,700 00	"	2,250 00	2,250 00	326,650 00	410	8	11	407
	83,773,218 11	12,416,679 49	49,744 50	12,466,423 99	350,938 10	4,682,323 26	5,033,261 36	91,206,380 74	130,044	17,180	6,706	140,518
		Augmentation : 7,433,162f 63c								Augmentation : 10,474f		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

Rétablissement 571f 42c; Réversions 2,285 68; Réunion 11,428 40 — 14,285f 50c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES.

Nouvelles concessions 24,000f 00c

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

Nouvelles concessions "

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

Nouvelles concessions 317,375f 49c

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

Réversions 550f 00c

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions 7,318,183f 00c; Réunions 6,694 00; Reversion 191 00 — 7,325,068f 00c

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Nouvelles concessions "

PENSIONS DE DONATAIRES.

Rétablissements 2,250f 00c; Réversions 4,650 00; Réunions 8,107 00; Divisions 2,750 00 — 17,757f 00c

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

Nouvelles concessions 4,738,291f 00c; Rétablissements 2,060 00; Réunions 1,710 00; Divisions 580 00 — 4,742,641f 00c

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

Nouvelles concessions 18,280f 00c; Réunions 292 00 — 18,572f 00c

PENSIONS ET INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE.

Nouvelles concessions 4,421f 00c; Rétablissements 54 00 — 4,475f 00c

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

Réversions 1,500f 00c; Rétablissements 200 00 — 1,700f 00c

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

Décès 2,285f 68c; Rejet pour expropriation de droit 571 42 — 2,857f 10c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES.

Décès notifiés 12,000f 00c; Rejet pour nouvelles liquidations 40,000 00 — 52,000 00

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

Décès notifiés 12,000 00

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

Décès notifiés 68,952f 10c; Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 9,633 00 — 78,585 10

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

Décès notifiés 7,350f 00c; Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 4,500 00 — 11,800 00

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés 2,286,267f 00c; Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) 89,084 00; Nouvelles liquidations 188,994 00; Expiration de droit 36,126 00; Rejet pour attentat aux mœurs 365 00; Rejet pour mariage avec un étranger 116 00; Rejet pour réunion 70 00 — 2,601,022 00

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés "

PENSIONS DE DONATAIRES.

Décès notifiés 13,906f 00c; Décès présumés 5,556 00; Réunions 3,754 00; Divisions 3,000 00; Rejet pour double emploi 250 00 — 26,550 00

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

Décès notifiés 1,972,658f 19c; Décès présumés 153,835 97; Nouvelles liquidations 43,359 00; Expiration de droit 25,291 00; Réunions 1,785 00; Rejet pour condamnation 1,666 00; Divisions 5,561 00 — 2,204,156 16

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

Décès 19,286f 00c; Décès présumés 694 00; Rejet pour double emploi 369 00 — 20,349 00

PENSIONS ET INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE.

Décès notifiés 13,969f 00c; Décès présumés 7,723 00 — 21,692 00

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

Décès notifiés 2,050f 00c; Décès présumés 200 00 — 2,250 00

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Une note annexée au compte général de l'exercice 1870 a fait connaître l'impossibilité de continuer le compte spécial des pensions civiles, publié chaque année depuis 1854, dont les éléments ont été détruits dans l'incendie du Ministère des finances.

Néanmoins, la Dette inscrite a pu reconstituer la partie de ce compte ayant pour objet de mettre en regard la moyenne de la durée du service et de l'âge auxquels sont concédées les pensions dans chaque ministère.

Le dernier tableau publié figure au compte de 1869. On trouvera ci-après les tableaux afférents aux années 1870, 1871 et 1872.

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1870, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.									PENSIONS DE VEUVES.						PENSIONS D'ORPHELINS.						TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			DURÉE MOYENNE des services.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des parties.
		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	fr. c.
Ministère d'état et grande chancellerie de la légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Justice	143	344,322	68	5	19	35	1	10	2,407 84	74	55,620	63	8	20	751 62	1	889	17	1	"	889 00	218	400,831	1,838 67
Affaires étrangères	12	68,053	61	3	7	29	10	14	5,671 08	4	4,900	53	"	4	1,225 00	"	"	"	"	"	"	16	72,953	4,559 56
Finances — Partie sédentaire	387	563,220	62	4	7	33	7	21	1,455 34	245	127,224	59	2	16	519 28	9	3,542	13	11	15	393 55	641	693,986	1,082 66
Finances — Partie active	1,281	626,579	56	8	1	30	1	15	489 13	539	92,835	50	8	"	172 23	31	5,033	12	1	2	162 35	1,851	724,447	391 38
Intérieur	108	82,488	60	1	17	31	11	6	763 77	44	12,705	56	10	17	288 75	"	"	"	"	"	"	152	95,193	626 26
Guerre	44	67,144	64	4	27	37	"	23	1,526 00	18	5,883	58	3	27	326 92	"	"	"	"	"	"	62	73,027	1,177 85
Algérie	34	48,620	56	7	6	41	2	7	1,430 00	8	2,548	42	1	18	318 50	1	256	14	5	4	256 00	43	51,424	1,195 90
Instruction publique et cultes	844	328,943	62	"	10	35	8	11	389 74	179	54,845	58	"	27	306 45	6	3,463	14	"	24	577 16	1,029	387,251	376 33
Agriculture et commerce	15	27,935	64	3	21	32	6	18	1,868 33	6	1,511	61	"	6	251 83	"	"	"	"	"	"	21	29,446	1,402 19
Travaux publics	108	116,680	65	1	28	34	2	17	1,080 37	83	31,172	55	10	1	375 56	1	143	9	10	25	143 00	192	147,995	770 80
Maison de l'Empereur	12	8,024	61	2	14	35	4	3	668 66	15	5,134	58	4	13	342 26	"	"	"	"	"	"	27	13,158	487 33
Beaux-Arts	24	27,599	60	10	"	29	3	20	1,149 95	9	4,668	63	6	29	518 66	"	"	"	"	"	"	33	32,267	977 78
TOTAUX et MOYENNES	3,012	2,309,607	60	1	12	32	10	2	766 80	1,224	399,045	57	9	7	326 01	49	13,326	12	9	11	271 95	4,285	2,721,978	635 23

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1871, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.									PENSIONS DE VEUVES.						PENSIONS D'ORPHELINS.						TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			DURÉE MOYENNE des services.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	fr. c.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Justice	104	276,926	70	"	15	37	9	28	2,662 75	22	20,453	58	8	15	929 68	1	446	10	7	29	446 00	127	297,825	2,345 07
Affaires étrangères	1	3,000	73	1	25	40	4	"	3,000 00	2	5,666	48	10	3	2,833 00	"	"	"	"	"	"	3	8,666	2,888 66
Finances — Partie sédentaire	200	420,183	62	7	28	35	7	20	2,100 96	126	70,691	60	8	20	561 03	2	944	14	4	20	472 00	328	491,818	1,499 44
Finances — Partie active	312	118,308	58	1	24	29	2	26	379 19	394	77,222	57	8	16	195 99	26	4,032	13	1	23	155 07	732	199,562	272 62
Intérieur	75	110,167	61	11	15	32	"	6	1,468 89	21	8,793	54	11	27	418 71	1	199	18	6	7	199 00	97	119,159	1,228 44
Guerre	55	91,310	62	6	19	34	4	29	1,660 18	17	8,816	64	4	23	518 58	"	"	"	"	"	"	72	100,126	1,390 63
Instruction publique et cultes	494	217,096	62	1	1	36	4	24	439 46	176	58,147	59	1	28	324 69	"	"	"	"	"	"	670	275,243	410 81
Agriculture et commerce	25	58,287	62	11	15	34	1	19	2,331 48	15	4,211	59	7	10	280 73	"	"	"	"	"	"	40	62,498	1,562 45
Travaux publics	80	149,372	63	4	26	35	11	25	1,874 65	61	27,804	56	7	13	455 80	3	771	15	6	5	257 00	144	177,947	1,235 04
Algérie	12	30,163	59	9	9	36	11	9	2,513 58	5	2,369	40	5	"	473 80	1	486	14	10	7	486 00	18	33,018	1,834 33
TOTAUX et MOYENNES	1,358	1,474,812	61	11	19	34	4	14	1,096 01	839	284,172	58	6	18	338 70	34	6,878	13	2	13	202 29	2,231	1,765,862	791 51

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1872, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.									PENSIONS DE VEUVES.						PENSIONS D'ORPHELINS.						TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			DURÉE MOYENNE des services.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE MOYEN.			QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		francs.	fr. c.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Justice	233	482,327	69	"	10	34	2	21	2,070 00	79	59,542	61	9	28	753 69	1	1,744	16	2	8	1,744 00	313	543,613	1,736 78
Affaires étrangères	16	126,263	58	10	5	30	6	21	7,891 43	3	5,500	52	5	8	1,833 33	"	"	"	"	"	"	19	131,763	6,934 89
Finances — Partie sédentaire	840	1,342,547	61	9	11	34	6	29	1,598 27	436	244,167	57	8	10	560 01	23	8,333	13	4	3	362 30	1,299	1,595,047	1,227 90
Finances — Partie active	2,047	1,163,654	56	"	7	30	8	2	568 46	1,035	184,761	56	6	15	178 51	86	13,231	13	5	20	153 83	3,168	1,361,646	429 81
Intérieur	153	143,888	60	10	1	32	4	7	940 44	64	19,031	58	9	5	297 35	3	589	12	6	21	196 33	220	163,508	743 21
Guerre	53	35,215	63	6	2	35	10	29	664 43	33	15,802	60	8	4	478 87	"	"	"	"	"	"	86	51,017	594 26
Instruction publique et cultes	1,017	587,527	61	1	29	36	6	10	565 59	220	55,252	59	3	22	251 14	8	3,456	14	6	6	432 00	1,245	646,235	519 06
Agriculture et commerce	50	51,771	62	5	23	33	3	20	1,035 42	31	9,884	60	4	22	318 83	"	"	"	"	"	"	81	61,655	761 17
Travaux publics	124	155,325	63	7	6	34	3	10	1,252 62	65	15,752	54	3	28	242 33	2	1,003	8	3	10	501 50	191	172,080	900 94
Algérie	18	25,007	59	4	19	41	5	16	1,389 27	10	4,696	44	7	27	469 60	1	304	16	8	21	304 00	29	30,007	1,034 72
TOTAUX ET MOYENNES	4,551	4,113,524	59	7	27	33	2	2	903 87	1,976	614,387	57	4	21	310 92	124	28,660	13	5	6	231 12	6,651	4,756,571	715 16

DES PENSIONS CIVILES.

au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services et la quotité moyenne des pensions.

	PENSIONS DE RETRAITE DIRECTES.					PENSIONS D'ORPHELINS.					TOTAUX.		
	Hommes.	Âge moyen.			Quotité moyenne des pensions.	Femmes.	Hommes.	Âge moyen.			Femmes.	Hommes.	Quotité moyenne des pensions.
	Dues.	Ans.	Mois.	Jours.	fr. c.		Dues.	Ans.	Mois.	Jours.		fr. c.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70	96,512	61	9	24	735 85	1	1,762	16	2	8	1,734 09	513	643,613
0	0,500	52	5	8	1,834 35	»	»	»	»	»	»	10	181,765
120	244,107	37	8	10	200 01	23	6,353	15	4	2	202 20	1,393	1,397,017
1,055	183,701	560	6	16	175 54	86	1,231	15	3	10	185 83	3,104	1,861,040
39	10,051	52	9	13	207 35	3	529	12	6	21	196 33	230	104,508
33	15,902	60	8	4	478 43	»	»	»	»	»	»	46	31,017
290	34,272	30	3	29	231 14	8	3,196	13	6	6	432 00	1,235	640,335
21	9,854	60	4	22	313 43	»	»	»	»	»	»	31	61,650
40	15,755	34	3	23	242 62	2	1,002	5	3	10	301 50	191	172,080
30	6,000	44	7	27	400 00	1	204	18	8	21	204 00	20	38,007
1,274	614,307	27	4	21	310 08	124	24,000	15	5	4	211 12	6,651	4,750,371

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1873.

NOTE

SUR

LE COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'Administration et les Assemblées législatives pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838, dispositions qui ont été complétées depuis par le paragraphe 6 du chapitre IX du décret du 31 mai 1862, portant règlement sur la comptabilité publique. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer dans la présente note les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1872, c'est-à-dire ceux de 1867 à 1871.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1872, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 135 du décret du 31 mai 1862.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1872.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1868	1,392,381f 98c	1,550,565f 34c
——— 1869	158,183 36	
——— 1870	"	

2° Créances de l'exercice 1871 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 90,776,399 62

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1872 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1867. (Payements faits aux colonies.)	298f 43c	48,656,210f 12c
——— 1868	1,826,593 66	
——— 1869	3,087,521 31	
——— 1870	31,008,854 97	
——— 1871	12,732,941 75	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1868 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 2,014,958f 06c

Situation des exercices au 1er janvier 1873.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1872 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1873, des exercices 1868, 1869, 1870 et 1871, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1868.

Exercice 1868. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1872, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1873, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés*.

Les dépenses qui restaient à payer à l'époque de la clôture dudit exercice s'élevaient à..... 7,228,874f 98c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 1,698,372 75

et l'ont ainsi porté à..... 8,927,247 73

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1869, 1870, 1871 et 1872, se sont élevés à.. 6,912,289 67

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 2,014,958 06

Exercice 1869.

Exercice 1869. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1873.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 4,903,278f 00c

qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du Trésor, de... 158,183 36

Ensemble..... 5,061,461 36

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1870, 1871 et 1872..... 4,245,489 56

Et, au 1er janvier 1873, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 815,971 80

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1870. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1875. Exercice 1870.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 87,793,435f 33c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du Trésor une somme de..... "

En sorte que les payements à faire pour solder les dépenses de l'exercice montaient réellement à..... 87,793,435 33

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1871 et 1871 ne s'élevant qu'à..... 31,029,232 72

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le Trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 56,764,202 61

Exercice 1871. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1872, et le Trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... 90,776,399f 62c Exercice 1871.

Les payements faits sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1871 s'élevant à..... 12,732,941 75

les créances restant à solder au 31 décembre 1872 ne sont plus que de..... 78,043,457 87

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1875.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1872, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1873.

Exercice 1869.....	815,971f 80c	135,623,632f 28c
——— 1870.....	56,764,202 61	
——— 1871.....	78,043,457 87	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1872 pour les exercices clos qui étaient en cours d'aparement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1872 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1871 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1872. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1868 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1868.	Exercice 1869.	Exercice 1870.	Exercice 1871.	TOTAL.		Exercice 1867.	Exercice 1868.	Exercice 1869.	Exercice 1870.	Exercice 1871.	TOTAL.		
Justice	"	"	"	"	"	66,948f 86c	"	450f 00c	"	"	"	450f 00c	15,944f 60c	
Affaires étrangères	27,543f 04c	73,112f 51c	"	"	100,655f 55c	138,944 80	"	26,589 47	74,836f 74c	97,077f 73c	"	198,503 94	11,872 22	
Intérieur	22,620 28	"	"	"	22,620 28	2,269,847 12	"	21,777 38	88,082 28	469,463 19	250,000f 00c	829,322 85	124,456 31	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Gouvernement général civil de l'Algérie	1,131 82	"	"	"	1,131 82	135,163 55	"	1,131 82	26,510 88	13,269 79	"	40,912 49	14,904 85	
Finances	1,155 10	669 00	"	"	1,824 10	11,946,183 36	(B) 226f 43c	269,104 33	492,236 54	7,059,254 69	4,817,058 83	12,637,880 82	1,515,278 00	
Guerre	185,570 84	"	"	"	185,570 84	67,297,604 70	"	187,789 32	11,434 43	22,365,048 62	6,548,658 54	29,112,930 91	15,197 64	
Marine et colonies	1,145,921 40	67,105 44	"	"	1,213,026 84	953,186 92	(B) 72 00	1,119,097 02	553,252 03	130,390 32	"	1,802,811 37	31,104 37	(B) Payements faits aux colonies en 1871 et notifiés en France pendant l'année 1872.
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service de l'instruction publique	"	267 26	"	"	267 26	867,711 78	"	22,489 41	270,482 03	40,876 75	"	333,848 10	43,981 66	
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service des beaux-arts	"	3,553 56	"	"	3,553 56	28,453 03	"	50,958 40	51,988 84	18,019 57	"	120,966 81	99 17	
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service des cultes	"	"	"	"	"	558,388 05	"	76,683 04	250,757 94	"	"	327,440 98	66,936 43	
Agriculture et commerce	1,184 70	9,512 00	"	"	10,696 70	5,048,360 04	"	1,684 70	28,166 60	815,454 31	"	845,305 61	9,982 84	
Travaux publics	7,254 80	3,963 59	"	"	11,218 39	1,465,607 41	"	48,838 77	1,239,773 00	"	1,117,224 38	2,405,836 15	165,199 97	
	1,392,381 98	158,183 36	"	"	1,550,565 34	90,776,399 62	298 43	1,826,593 66	3,087,521 31	31,008,854 97	12,732,941 75	48,656 210 12	2,014,958 06	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1868. (Loi de règlement du 16 novembre 1875.)

Situation définitive au 1er janvier 1873, époque à partir de laquelle cet exercice ayant atteint sa période quinquennale cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1869.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1870.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1871.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1872.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.
Justice (1)	17,385f 85c	"	"	"	"	17,385f 85c
Affaires étrangères	22,685 62	"	122,325f 69c	"	(A) 27,543f 04c	172,554 35
Intérieur	216,373 58	"	"	"	(B) 22,620 28	238,993 86
Gouvernement général civil de l'Algérie	156,562 29	"	28,500 75	"	(C) 1,131 82	186,194 86
Finances	3,399,638 49	"	"	"	(D) 1,155 10	3,400,793 59
Guerre	2,013,679 04	"	"	"	(E) 185,570 84	2,199,249 88
Marine et colonies	39,293 25	"	"	"	(F) 1,145,921 40	1,185,214 65
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service de l'instruction publique	620,929 67	"	2,702 50	"	"	623,632 17
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des beaux-arts	68,616 17	"	5,332 58	"	"	73,948 75
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des cultes	182,122 56	"	"	139,434f 00c	"	321,556 56
Agriculture et commerce	18,702 73	"	"	"	(G) 1,184 70	19,887 43
Travaux publics	472,885 73	"	7,695 25	"	(H) 7,254 80	487,835 78
	7,228,874 98	"	166,556 77	139,434 00	1,392,381 98	8,927,247 73
		1,698,372f 75c				

MINISTÈRES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1869.	Exercice 1870.	Exercice 1871.	Exercice 1872.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.
Justice (1)	"	921f 25c	70f 00c	450f 00c	1,441f 25c	15,944f 60c
Affaires étrangères	"	93,159 33	40,933 33	26,589 47	160,682 13	11,872 22
Intérieur	"	90,989 01	1,771 16	21,777 38	114,537 55	124,456 31
Gouvernement général civil de l'Algérie	"	170,158 19	"	1,131 82	171,290 01	14,904 85
Finances	612,116f 63c	829,072 85	175,221 78	269,104 33	1,885,515 59	1,515,278 00
Guerre	"	1,996,262 92	"	187,789 32	2,184,052 24	15,197 64
Marine et colonies	"	27,315 99	7,697 27	1,119,097 02	1,154,110 28	31,104 37
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service de l'instruction publique	"	539,773 29	17,387 81	22,489 41	579,650 51	43,981 66
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des beaux-arts	"	(1) 22,891 18	"	50,958 40	73,849 58	99 17
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des cultes	"	36,765 00	141,172 09	76,683 04	254,620 13	66,936 43
Agriculture et commerce	"	7,969 89	250 00	1,684 70	9,904 59	9,982 84
Travaux publics	"	155,850 84	117,946 20	48,838 77	322,635 81	165,199 97
	612,116 63	3,971,129 74	502,449 64	1,826,593 66	6,912,289 67	2,014,958 06

(1) Les créances de l'ancien ministère d'État qui restaient à payer sur les services de ce département ont été transportées au ministère de la justice.

(A) Loi du 5 février 1872	27,543f 04c
(B) *Idem*	22,620 28
(C) *Idem*	1,131 82
(D) *Idem*	1,155 10
(E) *Idem*	185,570 84
(F) *Idem*	1,022,499 22
(F) Décret du 10 janvier 1872	123,422 18
(G) Loi du 5 février 1872	1,184 70
(H) *Idem*	7,254 80
	1,392,381 98

(1) Déduction faite d'une somme de 3,911 fr. 71 cent., montant de créances des exercices 1866 et 1867, dont le payement a été imputé à tort à l'exercice 1868 pendant l'année 1870.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1869. (Loi de règlement du 27 décembre 1875.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1873.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1870.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1871.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1872.	CRÉANCES qui restaient réellement À PAYER à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1870.	Exercice 1871.	Exercice 1872.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
Justice (1)	18,917f 51c	"	"	"	18,917f 51c	"	"	"	"	18,917f 51c	(A) Loi du 5 février 1872 ... 73,112f 51c (B) *Idem* ... 669 00 (C) Décret du 8 novembre 1872 ... 67,105 44 (D) Loi du 5 février 1872 ... 267 26 (E) *Idem* ... 3,553 56 (F) *Idem* ... 9,512 00 (G) *Idem* ... 3,963 59 158,183 36
Affaires étrangères	22,302 64	"	"	(A) 73,112f 51c	95,415 15	"	395f 10c	74,836f 74c	75,231f 84c	20,183 31	
Intérieur	142,504 59	"	"	"	142,504 59	"	"	88,082 28	88,082 28	54,422 31	
Gouvernement général civil de l'Algérie	54,065 62	"	"	"	54,065 62	"	3,002 29	26,510 88	29,513 17	24,552 45	
Finances	1,538,059 04	"	"	(B) 669 00	1,538,728 04	496,087f 74c	643,355 81	492,236 54	1,631,680 09	A déduire : (n) 92,952 05	(n) Cet excédant de payements sera régularisé par un décret ultérieur.
Guerre	419,008 79	"	"	"	419,008 79	"	"	11,434 43	11,434 43	407,574 36	
Marine et colonies	511,207 54	"	"	(C) 67,105 44	578,372 98	"	"	553,252 03	553,252 03	25,120 95	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — Service de l'instruction publique	323,337 44	"	"	(D) 267 26	323,604 70	"	15,127 31	270,482 03	285,609 34	37,995 36	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — des beaux-arts	62,410 79	"	"	(E) 3,553 56	65,964 35	"	"	51,988 84	51,988 84	13,975 51	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — des cultes	348,817 33	"	"	"	348,817 33	"	"	250,757 94	250,757 94	98,059 39	
Agriculture et commerce	28,194 86	"	"	(F) 9,512 00	37,706 86	"	"	28,166 60	28,166 60	9,540 26	
Travaux publics	1,434,391 85	"	"	(G) 3,963 59	1,438,355 44	"	"	1,239,773 00	1,239,773 00	198,582 44	
	4,903,278 00	"	"	158,183 36	5,061,461 36	496,087 74	661,880 51	3,087,521 31	4,245,489 56	815,971 80	
		158,183f 36c									

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1870. (Loi de règlement.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1873.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1871.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1872.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1871.	Exercice 1872.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
Justice (1)	37,561f 89c	"	"	37,561f 89c	"	"	"	37,561f 89c	
Affaires étrangères	135,725 55	"	"	135,725 55	"	97,077f 73c	97,077f 73c	38,647 82	
Intérieur	8,483,284 29	"	"	8,483,284 29	"	469,463 19	469,463 19	8,013,821 10	
Gouvernement général civil de l'Algérie	25,149 44	"	"	25,149 44	"	13,269 79	13,269 79	11,879 65	
Finances	10,971,160 75	"	"	10,971,160 75	20,377f 75c	7,059,254 69	7,079,632 44	3,891,528 31	
Guerre	62,828,702 48	"	"	62,828,702 48	"	22,365,048 62	22,365,048 62	40,463,653 86	
Marine et colonies	537,959 79	"	"	537,959 79	"	130,390 32	130,390 32	407,569 47	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — Service de l'instruction publique	586,117 24	"	"	586,117 24	"	40,876 75	40,876 75	545,240 49	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — des beaux-arts	57,251 66	"	"	57,251 66	"	18,019 57	18,019 57	39,232 09	
Instruction publique, cultes et beaux-arts — des cultes	387,589 21	"	"	387,589 21	"	"	"	387,589 21	
Agriculture et commerce	2,574,631 50	"	"	2,574,631 50	"	815,454 31	815,454 31	1,759,177 19	
Travaux publics	1,168,301 53	"	"	1,168,301 53	"	"	"	1,168,301 53	
	87,793,435 33	"	"	87,793,435 33	20,377 75	31,008,854 97	31,029,232 72	56,764,202 61	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1871. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1873.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1871. — (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1873.
Justice	66,948f 86c	"	66,948f 86c	"	66,948f 86c
Affaires étrangères	138,944 80	"	138,944 80	"	138,944 80
Intérieur	2,269,847 12	"	2,269,847 12	250,000f 00c	2,019,847 12
Gouvernement général civil de l'Algérie	135,163 55	"	135,163 55	"	135,163 55
Finances	11,946,183 36	"	11,946,183 36	4,817,058 83	7,129,124 53
Guerre	67,297,604 70	"	67,297,604 70	6,548,658 54	60,748,946 16
Marine et colonies	953,186 92	"	953,186 92	"	953,186 92
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — Service de l'instruction publique	867,711 78	"	867,711 78	"	867,711 78
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des beaux-arts	28,453 03	"	28,453 03	"	28,453 03
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — des cultes	558,388 05	"	558,388 05	"	558,388 05
Agriculture et commerce	5,048,360 04	"	5,048,360 04	"	5,048,360 04
Travaux publics	1,465,607 41	"	1,465,607 41	1,117,224 38	348,383 03
	90,776,399 62	"	90,776,399 62	12,732,941 75	78,043,457 87

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1873, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1869.	Exercice 1870.	Exercice 1871.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice	18,917f 51c	37,561f 89c	66,948f 86c	123,428f 26c	
Affaires étrangères	20,183 31	38,647 82	138,944 80	197,775 93	
Intérieur	54,422 31	8,013,821 10	2,019,847 12	10,088,090 53	
Gouvernement général civil de l'Algérie	24,552 45	11,879 65	135,163 55	171,595 65	
Finances	A déduire : 92,952 05	3,891,528 31	7,129,124 53	10,927,700 79	
Guerre	407,574 36	40,463,653 86	60,748,946 16	101,620,174 38	
Marine et colonies	25,120 95	407,569 47	953,186 92	1,385,877 34	
Instruction publique, cultes et beaux arts. — Service de l'instruction publique	37,995 36	545,240 49	867,711 78	1,450,947 63	
Instruction publique, cultes et beaux arts. — des beaux-arts	13,975 51	39,232 09	28,453 03	81,660 63	
Instruction publique, cultes et beaux arts. — des cultes	98,059 39	387,589 21	558,388 05	1,044,036 65	
Agriculture et commerce	9,540 26	1,759,177 19	5,048,360 04	6,817,077 49	
Travaux publics	198,582 44	1,168,301 53	348,383 03	1,715,267 00	
	815,971 80	56,764,202 61	78,043,457 87	135,623,632 28	

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1873, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

Situation des Dépenses restant à payer.

MINISTÈRES.	RESTE DÛ au 1er janvier 1873.	PAYEMENTS effectués en 1873.	CRÉANCES qui restent à payer à la clôture de l'exercice.	MONTANT DES CRÉANCES SOUMISES A PAYER. Exercice 1869.	Exercices antérieurs à 1870.	Exercice 1870.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice				18,917 31	37,361 20	68,048 86	123,428 37	
Affaires étrangères				30,185 31	33,047 42	133,944 50	197,175 03	
Intérieur				36,679 31	8,013,821 10	2,010,847 12	10,088,020 33	
Gouvernement général civil de l'Algérie				55,352 45	11,570 05	133,165 55	171,309 05	
Finances				95,958 05	3,891,383 31	7,120,174 33	10,927,300 75	
Guerre				407,374 30	60,083,023 80	60,708,046 16	101,020,174 38	
Marine et colonies				32,170 05	407,360 40	923,180 92	1,363,577 34	
Service de l'instruction publique				17,295 30	346,200 30	807,712 24	1,150,207 05	
Instruction publique et beaux-arts. — des beaux-arts				15,075 01	30,375 00	28,475 03	71,900 08	
— des cultes				98,050 30	387,567 21	558,388 05	1,024,050 06	
Agriculture et commerce				9,540 30	1,726,177 18	3,088,300 04	6,817,017 52	
Travaux publics				108,382 44	1,108,391 55	598,383 01	1,715,107 00	
				813,971 80	30,136,202 01	76,085,457 82	123,035,632 38	

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

PENDANT L'ANNÉE 1872.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués pendant l'année 1872 par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, les receveurs des contributions diverses, les receveurs des postes, et enfin par les trésoriers payeurs.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perceptions auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par provinces et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin le décret du 27 octobre 1858 ayant supprimé le *service municipal* de l'Algérie, constitué par l'ordonnance du 21 août 1839, en y substituant, à partir du 1er janvier 1859, les services des *budgets provinciaux* et des *budgets des localités non érigées en communes*, des tableaux spéciaux sont joints à ceux indiqués ci-dessus et font connaître, avec le développement qu'elles comportent, les différentes natures de recettes et de dépenses effectuées pour les services locaux et provinciaux.

L'ensemble des services financiers en Algérie, pour l'année 1872, présente les résultats suivants :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	38,583,785f 51c	99,960,790f 63c	"	61,377,005f 12c
Services spéciaux	14,387,633 21	10,454,616 68	3,933,016f 53c	"
Service de trésorerie	116,272,009 65	126,429,852 11	"	10,157,842 46
Mouvements de fonds	177,221,454 24	111,313,086 84	65,908,367 40	"
Augmentation des encaisses	1,693,463 65	"	1,693,463 65	"
	348,158,346 26	348,158,346 26	71,534,847 58	71,534,847 58

Note sur le Compte des services financiers en Algérie.

Voici, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	31,087,693f 91c		
Produits universitaires — Enseignement supérieur	2,535 00		
Recettes sur retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	460,344 02		
Recettes sur les produits divers du budget	6,961,143 61		
Produits divers spéciaux	72,068 97		
Ensemble	38,583,785 51		
Payements faits sur les ordonnances des Ministres	99,960,790 63		
	61,377,005 12	"	61,377,005f 12c
Services spéciaux :			
Recettes	14,387,633 21		
Dépenses	10,454,616 68		
	3,933,016 53	3,933,016f 53c	"
Opérations de trésorerie :			
Recettes	116,272,009 65		
Dépenses	126,429,852 11		
	10,157,842 46	"	10,157,842 46
Mouvements de fonds :			
Recettes	177,221,454 24		
Dépenses	111,313,086 84		
	65,908,367 40	65,908,367 40	"
		69,841,383 93	71,534,847 58
Excédant des payements sur les recettes		1,693,463f 65c	

Cet excédant de recettes justifie l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1872.

Ces encaisses s'élevaient, au commencement de l'année 1872, à..... 51,492,277f 94c
Au 1er janvier 1873, ils étaient descendus à..... 49,798,814 29

Différence pareille.... 1,693,463 65

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1872 par les Comptables du Trésor en Algérie.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1872 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	11,333f 79c	7,058,387f 70c	51,492,277f 94c
——— des douanes	104,596 49		
——— des contributions diverses	6,725,205 85		
——— des postes	217,251 57		
Trésoriers payeurs en Algérie		44,433,890 24	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873.	TOTAL.
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	429,217f 14c	6,334,880f 26c	"	6,764,097f 40c
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	2,500 00	3,590,430 41	"	3,592,930 41
Contributions diverses	965,542 08	17,874,863 06	"	18,840,405 14
Produits des postes	"	1,193,813 48	"	1,193,813 48
Prélèvement sur les recettes des services locaux et provinciaux	1,433 18	10,147 56	"	11,580 74
Produit des taxes de la télégraphie privée	31,512 73	645,100 35	"	676,613 08
Produit de la taxe des brevets d'invention	"	2,440 00	"	2,440 00
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	5,813 66	"	"	5,813 66
	1,436,018 79	29,651,675 12	"	31,087,693 91
Produits universitaires. — École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger	1,075 00	1,370 00	"	2,445 00
Produits universitaires. — Enseignement secondaire spécial	"	90 00	"	90 00
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	41,460 49	418,883 53	"	460,344 02
Produits divers. — Recettes de diverses natures	44,509 30	6,916,634 31	"	6,961,143 61
TOTAL	1,523,063 58	36,988,652 96	"	38,511,716 54

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.

Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	51,185f 00c	1,000f 00c	"	52,185f 00c
Part contributive des tribus dans les frais de la délimitation de la propriété arabe	"	83 97	"	83 97
Remboursement par les budgets départementaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	10,800 00	9,000 00	"	19,800 00
TOTAL	61,985 00	10,083 97	"	72.068 97
TOTAL des budgets	1,585,048f 58c	36,998,736f 93c	"	38,583,785f 51c

SERVICES SPÉCIAUX.

Produits locaux et provinciaux — Recettes de l'exercice 1871	3,342,551f 24c	14,029,116f 35c		
Produits locaux et provinciaux — Recettes de l'exercice 1872	10,686,565 11			
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor		164,800 00	14,387,633f 21c	
Produit de l'emprunt de 2 milliards		3,286 80		
Fonds de concours pour travaux publics		11,120 00		
Produit de prises sur l'ennemi en Algérie		179,310 06		
Recettes provenant du domaine privé		"		
Rentes 5 p. o/o à remettre aux déposants des caisses d'épargne		"		
A reporter			52,971,418 72	51,492,277 94

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

		1871.	1872.	1873.	TOTAL.
Dette publique et dotations		594,939f 11c	1,616,749f 24c	"	2,211,688f 35c
Ministère de la justice		84,060 26	1,154,776 63	"	1,238,836 89
——— de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Intérieur	1,900 00	"	"	1,900 00
——— de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Gouvernement général civil de l'Algérie	3,125,995 51	15,565,058 15	"	18,691,053 66
——— des finances		12,338 06	472,589 39	"	484,927 45
——— de la guerre		5,462,640 15	59,801,497 51	35,141f 07c	65,299,278 73
——— de la marine et des colonies		89,041 65	688,300 08	"	777,341 73
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts	Instruction publique	95,892 51	166,909 51	"	262,802 02
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts	Beaux-arts	75 00	225 00	"	300 00
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts	Cultes	325,464 52	673,981 11	"	999,445 63
——— de l'agriculture et du commerce		405 00	2,065 00	"	2,470 00
——— des travaux publics		200 00	"	"	200 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		71,119 20	3,521,563 41	"	3,592,682 61
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		89,316 92	87,022 64	"	176,339 56
		9,953,387 89	83,750,737 67	35,141 07	93,739,266 63

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie.	Gouvernement général civil de l'Algérie	7,066f 22c	51,519f 57c	"	58,585f 79c

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Gouvernement général civil de l'Algérie	3,699,301f 73c	"	"	3,699,301f 73c
Ministère de la guerre		2,463,636 48	"	"	2,463,636 48
——— de l'agriculture et du commerce		"	"	"	"
		6,162,938 21	"	"	6,162,938 21
TOTAL du service des budgets		16,123,392f 32c	83,802,257f 24c	35,141f 07c	99,960,790f 63c

SERVICES SPÉCIAUX.

Compte de liquidation — Dépenses extraordinaires du ministère de la guerre	202,017f 18c	204,245f 18c		
Compte de liquidation — Dédommagements aux victimes de la guerre. (Loi du 6 septembre 1871.)	2,228 00			
Produits locaux et provinciaux — Dépenses de l'exercice 1871	3,618,780 27	9,550,153 35	10,454,616 68	
Produits locaux et provinciaux — Dépenses de l'exercice 1872	5,931,373 08			
Remboursements de capitaux de cautionnements		187,450 00		
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		512,768 15		
A reporter			110,415,407 31	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de l'*État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1872 par les Comptables du Trésor en Algérie.*

Report			52,971,418f 72c	51,492,277f 94c
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Traites et mandats	25,438,678f 50c			
Divers services publics	13,063,041 86			
Divers correspondants du Trésor	2,614,312 20			
Divers, *r/c* avec les receveurs des revenus indirects	36,522,623 55	116,272,009f 65c		
Fonds particuliers des comptables des finances	5,578 22			
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables des finances	35,519,670 39			
Avances pour divers services	3,108,104 93			
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds reçus par les trésoriers payeurs en Algérie du caissier payeur central du Trésor	76,753,717f 57c			
——— de divers trésoriers payeurs généraux	7,167,010 00		293,493,463 89	
——— des payeurs des armées	7,500 00			
——— de leurs collègues	7,414,367 61			
——— des colonies	"			
——— des receveurs de l'enregistrement	9,753,921 08			
——— des receveurs des douanes	5,513,666 69			
——— des receveurs des contributions diverses	35,621,511 30			
——— des receveurs des postes	1,002,005 37			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	56,880 00	177,221,454 24		
——— des douanes	"			
——— des contributions diverses	10,649,669 71			
——— des postes	327,157 10			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues d'Algérie et de France	355,232 16			
Fonds que les receveurs des douanes ont reçus de leurs collègues, et virement de fonds avec d'autres comptables	4,332,952 64			
Fonds que les receveurs des contributions diverses ont reçus de leurs collègues et d'autres comptables	18,100,287 81			
Fonds que les receveurs des postes ont reçus d'autres comptables	165,575 20			
TOTAL des recettes de l'année			346,464,882 61	346,464,882 61
TOTAL GÉNÉRAL				397,957,160 55

Report			110,415,407f 31c	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de traites et mandats	22,923,595f 84c			
Divers services publics	13,240,334 16			
Divers correspondants du Trésor	2,582,459 00			
Divers *r/c* avec les receveurs de revenus indirects	38,325,924 59	126,429,852f 11c		
Fonds particuliers des comptables des finances	7,743 63			
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables	35,287,007 00			
Avances pour divers services	14,053,890 78			
Débets de comptables	8,897 11			
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs de l'Algérie au caissier payeur central du Trésor	16,918,831f 06c			
——— aux trésoriers payeurs généraux	"		237,742,938 95	
——— aux payeurs des armées	416 63			
——— à leurs collègues	7,384,806 34			
——— de colonies	"			
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	56,880 00			
——— aux receveurs des douanes	"			
——— aux receveurs des contributions diverses	10,649,669 71			
——— aux receveurs des postes	327,157 10			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	9,753,921 08	111,313,086 84		
——— et au caissier payeur central (traites) par les receveurs des douanes	6,726,524 69			
——— par les receveurs des contributions diverses	35,562,471 41			
——— par les receveurs des postes	1,002,005 37			
Fonds envoyés par les receveurs de l'enregistrement à leurs collègues de l'Algérie et de France et à d'autres comptables	1,290,794 58			
——— des douanes à leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	143,341 04			
——— des contributions diverses à leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	21,056,902 27			
Fonds envoyés par les receveurs des postes à leurs collègues et à d'autres comptables	439,365 56			
TOTAL des dépenses de l'année			348,158,346 26	348,158,346f 26c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1873 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		5,609f 74c		
——— des douanes		113,356 34	6,216,251 93	
——— des contributions diverses		5,875,611 67		
——— des postes		221,674 18		49,798,814 29
Trésoriers payeurs en Algérie			43,582,562 36	
TOTAL GÉNÉRAL				397,957,160 55

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1872.

Solde en caisse au 1er janvier 1872					11,333f79c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 790 à 792 et 796.)

Exercice 1871	Enregistrement, greffe, hypothèques		21,789f 37c	429,217f 14c	6,768,420f 56c
	Timbre		20 50		
	Produits des domaines		358,551 29		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères		2,332 09		
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		"		
	Produits des forêts et de la pêche		46,353 69		
	——— divers		170 20		
Exercice 1872	Enregistrement, greffe, hypothèques	1,676,639f 62c	6,334,880 26	6,339,203 42	
	Timbre	2,006,557 84			
	Produits des domaines	1,793,356 11			
	Prix de vente d'objets mob. provl des ministères	717,103 69			
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,000 00			
	Produits des forêts et de la pêche	133,868 96			
	——— divers	6,354 04			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		4,323 16		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 808 et 810.)

Services locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1871	1,819,047 81	4,113,834 88
	Recettes de l'exercice 1872	2,294,787 07	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds reçus pour le compte de divers		585,771 44
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		2.343 67
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Frais de justice militaire remboursés par le ministère de la guerre	38,929f 75c	133,998 93
	—— de justice maritime remboursés par le ministère de la marine	"	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	141 19	
	——— l'administration de l'enregistrement et des domaines	47,353 30	
	——— l'agence judiciaire du Trésor	43 23	
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	11,674 98	
	—— de location des terrains et bâtiments militaires	79 61	
	—— de location et de vente concernant le domaine de l'État	2,108 52	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	1,691 14	
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	28,123 42	
	Frais urgents pour les successions vacantes	"	
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	508 19	
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,212 00	
	Anciennes avances à régulariser, non comprises dans la nomenclature ci-dessus	"	
	Autres avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	1,133 60	
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	"	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	56,880 00	412,112 16
	——— reçus de leurs collègues	16,000 00	
	Recettes par viremts entre les recev. de l'enregt et des domaines dans le département	327,341 29	
	——— hors du département	7,332 80	
	——— entre la France et l'Algérie	4,558 07	
	Total des recettes de l'année		12,016,481 64
	Total général		12,027,815 43

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 791.)

Exercice 1872. — Ministère de la justice. (Budget ordinaire.)			328,382f 63c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds remboursés à divers		505,241 17
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			2,266 60
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Frais de justice militaire (Ministère de la guerre)	40,839f 75c	141,599 63
	—— de justice maritime (Ministère de la marine)	"	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	470 51	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	47,563 93	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'agence judiciaire du Trésor	109 25	
	—— de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	10,029 55	
	—— de location de terrains et bâtiments militaires	105 07	
	—— de locations et de ventes concernant le domaine de l'État	2,902 34	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	1,605 25	
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	31,084 75	
	Frais urgents pour les successions vacantes	"	
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	3,731 81	
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,361 00	
	Autres avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	410 87	
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	134 00	
	Fonds volés par des insurgés indigènes	251 55	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	9,753,921 08	11,044,715 66
	Dépenses par virements entre les recev. de l'enregistrmt et des domaines dans le département	327,341 29	
	——— hors du département	7,332 80	
	——— de France et d'Algérie	6,161 49	
	Fonds de subvention fournis à leurs collègues	16,000 00	
	——— à des receveurs des postes	6,550 00	
	——— à des receveurs des contributions diverses	"	
	Versements aux receveurs des contributions diverses	927,409 00	
	Total des dépenses de l'année		12,022,205 69
Solde en caisse au 1er janvier 1873			5,609 74
	Total général		12,027,815 43

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1872.

Solde en caisse au 1er janvier 1872					104,596f 49c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 792 et 796.)

Exercice 1871	Droits de navigation		2,500f 00c		
Exercice 1872	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	3,078,558f 62c			
	—— de navigation	119,652 39			
	Recettes accessoires	332,649 95			
	Amendes et confiscations	18,049 31	3,590,430f 41c		3,638,701f 84c
	Taxes de plombage et d'estampillage	2,470 55			
	Droits sanitaires	39,049 59		3,636,201 84	
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	45,771 43			

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Recettes de sommes remboursées par cette caisse			"
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	115,322 31		
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"		
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	95 00		6,577,036 39
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,441,380 66		
	Recouvrements pour des tiers	4,514,569 57		
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer	505,668 85		
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades	3,469 00		
	—— pour frais de saisies et de préemptions	39,180 27		
	—— pour parts de saisies	"		
	—— de primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"		
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	"		266,099 57
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	100,279 94		
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage	"		
	Loyers d'immeubles affectés au service	"		
	Avances diverses	123,170 36		
Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses			"
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des trésoriers payeurs	"		
	—— des contributions diverses	"		
	—— de leurs collègues	71,177 68		
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes de l'Algérie	20,334 78		4,332,952 64
	—— de l'intérieur de la France	17,599 88		
	—— avec les receveurs des contributions diverses	4,213,641 93		
	—— avec les receveurs des contributions indirectes	10,198 37		
	Total des recettes de l'année		14,814,790 44	14,814,790 44
	Total général			14,919,386 93

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 797.)

Exercice 1871	Ministère des finances. (Budget ordinaire.)		44,531f 43c	
Exercice 1872	Ministère des finances. (*Idem.*) Service général	"	1,032,800 79	1,077,332f 22c
	—— Frais de régie	1,032,800f 79c		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	83,678 83	
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	82 12	6,586,705 55
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,433,596 48	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	4,562,806 11	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	506,542 01	
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	3,921 35	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	39,492 27	
	—— pour parts de saisies	2,210 14	
	—— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	385 00	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	"	271,726 26
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	100,079 94	
	Frais de bureau, chauffage et éclairage	"	
	Loyers d'immeubles affectés au service	"	
	Avances diverses	125,637 56	
Débets de comptables			"
Fonds particuliers.	Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leurs caisses		400 83
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	5,513,666 69	
	—— aux receveurs des contributions diverses	48,750 00	
	—— au caissier payeur central. (Traites.)	1,212,858 00	
	—— à titre de subventions aux receveurs des postes	"	
	—— à titre de subventions aux receveurs des douanes de l'Algérie	71,177 68	6,869,865 73
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	20,334 78	
	—— de l'intérieur de la France	2,573 58	
	Dépenses par virements entre les receveurs des contributions diverses	"	
	—— des contributions indirectes de France	505 00	
	Total des dépenses de l'année		14,806,030 59
Solde en caisse au 1er janvier 1873			113,356 34
	Total général		14,919,386 93

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1872.

Solde en caisse au 1er janvier 1872				6,725,205f 85c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 794.)

Exercice 1871	Contributions directes	156,732f 11c	965,542f 08c	18,840,405f 14c
	Contributions indirectes	63,607 10		
	Contributions arabes	733,948 68		
	Produits divers	11,254 19		
	Amendes et confiscations	"		
Exercice 1872	Contributions directes	697,097 17	17,874,863 06	
	Contributions indirectes	1,676,273 27		
	Contributions arabes	4,064,764 78		
	Produits divers	11,435,715 51		
	Amendes et confiscations	1,012 33		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 808, 810 et 816.)

Produits locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1871	1,523,503 43	9,915,281 47
	——— 1872	8,391,778 04	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	194,448 00	29,359,233 47
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	974 00	
	Amendes pour contraventions aux droits du Trésor	3,438 08	
	Produit brut des impôts arabes à répartir. — Recettes au titre de l'exercice précédent	2,067,622 55	
	——— de l'exercice courant	11,321,736 33	
	Fonds particuliers reçus de divers	15,771,014 51	
Fonds particuliers des comptables			1,128 91
Recouvrements et régularisations d'avances			2,677,412 63
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	10,649,669 71	28,749,957 52
	——— des receveurs des contributions diverses	4,625,700 00	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	"	
	Recouvrements faits pour le compte de leurs collègues	9,960,870 35	
	——— des receveurs des contributions indirectes de France	1,882 29	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	"	
	——— des receveurs des douanes en France	"	
	Recettes en acquit de dépenses faites par des collègues	2,110,186 01	
	Versements des receveurs des postes en Algérie	425,490 16	
	——— de l'enregistrement en Algérie	927,409 00	
	——— des douanes en Algérie	48,750 00	
Total des recettes de l'année			89,543,419 14
Total général			96,268,624 99

DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, page 817.)

Produits locaux et provinciaux.	Dépenses de l'exercice 1871	237,214f 51c	1,464,794f 08c
	——— 1872	1,227,579 57	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Boissons et tabacs	Cautionnements des assujettis à la licence	174,198 00	31,233,953 87
		Valeurs des estampilles délivrées	864 50	
	Amendes et confiscations	pour contraventions aux droits du Trésor	3,348 50	
	Répartition des impôts arabes	au titre de l'exercice précédent	2,067,622 55	
		au titre de l'exercice courant	11,321,736 33	
	Répartition du produit brut des amendes frappées en territoire militaire		"	
	Payements sur fonds reçus de divers		17,666,183 99	
Fonds particuliers des comptables				196 26
Avances à recouvrer et à régulariser				1,065,798 32
Débets de comptables				8,897 11
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés		35,562,471 41	56,619,373 68
	Payements faits pour compte de leurs collègues		2,110,185 26	
	Dépense de fonds reçus pour le compte des receveurs des contributions diverses		9,960,870 35	
	Fonds de subvention envoyés aux receveurs des douanes en Algérie		"	
	——— aux receveurs des contributions diverses		4,625,700 00	
	——— aux receveurs des postes en Algérie		145,199 10	
	Payements faits pour le compte des receveurs des douanes en Algérie		19,910 29	
	——— en France		"	
	——— des contributions indirectes de France		1,305 63	
	Dépense de fonds reçus pour le compte des comptables pour les receveurs des douanes en Algérie		4,193,731 64	
Total des dépenses de l'année				90,393,013 32
Solde en caisse au 1er janvier 1873				5,875,611 67
Total général				96,268,624 99

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Postes pendant l'année 1872.

Solde en caisse au 1er janvier 1872 ..... 217,251f 57c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 794.)

Exercice 1871	Produits des postes		"	
Exercice 1872	Produits des postes		1,193,813f 48c	1,193,813f 48c
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles		"	
	Produits divers		"	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics.	Articles d'argent reçus (mandats français)	2,993,054f 93c	3,360,772 39	
	Articles d'argent reçus (mandats internationaux)	367,717 46		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Recouvrement d'articles d'argent indûment payés	467 00	582 25	
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	104 80		
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"		
	Montant des abonnements au Bulletin mensuel des Postes	1 20		
	Supplément de 5 centimes perçus sur des timbres mobiles	9 25		
Fonds particuliers des receveurs des postes			"	3,854,680 74
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	"	593 80	
	Frais de poursuites et d'instances	593 80		
	Remboursement du prix des places sur les paquebots	"		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	"	492,732 30	
	——— des receveurs des contributions diverses	143,921 05		
	——— des trésoriers payeurs	327,157 10		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	6,550 00		
	——— des receveurs des douanes	"		
	——— des receveurs des postes en France	"		
	——— des receveurs des postes en Algérie	15,104 15		
	Total des recettes de l'année			5,048,494 22
	Total général			5,265,745 79

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des postes n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets ni pour les services locaux et provinciaux.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics.	Articles d'argent payés (mandats français)	3,538,986f 56c	3,602,034f 18c
	Articles d'argent payés (mandats internationaux)	63,047 62	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Remboursement d'articles d'argent indûment payés	"	24 00
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	24 00	
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"	
	Échanges de formules timbrées et de timbres mobiles (anciens timbres mobiles à 50 cent.)	"	
Fonds particuliers des receveurs des postes			"
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	"	642 50
	Frais de poursuites et d'instances	642 50	
	Avances pour remboursement du prix des places sur les paquebots	"	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	1,002,005 37	1,441,370 93
	——— aux receveurs des contributions diverses	423,790 16	
	Fonds envoyés à leurs collègues d'Algérie	15,104 15	
	Fonds envoyés à leurs collègues de France	471 25	
	Total des dépenses de l'année		5,044,071 61
Solde en caisse au 1er janvier 1873			221,674 18
	Total général		5,265,745 79

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1872.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1872.	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	1,114,042f 68c	18,230,933f 19c	44,433,890f 24c
		à la banque de l'Algérie	9,085,150 77		
		chez leurs préposés	8,031,739 74		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets.	chez les trésoriers payeurs	21,161,084 10	26,202,957 05	
		chez leurs préposés	5,041,872 95		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 794, 796 et 798.)

Exercice 1871	1° BUDGET ORDINAIRE.				
	Produits et revenus de l'Algérie.	Produit des taxes de la télégraphie privée	31,512f 73c	125,804 36	187,789 36
		Prélèvement sur les recettes du service provincial	1,433 18		
		Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	5,813 66		
	Produits universitaires. — École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger		1,075 00		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		41,460 49		
	Produits divers		44,509 30		
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Remboursement des frais de surveillance des compagnies de chemins de fer		51,185 00	61,985 00	
	Remboursement, par les budgets départementaux, du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger		10,800 00		
Exercice 1872	1° BUDGET ORDINAIRE.				
	Produits et revenus de l'Algérie.	Produit des taxes de la télégraphie privée	645,100 35	7,944,571 16	7,954,655 13
		Prélèvement sur les recettes du service provincial	10,147 56		
		Produits de la taxe des brevets d'invention	2,440 00		
		Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	"		
	Produits universitaires	École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger	1,370 00		
		Enseignement secondaire spécial	90 00		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		368,788 94		
	Produits divers		6,916,634 31		
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits divers spéciaux.)				
	Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer		1,000 00	10,083 97	
	Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris		"		
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe		83 97		
	Remboursement par les budgets provinciaux du prix des bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger		9,000 00		
Exercice 1873. — Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre	BUDGET ORDINAIRE.				"
			A reporter		8,142,444 49 — 44,433,890 24

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir les développements, pages 791 à 801.)

1° BUDGET ORDINAIRE.

		EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.	EXERCICE 1873.	TOTAL.	
Dette publique et dotations		594,939f 11c	1,616,749f 24c	"	2,211,688f 35c	
Ministère de la justice		84,060 26	826,394 00	"	910,454 26	
——— de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Intérieur	1,900 00	"	"	1,900 00	
	Gouvernement général de l'Algérie	3,125,995 51	15,565,058 15	"	18,691,053 66	
——— des finances		12,338 06	472,589 39	"	484,927 45	
——— de la guerre		5,462,640 15	59,801,497 51	35,141f 07c	65,299,278 73	
——— de la marine et des colonies		89,041 65	688,300 08	"	777,341 73	
——— de l'instruction publique	Instruction publique	95,892 51	166,909 51	"	262,802 02	
	Archives nationales et beaux-arts	75 00	225 00	"	300 00	
	Cultes	325,464 52	673,981 11	"	999,445 63	
——— de l'agriculture et du commerce		405 00	2,065 00	"	2,470 00	
——— des travaux publics		200 00	"	"	200 00	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		26,587 77	2,488,762 62	"	2,515,350 39	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		89,316 92	87,022 64	"	176,339 56	
		9,908,856 46	82,389,554 25	35,141 07	92,333,551 78	

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Gouvernement général civil de l'Algérie	7,066 22	51,519 57	"	58,585 79	

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie	Gouvernement général civil de l'Algérie	3,699,301 73	"	"	3,699,301 73	
——— de la guerre		2,463,636 48	"	"	2,463,636 48	
——— de la marine et des colonies		"	"	"	"	
——— de l'agriculture et du commerce		"	"	"	"	
		6,162,938 21	"	"	6,162,938 21	
		16,078,860 89	82,441,073 82	35,141 07	98,555,075 78	98,555,075f 78c

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1872.*

RECETTE.

SERVICES SPÉCIAUX.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour les services locaux et provinciaux.)

Report		8,142,444f 49c	44,433,890f 24c
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	104,800f 00c	358,516 86	
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	179,310 06		
Fonds de concours pour travaux publics	11,120 00		
Produit de l'emprunt de 2 milliards	3,286 80		
Liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé	"		
Rentes 5 p. o/o à remettre aux déposants des caisses d'épargne	"		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats.	Mandats des trésoriers et de leurs préposés sur les trésoriers des autres provinces	487,068f 12c	25,438,678f 50c	
	——— des trésoriers sur les préposés	5,610,278 44		
	——— des préposés sur les trésoriers	16,634,744 31		
	——— des trésoriers sur le caissier payeur central du Trésor	2,706,587 03		
Divers services publics.	Caisse des invalides de la marine	85,509 02c	9,702,269 47	
	Légion d'honneur S/C courant. Exercice 1871. " ; Exercice 1872. 1,144,416f 54c	1,144,416 54		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	8,472,343 91		
Divers correspondants.	Droit de timbre de 0f 10c perçu pour le C/ de l'enregistrement	3,641 20	2,614,312 20	
	Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards	1,940,381 00		
	Termes versés sur l'emprunt de 3 milliards	670,290 00		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs		2,105 64		
	A reporter	37,757,365 81		
	A reporter		8,500,961 35	44,433,890 24

DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 809 à 817.)

	Report		98,555,075f 78c	
Compte de liquidation	Dépenses extraordinaires du ministère de la guerre	202,017f 18c	204,245f 18c	8,989,822 60
	Dédommagements aux victimes de la guerre. (Loi du 6 sept. 1871.)	2,228 00		
Services locaux et provinciaux	Dépenses de l'exercice 1871	3,381,565 76	8,085,359 27	
	——— 1872	4,703,793 51		
Remboursement de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor			187,450 00	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			512,768 15	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats.	Mandats des trésoriers et de leurs préposés sur les trésoriers des autres provinces	514,238f 33c	22,923,595f 84c	
	——— des trésoriers sur les préposés	5,656,720 72		
	——— des préposés sur les trésoriers	16,752,636 79		
	Remboursement de mandats émis sur le caissier payeur central	"		
Divers services publics.	Caisse des invalides de la marine	125,534 56	9,638,299 98	
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	8,491,578 83		
	Légion d'honneur S/C courant. Exercice 1871 497,255f 98c ; ——— 1872 523,930 61	1,021,186 59		
Divers correspondants.	Droit de timbre de 0f 10c perçu pour le compte de l'enregistrement	3,451 50	2,582,459 00	
	Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards	1,939,718 50		
	Termes versés sur l'emprunt de 3 milliards	639,289 00		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			4,879 94	
	A reporter		35,149,234 76	107,544,898 38

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Suite du *Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs pendant l'année 1872.*

RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE. (Suite.)

	Report	37,757,365f 81c	8,500,961f 35c	44,433,890f 24c
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables.	Chambres de commerce	32,186f 18		
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	1,376,101 03		
	Hospice des Quinze-Vingts	375 00		
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	943,984 45		
	——— de ventes de rentes sur l'État	233,239 10		
	——— de quittances de rentes à encaisser	7,943 75		
	Retenues sur traitements à remettre à divers	868 54		
	——— à divers titres	1,802 35		
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse des retraites pour la vieillesse	726 50		
	Retenues pour cause d'oppositions juridiques	102,628 20		
	Divers fonctionnaires L/C d'abonnement au Journal officiel	940 00		
	Écoles du Gouvernement L/C de recettes à classer	5,792 89		
	Divers L/C de recettes à classer	4,222 39		
	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	"		
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	23,652 18		
	Dépenses pour le C/ de la Légion d'honneur à régulariser	"		
	Service local des colonies S/C de recouvrements	38 85		
	Trésoriers coloniaux L/C de payements divers	2,317 91		
	Divers L/C de placements en bons du Trésor	1,284,400 00		
	Caisse centrale S/C de bons du Trésor	15,216,200 00		
	Divers L/C de bons du Trésor 2/10, 3/10, 5/10 en dépôt	"		
	——— de bons du Trésor à renouveler	14,003,667 95		
	——— de payements à régulariser	28,769 30		
	Administration des lignes télégraphiques, S/C de frais à régulariser	1,426 25		
	Ville de Paris, S/C de payements divers	3,950 69		
	——— de recouvrements sur l'emprunt de 1871	3,389 90		
	Offrandes nationales	3,287 45		
	Certificats libérés de l'emprunt de 3 milliards à convertir en rentes	18,650 00		
	Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards L/C de précomptes d'arrérages	3,287 50		
	Contributions de guerre	1,599,411 55		
	Porteurs de certificats des divers emprunts, L/C d'intérêts de retard	28 36		
	Divers L/C de certificats libérés en dépôt	64,929 00		
	Divers L/C de versements sur l'emprunt de 750 millions à émarger	"		
	Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions, L/C de précomptes d'arrérages	4,190 75		
	Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions L/C d'intérêts d'escompte	1,366 75		
	Certificats libérés de l'emprunt de 750 millions à convertir en rentes	99 00		
	Souscripteurs à l'emprunt de 250 millions (1870), L/C de précomptes d'arrérages	255 00		
	Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards, L/C d'intérêts d'escompte	3,054 08		
	Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	41,000 00		
	Obligations trentenaires à échanger par le Trésor	6,000 00		
	Divers, L/C d'obligations trentenaires à échanger par le Trésor	5,000 00		
	Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards (1871), L/C d'intérêts d'escompte	4,484 42		
	Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards (1871), L/C de précomptes d'arrérages	9,720 50		
	A reporter	35,043,387 77	37,757,365 81	
	A reporter		8,500,961 35	44,433,890 24

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE. (Suite.)

	Report	35,149,234f 76c		107,544,898f 38c
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables. (Suite.)	Chambres de commerce	45,171f 85c		
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	1,326,926 03		
	Hospice des Quinze-Vingts	375 00		
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	880,921 95		
	——— L/C de ventes de rentes sur l'État	209,064 35		
	——— L/C de quittances de rentes à encaisser	9,207 50		
	Retenues sur traitements à remettre à divers	1,517 28		
	——— à divers titres	1,642 20		
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse des retraites pour la vieillesse	756 00		
	Retenues pour cause d'oppositions juridiques	102,628 20		
	Divers fonctionnaires, L/C d'abonnement au Journal officiel	960 00		
	Écoles du Gouvernement, L/C de recettes à classer	5,792 89		
	Divers, L/C de recettes à classer	4,155 59		
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	7,581 10		
	Trésoriers coloniaux, L/C de payements divers	3,516 02		
	Divers, L/C de placements en bons du Trésor	1,119,150 00		
	Caisse centrale, S/C de bons du Trésor	15,288,000 00		
	Divers, L/C de bons du Trésor à renouveler	14,003,667 95		
	Divers, L/C de payements à régulariser	17,338 73		
	Administration des lignes télégraphiques, S/C de frais à régulariser	1,763 20		
	Ville de Paris, S/C de payements divers	4,764 89		
	——— de recouvrements sur l'emprunt	3,389 90		
	Offrandes nationales	3,287 45		
	Contributions de guerre	1,599,411 55		
	Service local des colonies, S/C de recouvrements	38 85		
	Donations patriotiques pour la libération du territoire	373,998 58	35,287,007 00	
	Porteurs de certificats des divers emprunts, L/C d'intérêts de retard	28 66		
	Divers, L/C de certificats libérés en dépôt	68,254 00		
	Divers, L/C de versements sur l'emprunt de 750 millions à émarger	"		
	Souscripteurs à l'emprunt de 750 millions, L/C de précomptes d'arrérages	24 50		
	——— 3 milliards, L/C d'intérêts d'escompte	30,174 96		
	Certificats libérés de l'emprunt de 750 millions à convertir en rentes	69 00		
	Souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards (1870), L/C de précomptes d'arrérages	5,795 00		
	Certificats libérés de l'emprunt de 250 millions à convertir en obligations définitives	19,000 00		
	Obligations trentenaires déposées pour échanger	5,000 00		
	Divers, L/C d'obligations trentenaires à échanger par le Trésor	6,000 00		
	Quittances d'arrérages de rentes 5 p. o/o	"		
	Souscripteurs à l'emprunt de 2 milliards (1871), L/C d'intérêts d'escompte	551 33		
	——— de précomptes d'arrérages	5,640 00		
	Divers, L/C de versements sur l'emprunt de 2 milliards à émarger	59,809 20		
	Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	7,200 00		
	Divers, L/C d'intérêts de cautionnements à régulariser	6,945 00		
	Commission de secours aux indigènes nécessiteux	6,753 30		
	Fonds de secours aux familles des militaires en campagne	865 00		
	Fonds encaissés en faveur des victimes de la Pointe-à-Pître	106 75		
	Souscription en faveur des incendiés de la Pointe-à-Pître	"		
	Divers, L/C de restitutions au Trésor	207 50		
	Pensionnaires de trimestres payés sans titres	"		
	Souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur	8,686 39		
	Œuvre du sou pour la reconstruction des chaumières	1,169 10		
	Maison de l'empereur	1,040 25		
	Certificats libérés de l'emprunt de 3 milliards, à convertir en rentes	38,660 00		
	A reporter		70,436,241 76	107,544,898 38

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs pendant l'année 1872.*

RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE. (Suite.)

	Report	35,043,387f 77c	37,757,365f 81c	8,500,961f 35c	44,433,890f 24c
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables. (Suite.)	Divers, L/C de versements sur l'emprunt de 2 milliards à émarger	59,809 20			
	Quittances d'arrérages de rentes 5 p. 0/0	920 00			
	Certificats libérés de l'emprunt de 2 milliards à convertir en rentes	8,505 00			
	Divers, L/C d'intérêts de cautionnements à régulariser	6,945 00			
	Fonds de secours aux familles des militaires en campagne	9,255 35			
	Donations patriotiques pour la libération du territoire	373,998 58			
	Souscription en faveur des incendiés de la Pointe-à-Pitre	91 75			
	Œuvre du sou pour la reconstruction des chaumières	1,169 10	35,519,670 39		
	Pensionnaires de trimestres payés sans titres	686 25			
	Divers, L/C de restitution au Trésor	207 50			
	Souscription pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur	8,686 39		216,540,735 82	
	Armée du Rhin, S/C de payements à régulariser	349 08			
	Commission de secours aux indigènes nécessiteux	2,833 92			
	Divers, L/C de monnaies algériennes versées en garantie de la contribution de guerre	1,164 45			
	Maison de l'Empereur, S/C de payements divers	1,661 05			
Avances pour divers services.	Avances pour le compte du ministère des finances		30,000 00		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	76,753,717 57			
	——— des trésoriers payeurs généraux	7,167,010 00			
	——— des payeurs des armées	7,500 00			
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	7,414,367 61			
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	9,753,921 08	143,233,699 62		
	——— des receveurs des douanes en Algérie	5,513,666 69			
	——— des receveurs des contributions diverses	35,621,511 30			
	——— des receveurs des postes en Algérie	1,002,005 37			
	Total des recettes de l'année			225,041,697 17	225,041,697 17
	Total général				269,475,587 41

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE. (Suite.)

	Report		70,436,241f 76c	107,544,898f 38c
Avances pour divers services.	Régularisation d'avances pour le C/ du gouvernement général de l'Algérie		12,574,124 07	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés au caissier payeur central du Trésor	16,918,831f 06c		118,348,126 67
	——— aux trésoriers payeurs généraux	"		
	——— aux payeurs des armées	416 63		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	7,384,806 34	35,337,760 84	
	Versements aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	56,880 00		
	——— aux receveurs des douanes en Algérie	"		
	——— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	10,649,669 71		
	——— aux receveurs des postes en Algérie	327,157 10		
	Total des dépenses de l'année			225,893,025 05
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1873. — Numéraire	chez les trésoriers payeurs	1,138,145f 64c		
	à la banque de l'Algérie	3,304,278 37	10,585,933f 97c	
	chez les préposés	6,143,509 96		43,582,562 36
Valeurs en portefeuille	chez les trésoriers payeurs	28,236,832 15		
	chez les préposés	4,759,796 24	32,996,628 39	
	Total général			269,475,587 41

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	"	1,451,888f 20c
		Greffe	"	75,315 93
		Hypothèques	"	26,497 66
		Amendes	2,558f 25c	38,885 96
		Recouvrements de frais de justice	18,808 77	81,692 37
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration	422 35	2,326 30
		Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	"
		Polices d'assurances maritimes à 0f 25c p. 0/0	"	33 20
	Timbre	Débité	"	1,430,239 65
		Extraordinaire et visa	20 50	268,451 31
		Passe-ports	"	54,494 00
		Permis de chasse	"	39,840 00
		Double décime	"	213,527 18
		Droits d'affichage	"	5 70
	Produits des domaines.	Revenus de domaines de l'État	157,320 30	533,732 23
		Produits de terrains des fortifications et bâtiments militaires	21,934 58	52,173 12
		Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	127 00	208 05
		Rentes foncières	95,245 65	456,413 58
		Redevances pour concessions de chutes d'eau	3,992 61	13,450 69
		Prix de vente des domaines de l'État	79,066 67	340,960 57
		Créances de l'État autres que rentes	08	2,218 75
		Prix de ventes de mobiliers	115 13	4,350 19
		Épaves, déshérences et biens vacants	83 50	213,114 73
		Biens militaires vendus. (Décret du 25 avril 1860)	353 00	8 51
		Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	"	"
		Recettes accidentelles. — Résultats de vérification de régies	12 77	204 25
		Recettes accidentelles. — Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	"	2 75
		Recettes accidentelles. — Frais d'administration et de perception	"	14,442 50
		Recettes accidentelles. — Recettes diverses	300 00	162,076 19
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères.	Ministère des finances	"	3,614 45
		Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	"	17,597 45
		Ministère de la marine et des colonies	"	726 20
		Guerre	2,332 09	695,165 59
	Produits d'établissements spéciaux.	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	"
		Dépôts d'étalons	"	"
		Redevance du jardin d'acclimatation	"	1,000 00
	Produits des forêts et de la pêche.	Recouvrement de frais de toutes adjudications concernant les forêts autres que les adjudications de coupes	13 00	814 08
		Prix des bois vendus aux enchères	6,646 30	31,896 58
		Prix des bois vendus — de gré à gré	35,633 93	12,874 47
		Menus produits des forêts. — Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	"	325 38
		Menus produits des forêts. — Autres menus produits	3,339 70	50,663 79
		A reporter	428,326 18	6,291,231 56

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
Rentes 4 1/2 p. 0/0	3,382f 50c	17,205f 50c	"
— 3 p. 0/0	13,955 75	152,287 50	"
— 5 p. 0/0	3,431 13	14,021 50	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	57,767 64	2,173 44	"
Rentes viagères pour la vieillesse	1,426 83	3,576 50	"
Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	758 75	2,276 25	"
— à titre de récompense nationale	425 00	1,200 00	"
— de militaires et de veuves de militaires	404,308 46	1,161,356 07	"
— de donataires dépossédés	989 50	2,874 75	"
— civiles. (Loi du 9 juin 1853.) — Arrérages des pensions ordinaires	107,382 05	256,346 65	"
— civiles. (Loi du 9 juin 1853.) — des pensions accordées aux agents réformés du service des douanes	849 00	2,343 58	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400 00	"
— viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	"	"	"
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	"	"	"
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	262 50	687 50	"
TOTAL	594,939 11	1,616,749 24	"
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Service de la justice française en Algérie	84,060 26	826,144 00	"
Frais de la justice criminelle en France et en Algérie et frais de statistiques	"	328,382 63	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats, etc	"	250 00	"
Dépenses des exercices clos	"	"	"
TOTAL	84,060 26	1,154,776 63	"
MINISTERE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.			
Ministère de l'Intérieur.			
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	1,500 00	"	"
Abonnement pour frais d'administration de préfectures et sous-préfectures	400 00	"	"
TOTAL	1,900 00	"	"
Service du Gouvernement général civil de l'Algérie.			
Administration centrale. (Personnel.)	36,205 52	320,139 65	"
— (Matériel.)	30,769 60	52,525 06	"
Publications, expositions, missions, etc	4,912 85	31,567 95	"
Administration générale	237,437 23	"	"
Administration départementale	71,842 36	810,802 06	"
Prisons	131,969 33	1,072,333 27	"
Service télégraphique	188,149 05	818,603 65	"
Commandement et administration des populations arabes	"	1,177,081 99	"
Justice musulmane	"	"	"
Instruction publique musulmane	"	"	"
Culte musulman	"	"	"
Services financiers	461,951 23	2,473,544 57	"
Services maritimes et sanitaires	42,226 53	348,676 48	"
Colonisation	516,902 09	648,606 74	"
Topographie	164,257 81	746,626 04	"
Service maritime et surveillance de la pêche	"	"	"
Colonisation et topographie	"	"	"
Travaux publics	1,194,371 91	3,948,821 83	"
— services extraordinaires	"	2,998,089 42	"
Dépenses secrètes	45,000 00	80,000 00	"
Dépenses des exercices clos	"	36,354 79	"
— périmés	"	1,284 65	"
TOTAL	3,125,995 51	15,565,058 15	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		Report	428,326f 18c	6,291,231f 56c
Enregistrement, timbre et domaines. (Suite.)	Produits des forêts et de la pêche. (Suite.)	Amendes de condamnations pour délits forestiers	599 70	23,902 44
		Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois de l'État	24 00	10,689 78
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	18 25	2,702 44
		Recouvrements des frais d'adjudications et de ventes de gré à gré	"	"
		——— d'administration des bois des communes et établissements publics	78 81	"
	Produits divers	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	13 42	1,755 82
		Recouvrement des plans délivrés	"	2,575 00
		Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"
		Abonnement au Bulletin officiel	150 00	710 00
		Autres recettes	6 78	1,313 22
			429,217 14	6,334,880 26
Douanes	Droits de douanes	à l'importation	"	3,078,468 74
		à l'exportation	"	89 88
	Droits de navigation.	Droit de quai	"	93,771 39
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	1,354 00
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	"
		——— de congé des bateaux français	"	532 00
		——— de passe-ports des bateaux étrangers	"	4,795 00
		——— de patente des bateaux corailleurs étrangers	2,000 00	19,200 00
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	17,872 25
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	18 36
		Droit de magasinage et de dépôt	"	1,281 10
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	"
		5 et 8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	"	313,458 99
		Recettes accidentelles	"	19 25
	Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	"	8,992 43
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires et par suite de transactions	500 00	9,056 88
	Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	2,470 55
		Produit de la vente des vieux plombs	"	"
	Droits sanitaires		"	39,049 59
			2,500 00	3,590,430 41

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DES FINANCES. *Service général.*			
Administration centrale des finances. — Dépenses diverses	50f 00c	31f 20c	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	162 00	748 77	"
——— clos	"	16,242 19	"
Frais de trésorerie	12,126 06	455,567 23	"
Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	"	"	"
TOTAL	12,338 06	472,589 39	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration centrale. (Personnel.)	480f 00c	3,575f 00c	"
——— (Matériel.)	13,682 50	"	"
Dépôt général de la guerre	1,260 00	5,923 28	"
États-majors	228,957 90	2,297,108 55	"
Gendarmerie	59,802 82	932,399 54	"
Solde et entretien des troupes. — Ire partie. Solde et abonnements payables comme la solde	1,561,236 53	32,663,915 98	141f 07c
IIe ——— Vivres, chauffage et fourrages	1,339,753 65	16,040,637 18	25,000 00
IIIe ——— Hôpitaux	526,970 86	3,590,714 72	"
IVe ——— Service de marche	275,399 78	308,479 01	5,000 00
Ve. ——— Habillement et campement	233,060 92	661,012 84	"
Lits militaires	19,318 98	215,077 94	"
Transports généraux	51,130 09	284,619 04	5,000 00
Recrutement et réserve	1,381 00	600 00	"
Justice militaire	66,519 59	426,321 91	"
Remonte générale et harnachement	63,855 59	1,132,126 57	"
Établissements et matériel d'artillerie et des équipages militaires	36,282 18	151,853 80	"
——— du génie	967,391 73	971,041 14	"
Écoles militaires	3,360 22	700 00	"
Solde de non-activité et solde de réforme	5,470 81	53,376 94	"
Secours	7,325 00	42,862 61	"
Dépenses secrètes....9	"	"	"
——— des exercices clos	"	16,332 26	"
——— des exercices périmés non frappées de déchéance	"	2,819 20	"
TOTAL	5,462,640 15	59,801,497 51	35,141 07

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Contributions diverses.	Contributions directes.	Produits des mines	1,009f 86c	37,107f 50c
		Contribution des patentes	155,722 25	659,989 07
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	59,909 10	777,033 17
		——— sur la fabrication et la vente des tabacs	3,698 00	47,676 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	567,230 95
		——— des tabacs des manufactures de France et manquants	"	200,111 08
		Recettes accessoires au produit des tabacs	"	2,733 97
		——— des poudres	"	3,152 80
		Droit de garantie des matières d'or et d'argent	"	78,289 30
		Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	"	46 00
	Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	126,264 56	376,119 44
		Zekkat : impôt sur les bestiaux	90,026 70	1,411,598 65
		Achour : impôt sur les grains	375,060 04	1,731,918 68
		Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"
		Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	142,597 38	545,128 01
	Produits divers.	Droit de vérification des poids et mesures	1,023 94	61,573 34
		Timbre des expéditions et quittances	"	3,424 40
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	1,730 25	9,398 75
		Prix des estampilles perdues	"	94 00
		Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"
		Produit des prises sur l'ennemi	"	111,245 08
		Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	0 30
		Prix d'impressions fournies à d'autres services	"	49 00
		Contributions extraordinaires de guerre	8,500 00	11,244,755 89
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	"	570 88
		Recettes accidentelles	"	4,603 87
	Amendes et confiscations. — Produits à répartir		"	1,012 33
			965,542 08	17,874,863 06
Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés		"	1,125,960 93
	Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent. — Mandats français		"	59,889 37
	Droit perçu sur les envois d'argent. — Mandats internationaux		"	7,418 12
	Droit de 10 centimes p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées		"	"
	Recettes diverses et accidentelles		"	545 06
			"	1,193,813 48
Divers produits. (Trésoriers Payeurs.)	Produit des taxes de la télégraphie privée		31,512 73	645,100 35
	Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux		1,433 18	10,147 56
	Produit de la taxe des brevets d'invention		"	2,440 00
	Produit du travail des détenus dans les maisons centrales		5,813 66	"
			38,759 57	657,687 91
TOTAL des produits et revenus de l'Algérie			1,436,018 79	29,651,675 12

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Service marine.			
États-majors. — Équipages à terre et à la mer	45,440f 07c	389,069f 68c	"
Troupes	"	659 51	"
Corps entretenus et agents divers	4,813 35	32,673 36	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	586 04	7,137 08	"
Hôpitaux	48 19	132 41	"
Vivres	27,700 84	186,057 05	"
Salaires d'ouvriers	668 25	10,347 06	"
Approvisionnements généraux de la flotte	6,981 70	50,999 82	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	667 41	1,869 21	"
Justice maritime	25 00	3 00	"
Service hydrographique et scientifique	"	"	"
Frais généraux d'impressions et achats de livres	217 44	266 78	"
Frais de rapatriement, de voyage et dépenses diverses	1,085 05	6,715 74	"
Traitements temporaires	277 50	832 50	"
Service colonial.			
Personnel civil et militaire	530 81	1,227 60	"
Service pénitentiaire	"	"	"
Exercices périmés	"	309 28	"
TOTAL	89,041 65	688,300 08	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.			
Service de l'instruction publique.			
Services généraux	200 00	2,410 21	"
Administration académique	6,691 64	29,248 14	"
Facultés	311 25	160 00	"
Enseignement des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	7,663 54	22,856 99	"
Bibliothèques publiques	125 00	"	"
Sociétés savantes	400 00	1,400 00	"
Encouragements aux savants et gens de lettres	700 00	"	"
Recueil et publication des documents inédits sur l'histoire de France	"	"	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	"	214 50	"
——— (Lycées nationaux et colléges communaux.)	300 00	50,300 00	"
——— (Bourses nationales et dégrèvements.)	6,140 00	31,520 00	"
Instruction primaire. (Inspection des écoles primaires.)	1,960 19	8,242 87	"
——— (Dépenses obligatoires.)	"	7,562 50	"
——— (Dépenses facultatives.)	"	778 83	"
——— (Dépenses spéciales de l'Algérie.)	"	9,215 47	"
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	71,400 89	"	"
Dépenses des exercices clos	"	3,000 00	"
——— périmés	"	"	"
TOTAL	95,892 51	166,909 51	"
Archives nationales et Musées.			
Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	75 00	225 00	"
Service des cultes.			
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	14,250 00	50,750 00	"
Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	97,130 00	441,587 26	"
Bourses des séminaires catholiques	31,850 00	62,149 67	"
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	1,575 00	1,266 66	"
Service intérieur des édifices diocésains	5,000 00	6,250 00	"
Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices d'Alger	164,817 87	21,228 74	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	6,899 99	60,075 52	"
Personnel du culte israélite	3,941 66	13,658 26	"
Dépenses des exercices clos	"	17,015 00	"
	325,464 52	673,981 11	"
TOTAL	421,432 03	841,115 62	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.	Exercice 1873.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
Encouragements aux manufactures et au commerce	"	"	"
Secours aux colons de Saint-Domingue, aux réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	405f 00c	2,065f 00c	"
TOTAL	405 00	2,065 00	"
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Frais généraux, secours	200 00	"	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES. (TRÉSORIERS PAYEURS.)			
École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger	1,075 00	1,370f 00c	"
Enseignement secondaire spécial	"	90 00	"
	1,075 00	1,460 00	"
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.			
Receveurs de l'enregistrement	"	4,323 16	"
——— des douanes	"	45,771 43	"
Trésoriers payeurs	41,460 49	368,788 94	"
	41,460 49	418,883 53	"
PRODUITS DIVERS DU BUDGET. (TRÉSORIERS PAYEURS.)			
Recettes de différentes natures	"	6,541,585 60	"
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre	18,385 24	177,057 75	"
Produit de la vente des cartes et plans de la guerre et de la marine	79 10	"	"
——— du travail dans les pénitenciers militaires et les ateliers de travaux publics	26,044 96	197,990 96	"
	44,509 30	6,916,634 31	"
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie	1,436,018 79	29,651,675 12	"
——— universitaires	1,075 00	1,460 00	"
Retenues et autres produits affectés au service de pensions civiles	41,460 49	418,883 53	"
Produits divers du budget	44,509 30	6,916,634 31	"
TOTAL des recettes du budget ordinaire	1,523,063 58	36,988,652 96	"

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
Frais de mutations cadastrales	"	"	"
Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	200f 00c	"	"
Dépenses du service des douanes en Algérie	44,531 43	1,032,800f 79c	"
Contributions indirectes. — Personnel	6,774 96	"	"
Tabacs. — Personnel	"	56,699 06	"
——— Matériel	"	77,542 11	"
——— Dépenses diverses	1,400 00	5,795 69	"
Achats et transports de tabacs	2,442 24	2,348,725 76	"
Dépenses du service des tabacs en Algérie	15,770 57	"	"
Postes. — Dépenses diverses	"	"	"
TOTAL	71,119 20	3,521,563 41	"
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
Remboursements sur produits indirects et divers. — Produits divers	89,316 92	87,022 64	"
RÉCAPITULATION.			
Dette publique et dotations	594,939 11	1,616,749 24	"
Ministère de la justice	84,060 26	1,154,776 63	"
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Ministère de l'intérieur	1,900 00	"	"
Ministère de l'intérieur et gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	3,125,995 51	15,565,058 15	"
——— des finances. (Service général.)	12,338 06	472,589 39	"
——— de la guerre	5,462,640 15	59,801,497 51	35,141f 07c
——— de la marine et des colonies	89,041 65	688,300 08	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Instruction publique	95,892 51	166,909 51	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Beaux-arts	75 00	225 00	"
——— de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Cultes	325,464 52	673,981 11	"
——— de l'agriculture et du commerce	405 00	2,065 00	"
——— des travaux publics	200 00	"	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	71,119 20	3,521,563 41	"
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	89,316 92	87,022 64	"
TOTAL des payements du budget ordinaire	9,953,387 89	83,750,737 67	35,141 07

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.	Exercice 1873.
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.			
Remboursement des frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	51,185f 00c	1,000f 00c	"
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	"	"
Part contributive des tribus pour la délimitation de la propriété arabe	"	83 97	"
Remboursement par les budgets provinciaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	10,800 00	9,000 00	"
TOTAL des recettes du budget sur ressources spéciales	61,985 00	10,083 97	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
NÉANT.	"	"	"

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.			
Prix des bourses à l'école normale primaire, à la charge des provinces	"	"	"
Administration centrale	"	10,800f 00c	"
Topographie. (Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus.)	1,024f 50c	4,642 50	"
Travaux publics. (Contrôle et surveillance des chemins de fer de l'Algérie.)	6,041 72	36,077 07	"
TOTAL du budget sur ressources spéciales	7,066 22	51,519 57	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE.			
Bâtiments civils	84,453 26	"	"
Colonisation	385,116 21	"	"
Travaux extraordinaires exécutés au moyen des annuités de la Société générale algérienne	3,229,732 26	"	"
TOTAL	3,699,301 73	"	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Établissements et matériel de l'artillerie	65,074 25	"	"
——— du génie	319,019 66	"	"
États-majors	12,629 75	"	"
Gendarmerie	25,302 92	"	"
Solde et entretien des troupes. — Ire partie. Solde et abonnements payables comme la solde	8,524 20	"	"
Solde et entretien des troupes. — IIe ——— Vivres, chauffage et fourrages	827,588 71	"	"
Solde et entretien des troupes. — IIIe ——— Hôpitaux	78,710 44	"	"
Solde et entretien des troupes. — IVe ——— Service de marche	658,833 39	"	"
Habillement et campement	105,735 95	"	"
Matériel de l'administration centrale	"	"	"
Transports généraux	276,705 94	"	"
Remonte générale et harnachement	69,983 94	"	"
Garde nationale mobile	500 55	"	"
Garde nationale mobilisée	4,898 57	"	"
Secours aux familles des militaires et gardes mobiles en campagne	9,356 85	"	"
Solde de non-activité et solde de réforme	771 36	"	"
Recrutement et réserve. (Paris.)	"	"	"
TOTAL	2,463,636 48	"	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
Approvisionnement de Paris	"	"	"
TOTAL du budget extraordinaire	6,162,938 21	"	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1872.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1871.	Exercice 1872.	Exercice 1873.
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
NÉANT.			
	"	"	"

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Budget ordinaire	1,523,063f 58c	36,988,652f 96c	"
Budget sur ressources spéciales	61,985 00	10,083 97	"
Budget extraordinaire	"	"	"
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions	"	"	"
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	1,585,048 58	36,998,736 93	"

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1871.	1872.	1873.
4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.			
NEANT.			
	"	"	"

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Budget ordinaire	9,953,387f 89c	83,750,737f 67c	35,141f 07c
Budget sur ressources spéciales	7,066 22	51,519 57	"
Budget extraordinaire	6,162,938 21	"	"
Budget spécial de l'emprunt de 429 millions	"	"	"
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	16,123,392 32	83,802,257 24	35,141 07

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1872.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1871.	RECETTES FAITES pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1872.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	1,572f 16c	2,592,896f 63c	2,594,468f 79c	2,592,991f 39c	1,477f 40c
Aumale	4 86	117,078 19	117,083 05	117,053 27	29 78
Blidah	200 95	416,384 51	416,585 46	416,551 06	34 40
Cherchell	5 08	58,058 88	58,063 96	58,063 94	0 02
Coléah	1 09	23,395 68	23,396 77	23,383 80	12 97
Dellys	112 33	104,051 81	104,164 14	104,152 43	11 71
Douéra	78 91	26,771 64	26,850 55	26,839 36	11 19
Laghouat	1 41	34,766 84	34,768 25	34,766 63	1 62
Médéah	74 69	165,379 33	165,454 02	165,435 34	18 68
Milianah	51 27	123,520 44	123,571 71	123,524 60	47 11
Orléansville	50 42	82,061 78	82,112 20	82,073 32	38 88
Tenez	21 41	29,760 59	29,782 00	29,755 31	26 69
Tizi-Ouzou	74 83	85,887 84	85,962 67	85,895 12	67 55
	2,249 41	3,860,014 16	3,862,263 57	3,860,485 57	1,778 00
PROVINCE D'ORAN.					
Aïn-Temouchent	39 97	37,295 40	37,335 37	37,326 44	8 93
Mascara	55 38	145,221 19	145,276 57	145,188 14	88 43
Mostaganem	48 13	205,341 22	205,389 35	205,335 51	53 84
Nemours	7 05	21,785 19	21,792 24	21,789 58	2 66
Oran	221 60	1,689,045 81	1,689,267 41	1,688,886 51	380 90
Relizane	7 40	77,532 60	77,540 00	77,532 02	7 98
Saïda	0 32	71,010 74	71,011 06	70,998 69	12 37
Saint-Cloud	28 38	45,949 76	45,978 14	45,974 55	3 59
Saint-Denis-du-Sig	38 95	53,132 95	53,171 90	53,166 34	5 56
Sidi-bel-Abbès	14 62	178,730 63	178,745 25	178,728 49	16 76
Tiaret	16 97	45,660 30	45,677 27	45,627 27	50 00
Tlemcen	104 49	212,994 58	213,099 07	213,089 75	9 32
	583 26	2,783,700 37	2,784,283 63	2,783,643 29	640 34
A reporter	2,832 67	6,643,714 53	6,646,547 20	6,644,128 86	2,418 34

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1871.	RECETTES FAITES pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1872.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (Suite.)					
Report	2,832f 67c	6,643,714f 53c	6,646,547f 20c	6,644,128f 86c	2,418f 34c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Aïn-Beïda	14 79	47,815 16	47,829 95	47,825 41	4 54
Batna	69 70	176,242 56	176,312 26	176,251 15	61 11
Biskra	12 19	116,765 59	116,777 78	116,614 76	163 02
Bône	1,409 18	389,253 07	390,662 25	390,534 39	127 86
Bordj-bou-Aréridj	251 55	49,903 28	50,154 83	50,121 67	33 16
Bougie	15 14	128,660 87	128,676 01	128,655 21	20 80
Bou-Saâda	0 73	8,240 27	8,241 00	8,210 77	30 23
Collo	22 15	13,423 16	13,445 31	13,408 57	36 74
Constantine	2,594 13	3,274,091 02	3,276,685 15	3,274,863 36	1,821 79
Djidjelly	4 31	46,118 38	46,122 69	46,122 20	0 49
El-Arrouch	1,871 65	30,392 23	32,263 88	32,021 24	242 64
Guelma	41 45	196,093 67	196,135 12	196,128 05	7 07
Jemmapes	99 69	28,694 91	28,794 60	28,771 45	23 15
La Calle	210 64	24,421 70	24,632 34	24,586 05	46 29
Philippeville	177 52	310,963 50	311,141 02	311,093 63	47 39
Sétif	1,585 39	416,736 17	418,321 56	417,832 00	489 56
Souk-Ahras	120 85	81,950 90	82,071 75	82,039 46	32 29
Tébessa	0 06	33,000 67	33,000 73	32,997 46	3 27
	8,501 12	5,372,767 11	5,381,268 23	5,378,076 83	3,191 40
TOTAL	11,333 79	12,016,481 64	12,027,815 43	12,022,205 69	5,609 74
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	43,471 33	6,717,570 60	6,761,041 93	6,719,636 68	41,405 25
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	27,785 73	4,058,440 31	4,086,226 04	4,038,606 86	47,619 18
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	6,842 35	1,265,028 12	1,271,870 47	1,262,240 45	9,630 02
Philippeville	26,497 08	2,773,751 41	2,800,248 49	2,785,546 60	14,701 89
	33,339 43	4,038,779 53	4,072,118 96	4,047,787 05	24,331 91
TOTAL	104,596 49	14,814,790 44	14,919,386 93	14,806,030 59	113,356 34

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1872.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1871.	RECETTES FAITES pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1872.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Ville	42,710f 21c	9,072 553f 90c	9,115,264f 11c	9,107,032f 40c	8,231f 71c
Alger. Banlieue	13,330 89	375,295 27	388,626 16	350,759 47	37,866 69
L'Arba	7,988 82	966,135 91	974,124 73	938,310 70	35,814 03
Bouffarick	21,469 11	380,248 40	301,717 51	287,652 86	14,064 65
Blidah	8,253 27	280,229 56	388,482 83	375,414 94	13,067 89
Médéah	26,809 13	1,244,122 43	1,270,931 56	1,256,700 29	14,231 27
Milianah	43,660 31	1,192,431 89	1,236,092 20	1,227,736 20	8,356 00
Cherchell	160,813 09	1,951,417 38	2,112,230 47	1,876,236 28	235,994 19
Tenez	139,283 80	959,465 87	1,098,749 67	955,929 86	142,819 81
Orléansville	6,219 21	1,042,422 01	1,048,641 22	1,035,210 14	13,431 08
Dellys	19,511 39	1,429,988 55	1,449,499 94	1,429,718 38	19,781 56
Aumale	7,667 84	2,477,658 76	2,485,326 60	2,475,172 65	10,153 95
Laghouat	378,099 41	1,537,005 03	1,915,104 44	1,645,913 73	269,190 71
Boghar	142,365 37	988,484 05	1,130,849 42	959,472 07	171,377 35
Tizi-Ouzou	912,083 87	4,880,020 14	5,792,104 01	5,609,872 25	182,231 76
Teniet-el-Haad	192,148 09	724,247 56	916,395 65	734,545 83	181,849 82
Rouiba	24,893 71	286,309 39	311,203 10	288,328 62	22,874 48
Dra-el-Mizan	272,810 34	768,010 46	1,040,820 80	973,140 17	67,680 63
Djelfa	213,725 37	905,626 36	1,119,351 73	918,246 20	201,105 53
Palestro	"	175,686 67	175,686 67	158,930 39	16,756 28
	2,633,843 23	31,637,359 59	34,271,202 82	32,604,323 43	1,666,879 39
PROVINCE D'ORAN.					
Oran. Ville	1,531 25	4,057,998 70	4,059,529 95	4,059,529 95	"
Oran. Banlieue	"	763,901 35	763,901 35	763,901 35	"
Arzeu	11,999 90	395,137 59	407,137 49	394,758 11	12,379 38
Aïn-Temouchent	17,390 23	358,524 20	375,914 43	332,143 09	43,771 34
Sidi-bel-Abbès	"	599,808 78	599,808 78	599,808 78	"
Saint-Denis-du-Sig	114,999 16	782,000 84	897,000 00	770,893 59	126,106 41
Mostaganem. Ville	8 53	1,386,501 96	1,386,510 49	1,386,359 99	150 50
Mostaganem. Banlieue	178 83	287,334 02	287,512 85	283,582 25	3,930 60
Relizane	123,839 76	617,708 82	741,548 58	658,993 50	82,555 08
Ammi-Moussa	98,670 17	701,702 12	800,372 29	705,576 90	94,795 39
Tlemcen	2,156 02	1,495,374 04	1,497,530 06	1,497,530 06	"
Nemours	412 67	452,727 45	453,140 12	452,840 02	300 10
Mascara	1,508 61	1,973,178 54	1,974,687 15	1,973,855 79	831 36
Tiaret	76,487 67	1,453,155 96	1,529,643 63	1,397,431 01	132,212 62
Saïda	84,299 03	809,093 93	893,392 96	833,473 16	59,919 80
Oran. — Entrepôt	"	"	"	"	"
	533,481 83	16,134,148 30	16,667,630 13	16,110,677 55	556,952 58
A reporter	3,167,325 06	47,771,507 89	50,938,832 95	48,715,000 98	2,223,831 97

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1871.	RECETTES FAITES pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1872.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES. (Suite.)					
Report	3,167,325f 06c	47,771,507f 89c	50,938,832f 95c	48,715,000f 98c	2,223,831f 97c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine. Ville	117,014f 59c	7,638,810f 85c	7,755,825f 44c	7,730,042f 56c	25,782f 88c
Constantine. Banlieue	58,177 03	200,870 22	259,047 25	179,466 30	79,580 95
Batna	1,932 89	3,144,686 86	3,146,619 15	3,135,411 39	11,207 76
Biskra	142,803 90	4,724,208 87	4,867,012 77	4,561,411 80	305,600 97
Sétif	181,803 98	4,735,817 50	4,917,621 48	4,893,134 34	24,487 14
Bône	17,771 80	1,148,710 65	1,166,482 45	1,146,785 18	19,697 27
Guelma (ville)	379,105 74	1,621,502 19	2,000,607 93	1,568,722 63	431,885 30
La Calle	128,216 02	917,624 11	1,045,840 13	855,014 57	190,825 56
Philippeville	13,071 36	291,305 53	304,376 69	290,780 18	13,596 51
Djidjelly	502,917 10	1,306,273 17	1,809,190 27	1,567,097 17	242,093 10
Bougie	18,236 26	3,873,217 55	3,891,453 81	3,883,562 99	7,890 82
El-Arrouch	2,991 86	169,424 59	172,416 45	153,437 87	18,978 58
Aïn-Beïda	418,595 91	1,300,788 90	1,719,384 81	1,510,160 86	209,223 95
Souk-Ahras	319,782 76	1,599,351 76	1,919,134 52	1,485,888 90	433,245 62
Tébessa	265,315 87	881,127 79	1,146,443 66	911,713 85	234,729 81
Bordj-bou-Aréridj	10,857 58	3,950,824 09	3,961,681 67	3,433,944 62	527,737 05
Bou-Saâda	130,329 95	1,047,526 78	1,177,856 73	1,008,567 47	169,289 26
Collo	267,199 84	680,135 02	9 7,334 86	579,576 59	367,758 27
Jemmapes	32,748 37	779,817 26	812,565 63	763,467 37	49,098 26
Le Kroub	33,965 53	163,369 69	197,335 22	133,668 10	63,667 12
Mondovi	64,615 34	221,435 94	286,051 28	226,920 27	59,131 01
Guelma (banlieue)	127,845 00	185,968 29	313,813 29	239,603 41	74,209 88
Bizot	76,429 05	365,436 52	441,865 57	349,802 94	92,062 63
Colonne de Kabylie	246,153 06	823,677 92	1,069,830 98	1,069,830 98	"
	3,557,880 79	41,771,911 25	45,329,792 04	41,678,012 34	3,651,779 70
TOTAL	6,725,205 85	89,543,419 14	92,268,624 99	90,393,013 32	5,875,611 67
RECEVEURS DES POSTES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	97,671f 31c	1,931,144f 86c	2,028,816f 17c	1,942,014f 43c	86,801f 74c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	70,151 01	1,962,325 76	2,032,476 77	1,946,659 42	85,817 35
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	49,429 25	1,155,023 60	1,204,452 85	1,155,397 76	49,055 09
TOTAL	217,251 57	5,048,494 22	5,265,745 79	5,044,071 61	221,674 18

Suite du **COMPTE DES SERVICES**

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1872.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1871.	RECETTES FAITES pendant l'année 1872.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1872.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	13,161,557f 45c	95,862,368f 03c	109,023,925f 48c	90,714,375f 34c	18,309,550f 14c
Préposés payeurs — à Aumale	705,456 58	2,760,080 08	3,465,536 66	2,917,650 99	547,885 67
à Blidah	485,009 64	8,198,111 63	8,683,121 27	8,132,488 25	550,633 02
à Dellys	344,616 71	4,177,879 21	4,522,495 92	4,153,665 52	368,830 40
à Médéah	342,424 08	6,848,056 39	7,190,480 47	6,773,234 34	417,246 13
à Milianah	356,667 35	4,651,227 37	5,007,894 72	4,605,154 98	402,739 74
à Orléansville	287,123 19	2,505,930 00	2,793,053 19	2,382,723 66	410,329 53
Colonne de Kabylie	"	"	"	"	"
	15,682,855 00	125,003,652 71	140,686,507 71	119,679,293 08	21,007,214 63
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	10,849,758 40	18,184,679 93	29,034,438 33	23,188,555 57	5,845,882 76
Préposés payeurs — à Nemours	182,147 27	636,498 61	818,645 88	597,470 88	221,175 00
à Mascara	901,869 61	6,908,360 40	7,810,230 01	7,154,920 69	655,309 32
à Mostaganem	1,227,837 34	4,218,546 31	5,446,383 65	4,706,912 23	739,471 42
à Tlemcen	657,702 00	4,491,744 38	5,149,446 38	4,356,799 92	792,646 46
à Sidi-bel-Abbès	526,658 98	1,873,114 25	2,399,773 23	2,015,749 20	384,024 03
	14,345,973 60	36,312,943 88	50,658,917 48	42,020,408 49	8,638,508 99
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Colonnes expéditionnaires	676,875 76	1,937,939 26	2,614,815 02	2,614,815 02	"
Trésorier payeur à Constantine	6,790,639 44	23,141,121 57	29,931,761 01	21,706,261 54	8,225,499 47
Préposés payeurs — à Batna	656,132 70	7,999,398 69	8,655,531 39	7,422,532 09	1,232,999 30
à Bône	1,289,335 08	8,309,632 94	9,598,968 02	8,322,609 89	1,276,358 13
à Bougie	1,005,868 65	4,334,954 02	5,340,822 67	4,559,360 54	781,462 13
à Philippeville	1,850,920 14	8,480,903 90	10,331,824 04	9,081,736 14	1,250,087 90
à Sétif	2,135,289 87	9,521,150 20	11,656,440 07	10,486,008 26	1,170,431 81
	14,405,061 64	63,725,100 58	78,130,162 22	64,193,323 48	13,936,838 74
TOTAL	44,433,890 24	225,041,697 17	269,475,587 41	225,893,025 05	43,582,562 36
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	11,333 79	12,016,481 64	12,027,815 43	12,022,205 69	5,609 74
Receveurs des douanes	104,596 49	14,814,790 44	14,919,386 93	14,806,030 59	113,356 34
Receveurs des contributions diverses	6,725,205 85	89,543,419 14	96,268,624 99	90,393,013 32	5,875,611 67
Receveurs des postes	217,251 57	5,048,494 22	5,265,745 79	5,044,071 61	221,674 18
Trésoriers payeurs et leurs préposés	44,433,890 24	225,041,697 17	269,475,587 41	225,893,025 05	43,582,562 36
TOTAUX GÉNÉRAUX	51,492,277 94	346,464,882 61	397,957,160 55	348,158,346 26	49,798,814 29

FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1872 et 1871 pour le service des budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1872.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1871.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1872, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1872, en moins.
Recettes.	1e BUDGET ORDINAIRE.				
	Enregistrement et domaines	6,764,097f 40c	4,533,903f 82c	2,230,193f 58c	"
	Douanes	3,592,930 41	3,332,751 70	260,178 71	"
	Contributions diverses	18,840,405 14	12,732,835 57	6,107,569 57	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	1,193,813 48	1,177,723 04	16,090 44	"
	Prélèvements sur les recettes du service provincial	11,580 74	11,693 95	"	113f 21c
	Produit des taxes de la télégraphie privée	676,613 08	503,298 10	173,314 98	"
	Produit de la taxe des brevets d'invention	2,440 00	1,640 00	800 00	"
	Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	5,813 66	54,008 73	"	48,195 07
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	31,087,693 91	22,347,854 91	8,788,147 28	48,308 28
	Produits universitaires	2,535 00	1,545 00	990 00	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	460,344 02	449,128 03	11,215 99	"
	Produits divers du budget étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	6,961,143 61	6,932,443 88	28,699 73	"
	2e BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	38,511,716 54	29,730,971 82	8,829,053 00	48,308 28
	Produits divers spéciaux.				
	Remboursement de frais de surveillance des comp. de chem. de fer	52,185 00	54,300 00	"	2,115 00
	Subvention locale de l'Algérie pour l'exp. perm. de ses prod., à Paris	"	"	"	"
	Remboursement par les budgets provinciaux du prix de bourses à l'école normale primaire mixte d'Alger	19,800 00	"	19,800 00	"
	Part contrib. des tribus dans les frais de délimit. de la propriété arabe	83 97	48,796 07	"	48,712 10
		38,583,785 51	29,834,067 89	8,848,853 00	99,135 38
	DIFFÉRENCE en plus à 1872			8,749,717f 62c	
Dépenses	1e BUDGET ORDINAIRE.				
	Dette publique et dotations	2,211,688 35	1,890,800 92	320,887 43	"
	Ministère de la justice	1,238,836 89	1,119,807 72	119,029 17	"
	Ministère de l'intérieur et Gouvernement général civil de l'Algérie — Intérieur	1,900 00	"	1,900 00	"
	Ministère de l'intérieur et Gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	18,691,053 66	12,190,755 17	6,500,298 49	"
	Ministère des finances	484,927 45	456,309 20	28,618 25	"
	Ministère de la guerre	65,299,278 73	65,362,477 68	"	63,198f 95c
	Ministère de la marine et des colonies	777,341 73	1,584,499 13	"	807,157 40
	Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts — Instruction publique	262,802 02	238,215 28	24,586 74	"
	Beaux-arts	300 00	375 00	"	75 00
	Cultes	999,445 63	961,190 77	38,254 86	"
	Ministère de l'agriculture et du commerce	2,470 00	11,026 00	"	8,556 00
	Ministère des travaux publics	200 00	"	200 00	"
	Frais de régie et de perception	3,592,682 61	2,616,212 40	976,470 21	"
	Remboursements et restitutions	176,339 56	1,100 34	175,239 22	"
		93,739,266 63	86,432,769 61	8,185,484 37	878,987 35
	2e BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Ministère de l'intérieur et Gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	58,585 79	50,161 03	8,424 76	"
	3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
	Ministère de l'intérieur et Gouvernement général civil de l'Algérie — Gouvernement général civil de l'Algérie	3,699,301 73	7,858,438 62	"	4,159,136 89
	Ministère de la guerre	2,463,636 48	14,911,523 46	"	12,447,886 98
	Ministère de l'agriculture et du commerce	"	328,049 51	"	328,049 51
		6,162,938 21	23,098,011 59	"	16,935,073 38
	4e BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.				
	Ministère de la guerre	"	"	"	"
		99,960,790 63	109,580,942 23	8,193,909 13	17,814,060 73
	DIFFÉRENCE en moins à 1872			9,620,151f 60c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Développement des opérations de l'année 1872 sur les exercices 1871 et 1872; situation au 1er janvier 1873.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recette au 1er janvier 1872 (à reporter)	"	"	3,845,494f 84c	683,293f 52c
——— de dépense au 1er janvier 1872 (à reporter)	2,083,194f 71c	2,445,593f 65c	"	

1° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 SUR L'EXERCICE 1871.

		ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
	PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Produits ordinaires.	Loyers, fermages et rentes foncières provenant de biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	4,687 75	3,512 25	10,443 14	18,643 14
	Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	"	"	"	"
	Remboursements du prix de médicaments et objets de pansement livrés par les hôpitaux civils	"	124 21	"	124 21
	Amendes de police correctionnelle et de simple police	4,063 61	3,924 79	5,784 33	13,772 73
	Recettes de diverses origines	"	46 00	"	46 00
Produits extraordinaires.	Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	1,988 00	928 87	5,957 51	8,874 38
	Autres recettes	646,007 35	618,020 00	513,560 00	1,777,587 35
		656,746 71	626,556 12	535,744 98	1,819,047 81
	PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication		"	"	"	"
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens		"	2,982 00	282 83	3,264 83
5/10es du produit net des contributions arabes		332,885 90	82,153 65	685,867 83	1,100,907 38
Amendes frappées sur les Arabes. Territoire civil		"	"	"	"
Part sur amendes en matière de licences		"	"	"	"
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer		31,145 37	20,470 37	31,427 59	83,043 33
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux...	Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	5,646 15	7,306 17	5,331 50	18,283 82
	Prix de journées dans les hôpitaux par les services militaires	"	"	"	"
	Prix des médicaments livrés par les hôpitaux civils	"	"	"	"
	Frais d'entretien des vieillards à l'asile provincial de Douéra	767 53	"	"	767 53
	Frais d'entretien des indigents à la charge des communes	10,885 64	29,197 55	17,731 23	57,814 42
Remboursement par les communes des frais d'assistance publique des filles soumises		6,397 50	"	"	6,397 50
Produit des charrues à vapeur		"	"	"	"
Remboursement de frais d'assistance publique		1,711 90	"	"	1,711 90
Recettes accidentelles à divers titres		1,246 70	34 10	91 24	1,372 04
		390,686 69	142,143 84	740,732 22	1,273,562 75
TOTAL des recettes de l'exercice 1871 (à reporter)		1,047,433 40	768,699 96	1,276,477 20	3,092,610 56

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
1° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1872 SUR L'EXERCICE 1871.				
Restes à payer des exercices antérieurs	"	728f 50c	10,555f 35c	11,283f 85c
Dépenses ordinaires et obligatoires	311,363f 75c	335,779 15	392,638 14	1,039,781 04
Dépenses extraordinaires et facultatives	43,969 60	52,842 77	265,883 16	362,695 53
Dépenses spéciales	445,213 18	795,918 05	726,674 11	1,967,805 34
TOTAL des dépenses de l'exercice 1871 (à reporter)	800,546 53	1,185,268 47	1,395,750 76	3,381,565 76

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Suite du *Développement des opérations de l'année 1872 sur les exercices 1871 et 1872; situation au 1er janvier 1873.*

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des excédants de recette au 1er janvier 1872	"	"	3,845,494f 84c	683,293f 52c
—— de l'excédant de dépense au 1er janvier 1872	2,083,194f 71c	2,445,593f 65c	"	
—— des recettes de l'exercice 1871	1,047,433 40	768,699 96	1,276,477 20	3,092,610 56
2° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 SUR L'EXERCICE 1872.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Produits ordinaires. — Loyers, fermages et rentes foncières provenant des biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	22,672 52	8,538 72	71,501 25	102,712 49
Produits ordinaires. — Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	"	219 00	"	219 00
Produits ordinaires. — Remboursements du prix de médicaments et objets de pansement livrés par les hôpitaux civils	"	3,267 27	1,777 97	5,045 24
Produits ordinaires. — Amendes de police correctionnelle	24,028 26	23,342 75	24,139 00	71,510 01
Produits ordinaires. — Recettes de diverses origines	68 25	681 25	350 25	1,099 75
Produits ordinaires. — Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	2,895 29	10,575 15	33,470 65	46,941 09
Produits ordinaires. — Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	364 96	"	"	364 96
Produits extraordinaires. — Recouvrements d'avances et remplacements de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées	6,952 28	340 00	612 60	7,904 88
Produits extraordinaires. — Part dans la construction des chemins vicinaux	"	"	"	"
Produits extraordinaires. — Recettes diverses et secours	31,741 63	1,463 92	1,555 27	34,760 82
Produits extraordinaires. — Part contributive de l'État et dépenses d'expropriation pour l'agrandissement du village de Zéralda	"	"	"	"
Produits extraordinaires. — Subvention de l'État pour construction de routes provinciales, chemins de grande communication et chemins divers	439,184 60	250,000 00	1,335,044 23	2,024,228 83
	527,907 79	208,428 06	1,468,451 22	2,204,787 07
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication	7,000 00	"	"	7,000 00
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens	668 00	144 00	1,090 87	1,902 87
5/10es du produit net des contributions arabes	1,671,650 13	1,587,314 24	2,838,125 53	6,097,089 90
Parts sur les amendes pour contraventions au droit de licence	46 25	85 25	33 75	165 25
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer	309,463 98	203,064 24	243,174 87	755,703 09
Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	"	"	"
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux — Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	22,520 30	14,964 73	27,837 96	65,322 09
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux — Prix de journées dans les hôpitaux par les services militres	16,805 45	9,482 10	2,436 35	28,723 90
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux — Prix de médicaments livrés par les hôpitaux civils	56 83	847 00	2,052 34	2,956 17
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux — Frais d'entretien des vieillards et infirmes à l'asile provincial de Douéra	8,285 29	"	"	8,285 29
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux — Frais de traitement des indigents à la charge des communes	"	34,447 55	56,292 86	90,740 41
Frais de délimitation des tribus arabes du territoire civil	"	"	"	"
Fonds prélevés sur les contributions de guerre	74,590 97	"	"	74,590 97
Taxes sur les canaux et cours d'eau d'irrigation	122 80	"	"	122 80
Frais de traitement des filles soumises à la charge des communes	3,032 06	"	"	3,032 06
Recettes accidentelles à divers titres	5,421 70	235 74	3,208 37	8,865 81
Subvention du ministre de l'agriculture et du commerce en faveur des orphelinats du département	"	"	"	"
	2,119,663 76	1,850,584 85	3,174,252 90	7,144,501 51
TOTAL des recettes de l'exercice 1872	2,647,571 55	2,149,012 91	4,642,704 12	9,439,288 58
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1872	3,695,004 95	2,917,712 87	5,919,181 32	12,531,899 14
TOTAL GÉNÉRAL	1,611,810 24	472,119 22	9,764,676 16	11,848,605 62
Excédant de recettes au 1er janvier 1873	"	"	6,598,802 04	3,763,246 35
—— de dépenses au 1er janvier 1873	932,521 04	1,903,034 65	"	
TOTAL	2,544,331 28	2,375,153 87	3,165,874 12	8,085,359 27

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des dépenses de l'exercice 1871	800,546f 53c	1,185,268f 47c	1,395,750f 76c	3,381,565f 76c
2° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1872 SUR L'EXERCICE 1872.				
Restes à payer des exercices antérieurs	210,636 63	2,829 35	23,066 69	236,532 67
Dépenses ordinaires et obligatoires	1,256,202 00	829,266 33	1,074,214 78	3,159,683 11
Dépenses extraordinaires et facultatives	82,733 77	147,082 33	222,770 17	452,586 27
Dépenses spéciales	194,212 35	210,707 39	450,071 72	854,991 46
TOTAL des dépenses de l'exercice 1872	1,743,784 75	1,189,885 40	1,770,123 36	4,703,793 51
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées en 1872	2,544,331 28	2,375,153 87	3,165,874 12	8,085,359 27

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON ÉRIGÉES EN COMMUNES : TERRITOIRE CIVIL.

Développement des opérations de l'année 1872 sur les exercices 1871 et 1872; situation au 1er janvier 1873.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
Excédants de recettes au 1er janvier 1872	18,877f 55c	28,650f 47c	63,070f 17c	110,598f 19c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 :				
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Prix de ferme des fourrières publiques	"	"	"	"
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Taxe sur les chèvres	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	"	"	"	"
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	"	"	"
Centimes additionnels de l'impôt arabe du territoire civil	"	"	"	"
Recettes accidentelles à divers titres	"	"	"	"
Total des recettes de l'exercice 1871	"	"	"	"
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	"	"	"
Prix de ferme des fourrières publiques	"	"	"	"
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et de domestiques	"	"	"	"
Produit des expéditions des actes de l'état civil	"	"	"	"
Amendes de simple police	"	"	"	"
Centimes additionnels. — Chemins vicinaux	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	"	"	"	"
Total des recettes de l'exercice 1872	"	"	"	"
Total des recettes effectuées pendant l'année 1872	"	"	"	"
Total général	18,877 55	28,650 47	63,070 17	110,598 19

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1872 :				
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	"	"	"
——— extraordinaires et facultatives	"	"	"	"
——— supplémentaires	"	"	"	"
Total des dépenses de l'exercice 1871	"	"	"	"
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	"	"	"
——— extraordinaires et facultatives	"	"	"	"
——— supplémentaires	"	"	"	"
Reports	"	"	"	"
Crédits réservés	"	"	"	"
Répartition du crédit disponible	"	"	"	"
Total des dépenses de l'exercice 1872	"	"	"	"
Total général des dépenses effectuées pendant l'année 1872	"	"	"	"
Excédants de recettes au 1er janvier 1873	18,877f 55c	28,650f 47c	63,070f 17c	110,598f 19c
Total général	18,877 55	28,650 47	63,070 17	110,598 19

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON ERIGÉES EN COMMUNES : TERRITOIRE MILITAIRE.

Développement des opérations de l'année 1872 sur les exercices 1871 et 1872; situation au 1er janvier 1873.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
Excédants de dépenses au 1er janvier 1872	20,303f 44c	38,599f 43c	489f 35c	59,392f 22c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 :				
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	"	"	"
Autres recettes	"	"	"	"
	"	"	"	"
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	"	"	"	"
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	"	"	"
Subventions fournies par les budgets provinciaux	"	"	"	"
Produit des fourrières publiques	"	"	"	"
Recettes accidentelles à divers titres	"	"	"	"
	"	"	"	"
Total des recettes de l'exercice 1871	"	"	"	"
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	"	"	"
Prix de ferme des fourrières publiques	"	"	"	"
Mezouar	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	"	"	"	"
Total des recettes de l'exercice 1872	"	"	"	"
Total des recettes effectuées pendant l'année 1872	"	"	"	"
Excédants de recettes au 1er janvier 1873	"	"	"	59,392 22
Excédants de dépenses au 1er janvier 1873	20,303 44	38,599 43	489 35	
Total général	20,303 44	38,599 43	489 35	59,392 22

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1872 :				
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	"	"	"
——— extraordinaires et facultatives	"	"	"	"
——— supplémentaires	"	"	"	"
Total des dépenses de l'exercice 1871	"	"	"	"
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
Dépenses ordinaires et obligatoires, extraordinaires et facultatives	"	"	"	"
——— supplémentaires	"	"	"	"
Reports	"	"	"	"
Crédits réservés	"	"	"	"
Répartition du restant disponible	"	"	"	"
Total des dépenses de l'exercice 1872	"	"	"	"
Total général des dépenses effectuées pendant l'année 1872	"	"	"	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX ET PROVINCIAUX.

RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

Développement des opérations de l'année 1872 sur les exercices 1871 et 1872; situation au 1er janvier 1873.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recettes au 1er janvier 1872	5,765f 85c	14,701f 76c	19,789f 56c	40,257f 17c
——— de dépenses au 1er janvier 1872	"	"	"	
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 :				
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	2,384 46	2,487 19	4,810 81	9,682 46
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	122 80	3,350 17	2,182 06	5,655 03
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	750 30	"	364 04	1,114 34
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contributions arabes	54,740 75	16,656 25	161,369 49	232,766 49
Travaux de grande voirie	"	"	"	"
Cotisations municipales	662 94	"	"	662 94
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	56 97	"	"	56 97
Frais de poursuites (canaux)	"	"	2 45	2 45
Total des recettes de l'exercice 1871	58,718 22	22,493 61	168,728 85	249,940 68
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	8,219 06	6,012 45	8 543 74	22,775 25
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	"	26,096 31	23,733 99	49,830 30
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	4,709 60	"	21 18	4,730 78
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contributions arabes	294,401 57	286,683 87	578,796 21	1,159,881 65
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	"	"	"	"
Cotisations municipales	4,235 19	"	5,734 11	9,969 30
Frais de poursuites (canaux)	"	"	89 25	89 25
Travaux de grande voirie	"	"	"	"
Total des recettes de l'exercice 1872	311,565 42	318,792 63	616,918 48	1,247,276 53
Total des recettes effectuées pendant l'année 1872	370,283 64	341,286 24	785,647 33	1,497,217 21
Total général	376,049 49	355,988 00	805,436 89	1,537,474 38

DÉPENSES SUR RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 :	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
1° SUR L'EXERCICE 1871.				
Versements sur produit de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	2,438f 68c	2,487f 19c	7,289f 47c	12,215f 34c
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	122 80	4,441 34	5,233 74	9,797 88
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	738 60	"	108 39	846 99
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les contributions arabes.	"	16,656 25	133,987 38	150,643 63
Frais de poursuites	"	"	"	"
Dépenses pour travaux de grande voirie	4,747 77	"	"	4,747 77
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	"	"	"	"
Parts des chefs sur les amendes arabes	58,962 90	"	"	58,962 90
Total des dépenses de l'exercice 1871	67,010 75	23,584 78	146,618 98	237,214 51
2° SUR L'EXERCICE 1872.				
Versements sur produits de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	8,191 25	6,012 45	5,823 42	20,027 12
Parts payés aux chefs indigènes sur contributions arabes	286,277 73	286,683 87	578,349 73	1,151,311 33
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	"	25,155 70	19,359 73	44,515 43
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	4,512 40	"	531 27	5,043 67
Travaux de grande voirie	"	"	"	"
Frais de poursuites. (Canaux.)	"	"	"	"
Cotisations municipales	100 08	"	6,524 97	6,625 05
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	56 97	"	"	56 97
Total des dépenses de l'exercice 1872	299,138 43	317,852 02	610,589 12	1,227,579 57
Total des dépenses effectuées pendant l'année 1872.	366,149 18	341,436 80	757,208 10	1,464,794 08
Excédant de recette au 1er janvier 1873	9,900 31	14,551 20	48,228 79	72,680 30
Total général	376,049 49	355,988 00	805,436 89	1,537,474 38

RÉCAPITULATION DES EXCÉDANTS DE RECETTE ET DE DÉPENSE AU 1er JANVIER 1873.

	EXCÉDANTS DE RECETTE.	DE DÉPENSE.
Service provincial	3,763,246f 35c	"
Service des localités non érigées en communes. — Territoire civil	110,598 19	"
Service des localités non érigées en communes. — Territoire militaire	"	59392f 22c
Service des recettes à charge de remboursement	72,680 30	"
	3,946,524 84	59,392 22
Excédant final de recette au 1er janvier 1873, compris dans l'actif de la situation générale (page 555)	3,887,132f 62c	

PRIVATIONS, RIVALITÉS ET ALLIANCES.

ET PROVINCIALIX.

DÉPENSES SUR MONTANTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

Sur les exercices 1871 et 1872 et situation au 1er janvier 1873.

DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1872 :	RÉPARTITION DES PROVINCES.			TOTAL.
	Alger.	Oran.	Constantine.	
1° Sur exercice 1871.				
Versements sur produits de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	2,438 62	1,487 42	2,890 47	12,816 51
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	122 80	6,441 34	2,223 74	9,707 88
Frais relatifs à la demande de concessions de chutes d'eau, etc.	738 40	»	105 48	840 28
Dépenses diverses des chefs indigènes sur les contributions arabes	»	16,890 25	133,067 38	150,043 03
Frais de pomonaïs	»	»	»	»
Dépenses pour travaux de grande voirie	6,727 77	»	»	6,727 77
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	»	»	»	»
Parts des chefs sur les amendes arabes	58,003 90	»	»	58,003 90
Total des dépenses de l'exercice 1871	67,010 79	24,384 76	138,286 53	229,181 08
2° Sur exercice 1872.				
Versements sur produits de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	8,101 55	6,071 85	5,905 42	20,078 82
Frais payés aux chefs indigènes sur contributions arabes	280,377 75	298,083 87	324,649 79	1,131,161 41
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	»	13,153 70	10,304 75	14,310 45
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	4,312 60	»	301 27	»
Travaux de grande voirie	»	»	»	»
Frais de pomonaïs (Oranie)	»	»	»	»
Colonies municipales	100 08	»	2,256 97	2,357 05
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	56 97	»	»	56 97
Total des dépenses de l'exercice 1872	290,153 43	317,403 02	318,920 14	1,527,476 59
Total des dépenses effectuées pendant l'année 1872	357,164 22	341,787 78	457,206 67	1,756,657 67
Recettes de toutes ou 1er janvier 1872	19,591 31	16,397 50	44,300 70	79,289 51
Total des dépenses	376,755 53	358,185 28	501,507 37	1,836,947 18

RÉCAPITULATION DES EXCÉDANTS DE RECETTE ET DE DÉPENSES AU 1er JANVIER 1873.

	EXCÉDANTS.	
	de recettes.	de dépenses.
Sous les dépenses non remises en centimes — Fortunes civil	3,707,240 30	
Sous les dépenses non remises en centimes — Fortunes militaires	3,205 18	
Sous les dépenses non remises en centimes — Fortunes militaires	»	39,205 18
Service des recettes à charge de remboursement	12,270 30	»
Total	3,724,715 48	39,205 18
Excédent des recettes au 1er janvier 1873, compte tenu de la situation générale (page 1811)	3,685,510 30	

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES POUR L'ANNÉE 1872.

Le compte du service des monnaies a pour objet de faire connaître, sous leurs différents aspects, les mouvements des matières dans les établissements monétaires, ainsi que toutes les opérations en espèces relatives à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, et à la fabrication et à la vente des médailles, qui depuis 1832 font partie des attributions de l'Administration des monnaies.

Fabrication des monnaies et des médailles

Ces opérations se divisent donc en deux séries principales, savoir :

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes ;

2° Compte en espèces comprenant les mouvements de toutes les fabrications.

Ire PARTIE.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces fabriquées avec les matières reçues et des versements en numéraire portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Matières d'or et d'argent.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater, en recette, la valeur des matières d'or et d'argent reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées; en dépense, la conversion en espèces des matières entrées aux changes et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières d'or et d'argent.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux

(1) Cette retenue est aujourd'hui fixée pour l'argent (décret du 22 mai 1849) à 1 fr. 50 cent. par kilogramme fabriqué à 900/1000 ou à 75 centimes par 100 francs, et pour l'or (décret du 22 mars 1854) à 6 fr. 70 cent. par kilogramme à 900/1000 ou 21 cent. 5965 par 100 francs.

Comme cette retenue est effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du poids et du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, les mouvements de fonds entre les comptables et les opérations relatives à la refonte des monnaies divisionnaires d'argent, exécutée en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication, des mouvements de fonds entre les comptables et des opérations de refonte mentionnées ci-dessus; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui vient d'être expliqué pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent résumés dans les tableaux désignés ci-après :

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1872, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes représentant la valeur des matières et ceux en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1872, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze pendant l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies d'or et d'argent, des médailles, et pour le produit de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze (voir p. 116, 117, 118 et 119); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir p. 212 et 213), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1872 (voir p. 552).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles pour les exercices 1871 et 1872.

L'état n° 4 développe par atelier monétaire, pour les exercices 1871 et 1872, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter et le résultat en bénéfice ou en perte que la fabrication des monnaies d'or et d'argent a offert sur chacun de ces deux exercices.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1872, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Il présente aussi, en déduction, les pièces d'or et d'argent démonétisées et celles ayant cours au 1er janvier 1873.

Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze.

Le tableau n° 7 présente le résumé de la situation générale et définitive des opérations, tant en matières qu'en espèces, faites relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre démonétisées et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852.

Le tableau n° 8 présente la situation, au 31 décembre 1871, de la nouvelle fabrication de monnaies de bronze, autorisée par la loi du 18 avril 1860 jusqu'à concurrence de 12 millions de francs. La fabrication a commencé en 1861 et a été menée jusqu'au chiffre de 10,800,000 francs; suspendue pendant plusieurs années, elle a été reprise en 1871.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Enfin, le tableau n° 9 donne la situation des opérations de refonte des monnaies d'argent faites en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866. Ces opérations, comme celles concernant les monnaies de bronze, ne sont présentées que dans le compte en espèces.

Le même tableau fait ressortir le bénéfice provisoire acquis au Trésor, au 31 décembre 1872, sur les opérations de refonte. Ce bénéfice se compose : 1° du produit de la réduction du titre à 835 millièmes, réuni à celui des tolérances en faible ; 2° de la valeur de l'or contenu dans les pièces démonétisées antérieures à 1830. La refonte des matières reçues en 1872 n'étant pas terminée à la fin de l'année, il convient de tenir compte, pour l'évaluation du bénéfice, des restes dans les travaux au 31 décembre; ces restes sont pris pour leur valeur réelle, la valeur nominale qui résultera de leur mise en œuvre ne pouvant être exactement établie. L'ensemble de ces éléments de bénéfice s'élève à 9,939,456f 17c

Si l'on en déduit les frais de fabrication et autres à la charge de l'État et qui, à l'expiration de 1872, étaient de (évaluation) 2,903,084 84

Il reste pour bénéfice provisoire 7,036,371 33

Ce n'est qu'à la fin de l'opération que le chiffre de ce bénéfice pourra être fixé d'une manière exacte.

Opérations des années 1871 et 1872.

Les différents états relatifs à la fabrication des monnaies d'or et d'argent se résument dans leur ensemble ainsi qu'il suit :

Les matières à divers titres versées aux changes pendant l'année 1872, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées en valeur réelle, savoir :

Or	"
Argent	759,059f 43c
TOTAL	759,059 43

Les fabrications de 1872, opérées tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1871, ont été, *en valeur nominale* (voir page 827) :

Or	Pièces de 100 francs	"	"	389,190f 00c
	—— de 50 francs	"		
	—— de 20 francs	"		
	—— de 10 francs	"		
	—— de 5 francs	"		
Argent ...	Pièces de 5 francs	389,190f 00c	389,190f 00c	
	—— de 2 francs	"		
	—— de 1 franc	"		
	—— de 50 centimes	"		
	—— de 20 centimes	"		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 827), à ..... { or ..... " ; argent ..... 389,448f 79c } 389,448 79

Différence en moins à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 827) 258 79

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications de 1871 et 1872 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1872 (voir l'État n° 3),

Savoir :	EXERCICE 1871.	EXERCICE 1872.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible, etc.	143,515f 35c	5,734f 58c
A déduire. Frais de fabrication alloués aux directeurs et perte pour tolérances en fort de poids et de titre	122,645 71	2,746 00
Résultat pour le Trésor public. Bénéfice	20,869 64	2,988 58
Résultat pour le Trésor public. Perte	"	"

Le bénéfice pour le Trésor résultant des opérations de l'exercice 1871 s'élève définitivement à la somme de 20,869 fr. 64 cent., et se compose : 1° du produit des tolérances en faible, 4,963 fr. 46 cent.; 2° du droit d'essai pour 742 fr. 20 cent.; et 3° enfin d'une somme de 15,163 fr. 98 cent., excédant des retenues sur les frais de fabrication des espèces d'or et d'argent. Ce bénéfice de 20,869 fr. 64 cent. sur les monnaies, ajouté à celui des médailles, qui est de 36,895 fr. 48 cent., représente la somme de 57,765 fr. 12 cent, portée en recette aux produits divers du budget (voir page 116).

En ce qui concerne l'exercice 1872, le bénéfice pour le Trésor, qui est provisoirement de 2,988 fr. 58 cent. pour les monnaies, se compose : 1° d'une somme de 39 fr. 00 cent. pour droit d'essai, et 2° de 3,269 fr. 01 cent., excédant des retenues sur les frais de fabrication; du total de ces deux sommes il convient de déduire celle de 319 fr. 43 cent., montant des tolérances en fort. Toutefois ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice, à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1873 avec les matières restant dans les travaux au 31 décembre 1872. En ajoutant à ce bénéfice celui sur les médailles, qui est de 60,078 fr. 40 cent., on obtient un bénéfice total de 63,066 fr. 98 cent. qui figure à la page 117.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur des monnaies à Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et de 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, ont été fixés conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter

Note sur le Compte du service des monnaies.

du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice, qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1871, à 36,895 fr. 48 cent. et, pour 1872, à 60,078 fr. 40 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1872, sont comprises distinctement dans l'état général (n° 2) des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année et fait connaître, en outre, le bénéfice réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1872.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1872	"	"
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	"	"
	"	"
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1872	245,388,422	54,530 59
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	3,415,767,519	759,059 43
	3,661,155,941	813,590 02

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

La valeur des matières versées aux changes s'élève, pour l'or, à	"
Et pour l'argent, à	759,059f 43c
Ensemble	759,059 43
Les retenues faites sur cette valeur pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	5,695 58
Reste pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 828)	753,363 85

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR	k. g. m.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale*, " fr.) (voir page 829)	"	"
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1872	"	"
	"	"
MATIÈRES D'ARGENT.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale*, 389,190 fr.) (voir page 829)	1,752,520,405	389,448 79
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1872	1,908,635,536	424,141 23
	3,661,155,941	813,590 02

Décompte et application aux exercices 1871 et 1872 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1872.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de (voir le tableau n° 5)	"		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	"		
Résultat, ou bénéfice du Trésor, des tolérances en faible	"		"
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de (voir le tableau n° 5)	389,190f 00c		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	389,448 79		
Résultat, ou perte pour le Trésor, des tolérances en fort	258 79	ci.	258f 79c
Reste en perte résultant des tolérances en fort			258 79

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1871, pour " fr. " cent., et à l'exercice 1872, pour " fr. " cent.; ensemble.. "

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1871, pour 30 fr. 59 cent., et à l'exercice 1872, pour 228 fr. 20 cent.; ensemble.. 258 79

Somme pareille.. 258 79

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

COMPTABILITÉ EN ESPÈCES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1872.

RECETTE.

Solde au 1er janvier 1872	Numéraire		673,554f 54c	728,085f 13c
	Matières — Or	"	54,530 59	
	Matières — Argent	54,530f 59c		

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1871.	Exercice 1872.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	5,695f 58c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	"	"	
	Droit d'essai	"	39 00	
	Recettes extraordinaires	"	"	
		"	5,734 58	5,734 59
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	717,083 04	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et de bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	225 10	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	2,495 32	
		"	719,803 46	719,803 46
				725,538 04

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)			753,363 85
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or	"	389,448 79
		Espèces d'argent	389,448f 79c	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées			"
	Retenue pour frais de coins			20,727 77
	Retenue pour frais de viroles brisées			17 20
	Recette pour droit d'affinage			"
	Retenues pour frais de vérification des espèces			16,576 24
	Fabrication de monnaies de bronze. (Voir le développement, page 838.)			1,312,112 90
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				"
NOUVELLE monnaie d'argent. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	Valeur nominale des pièces reçues des comptables			20,281 20
	Valeur des lingots au prix d'achat			18,251,523 53
	Valeur nominale des nouvelles pièces passées en délivrance			26,449,179 50
	Frais de fabrication			412,747 65
	—— d'affinage			6,747 00
	—— de vérification des espèces démonétisées			"
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées			203,413 27
	Valeur de l'or provenant de l'affinage			95,908 08
	Subvention reçue du Trésor pour perte résultant de la refonte			51,535 22
Remise du directeur de Paris pour solde des tolérances en fort de Bordeaux. (Exercice 1871.)				"
			48,709,120 24	48,709,120 24
		TOTAL		49,437,205 37

(A) Déduction faite de 5,695 fr. 58 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1872 et le décompte du tableau qui précède, d'après lequel la valeur des matières versées aux changes s'élève à 759,059 fr. 43 cent.)

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1871.	Exercice 1872.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	4,784f 39c	2,060f 71c	
	Perte pour tolérances en fort	30 59	228 20	
		4,814 98	2,288 91	7,103f 89c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	659,713 82	
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	11 24	659,725 06
				666,828 95

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or	"	389,448 79
		Espèces d'argent	389,448f 79c	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			"
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			332,409 19
	Payements faits sur la retenue pour frais de coins			23,250 82
	Payements faits sur la retenue pour frais de viroles brisées			31 27
	Frais de vérification des espèces			16,576 24
	Versements de monnaies de bronze	à la caisse centrale	985,198f 90c	1,035,198 90
		aux receveurs des finances	50,000 00	
Remboursements des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				2,124 44
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central	89,626f 81c	96,626 81
		Receveurs des finances	7,000 00	
NOUVELLE monnaie d'argent. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	Valeur nominale des pièces démonétisées			20,281 20
	Valeur des lingots au prix d'achat			18,251,523 53
	Versements de nouvelle monnaie d'argent	à la caisse centrale	15,816,710f 23c	24,635,886 52
		aux receveurs des finances	8,819,176 29	
	Frais de fabrication			412,747 65
	Frais d'affinage			6,747 00
	Frais de vérification d'espèces démonétisées			"
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées			203,413 27
	Versement du bénéfice résultant de la refonte des monnaies d'argent	à la caisse centrale	2,589,252f 63c	2,589,252 63
		aux receveurs des finances	"	
Remise au directeur de Bordeaux pour solde des tolérances en fort de 1871				312 37
			48,682,659 58	48,682,659f 58c
SOLDE au 31 décembre 1872	Numéraire			330,404 56
	Matières — Or		"	754,545 79
	Matières — Argent		424,141f 23c	424,141 23
		TOTAL		49,437,205 37

Suite du **COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.**

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies d'or et d'argent et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1871 et 1872.

EXERCICE 1871.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	108,493f 51c	29,285f 59c	137,779f 10c
Droit d'essais	723 00	19 20	742 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	3,685 77	1,308 28	4,994 05
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	112,902 28	30,613 07	143,515 35
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	94,365 12	28,250 00	122,615 12
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	30 59	30 59
Total des Prélèvements	94,365 12	28,280 59	122,645 71
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	112,902 28	30,613 07	143,515 35
Prélèvements sur les recettes brutes	94,365 12	28,280 59	122,645 71
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	18,537 16	2,332 48	20,869 64
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	414,725f 01c	416,382f 79c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	1,657 78	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	379,487 31	379,487 31
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			36,895 48

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	20,869f 64c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	36,895 48
Total du bénéfice. (Voir page 116.)	57,765 12

EXERCICE 1872.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	"	5,695f 58c	5,695f 58c
Droit d'essais	39f 00c	"	39 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	"	"
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	39 00	5,695 58	5,734 58
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	"	2,426 57	2,426 57
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	319 43	319 43
Total des Prélèvements	"	2,746 00	2,746 00
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	39 00	5,695 58	5,734 58
Prélèvements sur les recettes brutes	"	2,746 00	2,746 00
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	39 00	2,949 58	2,988 58
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	717,083f 04c	719,803 46
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	225 10	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	2,495 32	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	659,713 82	659,725 06
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	11 24	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			60,078 40

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	2,988f 58c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	60,078 40
Total du bénéfice. (Voir page 117.)	63,066 98

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par Atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies d'or et d'argent, pour les exercices 1871 et 1872.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1871. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 846.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	23,650f 52c	21,682f 24c	1,968f 28c	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	119,864 83	100,963 47	18,901 36	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	143,515 35	122,645 71	20,869 64	"
		Bénéfice		20,869f 64c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1872. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 847.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	378f 98c	30f 20c	348f 78c	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	
Seine	Paris	5,355 60	2,258 71	3,096 89	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	5,734 58	2,288 91	3,445 67	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1873		"	457 09	"	457f 09c
	Totaux	5,734 58	2,746 00	3,445 67	457 09
		Bénéfice		2,988f 58c	

ÉTAT N° 5.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal (1795) jusqu'au 31 décembre 1872.

DÉSIGNATION des HÔTELS MONÉTAIRES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 100 francs.	PIÈCES de 50 francs.	PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	PIÈCES de 5 francs.	TOTAL.	PIÈCES de 5 francs.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.								
Paris	"	"	"	"	"	"	"	284,220f
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	104,970
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"
Strasbourg	"	"	"	"	"	"	"	"
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.								
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAL des espèces fabriquées en 1872	"	"	"	"	"	"	"	389,190
Espèces fabriquées antérieurement	44,346,400f	46,568,700	204,432,360f	6,273,174,360	1,013,641,610f	233,440,130f	7,815,603,560f	4,699,624,975
TOTAL GÉNÉRAL	44,346,400	46,568,700	204,432,360	6,273,174,360	1,013,641,610	233,440,130	7,815,603,560	4,700,014,165
A DÉDUIRE les pièces de 10f et de 5f petit module retirées de la circulation, les pièces de 25c démonétisées et celles de 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c refondues. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,725
RESTE en monnaies ayant cours	44,346,400	46,568,700	204,432,360	6,273,174,360	965,051,690	210,947,190	7,744,520,700	4,686,030,440

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.								
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	"	106,237,255
Bonaparte et Napoléon Ier	"	"	132,689,880	395,334,560	"	"	528,024,440	817,952,380
Louis XVIII	"	"	21,579,440	367,753,620	"	"	389,333,060	601,048,050
Charles X	"	"	19,152,960	33,765,960	"	"	52,918,920	616,468,675
Louis-Philippe	"	"	31,010,080	184,902,720	"	"	215,912,800	1,692,802,395
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	"	56,921,220	"	"	56,921,220	259,628,845
République (Déesse)	"	"	"	334,407,060	35,954,580	"	370,361,640	188,621,505
Louis-Bonaparte, Napoléon III	44,346,400	46,568,700	"	4,849,919,340	977,687,030	233,440,130	6,151,961,600	401,881,920
République (Déesse)	"	"	"	"	"	"	"	12,116,375
République (Hercule pour l'argent et Génie pour l'or)	"	"	"	50,169,880	"	"	50,169,880	3,256,765
TOTAL des fabrications	44,346,400	46,568,700	204,432,360	6,273,174,360	1,013,641,610	233,440,130	7,815,603,560	4,700,014,165
A DÉDUIRE, comme ci-dessus, les pièces de 10f, de 5f, de 25c, 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,725
RESTE en monnaies ayant cours	44,346 400	46,568,700	204,432,360	6,273,174,360	965,051,690	210,947,190	7,744,520,700	4,686,030,440

ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1872.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1871. (Voir le compte de 1871, page 797.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1872.
4,612,734f	10,178,914f	2,121,523f50c	"	"	17,197,391f50c	17,197,391f 50c	8,616,495,408f 95c	8,633,692,800f 45c
2,934,854	5,779,419	821,735 00	"	"	9,640,978 00	9,640,978 00	189,942,630 50	199,583,608 50
"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
"	"	"	"	"	"	"	174,667,990 15	174,667,990 15
"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
"	"	"	"	"	"	"	1,817,595,670 50	1,817,595,670 50
"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
7,547,588	15,958,333	2,943,258 50	"	"	26,838,369 50	26,838,369 50	"	"
143,484,786	177,570,468	85,683,295 00	7,671,101f 25c	8,252,700f 60c	5,122,287,325 85	"	12,937,890,885 85	"
151,032,374	193,528,801	88,626,553 50	7,671,101 25	8,252,700 60	5,149,125,695 35	"	"	12,964,729,255 35
42,510,424	50,938,520	24,460,310 00	7,671,101 25	2,101,567 60	141,665,647 85	"	"	212,748,507 85
108,521 950	142,590,281	64,166,243 50	"	6,151,133 00	5,007,460,047 50	"	"	12,751,980,747 50

TYPES.								
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
Bonaparte et Napoléon Ier	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50
Louis XVIII	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75
Charles X	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	"	632,511,320 50	685,430,240 50
Louis-Philippe	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00
République (Déesse)	4,230,904	3,249,740	1,544,474 00	"	1,972,813 60	"	199,619,436 60	569,981,076 60
Louis-Bonaparte, Napoléon III	55,631,380	109,517,138	52,984 467 00	"	6,279,887 00	"	626,294,792 00	6,778,256,392 00
République (Déesse)	26,249,796	20,189,962	3,422,650 00	"	"	"	61,978,783 00	61,978,783 00
République (Hercule pour l'argent et Génie pour l'or)	"	"	"	"	"	"	3,256,765 00	53,426,645 00
TOTAL des fabrications	151,032,374	193,528,801	88,626,553 50	7,671,101 25	8,252,700 60	5,149,125,695 35	12,964,729,255 35	
A DÉDUIRE, comme ci-dessus, les pièces de 10f, de 5f, de 25c, 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c	42,510,424	50,938,520	24,460,310 00	7,671,101 25	2,101,567 60	141,665,647 85	212,748,507 85	
RESTE en monnaies ayant cours	108,521,950	142,590,281	64,166,243 50	"	6,151,133 00	5,007,460,047 50	12,751,980,747 50	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1872.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids. kil. gr. c.	Platine. Nomb.	Platine. Poids. kil. gr. c.	Argent. Nombre.	Argent. Poids. kil. gr. c.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1872.....	"	" "	"	" " "	2,853	28 536 "	3,884	"	1,582	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1872. — Médailles fabriquées au tarif n° 2.	59	8 562 00	"	" " "	8	0 444 "	452	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de l'Administration.....	438	15 022 80	"	" " "	38,230	764 944 "	4,090	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,852	28 921 30	4	0 561	540,812	1,318 720 "	14,467	"	"	"
	4,349	52 506 10	4	0 561	581,903	2,112 644 "	22,893	"	1,582	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids. kil. gr. c.	Platine. Nomb.	Platine. Poids. kil. gr. c.	Argent. Nombre.	Argent. Poids. kil. gr. c.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1872. — Médailles vendues au tarif n° 2..	59	8 562 00	"	" " "	8	0 444 "	452	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de l'Administration.....	438	15 022 80	"	" " "	38,318	750 297 "	4,242	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,852	28 921 30	4	0 561 "	540,812	1,318 720 "	14,532	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	89	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1872.....	"	" " "	"	" " "	2,765	43 183 "	3,667	"	1,493	"
	4,349	52 506 10	4	0 561 "	581,903	2,112 644 "	22,893	"	1,582	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1872.

		MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids. kil. gr. c.	Valeur au tarif. fr. c.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. fr. c.	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. fr. c.	Produit net de la vente des médailles et jetons. fr. c.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication. fr. c.	Droit de 10 p. o/o à prélever sur le prix de la fabrication. fr. c.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public. fr. c.
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de l'Administration.	Or.....	438	15 022 80	53,170 00	49,759 86	"	3,410 14	"	"	"	3,410 14
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	38,318	750 297 00	199,138 05	183,528 85	"	15,609 20	"	"	"	15,609 20
	Cuivre et bronze.....	4,242	" " "	10,755 45	3,053 85	"	7,701 60	"	"	"	7,701 60
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	3,852	28 921 30	101,261 80	95,795 73	"	5,466 07	"	"	"	5,466 07
	Platine.....	4	0 561 00	547 53	494 80	"	52 73	"	"	"	52 73
	Argent.....	540,812	1,318 720 00	335,898 76	317,726 13	"	18,172 63	"	"	"	18,172 63
	Cuivre et bronze.....	14,532	" " "	16,311 45	9,354 60	"	6,956 85	"	"	"	6,956 85
Médailles fabriquées et vendues au tarif n° 2.	Or.....	59	8 562 00	28,359 82	28,359 82	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	8	0 444 00	108 78	108 78	"	"	"	"	"	"
	Bronze.....	452	" " "	811 25	811 25	"	"	"	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	89	" " "	225 10	"	11 24	213 86	"	"	"	213 86
Médaillons de sainteté et boutons, adresses, etc.....		"	" " "	"	"	"	"	"	24,952 59	2,495 32	2,495 32
	TOTAUX.....			746,587 99	688,993 67	11 24	57,583 08	.....	24,952 59	2,495 32	60,078 40

(Voir l'état n° 3, page 830.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES DE BRONZE.

Résumé de la situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852. (Voir les développements au compte général des finances de l'année 1858.)

1re PARTIE. — MATIÈRES.

ENTRÉES	Poids des anciennes pièces de cuivre retirées de la circulation	9,939,292k 217g
SORTIES	Poids des pièces de bronze nouvellement fabriquées avec les anciennes monnaies	4,850,434 543
	Déchet de fabrication alloué aux directeurs (5 p. o/o du poids ci-dessus)	242,521 726
	Poids des pièces livrées au domaine pour être vendues	4,845,030 567
	Déchet résultant de la difformation des pièces livrées au domaine	1,305 381
	TOTAL ÉGAL	9,939,292 217

2e PARTIE. — ESPÈCES.

§ 1er	Valeur nominale des pièces mises en circulation depuis 1719 jusqu'en 1848	49,593,336 79f
	Valeur nominale de celles retirées de la circulation de 1852 à 1858	48,512,598 56
	Valeur des pièces non rentrées	1,080,738 23
§ 2e	Valeur nominale des anciennes pièces retirées de la circulation	48,512 598 56
	Valeur des nouvelles pièces de bronze fabriquées de 1852 à 1858	48,500,000 00
	En moins dans la circulation	12,598 56
§ 3e	Frais de fabrication de toute nature de la nouvelle monnaie de bronze	7,762,077 48
	Produit des ventes faites par le domaine	10,834,976 82
	Différence ou bénéfice pour le Trésor	3,072,899 34

ÉTAT N° 8. *Situation, au 31 décembre 1872, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze, exécutée en vertu de la loi du 18 juillet 1860, report sommaire de celle faite d'après la loi du 6 mai 1852 et relevé des payements effectués à valoir sur la nouvelle fabrication.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	FABRICATION. (Valeur nominale.) 10 centimes.	5 centimes.	2 centimes.	1 centime.	TOTAL.	ÉMISSIONS OU VERSEMENTS dans les caisses du Trésor public.	RESTE CHEZ LES DIRECTEURS au 31 décembre 1872.
Paris, 1872	439,901f 60c	213,137f 35c	"	12,500f 00c	665,538f 95c	635,198f 90c	30 340f 05c
Bordeaux, 1872	435,850 00	203,223 95	"	7,500 00	646,573 95	400,000 00	250 000 00
	875,751 60	416,361 30	"	20,000 00	1,312,112 90	1,035,198 90	280,340 05
Report de 1861 à 1871	5,488,668 80	4,624,649 85	675,980f 88c	408,927 92	11,198,227 45	11,194,801 40	"
TOTAL de la nouvelle fabcn	6,364,420 40	5,041,011 15	675,980 88	428,927 92	12,510,340 35	12,230,000 30	280,340 05
Fabricatcn de 1852 à 1858	25,965,839 70	20,702,905 15	1,162,665 64	668,589 51	48,500,000 00	48,500,000 00	"
TOTAL GÉNÉRAL	32,330,260 10	25,743,916 30	1,838,646 52	1,097,517 43	61,010,340 35	60,730,000 30	280,340 05

PAYEMENTS APPLICABLES A LA NOUVELLE FABRICATION.	SOMMES PAYÉES.
EXERCICE 1860. (Voir page 266 du compte général des finances de 1861)	26,020f 38c
EXERCICE 1861. (Voir page 266 *idem* de 1862)	1,247,663 11
EXERCICE 1862. (Voir page 284 *idem* de 1863)	1,344,883 38
EXERCICE 1863. (Voir page 282 *idem* de 1864)	1,109,592 75
EXERCICE 1864. (Voir page 281 *idem* de 1865)	659,326 97
EXERCICE 1865. (Voir page 283 *idem* de 1866)	487,726 86
EXERCICE 1870. (Voir page 316 *idem* de 1871)	34,971 86
	4,910,185 31
ANNÉE 1871. (Imputation à un compte de trésorerie)	123,520 94
TOTAL	5,033,706 52

ÉTAT N° 9.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES D'ARGENT.

Tableau des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent à la fin de l'année 1872.

(Lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.)

		ANNÉE 1872.	ANNÉES ANTÉRIEURES.	TOTAUX.	
Pièces reçues des comptables pour être démonétisées. (Valeur nominale.)	Pièces de 5 francs	"	13,983,725f 00c	13,983,725f 00c	
	Pièces de 2 francs	7,074f 00c	42,503,350 00	42,510,424 00	
	Pièces de 1 franc	8,302 00	50,930,218 00	50,938,520 00	
	Pièces de 50 centimes	4,905 00	24,455,405 00	24,460,310 00	
	Pièces de 20 centimes	0 20	2,101,567 40	2,101,567 60	
		20,281 20	133,974,265 40	133,994,546 60	
Valeur des lingots au prix d'achat		18,251,523 53	65,835,721 48	84,087,245 01	
		18,271,804 73	199,809,986 88	218,081,791 61	218,081,791f 61c
Fabrication de nouvelles monnaies à 835 millièmes. (Valeur nominale.)	Pièces de 2 francs	7,547,588 00	70,512,344 00	78,059,932 00	
	Pièces de 1 franc	15,958,333 00	86,998,118 00	102,956,451 00	
	Pièces de 50 centimes	2,943,258 50	40,480,856 00	43,424,114 50	
	Pièces de 20 centimes	"	2,504,728 60	2,504,728 60	
		26,449,179 50	200,496,046 60	226,945,226 10	226,945,226 10
Valeur de l'or contenu dans les pièces antérieures à 1830	En 1872			95,908 08	981,267 85
	Antérieurement			885,359 77	
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1872. (Valeur réelle.)					94,753 83
TOTAL des valeurs acquises au Trésor sur les opérations de refonte au 31 décembre 1872					228,021,247 78
Report des valeurs retirées de la circulation ou provenant d'achats					218,081,791 61
Excédant provenant de la refonte					9,939,456 17
A déduire les frais de fabrication, d'affinage, etc.	En 1872			419,494f 65c	2,903,084 84
	Antérieurement			2,483,590 19	
Bénéfice provisoire					7,036,371 33

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES D'ARGENT.

Tableau des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent de la fin de l'année 1872.

(Lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.)

		ANNÉE 1872.	ANNÉES ANTÉRIEURES.	TOTAUX.	
Pièces rayées des comptables pour être démonétisées. (Valeur nominale.)	Pièces de 5 francs		13,933,725 00	13,933,725 00	
	Pièces de 2 francs	7,074 00	42,503,350 00	42,510,424 00	
	Pièces de 1 franc	8,302 00	50,930,218 00	50,938,520 00	
	Pièces de 50 centimes	4,005 00	24,439,405 00	24,460,319 00	
	Pièces de 20 centimes	0 20	2,101,567 40	2,101,567 60	
		20,221 20	133,974,265 40	133,994,546 60	
Valeur des lingots au prix d'achat		18,251,323 33	65,836,721 48	84,087,245 01	
		18,271,804 73	199,809,986 88	218,081,791 61	218,081,791 61
Fabrication de nouvelles monnaies à 835 millièmes. (Valeur nominale.)	Pièces de 2 francs	7,547,588 00	70,512,344 00	78,059,932 00	
	Pièces de 1 franc	13,958,333 00	86,928,118 00	103,086,451 00	
	Pièces de 50 centimes	2,943,208 50	40,480,850 00	43,424,114 50	
	Pièces de 20 centimes		2,504,728 00	2,504,728 00	
		26,449,179 50	200,426,046 00	226,945,226 10	226,945,226 10
Valeur de l'or contenu dans les pièces antérieures à 1850.	En 1872			95,008 08	981,207 85
	Antérieurement			885,339 77	
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1872. (Valeur réelle.)					94,755 83
Total des valeurs acquises au Trésor sur les opérations de refonte au 31 décembre 1872					228,021,247 78
Report des valeurs retirées de la circulation ou provenant de cette					218,081,791 61
Excédant provenant de la refonte					9,939,456 17
A déduire les frais de fabrication, d'affinage, etc.	En 1872			419,494 05	2,903,004 84
	Antérieurement			2,483,520 19	
Bénéfice provisoire					7,036,371 33

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1872.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1872.

Le domaine extraordinaire a été réuni par la loi du 15 mai 1818 au domaine de l'État, et l'Administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la Caisse des dépôts et consignations et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820 et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821 au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été ensuite modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la Caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature « auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

L'Administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées en exécution de ces dispositions. Toutefois, les comptes des années 1831 à 1854 inclusivement ayant cessé de reproduire dans leurs détails les opérations afférentes à l'ancien domaine extraordinaire, il a paru utile, pour la facilité des recherches, d'en établir de nouveau un développement complet dans le compte de l'année 1855. Il s'y trouve pages 682 à 695.

Ce compte a fait connaître, d'une part,

Le détail des capitaux, créances et revenus qui composaient le domaine extraordinaire au moment de sa réunion au domaine de l'État, avec les accroissements survenus depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1855;

Le montant des recouvrements effectués pendant le même temps;

Les créances tombées en non-valeur et les motifs qui en ont empêché le recouvrement;

Les restes à recouvrer ou l'actif au 31 décembre 1855;

Et, d'autre part,

Le détail des dépenses acquittées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1855, pour frais de régie et d'exploitation, contributions, frais de vente des immeubles, service de rentes foncières et restitutions de recettes indûment faites;

Le montant des pensions et indemnités payées à des donataires;

Celui des rentes sur le grand-livre acquises avec le produit net du domaine extraordinaire pour être annulées;

Le montant des applications au budget de l'État des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1855;

Enfin, la situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la Caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la Caisse centrale du Trésor public.

Ces diverses opérations, antérieures à l'année 1855, ne comportant plus de modifications, il a paru sans objet d'en insérer de nouveau les développements dans les comptes subséquents. Celui de la présente année 1872 se borne, en conséquence, à indiquer :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1871, ou qui ont été constatées depuis cette époque, les recettes obtenues pendant l'année 1872, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1873, des fonds affectés comme ci-dessus au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés.

Les résultats présentés dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1872 montaient à 377,737 fr. 31 cent.; elles se sont accrues en 1872 de 3,458 francs, ce qui forme un total de 381,195 fr. 31 cent. qu'il y a lieu de réduire de 100,000 francs, par suite de l'acquiescement de l'État au jugement du tribunal de Naples relatif au prêt du duc de Monteleone. Une somme de 4,949 fr. 40 cent. ayant été recouvrée pendant ladite année sur ces créances, elles présentent, au 1er janvier 1873, un actif de la somme de 276,245 fr. 91 cent.

2° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était, au 1er janvier 1872, de 173,312f 18c

Aucune indemnité n'ayant été allouée sur ces fonds pendant l'année 1872, ci . . . . Mémoire.

Ce solde, dont la majeure partie demeurera sans emploi, reste en conséquence fixé, au 1er janvier 1873, à 173,312f 18c

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1873, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1872. (Voir le compte des finances de l'année 1871, page 861.)	CRÉANCES CONSTATÉES pendant l'année 1872.	TOTAL des CRÉANCES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1872.	CRÉANCES TOMBÉES en non-valeurs.	CRÉANCES restant À RECOUVRER au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	L'État a acquiescé, le 21 mai 1872, à un jugement du tribunal de Naples, du 20 mars 1855, qui le déboute de son action.
Créance sur la succession de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000f 00c	D'après une décision impériale, les circonstances politiques n'ont pas paru permettre la reprise des réclamations auxquelles cette affaire a précédemment donné lieu par voie diplomatique.
Créance de la succession de Nansouty	72,787 91	"	72,787 91	"	"	72 787 91	En surséance, en vertu d'une décision impériale du 11 mai 1866 et portée au compte des finances pour la première fois en 1870.
Arrérages d'actions du canal du Midi pour les canaux d'embranchement	4,949 40	3,458f 00c	8,407 40	4,949f 40c	"	3,458 00	Cette somme représentant le dividende de 1872 a été portée à l'exercice 1873, où elle figure en recette.
	377,737 31	3,458 00	381,195 31	4,949 40	100,000 00	276,245 91	
						381,195f 31c	

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des recettes effectuées pendant l'année 1872 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.....	Part de l'État dans les produits des canaux d'embranchement du canal du Midi, à raison des actions qui ont fait retour.....	4,949f 40c
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Produits et revenus des domaines.* — Produits de l'ancien domaine extraordinaire. — Exercice 1872.....	4,949 40

Situation, au 1er janvier 1873, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1872, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire.....	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1872.....	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1873.....	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont jusqu'en 1843 la Caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843 et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la Caisse des dépôts le sont maintenant, lorsqu'il y a lieu, par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE EN 1830,

DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1ER AOÛT 1860.)

NOTE

SUR LE COMPTE DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE EN 1830,

DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1er AOÛT 1860.)

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1872, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1872, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1871;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1872, de tous les articles du compte des débets et créances;

Et 3° enfin la situation au 1er janvier 1873.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer;

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que dans le cours de l'année 1872 il est survenu des affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,266,542 fr. 26 cent.

Pendant la même année, les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	435,606f 46c
En réductions ou régularisations, à.....	287,312 55
En déclaration de caducité, à.....	1,519,251 92
TOTAL des atténuations.....	2,242,170 93

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui au commencement de l'année 1872 présentaient un total de 8,823,731 fr. 58 cent., ne s'élèvent à la fin qu'à 7,848,102 fr. 91 cent.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidation d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public : si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1872; il fait connaître :

1° La situation dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique : sur le total de 7,848,102 fr. 91 cent. l'actif de l'Administration des finances comprend seulement une somme de 1,088,698 fr. 88 cent. qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1873 ;

2° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1873, montant à la somme de 7,848,102 fr. 91 c., a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	799,301f 49c
2° Créances d'un recouvrement douteux	661,172 73
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	6,387,628 69
SOMME ÉGALE	7,848,102 91

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE EN 1830.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,203,877f 24c	4,292,348 32
2° Pour frais de protêts et autres, de	88,471 08	
TOTAL		34,103,677 32

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1872	28,094,460f 76c	33,110,431 74
Pendant l'année 1872	"	
Par déclaration de caducité	4,906,354 87	
Par réduction	109,616 11	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1873		993,245 58

Les créances résultant des affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1873, et montant à la somme de 993,245 fr. 58 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer :

1° Créances bonnes	10,240f 89c
2° Créances d'un recouvrement douteux	883,500 00
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	99,504 69
SOMME ÉGALE	993,245 58

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé, à titre de prêt, sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....	3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus est de.....	399,475 51
	2,600,524 49

Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et impressions se sont élevées :

En 1849 et 1850, à.....	9,724f 49c	
En 1851, à.....	300 00	
		10,024 49

Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :

En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	

Cette somme a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	556,103f 00c	658,224 62
2° Pour frais de surveillance, de.....	100,631 02	
3° Pour frais judiciaires, de.....	1,490 60	
A reporter.....		3,248,724 62

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Report.....		3,248,724f 62c

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

1° Sur le capital et les intérêts :

Pendant les années 1849 à 1871.....	1,600,288f 52c	
Pendant l'année 1872.....	14,411 01	
Pour réduction dans le calcul des intérêts.....	1,915 76	
TOTAL.....	1,616,615 29	
2° Par déclaration de caducité.....	1,244,515 20	
3° Sur les frais de surveillance :		
Pendant les années 1849 à 1865.....	83,187f 61c	
Pendant l'année 1866.....	322 50	
	83,510 11	
		2,944,640 60
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1872.....		304,084 02

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que, sur les 56 associations ouvrières auxquelles il a été fait des avances, 39 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme il suit :

Créances bonnes.....	25,286f 00c
Créances douteuses.....	118,298 02
Créances mauvaises.....	160,500 00
SOMME ÉGALE.....	304,084 02

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

PRÊTS À L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

La loi du 1er août 1860 a autorisé le ministre des finances à émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions affectée à des prêts à l'industrie, pour le renouvellement et l'amélioration de son matériel.

Les formes et les conditions de ces prêts ont été réglées par un décret impérial du 24 octobre suivant, portant :

Qu'une commission serait chargée d'indiquer les demandes de prêts qui lui paraîtraient admissibles et de vérifier la validité des garanties offertes ;

Qu'aucun prêt sur les fonds du Trésor ne serait fait qu'après avis de la Commission et en vertu d'une décision prise de concert par les ministres des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les membres de cette Commission ont été nommés le 5 décembre 1860, et, en exécution du décret susénoncé, deux arrêtés ministériels, en date des 22 avril et 31 mai 1861, approuvant des avis émis par la Commission, ont alloué à 213 industriels la somme de 40 millions formant le montant intégral du crédit ouvert.

Mais les renonciations de quelques-uns de ces industriels et les révocations de plusieurs prêts ont permis d'admettre, dans la suite, de nouvelles demandes qui n'avaient pu d'abord être prises en considération, à raison de l'épuisement du crédit de 40 millions.

Ces renonciations, réductions et révocations se sont élevées à la somme de . . .	5,318,833f 34c
Sur cette somme, il a été concédé à de nouveaux emprunteurs celle de.	3,631,000 00
Aucune autre allocation n'ayant été faite, il est resté encore disponible une somme de.	1,687,833 34
Et les arrêtés d'admission ne se sont élevés, déduction faite des renonciations, réductions et révocations, qu'à.	38,312,166 66

Il convient d'ajouter qu'un arrêté pris de concert par les ministres des finances et du commerce le 31 décembre 1863 a définitivement fixé à ce dernier chiffre la totalité des avances à consentir en vertu de la loi du 1er août 1860.

En exécution d'un précédent arrêté rendu par les mêmes ministres le 22 avril 1861, l'agent judiciaire du Trésor, dans le département de la Seine, et les directeurs des domaines, dans les autres départements, ont été délégués pour représenter l'État dans les actes à intervenir pour la réalisation des prêts accordés.

Ces fonctionnaires ont passé, avec 194 industriels, des contrats de prêts pour la somme de. 38,312,166f 66c

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Mais tous les ayants droit n'ayant pu fournir les justifications qui leur étaient imposées, les prêts concédés n'ont été réalisés que jusqu'à concurrence d'une somme de 36,840,166 fr. 65 cent., chiffre définitif de l'avance occasionnée au Trésor par la loi du 1er août 1860. La répartition de cette somme entre les diverses industries qui ont profité du bénéfice de cette loi est constatée dans l'état n° 3, dont les énonciations ne paraissent comporter aucune autre explication.

La durée des prêts avait été fixée par la Commission. Ils ont été, pour la plupart, stipulés remboursables en douze annuités, comprenant, pour les deux premières années, le service des intérêts seulement, et ensuite un dixième du capital, avec les intérêts décroissant d'année en année.

Indépendamment des actes notariés constatant les garanties hypothécaires et autres fournies au Trésor, les emprunteurs ont souscrit des effets de commerce à l'ordre de M. le Caissier payeur central, chargé de les présenter à l'éch éance et de les faire protester en cas de non-payement.

Ceux de ces billets qui étaient restés dans le portefeuille de la Caisse centrale ont été malheureusement détruits dans l'incendie de l'hôtel du Ministère des finances; mais le véritable titre du Trésor consiste dans les actes notariés, dont il lui sera facile d'obtenir de nouvelles grosses dans tous les cas où il sera nécessaire d'exercer des poursuites.

Quoi qu'il en soit, la reconstruction des dossiers de prêts et des livres de l'agence judiciaire permet d'établir, comme suit, la situation des prêts à l'industrie :

Les effets en souffrance, dont le recouvrement a été confié aux soins de l'agence judiciaire, et qui seuls peuvent figurer dans ses écritures, s'élevaient, au 31 décembre 1870, à....		22,944,818f 80c
Ce chiffre s'est accru, en 1871, de.....		223,010 00
ENSEMBLE.....		23,167,828 80
Sur cette somme il a été recouvré en 1872.....	1,763,164f 44c	1,763,164 44
et porté en non-valeur.....	"	
Et il reste à recouvrer au 31 décembre 1871.....		21,404,664 36

Les créances composées de ce reliquat sont appréciées de la manière suivante dans les écritures du Trésor. (Voir le dernier paragraphe de l'état n° 2.)

Créances bonnes.....	8,212,451f 72c
Créances douteuses.....	2,994,384 77
Créances mauvaises.....	10,197,827 87
SOMME ÉGALE.....	21,404,664 36

Mais pour pouvoir apprécier l'ensemble des opérations auxquelles a donné lieu l'exécution de la loi du 1er août 1860, il est nécessaire de rapprocher du montant total des prêts et des intérêts dus au Trésor toutes les recettes qui ont été effectuées, soit qu'elles proviennent des payements opérés à

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

l'échéance par les emprunteurs, soit qu'il s'agisse de recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor. Le résultat de ce travail est développé dans l'état n° 4, où les emprunteurs sont classés par nature d'industries. D'après cet état, sur un capital prêté de 36,840,166 fr. 65 cent., il est rentré une somme de 16,618,849 fr. 86 cent., et il reste dû 20,221,316 fr. 79 cent. Quant aux intérêts, qui s'élevaient à 10,814,727 fr. 18 cent., il a été remboursé au Trésor une somme de 9,854,389 fr. 61 c. et il reste encore dû 960,337 fr. 57 cent.

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation, au 1er janvier 1872, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1872 et la Situation au 1er janvier 1873.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1872.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1872.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1872. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	547,234f 80c	"	547,234f 80c	"	"	547,234f 80c	547,234f 80c	"	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	6,500 00	"	6,500 00	"	"	6,500 00	6,500 00	"	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	717,120 42	5,045f 59c	722,166 01	23,999f 54c	"	80,601 87	104,601 41	617,564f 60c	
31	Receveurs des douanes	10,631 02	"	10,631 02	"	"	"	"	10,631 02	
33	Receveurs des contributions indirectes	326,033 10	46,821 28	372,854 38	44,608 79	"	175,558 55	210,167 34	152,687 04	
32	Receveurs des postes	31,437 72	11,421 76	42,859 48	20,381 73	"	1,278 82	21,660 55	21,198 93	
36	Caissier central du Trésor	32,768 72	"	32,768 72	"	"	32,768 72	32,768 72	"	
		1,671,725 78	63,288 63	1,735,014 41	88,990 06	"	843,942 76	932,932 82	802,081 59	(a) La somme de 79,466f 99c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire et de frais de poursuites. Sur cette somme de 79,466f 99c, celle de 55,551f 18c figure dans l'actif de l'Administration des finances, ci. (Voir le compte du service de trésorerie, page .) 55,551f 18c
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	16,178 36	16,178 36	32,356 72	"	"	16,178 36	16,178 36	16,178 36	Le surplus, 23,915f 81c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci. 23,915 81
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	150,000 00	"	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00	
44	Avances faites à diverses villes	1,267,100 78	"	1,267,100 78	5,000 00	"	"	5,000 00	1,262,100 78	Somme pareille. 79,466 99
	Total	3,105,004 92	(a) 79,466 99	3,184,471 91	93,990 06	"	860,121 12	954,111 18	2,230,360 73	(a) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit : 1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'Administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 238), pour. 82,793f 11c
8	Comptables divers	29,580 67	"	29,580 67	"	"	25,580 67	25,580 67	4,000 00	2° Au compte des produits divers de l'exercice 1872 (voir le compte des contributions et revenus publics, page 229), pour 850,301f 97c, savoir :
11	Fournisseurs	1,569,196 52	760,676 01	2,329,872 53	38,587 02	250,890f 85c	241,244 67	530,722 54	1,799,149 99	Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances. 11,196f 95c
13	Officiers et sous-officiers	165,767 20	21,052 65	186,819 85	6,802 94	"	132,091 07	138,894 01	47,925 84	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif... { Exercice 1871. 39,034f 97c. Exercice 1872. 302,572 43.. } 341,616 40
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances militaires	186,471 02	30,744 81	217,215 83	2,413 02	1,561 71	5,056 01	9,030 74	208,185 09	Recouvrements sur prêts au commerce.
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs de la matricule	122,126 04	64,378 97	186,505 01	26,036 56	7,961 54	10,814 84	44,812 94	141,692 07	Versements des associations ouvrières en capital et intérêts. 14,411 01
27	Effets divers	132,278 01	"	132,278 01	3,142 60	"	86,387 00	89,529 60	42,748 41	*Recouvrements poursuivis par l'agence judiciaire :* Intérêts et frais sur prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.) Sur 355,909 fr. 25 cent. 483,077 61 — 850,301 97
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	3,513,307 20	310,222 83	3,823,530 03	264,634 26	26,898 45	157,956 54	449,489 25	3,374,040 78	3° Aux services spéciaux (v. page 244) :
	Total des divers débiteurs	5,718,726 66	1,187,075 27	6,905,801 93	341,616 40	287,312 55	659,130 80	1,288,059 75	5,617,742 18	Prêts à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.) Capital. — Sur 730,176 fr. 65 cent. 1,280,086 83
	Report des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	3,105,004 92	79,466 99	3,184,471 91	93,990 06	"	860,121 12	954,111 18	2,300,360 73	Total. 2,213,181 91
	Total	8,823,731 58	1,266,542 26	10,090,273 84	435,606 46	287,312 55	1,519,251 92	2,242,170 93	7,848,102 91	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	994,318 22	"	994,318 22	"	"	1,072 64	1,072 64	993,245 58	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	559,671 46	106 81	559,778 27	14,411 01	"	241,283 24	255,694 25	304,084 02	
46	Prêts faits à l'industrie en 1860. (Loi du 1er août 1860.)	22,944,818 80	223,010 00	23,167,828 80	1,763,164 44	"	"	1,763,164 44	21,404,664 36	
	Total général	33,322,540 06	1,489,659 07	34,812,199 13	(a) 2,213,181 91	287,312 55	1,761,607 80	4,262,102 26	30,550,096 87	

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1873.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE de la comptabilité publique. Débets compris dans l'actif de l'Administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'Administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT des DÉBETS ET CRÉANCES au 1er janvier 1873.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	"	"	"	"	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'Administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent sur la masse des créances les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'Administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 1,093,698f 88c, la *Situation générale de l'Administration des finances*, page 552. (A) Ces créances ont été régularisées par l'article 21 de la loi de règlement définitif de l'exercice 1867 en date du 20 mai 1874.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	"	"	"	"	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	47,225f 42c	570,339f 18c	135,514f 17c	96,827f 90c	385,222f 53c	617,564f 60c	
31	Receveurs des douanes	"	10,631 02	"	"	10,631 02	10,631 02	
33	Receveurs des contributions indirectes	151,041 31	1,645 73	32,587 99	14,091 62	106,007 43	152,687 04	
32	Receveurs des postes	21,195 48	3 45	9,261 94	"	11,936 99	21,198 93	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	"	"	"	
		219,462 21	582,619 38	177,364 10	110,919 52	513,797 97	802,081 59	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	(A) 16,178 36	"	"	"	16,178 36	16,178 36	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	9,857 53	140,142 47	150,000 00	"	"	150,000 00	
44	Avances faites à diverses villes	(A) 848,200 78	413,900 00	44,000 00	"	1,218,100 78	1,262,100 78	
	TOTAL	1,093,698 88	1,136,661 85	371,364 10	110,919 52	1,748,077 11	2,230,360 73	
8	Comptables à divers titres	"	4,000 00	"	"	4,000 00	4,000 00	
11	Fournisseurs	"	1,799,149 99	76,565 36	264,408 92	1,458,175 71	1,799,149 99	
13	Officiers et sous-officiers	"	47,925 84	17,509 95	11,486 70	18,929 19	47,925 84	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	208,185 09	11,251 28	7,272 41	189,661 40	208,185 09	
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs	"	141,692 07	47,551 55	93,456 77	683 75	141,692 07	
27-34	Effets divers	"	42,748 41	"	14,719 70	28,028 71	42,748 41	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	3,374,040 78	275,059 25	158,908 71	2,940,072 82	3,374,040 78	
	TOTAL des divers débiteurs	"	5,617,742 18	427,937 39	550,253 21	4,630,551 58	5,617,742 18	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses ci-dessus	1,093,698 88	1,136,661 85	371,364 10	110,919 52	1,748,077 11	2,230,360 73	
	TOTAL	1,093,698 88	6,754,404 03	799,301 49	661,172 73	6,387,628 69	7,848,102 91	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	993,245 58	10,240 89	883,500 00	99,504 69	993,245 58	
42	Associations ouvrières	"	304,084 02	25,286 00	118,298 02	160,500 00	304,084 02	
46	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	21,404,664 36	8,212,451 72	2,994,384 77	10,197,827 87	21,404,664 36	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,093,698 88	29,456,397 99	9,047,280 10	4,657,355 52	16,845,461 25	30,550,096 87	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

Tableau indiquant la nature et les garanties des Prêts faits sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860.

NUMÉROS d'ordre.	CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	CONDITIONS DES PRÊTS CONCÉDÉS. HYPOTHÈQUES.	GARANTIES DIVERSES : Cautionnements personnels ; nantissements mobiliers.	PRÊTS sans aucune garantie.	SOMMES AVANCÉES PAR L'ÉTAT sur le montant des prêts concédés au 31 décembre 1865.
1	Fils et tissus (A)	11,314,666f 66c	"	1,197,333f 33c	12,511,999f 99c
2	Fers et métaux	4,560,000 00	1,500,000f 00c	2,850,000 00	8,910,000 00
3	Sucres	4,750,000 00	"	"	4,750,000 00
4	Mines (B)	2,838,000 00	"	"	2,838,000 00
5	Machines	1,345,000 00	40,000 00	352,000 00	1,737,000 00
6	Transports	654,000 00	"	250,000 00	904,000 00
7	Industries diverses (C)	4,317,000 00	350,000 00	522,166 66	5,189,166 66
	TOTAL	29,778,666 66	1,890,000 00	5,171,499 99	36,840,166 65
	En réduisant ces avances des versements en capital effectués par les emprunteurs d'après les écritures centrales des finances au 1er janvier 1873, ci				16,618,849 86
	On obtient l'excédant de dépense qui figure à la situation générale des finances sous le titre de *Prêts à l'industrie*. Loi du 1er août 1860. (Voir page 549.)				20,221,316 79

OBSERVATIONS.

(A) Les prêts compris dans cette catégorie se partagent, ainsi qu'il suit, suivant la nature des matières premières employées :

Coton	6,693,666f 66c
Soie	1,152,000 00
Lin et chanvre	1,920,000 00
Laine (*filature et tissage*)	2,196,000 00
Draps	550,333 33
ENSEMBLE	12,511,999 99

(B) Cette catégorie comprend les mines de houille pour	1,684,000f 00c
et d'autres mines pour	1,154,000 00
	2,838,000 00

(C) Cette catégorie comprend notamment les fabriques de papier pour 1,463,000 francs ; les pâtes alimentaires pour 120,000 francs ; les tanneries, 220,000 francs ; les hultrières, 150,000 francs ; les glaces, 400,000 francs ; les faïences, 90,000 francs ; les fabriques d'huiles, 240,000 francs ; les fabriques de bougies, 300,000 francs ; les produits chimiques, 529,000 francs ; la teinturerie, 200,000 francs, etc.

ÉTAT n° 4.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

État des recouvrements opérés, jusqu'au 1er janvier 1873, en atténuation des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860.

CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	MONTANT DES CRÉANCES DU TRÉSOR.		MONTANT DES RECOUVREMENTS au 31 décembre 1871.		MONTANT DES RECOUVREMENTS EN 1872.		MONTANT TOTAL DES RECOUVREMENTS.		RESTE A RECOUVRER.	
	Capital.	Intérêts.	Capital.	Intérêts.	Capital.	Intérêts.	Capital.	Intérêts.	CAPITAL.	INTÉRÊTS.
Fils et tissus	12,511,999f 99c	3,603,965f 57c	5,949,364f 59c	3,106,120f 43c	433,240f 35c	123,672f 38c	6,382,604f 94c	3,229,792f 81c	6,129,395f 05c	374,172f 76c
Fers et métaux	8,910,000 00	2,708,122 63	3,942,119 36	2,384,802 93	222,260 00	197,052 02	4,164,379 36	2,581,854 95	4,745,620 64	126,267 68
Sucres	4,750,000 00	1,513,170 22	816,138 19	1,288,173 57	307,078 23	94,257 87	1,123,216 42	1,382,431 44	3,626,783 58	130,738 78
Mines	2,838,000 00	897,694 86	778,700 00	696,366 29	86,700 00	27,484 40	865,400 00	723,850 69	1,972,600 00	173,844 17
Machines	1,737,000 00	419,431 76	524,335 97	373,738 98	582 70	"	524,918 67	373,738 98	1,212,081 33	45,692 78
Transports	904,000 00	233,547 48	818,918 01	231,297 48	10,000 00	1,250 00	828,918 01	232,547 48	75,081 99	1,000 00
Industries diverses	5,189,166 66	1,438,794 66	2,509,186 91	1,290,812 32	220,225 55	39,360 94	2,729,412 46	1,330,173 26	2,459,754 20	108,621 40
TOTAUX	36,840,166 65	10,814,727 18	15,338,763 03	9,371,312 00	1,280,086 83	483,077 61	16,618,849 86	9,854,389 61	20,221,316 79	960,337 57
	47,654,893f 83c		24,710,075f 03c		1,763,164f 44c		26,473,239f 47c		21,181,654f 36c	
			26,473,239f 47c							

OBSERVATIONS.		RECOUVREMENTS SUR LE PRÊT A L'INDUSTRIE autorisé par la loi du 1er août 1860. Pendant l'année 1872.	RECOUVREMENTS SUR LE PRÊT A L'INDUSTRIE autorisé par la loi du 1er août 1860. TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1873.
Écritures centrales de la comptabilité publique.	Capital. — Compte spécial	1,280,086f 83c	16,618,849f 86c
	Intérêts. — Produits divers du budget.		
	Exercice 1872	483,077 61	9,854,389 61
		1,763,164 44	26,473,239 47

CERTIFIÉ le Compte rendu, pour l'année 1872,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Direction générale de la Comptabilité publique, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et CONTRÔLÉ avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur général de la Comptabilité publique,

F. DE ROUSSY.

ARRÊTÉ par le Ministre Secrétaire d'État des Finances :

LÉON SAY.

RÉPERTOIRE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS SPÉCIAUX

INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES ANTÉRIEURS A 1872.

NOTE

SUR

LE RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS SPÉCIAUX INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES

ANTÉRIEUREMENT A 1872.

Le compte général de l'Administration des finances retrace l'ensemble et les détails des différents services qui ont été exécutés pendant l'année dont il porte la date. Les services qui composent la gestion habituelle des finances de l'État occupent dans ce compte une place permanente, et l'on peut toujours, en se reportant d'une année à l'autre, parcourir toute la période que les opérations ont embrassée depuis leur origine. Mais d'autres services, motivés par des circonstances accidentelles et d'une durée temporaire, des opérations spéciales, des comptes rendus sur des points particuliers, cessent nécessairement de figurer dans le compte général des finances lorsque les faits qui les concernent sont terminés ou ont cessé d'offrir l'actualité qui les avait fait produire. Cette méthode est commandée à la fois par la nécessité de maintenir l'ordre et la clarté dans le compte et de prévenir l'extension inutile de ses développements.

Toutefois, pour faciliter les recherches au sujet des documents spéciaux dont on vient de parler, il a paru convenable d'en dresser un répertoire alphabétique et chronologique qui, inséré dans chaque compte annuel, le relie, pour ainsi dire, à tous les précédents, en présentant, à défaut du document lui-même que l'on aurait intérêt à consulter, l'indication précise du compte où il se trouve. On remarquera, à l'égard des opérations spéciales qui se sont échelonnées pendant un certain nombre d'années, et dont il a toujours été rendu un compte définitif lors de leur clôture, que c'est à ce compte final qu'il a été renvoyé dans le répertoire ci-après, afin de permettre de remonter successivement aux comptes analogues sur le même sujet.

Le compte général de l'Administration des finances a été fondé par l'article 3 de la loi du 19 nivôse an IX (9 janvier 1800), portant que « le compte général des recettes et des dépenses « publiques faites pendant l'année sera rendu au Gouvernement par le ministre des finances « et présenté au Corps législatif dans le quatrième mois, au plus tard, de l'année suivante. » En conséquence, le répertoire qui suit remonte à l'année 1800, date du premier compte rendu régulièrement.

NOTE

SUR

LE RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS SPÉCIAUX INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES

ANTÉRIEUREMENT A 1873.

Le compte général de l'Administration des finances retrace l'ensemble et les détails des différents services qui ont été crédités pendant l'année dont il porte la date. Les services qui composent la gestion habituelle des finances de l'État occupent dans ce compte une place permanente, et l'on peut toujours, en se reportant d'une année à l'autre, parcourir toute la période que les opérations ont embrassée depuis leur origine. Mais d'autres services, motivés par des circonstances accidentelles et d'une durée temporaire, des opérations spéciales, des comptes rendus sur des points particuliers, cessent nécessairement de figurer dans le compte général des finances lorsque les faits qui les concernent sont terminés ou ont cessé d'offrir l'actualité qui les avait fait produire. Cette méthode est commandée à la fois par la nécessité de maintenir l'ordre et la clarté dans le compte et de prévenir l'extension inutile de ses développements.

Toutefois, pour faciliter les recherches au sujet des documents spéciaux dont on vient de parler, il a paru convenable d'en dresser un répertoire alphabétique et chronologique qui, inséré dans chaque compte annuel, le relie, pour ainsi dire, à tous les précédents, en présentant, à défaut du document lui-même que l'on aurait intérêt à consulter, l'indication précise du compte où il se trouve. On remarquera, à l'égard des opérations spéciales qui se sont échelonnées pendant un certain nombre d'années, et dont il a toujours été rendu un compte définitif lors de leur clôture, que c'est à ce compte final qu'il a été renvoyé dans le répertoire ci-après, afin de permettre de remonter successivement aux comptes analogues sur le même sujet.

Le compte général de l'Administration des finances a été fondé par l'article 3 de la loi du 19 nivôse an IX (9 janvier 1800), portant que « le compte général des recettes et des dépenses « publiques faites pendant l'année sera rendu au Gouvernement par le ministre des finances « et présenté au Corps législatif dans le quatrième mois, au plus tard, de l'année suivante. » En conséquence, le répertoire qui suit remonte à l'année 1800, date du premier compte rendu régulièrement.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1872.

		VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
A			
Agence judiciaire du Trésor (Premier compte de l')		1824.	211 à 222
Aliénations de bois de l'État	effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831	1835.	442 à 445.
	effectuées du 1er avril 1814 au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	92 et 93.
Amortissement	Compte du régime antérieur à la loi du 11 juillet 1866	1866.	587 à 627.
	——— de la loi du 11 juillet 1866	1871.	711 à 727.
Ancien domaine extraordinaire.	Premier compte publié	1822.	210 à 220.
	C/ des opérations effectuées de 1818 à 1831	1830.	350 à 364.
	Situation des immeubles au 1er janvier 1848	1847.	642.
	C/ détaillé des opérations effectuées de 1818 à 1856	1855.	684 à 695.
Ancienne liste civile (de Charles X).	Avances pour dépenses d'entretien et de conservation	1830.	97.
	Recettes et dépenses relatives à sa liquidation	1831.	130.
	C/ définitif de sa liquidation	1844.	623 à 641.
Apurement des exercices clos. (Rapport au Roi.)		1829.	7 à 13.
Arriéré antérieur au 1er janvier 1816		1824.	92 et 93.
		1834.	300 à 303.
Avances aux compagnies de chemins de fer		1856.	702 et 703.
B			
Biens nationaux (Résumé des états de consistance des)		An IX (1800).	77.
Bons de la caisse d'amortissement créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804)		1807.	8.
Bons du Trésor. (État du mouvement de 5 en 5 jours)		1845.	172.
Budgets	des exercices antérieurs à 1810. (Liquidation.)	1811.	7 et 8.
	de 1814 à 1829. — Tableaux statistiques, situations financières et règlements législatifs	1836.	158 à 165.
	de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets	1845.	365 à 369.
	de 1830 à 1840. — Résultats généraux sur ces budgets	1863.	426 à 447.
	de 1830 à 1840. — Résumés de la situation générale des finances		493 à 498.
	des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. (Bases de l'apurement de ces budgets.)	1823.	108 à 113.
	de la Hollande	1810.	54.
	des États-Romains	*Idem.*	62 et 63.
	des provinces Illyriennes	*Idem.*	66 et 67.

		VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
C			
Cautionnements	Compte d'apurement de ce service, en capitaux et intérêts	1824.	170 à 202.
	Déficit du Trésor sur les cautionnements	1832.	313.
	Payements faits pour les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs	1835.	211.
	Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés depuis la loi du 28 avril 1816	1836.	408 à 411.
	Mouvement des capitaux de cautionnements de 1814 à 1847	1846.	508 et 509.
Consolidations	des bons du Trésor — remis à la caisse d'amortissement	1838 (1re partie).	526 et 527.
	des bons du Trésor — remis à divers antérieurement au 24 février 1848	1849.	166 et 167.
	des bons du Trésor — en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	*Idem.*	*Idem.*
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ au 30 juin 1837	1837.	460 et 461.
	des fonds des caisses d'épargne. — Rentes inscrites au 1er janvier 1852	1851.	454 et 455.
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ définitif de la consolidation de 1848	1857.	424.
Contributions directes.	Dégrèvements de 1814 à 1835	1835.	518.
	Tableaux analytiques pour 1837	1838 (2e partie).	58 à 73.
Contribution de guerre de 100 millions		1817.	32 et 33.
Contrôle des comptes des ministres (Création du)		1826.	7 à 20.
Créance sur l'Espagne (Règlement de la)		1862.	426 et 427.
Crédits supplémentaires de 1830 à 1836 (Éclaircissements sur les)		1838 (1re partie).	147 à 167.
D			
Déficit antérieur au 1er avril 1814		1832.	312.
Dépenses antérieures au 1er avril 1814 (Aperçu des sommes dues pour)		1813-1814.	102.
Dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859		1861.	297 à 307.
Dette consolidée	Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes	1849.	458 et 459.
		1851.	450 et 453.
	Rentes possédées par des établissements publics ou particuliers	1851.	448 et 449.
	Rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850	1851.	458 et 459.
	Dernière situation des rentes 5 p. 0/0	1852.	438 à 445.
Dette viagère. — Payements effectués en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit		1835.	211.
Droits sur les boissons imposés dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue en 1830		1832.	652 à 657.
Débets résultant de prêts concédés en vertu de la loi du 1er août 1860 (État des)		1869.	842 et 843.
E			
Emprunts législatifs	contractés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838	1837 (1re partie).	423 à 429.
	de 1844. — Emprunt de 200 millions	1847.	462 et 463.
	de 1847. — Emprunt de 250 millions	1848.	472 et 473.
	de 1848. — Emprunt de 13,107,000 francs	1849.	460 et 461.

	VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
Emprunts nationaux — de 1831. — Emprunt de 120 millions	1836.	458 et 459.
de 1848. — Emprunt de 100 millions	1850.	454 et 455.
de 1854. — Emprunt de 250 millions	1857.	482 à 488.
de 1855. — Emprunt de 500 millions	*Idem.*	490 à 496.
de 1855. — Emprunt de 750 millions	*Idem.*	498 à 504.
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts de 1854 et 1855	*Idem.*	506 et 507.
de 1859. — Emprunt de 500 millions	1861.	508 à 517.
de 1864. — Emprunt de 300 millions	1866.	579 à 583.
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	1838 (1re partie).	412 à 433.
Expédition d'Alger (Produits extraordinaires provenant de l')	1830.	37.
F		
Forêts — Contenance des forêts au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	94 et 95.
Forêts — Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration	1839 (1re partie).	618.
I		
Indemnités américaines	1839 (1re partie).	616.
Indemnité des émigrés — Compte spécial de cette indemn té	1840.	474.
Indemnité des émigrés — Note sur les résultats définitifs de sa liquidation	1842.	440.
J		
Journées de juillet 1830. — Payements faits par le Trésor pendant ces journées et pour les voyages de Rambouillet et de Cherbourg	1831.	100 et 101.
L		
Liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement	1818.	240 à 253.
Loterie royale. (Développement au 1er janvier 1836, époque de sa suppression.)	1835.	636 à 641.
M		
Monnaies. — Développement sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation en vertu de la loi du 10 juillet 1845	1847.	621 à 636
Monnaies (anciennes) de cuivre fabriquées depuis 1719	1858.	636.
Moyens extraordinaires des budgets de 1831 à 1835	1837.	456 à 461.
O		
Obligations royales rachetées par le Trésor du 1er avril 1814 au 20 mars 1815	1814-1815.	45.
Obligations trentenaires du Trésor	1864.	510.

	VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
P		
Payements faits d'urgence en 1848 (Solde des)	1853.	409.
Pensions civiles. — Pensions des anciennes caisses de retraites supprimées	1854.	556 et 557.
Pensions civiles sur fonds de retenues (Compte spécial des)	1869.	704 à 719.
Plans parcellaires des communes (Procès-verbaux de la commission des)	1807.	120 à 153.
Police générale (Dépenses du ministère de la)	1853.	124.
Ponts, canaux et travaux divers. — Développements du C/ de ces travaux	1833.	360 à 375.
Ponts, canaux et travaux divers. — Compte définitif de ces travaux	1840.	459.
Ponts, canaux et travaux divers. — Emprunts spéciaux pour ces travaux	1838 (1re partie).	412 à 433.
Prêts au commerce et à l'industrie en 1830	1831.	370 à 373.
Prêts au commerce et à l'industrie effectués en 1830 (Développements des)	1855.	72 et 73.
Produits budgétaires des nouveaux départements annexés	1869.	836 et 837
Produits universitaires (rattachés au budget spécial de l'enseignement supérieur)	1861.	90 et 91.
Produits éventuels du service départemental (Tableau présentant le mouvement des)	1867.	704 à 707.
R		
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon	1849.	462 et 463.
Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances	1840.	5.
Reconnaissances de liquidation (Dernier compte des)	1825.	100 et 101.
Refonte générale des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	1858.	634 et 635.
Régie des poudres et salpêtres (Liquidation de l'ancienne)	1841.	556.
Rente de l'Inde (Développements sur le produit de la)	1856.	72.
Rentes remises à la France par le Gouvernement sarde (Développement sur les)	1863.	478 à 479.
Rentes 4 1/2 p. 0/0 anciennes (Mouvement et situation des)	1865.	540.
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale (Développements sur les)	1863.	476.
Résumé de la situation générale des finances. — Modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiées dans les comptes précédents	1847.	420 à 423.
Résumé de la situation générale des finances. — Situations résumées des années 1830 à 1840	1863.	493 à 498.
Résumé des résultats généraux des emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864	1871.	674 et 675.
Retenues proportionnelles sur les traitements et remises	1832.	68.
	1849.	234 et 235.
S		
Salines et mines de sel de l'Est (Liquidation de l'ancienne compagnie des)	1843.	620.
Service colonial (Liquidation définitive du C/ du)	1857.	638 à 653.
Service départemental (Compte du)	1869.	738 à 745.
Services spéciaux rattachés au budget depuis 1814	1840.	194.
Services spéciaux (Règlement définitif des)	1843.	274 à 285.
Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement au 1er avril 1814	1818.	226 à 237.
Souscription aux 300,000 obligations trentenaires du Trésor (Situation des fonds provenant de la)	1864.	510
Subventions aux compagnies de chemins de fer (Payements, en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes, de)	1864.	511

		VOLUMES OÙ SE TROUVENT LES DOCUMENTS.	
		Années.	Pages.
T			
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (Développements de la)		1856.	72.
Travaux publics extraordinaires.	Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834	1840 (1re partie).	391.
	Loi du 17 mars 1837	1843.	350 à 356.
	Loi du 25 juin 1841	1848.	374 à 414.
		1849.	358 et 359.
	Loi du 11 juin 1842	1848.	374 à 415.
	Situation financière au 1er janvier 1858	1857.	363 à 375.
Trésor de la Couronne.	Recettes et dépenses	1831.	131.
	Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne	1839 (1re partie).	420.
	Note sur le compte non encore réglé définitivement avec le Trésor public	1851.	386.
Troupes étrangères.	Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor	1814-1815.	129, 243, 275, 353.
	ayements qui leur ont été faits du 8 juillet au 31 décembre 1815	*Idem.*	299.
V			
Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815		1814-1815.	153.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1872.

COMPTE DE L'AN IX (1800).

Pages.

Biens nationaux. — Résumé des états de consistance des biens nationaux dans les divers départements de la République 77

COMPTE DE L'ANNÉE 1807.

Bons de la caisse d'amortissement. — État de distribution des bons créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804) 8

Procès-verbaux des séances de la commission formée par le ministre des finances pour délibérer sur le mode d'exécution des plans parcellaires des communes ..... 120 à 153

COMPTE DE L'ANNÉE 1810.

Budget de la Hollande 54

Budget des États-Romains ..... 62 et 63

Budget des provinces Illyriennes ..... 66 et 67

COMPTE DE L'ANNÉE 1811.

Liquidation des exercices antérieurs à 1810. — Note sur le mode adopté pour la liquidation des créances restées à la charge de ces exercices ..... 7 et 8

COMPTE DES ANNÉES 1813 - 1814.

Dépenses antérieures au 1er avril 1814. — Aperçu des sommes dues par les divers ministères pour dépenses antérieures à cette date 102

COMPTE DES ANNÉES 1814 - 1815.

Obligations royales. — Bordereau de celles qui ont été rachetées par le Trésor depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 20 mars 1815 45

Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor par les troupes étrangères :

Caisses des payeurs (du 1er avril 1814 au 20 mars 1815) 129

Idem ..... (du 20 mars au 8 juillet 1815) 243

Caisses des receveurs généraux et des payeurs (postérieurement au 8 juillet 1815) ..... 275 et 353

Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815 153

Payements faits aux troupes étrangères du 8 juillet au 31 décembre 1815 299

COMPTE DE L'ANNÉE 1817.

Contribution de guerre de 100 millions. — Développement par département des recouvrements faits sur cette contribution ..... 32 et 33

COMPTE DE L'ANNÉE 1818.

Pages.

Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement à l'époque du 1er avril 1814. (Exécution des articles 17 et 18 de la loi du 27 juin 1819.) ..... 226 à 237

Compte de la liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement arrêté au 1er septembre 1819. (Exécution de l'article 16 de la loi du 27 juin 1819.) ..... 240 à 253

COMPTE DE L'ANNÉE 1822.

Ancien domaine extraordinaire. — Premier compte (du 1er janvier au 31 décembre 1822), rendu en exécution de l'article 99 de la loi de finances du 15 mai 1818 ..... 210 à 220

COMPTE DE L'ANNÉE 1823.

Budgets des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. — Situation définitive qui a servi de base à l'apurement final de ces exercices par la loi du 13 juillet 1824 ..... 108 à 113

COMPTE DE L'ANNÉE 1824.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte général et définitif, arrêté au 1er janvier 1825, époque à partir de laquelle les ministres ont dû cesser d'employer les crédits spéciaux qui leur avaient été précédemment ouverts ..... 92 et 93

Service des cautionnements. — Compte d'apurement de ce service, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1824, en capitaux et en intérêts ..... 170 à 202

Agence judiciaire du Trésor. — Premier compte publié (au 1er janvier 1825), comprenant l'appréciation des débets et créances litigieuses par la commission spéciale que le ministre des finances avait nommée à cet effet le 6 octobre 1821 ..... 211 à 222

COMPTE DE L'ANNÉE 1825.

Reconnaissance de liquidation. — Dernier compte (au 1er janvier 1826) du remboursement des effets de cette nature ..... 100 et 101

COMPTE DE L'ANNÉE 1826.

Contrôle des comptes des ministres. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance royale du 9 juillet 1826 qui a créé ce contrôle ..... 7 à 20

COMPTE DE L'ANNÉE 1829.

Apurement des exercices clos. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance du 23 décembre 1829 sur cette matière ..... 7 à 13

COMPTE DE L'ANNÉE 1830.

Produits extraordinaires provenant de l'expédition d'Alger en 1830 37

Ancienne liste civile. État des avances faites pendant l'année 1830 pour dépenses d'entretien et de conservation 97

Ancien domaine extraordinaire. — Compte des opérations effectuées de 1818 à 1831 ..... 350 à 364

COMPTE DE L'ANNÉE 1831.

Payements faits par le Trésor pendant les journées de juillet 1830 et pour le voyage de Rambouillet et de Cherbourg ..... 100 et 101

Pages.

Ancienne liste civile. — Recettes et dépenses constatées pendant l'année 1831 130
Trésor de la couronne. — Recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1831 131
Prêts au commerce. — Développement présentant la situation des engagements et effets divers reçus par le Trésor en garantie de ces prêts ..... 370 à 373

COMPTE DE L'ANNÉE 1832.

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. — Développement, par ministère et par branche de service, des retenues effectuées pendant les années 1831 et 1832 68
Déficit antérieur au 1er avril 1814. — Dernier développement publié sur ce déficit 312
Déficit du Trésor sur les cautionnements. — Dernière publication du développement sur le déficit du Trésor, provenant des cautionnements versés dans les départements séparés de la France 313
Produits spéciaux mis à la disposition des ministres. — Compte de ces produits pour les ministères de la justice, de la guerre, de la marine et des finances 378
Développement des droits sur les boissons, imposés d'après la loi du 17 octobre 1830, dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue ..... 652 à 657

COMPTE DE L'ANNÉE 1833.

Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. — Compte détaillé du service spécial des ponts, canaux et autres travaux soumissionnés ..... 360 à 375

COMPTE DE L'ANNÉE 1834.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte arrêté au 1er juillet 1834, époque à partir de laquelle sont devenues applicables les nouvelles dispositions de déchéance et de clôture réglées pour ce service par la loi du 4 mai 1834 ..... 300 à 303

COMPTE DE L'ANNÉE 1835.

Tableau des payements effectués pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit 211
Aliénations de bois de l'État. — Compte définitif de celles qui ont été effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831 ..... 442 à 445
Dégrèvements sur les contributions directes. — Tableau de ceux qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814. (Le détail par année et par contribution de ce dégrèvement se trouve p. 532 et 533 du compte général de l'année 1832.) 518
Loterie royale. — Dernier développement publié au 1er janvier 1836, époque à partir de laquelle elle a été supprimée ..... 636 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1836.

Tableaux statistiques des budgets de 1814 à 1829 :
1re période de comptabilité. Exercices 1814 à 1821. (Régime antérieur à l'ordonnance royale du 14 septembre 1822.) ..... 158 et 159
2e période de comptabilité. Exercices 1822 à 1829. (Régime postérieur à l'ordonnance précitée.) ..... 160 et 161
Situation financière et règlement législatif des mêmes budgets ..... 164 et 165
Cautionnements. — Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés par le Trésor depuis la loi du 28 avril 1816 ..... 408 à 411
Emprunt national de 120 millions fait en 1831. — Compte définitif de cet emprunt ..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1837.

1re PARTIE.

Pages.

Emprunts législatifs. — Dernier compte des négociations de rentes et des emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1838 ..... 423 à 429

Moyens extraordinaires des budgets. — Compte définitif de ceux qui ont été attribués aux budgets de 1831 à 1835 et au budget spécial des travaux publics ..... 456 à 460

Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte du produit de la consolidation des fonds versés au Trésor jusqu'au 30 juin 1837 ..... 460 et 461

2e PARTIE.

Aliénations de bois de l'État. — Tableau de celles qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1837 ..... 92 et 93

Contenance des forêts. — Développement par département au 1er janvier 1837 ..... 94 et 95

COMPTE DE L'ANNÉE 1838.

1re PARTIE.

Crédits supplémentaires. — Éclaircissements sur ceux qui ont été demandés aux Chambres pour les budgets de 1830 à 1836 ..... 147 à 167

Emprunts spéciaux. — Tableau des emprunts contractés pour ponts, canaux et travaux divers, indiquant les conditions qui les régissent et les charges qu'ils imposent annuellement au budget ..... 412 à 433

Réserve de l'amortissement. — Tableau de la consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1839 ..... 526 et 527

2e PARTIE.

Contributions directes. — Tableaux analytiques du contingent en principal, des contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, pour l'exercice 1837, présentant les départements dans l'ordre alphabétique et dans l'ordre d'importance des cotes ..... 58 à 73

COMPTE DE L'ANNÉE 1839.

1re PARTIE.

Trésor de la Couronne. — Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832 et de la décision du ministre des finances du 31 janvier 1840 420

Indemnités américaines. — Compte spécial des indemnités de cette nature dues à des Français. (Exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1833.) 616

Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur à l'exercice 1838.) 618

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1840.

1re PARTIE.

Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances 5

Budgets de 1830 à 1838. — Tableaux statistiques de ces budgets ..... 188 à 193

Services spéciaux. — Tableau de ceux qui ont été successivement rattachés au budget depuis 1814 194

Pages.

Budget annexe des travaux publics. — Compte définitif du service spécial créé par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 391
Ponts et canaux soumissionnés. — Compte des travaux exécutés sur le produit des emprunts affectés à ce service spécial 459
Indemnité accordée aux émigrés. — Compte spécial de l'exécution de la loi du 27 avril 1825 474

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1841.

1re PARTIE.

Liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres 556

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1842.

Indemnité accordée aux émigrés. — Note sur les résultats définitifs de la liquidation de cette indemnité. (Loi du 27 avril 1825.) 440

COMPTE DE L'ANNÉE 1843.

Règlement définitif des services spéciaux portés pour ordre au budget (dernière insertion) ..... 274 à 285
Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mars 1837 (dernier compte de ce service) ..... 350 à 356
Salines et mines de sel de l'Est. — Compte définitif de la liquidation de l'ancienne compagnie 620

COMPTE DE L'ANNÉE 1844.

Liste civile de Charles X. — Compte définitif de la liquidation. (Loi du 8 avril 1834.) ..... 623 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1845.

Bons du Trésor. — État présentant le mouvement des bons, de cinq en cinq jours 172
Budgets de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets ..... 365 à 369

COMPTE DE L'ANNÉE 1846.

Cautionnements. — Tableau récapitulatif des mouvements de capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1847 ..... 508 et 509

COMPTE DE L'ANNÉE 1847.

Résumé de la situation générale des finances. — Tableau explicatif des modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiés dans les comptes des années précédentes ..... 420 à 423
Emprunt de 200 millions en rentes 3 p. 0/0, négocié le 9 décembre 1844. — Situation définitive de cet emprunt ..... 462 et 463
Service des monnaies. — Compte rendu de l'exécution de la loi du 10 juillet 1845 sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation ..... 621 à 629
Résumé de l'opération du retrait des pièces démonétisées en vertu de la loi précitée ..... 630 et 631
Développement des opérations d'affinage du billon supérieur. (Exécution du traité du 16 décembre 1846.) ..... 632 et 633
Développement, par exercice, des dépenses autorisées sur le crédit de 5,250,000 francs ouvert par la loi précitée ..... 634 et 635

Pages.

Tableau des opérations constatées dans les écritures générales de l'Administration des finances pour la démonétisation des espèces retirées de la circulation 636

Ancien domaine extraordinaire. — Situation des immeubles provenant du domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1848 642

COMPTE DE L'ANNÉE 1848.

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Résumé des payements effectués et des ressources réalisées par le Trésor au 1er janvier 1849 pour le service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842 374

Développement sur l'excédant de recette réalisé par le Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 414

Développement sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 415

Emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 10 novembre 1847. — Situation définitive de cet emprunt ..... 472 et 473

COMPTE DE L'ANNÉE 1849.

Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) — Tableau détaillé de cette consolidation ..... 166 et 167

Consolidation des bons du Trésor créés depuis le 1er juillet 1848 en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet.) ..... *Ibid.*

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. (Le développement de ces retenues se trouve au volume du compte définitif des recettes de l'exercice 1848, pages 385 à 389.) ..... 234 et 235

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Tableau définitif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 ..... 358 et 359

Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes ..... 458 et 459

Emprunt de 13,107,000 francs en rentes 5 p. o/o, négocié le 25 juillet 1848. — Situation définitive .. 460 et 461

Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. — Situation définitive des rentes 5 p. o/o délivrées ..... 462 et 463

COMPTE DE L'ANNÉE 1850.

Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848. — Situation définitive ..... 454 et 455

COMPTE DE L'ANNÉE 1851.

Ancien Trésor de la Couronne. — Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne 386

Rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nus propriétaires, à l'époque du 1er janvier 1852 ..... 448 et 449

Tableau du mouvement dans la propriété des rentes pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles ..... 450 à 453

Rentes 5 p. o/o inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848 ..... 454 et 455

Rentes 5 et 3 p. o/o provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, et vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850 ..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1852.

Rentes 5 p. o/o. — Dernière situation de ces rentes (converties en rentes 4 1/2 p. o/o par le décret du 14 mars 1852) ..... 438 à 445

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1853.

Ministère de la police générale (supprimé par décret du 21 juin 1853). — Dernier développement des dépenses de ce ministère 124
Payements faits d'urgence en 1848. — Développement sur le solde des dépenses extraordinaires de l'espèce restant à régulariser 409

COMPTE DE L'ANNÉE 1854.

Pensions des anciennes caisses des retraites supprimées. — État des pensions qui ont été inscrites au grand-livre de la dette publique, à partir du 1er janvier 1854 ..... 556 et 557

COMPTE DE L'ANNÉE 1855.

Produits universitaires (rattachés, à partir de 1855, au budget spécial de l'enseignement supérieur) ..... 72 et 73
Ancien domaine extraordinaire. — Tableau détaillé présentant le mouvement de toutes les créances depuis le 15 mai 1818 jusqu'au 1er janvier 1856 :
Recettes ..... 684 à 691
Dépenses ..... 692 à 694
Résultat du compte au 1er janvier 1856 695

COMPTE DE L'ANNÉE 1856.

Taxe annuelle des biens de mainmorte. — Développement sur cette taxe, classée, à partir de 1857, parmi les produits divers du budget 72
Rente de l'Inde. — Développement sur ce produit, classé comme ci-dessus à partir de 1857 ..... *Ibid.*
Avances faites aux compagnies de chemins de fer. — Développement de ces avances et appréciation de celles qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1857 ..... 702 et 703

COMPTE DE L'ANNÉE 1857.

Service des travaux extraordinaires. — Dernière situation financière publiée ..... 363 à 375
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte définitif du produit de cette consolidation 424
Emprunt national de 250 millions. — Compte définitif ..... 482 à 488
——— de 500 millions. — *Idem* ..... 490 à 496
——— de 750 millions. — *Idem* ..... 498 à 504
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855 ..... 506 et 507
Service colonial. — Compte de la liquidation définitive de ce service ..... 638 à 653

COMPTE DE L'ANNÉE 1858.

Monnaies. — Situation générale et définitive des opérations faites, depuis le commencement de la refonte, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. (Loi du 6 mai 1852.) ..... 634 et 635
Dernière situation des anciennes monnaies de cuivre fabriquées depuis 1719 636

COMPTE DE L'ANNÉE 1861.

Produits budgétaires des nouveaux départements annexés ..... 90 et 91
Compte définitif de l'emprunt national de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.) ..... 508 à 517
Compte sommaire des dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de cet emprunt ..... 297 à 307

COMPTE DE L'ANNÉE 1862.

Règlement de la créance sur l'Espagne ..... 426 et 427

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1863.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1840 ..... 426 à 447
Résumés de la situation générale des finances du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1841 ..... 493 à 498
Développement sur les ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale 476
Développement sur les rentes remises à la France par le Gouvernement sarde ..... 478 et 479

COMPTE DE L'ANNÉE 1864.

Développement sur les fonds provenant de la souscription aux 300,000 obligations trentenaires 510
Développement sur les subventions payées aux compagnies de chemins de fer en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes 511

COMPTE DE L'ANNÉE 1865.

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 (anciennes) 540

COMPTE DE L'ANNÉE 1866.

Emprunt national de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.) ..... 579 à 583
Compte de l'amortissement antérieurement à la loi du 11 juillet 1866 ..... 587 à 627

COMPTE DE L'ANNÉE 1867.

Tableau présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental ..... 704 à 707

COMPTE DE L'ANNÉE 1869.

Compte spécial des pensions civiles sur fonds de retenue ..... 704 à 719
Compte du service départemental ..... 738 à 745
Développement des prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830 ..... 836 et 837
État des débets résultant des prêts concédés en vertu de la loi du 1er août 1860 ..... 842 et 843

COMPTE DE L'ANNÉE 1871.

Résumé des résultats généraux des emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864 ..... 674 et 675
Compte de l'amortissement des rentes. (Régime de la loi du 11 juillet 1866.) ..... 711 à 727

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

Pages.

TABLE SOMMAIRE 1

NOTE PRÉLIMINAIRE . . . . . 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 17 à 33

TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1872 . . . . . 35 à 47

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1872, pour servir de base aux déclarations générales de la Cour des comptes . . . . . 48 à 65

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 69 à 73

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1871, 1872 et 1873 . . . . . 74 à 83

BUDGET ORDINAIRE.

CONTRIBUTIONS directes (Fonds généraux)	Exercices 1871 et 1872	84 à 93
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines	——— 1871 et 1872	94 à 97
PRODUITS des forêts	——— 1871 et 1872	98 et 99
DOUANES et Sels	——— 1871 et 1872	100 et 101
CONTRIBUTIONS indirectes	——— 1871 et 1872	102 à 105
PRODUITS des postes	——— 1871 et 1872	106 et 107
PRODUIT de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières	——— 1872	109
PRODUIT des taxes de la télégraphie privée	——— 1872	*Ibid.*
PRODUITS universitaires	——— 1871 et 1872	108 et 109
RETENUES et autres produits affectés au service des pensions civiles	——— 1871 et 1872	*Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie	——— 1871 et 1872	110 à 115
PRODUITS divers du budget	——— 1871 et 1872	116 à 121
PORTION du produit du supplément de l'emprunt de 750 millions	——— 1871	120
PRÉLÈVEMENT sur le produit de l'emprunt de 250 millions	——— 1871	*Ibid.*

Pages.

Portion du produit du supplément de l'emprunt de 2 milliards..... Exercices 1871 et 1872.... 120 et 121
Portion du produit du supplément de l'emprunt de 3 milliards..... ——— 1872..... 121
Ressources extraordinaires..... ——— 1872..... *Ibid.*

BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.

Contributions directes (Fonds spéciaux)..... Exercices 1871 et 1872.... 86 à 91
Taxes assimilées aux contributions directes..... ——— 1872..... 123
Produits éventuels affectés au service départemental.. ——— 1871 et 1872.... 122 et 123
Produits divers spéciaux..... ——— 1871 et 1872.... *Ibid.*

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

État général des recettes..... Exercice 1871..... 124

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

État des recettes..... Exercices 1871 et 1872.... 124 et 125

———

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1871 et 1872..... 126 et 127
État des recettes faites, en 1872, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1873..... 128
Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1872..... 129 et 130

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Note explicative..... 133 à 135
État général des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1871, 1872 et 1873, au 1er janvier 1873..... 136 à 145

BUDGET ORDINAIRE.

Dette publique et dotations..... Exercices 1871 et 1872. 146 et 147
Dépenses du Ministère de la Justice..... ——— 1871 et 1872. 148 et 149
——— des Affaires étrangères..... ——— 1871 et 1872. 150 et 151
——— de l'Intérieur..... ——— 1871 et 1872. 152 à 155
Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1871 et 1872. 158 et 159
Dépenses du Ministère des Finances. (Service général.).. ——— 1871 et 1872. 160 et 161
——— de la Guerre..... ——— 1871 et 1872. 162 et 163
——— de la Marine et des Colonies.... ——— 1871 et 1872. 166 et 167
——— de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Instruction publique. ——— 1871 et 1872. 170 et 171
Beaux-Arts. ——— 1871 et 1872. 174 et 175
Cultes.... ——— 1871 et 1872. 176 et 177

Pages.

Dépenses du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.. ——— 1871 et 1872. 178 et 179
——— des Travaux publics..... ——— 1871 et 1872. 180 à 183
Frais de régie, de perception, etc..... ——— 1871 et 1872. 184 à 187
Remboursements et restitutions, etc..... ——— 1871 et 1872. 186 et 187

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Dépenses du Ministère de l'Intérieur..... Exercices 1871 et 1872. 156 et 157
Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1871 et 1872. 158 et 159
Dépenses du Ministère des Finances..... Exercices 1871 et 1872. 188 et 189
——— de l'Instruction publique..... ——— 1871 et 1872. 172 et 173
——— de l'Agriculture et du Commerce... ——— 1871 et 1872. 178 et 179
——— des Travaux publics..... ——— 1871 et 1872. 182 et 183

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Dépenses du Ministère de l'Intérieur..... Exercice 1871..... 156
Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1871..... 158
Dépenses du Ministère des Finances..... ——— 1871..... 190
——— de la Guerre..... ——— 1871..... 164
——— de la Marine et des Colonies.... ——— 1871..... 168
——— de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. { Instruction publique. ——— 1871..... 172
Cultes.... ——— 1871..... 176
——— de l'Agriculture et du Commerce... ——— 1871..... 178
——— des Travaux publics..... ——— 1871..... 182

BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Dépenses du Ministère de la Guerre..... Exercices 1871 et 1872. 164 et 165
——— de la Marine..... ——— 1872..... 169
——— des Travaux publics..... ——— 1871 et 1872. 182 et 183

DÉVELOPPEMENTS.

Développement des annulations de payements constatées, pendant l'année 1872, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1871 et 1872. 192 à 195
Développement sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1871 et 1872. 196 à 201
État des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1873..... 202
Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1872..... 203 et 204

Pages.

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 207 à 211
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1872 ..... 212 et 213
ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1872, des bons du Trésor remis à divers. 214 et 215
ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1872 216
ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1872, des fonds particuliers des comptables des finances 216
ÉTAT présentant le mouvement des fonds des correspondants du Trésor pendant l'année 1872 ..... 217 à 222
ÉTAT présentant le mouvement des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1872 ..... 223 à 235
——— des avances pour divers services pendant l'année 1872. 236 et 237
ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables pendant l'année 1872 238
ÉTAT présentant le mouvement des créances administratives pendant l'année 1872 239
ÉTAT présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances pendant l'année 1872 ..... 240 à 243
ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1872, des fonds des budgets et des services spéciaux 244
ÉTAT des valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1872 245
ÉTAT des opérations que les trésoriers payeurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1872 ..... 246 à 249
ÉTAT de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département, pendant l'année 1872, sur les budgets et les services spéciaux ..... 250 et 251

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE générale sur les comptes des budgets ..... 254 et 255
TABLEAU des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 256

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1871.

NOTE EXPLICATIVE ..... 259 à 271

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1871 :
TABLEAUX modificatifs des évaluations de recettes ..... 274 et 275
TABLEAUX modificatifs des crédits ..... 276 à 291
COMPTE définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1871, à l'époque de sa clôture :
COMPTE définitif des recettes ..... 294 à 303
COMPTE définitif des dépenses ..... 304 à 339
RÉSULTAT général du compte définitif de l'exercice 1871 340

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Pages.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes..... 342 et 343
Résultats généraux sur l'ensemble des crédits..... *Ibid.*
Développement des modifications que les crédits primitifs ont éprouvées d'après la réalisation des ressources..... 344 et 345
Tableau des crédits reportés des exercices 1869 et 1870 à l'exercice 1871..... 346
Compte définitif des recettes..... 348 et 349
Compte définitif des dépenses..... 350 à 357
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1871..... 358

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Tableau modificatif des évaluations de recettes..... 360 et 361
Tableaux modificatifs des crédits..... 360 à 374
Compte définitif des recettes..... 376 et 377
Compte définitif des dépenses..... 378 à 391
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1871..... 392

4° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

Tableau modificatif des évaluations de recettes..... 394 et 395
Tableau modificatif des crédits..... 394 à 396
Compte définitif des recettes..... 398 et 399
Compte définitif des dépenses..... 400 et 401
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1871..... 402

État comparatif, par branche de revenus, des recettes des exercices 1871 et 1870.. 404
Comparaison, par branche de revenus, des recettes restant à recouvrer à la clôture des exercices 1871 et 1870..... 405
État comparatif, par ministère, des dépenses des exercices 1871 et 1870..... 406
Comparaison des dépenses restant à payer à la clôture de chacun des exercices 1871 et 1870..... 407

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1872.

Note générale sur le compte provisoire de l'exercice 1872..... 411 à 418

1° BUDGET GÉNÉRAL.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1872..... 420 à 423
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1872, au 1er janvier 1873 :
Compte provisoire des recettes..... 424 à 433
Compte provisoire des dépenses..... 434 à 473

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

Pages.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1872.. 476 et 477

COMPTE provisoire du budget des dépenses sur ressources spéciales et des recettes corrélatives pour l'exercice 1872, au 1er janvier 1873 :

COMPTE provisoire des recettes..... 478 et 479

COMPTE provisoire des dépenses..... 480 à 485

3° BUDGET SPÉCIAL DE L'EMPRUNT DE 429 MILLIONS.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1872 ..... 488 et 489

COMPTE provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'emprunt de 429 millions de l'exercice 1872, au 1er janvier 1873 :

COMPTE provisoire des recettes..... 488 et 489

COMPTE provisoire des dépenses..... 490 et 491

BUDGET DE L'EXERCICE 1873.

ÉTAT des recettes et des payements faits à l'époque du 1er janvier 1873. { Budget général..... / Budget sur ressources spéciales..... } 494 et 495

RÉSULTAT général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1873, au 31 décembre 1872..... 496

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1871.

NOTE EXPLICATIVE..... 499 et 500

1re PÉRIODE. — BUDGETS DE 1814 À 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.. 501

Développement par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1814 à 1829..... 502 et 503

2e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1830 À 1847.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847.. 504 et 505

Développement, par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847..... 506 et 507

Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847..... 508 et 509

Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847..... 510 à 513

Pages.

3e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1848 À 1871.

Résumé de la situation financière des budgets de 1848 à 1871 :
1° De 1848 à 1851 514
2° De 1852 à 1870 ..... 514 et 515
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des budgets de 1848 à 1871 ..... 516 et 517
Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1871 ..... 518 et 519
Développement sur les impôts et revenus indirects des budgets de 1848 à 1870 ..... 520 et 521
Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1871 ..... 522 à 525

TABLEAU comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses des budgets votés et des budgets réglés définitivement de 1840 à 1871 ..... 526 à 529

TABLEAU comparatif, par catégories principales, des augmentations et des diminutions de recettes de 1840 à 1871 ..... 530 et 531

TABLEAU comparatif, par ministère, des suppléments de crédits accordés et des crédits annulés de 1840 à 1871 ..... 532 à 535

DÉVELOPPEMENT sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1871 ..... 536 à 540

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1873.

NOTE EXPLICATIVE ..... 543 à 547

BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1873 ..... 548 à 551

TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances ..... 552 à 555

DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables 556
——— des Valeurs en route 557
——— des Avances pour divers services ..... 558 et 559
——— des Créances administratives 560
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire .. *Ibid.*

DÉVELOPPEMENTS sur les Correspondants du Trésor ..... 561 à 564
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 565
——— des valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1873 ..... *Ibid.*
——— sur les Correspondants des comptables des finances ..... 566 à 575
——— des fonds particuliers des comptables des finances 576

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France ..... *Ibid.*

DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852 577

DÉVELOPPEMENT sur les obligations trentenaires du Trésor 578

Pages.

DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes.... 578

DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre..... 579

DÉVELOPPEMENT sur l'avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises..... 580 et 581

DÉVELOPPEMENT sur le compte spécial de l'agent comptable de la conversion des titres mexicains..... 581

DÉVELOPPEMENT sur l'indemnité de guerre à la Prusse..... 582 et 583

DÉVELOPPEMENT relatif aux avances du Trésor par la Banque de France..... 584

DÉVELOPPEMENT sur les avances à la caisse des chemins vicinaux sur fonds des communes..... 585

DÉVELOPPEMENTS sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1852..... 586 et 587

TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1873..... 588 et 589

TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 590 et 591

DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1872, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1873..... 592 et 593

DÉVELOPPEMENT sur les avances des Trésoriers payeurs généraux, au 1er janvier 1873. 594

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1873.

NOTE EXPLICATIVE..... 597 et 598

TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 599

DÉVELOPPEMENTS..
- ACTIF du Trésor..... 600
- DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 601
- DETTE flottante..... 602 et 603
- PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 604

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 605

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 606

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE DE LIQUIDATION DES CHARGES DE LA GUERRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 609

ÉTAT des recettes et des payements faits par les comptables pendant l'année 1872.. 610 et 611

TABLEAU modificatif des crédits..... *Ibid.*

COMPTE définitif des dépenses..... 612 et 613

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Pages.

NOTE EXPLICATIVE ..... 616 et 617

SITUATION, au 1er janvier 1873, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes ..... 618 à 621

SITUATION des rentes 5 p. o/o 622

——— des rentes 4 1/2 p. o/o 623

——— des rentes 4 p. o/o ..... 624 et 625

——— des rentes 3 p. o/o ..... 626 et 627

RÉCAPITULATION du mouvement des rentes pendant l'année 1872 628

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1873 ..... 630 à 633

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. o/o depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1870 et du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1873 ..... 634 à 638

RÉSUMÉ du mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, par période, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 31 décembre 1872 639

TABLEAU SOMMAIRE indiquant, par période, les accroissements de la dette consolidée depuis l'origine du grand-livre et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1873, etc ..... 640 à 645

RELEVÉ de la situation de la Dette consolidée du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800) au 1er janvier 1873 ..... 648 à 651

TABLEAU des emprunts en rentes négociés depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1873 ..... 654 et 655

SITUATION, au 1er janvier 1873, des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale ..... 656 et 657

SITUATION, au 1er janvier 1873, des rentes inscrites pour le rachat du Palais de l'industrie 658

SITUATION, au 1er janvier 1873, des annuités et dotations créées pour le rachat des canaux d'Orléans et du Loing ..... 659 et 660

CONVERSION facultative en rentes 3 p. o/o des rentes 4 1/2 p. o/o et 4 p. o/o et des obligations trentenaires 661

TABLEAU présentant la situation, au 1er janvier 1873, des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o et des obligations trentenaires converties en rentes 3 p. o/o ..... 662 et 663

COMPTE de l'emprunt de 429 millions. (Loi du 1er août 1868.) ..... 667 à 670

COMPTE de l'emprunt de 750 millions. (Loi du 12 août 1870.) ..... 673 à 676

——— de 250 millions. (Décret du 25 octobre 1870.) ..... 679 à 682

——— de 2 milliards. (Loi du 20 juin 1871.) ..... 685 à 689

——— de 3 milliards. (Loi du 15 juillet 1872.) ..... 693 à 698

COMPTE de la conversion des titres mexicains. (Loi du 2 août 1868.) ..... 699 à 701

Pages.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... 704 à 709
TABLEAU présentant la classification des emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 710
SITUATION, au 1er janvier 1873, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 711
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1873, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 712 et 713

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 716 et 717
SITUATION, au 1er janvier 1873, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 718 à 721

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 724 et 725
SITUATION au 1er janvier 1873 des rentes inscrites..... 726 et 727
RELEVÉ de la situation des rentes viagères pour la vieillesse, du 31 décembre 1852 au 1er janvier 1873..... 728 et 729

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 733 à 735
SITUATION, au 1er janvier 1873, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 736 à 739
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1873..... 740 et 741

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

TABLEAU statistique des pensions concédées en 1870, etc..... 744 et 745
——— en 1871, etc..... 746 et 747
——— en 1872, etc..... 748 et 749

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 753 à 755
ÉTAT GÉNÉRAL des opérations constatées, pendant l'année 1872, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 756 et 757

Pages.

SITUATION définitive de l'exercice 1868, au 1er janvier 1873..... 758 et 759
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1873, sur l'exercice 1869..... 760 et 761
——————————— sur l'exercice 1870..... 762 et 763
——————————— sur l'exercice 1871..... 764
ÉTAT GÉNÉRAL des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1873... 765

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 768 et 769
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1871..... 770 à 773
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie pendant l'année 1872 :

Receveurs de l'enregistrement..... 774 et 775
Receveurs des douanes..... 776 et 777
Receveurs des contributions diverses..... 778 et 779
Receveurs des postes..... 780 et 781
Trésoriers payeurs en Algérie..... 782 à 789

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1872..... 790 à 801
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1872..... 802 à 806
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1872 et 1871 pour le service des budgets..... 807
DÉVELOPPEMENT, pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie, des opérations de l'année 1872 et Situation au 1er janvier 1873..... 808 à 817

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 821 à 825
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1872..... 826 et 827
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1872..... 828 et 829
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1871 et 1872..... 830 et 831
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1871 et 1872..... 832 et 833
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1872..... 834 et 835
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1872..... 836 et 837
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1872..... *Ibid.*

Pages.

RÉSUMÉ de la Situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. 838

SITUATION, au 31 décembre 1872, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze. *Ibid.*

TABLEAU des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent pendant l'année 1872 839

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 842 et 843

SITUATION, au 1er janvier 1873, des créances actives restant à recouvrer ..... 844 et 845

ÉTAT des recettes effectuées, pendant l'année 1872, sur les fonds de l'ancien domaine extraordinaire 846

SITUATION, au 1er janvier 1873, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 848 à 855

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1872, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1872 et la situation au 1er janvier 1873 ..... 856 et 857

CLASSIFICATION par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1873 ..... 858 et 859

TABLEAU indiquant la nature et les garanties des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860 ..... 860 et 861

ÉTAT des recouvrements au 1er janvier 1873 des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi précitée ..... 862 et 863
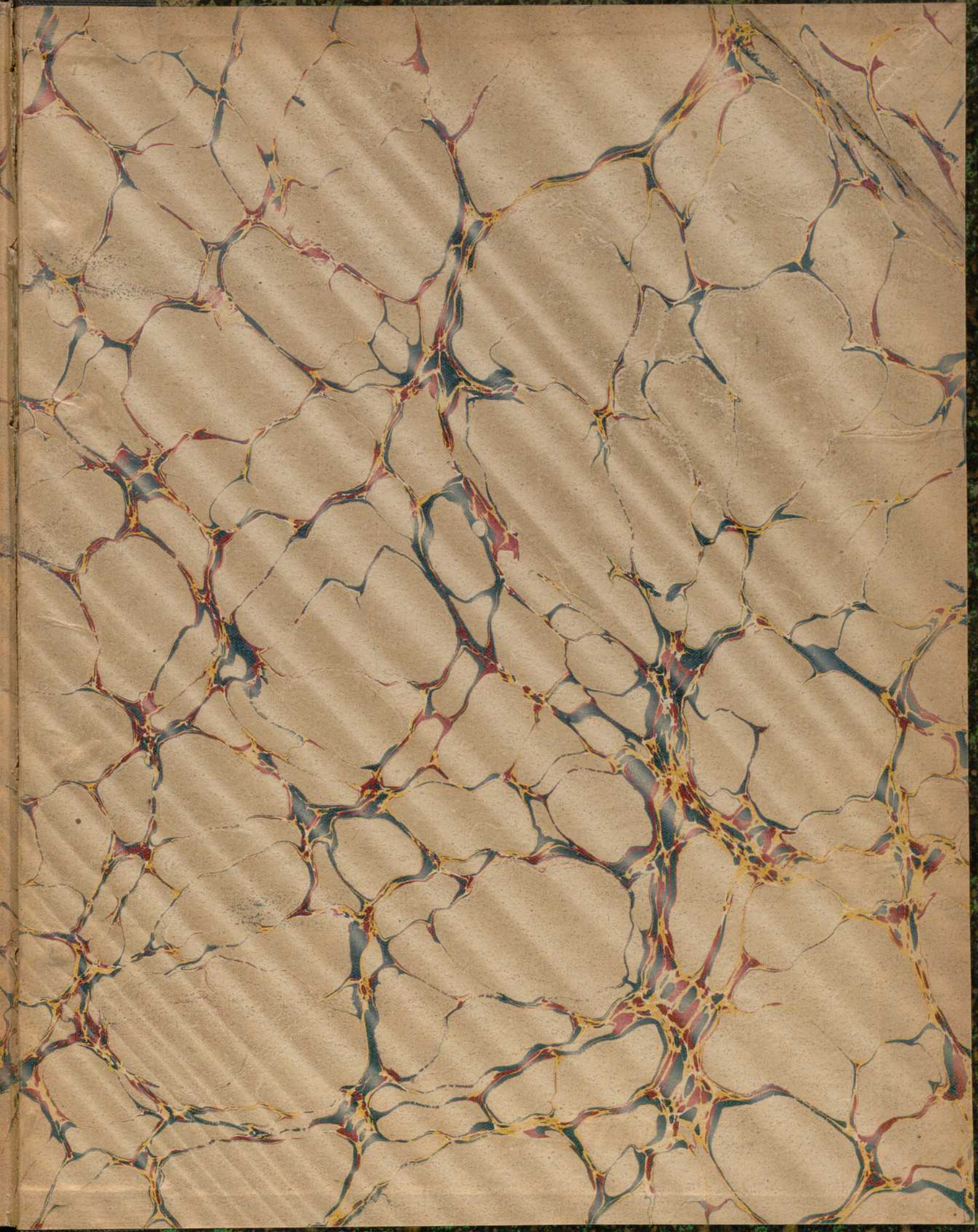
RÉPERTOIRE alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes de finances antérieurs à 1872 ..... 867 à 881